LIBRARY

BUREAU OF EDUCATION



[redacted]

ANNUAIRE

DE

L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE

DE

LOUVAIN

1904

ANNUAIRE

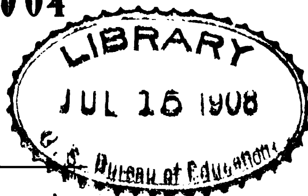
DE

L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE

DE

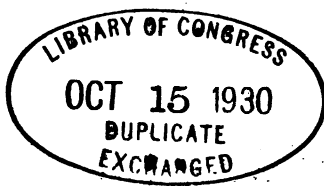
LOUVAIN

1904



SOIXANTE-HUITIÈME ANNÉE

LOUVAIN
TYPOGRAPHIE DE JOSEPH VAN LINTHOUT
imprimeur de l'Université


LIBRARY OF CONGRESS
OCT 15 1930
DUPLICATE
EXCHANGED

Correspondance des ères anciennes avec l'ère vulgaire.

Année de l'ère chrétienne 1904

L'année 2680 des Olympiades, ou la 4e année de la 670e Olympiade, commence en juillet 1904.

L'année 1321 des Turcs, ou de l'Hégire, commence le lundi 30 mars 1903, et l'année 1322 commence le vendredi 18 mars 1904, selon l'usage de Constantinople, d'après l'*Art de vérifier les dates.*

Éclipses en 1904.

Il y aura, dans l'année, deux éclipses de soleil, une annulaire et une totale.

I. Éclipse annulaire de soleil, le 17 mars, invisible à Louvain.

II. Éclipse totale de soleil, le 9 septembre, invisible à Louvain.

Comput ecclésiastique.

Nombre d'or	5
Épacte	13
Cycle solaire	9
Indiction romaine	2
Lettre dominicale	CB

Fêtes mobiles.

Septuagésime	31 janvier.
Les Cendres	17 février.
Pâques	3 avril.
Les Rogations	9, 10 et 11 mai.
L'Ascension	12 mai.
La Pentecôte	22 mai.
La Sainte Trinité	29 mai.
La Fête-Dieu,	2 juin.
Le premier dimanche de l'Avent	27 novembre.

Indulgences spécialement accordées aux membres de l'Université.

Sa Sainteté Grégoire XVI a accordé, le 18 septembre 1838, à l'Université catholique de Louvain les indulgences plénières qui suivent :

1° Le 4 novembre et le 2 février, pour les bienfaiteurs, les professeurs, les élèves et les fonctionnaires de l'Université qui, après s'être confessés et après avoir communié, visiteront leur église paroissiale ou une des chapelles de l'Université et y prieront selon l'intention de Sa Sainteté.

2° Les jours de la Toussaint, de l'Immaculée Conception de la très sainte Vierge et de la Nativité de Notre Seigneur, les dimanches de Quinquagésime et de Pentecôte et le dimanche pendant l'octave des apôtres saints Pierre et Paul, pour les professeurs et les élèves qui, après s'être confessés et après avoir communié, visiteront une des chapelles de l'Université et y prieront selon l'intention de Sa Sainteté.

Sa Sainteté Pie IX a accordé, en outre, le 23 décembre 1854, les faveurs suivantes :

1° Le jour de la promotion au grade de docteur en théologie ou en droit canon, une indulgence plénière peut être gagnée par le jeune docteur, le recteur, le vice-recteur, le secrétaire de l'Université, les professeurs de la Faculté de Théologie et le pléban de Saint-Pierre, en priant devant l'image de la sainte Vierge invoquée à l'église de Saint-Pierre sous le titre de *Sedes Sapientiae*.

2° Une indulgence de trois cents jours est accordée indistinctement à tous les professeurs et étudiants de l'Université chaque fois qu'ils réciteront devant cette image de la sainte Vierge, à l'église de Saint-Pierre, la prière suivante : *Ave virgo beatissima sine labe originali concepta*, avec l'oraison dominicale et la salutation angélique.

3° Une indulgence plénière peut être gagnée à la chapelle du collège du Saint-Esprit le 7 mars (fête de saint Thomas d'Aquin), jour auquel il y a exposition du Saint-Sacrement en forme de prières de quarante heures.

Faveur accordée par le Saint-Père aux élèves du collège du Saint-Esprit.

PIUS PP. IX.

AD PERPETUAM REI MEMORIAM.

Supplicatum nuper Nobis fuit nomine dilecti filii hodierni Praesidis Collegii S. Spiritus in Universitate Studiorum Lovaniensi Mechliniensis dioecesis existentis, ut sibi, professoribus et alumnis in Collegio commorantibus, facultatem concedere dignaremur illas Indulgentias, quibus acquirendis Ecclesia aliqua vel Oratorium publicum visitandum esset, facta ad Sacellum ejusdem Collegii visitatione consequendi. Nos autem Fidelium bono et commoditati, quantum in Domino possumus, consulere volentes, piis hujusmodi precibus annuendum esse censuimus. Quamobrem omnibus et singulis Christifidelibus in praefato Collegio Universitatis studiorum Lovaniensis nunc et pro tempore commorantibus, ut illas Indulgentias, quibus acquirendis Ecclesiae alicujus aut Oratorii publici Lovaniensis visitatio praescripta est, proprium ipsius Sacellum visitando, dummodo cetera quae injuncta sunt pietatis opera rite praestiterint, consequi possint, auctoritate Apostolica tenore praesentium concedimus et elargimur. In contrarium facientibus non obstantibus quibuscumque, Praesentibus perpetuis futuris temporibus valituris. Datum Romae apud Sanctum Petrum sub annulo Piscatoris die XXI januarii MDCCCLXXVI, Pontificatus Nostri anno trigesimo.

F. CARD. ASQUINIUS,

Concordantiam cum autographo testor,

A. J. NAMÈCHE,

Rector Universitatis.

JANVIER (1).

JOURS du mois	JOURS de la semaine	FÊTES	SOLEIL Lever h. m.	SOLEIL Couch. h. m.	LUNE Lever h. m.	LUNE Couch. h. m.
1	V.	CIRCONCISION DE NOTRE-SEIGNEUR*.	7 48	15 45	14 39	5 16
2	S.	s. Adélard, abbé de Corbie.	7 48	15 46	15 37	6 11
3	D. ☺	ste Geneviève, vierge.	7 48	15 47	16 45	7 19
4	L.	s. Tite, évêque; ste Pharaïlde, vierge.	7 48	15 48	17 59	8 10
5	M.	s. Télesphore, pape.	7 47	15 49	19 17	8 52
6	M.	ÉPIPHANIE* †.	7 47	15 50	20 36	9 29
7	J.	ste Mélanie, vierge.	7 47	15 51	21 53	10 0
8	V.	ste Gudule, vierge.	7 47	15 52	23 7	10 29
9	S. ☾	s. Marcelin, évêque.	7 46	15 54	—	10 57
10	D.	SOLENNITÉ DE L'ÉPIPHANIE. s. Agathon, pape	7 45	15 56	0 20	11 26
11	L.	s. Hygin, pape. — *Réunion de la Faculté des Sciences.*	7 45	15 57	1 30	11 56
12	M.	s. Arcade, martyr. — *Réunion de la Faculté de Philosophie et Lettres et de l'Institut agronomique.*	7 44	15 58	2 38	12 29
13	M.	ste Véronique. — *Réunion de la Faculté de Médecine.*	7 43	15 59	3 42	13 6
14	J.	s. Hilaire, évêque de Poitiers. — *Réunion de la Faculté de Droit.*	7 43	16 1	4 42	13 47
15	V.	s. Paul, ermite. — *Réunion de la Faculté de Théologie.*	7 42	16 2	5 35	14 35

(1) Les fêtes abolies ou transférées par concession de Sa Sainteté Pie VII sont marquées dans le calendrier d'un astérisque (*) pour indiquer qu'on célèbre l'office de la fête dans les églises. La croix (†) indique que les cours sont suspendus.

N. B. Toutes les heures sont données en temps civil de Greenwich, qui est devenu le temps officiel belge depuis le 1er mai 1892; elles sont comptées de 0 à 24, ce qui permet la suppression des dénominations « matin » et « soir ».

La différence de longitude entre l'Observatoire royal de Belgique et Louvain étant minime, les heures du lever et du coucher du soleil et de la lune sont celles de l'Observatoire.

● nouvelle lune; ☽ premier quartier; ☺ pleine lune; ☾ dernier quartier.

JOURS du mois	de la semaine	FÊTES	SOLEIL Lever h. m.	SOLEIL Couch. h. m.	LUNE Lever h. m.	LUNE Couch. h. m.
16	S.	s. Marcel, pape. — *Réunion de l'École Saint-Thomas.*	7 42	16 4	6 23	15 27
17	D. ●	*Saint Nom de Jésus.* s. Antoine, abbé.	7 41	16 5	7 4	16 23
18	L.	Chaire de s. Pierre à Rome.—*Réunion du Conseil rectoral.*	7 40	16 7	7 40	17 22
19	M.	s. Canut, roi de Danemark.	7 39	16 9	8 11	18 22
20	M.	ss. Fabien et Sébastien, martyrs.	7 38	16 11	8 38	19 23
21	J.	ste Agnès, vierge et martyre.	7 37	16 12	9 3	20 25
22	V.	ss. Vincent et Anastase, martyrs..	7 36	16 13	9 27	21 27
23	S.	Épousailles de la très sainte Vierge; s. Raymond de Pennafort.	7 35	16 15	9 50	22 31
24	D.	s. Timothée, évêque d'Éphèse.	7 34	16 17	10 14	23 35
25	L. ☽	Conversion de s. Paul.	7 33	16 19	10 41	—
26	M.	s. Polycarpe, évêque et m. — *Anniversaire de la mort de Mgr Laforêt, deuxième Recteur de l'Université catholique, décédé le 26 janvier 1872.*	7 31	16 21	11 10	0 40
27	M.	s. Jean Chrysostôme, évêque et docteur.	7 30	16 23	11 45	1 47
28	J.	s. Julien, évêque de Cuença.	7 28	16 24	12 27	2 54
29	V.	s. François de Sales, évêque de Genève.	7 27	16 26	13 17	4 0
30	S.	ste Martine, vierge et mart. — *Anniversaire de la mort de Mgr Namèche, troisième Recteur de l'Université catholique, décédé le 30 janvier 1893 et de Mgr Pieraerts, quatrième Recteur de l'Université catholique, décédé le 30 janvier 1887.*	7 26	16 27	14 18	5 1
31	D.	*Septuagésime.* s. Pierre Nolasque.	7 25	16 29	15 29	5 55

FÉVRIER.

JOURS du mois	JOURS de la semaine	FÊTES	SOLEIL Lever h. m.	SOLEIL Couch. h. m.	LUNE Lever h. m.	LUNE Couch. h. m.
1	L. ☺	s. Ignace, évêque et martyr. — *Réunion de la Faculté des Sciences.*	7 23	16 31	16 46	6 42
2	M.	PURIFICATION DE LA TRÈS SAINTE VIERGE*†. — *Fête patronale de l'Université, Messe solennelle en l'église primaire de St-Pierre, à onze heures. — Indulgence plénière.*	7 21	16 33	18 7	7 23
3	M.	s. Blaise, évêque et martyr. — *Réunion de la Faculté de Médecine. — Examens de sortie de l'Institut agronomique.*	7 20	16 35	19 28	7 59
4	J.	s. André Corsini, év.; ste Jeanne, reine. — *Réunion de la Fac. de Droit.*	7 18	16 36	20 46	8 29
5	V.	ste Agathe, vierge et martyre. — *Réunion de la Fac. de Théologie.*	7 17	16 38	22 3	9 0
6	S.	ste Dorothée, v. et mart.; s. Amand, év. — *Réunion de l'Ecole Saint-Thomas. — Réunion de la Fac. de Philosophie et Lettres et de l'Institut agronomique.*	7 15	16 40	23 17	9 29
7	D.	*Sexagésime.* s. Romuald, abbé.	7 14	16 42	—	10 0
8	L. ☾	s. Jean de Matha. — *Réunion du Conseil rectoral. — Commencement du second semestre académique 1903-1904.*	7 12	16 43	0 27	10 31
9	M.	s. Cyrille d'Alexandrie, évêque; ste Apolline, vierge et martyre.	7 10	16 45	1 33	11 7
10	M.	ste Scolastique, vierge.	7 9	16 47	2 35	11 47
11	J.	s. Séverin, abbé; s. Adolphe, évêque.	7 7	16 49	3 31	12 33
12	V.	ste Eulalie, vierge et mart.	7 5	16 51	4 20	13 23
13	S.	ste Euphrosine, vierge.	7 3	16 52	5 4	14 18
14	D.	*Quinquagésime.* s. Valentin, prêtre et m.	7 1	16 54	5 41	15 15
15	L.	ss. Faustin et Jovite, mart.	7 0	16 56	6 13	16 15
16	M. ●	ste Julienne, vierge.	6 58	16 57	6 42	17 16
17	M.	*Les Cendres.* ss. Théodule et Julien, martyrs.	6 56	16 59	7 7	18 17
18	J.	s. Siméon, évêque et martyr.	6 55	17 1	7 32	19 20
19	V.	s. Boniface de Lausanne.	6 53	17 3	7 56	20 22

JOURS du mois	JOURS de la semaine	FÊTES	SOLEIL Lever h. m.	SOLEIL Couch. h. m.	LUNE Lever h. m.	LUNE Couch. h. m.
20	S.	s. Éleuthère, évêque de Tournai.	6 51	17 4	8 19	21 25
21	D.	*Quadragésime.* b. Pépin de Landen. — *Conformément à la résolution du Corps épiscopal, le premier et le deuxième dimanche du Carême on fait dans toutes les églises de Belgique une collecte pour l'Université.*	6 49	17 6	8 45	22 26
22	L.	Chaire de s. Pierre à Antioche.	6 46	17 8	9 13	23 34
23	M.	s. Pierre Damien, évêque et docteur.	6 44	17 10	9 45	—
24	M. ☽	*Quatre-Temps* s. Modeste, évêque.	6 42	17 12	10 23	0 39
25	J.	s. Mathias, apôtre.	6 40	17 13	11 7	1 43
26	V.	*Quatre-Temps.* ste Walburge, vierge ; ste Adeltrude, abbesse de Maubeuge.	6 38	17 15	12 0	2 44
27	S.	*Quatre-Temps.* s. Alexandre, év. d'Alexandrie.	6 36	17 17	13 4	3 39
28	D.	*Reminiscere.* ss. Julien, Chronion et Bésas, martyrs.	6 34	17 19	14 16	4 30
29	L.	s. Justin ; s. Oswald, évêque.	6 32	17 21	15 34	5 13

MARS.

JOURS		FÊTES	SOLEIL		LUNE	
du mois	de la semaine		Lever	Couch.	Lever	Couch.
			h. m.	h. m.	h. m.	h. m.
1	M.	s. Aubin, évêque d'Angers.	6 30	17 22	16 55	5 51
2	M. ☺	b. Charles le Bon, comte de Flandre, m.	6 28	17 24	18 15	6 24
		—*Examens de sortie aux Ecoles spé-*	—	—	—	—
		ciales (grade non légal).	—	—	—	—
3	J.	ste Cunégonde, impératrice.	6 26	17 25	19 36	6 56
4	V.	s. Casimir. roi.	6 24	17 27	20 54	7 26
5	S.	s. Théophile.	6 22	17 29	22 9	7 57
6	D.	*Oculi.* ste Colette, vierge.	6 19	17 31	23 19	8 30
7	L.	s. Thomas d'Aquin. — *Indulgence plé-*	6 17	17 33	—	9 6
		nière et exposition du Saint-Sacrement	—	—	—	—
		à la chapelle du collège du Saint-Esprit.	—	—	—	—
		— *Réunion de la Fac. des Sciences.*	—	—	—	—
8	M.	s. Jean de Dieu. — *Réunion de la Fac.*	6 15	17 34	0 25	9 46
		de Philosophie et Lettres et de l'Institut	—	—	—	—
		agronomique.	—	—	—	—
9	M. ☾	ste Françoise, veuve. — *Réunion de la*	6 13	17 36	1 24	10 30
		Fac. de Médecine.	—	—	—	—
10	J.	Les 40 ss. Martyrs de Sébaste. — *Réunion*	6 11	17 37	2 16	11 19
		de la Fac. de Droit.	—	—	—	—
11	V.	s. Vindicien, évêque d'Arras. — *Réunion*	6 9	17 39	3 2	12 12
		de la Fac. de Théologie.	—	—	—	—
12	S.	s. Grégoire le Grand, pape. — *Réunion*	6 6	17 40	3 41	13 8
		de l'École St-Thomas.	—	—	—	—
13	D.	*Laetare.* ste Euphrasie, vierge.	6 4	17 42	4 15	14 7
14	L.	ste Mathilde, reine. — *Réunion du Con-*	6 2	17 44	4 45	15 7
		seil rectoral.	—	—	—	—
15	M.	s. Longin, soldat.	5 59	17 46	5 12	16 9
16	M.	ste Eusébie, vierge.	5 57	17 48	5 37	17 11
17	J. ●	s. Patrice, apôtre de l'Irlande; ste Ger-	5 55	17 49	6 0	18 13
		trude, abbesse de Nivelles.	—	—	—	—
18	V.	s. Gabriel, archange; s. Cyrille de Jéru-	5 53	17 51	6 25	19 18
		salem.	—	—	—	—
19	S.	s. JOSEPH, patron de Belgique.	5 51	17 53	6 49	20 22
20	D.	*La Passion.* s. Wulfran, évêque de Sens.	5 49	17 55	7 16	21 27

JOURS du mois	JOURS de la semaine		FÊTES	SOLEIL Lever h. m.	SOLEIL Couch. h. m.	LUNE Lever h. m.	LUNE Couch. h. m.
21	L.		s. Benoît, abbé.	5 46	17 56	7 47	22 32
22	M.		s. Basile, martyr.	5 44	17 58	8 23	23 35
23	M.		s. Victorien, martyr.	5 41	17 59	9 4	—
24	J.	☽	s. Agapet, évêque de Synnade.	5 39	18 1	9 53	0 35
25	V.		ANNONCIATION DE LA TRÈS SAINTE VIERGE*†. s. Hubert, évêque.	5 37	18 2	10 50	1 32
26	S.		*N.-D. des Sept-Douleurs.* s. Ludger, év. de Munster.	5 35	18 4	11 56	2 22
27	D.		*Rameaux.* s. Rupert, évêque de Worms.	5 33	18 5	13 9	3 6
28	L.		s. Sixte III, pape. — *Commencement des vacances académiques.*	5 31	18 7	14 26	3 45
29	M.		s. Eustase, abbé.	5 28	18 9	15 46	4 19
30	M.		s. Véron, abbé.	5 26	18 11	17 5	4 52
31	J.	🌕	*Jeudi-Saint.* s. Benjamin, m.	5 24	18 12	18 24	5 22

—

AVRIL.

JOURS du mois	JOURS de la semaine	FÊTES	SOLEIL Lever h. m.	SOLEIL Couch. h. m.	LUNE Lever h. m.	LUNE Couch. h. m.
1	V.	*Vendredi-Saint.* s. Hugues, abbé.	5 22	18 14	19 42	5 53
2	S.	*Samedi-Saint.* s. François de Paule.	5 19	18 15	20 56	6 26
3	D.	PAQUES. s. Richard, évêque de Chicester.	5 17	18 17	22 6	7 0
4	L.	SECOND JOUR DE PAQUES*. s. Isidore de Séville.	5 15	18 18	23 10	7 39
5	M.	ste Julienne de Cornillon; s. Vincent Ferrier.	5 13	18 20	—	8 22
6	M.	s. Célestin, pape.	5 11	18 21	0 8	9 11
7	J. ☾	s. Albert, ermite.	5 9	18 23	0 57	10 3
8	V.	s. Perpétue, évêque de Tours.	5 6	18 24	1 39	10 59
9	S.	ste Waudru, abbesse. — *Anniversaire de la naissance de S. M. Léopold II, Roi des Belges, né à Bruxelles le 9 avril 1835.*	5 4	18 26	2 15	11 58
10	D.	*Quasimodo.* s. Macaire, évêque.	5 2	18 28	2 48	12 58
11	L.	s. Léon le Grand, pape.	5 0	18 29	3 15	13 59
12	M.	s. Jules I, pape.	4 58	18 31	3 40	15 1
13	M.	s. Herménégilde, martyr.	4 56	18 32	4 5	16 3
14	J.	s. Justin, philosophe et m.; s. Tiburce.	4 54	18 34	4 28	17 7
15	V. ●	stes Anastasie et Basilisse, martyres.	4 51	18 36	4 53	18 12
16	S.	s. Benoît-Joseph Labre, conf.; s. Drogon, ermite.	4 49	18 38	5 20	19 17
17	D.	*Misericordia.* s. Anicet, pape et martyr.	4 47	18 39	5 49	20 23
18	L.	s. Ursmer, abbé de Lobbes.	4 45	18 41	6 23	21 29
19	M.	s. Léon IX, pape. — *Fin des vacances académiques.*	4 43	18 43	7 3	22 31
20	M.	ste Agnès de Monte Pulciano, vierge.	4 41	18 45	7 49	23 29
21	J.	s. Anselme, archevêque de Cantorbéry.	4 39	18 46	8 44	—
22	V.	ss. Soter et Caius, papes et martyrs.	4 37	18 48	9 47	0 20
23	S. ☽	s. Georges, martyr.	4 35	18 49	10 55	1 6
24	D.	*Jubilate.* — PATRONAGE DE S. JOSPH. s. Fidèle de Sigmaringen.	4 33	18 51	12 8	1 44
25	L.	s. Marc, évangéliste.	4 31	18 52	13 25	2 19

JOURS du mois	JOURS de la semaine	FÊTES	SOLEIL Lever h. m.	SOLEIL Couch. h. m.	LUNE Lever h. m.	LUNE Couch. h. m.
26	M.	ss. Clet et Marcellin, papes et martyrs.	4 29	18 54	14 42	2 50
27	M.	s. Antime, évêque et martyr.	4 27	18 55	15 59	3 21
28	J.	s. Paul de la Croix ; s. Vital, martyr.	4 25	18 56	17 16	3 50
29	V. ⊕	s. Pierre de Milan, martyr. — *Messe anniversaire, fondée dans la chapelle du collège du St-Esprit, pour le repos de l'âme de Mr F. T. Becqué, curé de St-Michel, à Louvain, décédé le 29 avril 1835.*	4 24	18 58	18 31	4 20
30	S.	ste Catherine de Sienne, vierge.	4 22	19 0	19 45	4 54

—

MAI.

JOURS du mois	JOURS de la semaine	FÊTES	SOLEIL Lever h. m.	SOLEIL Couch. h. m.	LUNE Lever h. m.	LUNE Couch. h. m.
1	D.	*Cantate*. ss. Philippe et Jacques, apôtres.	4 19	19 1	20 53	5 31
2	L.	s. Athanase, évêque et docteur.—*Réunion de la Fac. des Sciences.*	4 17	19 3	21 55	6 13
3	M.	Invention de la ste Croix; s. Alexandre. —*Réunion de la Fac. de Philosophie et Lettres et de l'Institut agronomique.*	4 16	19 5	22 49	6 59
4	M.	ste Monique, veuve.—*Réunion de la Fac. de Médecine.*	4 14	19 6	23 36	7 51
5	J.	s. Pie V, pape. — *Réunion de la Fac. de Droit.*	4 13	19 8	—	8 47
6	V.	s. Jean devant la Porte Latine. —*Réunion de la Fac. de Théologie.*	4 11	19 9	0 15	9 46
7	S. ☾	s. Stanislas, évêque et martyr. —*Réunion de l'Ecole St-Thomas.*	4 9	19 11	0 48	10 46
8	D.	*Vocem*. Apparition de St Michel.	4 7	19 13	1 18	11 47
9	L.	*Rogations*. s. Grégoire de Nazianze, docteur. — *Réunion du Conseil rectoral.*	4 5	19 14	1 44	12 48
10	M.	*Rogations*. s. Antonin, archevêque de Florence.	4 4	19 16	2 8	13 50
11	M.	*Rogations*. s. François de Hiéronymo.	4 2	19 17	2 32	14 54
12	J.	ASCENSION DE NOTRE-SEIGNEUR JESUS-CHRIST. ss. Nérée et Achillée, martyrs.	4 0	19 18	2 56	15 58
13	V.	s. Servais, évêque de Tongres.	3 59	19 20	3 21	17 4
14	S.	s. Boniface, martyr; s. Pacôme, abbé de Tabennes. — *Dans l'église primaire de Saint-Pierre, on célèbre à onze heures la Messe anniversaire pour le repos de l'âme de Mgr de Ram, premier Recteur de l'Université catholique, décédé le 14 mai 1865, et de ses successeurs Mgrs Laforêt, Namèche et Pieraerts.*	3 58	19 22	3 50	18 11
15	D. ●	*Exaudi*. ste Dymphne, vierge et martyre.	3 56	19 23	4 21	19 17
16	L.	s. Jean Népomucène, martyr.	3 55	19 25	4 59	20 22
17	M.	s. Pascal Baylon.	3 53	19 26	5 45	21 24

JOURS du mois	de la semaine	FÊTES	SOLEIL Lever h. m.	SOLEIL Couch. h. m.	LUNE Lever h. m.	LUNE Couch. h. m.
18	M.	s. Venance, martyr.	3 52	19 27	6 37	22 19
19	J.	s. Pierre Célestin, pape.	3 51	19 29	7 39	23 6
20	V.	s. Bernardin de Sienne.	3 50	19 30	8 47	23 48
21	S.	*Jeûne*. ste Itisberge, vierge.	3 49	19 31	9 58	—
22	D. ☽	PENTECOTE. ste Julie, vierge et martyre.	3 47	19 32	11 12	0 23
23	L.	SECOND JOUR DE LA PENTECÔTE* †. s. Guibert, fondateur de Gembloux.	3 45	19 34	12 28	0 55
24	M.	N.-D. Secours des Chrétiens.	3 44	19 36	13 44	1 24
25	M.	*Quatre-Temps*. s. Grégoire VII, pape.	3 43	19 37	14 58	1 53
26	J.	s. Philippe de Néri.	3 42	19 38	16 13	2 21
27	V.	*Quatre-Temps*. s. Bède, le Vénérable, doct.; ste Marie Madeleine de Pazzi, vierge.	3 41	19 39	17 26	2 51
28	S.	*Quatre-Temps*. s. Augustin, archev. de Cantorbéry; s. Germain, évêque de Paris.	3 41	19 40	18 36	3 26
29	D. 🌕	LA SAINTE-TRINITÉ. s. Maximin, évêque de Trèves.	3 40	19 41	19 40	4 5
30	L.	s. Ferdinand III, roi.	3 39	19 42	20 39	4 49
31	M.	stes Angèle de Merici et Pétronille, vierges.	3 38	19 43	21 29	5 39

—

JUIN.

JOURS du mois	de la semaine	FÊTES	SOLEIL Lever h. m.	SOLEIL Couch. h. m.	LUNE Lever h. m.	LUNE Couch. h. m.
1	M.	s. Pamphile, martyr.	3 37	19 44	22 12	6 33
2	J.	FÊTE-DIEU* †. ss. Marcellin, Pierre et Érasme, martyrs.	3 36	19 45	22 48	7 31
3	V.	ste Clotilde, reine.	3 35	19 47	23 19	8 31
4	S.	s. François Caraccioli, confes.; s. Optat, évêque de Milève.	3 34	19 48	23 47	9 32
5	D.	SOLENNITÉ DE LA FÊTE-DIEU. — *Procession générale*. s. Boniface, apôtre de l'Allemagne.	3 34	19 49	—	10 34
6	L. ☾	s. Norbert, évêque.— *Réunion de la Fac. des Sciences*.	3 33	19 50	0 12	11 37
7	M.	s. Robert, évêque. — *Réunion de la Fac. de Philosophie et Lettres et de l'Institut agronomique*.	3 33	19 51	0 35	12 39
8	M.	s. Médard, évêque de Noyon. — *Réunion de la Fac. de Médecine*.	3 32	19 51	0 59	13 43
9	J.	ss. Prime et Félicien, martyrs.— *Réunion de la Fac. de Droit*.	3 32	19 52	1 23	14 47
10	V.	FÊTE DU SACRÉ-CŒUR DE JÉSUS. ste Marguerite, reine. — *Réunion de la Fac. de Théologie*.	3 32	19 53	1 49	15 53
11	S.	s. Barnabé, apôtre.— *Réunion de l'École St-Thomas*.	3 32	19 53	2 20	17 1
12	D.	s. Jean de Sahagun.	3 32	19 54	2 55	18 7
13	L. ●	s. Antoine de Padoue. — *Réunion du Conseil rectoral*.	3 31	19 55	3 37	19 12
14	M.	s. Basile le Grand, archev. de Césarée.	3 30	19 56	4 27	20 11
15	M.	s. Vit, s. Modeste et ste Crescence, mart.	3 30	19 57	5 26	21 3
16	J.	ste Lutgarde, vierge; s. Jean-François Régis.	3 30	19 57	6 33	21 48
17	V.	ste Alène, vierge et martyre.	3 30	19 57	7 45	22 26
18	S.	ss. Marc et Marcellin, martyrs.	3 30	19 58	9 1	22 59
19	D.	ste Julienne de Falconiéri, vierge.	3 30	19 58	10 17	23 30
20	L. ☽	s. Sylvère, pape et martyr.	3 30	19 59	11 33	23 58

JOURS du mois	JOURS de la semaine	FÊTES	SOLEIL Lever h. m.	SOLEIL Couch. h. m.	LUNE Lever h. m.	LUNE Couch. h. m.
21	M.	s. Louis de Gonzague.	3 30	19 59	12 48	—
22	M.	s. Paulin, évêque de Nole.	3 31	19 59	14 1	0 26
23	J.	ste Marie d'Oignies.	3 31	19 59	15 14	0 55
24	V.	Nativité de s. Jean-Baptiste.	3 31	19 59	16 23	1 28
25	S	s. Guillaume, abbé.	3 31	19 59	17 28	2 4
26	D.	ss. Jean et Paul, martyrs.	3 32	19 59	18 29	2 43
27	L. ☺	s. Ladislas, roi de Hongrie.	3 33	19 58	19 22	3 50
28	M.	s. Léon II, pape.	3 34	19 58	20 9	4 22
29	M.	ss. PIERRE ET PAUL* †, apôtres. — *Indulgence plénière.*	3 34	19 58	20 48	5 19
30	J.	ste Adile, vierge.	3 35	19 58	21 21	6 19

JUILLET.

JOURS du mois	JOURS de la semaine	FÊTES	SOLEIL Lever h. m.	SOLEIL Couch. h. m.	LUNE Lever h. m.	LUNE Couch. h. m.
1	V.	s. Rombaut, évêque, patron de Malines.	3 35	19 57	21 50	7 20
2	S.	*Jeûne.* Visitation de la très sainte Vierge.	3 36	19 57	22 16	8 21
3	D.	SOLENNITÉ DES SS. PIERRE ET PAUL. s. Euloge, martyr.	3 37	19 57	22 40	9 23
4	L.	s. Théodore, évêque; ste Zoé, vierge et martyre.	3 37	19 56	23 3	10 26
5	M. ☾	ss. Cyrille et Méthode, apôtres des Slaves.	3 38	19 56	23 26	11 28
6	M.	ste Godelive, martyre. — *Ouverture de la première session ordinaire des Commissions d'examens.*	3 39	19 56	23 51	12 31
7	J.	s. Willebaut, évêque d'Eichstadt. — *Ouverture de la première session ordinaire des examens à l'Institut supérieur de Philosophie.*	3 39	19 55	—	13 36
8	V.	ste Elisabeth, reine de Portugal.— *Ouverture des examens de passage à l'Institut agronomique et à l'Ecole de Brasserie.*	3 40	19 54	0 19	14 41
9	S.	ss. Martyrs de Gorcum.	3 41	19 53	0 50	15 47
10	D.	Les sept Frères Martyrs.	3 43	19 53	1 28	16 53
11	L.	s. Pie I, pape.	3 44	19 52	2 14	17 55
12	M.	s. Jean Gualbert, abbé.	3 45	19 51	3 9	18 52
13	M. ●	s. Anaclet, pape et martyr.	3 46	19 51	4 14	19 42
14	J.	s. Bonaventure, évêque et docteur.	3 47	19 50	5 26	20 25
15	V.	s. Henri, empereur d'Allemagne.	3 48	19 49	6 42	21 1
16	S.	N.-D. du Mont-Carmel; ste Renelde.	3 49	19 48	8 1	21 33
17	D.	s. Alexis, confesseur.	3 50	19 47	9 19	22 3
18	L.	s. Camille de Lellis. — *Ouverture de la session ordinaire des examens de passage et de sortie aux Écoles spéciales (grades non légaux).*	3 52	19 46	10 36	22 31
19	M. ☽	s. Vincent de Paul.	3 53	19 44	11 51	23 1
20	M.	s. Jérôme Emilien. — *Ouverture de la session ordinaire des examens de passage et de sortie aux Ecoles spéciales (grades légaux).*	3 54	19 43	13 3	23 31

JOURS du mois	JOURS de la semaine	FÊTES	SOLEIL Lever h. m.	SOLEIL Couch. h. m.	LUNE Lever h. m.	LUNE Couch. h. m.
21	J.	ste Praxède, vierge. — *Fête du Saint-Sacrement de Miracle à Bruxelles.* — *Anniversaire de l'Inauguration de* S. M. Léopold Ier, *Roi des Belges.* — *Fêtes nationales.*	3 55	19 42	14 14	—
22	V.	ste Marie-Madeleine.	3 57	19 41	15 20	0 6
23	S.	s. Apollinaire, évêque de Ravenne.	3 58	19 40	16 22	0 44
24	D.	ste Christine, vierge et martyre.	3 59	19 39	17 17	1 27
25	L.	s. Jacques le Majeur, apôtre.	4 0	19 38	18 5	2 17
26	M.	ste Anne, mère de la très sainte Vierge Marie.	4 1	19 36	18 46	3 11
27	M. ☺	s. Pantaléon, martyr.	4 3	19 35	19 22	4 9
28	J.	ss. Nazaire, Celse et Victor, martyrs.	4 4	19 33	19 53	5 9
29	V.	ste Marthe, vierge.	4 5	19 31	20 20	6 10
30	S.	ss. Abdon et Sennen, martyrs.	4 7	19 30	20 45	7 13
31	D.	s. Ignace de Loyola, fondateur de la Compagnie de Jésus.	4 9	19 29	21 8	8 14

AOUT.

JOURS		FÊTES	SOLEIL		LUNE	
du mois	de la semaine		Lever	Couch.	Lever	Couch.
			h. m.	h. m.	h. m.	h. m.
1	L.	s. Pierre-ès-Liens. — *Ouverture de la première session des examens d'admission aux Ecoles spéciales et à l'Ecole des Sciences Commerciales et Consulaires.*	4 10	19 27	21 32	9 16
2	M.	*Portioncule.* s. Alphonse de Liguori; s. Etienne, pape.—*Ouverture de la première session des examens d'admission à l'Institut agronomique et à l'Ecole de Brasserie.*	4 12	19 26	21 56	10 19
3	M.	Invention du corps de s. Etienne.	4 13	19 24	22 21	11 21
4	J. ☾	s. Dominique, confesseur.	4 15	19 22	22 50	12 25
5	V.	Notre-Dame-aux-Neiges.	4 16	19 20	23 24	13 30
6	S.	Transfiguration de Notre-Seigneur Jésus-Christ.	4 18	19 19	—	14 34
7	D.	s. Gaëtan de Thiennes; s. Donat, évêque et martyr.	4 19	19 17	0 5	15 36
8	L.	s. Cyriaque, martyr.	4 21	19 16	0 53	16 36
9	M.	s. Romain, martyr.	4 22	19 14	1 52	17 29
10	M.	s. Laurent, martyr.	4 24	19 12	3 1	18 15
11	J. ●	s. Géry, évêque de Cambrai.	4 26	19 9	4 16	18 56
12	V.	ste Claire, vierge.	4 27	19 7	5 35	19 29
13	S.	*Jeûne.* s. Jean Berchmans, confesseur; s. Hippolyte, martyr.	4 29	19 6	6 55	20 3
14	D.	s. Eusèbe, martyr.	4 30	19 4	8 16	20 33
15	L.	ASSOMPTION DE LA TRÈS SAINTE VIERGE. s. Arnould, év. de Soissons.	4 31	19 2	9 35	21 3
16	M.	s. Hyacinthe; s. Roch, confesseurs.	4 33	19 1	10 51	21 34
17	M.	s. Tibérat, abbé.	4 34	18 59	12 3	22 7
18	J. ☽	s. Joachim; ste Hélène, impératrice.	4 36	18 57	13 11	22 45
19	V.	s. Jules, martyr; b. Louis Florès, d'Anvers, martyr.	4 37	18 55	14 15	23 27
20	S.	s. Bernard, abbé de Clairvaux, docteur.	4 39	18 53	15 13	—
21	D.	ste Jeanne-Françoise Frémiot de Chantal, veuve.	4 40	18 50	16 3	0 14

JOURS du mois	JOURS de la semaine	FÊTES	SOLEIL Lever h. m.	SOLEIL Couch. h. m.	LUNE Lever h. m.	LUNE Couch. h. m.
22	L.	s. Timothée, martyr.	4 42	18 48	16 46	1 6
23	M.	s. Philippe Béniti.	4 44	18 47	17 24	2 3
24	M.	s. Barthélemy, apôtre.	4 45	18 45	17 56	3 2
25	J.	s. Louis, roi de France.	4 46	18 43	18 23	4 3
26	V. ☺	s. Zéphyrin, pape et martyr.	4 48	18 41	18 49	5 4
27	S.	s. Joseph Calasancza.	4 49	18 39	19 13	6 5
28	D.	s. Augustin, évêque et docteur.	4 51	18 37	19 37	7 8
29	L.	Décollation de s. Jean-Baptiste.	4 52	18 35	20 0	8 9
30	M.	ste Rose de Lima, vierge.	4 54	18 33	20 25	9 12
31	M.	s. Raymond Nonnat.	4 55	18 30	20 53	10 15

SEPTEMBRE.

JOURS du mois	JOURS de la semaine	FÊTES	SOLEIL Lever h. m.	SOLEIL Couch. h. m.	LUNE Lever h. m.	LUNE Couch. h. m.
1	J.	s. Gilles, abbé.	4 57	18 28	19 23	11 18
2	V.	s. Étienne, roi de Hongrie.	4 59	18 26	22 0	12 21
3	S. ☾	s. Remacle, évêque de Maestricht.	5 0	18 24	22 44	13 23
4	D.	*ss. Anges Gardiens.* ste Rosalie, vierge.	5 1	18 21	23 36	14 22
5	L.	s. Laurent Justinien, patriarche de Venise.	5 3	18 18	—	15 15
6	M.	s. Donatien, martyr.	5 5	18 16	0 39	16 4
7	M.	ste Reine. — **Installation de l'Université de Louvain (1426), érigée par le pape Martin V** *(9 décembre 1425).*	5 7	18 14	1 49	16 47
8	J.	**Nativité de la très sainte Vierge*.** — s. Adrien, martyr.	5 8	18 12	3 5	17 24
9	V. ●	s. Gorgone, martyr.	5 10	18 10	4 25	17 58
10	S.	s. Nicolas de Tolentino.	5 11	18 8	5 46	18 30
11	D.	ss. Prote et Hyacinthe, martyrs.	5 13	18 6	7 8	19 1
12	L.	s. Guy d'Anderlecht.	5 14	18 3	8 28	19 32
13	M.	s. Amé, évêque de Sion en Valais.	5 16	18 1	9 44	20 6
14	M.	Exaltation de la Ste Croix.	5 18	17 59	10 58	20 44
15	J.	s. Nicomède, martyr.	5 19	17 56	12 6	21 25
16	V. ☽	ss. Corneille et Cyprien, martyrs.	5 21	17 54	13 7	22 11
17	S.	s. Lambert, évêque de Maestricht.	5 22	17 52	14 0	23 2
18	D.	*Notre-Dame des VII Douleurs.* s. Joseph de Cupertino.	5 23	17 50	14 46	23 58
19	L.	s. Janvier et ses compagnons, martyrs.	5 25	17 48	15 25	—
20	M.	s. Eustache et ses compagnons, martyrs.	5 26	17 46	15 58	0 56
21	M.	*Quatre-Temps.* s. Mathieu, apôtre.	5 28	17 44	16 28	1 56
22	J.	s. Thomas de Villeneuve, évêque; s. Maurice et ses compagnons, martyrs.	5 29	17 41	16 55	2 57
23	V.	*Quatre-Temps.* ste Thècle, vierge et mart.	5 31	17 38	17 18	3 58
24	S. ☺	*Quatre-Temps.* Notre-Dame de la Merci.	5 33	17 36	17 41	4 59
25	D.	s. Firmin.	5 35	17 34	18 5	6 2
26	L.	s. Cyprien et ste Justine, martyrs.	5 36	17 32	18 29	7 4
27	M.	s. Côme et Damien, martyrs.	5 37	17 30	18 56	8 7

JOURS du mois	de la semaine	FÊTES	SOLEIL Lever h. m.	SOLEIL Couch. h. m.	LUNE Lever h. m.	LUNE Couch. h. m.
28	M.	s. Wenceslas, duc de Bohême, martyr.	5 39	17 28	19 26	9 11
29	J.	s. Michel, archange.	5 40	17 26	20 0	10 14
30	V.	s. Jérôme, docteur.	5 42	17 24	20 41	11 15

OCTOBRE.

JOURS du mois	JOURS de la semaine	FÊTE	SOLEIL Lever h. m.	SOLEIL Couch. h. m.	LUNE Lever h. m.	LUNE Couch. h. m.
1	S.	s. Remi; s. Bavon, patron de Gand. — *Ouverture de la seconde session ordinaire des Commissions d'examens. — Ouverture de la seconde session des examens d'admission aux Ecoles spéciales et à l'Ecole des Sciences Commerciales et Consulaires. — Ouverture de la seconde session des examens de passage et de la session ordinaire des examens de sortie à l'Institut agronomique et à l'Ecole de Brasserie.*	5 44	17 21	21 28	12 14
2	D. ☾	*Solennité du Saint Rosaire.* s. Léger, évêque d'Autun.	5 46	17 18	22 25	13 8
3	L.	s. Gérard, abbé.	5 47	17 16	23 29	13 57
4	M.	s. François d'Assise. — *Ouverture de la seconde session des examens d'admission à l'Institut agronomique et à l'Ecole de Brasserie. — Ouverture de la seconde session des examens de passage et de sortie aux Ecoles spéciales (grades non légaux).*	5 49	17 14	—	14 40
5	M.	s. Placide, m.	5 50	17 12	0 40	15 19
6	J.	s. Brunon, confesseur.	5 52	17 10	1 56	15 53
7	V.	s. Marc, pape. — *Ouverture de la seconde session des examens de passage et de sortie aux Ecoles spéciales (grades légaux).*	5 54	17 7	3 15	16 26
8	S.	ste Brigitte, veuve.	5 56	17 5	4 37	16 56
9	D. ●	s. Denis et ses compagnons, martyrs.	5 57	17 3	5 58	17 27
10	L.	s. François de Borgia.	5 58	17 1	7 18	18 1
11	M.	s. Gommaire, patron de Lierre.	6 0	16 59	8 35	18 36
12	M.	s. Wilfrid, évêque d'York.	6 1	16 57	9 48	19 17
13	J.	s. Edouard, roi d'Angleterre.	6 3	16 55	10 53	20 2
14	V.	s. Calixte, pape et martyr.	6 5	16 53	11 52	20 53
15	S.	ste Thérèse, vierge.	6 7	16 50	12 42	21 48
16	D. ☽	s. Mommolin, évêque de Noyon et de Tournai.	6 9	16 48	13 24	22 46

JOURS		FÊTES	SOLEIL		LUNE	
du mois	de la semaine		Lever	Couch	Lever	Couch.
			h. m.	h. m.	h. m.	h. m.
17	L.	ste Hedwige, veuve. — *Fin des vacances académiques. — Les inscriptions et les recensements se font, à dater de ce jour, jusqu'au samedi 29 octobre, à la salle du Sénat académique, de neuf heures à midi, et de trois à cinq heures.*	6 10	16 46	14 0	23 46
18	M.	s. Luc, évangéliste.— *Messe solennelle du Saint-Esprit pour l'ouverture des Cours académiques, en l'église primaire de Saint-Pierre, à onze heures. — Commencement du premier semestre de l'année académique 1904-1905.*	6 12	16 44	14 31	—
19	M.	s. Pierre d'Alcantara.	6 13	16 42	14 58	0 47
20	J.	s. Jean de Kenti.	6 15	16 40	15 23	1 49
21	V.	ste Ursule et ses compagnes, martyres.	6 17	16 38	15 46	2 51
22	S.	s. Mellon, évêque.	6 19	16 36	16 9	3 53
23	D.	s. Jean de Capistran.	6 21	16 34	16 34	4 56
24	L. 🌕	s. Raphaël, archange.	6 22	16 32	16 59	5 59
25	M.	ss. Crépin, Crépinien, Chrysante et Darie, martyrs.	6 24	16 30	17 28	7 2
26	M.	s. Evariste, pape et martyr. — *Ouverture de la seconde session ordinaire des examens à l'Institut supérieur de Philosophie.*	6 25	16 28	18 1	8 7
27	J.	s. Frumence, apôtre de l'Ethiopie.	6 27	16 26	18 39	9 10
28	V.	ss. Simon et Jude, apôtres.	6 29	16 24	19 24	10 9
29	S.	ste Ermelinde, vierge. — *Clôture des inscriptions et des recensements. Après ce jour on ne peut être inscrit ou recensé que si le retard de l'inscription est dû à des motifs légitimes.* (Règlement général, art. 6.)	6 31	16 22	20 17	11 6
30	D.	s. Feuillen, martyr.	6 33	16 20	21 19	11 55
31	L. ☾	*Jeûne.* s. Quentin, martyr.	6 34	16 18	22 26	12 40

NOVEMBRE.

JOURS du mois	JOURS de la semaine	FÊTES	SOLEIL Lever h. m.	SOLEIL Couch. h. m.	LUNE Lever h. m.	LUNE Couch. h. m.
1	M.	TOUSSAINT. *Indulgence plénière.*	6 36	16 17	23 37	13 18
2	M.	LES FIDÈLES TRÉPASSÉS †.	6 37	16 15	—	13 53
3	J.	s. Hubert, évêque de Liége.	6 39	16 14	0 53	14 24
4	V.	s. Charles Borromée, archev. de Milan. — INAUGURATION DE L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE A MALINES (1834), ÉRIGÉE PAR LE CORPS ÉPISCOPAL DE BELGIQUE AVEC L'ASSENTIMENT DE S. S. GRÉGOIRE XVI. — *Indulgence plénière.*	6 41	16 12	2 10	14 54
5	S.	ste Odrade, vierge; s. Zacharie et ste Elisabeth, parents de s. Jean-Baptiste.	6 42	16 10	3 29	15 23
6	D.	s. Winoc, abbé. — *Messe solennelle pour les bienfaiteurs de l'Université, en l'église primaire de St-Pierre, à onze heures.*	6 44	16 8	4 49	15 54
7	L. ●	s. Willibrord, évêque d'Utrecht. — *Réunion de la Fac. des Sciences. — Les demandes qui se rapportent aux art. 40, 44 et 45 du Règlement général doivent être adressées aux Facultés respectives avant les réunions de cette semaine.*	6 46	16 6	6 7	16 29
8	M.	s. Godefroid, évêque d'Amiens.—*Réunion de la Fac. de Philosophie et Lettres et de l'Institut agronomique.*	6 48	16 5	7 23	17 7
9	M.	Dédicace de l'église du Sauveur à Rome; s. Théodore, martyr. — *Réunion de la Fac. de Médecine.*	6 50	16 4	8 34	17 51
10	J.	s. André Avellin. — *Réunion de la Fac. de Droit.*	6 51	16 2	9 38	18 40
11	V.	s. Martin, évêque de Tours. — *Réunion de la Fac. de Théologie.*	6 53	16 1	10 34	19 34
12	S.	s. Liévin, évêque et martyr. — *Réunion de l'Ecole St-Thomas.*	6 54	15 59	11 21	20 33
13	D.	s. Stanislas Kostka.	6 56	15 58	12 0	21 34
14	L.	s. Josaphat, évêque et martyr; s. Albéric,	6 58	15 57	12 33	22 36

JOURS du mois	de la semaine	FÊTES	SOLEIL Lever h. m.	SOLEIL Couch h. m.	LUNE Lever h. m.	LUNE Couch. h. m.
		évêque d'Utrecht. — *Réunion du Conseil rectoral.*	—	—	—	—
15	M. ☽	ste Gertrude, v.; s. Léopold, c. — *Fête patronale de S. M. le Roi* LÉOPOLD II.	6 59	15 55	13 2	23 38
16	M.	s. Edmond, archevêque de Cantorbéry.	7 1	15 54	13 27	—
17	J.	s. Grégoire le Thaumaturge.	7 3	15 52	13 51	0 39
18	V.	Dédicace de la basilique des ss. Pierre et Paul à Rome.	7 5	15 51	14 14	1 41
19	S.	ste Elisabeth, duchesse de Thuringe.	7 6	15 50	14 37	2 43
20	D.	s. Félix de Valois.	7 8	15 49	15 2	3 46
21	L.	Présentation de la très sainte Vierge.	7 10	15 48	15 29	4 51
22	M.	ste Cécile, vierge et martyre.	7 11	15 47	16 0	5 55
23	M. ☺	s. Clément I, pape et martyr.	7 12	15 46	16 37	7 0
24	J.	s. Jean de la Croix.	7 14	15 45	17 20	8 3
25	V.	ste Catherine, vierge et martyre.	7 15	15 44	18 11	9 2
26	S.	s. Albert de Louvain, évêque de Liége et martyr.	7 17	15 44	19 11	9 55
27	D.	*1er dimanche de l'Avent.* s. Acaire, évêque de Noyon.	7 18	15 43	20 16	10 41
28	L.	s. Ruf, martyr.	7 20	15 42	21 27	11 22
29	M.	s. Saturnin, martyr.	7 22	15 41	22 40	11 57
30	M. ☾	s. André, apôtre.	7 24	15 40	23 56	12 28

DÉCEMBRE.

JOURS du mois	de la semaine		FÊTES	SOLEIL Lever h. m.	SOLEIL Couch. h. m	LUNE Lever h. m.	LUNE Couch. h. m.
1	J.		s. Éloi, évêque de Noyon. — INSTALLATION DE L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LOUVAIN (1835).	7 25	15 39	—	12 57
2	V.		ste Vivienne, vierge et martyre.	7 26	15 39	1 11	13 26
3	S.		s. François Xavier.	7 27	15 38	2 28	13 54
4	D.		ste Barbe, martyre; s. Pierre Chrysologue.	7 29	15 38	3 45	14 26
5	L.		s. Sabbas, abbé. — *Réunion de la Fac. des Sciences.*	7 30	15 37	5 0	15 0
6	M.		s. Nicolas, évêque de Myre. — *Réunion de la Fac. de Philosophie et Lettres et de l'Institut agronomique.*	7 31	15 37	6 13	15 40
7	M.	●	s. Ambroise, évêque et docteur. — *Réunion de la Fac. de Médecine.*	7 32	15 37	7 21	16 26
8	J.		IMMACULÉE CONCEPTION DE LA TRÈS SAINTE VIERGE* †. — *Indulgence plénière.*	7 33	15 36	8 21	17 19
9	V.		ste Léocadie, vierge et martyre. — *Réunion de la Fac. de Théologie.*	7 34	15 35	9 13	18 16
10	S.		s. Melchiade, pape et martyr. — *Réunion de la Fac. de Droit et de l'Ecole St-Thomas.*	7 36	15 35	9 56	19 17
11	D.		s. Damase, pape.	7 37	15 35	10 33	20 19
12	L.		s. Valéry, abbé en Picardie. — *Réunion du Conseil rectoral.*	7 38	15 35	11 4	21 22
13	M.		ste Lucie, vierge et martyre.	7 39	15 35	11 31	22 25
14	M.	☽	*Quatre-Temps.* s. Nicaise, évêque. — MESSE D'OR.	7 40	15 35	11 56	23 27
15	J.		s. Adon, archevêque de Vienne.	7 41	15 36	12 18	—
16	V.		*Quatre-Temps.* s. Eusèbe, évêque de Verceil.	7 42	15 36	12 41	0 29
17	S.		*Quatre-Temps.* ste Begge, veuve; ste Wivine, vierge.—*Anniversaire de l'inauguration de* S.M. LÉOPOLD II, *Roi des Belges.*	7 42	15 36	13 4	1 32
18	D.		Attente de la naissance de N.-S. J.-C.	7 43	15 36	13 30	2 35

JOURS du mois	de la semaine		FÊTES	SOLEIL Lever h. m.	SOLEIL Couch. h. m.	LUNE Lever h. m.	LUNE Couch. h. m.
19	L.		s. Némésion, martyr.	7 44	15 37	13 59	3 40
20	M.		s. Philogone, évêque.	7 44	15 37	14 33	4 44
21	M.		s. Thomas, apôtre.	7 45	15 37	15 14	5 49
22	J.	☺	s. Hungère, évêque d'Utrecht.	7 45	15 38	16 2	6 51
23	V.		ste Victoire, vierge et martyre.	7 46	15 39	16 59	7 48
24	S.		*Jeûne*. s. Lucien.	7 46	15 39	18 4	8 38
25	D.		NOËL. — *Indulgence plénière*.	7 47	15 40	19 15	9 22
26	L.		SECOND JOUR DE NOËL*. s. Etienne, premier martyr.	7 47	15 40	20 30	10 0
				—	—	—	—
27	M.		s. Jean, apôtre et évangéliste.	7 47	15 41	21 45	10 34
28	M.		ss. Innocents.	7 47	15 42	23 1	11 3
29	J.	☾	s. Thomas de Cantorbéry.	7 47	15 43	—	11 31
30	V.		s. Sabin, évêque et martyr.	7 48	15 44	0 16	11 59
31	S.		s. Sylvestre, pape.	7 48	15 44	1 31	12 28

—

PREMIÈRE PARTIE.

Prière à la très sainte Mère de Dieu, patronne de l'Université (1).

Souvenez-vous, ô bienheureuse Vierge Marie, qu'il n'a jamais été dit que quelqu'un ait eu recours à vous sans avoir été exaucé. Plein d'une confiance sans bornes en cette toute-puissante protection, je viens, ô Marie, avec tous les fidèles de Belgique implorer vos bontés sur l'Université catholique, établie par nos premiers pasteurs, d'un commun accord avec le Chef auguste de l'Église. Cette œuvre, ô très sainte Vierge, n'a d'autre but que la gloire de votre Fils chéri, par la conservation du précieux don de la foi, des mœurs et de la vraie science parmi notre jeunesse catholique. Bénissez-la donc, ô Mère de bonté, afin que tous ceux qui s'y trouvent réunis aient un cœur pur, une intelligence droite, et qu'ils soient remplis de l'Esprit-Saint, qui est le Dieu des sciences. Obtenez-moi, ô Marie, ainsi qu'à tous les fidèles catholiques de Belgique, un zèle constant pour seconder cet établissement, afin que nous devenions tous participants des fruits qu'il doit produire. Reine du ciel, votre propre gloire est intéressée au succès de cette œuvre. Si elle prospère, plus de cœurs s'uniront à nous pour chanter vos louanges et dire sans cesse avec amour et reconnaissance : O très miséricordieuse, ô très bonne et très douce Vierge Marie ! — AVE MARIA.

(1) Nosseigneurs le Cardinal-Archevêque et les Évêques de Belgique ont accordé 40 jours d'indulgence à tous les fidèles chaque fois qu'ils réciteront dévotement cette prière.

Corps épiscopal de Belgique.

Archevêque de Malines et primat de la Belgique, Son Éminence Mgr **Pierre-Lambert Goossens**, né à Perck le 18 juillet 1827, nommé évêque d'Abdère et coadjuteur de Mgr Gravez, évêque de Namur, avec droit de succession le 1r juin 1883, sacré le 24 juin 1883, entré en possession du siège de Namur le 16 juillet 1883, du siège archiépiscopal de Malines le 12 avril 1884, cardinal-prêtre de la sainte Église romaine le 24 mai 1889, grand-cordon de l'ordre de Léopold.

Évêque de Gand, S. G. Mgr **Antoine Stillemans**, né à Saint-Nicolas le 10 décembre 1832, docteur en théologie et en philosophie et lettres, prélat domestique de Sa Sainteté, assistant au trône pontifical, comte Romain, officier de l'ordre de Léopold, officier de l'ordre royal du Lion, nommé à l'évêché de Gand au mois d'octobre 1889, sacré à Gand le 27 janvier 1890.

Évêque de Bruges, S. G. Mgr **Gustave-Joseph Waffelaert**, né à Rolleghem en 1847, docteur en théologie, nommé à l'évêché de Bruges au mois de juin 1895, sacré et entré en possession du siège épiscopal de Bruges le 24 juillet 1895, officier de l'ordre de Léopold.

Évêque de Tournai, S. G. Mgr **Charles-Gustave Walravens**, né à Enghien le 28 juin 1841, docteur en théologie; nommé évêque de Samosate (Asie Mineure), et auxiliaire de Mgr Du Roussaux par bref du 26 décembre 1896; sacré à Tournai le 24 février 1897, désigné pour l'évêché de Tournai, en remplacement de Mgr Du Roussaux, selon notification faite par Son Excellence le Nonce Apostolique en date du 16 octobre 1897, officier de l'ordre de Léopold.

Évêque de Namur, S. G. Mgr **Thomas Heylen**, né à Casterlé le 5 février 1856, docteur en théologie et en philosophie; élu abbé de l'abbaye de Tongerloo le 1er juin 1887; élevé au siège épiscopal de Namur le 23 octobre 1899 et sacré à Namur le 30 novembre de la même année.

Évêque de Liége, S. G. Mgr **Martin-Hubert Rutten**, né à Geystingen (lez-Maeseyck) le 18 décembre 1841; professeur, puis directeur du Petit Séminaire de St-Roch, 1873; id. du Petit Séminaire de St-Trond, 1878; vicaire général de Mgr Doutreloux de 1879 à 1901; élu vicaire capitulaire du diocèse de Liége le 25 août 1901; nommé évêque de Liége le 1er octobre suivant, sacré à Liége le 6 janvier 1902, officier de l'ordre de Léopold.

PERSONNEL DE L'UNIVERSITÉ.

RECTEUR MAGNIFIQUE.

A. Hebbelynck, protonotaire apostolique *ad instar participantium*, docteur en théologie, chanoine honoraire de la cathédrale de Gand, membre de la société asiatique de Paris, officier de l'ordre de Léopold, officier de la Légion d'honneur, professeur ordinaire à la Faculté de Théologie.

Rue de Namur, 110.

RECTEUR MAGNIFIQUE HONORAIRE.

J.-B. Abbeloos, protonotaire apostolique *ad instar participantium*, docteur en théologie, chanoine honoraire de l'église métropolitaine de Malines, membre de l'académie de la religion catholique de Rome, commandeur de l'ordre de Léopold, commandeur de l'ordre d'Isabelle la catholique, officier de la Couronne de Chêne de Luxembourg.

Montagne du Collège, 3.

VICE-RECTEUR.

E. F. F. Coenraets, prélat de la Maison de Sa Sainteté, chanoine honoraire de l'église métropolitaine de Malines, chevalier de l'ordre de Léopold, professeur ordinaire à la Faculté de Philosophie et Lettres.

Rue St-Michel, 6.

VICE-RECTEUR HONORAIRE.

C. P. E. Cartuyvels, prélat domestique de Sa Sainteté, docteur en théologie, licencié en droit canon, doyen du chapitre de la cathédrale de Liége, chanoine honoraire de la métropole de Reims, commandeur de l'ordre de Léopold.

Rue Duvivier, Liége.

SECRÉTAIRE.

J. Van Biervliet, officier de l'ordre de Léopold, membre correspondant de l'académie de législation de Toulouse et de l'académie royale de législation et de jurisprudence de Madrid, membre de la commission de revision du Code civil, professeur ordinaire à la Faculté de Droit.

Rue St-Hubert, 1.

CONSEIL RECTORAL.

E. F. F. Coenraets, vice-recteur.

A. Van Hoonacker, doyen de la Faculté de Théologie.

L. De Lantsheere, doyen de la Faculté de Droit.

E. Masoin, doyen de la Faculté de Médecine.

G. Doutrepont, doyen de la Faculté de Philosophie et Lettres.

D. Mercier, président de l'Institut supérieur de Philosophie Thomistique.

N. Sibenaler, doyen de la Faculté des Sciences.

J. Van Biervliet, secrétaire de l'Université.

ASSESSEURS DU VICE-RECTEUR.

Is. Hemeryck, professeur ordinaire à la Faculté de Philosophie et Lettres, chanoine honoraire de la cathédrale de Bruges, chevalier de l'ordre de Léopold.

Place Saint-Jacques, 6.

S. Demanet, professeur ordinaire à la Faculté des Sciences, docteur en sciences physiques et mathématiques, chanoine honoraire de la cathédrale de Namur.

Rue de Bériot, 23.

J, Van Battel, professeur extraordinaire à la Faculté de Philosophie et Lettres, chanoine honoraire de l'église métropolitaine de Malines, président du collège Juste-Lipse.

Collège Juste-Lipse, rue des Récollets.

FACULTÉ DE THÉOLOGIE.

Doyen, **M. Van Hoonacker.** — *Secrétaire*, **M. Becker.**

T. J. Lamy, professeur émérite, prélat domestique de Sa Sainteté, docteur en théologie, chanoine honoraire de la cathédrale de Namur, commandeur de l'ordre de Léopold, membre de l'académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, membre de la commission des études bibliques; membre de l'académie de la religion catholique de Rome et de l'académie royale des lettres, des sciences et des arts de Palerme, correspondant de la société d'Étude biblique de Rome, de la société de géographie de Lisbonne, membre de la société d'archéologie

biblique de Londres, membre du conseil d'administration de la bibliothèque royale.

Rue des Moutons, 153.

E. H. J. Reusens, professeur émérite, docteur en théologie, chanoine honoraire de l'église métropolitaine de Malines, bibliothécaire émérite de l'Université, officier de l'ordre de Léopold, membre de la commission royale d'histoire et de l'académie de la religion catholique de Rome, membre titulaire de l'académie d'archéologie de Belgique, membre de la commission de surveillance des musées royaux des arts décoratifs et industriels (section des antiquités et des armures), membre effectif de la commission royale des monuments, membre du comité diocésain des monuments et membre correspondant de l'académie pontificale d'archéologie, membre honoraire du corps académique d'Anvers.

Rue Léopold Vander Kelen, 26.

F. J. Moulart, professeur ordinaire, prélat de la maison de Sa Sainteté, docteur en droit canon, chanoine honoraire de la cathédrale de Tournai, officier de l'ordre de Léopold, membre de l'académie de la religion catholique de Rome : *le droit civil-ecclésiastique : partie spéciale.*

Rue de Namur, 108.

A. A. H. Dupont, professeur émérite, docteur en philosophie et en théologie, chanoine honoraire de la cathédrale de Liége, chevalier de l'ordre de Léopold.

A Ruremonde (Hollande).

A. B. Vander Moeren, professeur émérite, docteur en théologie, ancien président du collège du St-Esprit, chanoine honoraire de la cathédrale de Gand, chevalier de l'ordre de Léopold.

A Durmen (Zele).

H. Van den Berghe, professeur honoraire, docteur en droit canon, ancien président du collège du Pape Adrien VI, chevalier de l'ordre de Léopold, chanoine théologal de la cathédrale et président du grand-séminaire de Bruges.

J. Forget, professeur ordinaire, docteur en théologie, chanoine honoraire de la cathédrale de Namur, chevalier de l'ordre de Léopold : *la théologie dogmatique générale, le cours d'arabe, le cours de syriaque, le cours de philosophie morale et exposé scientifique du dogme catholique (les deux derniers cours relèvent de l'Institut St-Thomas).*

Rue Marie-Thérèse, 110.

J. A. M. G. E. De Becker, professeur ordinaire, recteur du Séminaire Américain, docteur en droit canon et en droit civil, licencié en

théologie, chanoine honoraire de l'église métropolitaine de Malines, chevalier de l'ordre de Léopold : *le droit canon.*

Rue de Namur, 112.

A. Van Hoonacker, professeur ordinaire, docteur en théologie, chanoine honoraire de la cathédrale de Bruges, chevalier de l'ordre de Léopold : *l'histoire critique de l'Ancien Testament, l'hébreu, l'assyrien, — la philosophie morale (cours de la Faculté de Philosophie).*

Rue de Namur, 103.

M. De Baets, professeur ordinaire, docteur en théologie et en philosophie, chanoine honoraire de la cathédrale de Gand : *la théologie dogmatique spéciale, — la métaphysique (cours de la Faculté de Philosophie).*

Lubbeek.

O. Dignant, professeur ordinaire, docteur en théologie, chanoine honoraire de la cathédrale de Bruges : *la théologie morale.*

Boulevard de Jodoigne, 9.

L. Becker, professeur ordinaire, docteur en théologie et en philosophie : *la théologie dogmatique.*

Collège du St-Esprit, rue de Namur.

P. Ladeuze, professeur ordinaire, docteur en théologie, président du collège du St-Esprit, chanoine honoraire de la cathédrale de Tournai : *l'Écriture Sainte, la patrologie, la langue copte.*

Collège du St-Esprit, rue de Namur.

A. Bondroit, professeur ordinaire, docteur en droit canon : *le droit civil-ecclésiastique : partie générale; la théologie morale fondamentale.*

Collège du St-Esprit, rue de Namur.

A. Van Hove, professeur extraordinaire, docteur en droit canon : *l'histoire ecclésiastique; les institutes de droit canon.*

Collège du St-Esprit, rue de Namur.

R. Maere, professeur extraordinaire, docteur en théologie, bibliothécaire de l'Université : *l'archéologie chrétienne; la paléographie latine* et *la diplomatique du moyen âge.*

Collège du St-Esprit, rue de Namur.

H. Coppieters, professeur extraordinaire, docteur en théologie : *l'Écriture Sainte (cours élémentaire); le cours élémentaire d'hébreu.*

Collège du Pape, place de l'Université.

E. Van Roey, professeur extraordinaire, docteur en théologie : *la théologie morale spéciale.*

Collège Américain, rue de Namur, 112.

FACULTÉ DE DROIT.

Doyen, **M. De Lantsheere.** — *Secrétaire*, **M. Nerincx.**

C. H. X. Périn, professeur émérite, officier de l'ordre de Léopold, commandeur de l'ordre de Pie IX, membre correspondant de l'institut de France, de l'académie de législation de Toulouse, officier d'académie de l'Université de France, membre honoraire de l'académie de législation de Madrid et de la compagnie des avocats de Saint-Pierre à Rome.

A Ghlin (Mons).

H. J. P. A. Staedtler, professeur émérite, officier de l'ordre de Léopold.

Avenue de l'Astronomie, 7, Bruxelles.

J. Van Biervliet, professeur ordinaire, secrétaire de l'Université : *le droit civil approfondi, l'organisation et les attributions judiciaires et la procédure civile.*

Rue St-Hubert, 1.

L. Mabille, professeur ordinaire, membre de la Chambre des représentants : *le droit civil approfondi.*

Rue Louis Melsens, 17.

E. E. F. J. Descamps (chevalier), professeur ordinaire, officier de l'ordre de Léopold, officier de l'ordre royal de la Couronne, grand'croix de l'ordre de St-Stanislas de Russie, grand'croix de l'ordre d'Isabelle la catholique, grand officier de l'ordre de François-Joseph, grand officier de l'ordre du Medjidié, commandeur de l'ordre de Notre Dame de la Conception de Villa Viçosa, commandeur de l'ordre du Lion et du Soleil, commandeur de l'ordre de l'Étoile de Roumanie, commandeur de l'ordre de la Rédemption africaine, officier de l'ordre de la Couronne de Chêne, chevalier de l'ordre du Christ du Brésil, décoré de la Croix « Pro Ecclesia et Pontifice », ministre d'État, sénateur, conseiller communal, membre de la Commission administrative de l'École des Beaux-Arts, ancien bâtonnier de l'ordre des avocats du barreau de Louvain, ancien membre du conseil provincial du Brabant, membre et ancien président de l'Union interparlementaire, vice-président du conseil supérieur de l'État indépendant du Congo, président de l'académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, correspondant de l'Institut de France (académie des sciences morales et politiques), membre de l'académie des sciences de Christiania, président de l'Institut international de bibliographie, membre de l'International Law Association, membre

de l'Institut colonial international, président de la section morale et politique de la société d'études coloniales, membre de l'Institut international de la Paix, membre de l'académie de la religion catholique, membre de l'académie des Arcades de Rome, membre de l'académie de jurisprudence et de législation de Barcelone, membre de la commission centrale de statistique de Belgique, membre de la Cour permanente d'arbitrage, secrétaire général et ancien président de l'Institut de droit international : *l'encyclopédie du droit*, *l'introduction historique au droit civil*, *le droit naturel*, *le droit administratif*, *le droit international et colonial*.

Rue de Namur, 99.

F. de Monge vicomte de Franeau, professeur honoraire, chevalier de l'ordre de Léopold.

J. N. M. Van den Heuvel, professeur ordinaire, ministre de la justice, chevalier de l'ordre de Léopold, grand cordon de l'ordre de Ste-Anne de Russie, etc. : *le droit public*.

Bruxelles.

A. Schicks, professeur ordinaire, chevalier de l'ordre de Léopold, chevalier de l'ordre de St-Charles : *le droit fiscal*, *le droit notarial*, *les matières comprises sous les nos 5 et 6 de l'article 17 de la loi du 10 avril 1890; l'application des matières comprises sous les nos 4 à 9 de la même loi, et la rédaction des actes; la procédure pénale en langue flamande.*

Rue de Namur, 192.

L. Dupriez, professeur ordinaire, chevalier de l'ordre de Léopold : *les institutes du droit romain, les pandectes*, *le droit public comparé.*

Rue de la Station, 120.

S. Deploige, professeur ordinaire, chevalier de l'ordre de St-Grégoire le Grand : *l'économie politique*, *le droit naturel.*

Rue des Flamands, 1.

P. Poullet, professeur ordinaire, chevalier de l'ordre de Léopold, docteur en droit et en philosophie et lettres, secrétaire de l'Institut de droit international, président du comité de patronage des habitations ouvrières des cantons de Louvain, Aerschot et Haecht, conseiller provincial et communal, membre suppléant de la Chambre des représentants : *l'histoire diplomatique de l'Europe depuis le Congrès de Vienne; les éléments du droit international privé; les éléments de la procédure pénale; notions de droit administratif.*

Rue des Joyeuses-Entrées, 28.

L. De Lantsheere, professeur ordinaire, chevalier de l'ordre de

Saint-Grégoire le Grand, chevalier de l'ordre de Léopold, avocat à la Cour d'appel de Bruxelles, docteur en droit et en philosophie selon St-Thomas, membre de la Chambre des représentants, auditeur au Conseil supérieur du Congo : *le droit pénal, les institutions civiles comparées.*

Rue du Commerce, 83, Bruxelles.

J. Corbiau, professeur ordinaire : *les éléments du droit civil, les éléments du droit commercial, le droit commercial maritime, le droit commercial comparé, le droit industriel, le droit forestier.*

Rue de la Station, 114, Louvain.

A. Nerincx, professeur extraordinaire, docteur en droit, docteur en sciences politiques et sociales, LL. D. honoraire de l'Université de Glasgow, secrétaire de l'Institut de droit international : *droit constitutionnel et droit administratif; science financière.*

Rue Bosquet, 8, Bruxelles.

E. C. M. G. Carton de Wiart, professeur honoraire à l'École des sciences politiques et sociales, docteur en droit, docteur en sciences politiques et sociales, secrétaire du Roi, ff. de chef du cabinet de S. M.

Rue de Naples, 20, Bruxelles.

FACULTÉ DE MÉDECINE.

Doyen, **M. Masoin.** — *Secrétaire*, **M. Lemaire.**

E. Hayoit de Termicourt, professeur ordinaire, officier de l'ordre de Léopold, décoré de la croix civique et de l'ordre du Libérateur, ancien président de l'académie royale de médecine, etc., président de la commission médicale provinciale de Louvain : *la pathologie médicale et la thérapeutique spéciale des maladies internes, y compris les maladies des enfants et la médecine légale.*

Rue de Namur, 62.

E. Masoin, professeur ordinaire, officier de l'ordre de Léopold, décoré de la médaille civique de première classe, membre titulaire et secrétaire perpétuel de l'académie royale de médecine de Belgique, associé étranger de la société médico-psychologique de Paris, correspondant étranger « honoris causâ » de la société de thérapeutique de Paris, membre et ancien président de la société de médecine mentale de Belgique, etc., médecin en chef de l'asile pour femmes aliénées tenu à Louvain par les Sœurs-Noires, médecin aliéniste des prisons de Belgique ;

la physiologie humaine, y compris la physiologie comparée, leçons théoriques et cliniques de médecine mentale.

Marché-Ste-Anne, 17.

E. Hubert, professeur ordinaire, officier de l'ordre de Léopold, officier d'académie de l'Université de France, vice-président de l'académie royale de médecine de Belgique, etc. : *le cours théorique des accouchements et de gynécologie, la déontologie médicale, la clinique obstétricale, la clinique gynécologique et la policlinique obstétricale.*

Rue Léopold, 13.

T. Debaisieux, professeur ordinaire, officier de l'ordre de Léopold, membre de l'académie royale de médecine de Belgique : *la clinique chirurgicale et la médecine opératoire.*

Rue Léopold, 14.

G. Verriest, professeur ordinaire, officier de l'ordre de Léopold, membre titulaire de l'académie royale de médecine de Belgique : *la clinique interne.*

Rue du Canal, 40.

G. Bruylants, professeur ordinaire, pharmacien, docteur en sciences chimiques, membre de l'académie royale de médecine de Belgique, membre du comité supérieur d'hygiène, officier de l'ordre de Léopold : *la chimie physiologique, la toxicologie, la pharmacie théorique (partie organique), l'analyse des denrées alimentaires.*

Rue des Récollets, 32.

E. Venneman, professeur ordinaire, chevalier de l'ordre de Léopold, membre titulaire de l'académie royale de médecine : *la théorie et la clinique des maladies oculaires, l'histologie générale et spéciale, les exercices d'anatomie microscopique.*

Rue du Canal, 35.

L. Dandois, professeur ordinaire, chevalier de l'ordre de Léopold, membre correspondant de l'académie royale de médecine de Belgique, chef de clinique chirurgicale : *la pathologie chirurgicale, les bandages, les appareils et la petite chirurgie; la clinique des maladies des oreilles, du nez et de la gorge.*

Rue du Mayeur, 7.

J. Denis, professeur ordinaire, chevalier de l'ordre de Léopold, membre correspondant de l'académie royale de médecine de Belgique : *la pathologie et la thérapeutique générales, l'anatomie pathologique et les éléments de bactériologie, la clinique propédeutique.*

Marché-aux-Pommes de terre.

A. Van Gehuchten, professeur ordinaire, chevalier de l'ordre de Léopold, docteur en sciences naturelles, docteur en médecine, chirurgie et accouchements, membre correspondant de l'académie royale de médecine de Belgique, membre honoraire de l'académie impériale de médecine militaire de St-Pétersbourg, membre honoraire de la société néerlandaise de neurologie et de psychiatrie, associé étranger de la société des neurologistes et des aliénistes de Moscou, membre honoraire de la société de psychiatrie d'Italie, membre correspondant de la société de neurologie de Paris : *l'anatomie humaine.*

Rue Léopold, 36.

A. Thiéry, professeur ordinaire, docteur en droit, docteur en sciences physiques et mathématiques; doctor philosophiæ; magister bonarum artium : *la psychologie, la psychologie physiologique et la psychophysique, laboratoire de psychologie expérimentale, la physique.*

Rue des Flamands, 1.

F. Ranwez, professeur ordinaire, pharmacien et docteur en sciences naturelles, membre correspondant de l'académie royale de médecine de Belgique, secrétaire de la commission de la pharmacopée officielle, rédacteur en chef des *Annales de Pharmacie* : *la pharmacognosie, la pharmacie pratique y compris la pharmacie galénique et magistrale et les doses maxima des médicaments, les exercices de microscopie.*

Rue de Tirlemont, 56.

M. Ide, professeur ordinaire, docteur en médecine, chirurgie et accouchements : *les éléments de pharmacologie, la pharmacodynamie et la thérapeutique générale; exercices pratiques de physiologie; laboratoire libre de chimie biologique.*

Rue du Canal, 20 ou boulevard de Jodoigne, 4 (extérieur).

A. Lemaire, professeur extraordinaire, docteur en médecine, chirurgie et accouchements : *l'hygiène.*

Boulevard de Tirlemont, 45.

FACULTÉ DE PHILOSOPHIE ET LETTRES.

Doyen, **M. Doutrepont.** — *Secrétaire*, **M. Van Battel.**

C. C. A. Mœller, professeur ordinaire, officier de l'ordre de Léopold, docteur en philosophie et lettres : *l'encyclopédie de l'histoire, la critique historique, l'histoire générale et l'histoire politique contemporaine.*

Rue de Tirlemont, 64.

L. Bossu, professeur ordinaire, chanoine honoraire de la cathédrale de Tournai, docteur en philosophie et lettres, officier de l'ordre de Léopold : *le cours de religion*, *l'histoire de la philosophie*, *le cours de philosophie générale et les notions de philosophie morale.*

Rue de Bériot, 38.

P. P. M. Alberdingk Thijm, professeur ordinaire, docteur en philosophie et lettres, chevalier de l'ordre de Léopold et de l'ordre de St-Grégoire le Grand, membre titulaire de l'académie royale flamande : *l'histoire de la littérature flamande et des littératures germaniques.*

Abbaye de Vlierbeek près Louvain ou collège du Pape.

J. Jacops, professeur honoraire, prélat de la maison de Sa Sainteté, docteur en philosophie et lettres, chevalier de l'ordre de Léopold, ancien président du collège du Pape Adrien VI, archidiacre de l'église métropolitaine de Malines.

A Malines.

F. L. G. Collard, professeur ordinaire, docteur en philosophie et lettres, officier de l'ordre de Léopold, chevalier de 1re classe de l'ordre d'Albert le Valeureux de Saxe, chevalier de 3e classe de l'ordre de la Couronne royale de Prusse, officier d'académie de l'Université de France, membre du conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen : *l'histoire de la littérature grecque et de la littérature latine, l'histoire de la pédagogie et la méthodologie, l'explication approfondie d'auteurs grecs, les exercices pratiques sur la langue latine et la traduction à livre ouvert, les exercices de la conférence d'histoire littéraire grecque et latine, les exercices didactiques.*

Rue Léopold, 22.

V. L. J. L. Brants, professeur ordinaire, docteur en philosophie et lettres et en droit, secrétaire perpétuel de la société d'économie sociale, membre du Conseil supérieur du travail, membre de l'académie royale de Belgique, chevalier de l'ordre de Léopold et de l'ordre de Pie, officier d'académie de l'Université de France, délégué au Comité international de législation du travail, membre de la société d'économie politique de Paris, etc. : *l'économie politique, l'histoire de Belgique, l'histoire politique moderne.*

Marché-aux-Grains, 9.

F. M. E. Lefebvre, professeur ordinaire, prélat de la maison de Sa Sainteté, chanoine honoraire de l'église métropolitaine de Malines, chevalier de l'ordre de Léopold : *la logique, la psychologie et la philosophie morale, pour les élèves de la Faculté des Sciences.*

Rue de Bériot, 34.

Is. Hemeryck, professeur ordinaire, chanoine honoraire de la cathédrale de Bruges, assesseur du vice-recteur, chevalier de l'ordre de Léopold; directeur et professeur de l'Institut préparatoire.

Place St-Jacques, 6.

D. Mercier, professeur ordinaire, directeur de l'Institut supérieur de philosophie, président du Séminaire Léon XIII, prélat domestique de Sa Sainteté, docteur en philosophie et en théologie, chanoine honoraire de l'église métropolitaine de Malines, membre de l'académie romaine de St-Thomas d'Aquin, membre de l'Académie royale de Belgique, décoré de la croix *Pro ecclesia et pontifice*, officier de l'ordre de Léopold; commandeur de l'ordre du Christ de Portugal : *la logique*, *la psychologie et la haute philosophie selon saint Thomas d'Aquin.*

Rue des Flamands, 1.

P. Colinet, professeur ordinaire, chevalier de l'ordre de Léopold, docteur en langues orientales, chanoine honoraire de la cathédrale de Gand, membre de la société asiatique de Paris, de la société orientale allemande, de la société linguistique de Paris, de la « maatschappij van Nederlandsche taal- en letterkunde », de Leiden : *le sanscrit*, *le grec*, *la grammaire comparée*, *l'histoire des littératures étrangères.*

Place de l'Université, 8.

G. Doutrepont, professeur ordinaire : *l'histoire de la littérature française*, *les langues et littératures romanes.*

Rue des Joyeuses-Entrées, 24.

J. Sencie, professeur ordinaire, licencié en sciences morales et historiques, docteur en philosophie et lettres, président du collège du Pape Adrien VI, chanoine honoraire de l'église métropolitaine de Malines : *l'histoire politique de l'antiquité*, *les institutions grecques et l'épigraphie grecque*, *les exercices sur l'histoire ancienne*, *la critique historique.*

Collège du Pape, place de l'Université.

A. Cauchie, professeur ordinaire, docteur en sciences morales et historiques, chanoine honoraire de la cathédrale de Tournai, membre de la commission royale d'histoire : *les exercices pratiques d'histoire*, *la critique historique et application à une période de l'histoire moderne*, *les institutions du moyen âge.* A l'École St-Thomas d'Aquin : *la méthode d'heuristique et de critique historiques.* A la Faculté de Théologie : *l'histoire ecclésiastique*, *l'introduction à l'histoire de l'église et les exercices critiques.*

Collège du St-Esprit, rue de Namur.

M. De Wulf, professeur ordinaire, docteur en droit, en philosophie

et lettres et docteur en philosophie selon St-Thomas : *la logique et la métaphysique; l'histoire de la philosophie du moyen âge et l'histoire de la philosophie ancienne et moderne.*

Rue de la Station, 133.

F. J. G. G. baron Bethune, professeur ordinaire, docteur en philosophie et lettres, docteur en droit : *les langues et les littératures romanes.*

Rue de la Station, 61.

C. P. F. Lecoutere, professeur ordinaire, docteur en philosophie et lettres : *philologie et littérature germaniques.*

Rue des Chevaliers, 39.

W. Bang, professeur ordinaire : *philologie et littérature anglaises.*

Rue des Récollets, 22.

E. Remy, professeur ordinaire, docteur en philologie, chanoine honoraire de la cathédrale de Tournai : *l'explication d'auteurs latins, les institutions romaines, l'épigraphie, l'encyclopédie de la philologie classique.*

Collège du Pape, place de l'Université.

L. Scharpé, professeur ordinaire, docteur en philosophie et lettres : *philologie et littérature germaniques.*

Chaussée de Namur, 96, Héverlé.

L. C. Casartelli, évêque de Salford, professeur honoraire, docteur en langues orientales, maître ès arts (Université de Londres), membre de la Royal Asiatic Society de Londres, de la société orientale allemande, etc.

A Manchester.

J. Van Battel, professeur extraordinaire, chanoine honoraire de l'église métropolitaine de Malines, président du collège Juste-Lipse, assesseur du Vice-Recteur : *la géographie.*

Collège Juste-Lipse, rue des Récollets, 29.

A. Carnoy, chargé de cours, docteur en philosophie et lettres : *le zend et le pehlvi, la paléographie grecque*, suppléant de M. Colinet pour les cours de grec.

Rue des Joyeuses-Entrées, 9.

M. Defourny, chargé de cours : *l'Économie politique, histoire des théories sociales : Saint Simon et Aug. Comte, conférence de philosophie sociale.*

Rue Vésale, 2.

FACULTÉ DES SCIENCES, ÉCOLES SPÉCIALES DES ARTS ET MANUFACTURES, DU GÉNIE CIVIL ET DES MINES, ET INSTITUT AGRONOMIQUE.

Doyen, **M. N. Sibenaler.** — *Secrétaire*, **M. R. De Muynck.**

Louis Henry, professeur ordinaire, commandeur de l'ordre de Léopold, décoré de la médaille de 1re classe « Bene merenti » de Roumanie, docteur en sciences, membre de l'académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, membre de l'académie royale des sciences de Copenhague, membre d'honneur de la société des sciences physiques de Bucarest, membre de la societé chimique de Paris, de la société chimique allemande de Berlin, de la société royale des sciences de Liége, de l'académie pontificale des « *Nuovi Lincei* » de Rome, etc. : *la chimie générale, organique et inorganique.*

Rue du Manège, 2.

F. De Walque, professeur ordinaire, officier de l'ordre de Léopold, commandeur de l'ordre de Charles III, commandeur de l'ordre d'Orange-Nassau, chevalier de la Légion d'honneur, chevalier de l'ordre de la Couronne de Chêne, ingénieur des arts et manufactures, ingénieur des mines, membre du Conseil supérieur d'hygiène publique de Belgique : *la chimie industrielle*, *les manipulations chimiques*, *l'administration industrielle*, *la partie spéciale du droit administratif.*

Rue des Joyeuses-Entrées, 26.

C. Blas, professeur ordinaire, officier de l'ordre de Léopold, chevalier de l'ordre de la Couronne royale de Prusse, docteur en sciences, membre du Conseil supérieur d'hygiène publique de Belgique, etc. : *la chimie analytique et la chimie pharmaceutique inorganique.*

Rue de Tirlemont, 88.

G. Lambert, professeur émérite, officier de l'ordre de Léopold, ingénieur des mines.

Boulevard Bischoffsheim, 42, Bruxelles.

L. Cousin, professeur honoraire, ancien professeur de génie civil et d'exploitation des chemins de fer à l'université de Santiago, chevalier de l'ordre de Léopold, commandeur de l'ordre d'Isabelle la Catholique, chevalier de l'ordre de Charles III d'Espagne, chevalier de la Légion d'honneur, ingénieur des ponts et chaussées.

Rue Simonis, 10, Bruxelles.

J. Micha, professeur ordinaire, officier de l'ordre de Léopold, ingénieur-mécanicien : *la description générale et la construction des machines.*

Rue Marie-Thérèse, 110.

J. A. Carnoy, professeur ordinaire, docteur en sciences, officier de l'ordre de Léopold, membre de l'académie pontificale des *Nuovi Lincei* à Rome, de l'académie royale de Lisbonne : *la géométrie analytique, l'algèbre supérieure, le calcul des probabilités, les compléments d'analyse, la géométrie supérieure analytique.*

Rue des Joyeuses-Entrées, 9.

E. L. J. Pasquier, professeur ordinaire, officier de l'ordre de Léopold, chevalier de l'ordre de N.-D. de la Conception de Villa Viçosa, docteur en sciences, membre de la commission consultative des poids et mesures et de la commission d'inspection de l'observatoire royal de Belgique : *la mécanique analytique et la mécanique céleste.*

Rue Marie-Thérèse, 22.

G. Helleputte, professeur ordinaire, officier de l'ordre de Léopold, commandeur avec plaque de l'ordre de Pie IX, décoré de la croix de 1re classe « Pro Ecclesia et Pontifice », officier de l'ordre de la Couronne, officier de la Légion d'honneur, décoré de 2e classe avec plaque de l'ordre de St-Stanislas de Russie, officier de l'ordre de la Rose du Brésil, décoré de la croix de mutuelliste de 1re classe, ingénieur honoraire des ponts et chaussées, président de l'association permanente des congrès internationnaux de navigation, vice-président de la commission royale des monuments, membre de la Chambre des représentants : *les constructions du génie civil et l'architecture.*

Kessel-Loo (Louvain).

H. Ponthière, professeur ordinaire, ingénieur des arts et manufactures, du génie civil et des mines, chevalier des ordres de Léopold et de la Légion d'honneur : *la métallurgie et l'électricité industrielle.*

Marché-aux-Grains, 22.

J. M. A. Cartuyvels, professeur honoraire, officier de l'ordre de Léopold, commandeur avec plaque de l'ordre de Pie, officier de la Légion d'honneur, officier du Mérite agricole de France, décoré de la croix des mutuellistes agricoles de première classe, ingénieur honoraire au corps des mines, inspecteur général de l'agriculture au ministère de l'agriculture, vice-président de la société d'économie sociale, vice-président de la commission internationale d'agriculture de Paris, membre d'honneur de la société royale d'agriculture d'Angleterre et de la société royale d'agriculture de Hongrie, correspondant étranger de la société nationale d'agriculture de France, etc.

Rue de la Loi, 215, Bruxelles.

U. Wareg Massalski, professeur honoraire, docteur en sciences chimiques, ingénieur des arts et manufactures.

A. Proost, professeur ordinaire, docteur en sciences naturelles, directeur général de l'agriculture au ministère de l'agriculture et des travaux publics, officier de l'ordre de Léopold, chevalier de la Légion d'honneur et du Mérite agricole, commandeur de la Couronne de Chêne : *les animaux utiles ou nuisibles à l'agriculture et l'hygiène rurale. Conférence sur la chimie et la physiologie des plantes cultivées.*

Rue Anoul, 16, Bruxelles (Ixelles).

J. Marchand, professeur ordinaire, chevalier de l'ordre de Léopold, docteur en sciences physiques et mathématiques, ingénieur des arts et manufactures, du génie civil et des mines : *la physique expérimentale, le génie rural d'arpentage et le levé des plans, l'hydraulique, le drainage et l'irrigation, les constructions rurales, la physique industrielle et les machines agricoles, les notions de géométrie analytique et de calcul différentiel et intégral, la mécanique générale, la résistance des matériaux.*

Rue des Orphelins, 58.

A. Lecart, professeur ordinaire, ingénieur agricole, ancien élève libre de l'école forestière de Nancy, chevalier de l'ordre de Léopold, officier du Mérite agricole, membre du Conseil supérieur des forêts : *les sciences forestières et l'apiculture.*

Chaussée de Namur, 76, Héverlé.

A. Theunis, professeur ordinaire, chevalier de l'ordre de Léopold, officier de l'instruction publique de France, chevalier de l'ordre militaire du Christ de Portugal et de l'ordre d'Isabelle la Catholique, ingénieur des arts et manufactures, du génie civil et des mines, vice-président de la Société Nationale de Laiterie, membre du Conseil supérieur de l'Agriculture : *la chimie générale, la chimie analytique, les industries agricoles et la théorie des manipulations chimiques.*

Place du Peuple, 7.

A. Dumont, professeur ordinaire, commandeur de l'ordre de Léopold, commandeur de l'ordre de St-Stanislas de Russie, chevalier de la Légion d'honneur, ingénieur des arts et manufactures, du génie civil et des mines : *l'exploitation des mines, la topographie, la physique industrielle.*

Rue des Joyeuses-Entrées, 18.

G. Gilson, professeur ordinaire, docteur en sciences, chevalier de l'ordre de Léopold : *la zoologie, l'anatomie et l'histologie comparées l'embryologie, la paléontologie animale.*

A Herent lez-Louvain et à l'Institut zoologique, rue de Namur, 95.

J. Vuylsteke, professeur ordinaire, chevalier de l'ordre de Léopold, chevalier de la Légion d'honneur, ingénieur des arts et manufactures,

du génie civil et des mines, membre correspondant de l'Association britannique pour l'avancement des sciences : *la fabrication de l'alcool et des levures, les machines frigorifiques, la glucoserie, la vinaigrerie.*

Rue Belliard, 21, Bruxelles.

A. F. Meunier, professeur ordinaire, docteur en sciences naturelles, chanoine honoraire de la cathédrale de Tournai : *la morphologie végétale, la botanique spéciale, les herborisations, les éléments de minéralogie et de géologie, l'agrologie, la météorologie, la pisciculture (Institut agronomique), la biologie générale (Institut supérieur de philosophie).*

Collège Juste-Lipse, rue des Récollets.

A. Vierendeel, professeur ordinaire, chevalier de l'ordre de Léopold, ingénieur en chef, directeur du service technique de la Flandre occidentale : *la stabilité des constructions.*

Avenue de Steenbrugge, Bruges.

H. de Dorlodot, professeur ordinaire, chanoine honoraire de la cathédrale de Namur, docteur en théologie, docteur en sciences naturelles, chevalier de l'ordre de Léopold, membre correspondant de l'académie pontificale des *Nuovi Lincei* à Rome, membre honoraire de la Société géologique du Luxembourg, membre de la commission géologique du royaume, directeur du musée géologique des bassins houillers belges : *la géologie, la paléontologie stratigraphique.*

Rue de Bériot, 44.

S. Demanet, professeur ordinaire, chanoine honoraire de la cathédrale de Namur, docteur en sciences physiques et mathématiques, assesseur du vice-recteur : *la physique expérimentale et la physique mathématique, les théories de l'électricité et du magnétisme, les mesures électriques générales.*

Rue de Bériot, 23.

J. C. de la Vallée Poussin, professeur ordinaire, docteur en sciences physiques et mathématiques, ingénieur des arts et manufactures, du génie civil et des mines, membre correspondant de l'académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique : *l'analyse mathématique, les éléments de l'histoire des sciences physiques et mathématiques, la méthodologie mathématique.*

Rue Léopold, 38.

N. Sibenaler, professeur ordinaire, ingénieur du génie civil, des arts et manufactures et des mines, docteur en sciences physiques et mathématiques : *la mécanique appliquée.*

Rue de Namur, 106.

D. Nys, professeur ordinaire, docteur en philosophie selon St-Thomas, bachelier en théologie, candidat en sciences naturelles, chanoine honoraire de la cathédrale de Tournai : *la cosmologie et la chimie.*

Rue des Flamands, 1.

P. Henry, professeur ordinaire, docteur en sciences : *la chimie physique.*

Rue des Joyeuses-Entrées, 11.

P. Biourge, professeur ordinaire, docteur en sciences naturelles, chanoine honoraire de la cathédrale de Tournai : *la morphologie végétale, la botanique systématique, la géographie et la paléontologie végétales (doctorat en sciences); l'agriculture générale et la chimie agricole, les maladies des plantes, l'horticulture, la microbiologie, l'analyse microscopique des denrées alimentaires.*

Rue du Canal, 20.

E. Leplae, professeur ordinaire, ingénieur agricole, agronome honoraire de l'État, membre correspondant de la Société Nationale d'agriculture de France, chevalier du Mérite Agricole de France : *les moteurs et machines employés en agriculture, les constructions rurales, la topographie et la construction des routes, la protection des forêts, l'économie rurale, les cultures indigènes et coloniales, le dessin.*

Place du Peuple, 16.

G. Braet, professeur ordinaire, ingénieur en chef, directeur de service des voies et travaux des chemins de fer de l'État, chevalier de l'ordre de Léopold, chevalier de l'ordre de Pie, chevalier de la Légion d'honneur, chevalier de la Couronne de Roumanie, officier du Takovo de Serbie, officier du Nichan-Iftihar de Tunisie, officier de l'ordre de St-Alexandre de Bulgarie : *l'exploitation des chemins de fer.*

Place Léopold, 23, Hasselt.

F. Hachez, professeur ordinaire, ingénieur au corps des ponts et chaussées, chevalier de l'ordre de Léopold, chevalier de l'ordre de St-Stanislas de Russie : *la mécanique appliquée (hydraulique, cinématique).*

Rue de Pavie, 19, Bruxelles.

F. A. Janssens, professeur ordinaire, docteur en sciences naturelles : *la microscopie et la cytologie (partie chimique) (candidature en sciences et Institut agronomique), la microscopie et la biologie (cand. en médecine), la physiologie végétale, partie chimique (doct. en sciences et Institut agronomique), la microscopie, l'anatomie et la physiologie végétales (Institut agronomique), la microchimie (Institut agronomique).*

Institut Carnoy, rue du Canal, 20.

L. Verhelst, professeur ordinaire, ingénieur-brasseur : *la fabrication de la bière, les matières premières et les appareils utilisés en brasserie, la législation fiscale, les questions spéciales de brasserie, la brasserie expérimentale, les excursions.*

Rue Léopold, 18.

R. De Muynck, professeur ordinaire, docteur en sciences physiques et mathématiques : *les compléments de physique expérimentale, les éléments de physique mathématique, la géométrie projective.*

Collège du Pape, place de l'Université.

V. Grégoire, professeur ordinaire, docteur en sciences naturelles, docteur en philosophie et en théologie : *la botanique et la cytologie.*

Rue du Canal, 20.

P. Daubresse, professeur extraordinaire, ingénieur des arts et manufactures, du génie civil et des mines, ingénieur civil des mines : *la géométrie descriptive appliquée, la graphostatique, les travaux graphiques pour les divisions supérieures des Ecoles spéciales, suppléant pour la description générale et la construction des machines.*

Rue des Orphelins, 16.

L. Frateur, professeur extraordinaire, médecin vétérinaire : *les éléments de zoologie agricole, la zootechnie (y compris les notions d'anatomie, de physiologie et d'extérieur que cette étude comporte), les produits alimentaires d'origine animale, les éléments d'obstétrique vétérinaire, la podologie, démonstrations, excursions et exercices pratiques.*

Voer des Capucins, 79.

J. Pieraerts, professeur extraordinaire, expert-chimiste, ingénieur agricole et ingénieur brasseur, commandeur de l'ordre d'Isabelle la Catholique, chevalier de l'ordre du Christ de Portugal, membre de la société chimique de Paris : *la chimie organique, les sucres et les matières azotées, la polarimétrie, la chimie physiologique, les appareils et opérations chimiques, les produits industriels, commerciaux et agricoles, l'alimentation rationnelle des animaux domestiques et les travaux de laboratoire.*

Rue Notre-Dame, 19.

F. Kaisin, professeur extraordinaire, docteur en sciences naturelles : *la cristallographie, la minéralogie, les éléments de géologie et la géographie physique.*

Boulevard de Jodoigne (extérieur), 14.

G. Gillon, professeur extraordinaire : *les constructions électrotechniques, télégraphie et téléphonie, mesures et essais de machines électriques.*

Place du Peuple, 13.

E. Goedseels, professeur ordinaire, administrateur-inspecteur de l'Observatoire royal de Belgique, chevalier de l'ordre de Léopold : *l'astronomie et la géodésie.*

Rue Léopold Vander Kelen, 35.

A. de Hemptinne, professeur ordinaire, docteur de l'université de Leipzig : *le laboratoire de recherches de physique du doctorat en sciences physiques et mathématiques.*

Rue de la Vallée, 56, Gand.

J. Havet, professeur extraordinaire, docteur en médecine, suppléant de M. Gilson *pour les travaux pratiques.*

Rue des Flamands, 87.

G. Kaïser, chargé de cours, ingénieur des arts chimiques : *la géographie industrielle et commerciale, exercices de rédaction.*

Rue Charles Martel, 19, Bruxelles.

TRÉSORIER DE L'UNIVERSITÉ.

Chanoine **L. Van Genechten**, rue Léopold, 9, Malines.

RECEVEUR DES FACULTÉS.

J. M. P. A. de Ras, bibliothécaire de l'Université, archiviste honoraire de Maestricht, commandeur de l'ordre du St-Sépulcre de Jérusalem, membre de l'académie des Arcades, membre correspondant de l'Académie Tibérine à Rome, membre de l'académie royale d'archéologie et d'histoire d'Athènes, sous-promoteur dans la compagnie des avocats de St-Pierre à Rome, membre de la société historique d'Utrecht.

Rue des Joyeuses-Entrées, 47.

IMPRIMEUR DE L'UNIVERSITÉ.

J. Van Linthout, rue de Diest, 40.

APPARITEURS.

P. Vandeborne, rue des Flamands, 15 (Droit).
E. Nackaerts, Kraekenstraat, 2 (Médecine).
F. Degrom, rue de Tirlemont, 64 (Philosophie).
P. Joniau, place de l'Université, 10 (Sciences).

CONCIERGE DE L'UNIVERSITÉ.

E. Nackaerts, Kraekenstraat, 2.

Collèges et Établissements académiques.

COLLÈGE DES THÉOLOGIENS DIT DU SAINT-ESPRIT (1). (Rue de Namur.)

Président, P. Ladeuze, professeur à la Faculté de Théologie.
Sous-régent, F. Claeys-Boúúaert, licencié en droit canon.

COLLÈGE DU PAPE ADRIEN VI : (Place de l'Université.)
PÉDAGOGIE DES FACULTÉS DE PHILOSOPHIE ET DE DROIT (2).

Président, J. Sencie, professeur à la Faculté de Philosophie.
Sous-régents : Th. Lefort, candidat en philosophie et lettres et J. Van Cauwenbergh, étudiant en théologie.

(1) Le collège est destiné aux élèves ecclésiastiques. Ils n'y sont admis qu'avec le consentement de leur Évêque.

Les élèves envoyés pour étudier spécialement le Droit Canon, suivent aussi des cours de Droit naturel et civil. Les cours de Philosophie et Lettres, de Sciences, etc., sont accessibles aux élèves que les Évêques destinent à ces études.

Le collège fournit, moyennant une rétribution annuelle, le bois de lit avec rideaux, une table, des chaises, une armoire et un bois de bibliothèque. Chaque élève doit être pourvu d'un couvert d'argent, de serviettes, d'essuie-mains, etc.

Le prix de la pension de l'année académique est de 650 francs et, pour les étrangers, de 700 francs.

(2) Le collège du Pape ADRIEN VI est destiné aux élèves inscrits dans les Facultés de Philosophie et de Droit; le collège de JUSTE-LIPSE aux élèves inscrits dans les Facultés des Sciences et de Médecine. Ils ne sont admis dans ces établissements que pour le terme à courir depuis leur entrée jusqu'à la fin de l'année académique.

L'appartement de chaque élève se compose de deux chambres, dont une avec foyer. Le collège fournit, moyennant une rétribution annuelle de 10 francs, le bois de lit avec sommier, une table, des chaises, une armoire, une garde-robe, et une bibliothèque. Chaque élève doit être pourvu d'un couvert, de serviettes, d'essuie-mains, etc. Le bois de lit a une longueur de 1m90 sur 0m90 de largeur.

Le prix de la pension pour l'année académique est de 700 francs, payable d'avance par quart à la rentrée d'octobre, le 15 décembre, le 1er mars et le 15 mai ou par tiers à chaque rentrée après les vacances. Les droits d'inscription, les rétributions des cours et les frais des examens ne sont point compris dans la pension.

Il n'est fait aucune réduction du prix de la pension pour les absences, ni pour le cas où l'on devrait se retirer avant l'échéance du trimestre. Le chauffage et l'éclairage de l'appartement, le blanchissage, le raccommodage et les frais de maladie sont à la charge des parents.

COLLÈGE JUSTE-LIPSE. (Rue des Récollets, 29.)
PÉDAGOGIE DES FACULTÉS DES SCIENCES ET DE MÉDECINE.

Président, J. Van Battel, assesseur du Vice-Recteur, professeur à la Faculté de Philosophie et lettres.

Sous-régents : C. Hontoir, candidat en philosophie et lettres et F. Tessens, étudiant en théologie.

SÉMINAIRE LÉON XIII (1). (Rue Vésale.)

Président, D. Mercier, professeur à la Faculté de Philosophie et Lettres, rue des Flamands, 1.

Directeur, G. Simons, docteur en philosophie, rue Vésale.

BIBLIOTHÈQUE (2). (Aux Halles, rue de Namur.)

Bibliothécaires : J. M. P. A. de Ras, rue des Joyeuses-Entrées, 47.

R. Maere, professeur à la Faculté de Théologie, collège du St-Esprit, rue de Namur.

Aides-Bibliothécaires : F. Clynmans, Vieux-marché, 11.

J. Walravens, rue Dagobert, 45.

J. Wils, bibliothécaire de l'École des Sciences politiques et sociales, décoré de la croix *Bene Merenti*, rue de Bruxelles, 30.

Concierge, E. Nackaerts, Kraekenstraat, 2.

(1) Le Séminaire Léon XIII est destiné aux élèves ecclésiastiques qui suivent les cours de l'Institut supérieur de Philosophie (École St-Thomas).

Le Séminaire fournit le bois de lit, le lavabo et garnitures, une table, des chaises et fauteuil, une armoire, un bois de bibliothèque, le poêle avec ses accessoires.

Chaque élève doit être pourvu de la literie, d'un couvert en argent, de serviettes. Il peut se fournir ces objets au Séminaire moyennant un supplément de 30 francs.

Le prix de la pension est, pour l'année académique, de 800 francs, payables d'avance et par trimestre.

(2) La bibliothèque est ouverte tous les jours (les dimanches, les jours de fêtes et les samedis après-midi exceptés), de neuf heures à midi et de deux à quatre heures jusqu'au 1er mai, et de trois à six heures jusqu'aux grandes vacances académiques. Une salle de lecture est mise à la disposition des étudiants et du public aux heures indiquées. Voir le règlement pour le service de la bibliothèque, du 18 avril 1836, et la notice sur la bibliothèque dans les *Annuaires* de 1850, p. 282 ; de 1851, p. 237 ; de 1884, p. 319; de 1889, p. 434.

Institut supérieur de Philosophie. (Rue des Flamands, 1.)

Président, D. Mercier, professeur à la Faculté de Philosophie.
Secrétaire, S. Deploige, professeur à la Faculté de Droit.

I. LABORATOIRE DE PSYCHOLOGIE EXPÉRIMENTALE.

Directeur, A. Thiéry, professeur à la Faculté de Médecine.

II. LABORATOIRE DE CHIMIE.

Directeur, D. Nys, professeur à la Faculté des Sciences.

III. LABORATOIRE DE PHYSIQUE.

Directeur, A. Thiéry, professeur à la Faculté de Médecine.

IV. OFFICE INTERNATIONAL DE BIBLIOGRAPHIE (SECTION DE PHILOSOPHIE).

Directeur, M. De Wulf, professeur à la Faculté de Philosophie.

V. SÉMINAIRE D'HISTOIRE DE PHILOSOPHIE MÉDIÉVALE.

Directeur, M. De Wulf, professeur à la Faculté de Philosophie.

VI. CONFÉRENCE DE PHILOSOPHIE SOCIALE.

Président, S. Deploige, professeur à la Faculté de Droit.

VII. BIBLIOTHÈQUE ET SALLE DES PÉRIODIQUES.

Directeur, S. Deploige, professeur à la Faculté de Droit.

LABORATOIRE DE PHONÉTIQUE EXPÉRIMENTALE ANNEXÉ AU COURS DE GRAMMAIRE COMPARÉE. (Place de l'Université, 8.)

Directeur, P. Colinet, professeur à la Faculté de Philosophie et Lettres.
Assistant, A. Carnoy, chargé de cours à la Faculté de Philosophie et Lettres.

Institut Carnoy. (Rue du Canal, 20.)

CYTOLOGIE ET BIOLOGIE GÉNÉRALE. (Collège de Villers, rue du Canal, 20.)

Directeur, G. Gilson, professeur à la Faculté des Sciences.

I. LABORATOIRE DE MICROSCOPIE ET DE CYTOLOGIE.

Directeurs : F. Janssens, professeur à la Faculté des Sciences et V. Grégoire, professeur à la Faculté des Sciences.
Assistants : J. Berghs, F. Malengreau et L. Delcourt.
Préparateurs : Dumez et Lathouwers.

II. LABORATOIRE D'HISTOLOGIE VÉGÉTALE COMPARÉE.

Directeur, V. Grégoire, professeur à la Faculté des Sciences.
Assistant, J. Berghs.

III. LABORATOIRE D'HISTOLOGIE ANIMALE COMPARÉE.
(Annexe de l'Institut zoologique.)

Directeur, G. Gilson, professeur à la Faculté des Sciences.
Suppléant, J. Havet, professeur à la Faculté des Sciences.
Garçon de service, F. Vandevelde.

IV. LABORATOIRE D'EMBRYOLOGIE.

Directeur, G. Gilson, professeur à la Faculté des Sciences.
Assistant, Dumez.
Garçon de laboratoire, A. Godts.

V. LABORATOIRE DE MICROBIOLOGIE.

Directeur, P. Biourge, professeur à la Faculté des Sciences.
Assistant, E. Gillard.

VI. LABORATOIRE DE CHIMIE BIOLOGIQUE.

Directeur, M. Ide, professeur à la Faculté de Médecine.

VII. MUSÉE DE BOTANIQUE.

Directeur, V. Grégoire, professeur à la Faculté des Sciences.
Conservateur, J. Berghs.

VIII. BIBLIOTHÈQUE.

Conservateur, V. Grégoire, professeur à la Faculté des Sciences.
Bibliothécaire, D. Peeters.
Concierge, H. Wynants.

LABORATOIRE DE CHIMIE GÉNÉRALE. (Rue St-Michel, 10.)
DOCTORAT EN SCIENCES CHIMIQUES.

Directeurs : Louis Henry et Paul Henry, professeurs à la Faculté des Sciences.
Préparateur, A. De Wael.
Aide-préparateur, P. Delmot.

LABORATOIRE DE CHIMIE ANALYTIQUE. (Place de l'Université, 4.)

Directeur, C. Blas, professeur à la Faculté des Sciences.
Assistants : V. André, ingénieur, rue des Joyeuses-Entrées, 109 et P. Stiénon, docteur en sciences chimiques, place de l'Université, 4.
Garçon de service, M. Vranckx.

LABORATOIRE POUR LES EXERCICES PRATIQUES DE CHIMIE.
(Rue St-Michel, 10.)

Directeur, F. De Walque, professeur à la Faculté des Sciences.
Chef des travaux, F. Clérin, ingénieur, chaussée de Namur, 65, Héverlé.
Garçon de service, P. Vidal, rue de la Monnaie, 23.

MUSÉE ET LABORATOIRE DE CHIMIE INDUSTRIELLE.
(Rue St-Michel, 10.)

Directeur, F. De Walque, professeur à la Faculté des Sciences.
Chef des travaux, F. Clérin, ingénieur, chaussée de Namur, 65, Héverlé.
Garçon de service, P. Vidal, rue de la Monnaie, 23.

CABINET DE PHYSIQUE.
(Collège des Prémontrés, rue de Namur.)

Directeur, S. Demanet, professeur à la Faculté des Sciences.
Concierge-préparateur, F. Wouters.

LABORATOIRE DE RECHERCHES PHYSIQUES.
(Collège des Prémontrés, rue de Namur.)

Directeur, A. de Hemptinne, professeur à la Faculté des Sciences.

LABORATOIRE POUR LES MANIPULATIONS DE PHYSIQUE.
(Collège des Prémontrés, rue de Namur.)

Directeurs : J. Marchand, professeur à la Faculté des Sciences et R. De Muynck, professeur à la Faculté des Sciences.
Garçon de service, F. Wouters.

Institut électromécanique.
(Rue des Flamands.)

Directeur, H. Ponthière, professeur à la Faculté des Sciences.

I. LABORATOIRE D'ÉLECTRICITÉ (MESURES GÉNÉRALES).

Directeur, S. Demanet, professeur à la Faculté des Sciences.

II. LABORATOIRES POUR LA PHOTOMÉTRIE, LES MESURES ET ESSAIS DES MACHINES ÉLECTRIQUES.

Directeur, G. Gillon, professeur à la Faculté des Sciences.
Mécanicien-électricien, L. Lemaître.

MUSÉE DE MÉTALLURGIE.
(Collège des Prémontrés, rue de Namur.)

Directeur, H. Ponthière, professeur à la Faculté des Sciences.
Concierge, F. Wouters.

Institut géologique.
(Rue St-Michel, 10.)

Concierge, E. Hinderyckx.

I. MUSÉE GÉOLOGIQUE.
(Géologie, paléontologie stratigraphique, minéralogie.)

Directeur, H. de Dorlodot, professeur à la Faculté des Sciences.
Gardien du musée, J. De Vleeschouwer.

II. LABORATOIRE DE CRISTALLOGRAPHIE ET DE MINÉRALOGIE (1).

Directeur, F. Kaisin, professeur à la Faculté des Sciences.
Garçon de laboratoire, J. De Vleeschouwer.

(1) Voyez l'*Annuaire* de 1851, p. 245.

III. LABORATOIRE DE GÉOLOGIE ET PALÉONTOLOGIE STRATIGRAPHIQUE.

Directeur, H. de Dorlodot, professeur à la Faculté des Sciences.
Garçon de laboratoire, J. De Vleeschouwer.

IV. LABORATOIRE DE GÉOGRAPHIE PHYSIQUE.

Directeur, F. Kaisin, professeur à la Faculté des Sciences.

V. BIBLIOTHÈQUE.

Conservateur, F. Kaisin, professeur à la Faculté des Sciences.

MUSÉE D'EXPLOITATION DES MINES.
(Place de l'Université, 4.)

Directeur, A. Dumont, professeur à la Faculté des Sciences.
Concierge, M. Vranckx.

MUSÉE ARCHÉOLOGIQUE. (Rue St-Michel, 10.)

Directeur, R. Maere, professeur à la Faculté de Théologie.
Concierge, M. Hinderyckx.

LABORATOIRE DE CHIMIE AGRICOLE.
(Rue des Récollets, 31.)

Directeur, A. Theunis, professeur à la Faculté des Sciences.
Assistant, P. Dethier, ingénieur agricole, expert-chimiste agricole, rue des Joyeuses-Entrées, 50.

LABORATOIRE DE RECHERCHES CHIMIQUES (INSTITUT AGRONOMIQUE).
(Rue des Récollets, 31.)

Directeur, J. Pieraerts, professeur à la Faculté des Sciences.
Assistant, E. Mignolet, ingénieur agricole, expert-chimiste agricole.
Concierge, P. Wouters.

MUSÉE AGRICOLE ET FORESTIER.
(Rue des Récollets, 31.)

Directeur, A. F. Meunier, professeur à la Faculté des Sciences.
Concierge, D. Homblé.

CABINET ET LABORATOIRE DE PHYSIQUE.
(Collège des Prémontrés, rue de Namur.

Directeur, R. De Muynck, professeur à la Faculté des Sciences.
Concierge-préparateur, F. Wouters.

LABORATOIRE DE ZYMOTECHNIE.
(Rue des Récollets, 33 et 35.)

Directeur, J. Pieraerts, professeur à la Faculté des Sciences.
Assistant, J. Van Dormael, ingénieur, expert-chimiste agricole.
Concierge, P. Wouters.

BRASSERIE EXPÉRIMENTALE.
(Rue des Récollets, 35.)

Directeur, L. Verhelst, professeur à la Faculté des Sciences.
Assistant, N...

JARDIN BOTANIQUE (1). (Voer des Capucins.)

Professeur, V. Grégoire, professeur à la Faculté des Sciences.
Directeur, J. Giele.

Institut zoologique.

I. MUSÉE DE ZOOLOGIE, DE PALÉONTOLOGIE ET D'ANATOMIE COMPARÉE.
(Collège du Roi, rue de Namur, 95.)

Directeur, G. Gilson, professeur à la Faculté des Sciences.
Préparateur, A. Godts.
Garçon de laboratoire, N...
Concierge, E. Thielemans.

(1) Le jardin botanique, entretenu par la ville, est mis à la disposition de l'Université pour l'enseignement de la botanique. Il est ouvert tous les jours, pendant les mois d'avril à octobre, de six heures du matin jusqu'à midi et de deux heures jusqu'à huit heures du soir; et pendant les mois de novembre à mars, depuis huit heures du matin jusqu'à quatre heures du soir. Les dimanches et jours de fêtes, il est accessible au public, de huit heures du matin à une heure. Les étudiants qui désirent obtenir des échantillons pour l'étude doivent en faire la demande au chef de culture. Voir le règlement arrêté par l'Administration communale le 5 avril 1848, et l'*Annuaire* de 1851, p. 285.

II. LABORATOIRE DE ZOOLOGIE ET D'ANATOMIE COMPARÉE.
(Collège du Roi, rue de Namur, 95.)
(Annexe à l'Institut biologique, Collège de Villers.)

Directeur, G. Gilson, professeur à la Faculté des Sciences.
Suppléant, J. Havet, professeur à la Faculté des Sciences.
Assistant, A. Ellington.
Préparateur, A. Godts.
Garçon de service, N...
Concierge, E. Thielemans.

III. COLLECTION ET LABORATOIRE D'ANTHROPOLOGIE.
(Collège du Roi, rue de Namur, 95.)

Directeur, G. Gilson, professeur à la Faculté des Sciences.
Conservateur, J. Havet, professeur à la Faculté des Sciences.
Préparateur, A. Godts.
Concierge, E. Thielemans.

INSTITUT VÉSALE. (Rue des Récollets, 36.)
ANATOMIE SYSTÉMATIQUE. AMPHITHÉATRE DE DISSECTION.

Directeur, A. Van Gehuchten, professeur à la Faculté de Médecine.
Prosecteur : Dr Simonnart.
Concierge, P. Vereecke.

MUSÉE ANATOMIQUE ET LABORATOIRE DE NEUROLOGIE.

Directeur, A. Van Gehuchten, professeur à la Faculté de Médecine.
Assistants : De Beule, Debaisieux, Roux et Courtoy, docteurs en médecine.
Concierge, P. Vereecke.

MUSÉE ET LABORATOIRE D'HYGIÈNE.

Directeur, A. Lemaire, professeur à la Faculté de Médecine.
Concierge, P. Vereecke.

LABORATOIRE DE PHYSIOLOGIE. (Institut Vésale, rue des Récollets, 38).

Directeurs : E. Masoin et M. Ide, professeurs à la Faculté de Médecine.
Préparateurs : R. Bruynoghe, F. Evely, E. Escoyez et Fr. Tits.
Concierge, F. D'Hont.

INSTITUT RÉGA. LABORATOIRE D'HISTOLOGIE NORMALE.
(Rue des Récollets, 27.)

Directeur, E. Venneman, professeur à la Faculté de Médecine.
Concierge, P. Wouters.

LABORATOIRE DE CHIMIE PHYSIOLOGIQUE. (Rue des Récollets, 27.)

Directeur, G. Bruylants, professeur à la Faculté de Médecine.
Assistant, Jangoux, expert-chimiste.
Concierge, J. Wouters.

INSTITUT DE BACTÉRIOLOGIE. (Marché-aux-Pommes de terre.)

Directeur, J. Denys, professeur à la Faculté de Médecine.
1er assistant, Dr Maldague.
2me assistant, Dr Tagneaux.
Concierge, E. Mellaerts.

LABORATOIRE DE PHARMACIE. (Rue des Récollets, 32.)

Directeur, G. Bruylants, professeur à la Faculté de Médecine.
Assistant, Jangoux, expert-chimiste.
Concierge, J. Wouters.

SALLE DE CLINIQUE EXTERNE. (A l'hôpital St-Pierre, rue de Bruxelles.)

Professeur, T. Debaisieux, professeur à la Faculté de Médecine.
Chef de clinique, L. Dandois, professeur à la Faculté de Médecine.
Assistant, De Beule et Vermeylen, docteurs en médecine.

SALLES DE CLINIQUE INTERNE. (A l'hôpital St-Pierre, rue de Bruxelles.)

Professeur, G. Verriest, professeur à la Faculté de Médecine.
Chef de clinique, A. Lemaire, professeur à la Faculté de Médecine.
Assistants : les docteurs F. Willems et C. Carpentier.

LABORATOIRE ATTACHÉ AU SERVICE DE LA CLINIQUE INTERNE.

Directeur, G. Verriest, professeur à la Faculté de Médecine.

SALLE DE CLINIQUE PROPÉDEUTIQUE.

Professeur, J. Denys, professeur à la Faculté de Médecine.

CLINIQUE OPHTALMOLOGIQUE.

Professeur, E. Venneman, professeur à la Faculté de Médecine.
Assistant, Dr Goossens.

HOSPICE DE LA MATERNITÉ (1). (Rue Vésale.)

Professeur, E. Hubert, professeur à la Faculté de Médecine.
Directrice, Mlle L. Moty.
Assistant, Dr L. Thielemans.
Élève interne, E. Normand.

POLICLINIQUE OBSTÉTRICALE.

Directeur, E. Hubert, professeur à la Faculté de Médecine.
Assistant, Dr Simonnart.

CLINIQUE DES MALADIES MENTALES.

Professeur, E. Masoin, professeur à la Faculté de Médecine.

TRAVAUX GRAPHIQUES.

Directeurs :

P. Daubresse, professeur à la Faculté des Sciences, rue des Orphelins, 16.
F. Breithof, ingénieur civil des mines, rue de la Station, 141.
V. Lenertz, architecte, rue des Joyeuses-Entrées, 31.

Chefs des travaux :

E. Sterckmans, conducteur des constructions civiles, rue Koelhem, 89.
J. Vande Velde, conducteur des travaux, rue de la Laie, 53.

Répétiteur de calcul infinitésimal et de mécanique analytique.

E. Suttor, ingénieur honoraire des ponts et chaussées.

(1) Voir l'*Annuaire* de 1851, p. 266.

Programme des cours de l'année académique 1903-1904.

Faculté de Théologie.

Doyen : M. VAN HOONACKER. — Secrétaire : M. BECKER.

F. J. Moulart, Prof. ord. DROIT CIVIL-ECCLÉSIASTIQUE : *Partie spéciale*, mercredi de 11 h. à 12 1/2 h.

J. Forget, Prof. ord. LA DOGMATIQUE GÉNÉRALE : Le traité *De locis theologicis*, lundi à 10 h., mardi à 8 h. et samedi à 9 h.—*Cours de haute philosophie (V. École de S. Thomas) : La philosophie morale.* — LANGUE ET LITTÉRATURE ARABES, deux heures par semaine aux jours et heures à déterminer. — *Langue syriaque*, mardi à 9 h.

J. De Becker, Prof. ord. et Recteur du Séminaire américain. JUS ECCLESIASTICUM : *Liber IV Decretalium, De sponsalibus et matrimonio :* lundi à 9 h., mardi à 10 h., jeudi à 9 h. et vendredi à 11 h.

A. Van Hoonacker, Prof. ord. L'INTRODUCTION A L'HISTOIRE CRITIQUE DE L'ANCIEN TESTAMENT : *Les Institutions religieuses des Hébreux* (suite), mercredi et vendredi à 12 h. — *Cours supérieur de langue hébraïque*, deux heures par semaine, aux jours et heures à déterminer.

A. Cauchie, Prof. ord. de la Faculté de Philosophie. INTRODUCTION A L'HISTOIRE DE L'ÉGLISE, lundi à 8 h. — L'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE : *L'Eglise et les gouvernements d'ancien régime* (suite), mercredi à 9 h., jeudi à 12 h. — *Exercices critiques* (suppléant M. R. MAERE, prof. extraord.), lundi à 20 h. et vendredi à 16 h.

M. De Baets, Prof. ord. LA DOGMATIQUE SPÉCIALE. Le traité *De Verbo Incarnato*, mercredi, vendredi et samedi à 10 h.

O. Dignant, Prof. ord. LA THÉOLOGIE MORALE : *De virtutibus theologicis* (suite); *De Justitia*, lundi, mardi et mercredi à 11 h.

P. Ladeuze, Prof. ord. et Président du collège du St-Esprit, L'ÉCRITURE SAINTE : *Les Evangiles Synoptiques* (suite), jeudi à 11 h., vendredi à 9 h. et samedi à 8 h. — LA PATROLOGIE : *La Littérature gnostique*, mercredi à 8 h. — *Cours de langue égyptienne*, voir les cours facultatifs, p. 29.

A. Bondroit, Prof. ord. DROIT CIVIL ECCLÉSIASTIQUE : *Partie générale*, vendredi et samedi à 10 h.

R. Maere, Prof. extraord. L'ARCHÉOLOGIE CHRÉTIENNE : *Les Cata-*

combes, samedi de 11 h. à 12 h.; *Le mobilier religieux de style gothique*, vendredi à 15 h.

H. Coppieters, Prof. extraord. *Cours élémentaire de langue hébraïque*, deux heures par semaine, aux jours et heures à déterminer.

Cours élémentaires de Théologie.

Première année.

L. Becker, Prof. ord. *La Théologie dogmatique*, lundi à 8 h., mercredi à 11 h., vendredi à 9 h. et samedi à 10 h.

A. Bondroit, Prof. ord. *La Théologie morale fondamentale : De actibus humanis, de conscientia, de legibus, de peccatis*, mardi à 10 h., mercredi et jeudi à 9 h.

A. Van Hove, Prof. extraord. *L'Histoire ecclésiastique*, mardi à 9 h., mercredi et jeudi à 10 h., samedi à 8 h., pendant le premier semestre. — *Les Institutes du Droit canon*, mardi à 9 h. mercredi et jeudi à 10 h., samedi à 8 h., pendant le second semestre.

H. Coppieters, Prof. extraord. *L'Introduction à l'Écriture Sainte*, lundi à 9 h. — *L'Exégèse*, jeudi et vendredi à 8 h., samedi à 9 h.

N... *La Liturgie*, mercredi à 8 h.

Deuxième année.

J. De Becker, Prof. ord. et Recteur du Séminaire américain. Le traité *De Matrimonio*, lundi et mardi à 10 h., jeudi à 9 h.

O. Dignant, Prof. ord. (suppléant E. Van Roey, Prof. extraord.). *La Théologie morale spéciale*, jeudi et samedi à 11 h., vendredi à 10 h.

L. Becker, Prof. ord. *La Théologie dogmatique*, lundi à 8 h., mercredi à 11 h., vendredi à 9 h. et samedi à 10 h.

A. Van Hove, Prof. extraord. *L'Histoire ecclésiastique*, mardi à 9 h., mercredi et jeudi à 10 h., samedi à 8 h., pendant le premier semestre. — *Les Institutes du Droit canon*, mardi à 9 h., mercredi et jeudi à 10 h., samedi à 8 h., pendant le second semestre.

H. Coppieters, Prof. extraord. *L'Introduction à l'Écriture Sainte*, lundi à 9 h. — *L'Exégèse*, jeudi et vendredi à 8 h., samedi à 9 h.

N... *La Liturgie*, mercredi à 8 h.

N... *La théologie pastorale*, mardi à 8 h.

Troisième année.

Les cours indiqués pour la deuxième année.

Faculté de Droit.

Doyen : M. DE LANTSHEERE.—Secrétaire : M. NERINCX.

Examen de Candidat.

E. E. F. J. Descamps, Prof. ord. *L'Encyclopédie du Droit* et *l'Introduction historique au Droit civil*, mardi et jeudi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre.

J. Van den Heuvel, Prof. ord. (suppléant M. A. Nerincx, Prof. extraord.). *Le Droit public*, lundi de 10 1/2 h. à 12 1/2 h., et mardi de 9 h. à 11 h., pendant le second semestre.

L. Dupriez, Prof. ord. *Les Institutes du Droit romain*, lundi de 10 1/2 h. à 12 1/2 h., mercredi de 9 h. à 11 h., vendredi de 9 h. à 10 h. et samedi de 8 h. à 10 h., pendant le premier semestre; vendredi de 9 h. à 10 h. et samedi de 8 h. à 10 h., pendant le second semestre.

A. Bondroit, Prof. ord. de la Faculté de Théologie. *Le Droit civil ecclésiastique : partie générale*, vendredi et samedi à 10 h.

Premier examen de Docteur.

L. Mabille, Prof. ord. *Le Code civil*, mardi de 11 h. à 12 1/2 h., mercredi de 9 1/2 h. à 11 h. et vendredi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre; mardi, vendredi et samedi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

E. E. F. J. Descamps, Prof. ord. *Le Droit administratif*, mercredi de 8 h. à 9 1/2 h., vendredi de 9 1/2 h. à 11 h. et samedi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre. — *Les Éléments du droit des gens*, jeudi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le premier semestre.

L. Dupriez, Prof. ord. *Les Pandectes*, mardi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre; lundi de 10 1/2 h. à 12 h., mardi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le second semestre.

L. De Lantsheere, Prof. ord. *Le Droit pénal*, lundi de 11 1/2 h. à 13 h. et samedi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le premier semestre; vendredi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le second semestre.

F. J. Moulart, Prof. ord. de la Faculté de Théologie. *Le Droit civil ecclésiastique : partie spéciale*, mercredi de 11 h. à 12 1/2 h.

V. L. J. L. Brants, Prof. ord. de la Faculté de Philosophie. *L'Économie politique,* mardi de 9 1/2 h. à 11 h. et jeudi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre; samedi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le second semestre.

Deuxième examen de Docteur.

J. Van Biervliet, Prof. ord. et Secrétaire de l'Université. *Le Code civil,* mercredi de 9 1/2 h. à 11 h., jeudi de 11 h. à 12 1/2 h., vendredi et samedi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le premier semestre; vendredi et samedi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le second semestre. — *Les Éléments de l'Organisation judiciaire, de la Compétence et de la Procédure civile,* lundi de 10 h. à 11 1/2 h., pendant le premier semestre; mardi de 11 h. à 12 1/2 h. et mercredi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le second semestre.

L. Mabille, Prof. ord. *Le Code civil,* lundi de 11 1/2 h. à 13 h., mardi et jeudi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le premier semestre; lundi de 11 1/2 h. à 13 h., mardi de 9 1/2 h. à 11 h., mercredi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

A. Schicks, Prof. ord. *Les Éléments des lois fiscales qui se rattachent au notariat et à la profession d'avocat,* mardi et mercredi de 11 h. à 12 1/2 h., pendant le premier semestre. — *Le Cours pratique de Droit pénal et de Procédure pénale en langue flamande,* vendredi de 11 h. à 12 1/2 h.

P. Poullet, Prof. ord. *Les Éléments de la procédure pénale,* mercredi et jeudi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre. — *Les Éléments du droit international privé,* vendredi et samedi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre.

J. Corbiau, Prof. ord. *Les Éléments du droit commercial,* lundi de 10 h. à 11 1/2 h., mardi, vendredi et samedi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

Examen de Candidat Notaire.

Première année.

L. Mabille, Prof. ord. *Le Code civil,* cours indiqué ci-dessus pour le premier examen de Docteur en Droit.

E. E. F. J. Descamps, Prof. ord. *L'Encyclopédie du Droit, l'Introduction historique au Droit civil,* cours indiqués ci-dessus; *le Droit naturel,* cours indiqué au programme de la Faculté de Philosophie et Lettres.

A. Schicks, Prof. ord. *Les Lois organiques du Notariat (première partie),* lundi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant le premier semestre. — *L'Application des matières comprises sous les nos* 7 (art. 1 à 710 du Code civ.) *et 9* (lois organiques du notariat) *de l'article 17 de la loi du 10 avril 1890, et la Rédaction d'actes sur ces matières*, jeudi de 11 h. à 12 1/2 h., pendant le second semestre.

L. Bossu, Prof. ord. de la Faculté de Philosophie. *L'Explication approfondie des vérités fondamentales de la Religion, la Philosophie générale et les Notions de Philosophie morale,* jeudi de 11 h. à 12 1/2 h., pendant le premier semestre; mercredi de 11 h. à 12 1/2 h., pendant le second semestre.

Deuxième année.

L. Mabille, Prof. ord. *Le Code civil,* cours indiqué ci-dessus pour le deuxième examen de Docteur en Droit.

A. Schicks, Prof. ord. *Les Lois organiques du Notariat (deuxième partie),* mardi de 11 h. à 12 1/2 h., pendant le second semestre. — *Les Lois fiscales qui se rattachent au notariat (éléments)*, cours indiqué ci-dessus. — *L'Application des matières comprises sous les nos* 7 (art. 1101 à 1386; 1582 à 2281 du Code civil) *et 9* (lois organiques du notariat et lois fiscales) *de l'article 17 de la loi du 10 avril 1890, et la Rédaction d'actes sur ces matières,* jeudi de 11 h. à 12 1/2 h., pendant le premier semestre; lundi de 10 h. à 11 1/2 h., pendant le second semestre.

Troisième année.

J. Van Biervliet, Prof. ord. *Le Code civil,* cours indiqué ci-dessus.

A. Schicks, Prof. ord. *Les Lois de procédure civile relatives à l'ouverture des successions, à l'exécution forcée des jugements et des actes, aux saisies-arrêts, aux saisies-exécutions, à la saisie des fruits pendants par racines, à la distribution par contribution, à la saisie immobilière, à l'ordre et à la saisie des rentes,* lundi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant le second semestre. — *Les Lois particulières qui régissent la capacité et les biens des établissements publics, la Législation sur les aliénés, les dispositions des Règlements sur la Dette publique, les Règlements sur la Caisse des dépôts et consignations,* lundi de 10 h. à 11 1/2 h., pendant le premier semestre.—*Les Lois fiscales* (cours approfondi), mercredi de 11 h. à 12 1/2 h., pendant le second semestre. — *L'Application des matières comprises sous les nos 4, 5, 6, 7 (art. 711 à 1100; art. 1387 à 1581 du Code*

civ.), 8 et 9 (lois fiscales), de l'article 17 de la loi du 10 avril 1890, et la Rédaction d'actes sur ces matières, jeudi de 9 1/2 h. à 11 h.

P. Poullet, Prof. ord. *Les Eléments du Droit international privé,* cours indiqué ci-dessus.

J. Corbiau, Prof. ord. *Les Éléments du Droit commercial,* cours indiqué ci-dessus.

École des Sciences politiques et sociales.

Président : M. POULLET. — Secrétaire : M. DUPRIEZ.

Épreuve préparatoire à la candidature en sciences politiques.

F. M. E. Lefebvre, Prof. ord. *L'Explication approfondie des vérités fondamentales de la Religion.*

D. Mercier, Prof. ord. *La Psychologie y compris les notions élémentaires d'anatomie et de physiologie humaines.*

A. Van Hoonacker, Prof. ord. *La Philosophie morale.*

E. E. F. J. Descamps, Prof. ord. *Le Droit naturel.*

V. L. J. L. Brants, Prof. ord. *L'Histoire politique interne de la Belgique. — L'Histoire politique moderne.*

C. C. A. Moeller, Prof. ord. *Notions sur l'histoire contemporaine.*

Candidature en Sciences politiques.

E. E. F. J. Descamps, Prof. ord. *L'Encyclopédie du Droit. — Le Droit administratif. — Les Éléments du droit des gens.*

J. Van den Heuvel, Prof. ord. (suppléant **M. A.** NERINCX, **Prof.** extraord.). *Le Droit public belge.*

V. L. J. L. Brants, Prof. ord. *L'Économie politique.*

P. Poullet, Prof. ord. *Les Éléments du droit international privé.*

J. Corbiau, Prof. ord. *Les Éléments du Droit civil,* lundi et mardi de 14 h. à 16 h., pendant le premier semestre — *Les Éléments du droit commercial* (pour la candidature préparatoire à la licence et au doctorat en sciences politiques et diplomatiques).

A. Bondroit, Prof. ord. de la Faculté de Théologie. *Le Droit civil ecclésiastique : partie générale* (pour la candidature préparatoire à la licence et au doctorat en sciences politiques et sociales).

Licences et Doctorats en Sciences politiques et sociales et en Sciences politiques et diplomatiques.

J. Van den Heuvel, Prof. ord. (suppléant M. A. Nerincx, Prof. extraord.). *L'Organisation judiciaire comparée*, mercredi à 14 1/4 h.

E. E. F. J. Descamps, Prof. ord. *Le Régime juridique de la paix en temps de guerre*, lundi à 15 1/4 h.

V. L. J. L. Brants, Prof. ord. *Les Ecoles économiques depuis un demi siècle*, mardi à 14 1/4 h.

L. Dupriez, Prof. ord. *Droit public comparé. Institutions politiques des Etats-Unis et de la France*, mardi de 15 1/4 h. à 17 1/4 h.

L. De Lantsheere, Prof. ord. *Droit privé comparé : Le Régime des biens*, lundi à 14 1/4 h.

P. Poullet, Prof. ord. *L'Histoire diplomatique de l'Europe depuis 1815*, mercredi à 16 1/4 h.

J. Corbiau, Prof. ord. *La Législation commerciale comparée*, jeudi à 15 1/4 h. — *Le Droit industriel belge*, lundi de 14 h. à 16 h., pendant le second semestre.

A. Nerincx. Prof. extraord. *Le Budget et le Crédit public*, mercredi à 15 1/4 h.

A. Julin. *La Statistique*, mercredi à 17 1/2 h.

COURS PRATIQUES.

Économie sociale, sous la direction de M. V. Brants.
Droit public et science politique, sous la direction de M. L. Dupriez.
Politique internationale et coloniale, sous la direction de M. P. Poullet.

Ecole des Sciences commerciales et consulaires.

Président : M. BRANTS. — Secrétaire : M. BANG.

Candidature en Sciences commerciales.

Première année.

W. Bang, Prof. ord. *Langue anglaise*, mardi et vendredi à 8 h., pendant le premier semestre; mardi à 8 h., vendredi à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

G. Bleikertz. *Langue allemande*, mardi à 9 h.; mercredi à 8 h. et jeudi à 9 h., pendant le premier semestre; mardi à 10 h., mercredi et vendredi à 8 h., pendant le second semestre.

J. Corbiau, Prof. ord. *Notions générales de droit civil*, lundi à 14 1/4 h., mardi à 14 h., pendant le premier semestre.

E. Crombecq. *La comptabilité et la science financière commerciales*, jeudi à 15 h., vendredi à 14 1/2 h., pendant toute l'année.—*Les opérations commerciales*, mercredi, jeudi et vendredi à 16 h., pendant toute l'année.

G. Doutrepont, Prof. ord. *Rédaction française*, jeudi et vendredi à 10 h., pendant le premier semestre; mercredi à 10 1/2 h., vendredi à 11 h., pendant le second semestre.

A. Marischal. *Introduction au cours de Géographie industrielle et commerciale*, mardi et vendredi à 17 1/2 h., pendant le premier semestre.

E. Mathus. *La connaissance des produits industriels belges et des marchandises d'importation et d'exportation*, samedi à 9 h., pendant le second semestre.

A. Nerincx, Prof. extraord. *Droit constitutionnel et droit administratif*, mercredi à 9 h., pendant toute l'année.

A. Theunis, Prof. ord. *Les éléments de la chimie*, mardi à 10 h., pendant le premier semestre, et à 11 h., pendant le second semestre.

A. Van Hoonacker, Prof. ord. *La Philosophie morale*, jeudi à 11 h., pendant le premier semestre.

Licence en Sciences commerciales.

Deuxième année.

W. Bang, Prof. ord. *Langue anglaise*, lundi et mardi à 11 h., vendredi à 10 h., pendant le premier semestre; mardi à 9 1/2 h., samedi à 11 h., pendant le second semestre.

G. Bleikertz. *Langue allemande*, mardi et vendredi à 8 h., pendant le premier semestre; mercredi à 9 h., jeudi à 8 h., pendant le second semestre. — *Langue espagnole*, mercredi à 9 h., jeudi à 15 1/4 h., pendant le premier semestre; mercredi à 10 h., vendredi à 16 h., pendant le second semestre.

V. Brants, Prof. ord. *L'Économie politique*, mardi à 9 1/2 h., jeudi à 8 h., pendant le premier semestre; samedi à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

J. Corbiau, Prof. ord. *Le Droit maritime*, jeudi à 14 1/4 h., pendant le premier semestre. — *Le Droit commercial et les matières spéciales qui s'y rattachent*, lundi à 10 h., mardi, vendredi et samedi à 8 h., pendant le second semestre.

E. Crombecq et **A. Jacques.** *Bureau commercial*, lundi et mercredi à 16 h., pendant toute l'année. — *Les opérations commerciales*, lundi à 14 1/2 h., mercredi à 14 1/2 h., pendant toute l'année. — *Arithmétique commerciale*, vendredi à 16 h., pendant le premier semestre.

C. Lecoutere, Prof. ord. *Langue flamande*, jeudi à 10 h. et vendredi à 11 h., pendant le premier semestre; mardi à 11 h. et jeudi à 10 h., pendant le second semestre.

A. Marischal. *La Géographie industrielle et commerciale*, mardi et vendredi à 17 1/2 h., pendant toute l'année.

E. Mathus. *La Connaissance des produits industriels belges et des marchandises d'importation et d'exportation*, samedi à 9 1/2 h., pendant le premier semestre; vendredi à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

Licence du degré supérieur en sciences commerciales et consulaires.

Troisième année.

W. Bang, Prof. ord. *Langue anglaise*, mardi à 9 h., vendredi à 11 h., pendant le premier semestre; mardi à 11 h., vendredi à 8 h., pendant le second semestre.

G. Bleikertz. *Langue allemande*, lundi à 11 h., mardi à 10 h., jeudi à 11 h., pendant le premier semestre; mardi à 8 h., jeudi à 10 h., pendant le second semestre. — *Langue espagnole*, lundi à 10 h. et jeudi à 8 h., pendant le premier semestre; lundi à 16 h., mercredi à 11 h., pendant le second semestre.

J. Corbiau, Prof. ord. *Droit commercial comparé*, jeudi à 15 1/4 h., pendant le premier semestre. — *Droit industriel*, lundi à 14 h., pendant le second semestre.

E. Crombecq et **A. Jacques**. *Bureau commercial*, lundi à 15 1/2 h., pendant le premier semestre; mercredi et vendredi à 14 1/2 h., pendant toute l'année.

E. Descamps, Prof. ord. *Droit des gens*, jeudi à 9 1/2 h., pendant le premier semestre.

L. Dupriez, Prof. ord. *Droit public comparé*, mardi à 15 1/4 h., pendant le premier semestre.

A. Julin. *Statistique*, mercredi à 17 1/2 h., pendant le premier sem.

C. Lecoutere, Prof. ord. *Langue flamande*, mardi à 11 h., vendredi à 10 h., pendant le premier semestre; mardi à 10 h., jeudi à 11 h., pendant le second semestre.

A. Marischal. *Géographie commerciale*, lundi à 17 1/2 h., pendant toute l'année; vendredi à 19 h., pendant le premier semestre.

E. Mathus. *La Connaissance des produits industriels belges et des marchandises d'importation et d'exportation*, samedi à 9 1/2 h., pendant le premier semestre; vendredi à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

P. Poullet, Prof. ord. *Éléments du droit international privé*, vendredi et samedi à 8 h., pendant le premier semestre. — *Histoire diplomatique de l'Europe depuis le Congrès de Vienne*, mercredi à 16 h., pendant le premier semestre. — *Politique commerciale et législation consulaire*, mercredi à 8 h., pendant le second semestre.

E. Vliebergh. *Le mécanisme du crédit* (bourses et banques), lundi à 14 1/4 h., pendant le premier semestre.

N... *Rôle commercial des colonies*, mardi à 17 1/2 h., pendant le premier semestre; mercredi à 17 1/2 h., pendant le second semestre.

Licence du degré supérieur en sciences commerciales et consulaires.

Épreuve unique pour docteurs en droit.

W. Bang, Prof. ord. *Langue anglaise*, cours indiqués ci-dessus.

G. Bleikertz. *Langues allemande et espagnole*, cours indiqués ci-dessus.

J. Corbiau, Prof. ord. *Le Droit maritime*, jeudi à 14 1/4 h., pendant le premier semestre. — *Le Droit commercial comparé*, jeudi à 15 1/2 h., pendant le premier semestre.

E. Crombecq. *La comptabilité et la science financière commerciales*, jeudi à 15 1/4 h., pendant le premier semestre et à 14 1/2 h., pendant le second semestre; vendredi à 14 1/2 h., pendant toute l'année. — *Les opérations commerciales*, jeudi et vendredi à 16 h., pendant toute l'année.

L. Dupriez, Prof. ord. *Le Droit public comparé*, mardi à 15 1/4 h., pendant le premier semestre.

A. Julin. *Statistique*, mercredi à 17 1/2 h., pendant le premier sem.

C. Lecoutere, Prof. ord. *Langue flamande*, cours indiqués ci-dessus.

A. Marischal. *La Géographie industrielle et commerciale*, mardi et vendredi à 17 1/2 h., pendant toute l'année.

E. Mathus. *La connaissance des produits industriels belges et des marchandises d'importation et d'exportation*, samedi à 9 1/2 h., pendant le premier semestre et à 9 h., pendant le second semestre.

P. Poullet, Prof. ord. *L'Histoire diplomatique de l'Europe depuis le Congrès de Vienne*, mercredi à 16 h., pendant le premier semestre. — *Politique commerciale et législation consulaire*, mercredi à 8 h., pendant le second semestre.

E. Vliebergh. *Le mécanisme du crédit* (bourses et banques), lundi à 14 1/4 h., pendant le premier semestre.

Cours facultatifs de langues.

L'horaire des cours de langues arabe, chinoise, italienne, portugaise et roumaine sera déterminé ultérieurement.

Faculté de Médecine.

Doyen : M. MASOIN. — Secrétaire : M. LEMAIRE.

Examen de Candidat.

1re ÉPREUVE.

Deuxième année des études combinées de sciences et de médecine.

E. Masoin, Prof. ord. *La Physiologie humaine* (y compris *la Physiologie comparée*), lundi et mercredi à 9 1/4 h., vendredi à 11 h., pendant le premier semestre; lundi et mercredi à 9 1/4 h., vendredi à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

E. Venneman, Prof. ord. *L'Histologie générale et spéciale*, mardi, mercredi et samedi à 8 h., pendant le second semestre. — *Exercices pratiques d'anatomie microscopique*, deux séances par semaine.

A. Van Gehuchten, Prof. ord. *L'Anatomie humaine systématique* *(Systèmes osseux et musculaire)*, lundi, mercredi et vendredi à 8 h., pendant le premier semestre; *(Systèmes intestinal, circulatoire et uro-génital)*, mardi, jeudi et samedi à 8 h., pendant le premier semestre; *(Systèmes nerveux et tégumentaire)*, lundi à 8 h., mardi à 9 h., mercredi à 10 1/4 h., pendant le second semestre.

G. Gilson, Prof. ord. de la Faculté des Sciences. *Les Éléments de Zoologie*, lundi, mardi et mercredi à 11 1/2 h., pendant le premier semestre. — *L'Embryologie*, vendredi à 7 1/2 h., samedi à 9 h., pendant le second semestre. — *Visite des collections*, mercredi de 14 h. à 16 h., pendant le premier semestre; de 14 h. à 17 h., pendant le second semestre.

F. Janssens, Prof. ord. de la Faculté des Sciences. *La Microscopie et la Biologie*, samedi à 9 1/2 h., pendant le premier semestre; jeudi à 9 h., pendant le second semestre.

Le professeur d'*Anatomie humaine systématique* et le chef des travaux anatomiques dirigeront les élèves dans les *dissections* tous les jours, de 15 h. à 18 h., pendant le premier semestre.

2e ÉPREUVE.

Troisième année d'études.

E. Masoin, Prof. ord. Le cours de *Physiologie*, indiqué ci-dessus.

G. Bruylants, Prof. ord. *La Chimie physiologique*, vendredi à 9 1/2 h., pendant le premier semest.; vendredi à 8 1/4 h., pendant le second sem.

A. Van Gehuchten, Prof. ord. *L'Anatomie humaine systématique (Systèmes intestinal, circulatoire et uro-génital)*, mardi, jeudi et samedi à 8 h., pendant le premier semestre; *(Systèmes nerveux et tégumentaire)*, lundi à 8 h., mardi à 9 h., mercredi à 10 1/4 h., pendant le second semestre. — *L'Anatomie humaine topographique*, mercredi à 11 h. et jeudi à 14 1/2 h., à partir du 15 novembre. — *Dissections* comme plus haut.

G. Gilson, Prof. ord. de la Faculté des Sciences. *Les Éléments d'anatomie comparée*, mercredi et jeudi de 7 1/2 h. à 9 h., pendant le second semestre. — *Visite des collections*, aux jours et heures indiqués ci-dessus.

M. Ide, Prof. ord. (suppléant de M. Masoin). *Démonstrations et exercices pratiques de physiologie* (cours facultatif), mardi de 14 h. à 16 h., pendant le premier semestre.

F. M. E. Lefebvre, Prof. ord. de la Faculté de Philosophie. *La Psychologie*, mercredi de 11 1/2 h. à 13 h. et jeudi de 10 h. à 11 1/2 h., pendant le second semestre.

Premier examen de Docteur.

E. Hayoit de Termicourt, Prof. ord. *La Pathologie médicale et la Thérapeutique spéciale des maladies internes*, y compris *les maladies des enfants*, lundi, mercredi et vendredi à 11 h., mardi à 8 h., pendant le premier semestre; lundi, mercredi et vendredi à 10 h., mardi à 7 h., pendant le second semestre.

E. Masoin, Prof. ord. *Leçons théoriques sur les maladies mentales*, jeudi à 16 h., pendant le second semestre.

T. Debaisieux, Prof. ord. *La Clinique chirurgicale et Consultations gratuites*, mardi, jeudi et samedi de 9 h. à 11 h., pendant le premier semestre; de 8 h. à 10 h., pendant le second semestre. — Suppléant M. L. Dandois, Prof. ord., chef de clinique chirurgicale, *Consultations gratuites pour les maladies du nez, des oreilles, du pharynx et du larynx*, mardi, jeudi et samedi de 11 h. à 12 h., pendant le premier semestre;

de 10 h. à 11 h., pendant le second semestre. — *Exercices cliniques*, aux jours et heures à déterminer.

G. Verriest, Prof. ord. *La Clinique médicale et Consultations gratuites*, lundi, mercredi et vendredi de 9 h. à 11 h., pendant le premier semestre; de 8 h. à 10 h., pendant le second semestre.

E. Venneman, Prof. ord. *L'Ophtalmologie et la Clinique ophtalmologique*, mardi et vendredi de 14 1/2 h. à 16 h., pendant le premier semestre; lundi, mercredi et vendredi, de 10 h. à 11 h., pendant le second semestre. — *Exercices ophtalmoscopiques*, aux jours et heures à déterminer.

L. Dandois, Prof. ord., chef de clinique chirurgicale. *La Pathologie chirurgicale générale et spéciale* y compris *les maladies cutanées et syphilitiques*, jeudi et samedi à 8 h., mercredi à 12 h., pendant le premier semestre; mardi à 11 h., mercredi à 12 h., jeudi à 7 h., pendant le second semestre.

J. Denys, Prof. ord. *L'Anatomie pathologique et les Éléments de Bactériologie*, leçons théoriques et pratiques, mardi, jeudi et samedi de 11 h. à 13 h., pendant le premier semestre. — *La Pathologie et la Thérapeutique générales*, vendredi à 8 h., pendant le premier semestre; vendredi et samedi à 7 h., pendant le second semestre. — *La Clinique propédeutique*, trois séances par semaine, aux jours et heures à déterminer.

M. Ide, Prof. ord. *Les Éléments de Pharmacologie et la Pharmacodynamique*, lundi et vendredi à 12 h., pendant le premier semestre; mardi et jeudi à 10 h., mercredi à 7 h., pendant le second semestre.

A. Lemaire, Prof. extraord. *L'Hygiène publique et privée*, mardi à 14 1/2 h., mercredi à 8 h., pendant le premier semestre; jeudi à 11 h., vendredi à 12 h., pendant le second semestre.

Deuxième examen de Docteur.

E. Hayoit de Termicourt, Prof. ord. *La Pathologie médicale et la Thérapeutique spéciale des maladies internes*, y compris *les Maladies des enfants*, cours indiqué ci-dessus.

E. Hubert, Prof. ord. *La Clinique et la Policlinique obstétricales. Exercices pratiques*, mercredi à 14 1/2 h., pendant le second semestre.

T. Debaisieux, Prof. ord. Le cours de *Clinique chirurgicale*, indiqué ci-dessus.

G. Verriest, Prof. ord. Le cours de *Clinique médicale*, indiqué ci-dessus.

E. Venneman, Prof. ord. Le cours d'*Ophtalmologie*, indiqué ci-dessus.

L. Dandois, Prof. ord. Le cours de *Pathologie chirurgicale*, indiqué ci-dessus.

Troisième examen de Docteur.

E. Hayoit de Termicourt, Prof. ord. *La Médecine légale*, lundi à 7 h., mercredi à 16 h., pendant le second semestre.

E. Masoin, Prof. ord. *Leçons cliniques sur les maladies mentales*, aux jours et heures à déterminer.

E. Hubert, Prof. ord. *La Théorie des Accouchements et les Manœuvres obstétricales*, lundi, vendredi et samedi à 11 h. — *Exercices cliniques d'obstétrique*, lundi et mardi à 16 h. — *La Clinique et la Policlinique obstétricales*, *la Clinique gynécologique et la Déontologie médicale*, aux jours et heures à déterminer. — *Consultations gratuites de gynécologie*, lundi et vendredi à 11 h., pendant le premier semestre; à 10 h., pendant le second semestre.

T. Debaisieux, Prof. ord. Le cours de *Clinique chirurgicale*, indiqué ci-dessus. — *La Théorie et la Pratique des Opérations chirurgicales*, mercredi et jeudi à 14 1/2 h., jusqu'à Pâques.

G. Verriest, Prof. ord. Le cours de *Clinique médicale*, indiqué ci-dessus.

E. Venneman, Prof. ord. Le cours d'*Ophtalmologie*, indiqué ci-dessus.

A. Van Gehuchten, Prof. ord. *L'Anatomie des régions*, mercredi à 11 h. et jeudi à 14 1/2 h., à partir du 15 novembre.

L. Dandois, Prof. ord., chef de clinique chirurgicale. *Les Bandages, les Appareils et la Petite Chirurgie*, mardi et mercredi à 8 h., pendant le premier semestre. — *Consultations gratuites*, indiquées ci-dessus.

A. Lemaire, Prof. extraord. *L'Hygiène publique et privée*, jeudi et samedi à 8 h., pendant le premier semestre; jeudi à 11 h., vendredi à 12 h., pendant le second semestre.

Examen de Pharmacien.

G. Bruylants, Prof. ord. *La Chimie pharmaceutique (partie organique); les Altérations et les Falsifications des substances médicamenteuses et alimentaires d'origine organique; les Éléments de Chimie toxicologique*, lundi, mardi et mercredi de 11 1/2 h. à 13 h. — *Les Opérations analytiques et toxicologiques et les opérations propres à découvrir les altérations et falsifications des médicaments et des substances alimentaires*, lundi de

8 h. à 10 1/2 h. et de 14 1/2 h. à 19 h., mardi de 8 h. à 10 h., mercredi de 8 h. à 10 h. et de 14 1/2 h. à 19 h.

F. Ranwez, Prof. ord. *La Pharmacie pratique (y compris la Pharmacie galénique et magistrale et les Doses maxima des médicaments)*, jeudi de 8 h. à 9 1/2 h. — *La Pharmacognosie*, lundi de 10 1/2 h. à 11 1/2 h., jeudi de 12 h. à 13 h. — *Les Recherches microscopiques, les Préparations chimiques, les Préparations pharmaceutiques officinales et magistrales*, mardi et jeudi de 14 1/2 h. à 19 h.

C. Blas, Prof. ord. de la Faculté des Sciences. *Les Éléments de Chimie analytique qualitative et quantitative; la Chimie pharmaceutique (partie minérale); les Altérations et les Falsifications des substances médicamenteuses et alimentaires d'origine minérale*, mardi, mercredi et jeudi de 10 h. à 11 1/2 h., pendant toute l'année.

Examen d'Expert-Chimiste.

(Les cours théoriques et pratiques pour les épreuves de l'examen de pharmacien, v. ci-dessus.)

E. Hayoit de Termicourt, Prof. ord. *L'Introduction à la Médecine légale*, lundi à 7 h. et mercredi à 16 h., pendant le second semestre (cours facultatif).

G. Bruylants, Prof. ord. *L'Analyse des substances médicamenteuses et des denrées alimentaires (compléments)*, mercredi de 8 h. à 11 1/2 h. — *Compléments de Chimie toxicologique*, cours théorique et pratique, mardi de 8 h. à 11 1/2 h. — *Notions de Chimie industrielle (partie organique)*, lundi de 11 1/2 h. à 13 h. — *La Chimie physiologique y compris l'Urologie*, cours théorique et pratique, lundi de 9 h. à 10 h. et de 14 1/2 h. à 19 h.

J. Denys, Prof. ord. *Les Éléments de Bactériologie*, cours théorique et pratique, mardi, jeudi et samedi de 11 h. à 13 h., pendant le premier semestre.

F. Ranwez, Prof. ord. *Recherches microscopiques des substances alimentaires et médicamenteuses (compléments)*, cours théorique et pratique, mardi de 14 1/2 h. à 18 1/2 h. — *L'application du microscope à l'analyse des produits physiologiques et pathologiques de l'organisme*, cours théorique et pratique, jeudi de 9 1/2 h. à 12 h.

C. Blas, Prof. ord. de la Faculté des Sciences. *Compléments de Chimie analytique théorique et pratique. Notions de Chimie industrielle (partie inorganique)*, mardi de 10 h. à 11 1/2 h. — Suppléant M. F. Ranwez, prof. ord., mercredi de 14 1/2 h. à 19 h.

A. Lemaire, Prof. extraord. *L'Hygiène publique*, cours indiqué ci-dessus.

Faculté de Philosophie et Lettres.

Doyen : M. DOUTREPONT.—Secrétaire : M. VAN BATTEL.

Examen de Candidat en Philosophie et Lettres préparatoire au Droit.

Première épreuve.

F. M. E. Lefebvre, Prof. ord. *L'Explication approfondie des vérités fondamentales de la Religion,* jeudi à 10 h., pendant le premier semestre; jeudi à 12 h., pendant le second semestre.

C. C. A. Moeller, Prof. ord. *L'Histoire politique de l'antiquité* (2e partie), lundi à 10 h., mardi à 9 h., pendant le second semestre. — *Notions sur l'histoire contemporaine,* samedi à 11 h., pendant toute l'année.

P. P. M. Alberdingk Thijm, Prof. ord. *L'Histoire de la littérature flamande* (cours de deux années), mardi et mercredi à 12 h., pendant le premier semestre; mercredi à 12 h., jeudi à 11 h., pendant le second semestre.

F. L. G. Collard, Prof. ord. *Exercices pratiques sur la langue latine* et *Traductions à livre ouvert,* vendredi à 11 h. et samedi à 10 h., pendant le second semestre.

V. L. J. L. Brants, Prof. ord. *L'Histoire politique moderne,* jeudi à 10 h., vendredi de 9 h. à 11 h., pendant le second semestre.

D. Mercier, Prof. ord. *La Psychologie y compris les notions élémentaires d'anatomie et de physiologie humaines que cette étude comporte,* mardi et mercredi à 11 h., pendant le premier semestre; mercredi à 10 h. et samedi à 9 h., pendant le second semestre.

G. Doutrepont, Prof. ord. *L'Histoire de la littérature française* (cours de deux années), mardi et vendredi à 8 h., pendant le premier semestre; lundi et mercredi à 11 h., pendant le second semestre.

J. Sencie, Prof. ord. et Président du collège du Pape. *L'Histoire politique de l'antiquité* (1re partie), mardi à 9 h., mercredi à 10 h., pendant le premier semestre. — *Répétition,* jeudi à 11 h.

E. Remy, Prof. ord. *L'Explication d'un auteur latin,* mercredi, jeudi, vendredi et samedi à 9 h., pendant le premier semestre.

Seconde épreuve.

C. C. A. Moeller, Prof. ord. *L'Histoire politique du moyen âge*, lundi, mardi et jeudi à 11 h., vendredi à 10 h., pendant le premier semestre.

P. P. M. Alberdingk Thijm, Prof. ord. *L'Histoire de la littérature flamande*, mardi et mercredi à 12 h., pendant le premier semestre; mercredi à 12 h., jeudi à 11 h., pendant le second semestre.

F. L. G. Collard, Prof. ord. *Exercices pratiques sur la langue latine* et *Traductions à livre ouvert*, mardi et mercredi à 9 h., pendant le second semestre.

V. L. J. L. Brants, Prof. ord. *L'Histoire politique interne de la Belgique*, mercredi et samedi, à 10 h., pendant le premier semestre; mardi à 8 h., pendant le second semestre.

D. Mercier, Prof. ord. *La Logique*, jeudi à 12 h., pendant le premier semestre; vendredi et samedi à 10 h., pendant le second semestre.

P. Colinet, Prof. ord. *Notions sur les principales littératures modernes*, mardi et mercredi à 10 h., pendant le second semestre.

G. Doutrepont, Prof. ord. *L'Histoire de la littérature française* (cours de deux années), mardi et vendredi à 8 h., pendant le premier semestre; lundi et mercredi à 11 h., pendant le second semestre.

A. Van Hoonacker, Prof. ord. de la Faculté de Théologie. *La Philosophie morale*, mardi à 9 h., jeudi à 10 h., pendant le premier semestre; lundi à 10 h., pendant le second semestre.

E. E. F. J. Descamps, Prof. ord. de la Faculté de Droit. *Le Droit naturel*, lundi et mardi à 10 h., mercredi et vendredi à 11 h., pendant le premier semestre.

E. Remy, Prof. ord. *L'Explication d'un auteur latin*, mercredi, jeudi, vendredi et samedi à 9 h., pendant le premier semestre. — *Notions sur les institutions politiques de Rome*, vendredi et samedi à 9 h., pendant le second semestre.

Examen de Candidat en Philosophie et Lettres préparatoire au grade de Docteur en Philosophie et Lettres (Philosophie, Histoire, Philologie classique, Philologie romane).

Première épreuve.

F. M. E. Lefebvre, Prof. ord. Le cours de *Religion*, indiqué ci-dessus.

C. C. A. Moeller, Prof. ord. *L'Histoire politique de l'antiquité*

(2e partie), et *Notions sur l'histoire contemporaine*, cours indiqués ci-dessus.

P. P. M. Alberdingk Thijm, Prof. ord. *L'Histoire de la littérature flamande*, cours indiqué ci-dessus.

F. L. G. Collard, Prof. ord. *Exercices pratiques sur la langue latine* et *Traductions à livre ouvert,* vendredi à 11 h. et samedi à 10 h., pendant le second semestre.

P. Colinet, Prof. ord. (suppléant : A. Carnoy, chargé de cours). *L'Explication d'un auteur grec* et *Traductions à livre ouvert*, mardi et vendredi à 10 h., pendant le premier semestre; jeudi à 9 h. et vendredi à 8 h., pendant le second semestre.

V. L. J. L. Brants, Prof. ord. *L'Histoire politique moderne,* cours indiqué ci-dessus.

D. Mercier, Prof. ord. *La Psychologie, y compris les notions élémentaires d'anatomie et de physiologie humaines que cette étude comporte,* cours indiqué ci-dessus.

G. Doutrepont, Prof. ord. *L'Histoire de la littérature française,* cours indiqué ci-dessus.

J. Sencie, Prof. ord. et Président du collège du Pape. *L'Histoire politique de l'antiquité* (1re partie), cours indiqué ci-dessus.

E. Remy, Prof. ord. *L'Explication d'un auteur latin,* cours indiqué ci-dessus.

Des *exercices* sur des questions de philosophie; des *exercices* sur l'histoire et la géographie; des *exercices philologiques* sur la langue grecque et sur la langue latine; des *exercices* sur les langues latine et romanes, seront donnés une heure par semaine pendant un semestre pour chaque catégorie d'exercices mentionnés. — Les *exercices* sur la langue latine seront continués au second semestre pour la candidature préparatoire au doctorat en philologie classique.

Seconde épreuve.

C. C. A. Moeller, Prof. ord. *L'Histoire politique du moyen âge,* cours indiqué ci-dessus.

P. P. M. Alberdingk Thijm, Prof. ord. *L'Histoire de la littérature flamande,* cours indiqué ci-dessus.

F. L. G. Collard, Prof. ord. *Exercices pratiques sur la langue latine* et *Traductions à livre ouvert,* mercredi à 9 h., jeudi à 10 h., pendant le second semestre.

V. L. J. L. Brants, Prof. ord. *L'Histoire politique interne de la Belgique,* cours indiqué ci-dessus.

D. Mercier, Prof. ord. *La Logique*, cours indiqué ci-dessus.

P. Colinet, Prof. ord. (suppléant : A. CARNOY, chargé de cours). *L'Explication d'un auteur grec* et *Traductions à livre ouvert*, mardi à 10 h., vendredi à 11 h., pendant le second semestre. — *Notions sur les principales littératures modernes*, cours indiqué ci-dessus.

G. Doutrepont, Prof. ord. *L'Histoire de la littérature française*, cours indiqué ci-dessus.

A. Van Hoonacker, Prof. ord. de la Faculté de Théologie. *La Philosophie morale*, cours indique ci-dessus.

E. Remy, Prof. ord. *L'Explication d'un auteur latin* et *Notions sur les institutions politiques de Rome*, cours indiqués ci-dessus.

Exercices, comme à la première épreuve.

Examen de Candidat en Philosophie et Lettres préparatoire au grade de Docteur en Philosophie et Lettres (Philologie germanique).

Première épreuve.

F. M. E. Lefebvre, Prof. ord. Le cours de *Religion*, indiqué ci-dessus.

C. C. A. Moeller, Prof. ord. *Notions sur l'histoire contemporaine*, cours indiqué ci-dessus.

P. P. M. Alberdingk Thijm, Prof. ord. *L'Histoire de la littérature flamande*, cours indiqué ci-dessus.

V. L. J. L. Brants, Prof. ord. *L'Histoire politique moderne*, cours indiqué ci-dessus.

D. Mercier, Prof. ord. *La Psychologie y compris les notions élémentaires d'anatomie et de physiologie humaines que cette étude comporte*, cours indiqué ci-dessus.

G. Doutrepont, Prof. ord. *L'Histoire de la littérature française*, cours indiqué ci-dessus.

W. Bang, Prof. ord. *La Traduction, à livre ouvert, de textes anglais, l'explication d'auteurs anglais, des exercices philologiques sur l'anglais*, lundi à 9 h., mardi à 8 h., pendant le premier semestre; lundi et jeudi à 8 h., pendant le second semestre; samedi de 8 h. à 10 h., pendant toute l'année.

C. P. F. Lecoutere, Prof. ord. *La Traduction, à livre ouvert, de textes flamands, l'explication d'auteurs flamands, des exercices philologiques sur le flamand*, lundi et mardi à 10 h., jeudi et vendredi à 9 h., pendant le premier semestre; lundi et mardi à 9 h., jeudi de 15 h. à 17 h., pendant le second semestre.

L. Scharpé, Prof. ord. *La Traduction, à livre ouvert, de textes allemands, l'explication d'auteurs allemands, des exercices philologiques sur l'allemand*, lundi à 8 h., mercredi de 8 h. à 10 h., jeudi à 12 h., vendredi à 11 h., pendant le premier semestre; mardi à 12 h., mercredi à 7 h., vendredi à 8 h., pendant le second semestre.

Seconde épreuve.

C. C. A. Moeller, Prof. ord. *L'Histoire politique du moyen âge*, cours indiqué ci-dessus.

P. P. M. Alberdingk Thijm, Prof. ord. *L'Histoire de la littérature flamande*, cours indiqué ci-dessus.

V. L. J. L. Brants, Prof. ord. *L'Histoire politique interne de la Belgique*, cours indiqué ci-dessus.

D. Mercier, Prof. ord. *La Logique*, cours indiqué ci-dessus.

P. Colinet, Prof. ord. *Notions sur les principales littératures modernes*, cours indiqué ci-dessus. — *Les Éléments de la langue gotique* et l'*Introduction à la grammaire comparée*, aux jours et heures à déterminer.

G. Doutrepont, Prof. ord. *L'Histoire de la littérature française*, cours indiqué ci-dessus.

W. Bang, Prof. ord. *La Traduction, à livre ouvert, de textes anglais*; *l'explication d'auteurs anglais, des exercices philologiques sur l'anglais*, cours indiqué ci-dessus.

C. P. F. Lecoutere, Prof. ord. *La Traduction, à livre ouvert, de textes flamands, l'explication d'auteurs flamands, des exercices philologiques sur le flamand*, cours indiqué ci-dessus.

L. Scharpé, Prof. ord. *La Traduction, à livre ouvert, de textes allemands, l'explication d'auteurs allemands, des exercices philologiques sur l'allemand*, cours indiqué ci-dessus. — *Notions de langue gotique.*

A. Van Hoonacker, Prof. ord. de la Faculté de Théologie. *La Philosophie morale*, cours indiqué ci-dessus.

Examen de Docteur en Philosophie et Lettres.

A. PHILOSOPHIE.

L. Bossu, Prof. ord. *L'Histoire de la Philosophie* (cours de deux années), mercredi, jeudi et vendredi à 9 h., pendant le premier semestre. — *L'Analyse critique d'un traité philosophique* (cours de deux années), vendredi à 12 h., pendant le premier semestre.

F. L. G. Collard, Prof. ord. *L'Explication approfondie d'auteurs grecs* (cours de deux années), lundi et mardi à 11 h., pendant le premier semestre. — *L'Histoire de la pédagogie et méthodologie* (cours de deux années), vendredi et samedi à 10 h., pendant le premier semestre.

D. Mercier, Prof. ord. *L'Encyclopédie de la philosophie* et *Étude approfondie de questions de psychologie, de logique ou de morale* (cours de deux années), jeudi et vendredi à 8 h., pendant toute l'année. — *Discussion des matières expliquées*, aux jours et heures à déterminer.

M. De Wulf, Prof. ord. *L'Histoire de la Philosophie du moyen âge* (cours de deux années), aux jours et heures à déterminer, pendant le premier semestre.

M. De Baets, Prof. ord. de la Faculté de Théologie. *La Métaphysique* (cours de deux années), lundi, mardi, mercredi et jeudi à 16 h., pendant le premier semestre.

E. E. F. J. Descamps, Prof. ord. de la Faculté de Droit. *Le Droit naturel*, cours indiqué ci-dessus.

E. Remy, Prof. ord. *L'Explication approfondie d'auteurs latins* (cours de deux années), lundi à 8 h. et mardi à 15 h., pendant le premier semestre; mercredi à 9 h., pendant le second semestre.

Les étudiants qui désirent combiner avec le doctorat en philosophie et lettres (Groupe Philosophie), la licence en philosophie de St-Thomas, auront à suivre en outre certains cours de philosophie à déterminer par un programme particulier (Voir le programme des cours de l'Institut supérieur de philosophie).

B. HISTOIRE.

1re SECTION (HISTOIRE ANCIENNE).

C. C. A. Moeller, Prof. ord. *L'Encyclopédie de l'histoire*, lundi de 15 h. à 17 h., pendant le second semestre.

L. Bossu, Prof. ord. *L'Histoire de la Philosophie*, cours indiqué ci-dessus.

F. L. G. Collard, Prof. ord. *L'Histoire de la littérature grecque et de la littérature latine* (cours de deux années), lundi, mardi, mercredi et jeudi à 10 h., pendant le premier semestre. — *L'Histoire de la pédagogie et méthodologie*, cours indiqué ci-dessus. — *Exercices didactiques*, pendant toute l'année : le mercredi, à 8 h., aux Halles; le mercredi et le vendredi, à 15 h., au Collège archiépiscopal.

V. L. J. L. Brants, Prof. ord. *L'Histoire de la géographie* (cours de deux années), mercredi à 11 h., pendant le premier semestre.

J. Sencie, Prof. ord. et Président du collège du Pape. *La critique historique et application à une période de l'histoire ancienne* (cours de deux années), mercredi de 15 h. à 17 h., pendant le premier semestre. —*Les Institutions grecques* et *l'Épigraphie grecque* (cours de trois années), jeudi à 10 h., vendredi à 11 h., pendant le second semestre.

J. Van Battel, Prof. extraord. *La Géographie*, aux jours et heures à déterminer.

E. Remy, Prof. ord. *Les Institutions romaines* et *l'Épigraphie latine* (cours de trois années), lundi et mardi à 8 h., pendant le second semestre.

2e SECTION (HISTOIRE DES TEMPS MODERNES).

C. C. A. Moeller, Prof. ord. *La Critique historique* et *Application à une période de l'histoire* (cours de deux années), lundi de 15 h. à 17 h., pendant le premier semestre. — *L'Encyclopédie de l'histoire*, lundi de 15 h. à 17 h., pendant le second semestre.

L. Bossu, Prof. ord. *L'Histoire de la Philosophie*, cours indiqué ci-dessus.

P. P. M. Alberdingk Thijm, Prof. ord. *L'Histoire des littératures modernes (partie germanique)* (cours de deux années), mercredi à 10 h.

F. L. G. Collard, Prof. ord. *L'Histoire de la pédagogie et méthodologie*, cours indiqué ci-dessus. — *Exercices didactiques*, pendant toute l'année : le mercredi, à 8 h., aux Halles; le mercredi et le vendredi, à 15 h., au Collège archiépiscopal.

V. L. J. L. Brants, Prof. ord. *L'Histoire de la géographie* (cours de deux années), mercredi à 11 h., pendant le premier semestre. — *Les Institutions des temps modernes*, vendredi à 16 h., pendant le second semestre.

A. Cauchie, Prof. ord. *Les Institutions du moyen âge* (cours de deux années), mercredi à 15 1/2 h., pendant toute l'année.

F. Bethune, Prof. ord. *L'Histoire des littératures modernes (partie romane*, cours de deux années), mercredi de 17 1/2 h. à 19 1/2 h., pendant le second semestre.

R. Maere, Prof. extraord. de la Faculté de Théologie. *La Paléographie et Diplomatique du moyen âge*, mercredi de 12 h. à 13 h., pendant le premier semestre.

J. Van Battel, Prof. extraord. *La Géographie*, aux jours et heures à déterminer.

C. PHILOLOGIE CLASSIQUE.

L. Bossu, Prof. ord. *L'Histoire de la philosophie ancienne*, partie du cours indiqué ci-dessus.

F. L. G. Collard, Prof. ord. *L'Histoire de la littérature grecque et de la littérature latine*, cours de deux années, indiqué ci-dessus. — *L'Explication approfondie d'auteurs grecs* (cours de deux années), lundi et mardi à 11 h., pendant le premier semestre; vendredi à 9 h. et samedi à 11 h., pendant le second semestre. — *L'Histoire de la pédagogie et méthodologie* et *Exercices didactiques*, cours de deux années, indiqués ci-dessus.

R. Maere, Prof. extraord. de la Faculté de Théologie. *Les Éléments de paléographie latine* (cours de deux années), aux jours et heures à déterminer.

P. Colinet, Prof. ord. *La Grammaire comparée et spécialement la Grammaire comparée du grec et du latin* (cours de trois années), mardi à 10 h. (1e année), jeudi et vendredi à 11 h. (2e et 3e années), pendant un semestre et demi.

J. Sencie, Prof. ord. et Président du collège du Pape. *Les Institutions grecques*, cours de trois années, indiqué ci-dessus.

E. Remy, Prof. ord. *L'Encyclopédie de la philologie classique* (cours de trois années), lundi et mardi à 9 h., pendant le second semestre. — *Les Institutions romaines*, cours de trois années, indiqué ci-dessus. — *L'Explication approfondie d'auteurs latins* (cours de deux années), lundi à 8 h. et mardi à 15 h., pendant le premier semestre; mercredi à 9 h., pendant le second semestre.

A. Carnoy, Chargé de cours. *Les éléments de paléographie grecque* (cours de deux années), aux jours et heures à déterminer.

D. PHILOLOGIE ROMANE.

L. Bossu, Prof. ord. *L'Histoire de la philosophie moderne*, partie du cours indiqué ci-dessus.

P. P. M. Alberdingk Thijm, Prof. ord. *L'Histoire des littératures modernes (partie germanique)* (cours de deux années), mercredi à 10 h.

F. L. G. Collard, Prof. ord. *L'Histoire de la pédagogie et méthodologie* et *Exercices didactiques*, cours de deux années, indiqués ci-dessus.

G. Doutrepont, Prof. ord. *La Grammaire historique du français*

(partie du cours) (cours de deux années), mercredi à 10 h., jeudi à 11 h., pendant le second semestre. — *L'Histoire approfondie des littératures romanes (temps modernes)*, jeudi à 8 h., pendant le premier semestre; vendredi à 8 h., pendant toute l'année. — *L'Explication approfondie d'auteurs français (temps modernes)* (cours de deux années), mardi à 8 h., pendant toute l'année.

F. Bethune, Prof. ord. *L'Encyclopédie de la philologie romane; la Grammaire comparée et spécialement la Grammaire comparée des langues romanes* (cours de deux années), mardi à 9 h., pendant le premier semestre; mercredi à 11 h., pendant le second semestre. — *L'Histoire des littératures modernes (partie romane)*, (cours de deux années), mercredi de 17 1/2 h. à 19 1/2 h., pendant le second semestre. — *L'Histoire approfondie des littératures romanes (moyen âge)*, jeudi à 10 h., pendant le premier semestre; mardi et mercredi à 9 h., pendant le second semestre. — *La Grammaire historique du français* (partie du cours), (cours de deux années), mercredi de 10 h. à 12 h., pendant le premier semestre. — *L'Explication approfondie d'auteurs français (moyen âge)* (cours de deux années), samedi à 9 h., pendant le premier semestre; jeudi à 10 h., pendant le second semestre.

E. Remy, Prof. ord. *L'explication approfondie d'auteurs latins* (cours de deux années), lundi à 8 h. et mardi à 15 h., pendant le premier semestre; mercredi à 9 h., pendant le second semestre.

E. PHILOLOGIE GERMANIQUE.

L. Bossu, Prof. ord. *L'Histoire de la philosophie moderne*, partie du cours indiqué ci-dessus.

P. P. M. Alberdingk Thijm, Prof. ord. *L'Histoire des littératures modernes (partie germanique)*, (cours de deux années), mercredi à 10 h. — *L'Histoire approfondie de la littérature allemande* (cours de deux années), jeudi à 10 h., pendant le premier semestre; jeudi à 12 h., pendant le second semestre.

F. L. G. Collard, Prof. ord. *L'Histoire de la pédagogie et méthodologie* et *Exercices didactiques*, cours de deux années, indiqués ci-dessus.

F. Bethune, Prof. ord. *L'Histoire des littératures modernes (partie romane)*, (cours de deux années), mercredi de 17 1/2 h. à 19 1/2 h., pendant le second semestre.

W. Bang, Prof. ord. *L'Histoire approfondie de la littérature anglaise*

(cours de deux annees), lundi et jeudi à 9 h., pendant le second semestre. — *La Grammaire historique de l'anglais* (cours de deux années), samedi à 11 h., pendant le premier semestre. — *L'explication approfondie d'auteurs anglais (moyen âge et temps modernes)*, (cours de deux années), lundi de 10 h. à 12 h., pendant le premier semestre; mardi de 8 h. à 10 h., pendant le second semestre.

C. P. F. Lecoutere, Prof. ord. *L'encyclopédie de la philologie germanique* (cours de deux années), lundi et mardi à 10 h., pendant le second semestre. — *L'Histoire approfondie de la littérature flamande* (cours de deux années), lundi et mardi à 9 h., pendant le premier semestre. — *L'Explication approfondie d'auteurs flamands (temps modernes)*, (cours de deux années), jeudi à 10 h. et vendredi à 11 h., pendant le premier semestre.

L. Scharpé, Prof. ord. *La Grammaire historique du flamand* (cours de deux années), vendredi à 17 h., pendant le premier semestre. — *L'Explication approfondie d'auteurs flamands (moyen âge)*, (cours de deux années), vendredi de 17 h. à 19 h., pendant le second semestre. — *L'Explication approfondie d'auteurs allemands (moyen âge et temps modernes)*, mardi de 17 h. à 19 h., pendant toute l'année. — *La Grammaire historique de l'allemand*, vendredi à 18 h., pendant le premier semestre. — *La Grammaire comparée et spécialement la Grammaire comparée des langues germaniques* (cours de deux années), lundi à 10 h., vendredi à 11 h., pendant le premier semestre.

Examen de Candidat en Sciences morales et historiques.

Première épreuve.

F. M. E. Lefebvre, Prof. ord. Le cours de *Religion*, indiqué ci-dessus.

C. C. A. Moeller, Prof. ord. *L'Histoire politique de l'antiquité* (2e partie), cours indiqué ci-dessus.

V. L. J. L. Brants, Prof. ord. *L'Histoire politique moderne*, cours indiqué ci-dessus.

D. Mercier, Prof. ord. *La Logique* et *la Psychologie*, cours indiqués ci-dessus.

J. Sencie, Prof. ord. et Président du collège du Pape. *L'Histoire politique de l'antiquité* (1e partie), cours indiqué ci-dessus.

Deuxième épreuve.

C. C. A. Moeller, Prof. ord. *L'Histoire politique du moyen âge* et *Notions sur l'histoire contemporaine*, cours indiqués ci-dessus.

V. L. J. L. Brants, Prof. ord. *L'Histoire politique interne de la Belgique*, cours indiqué ci-dessus.

A. Van Hoonacker, Prof. ord. de la Faculté de Théologie. *La Philosophie morale,* cours indiqué ci-dessus.

E. E. F. J. Descamps, Prof. ord. de la Faculté de Droit. *Le droit naturel,* cours indiqué ci-dessus.

Examen de Docteur en Sciences morales et historiques.

C. C. A. Moeller, Prof. ord. *L'Encyclopédie de l'histoire*, *la Critique historique et Application à une période de l'histoire*, cours indiqués ci-dessus.

L. Bossu, Prof. ord. *L'Histoire de la philosophie moderne*, cours indiqué ci-dessus.

V. L. J. L. Brants, Prof. ord. *Les Institutions des temps modernes,* cours indiqué ci-dessus.

A. Cauchie, Prof. ord. *Les Institutions du moyen âge*, cours indiqué ci-dessus.

R. Maere, Prof. extraord. de la Faculté de Théologie. *La Paléographie et Diplomatique du moyen âge. — L'Archéologie chrétienne,* cours indiqués ci-dessus.

Une matière à choisir entre les cours suivants : *L'Histoire ecclésiastique*, *le Droit public* et *l'Économie politique.* (Voir les cours des Facultés de Théologie et de Droit.)

COURS FACULTATIFS.

F. L. G. Collard, Prof. ord. *Exercices de la Conférence d'histoire littéraire grecque et latine*, jeudi de 20 h. à 22 h., pendant le premier semestre.

P. Colinet, Prof. ord. *Grammaire sanscrite. — Rig-Véda : Hymnes choisis*, aux jours et heures à déterminer. — *Notions diverses sur l'antiquité grecque en vue de l'explication des auteurs,* aux jours et heures à déterminer.

A. Cauchie, Prof. ord. *Introduction à l'Histoire ecclésiastique*, lundi à 8 h. — *L'Histoire ecclésiastique*, mercredi à 9 h., jeudi à 12 h. — *Exercices critiques du Séminaire historique*, lundi à 20 h. et vendredi à 16 heures.

W. Bang, Prof. ord. *Les Inscriptions vieux-persanes des Achéménides*, aux jours et heures à déterminer. — *Les prédécesseurs de Shakespeare*, aux jours et heures à déterminer.

E. Remy, Prof. ord. Exercices de la *Societas philologa*, mercredi de 20 h. à 22 h.

L. Scharpé, Prof. ord. *Le Gotique*. — *L'Epopée populaire en Allemagne*, aux jours et heures à déterminer.

J. Forget, Prof. ord. de la Faculté de Théologie. Les cours d'*Arabe et de Syriaque*, indiqués ci-dessus.

A. Van Hoonacker, Prof. ord. de la Faculté de Théologie. Le cours d'*Hébreu*, indiqué ci-dessus.

A. Hebbelynck, Prof. ord. de la Faculté de Théologie et Recteur Magnifique. *Les Hiéroglyphes*. Textes choisis, aux jours et heures à déterminer.

P. Ladeuze, Prof. ord. de la Faculté de Théologie. Le cours de *langue Copte*, aux jours et heures à déterminer. *La Patrologie*, cours indiqué ci-dessus.

R. Maere, Prof. extraord. de la Faculté de Théologie. *L'Archéologie chrétienne et la Paléographie*, cours indiqués ci-dessus.

A. Carnoy, chargé de cours. *Le zend et le pehlvi*, aux jours et heures à déterminer.

Cours spéciaux de Philologie orientale et de Linguistique.

Voir le programme spécial.

Institut supérieur de Philosophie.

ÉCOLE St THOMAS D'AQUIN.

Président : D. MERCIER. — Secrétaire : S. DEPLOIGE.

Ire ANNÉE. — BACCALAURÉAT.

COURS GÉNÉRAUX.

D. Mercier, Prof. ord. et **M. De Wulf**, Prof. ord. de la Faculté de Philosophie et Lettres. *La Logique*, lundi de 8 1/2 h. à 10 h., mardi et jeudi de 16 h. à 17 1/2 h., vendredi de 8 h. à 9 1/2 h. pendant le premier semestre.

M. De Wulf, Prof. ord. de la Faculté de Philosophie et Lettres. *L'Ontologie*, lundi, mercredi et jeudi de 8 h. à 9 1/2 h., mardi de 11 h. à 12 1/2 h., pendant le second semestre. — *L'Histoire de la philosophie du moyen âge* (cours de deux années), *première partie : depuis les origines jusqu'au* XIIIe *siècle*, mercredi à 8 h., pendant le premier semestre.

A. Thiéry, Prof. ord. de la Faculté de Médecine. *La Psychophysiologie*, vendredi à 12 h., samedi à 11 1/2 h., pendant le second semestre. — *La Physique*, lundi à 12 h., mercredi à 16 h., jeudi et samedi à 8 h., pendant le premier semestre.

D. Nys, Prof. ord. de la Faculté des Sciences. *La Chimie*, mardi et samedi à 10 h., mercredi à 12 h., pendant le premier semestre.

COURS SPÉCIAUX.

Première section.

N. Sibenaler, Prof. ord. de la Faculté des Sciences. *La Trigonométrie, la Géométrie analytique et le Calcul différentiel*, mardi à 8 h., mercredi à 10 1/2 h., pendant le premier semestre; mardi de 8 h. à 10 h., pendant le second semestre.

A. Meunier, Prof. ord. de la Faculté des Sciences. *Biologie générale. Notions de botanique et de zoologie*, mercredi à 9 1/2 h., samedi à 8 1/2 h., pendant le second semestre. *Exercices pratiques*, aux jours et heures à déterminer.

M. Ide, Prof. ord. de la Faculté de Médecine. *L'Anatomie et la Physiologie générales*, lundi et vendredi à 11 h., pendant le second semestre.

Seconde section.

M. Defourny, chargé de cours. *L'Économie politique*, lundi et vendredi à 11 h., pendant le premier semestre.

A. Cauchie, Prof. ord. de la Faculté de Philosophie et Lettres. *Méthode d'heuristique et de critique historiques*, lundi à 15 h., vendredi à 10 h., pendant le premier semestre.

IIe ANNÉE. — LICENCE.

COURS GÉNÉRAUX.

D. Nys, Prof. ord. de la Faculté des Sciences. *La Cosmologie*, lundi à 10 h., jeudi et vendredi à 8 h., pendant le premier semestre; lundi de 9 1/2 h. à 11 h., jeudi et vendredi à 8 h., samedi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

D. Mercier, Prof. ord. de la Faculté de Philosophie et Lettres et **A. Thiéry**, Prof. ord. de la Faculté de Médecine. *La Psychologie*, mardi à 8 h. et mercredi à 10 1/2 h., pendant le premier semestre; mardi à 11 1/2 h. et mercredi à 8 h., pendant le second semestre.

A. Thiéry, Prof. ord. de la Faculté de Médecine. *La Psychophysiologie*, vendredi à 12 h. et samedi à 11 1/2 h., pendant le second semestre.

J. Forget, Prof. ord. de la Faculté de Théologie. *La Philosophie morale*, jeudi et vendredi de 9 h. à 10 1/2 h., pendant le premier semestre; jeudi de 9 h. à 10 1/2 h., vendredi de 10 h. à 11 1/2 h., pendant le second semestre.

M. De Wulf, Prof. ord. de la Faculté de Philosophie et Lettres. *Histoire de la philosophie du moyen âge* (cours de deux années), *première partie, depuis les origines jusqu'au* XIIIe *siècle*, mercredi à 8 h., pendant le premier semestre. — *Histoire de la philosophie ancienne*, mercredi à 11 1/2 h., vendredi à 9 h., pendant le second semestre.

M. Ide, Prof. ord. de la Faculté de Médecine. *L'Anatomie et la Physiologie*, mercredi de 11 1/2 h. à 13 h., samedi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre.

COURS SPÉCIAUX.

Première section.

N. Sibenaler, Prof. ord. de la Faculté des Sciences. *Le Calcul intégral*, mardi à 9 h. et mercredi à 9 1/2 h., pendant le premier semestre.

E. L. J. Pasquier, Prof. ord. de la Faculté des Sciences. *La Mécanique analytique*, vendredi à 10 1/2 h., samedi à 11 1/2 h,, pendant le premier semestre.

M. Ide, Prof. ord. de la Faculté de Médecine. *Embryologie, histologie et physiologie du système nerveux*, jeudi de 11 h. à 13 h., pendant le premier semestre.

F. Kaisin, Prof. extraord. de la Faculté des Sciences. *Notions de minéralogie et de cristallographie*, mardi et mercredi à 10 1/2 h., pendant le second semestre.

Seconde section.

M. Defourny, chargé de cours. *Histoire des théories sociales : Saint-Simon et Auguste Comte*, lundi et jeudi, à 11 h., pendant le second sem.

A. Cauchie, Prof. ord. de la Faculté de Philosophie et Lettres. *Méthode d'heuristique et de critique historiques*, lundi à 15 h., vendredi à 10 h., pendant le premier semestre.

IIIe ANNÉE. — DOCTORAT.

D. Mercier, Prof. ord. de la Faculté de Philosophie et Lettres et **A. Thiéry**, Prof. ord. de la Faculté de Médecine. *La Psychologie*, mardi à 8 h. et mercredi à 10 1/2 h., pendant le premier semestre; mardi à 11 1/2 h. et mercredi à 8 h., pendant le second semestre.

A. Thiéry, Prof. ord. de la Faculté de Médecine. *La Psychophysiologie*, vendredi à 12 h. et samedi à 11 1/2 h., pendant le second semestre.

S. Deploige, Prof. ord. de la Faculté de Droit. *Le Droit naturel et le Droit social*, mardi, jeudi et vendredi de 11 1/2 h. à 13 h., mercredi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre.

D. Mercier, Prof. ord. de la Faculté de Philosophie et Lettres. *La Théodicée*, samedi à 9 1/2 h., pendant le premier semestre; vendredi à 8 h., pendant le second semestre.

M. De Wulf, Prof. ord. de la Faculté de Philosophie et Lettres. *Histoire de la philosophie ancienne*, mercredi à 11 1/2 h. et vendredi à 9 h. pendant le second semestre.

L. Becker, Prof. ord. de la Faculté de Théologie. *La Théodicée*, mardi et jeudi de 9 h. à 10 1/2 h., pendant le premier semestre; mardi de 9 h. à 10 1/2 h., jeudi de 10 1/2 h. à 12 h., pendant le second semestre.

Conférences.

J. Forget, Prof. ord. de la Faculté de Théologie. *Exposé scientifique du dogme catholique.*

L. De Lantsheere, Prof. ord. de la Faculté de Droit. *La Philosophie moderne. — La Philosophie de l'histoire.*

E. L. J. Pasquier, Prof. ord. de la Faculté des Sciences. *Les Hypothèses cosmogoniques.*

C. Van Overbergh. *Le Socialisme contemporain.*

G. Legrand. *La littérature française contemporaine.*

N. B. — Les jours et heures des Conférences seront annoncés par voie d'affiches.

Cours pratiques.

Laboratoire de psychophysiologie, sous la direction de **M. A. Thiéry**, le vendredi à 15 h.

Laboratoire de chimie, sous la direction de **M. D. Nys**, le vendredi à 15 h.

Conférence de philosophie sociale, sous la direction de **MM. S. Deploige** et **M. Defourny**, le mercredi à 18 h.

Séminaire d'histoire de la philosophie du moyen âge, sous la direction de **M. M. De Wulf**, le jeudi à 18 h.

Faculté des Sciences.

Doyen : M. SIBENALER. — Secrétaire : M. DE MUYNCK.

Examen de Candidat en Sciences naturelles préparatoire au Doctorat ou à la Pharmacie.

Première année.

F. M. E. Lefebvre, Prof. ord. de la Faculté de Philosophie. Le cours de *Religion*, jeudi à 10 h., pendant le premier semestre; jeudi à 12 h., pendant le second semestre. — *La Logique* et *la Philosophie morale*, lundi, mardi et vendredi à 8 h., pendant le premier semestre.

L. Henry, Prof. ord. (suppléant M. P. HENRY, Prof. ord.) *La Chimie générale*, lundi et mardi à 9 h., pendant toute l'année; mercredi à 9 1/2 h., pendant le premier semestre; mercredi à 9 h., pendant le second semestre.

F. De Walque, Prof. ord. *Exercices pratiques de Chimie,* lundi et mardi de 15 h. à 18 h., pendant le second semestre.

S. Demanet, Prof. ord. *La Physique expérimentale*, mercredi de 10 1/2 h. à 12 h., jeudi de 11 h. à 12 1/2 h., pendant le premier semestre; mercredi et jeudi de 10 h. à 11 1/2 h., pendant le second semestre.

R. De Muynck, Prof. ord. *Exercices pratiques de physique*, vendredi de 10 h. à 12 h., pendant un semestre.

V. Grégoire, Prof. ord. *Les Éléments de Botanique,* jeudi à 9 h., vendredi de 9 h. à 10 1/2 h., pendant le premier semestre; lundi, jeudi et vendredi à 8 h., pendant le second semestre.

Deuxième année.

L. Henry, Prof. ord. (suppléant M. P. HENRY, Prof. ord.) *Compléments de Chimie générale,* jeudi à 8 h., pendant toute l'année et vendredi à 8 h., pendant le second semestre.

F. Kaisin, Prof. extraord. *Notions élémentaires de minéralogie, de géologie et de géographie physique*, mardi et mercredi à 10 1/2 h., pendant le second semestre.

F. M. E. Lefebvre, Prof. ord. de la Faculté de Philosophie. *La Psychologie y compris les notions d'Anatomie et de Physiologie humaines que cette étude comporte*, mercredi de 11 1/2 h. à 13 h., et jeudi de 10 h. à 11 1/2 h., pendant le second semestre.

G. Gilson, Prof. ord. *Les Éléments de Zoologie*, lundi, mardi et mercredi à 11 1/2 h., pendant le premier semestre. — *Compléments de Zoologie*, jeudi de 10 h. à 11 1/2 h., pendant le second semestre. — *Visite des collections*, mercredi de 14 h. à 16 1/2 h., pendant le premier semestre; de 14 h. à 17 h., pendant le second semestre.

F. Janssens, Prof. ord. *La Microscopie.* — *La Cytologie* (partie chimique), lundi à 9 1/4 h., pendant le premier semestre ; jeudi à 9 h., pendant le second semestre.

V. Grégoire, Prof. ord. *Compléments de Botanique.* — *La Cytologie* (partie morphologique), mardi et mercredi de 10 h. à 11 1/2 h., pendant le premier semestre.

R. De Muynck, Prof. ord. *Compléments de Physique expérimentale*, vendredi de 10 h. à 11 1/2 h., pendant le premier semestre.

Examen de Candidat en Sciences naturelles préparatoire à la Médecine.

Première année des études combinées de Sciences et de Médecine.

F. M. E. Lefebvre, Prof. ord. de la Faculté de Philosophie. Le cours de *Religion*, indiqué ci-dessus. — *La Logique* et *la Philosophie morale*, cours indiqués ci-dessus.

L. Henry, Prof. ord. (suppléant M. P. Henry, Prof. ord.) *La Chimie générale*, cours indiqué ci-dessus.

F. Kaisin, Prof. extraord. *Notions élémentaires de minéralogie, de géologie et de géographie physique*, cours indiqué ci-dessus.

F. De Walque, Prof. ord. *Exercices pratiques de Chimie*, cours indiqué ci-dessus.

J. Marchand, Prof. ord. *La Physique expérimentale*, lundi et mardi

à 10 h., mercredi à 8 h., pendant le premier semestre; lundi à 10 h., mardi et mercredi à 8 h., pendant le second semestre.

Exercices pratiques de physique, une séance par semaine, pendant un semestre.

V. Grégoire, Prof. ord. *Les Éléments de Botanique*, cours indiqué ci-dessus.

Examen de Candidat en Sciences physiques et mathématiques.

Première année.

F. M. E. Lefebvre, Prof. ord. de la Faculté de Philosophie. Le cours de *Religion*, indiqué ci-dessus.

J. A. Carnoy, Prof. ord. *La Géométrie analytique*, lundi et mardi à 8 h., pendant le premier semestre; mercredi et jeudi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre. — *Algèbre supérieure*, mercredi et jeudi de 8 h. à 9 1/2 h. jusqu'à Noël.

S. Demanet, Prof. ord. *La Physique expérimentale*, mercredi de 10 1/2 h. à 12 h., jeudi de 11 h. à 12 1/2 h., pendant le premier semestre; mercredi et jeudi de 10 h. à 11 1/2 h., pendant le second semestre.

J. C. de la Vallée Poussin, Prof. ord. *Le Calcul différentiel et le Calcul intégral*, vendredi et samedi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre, et pendant le second semestre, jusqu'au 1r mars.

N. Sibenaler, Prof. ord. *La Géométrie descriptive*, samedi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le premier semestre; mardi de 8 h. à 9 h., jusqu'au 1er mars, et samedi de 8 h. à 9 1/2 h., à partir du 1er mars.

R. De Muynck, Prof. ord. *La Géométrie projective*, mardi de 9 1/2 h., à 11 h., mercredi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant le second semestre. — *Exercices pratiques de physique,* une séance par semaine, pendant un semestre.

Travaux graphiques de géométrie descriptive et de géométrie projective, lundi de 9 h. à 11 h., pendant le premier semestre; mardi de 9 h. à 11 h., pendant le second semestre.

Deuxième année.

L. Henry, Prof. ord. (suppléant M. P. Henry, Prof. ord.). *Les Éléments de Chimie minérale,* lundi et mardi à 9 h., mercredi à 9 1/2 h., pendant le premier semestre, et, pendant le second semestre, jusqu'à Pâques.

F. Kaisin, Prof. extraord. *La Cristallographie*, partie du cours de *Minéralogie* des Écoles spéciales, lundi et mardi de 8 h. à 9 1/2 h., mercredi à 8 h., pendant le second semestre.

J. A. Carnoy, Prof. ord. *L'Algèbre supérieure et les Éléments de la théorie des Déterminants*, mercredi et jeudi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre; lundi de 10 h. à 11 1/2 h., pendant le second semestre.

E. L. J. Pasquier, Prof. ord. *La Cinématique pure et la Statique analytique*, partie du cours de *Mécanique analytique* des Écoles spéciales.

J. C. de la Vallée Poussin, Prof. ord. *Le Calcul intégral, les Éléments du Calcul des variations et du Calcul des différences*, mardi de 10 h. à 11 1/2 h., pendant toute l'année.

R. De Muynck, Prof. ord. *Les Éléments de physique mathématique*, lundi de 10 h. à 11 1/2 h., pendant le second semestre.

E. Goedseels, Prof. ord. *L'Astronomie physique*, mercredi à 12 h. et jeudi à 10 1/2 h., pendant le premier semestre.

F. M. E. Lefebvre, Prof. ord. de la Faculté de Philosophie. *La Logique* et *la Philosophie morale*, lundi, mardi et vendredi à 8 h., pendant le premier semestre.— *La Psychologie y compris les notions d'Anatomie et de Physiologie humaines que cette étude comporte*, mercredi de 11 1/2 h. à 13 h. et jeudi de 10 h. à 11 1/2 h., pendant le second semestre.

Examen de Docteur en Sciences naturelles.

A) *Sciences zoologiques.*

G. Gilson, Prof. ord. *La Zoologie systématique*, lundi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le premier semestre. — *L'Anatomie*, mercredi de 7 1/2 h. à 9 h., jeudi de 8 1/2 h. à 10 h., pendant le second semestre. — *Compléments d'anatomie*, jeudi de 8 h. à 10 h., pendant le second semestre. — *L'Histologie comparée, la Géographie et la Paléontologie animales*, une séance par semaine, pendant le premier semestre.— *L'Embryologie*, vendredi à 7 1/2 h., samedi à 9 h., pendant le second semestre. — *Compléments d'Embryologie*, une séance par semaine, pendant le second semestre.

Suppléant pour les *exercices pratiques* sur les diverses branches, J. Havet, professeur extraordinaire, trois séances par semaine, pendant toute l'année.

E. Masoin, Prof. ord. de la Faculté de Médecine. *La Physiologie animale*, lundi à 10 1/2 h., mercredi à 9 1/4 h. et vendredi à 11 h., pendant le premier semestre; lundi et mercredi à 9 1/4 h., vendredi à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

G. Bruylants, Prof. ord. de la Faculté de Médecine. *La Chimie physiologique*, vendredi à 9 1/2 h., pendant le premier semestre; vendredi à 8 1/4 h., pendant le second semestre.

B) *Sciences botaniques.*

P. Biourge, Prof. ord. *La Botanique systématique (Champignons)*, mardi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant toute l'année; vendredi de 10 h. à 12 h., pendant le second semestre. — *La Géographie et la Paléontologie végétales*, mercredi de 17 h. à 18 1/2 h., pendant toute l'année.

F. Janssens, Prof. ord. *La Physiologie végétale* (partie chimique), aux jours et heures à déterminer.

V. Grégoire, Prof. ord. *La Morphologie*, *l'Anatomie et la Physiologie végétales* (partie physique), *la Botanique systématique*, aux jours et heures à déterminer.—*Exercices pratiques*, deux séances par semaine.

C) *Sciences minérales.*

H. de Dorlodot, Prof. ord. *La Géologie*, cours des Écoles spéciales indiqués ci-dessous. — *Compléments de Géologie*, *la Paléontologie (animale et végétale)*, aux jours et heures à déterminer.

F. Kaisin, Prof. extraord. *La Minéralogie et la Cristallographie*, cours des Écoles spéciales indiqué ci-dessous. — *Compléments de Minéralogie*, *la Géographie physique*, aux jours et heures à déterminer.

Exercices pratiques sous la direction de MM. de Dorlodot et Kaisin.

C. Blas, Prof. ord. *Les Éléments de Chimie analytique*, cours indiqué ci-dessous.

D) *Sciences chimiques.*

L. Henry, Prof. ord. *La Chimie générale*, vendredi à 9 h. — Conférences sur *La Méthodologie chimique*, aux jours et heures à déterminer.

F. Kaisin, Prof. extraord. *La Cristallographie*, cours des Écoles spéciales, indiqué ci-dessous.

C. Blas, Prof. ord. *La Chimie analytique*, mercredi et jeudi de 10 h. à 11 1/2 h., pendant toute l'année. —*Exercices pratiques* (cours de trois semestres), mercredi et jeudi de 15 h. à 18 h., pendant toute l'année; mardi à 15 h., séance facultative.

P. Henry, Prof. ord. *La Chimie physique* (partie du cours de *Chimie générale)*, jeudi et vendredi à 11 h. — *Exercices pratiques*, tous les jours de la semaine sauf le samedi.

Examen de Docteur en Sciences physiques et mathématiques.

Première année.

J. A. Carnoy, Prof. ord. *Les Éléments du calcul des probabilités y compris la théorie des moindres carrés*, lundi et mardi à 8 h., pendant le second semestre.

E. L. J. Pasquier, Prof. ord. *La Dynamique*, mercredi de 10 1/2 h. à 12 h., pendant le premier semestre; jeudi de 10 h. à 11 1/2 h., pendant le second semestre.

S. Demanet, Prof. ord. *La Physique mathématique générale*, vendredi de 11 h. à 12 1/2 h., pendant toute l'année.

R. De Muynck, Prof. ord. *Exercices pratiques de physique*, mercredi de 15 h. à 18 h.

J. C. de la Vallée Poussin, Prof. ord. *L'Analyse supérieure*, jeudi de 10 h. à 11 1/2 h. — *La Méthodologie mathématique*, vendredi et samedi à 10 h., pendant le second semestre.

E. Goedseels, Prof. ord. *L'Astronomie sphérique et les Éléments de l'Astronomie mathématique*, mercredi et jeudi à 9 1/2 h., pendant le premier semestre.

Deuxième année.

J. A. Carnoy, Prof. ord. *La Géométrie supérieure* (partie du cours), jeudi de 11 h. à 12 1/2 h. — *L'Analyse supérieure (algébrique)*, mardi de 11 h. à 12 1/2 h.

E. L. J. Pasquier, Prof. ord. *Les Compléments de mécanique analytique*, aux jours et heures à déterminer. — *La Mécanique céleste*, jeudi de 10 h. à 11 1/2 h.

A. Dumont, Prof. ord. *La Topographie*, cours des Écoles spéciales. Voir ci-dessous.

Exercices pratiques d'Astronomie mathématique, de Géodésie et de Topographie, sous la direction de MM. Goedseels et Dumont, aux jours et heures à déterminer.

S. Demanet, Prof. ord. *La Physique mathématique*, samedi de 8 h. a 9 1/2 h.

J. C. de la Vallée Poussin, Prof. ord. *L'Analyse supérieure (infinitésimale)*, mercredi de 16 h. à 17 1/2 h. — *Les Eléments de l'Histoire des sciences physiques et mathématiques*, une heure par semaine, pendant un semestre.

R. De Muynck, Prof. ord. *La Géométrie supérieure* (partie du cours), mercredi de 8 h. à 9 1/2 h.

E. Goedseels, Prof. ord. *L'Astronomie mathématique*, mercredi de 14 1/2 h. à 16 h. — *La Géodésie*, jeudi de 14 1/2 h. à 16 h., pendant le premier semestre.

A. de Hemptinne, Prof. ord. *La Physique expérimentale*, jeudi de 8 h. à 9 1/2 h. *Laboratoire de recherches de physique*, aux jours et heures à déterminer.

Examen de Candidat en Sciences naturelles préparatoire au Doctorat (Sciences géographiques).

Première année.

F. M. E. Lefebvre, Prof. ord. de la Faculté de Philosophie. Le cours de *Religion*, jeudi à 10 h., pendant le premier semestre; jeudi à 12 h., pendant le second semestre. — *La Logique et la Philosophie morale*, lundi, mardi et vendredi à 8 h., pendant le premier semestre.

L. Henry, Prof. ord. (Suppléant : P. Henry, Prof. ord.). *La Chimie générale*, lundi et mardi à 9 h., mercredi à 9 1/2 h.

F. De Walque, Prof. ord. *Exercices pratiques de Chimie*, lundi et mardi de 15 h. à 18 h., pendant le second semestre.

S. Demanet, Prof. ord. *La Physique expérimentale*, mercredi de 10 1/2 h. à 12 h., jeudi de 11 h. à 12 1/2 h., pendant le premier semestre; mercredi et jeudi de 10 h. à 11 1/2 h., pendant le second semestre.

R. De Muynck, Prof. ord. *Exercices pratiques de Physique*, vendredi de 10 h. à 12 h., pendant un semestre.

N. Sibenaler, Prof. ord. *Les Éléments des mathématiques supérieures*. Deux heures par semaine, pendant toute l'année. — *La Géométrie descriptive*, aux jours et heures à déterminer.

F. Kaisin, Prof. extraord. *La Minéralogie*, lundi de 8 h. à 9 1/2 h., vendredi de 11 h. à 12 1/2 h., pendant le second semestre. *Exercices de projections cartographiques*, aux jours et heures à déterminer, pendant le second semestre.

Visites du cabinet de Minéralogie, le vendredi et le samedi de 14 h. à 18 h., pendant le second semestre.

Deuxième année.

F. M. E. Lefebvre, Prof. ord. *La Psychologie, y compris les notions d'Anatomie et de Physiologie humaine que cette étude comporte*, mer-

credi de 11 1/2 h. à 13 h. et jeudi de 10 h. à 11 1/2 h., pendant le second semestre.

A. Dumont, Prof. ord. *La Topographie*, lundi de 17 1/2 h. à 19 h., pendant le premier semestre.

G. Gilson, Prof. ord. *Les Éléments de Zoologie*, lundi, mardi et mercredi à 11 1/2 h., pendant le premier semestre.

Visites des collections de Zoologie, mercredi de 14 h. à 16 1/2 h., pendant le premier semestre; de 14 h. à 17 h., pendant le second semestre.

H. de Dorlodot, Prof. ord. *La Géologie*, lundi de 8 h. à 9 1/2 h., mardi de 9 1/2 h. à 11 h., samedi de 9 1/2 à 10 1/2 h., pendant le premier semestre. — *Les Éléments de Paléontologie*, aux jours et heures à déterminer, pendant le premier semestre; lundi à 11 1/2 h., pendant le second semestre.

N. Sibenaler, Prof. ord. *Les Éléments des Mathématiques supérieures*. Deux heures par semaine, pendant le premier semestre.

V. Grégoire, Prof. ord. *Les Éléments de Botanique*, jeudi à 9 h., vendredi de 9 1/2 h. à 10 1/2 h., pendant le premier semestre; lundi, jeudi et vendredi à 8 h., pendant le second semestre.

F. Kaisin, Prof. extraord. *Exercices pratiques de Cartographie et de Topographie*, aux jours et heures à déterminer.

Visites du cabinet de Géologie et de Paléontologie, le vendredi et le samedi de 14 h. à 16 h., pendant le premier semestre; de 14 h. à 18 h., pendant le second semestre.

Examen de Docteur en Sciences naturelles (Sciences géographiques).

F. Kaisin, Prof. extraord. *La Géographie physique*, aux jours et heures à déterminer.

Le programme sera déterminé ultérieurement.

Ecoles spéciales des Mines, des Constructions civiles, des Arts et Manufactures, d'Architecture et d'Electricité.

Examen de Candidat Ingénieur préparatoire aux grades d'Ingénieur civil des mines et d'Ingénieur des constructions civiles. (Loi du 10 avril 1890, art. 26.)

Première épreuve.

J. A. Carnoy, Prof. ord. *La Géométrie analytique,* lundi et mardi à 8 h., pendant le premier semestre; mercredi et jeudi à 8 h., pendant le second semestre. — *L'Algèbre supérieure et les Éléments de la Théorie des déterminants,* mercredi et jeudi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre.

E. L. J. Pasquier, Prof. ord. *La Mécanique analytique,* vendredi à 10 1/2 h., samedi à 11 h., pendant le premier semestre; vendredi de 9 1/2 h. à 11 h., samedi à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

S. Demanet, Prof. ord. *La Physique expérimentale,* mercredi de 10 1/2 h. à 12 h., jeudi de 11 h. à 12 1/2 h., pendant le premier semestre; mercredi et jeudi de 10 h. à 11 1/2 h., pendant le second semestre.

R. De Muynck, Prof. ord. *Manipulations physiques,* jeudi de 14 1/2 h. à 16 1/2 h., pendant un semestre.

J. C. de la Vallée Poussin, Prof. ord. *Le Calcul différentiel et le Calcul intégral* (1re partie), vendredi et samedi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre et jusqu'au 1er mars.

N. Sibenaler, Prof. ord. *La Géométrie descriptive,* samedi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le premier semestre; mardi de 8 h. à 9 h. pendant le second semestre jusqu'au 1er mars, et samedi de 8 h. à 9 1/2 h. à partir du 1er mars. — *Travaux graphiques,* sous la direction de M. F. Breithof, ingénieur, lundi de 9 h. à 13 h., pendant toute l'année; mardi de 9 h. à 12 h., pendant le premier semestre; mardi de 9 h. à 13 h., pendant le second semestre.

L. Bossu, Prof. ord. de la Faculté de Philosophie. *La Religion et la Philosophie générale,* mardi et mercredi à 12 h., pendant le premier semestre.

Exercices de mathématiques et de mécanique analytique, sous la direc-

tion de M. E. SUTTOR, deux séances de 1 1/2 h. par semaine, pendant toute l'année, aux jours et heures à déterminer.

Dessin à main libre, sous la direction de M. V. LENERTZ, mercredi de 14 1/2 h. à 17 1/2 h., pendant le premier semestre; vendredi et samedi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

Seconde épreuve.

L. Henry, Prof. ord. (suppléant M. P. HENRY, Prof. ord.) *La Chimie générale*, lundi et mardi à 9 h., pendant toute l'année; mercredi à 9 1/2 h., pendant le premier semestre; mercredi à 9 h., pendant le second semestre.

F. De Walque, Prof. ord. *La Théorie des manipulations chimiques*, lundi de 10 h. à 11 1/2 h., pendant le premier semestre. — *Exercices de chimie opératoire*, mercredi et jeudi de 15 h. à 18 h., pendant le second semestre.

J. A. Carnoy, Prof. ord. *Les Éléments du Calcul des probabilités y compris la Théorie des moindres carrés*, lundi et mardi à 8 h., pendant le second semestre.

E. L. J. Pasquier, Prof. ord. *La Mécanique analytique*, mercredi de 10 1/2 h. à 12 h., pendant le premier semestre; jeudi de 10 h. à 11 1/2 h., pendant le second semestre.

J. C. de la Vallée Poussin, Prof. ord. *Le Calcul intégral* (2e partie, *les Éléments du Calcul des variations et du Calcul des différences*, mardi de 10 h. à 11 1/2 h., pendant toute l'année.

P. Daubresse, Prof. extraord. *La Géométrie descriptive appliquée*, lundi et mardi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant le premier semestre. — *La Graphostatique*, jeudi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant le premier semestre, et lundi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant le second semestre. — *Travaux graphiques* relatifs à la *Géométrie descriptive appliquée*, sous la direction de M. F. BREITHOF, ingénieur, vendredi et samedi de 9 1/2 h. à 13 h., pendant toute l'année. — *Travaux graphiques de Graphostatique*, jeudi de 9 1/2 h. à 11 1/2 h., pendant le premier semestre; jeudi de 8 h. à 10 h., pendant le second semestre.

R. De Muynck, Prof. ord. *Les Éléments de physique mathématique*, lundi de 10 h. à 11 1/2 h., pendant le second semestre.

E. Goedseels, Prof. ord. *Les Éléments d'Astronomie (Astronomie physique) et de Géodésie*, mercredi à 12 h., jeudi à 10 1/2 h., pendant le premier semestre.

Dessin à main libre, sous la direction de M. V. Lenertz, vendredi et samedi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre; mardi de 11 1/2 h. à 13 h., vendredi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

Exercices de rédaction, sous la direction de M. G. Kaïser, chargé de cours, jeudi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre; mercredi à 8 h., pendant le second semestre.

Examen d'Ingénieur civil des mines.
(Loi du 10 avril 1890, art. 27.)

Première épreuve.

F. Kaisin, Prof. extraord. *La Minéralogie*, lundi de 8 h. à 9 1/2 h., vendredi de 11 h. à 12 1/2 h., pendant le second semestre.

C. Blas, Prof. ord. *La Chimie analytique et spécialement l'Analyse des substances minérales*, mercredi et jeudi de 10 h. à 11 1/2 h., pendant toute l'année. — *Exercices pratiques*, mercredi et jeudi de 15 h. à 18 h., pendant toute l'année; mardi à 15 h., séance facultative.

J. Micha, Prof. ord. *La Description des machines*, samedi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le premier semestre; mardi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le second semestre.

G. Helleputte, Prof. ord. *L'Architecture industrielle (Technologie des professions élémentaires)*, mercredi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre; *(Éléments d'architecture)*, mardi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

A. Dumont, Prof. ord. (suppléant M. N. Sibenaler, Prof. ord.). *La Physique industrielle*, mercredi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant toute l'année; jeudi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre. — *La Topographie*, lundi de 17 1/2 h. à 19 h., pendant le premier semestre. — *Exercices pratiques*, samedi à 14 1/2 h., pendant le second semestre.

A. Vierendeel, Prof. ord. *La Mécanique appliquée (la Stabilité des constructions)* (partie du cours), lundi à 15 h., pendant toute l'année.

N. Sibenaler, Prof. ord. *La Mécanique appliquée (Calcul de l'effet des machines)*, lundi et samedi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant le premier semestre; lundi de 9 1/2 h. à 11 h., samedi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant le second semestre. — *Exercices pratiques sur la Mécanique appliquée*, lundi à 14 h., pendant toute l'année.

F. Hachez, Prof. ord. *La Mécanique appliquée (Cinématique appliquée)*, jeudi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre.

P. Daubresse, Prof. extraord. *Les travaux graphiques* relatifs à la *Description des machines*, à la *Physique industrielle* et à la *Mécanique appliquée (Stabilité des constructions)*, lundi de 8 h. à 11 h., mardi de 9 1/2 h. à 12 1/2 h., pendant le premier semestre; vendredi et samedi de 8 h. à 11 1/2 h., pendant le second semestre.

Les travaux graphiques relatifs à l'*Architecture industrielle*, sous la direction de M. V. Lenertz, vendredi de 8 h. à 11 h., pendant le premier semestre; mardi de 11 h. à 13 h. et jeudi de 9 1/2 h. à 13 h., pendant le second semestre.

Visite du cabinet de minéralogie, vendredi de 14 h. à 18 h., pendant le second semestre.

Deuxième épreuve.

F. De Walque, Prof. ord. *La Chimie industrielle*, mardi de 11 1/2 h. à 13 h., mercredi à 11 h., pendant le premier semestre; mardi de 11 1/2 h. à 13 h., mercredi à 10 1/2 h., pendant le second semestre. — *Exercices pratiques*, mardi et mercredi de 15 h. à 18 h., pendant le premier semestre.

J. Micha, Prof. ord. *La Construction des machines*, jeudi et vendredi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant un semestre.

G. Helleputte, Prof. ord. *L'Architecture industrielle (Technologie des professions élémentaires)*, mercredi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre; *(Éléments d'architecture)*, mardi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

H. Ponthière, Prof. ord. *La Métallurgie*, mercredi de 9 1/2 h. à 11 h. et jeudi de 11 h. à 12 1/2 h., pendant le premier semestre; mercredi à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

A. Dumont, Prof. ord. *L'Exploitation des mines*, lundi de 9 1/2 h. à 11 h., vendredi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant le premier semestre; vendredi de 11 1/2 h. à 13 h., samedi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

H. de Dorlodot, Prof. ord. *La Géologie*, lundi de 8 h. à 9 1/2 h., mardi de 9 1/2 h. à 11 h., samedi à 9 1/2 h., pendant le premier semestre. — *Les Éléments de paléontologie*, mercredi à 12 h., pendant le premier semestre; lundi à 11 h., pendant le second semestre.

A. Vierendeel, Prof. ord. *La Mécanique appliquée (la Stabilité des constructions)* (partie du cours), lundi à 16 h., pendant toute l'année.

N. Sibenaler, Prof. ord. *La Mécanique appliquée*, jeudi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre.

F. Hachez, Prof. ord. *La Mécanique appliquée (l'Hydraulique)*, mercredi de 14 1/2 h. à 16 h., pendant le second semestre.

V. L. J. L. Brants, Prof. ord. de la Faculté de Philosophie. *L'Economie politique*, lundi à 8 h., pendant le second semestre.

P. Daubresse, Prof. extraord. *Les travaux graphiques* relatifs à la *Mécanique appliquée (Stabilité des constructions)*, à la *Construction des machines* et à l'*Exploitation des mines*, jeudi et vendredi de 16 h. à 19 h., pendant le premier semestre; lundi de 17 h. à 19 h., mardi de 16 h. à 19 h., pendant le second semestre.

Les travaux graphiques relatifs à l'*Architecture industrielle*, sous la direction de M. V. Lenertz, vendredi et samedi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre; mardi de 9 1/2 h. à 11 1/2 h., pendant le second semestre.

Excursions, chaque jeudi, pendant le second semestre.

Visite du cabinet de géologie, vendredi et samedi de 14 h. à 16 h., pendant le premier semestre; vendredi de 14 h. à 18 h., pendant le second semestre.

Troisième épreuve.

F. De Walque, Prof. ord. *La Chimie industrielle*, mardi de 11 1/2 h. à 13 h., mercredi à 11 h., pendant le premier semestre; mardi de 11 1/2 h. à 13 h., mercredi à 10 1/2 h., pendant le second semestre. — *Exercices pratiques*, mardi et mercredi de 15 h. à 18 h., pendant le premier semestre. — *Le Droit administratif, spécialement la Législation minière et industrielle (partie spéciale)*, lundi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le second semestre.

J. Micha, Prof. ord. *La Construction des machines*, jeudi et vendredi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant un semestre.

G. Helleputte, Prof. ord. *L'Architecture industrielle (proprement dite)*, mercredi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

H. Ponthière, Prof. ord. *La Métallurgie*, mercredi de 9 1/2 à 11 h. et jeudi de 11 h. à 12 1/2 h., pendant le premier semestre; mercredi à 9 1/2 h., pendant le second semestre. — *L'Électricité et ses Applications industrielles*, mardi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le premier semestre, et pendant le second semestre, jusqu'à Pâques. — *Exercices numériques*, aux mêmes jour et heure, jusqu'à la fin de l'année.

A. Dumont, Prof. ord. *L'Exploitation des mines*, lundi de 9 1/2 h. à 11 h., vendredi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant le premier semestre; vendredi de 11 1/2 h. à 13 h., samedi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

S. Demanet, Prof. ord. *Les Théories générales de l'électricité et du magnétisme*, mardi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre. — *Mesures et essais électriques* (cours facultatif), lundi de 15 h. à 18 h., pendant le premier semestre.

G. Braet, Prof. ord. *L'Exploitation des chemins de fer*, samedi de 15 h. à 16 1/2 h., pendant toute l'année.

N. Sibenaler, Prof. ord. *Les Applications des machines*, mercredi de 18 h. à 19 1/2 h., pendant le second semestre.

G. Kaïser, chargé de cours. *La Géographie industrielle et commerciale*, jeudi de 14 1/2 à 16 h., pendant le premier semestre.

P. Poullet, Prof. ord. de la Faculté de Droit. *Le Droit administratif, spécialement la Législation minière et industrielle (partie générale)*, mardi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

P. Daubresse, Prof. extraord. *Les travaux graphiques* relatifs à la *Construction des machines* et à l'*Exploitation des mines*, jeudi et vendredi de 16 h. à 19 h., pendant le premier semestre; lundi et mardi de 16 h. à 19 h., pendant le second semestre.

Les travaux graphiques relatifs à l'*Architecture industrielle*, sous la direction de M. V. Lenertz, samedi de 8 h. à 11 h., pendant le premier semestre; samedi de 11 h. à 13 h., pendant le second semestre.

Excursions, chaque jeudi, pendant le second semestre.

Examen d'Ingénieur des constructions civiles. (Loi du 10 avril 1890, art. 27.)

Première épreuve.

J. Micha, Prof. ord. *La Description des machines*, samedi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le premier semestre; mardi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le second semestre jusqu'au 1er mai.

G. Helleputte, Prof. ord. *Les Constructions du génie civil*, mardi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre. — *La Technologie des professions élémentaires*, mercredi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre. — *L'Architecture civile (Éléments d'architecture)*, mardi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

A. Dumont, Prof. ord. (suppléant N. Sibenaler, Prof. ord.). *La Physique industrielle*, mercredi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant toute l'année; jeudi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre. — *La Topographie*,

lundi de 17 1/2 h. à 19 h., pendant le premier semestre. — *Exercices pratiques*, samedi à 14 1/2 h., pendant le second semestre.

A. Vierendeel, Prof. ord. *La Stabilité des constructions*, lundi à 15 h., pendant toute l'année.

N. Sibenaler, Prof. ord. *La Mécanique appliquée* (*Calcul de l'effet des machines*), lundi et samedi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant le premier semestre; lundi de 9 1/2 h. à 11 h., samedi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant le second semestre. — *Exercices pratiques sur la Mécanique appliquée*, lundi à 14 h., pendant toute l'année.

F. Hachez, Prof. ord. *La Mécanique appliquée (Cinématique appliquée)*, jeudi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre.

F. Kaisin, Prof. extraord. *La Minéralogie*, lundi de 8 h. à 9 1/2 h., vendredi de 11 h. à 12 1/2 h., pendant le second semestre.

P. Daubresse, Prof. extraord. *Les travaux graphiques* relatifs à la *Description des machines*, à la *Physique industrielle*, aux *Constructions du génie civil* et à la *Mécanique appliquée (Stabilité des constructions)*, lundi de 8 h. à 11 h., mardi de 9 1/2 h. à 12 1/2 h., pendant le premier semestre; vendredi et samedi de 8 h. à 11 1/2 h., pendant le second semestre.

Les travaux graphiques relatifs aux *Eléments d'architecture*, sous la direction de M. V. Lenertz, vendredi de 8 h. à 11 h., pendant le premier semestre; mardi de 11 h. à 13 h., et jeudi de 9 1/2 h. à 13 h., pendant le second semestre.

Visite du cabinet de minéralogie, vendredi de 14 h. à 18 h., pendant le second semestre.

Deuxième épreuve.

F. De Walque, Prof. ord. *La Chimie industrielle* (partie du cours indiqué ci-dessus).

J. Micha, Prof. ord. *La Construction des machines*, jeudi et vendredi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le premier semestre; vendredi et samedi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le second semestre jusqu'au 1r mai.

G. Helleputte, Prof. ord. *Les Constructions du génie civil*, vendredi et samedi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre. — *La Technologie des professions élémentaires*, mercredi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre. — *L'Architecture civile (Éléments d'architecture)*, mardi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre. — *L'Architecture civile (proprement dite) et l'Histoire de l'architecture*, vendredi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

H. Ponthière, Prof. ord. *La Métallurgie* (partie du cours indique ci-dessus), à partir du 1er janvier.

H. de Dorlodot, Prof. ord. *La Géologie*, lundi de 8 h. à 9 1/2 h., mardi de 9 1/2 h. à 11 h., samedi à 9 1/2 h., pendant le premier semestre. — *Les Éléments de paléontologie*, mercredi à 12 h., pendant le premier semestre; lundi à 11 h., pendant le second semestre.

A. Vierendeel, Prof. ord. *La Stabilité des constructions*, lundi à 16 h., pendant toute l'année.

N. Sibenaler, Prof. ord. *La Mécanique appliquée*, jeudi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre.

F. Hachez, Prof. ord. *L'Hydraulique*, mercredi de 15 h. à 16 1/2 h., pendant le second semestre.

V. L. J. L. Brants, Prof. ord. de la Faculté de Philosophie. *L'Économie politique*, lundi à 8 h., pendant le second semestre.

P. Daubresse, Prof. extraord. *Les travaux graphiques* relatifs à la *Construction des machines*, à la *Mécanique appliquée (Stabilité des constructions)* et aux *Constructions du génie civil*, jeudi et vendredi de 16 h. à 19 h., pendant le premier semestre; lundi de 17 h. à 19 h. et mardi de 16 h. à 19 h., pendant le second semestre.

Les travaux graphiques relatifs à l'*Architecture*, sous la direction de M. V. Lenertz, samedi de 10 1/2 h. à 13 h., pendant le premier semestre; vendredi et samedi de 11 h. à 13 h., pendant le second semestre.

Excursions, chaque jeudi, pendant le second semestre.

Visite du cabinet de géologie, vendredi de 14 h. à 16 h., pendant le premier semestre; de 14 h. à 18 h., pendant le second semestre.

Troisième épreuve.

F. De Walque, Prof. ord. *La Chimie industrielle* (partie du cours indiqué ci-dessus). — *Le Droit administratif (partie spéciale)*, lundi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le second semestre.

J. Micha, Prof. ord. *La Construction des machines*, jeudi et vendredi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le premier semestre; vendredi et samedi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le second semestre jusqu'au 1r mai.

G. Helleputte, Prof. ord. *Les Constructions du génie civil*, vendredi et samedi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre. — *L'Architecture civile (proprement dite) et l'Histoire de l'architecture*, vendredi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

H. Ponthière, Prof. ord. *La Métallurgie* (partie du cours indiqué ci-dessus), à partir du 1er janvier. — *L'Électricité et ses Applications*

industrielles, mardi de 9 1/2 h. à 11 h., jusqu'au 1er avril. — *Exercices numériques*, aux mêmes jour et heure, jusqu'à la fin de l'année.

S. Demanet, Prof. ord. *Les Théories générales de l'électricité et du magnétisme*, mardi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre. — *Mesures et essais électriques* (cours facultatif), lundi de 15 h. à 17 h., pendant le premier semestre.

G. Braet, Prof. ord. *L'Exploitation des chemins de fer*, samedi de 15 h. à 16 1/2 h., pendant toute l'année.

N. Sibenaler, Prof. ord. *Les Applications des machines*, mercredi de 18 h. à 19 1/2 h., pendant le second semestre.

P. Poullet, Prof. ord. de la Faculté de Droit. *Le Droit administratif (partie générale)*, mardi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

P. Daubresse, Prof. extraord. *Les travaux graphiques* relatifs à la *Construction des machines* et aux *Constructions du génie civil*, jeudi et vendredi de 16 h. à 19 h., pendant le premier semestre; lundi et mardi de 16 h. à 19 h., pendant le second semestre.

Les travaux graphiques relatifs à l'*Architecture*, sous la direction de M. V. Lenertz, vendredi de 11 h. à 13 h., samedi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le premier semestre; vendredi et samedi de 11 h. à 13 h., pendant le second semestre.

Excursions, chaque jeudi, pendant le second semestre.

Examen d'élève-ingénieur des Arts et Manufactures et des Mines.

Première épreuve.

L. Henry, Prof. ord. (suppléant M. P. Henry, Prof. ord.) *La Chimie générale*, lundi et mardi à 9 h., pendant toute l'année; mercredi à 9 1/2 h., pendant le premier semestre; mercredi à 9 h., pendant le second sem.

F. De Walque, Prof. ord. *La Théorie des manipulations chimiques*, lundi de 10 h. à 11 1/2 h., pendant le premier semestre. — *Exercices de Chimie opératoire*, mercredi et jeudi de 15 h. à 18 h., pendant le second semestre.

J. A. Carnoy, Prof. ord. *La Géométrie analytique*, lundi et mardi à 8 h., pendant le premier semestre. — *L'Algèbre supérieure*, mercredi et jeudi de 8 h. à 9 1/2 h., jusqu'à la nouvelle année.

S. Demanet, Prof. ord. *La Physique expérimentale*, mercredi de 10 1/2 h. à 12 h., jeudi de 11 h. à 12 1/2 h., pendant le premier semestre; mercredi et jeudi de 10 h. à 11 1/2 h., pendant le second semestre.

L. Bossu, Prof. ord. de la Faculté de Philosophie. *La Religion et la Philosophie générale*, mardi et mercredi à 12 h., pendant le premier semestre.

N. Sibenaler, Prof. ord. *La Géométrie descriptive*, samedi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le premier semestre; mardi de 8 h. à 9 h., pendant le second semestre jusqu'au 1er mars, et samedi de 8 h. à 9 1/2 h. à partir du 1er mars. — *Travaux graphiques*, sous la direction de M. F. Breithof, ingénieur, vendredi et samedi de 10 1/2 h. à 13 h., pendant le premier semestre, et de 8 h. à 11 1/2 h., pendant le second semestre.

R. De Muynck, Prof. ord. *Exercices pratiques de physique expérimentale*, vendredi de 15 h. à 17 h., pendant un semestre.

Exercices de mathématiques, sous la direction de M. E. Suttor, deux séances de 1 1/2 h. par semaine, pendant toute l'année, aux jours et heures à déterminer.

Dessin à main libre, sous la direction de M. V. Lenertz, mercredi de 14 1/2 h. à 17 1/2 h., pendant le premier semestre; vendredi et samedi de 11 h. à 12 1/2 h. pendant le second semestre.

Seconde épreuve.

C. Blas, Prof. ord. *La Chimie analytique et spécialement l'analyse des substances minérales*, mercredi et jeudi de 10 h. à 11 1/2 h., pendant toute l'année. — *Exercices pratiques*, mercredi et jeudi de 15 h. à 18 h., pendant toute l'année; mardi à 15 h.

J. Micha, Prof. ord. *La Description des machines*, samedi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le premier semestre; mardi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le second semestre.

E. Pasquier, Prof. ord. *La Mécanique analytique*, vendredi à 10 1/2 h., samedi à 11 h., pendant le premier semestre; vendredi de 9 1/2 h. à 11 h., samedi à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

G. Helleputte, Prof. ord. *Les Éléments d'architecture*, mardi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

A. Dumont, Prof. ord. (suppléant N. Sibenaler, Prof. ord.). *La Physique industrielle*, mercredi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant toute l'année; jeudi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

J. C. de la Vallée Poussin, Prof. ord. *Le Calcul différentiel et le Calcul intégral*, vendredi et samedi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre et jusqu'au 1er mars.

F. Kaisin, Prof. extraord. *La Minéralogie*, lundi de 8 h. à 9 1/2 h., vendredi de 11 h. à 12 1/2 h., pendant le second semestre.

P. Daubresse, Prof. extraord. *La Géométrie descriptive appliquée*, lundi et mardi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant le premier semestre. — *La Graphostatique* (partie du cours), jeudi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant le premier semestre. — *Travaux graphiques* relatifs à la *Géométrie descriptive appliquée* et à la *Graphostatique*, sous la direction de M. F. Breithof, ingénieur, lundi de 8 h. à 10 1/2 h., mercredi de 8 h. à 10 1/2 h., pendant toute l'année.

Dessin à main libre, sous la direction de M. V. Lenertz, mardi de 9 h. à 13 h., pendant le premier semestre; mardi de 11 h. à 13 h., samedi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant le second semestre.

Visite du cabinet de minéralogie, samedi de 14 h. à 18 h., pendant le second semestre.

Examen d'élève-ingénieur constructeur.

Première épreuve.

Même programme que celui de la première épreuve de l'examen d'élève-ingénieur des arts et manufactures et des mines.

Le cours de *Chimie générale* est remplacé par celui de *Chimie minérale*, lundi et mardi à 9 h., mercredi à 9 1/2 h., pendant le premier semestre.

Seconde épreuve.

C. Blas, Prof. ord. *La Chimie analytique et spécialement l'analyse des substances minérales* (partie du cours), mercredi et jeudi de 10 h. à 11 1/2 h. — *Exercices pratiques*, mercredi et jeudi de 15 h. à 18 h., pendant une partie de l'année.

J. Micha, Prof. ord. *La Description des machines*, samedi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le premier semestre; mardi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le second semestre.

E. Pasquier, Prof. ord. *La Mécanique analytique*, vendredi à 10 1/2 h. et samedi à 11 h., pendant le premier semestre; vendredi de 9 1/2 h. à 11 h., samedi à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

G. Helleputte, Prof. ord. *Les Éléments d'architecture*, mardi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

A. Dumont, Prof. ord. (suppléant N. Sibenaler, Prof. ord.). *La Physique industrielle*, mercredi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant toute l'année; jeudi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

J. C. de la Vallée Poussin, Prof. ord. *Le Calcul différentiel et le Calcul intégral*, vendredi et samedi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre et jusqu'au 1er mars.

P. Daubresse, Prof. extraord. *La Géométrie descriptive appliquée*, lundi et mardi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant le premier semestre. — *La Graphostatique*, jeudi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant le premier semestre; lundi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant le second semestre. — *Travaux graphiques* relatifs à la *Géométrie descriptive appliquée* et à la *Graphostatique*, sous la direction de M. F. Breithof, ingénieur, lundi de 8 h. à 11 1/2 h., mardi de 9 1/2 h. à 11 1/2 h., vendredi de 9 1/2 h. à 11 1/2 h., pendant le premier semestre; lundi de 9 1/2 h. à 13 h., mardi de 11 h. à 13 h., samedi de 10 1/2 h. à 13 h., pendant le second semestre.

Dessin à main libre, sous la direction de M.V. Lenertz, mardi de 9 h. à 13 h., pendant le premier semestre; mardi de 11 h. à 13 h., vendredi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

Examen d'élève-ingénieur architecte.

Première épreuve.

Voir le programme de la première épreuve de l'examen d'élève-ingénieur constructeur.

Seconde épreuve.

Voir le programme de la seconde épreuve de l'examen d'élève-ingénieur constructeur.

Les élèves-ingénieurs architectes suivent en outre :

R. Maere, Prof. extraord. de la Faculté de Théologie. *L'Archéologie chrétienne*, vendredi à 15 h., pendant toute l'année.

Examen d'élève-ingénieur électricien.

Première épreuve.

L. Henry, Prof. ord. (suppléant M. P. Henry, Prof. ord.). *La Chimie minérale*, lundi et mardi à 9 h., mercredi à 9 1/2 h., pendant le premier semestre et une partie du second semestre.

F. De Walque, Prof. ord. *La Théorie des Manipulations chimiques*, lundi de 10 h. à 11 1/2 h., pendant le premier semestre. — *Exercices de chimie opératoire*, mercredi et jeudi de 15 h. à 18 h., pendant le second semestre.

J. A. Carnoy, Prof. ord. *La Géométrie analytique*, lundi et mardi à 8 h., pendant le premier semestre. — *L'Algèbre supérieure*, mercredi et jeudi de 8 h. à 9 1/2 h., jusqu'à la nouvelle année.

S. Demanet, Prof. ord. *La Physique expérimentale*, mercredi de 10 1/2 h. à 12 h., jeudi de 11 h. à 12 1/2 h., pendant le premier semestre; mercredi et jeudi de 10 h. à 11 1/2 h., pendant le second semestre.

J. C. de la Vallée Poussin, Prof. ord. *Le Calcul différentiel et intégral* (1re partie), vendredi et samedi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre, jusqu'au 1r mars.

L. Bossu, Prof. ord. de la Faculté de Philosophie. *La Religion et la Philosophie générale*, mardi et mercredi à 12 h., pendant le premier semestre.

N. Sibenaler, Prof. ord. *La Géométrie descriptive*, samedi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le premier semestre; mardi à 8 h., pendant le second semestre jusqu'au 1er mars, et samedi de 8 h. à 9 1/2 h. à partir du 1er mars. — *Travaux graphiques*, sous la direction de M. F. Breithof, ingénieur, vendredi et samedi de 10 1/2 h. à 13 h., pendant le premier semestre; de 8 h. à 11 h., pendant le second semestre.

R. De Muynck, Prof. ord. *Exercices pratiques de physique expérimentale*, vendredi de 15 h. à 17 h., pendant un semestre.

Exercices de mathématiques, sous la direction de M. E. Suttor, deux séances par semaine, pendant toute l'année.

Dessin à main libre, sous la direction de M. V. Lenertz, mercredi de 14 1/2 h. à 17 1/2 h., pendant le premier semestre; vendredi et samedi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

Deuxième épreuve.

C. Blas, Prof. ord. *La Chimie analytique et spécialement l'analyse des substances minérales* (partie du cours), mercredi et jeudi de 10 h. à 11 1/2 h., pendant le premier semestre. — *Exercices pratiques*, mercredi et jeudi de 15 h. à 18 h., pendant une partie de l'année.

J. Micha, Prof. ord. *La Description des machines*, samedi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le premier semestre; mardi de 9 1/2 à 11 h., pendant le second semestre.

E. Pasquier, Prof. ord. *La Mécanique analytique*, vendredi à 10 1/2 h., samedi à 11 h., pendant le premier semestre; vendredi de 9 1/2 h. à 11 h., samedi à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

G. Helleputte, Prof. ord. *Les Éléments d'architecture*, mardi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

A. Dumont, Prof. ord. (suppléant N. Sibenaler, Prof. ord.). *La Physique industrielle,* mercredi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant toute l'année; jeudi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

S. Demanet, Prof. ord. *Théories générales de l'Électricité et du magnétisme*, mardi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre. — *Appareils et Méthodes de mesures électriques*, lundi à 14 1/2 h.—*Mesures élémentaires d'électricité*, lundi de 15 1/2 h. à 18 h., pendant le second semestre.

J. C. de la Vallée Poussin, Prof. ord. *Le Calcul intégral* (2e partie), mardi de 10 h. à 11 1/2 h., pendant le premier semestre.

F. Kaisin, Prof. extraord. *Notions élémentaires de minéralogie et de géologie,* mardi et mercredi à 10 1/2 h., pendant le second semestre.

P. Daubresse, Prof. extraord. *La Graphostatique et la Science du dessin*, jeudi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant le premier semestre; lundi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant le second semestre.—*Les Travaux graphiques* relatifs à la *Description des machines* et à la *Physique industrielle*, jeudi et vendredi de 16 h. à 19 h., pendant le premier semestre; lundi et mardi de 16 h. à 19 h., pendant le second semestre. — *Travaux graphiques,* sous la direction de M. F. Breithof, ingénieur, mercredi et jeudi de 8 h. à 10 h., pendant le premier semestre; mercredi de 8 h. à 10 h., pendant le second semestre.

Exercices de mathématiques, de mécanique analytique et de physique industrielle, deux séances par semaine, pendant toute l'année.

Dessin à main libre, sous la direction de M. V. Lenertz, aux jours et heures à déterminer.

Travaux de l'atelier, sous la direction du chef mécanicien de l'Institut électromécanique, aux jours et heures à déterminer.

Examen d'Ingénieur des Arts et Manufactures et des Mines.

Première épreuve.

F. De Walque, Prof. ord. *La Chimie industrielle,* mardi de 11 1/2 h. à 13 h., mercredi à 11 h., pendant le premier semestre; mardi de 11 1/2 h. à 13 h., mercredi à 10 1/2 h., pendant le second semestre.—*Exercices pratiques*, mardi et mercredi de 15 h. à 18 h., pendant le premier semestre.

J. Micha, Prof. ord. *La Construction des machines,* jeudi et vendredi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le premier semestre; vendredi et samedi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le second semestre.

G. Helleputte, Prof. ord. *La Technologie des professions élémentaires*, mercredi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre. — *Les Éléments d'architecture*, mardi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

H. Ponthière, Prof. ord. *La Métallurgie*, mercredi de 9 1/2 h. à 11 h., et jeudi de 11 h. à 12 1/2 h., pendant le premier semestre; mercredi à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

A. Dumont, Prof. ord. *L'Exploitation des mines*, lundi de 9 1/2 h. à 11 h., vendredi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant le premier semestre; vendredi de 11 1/2 h. à 13 h., samedi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre. — *La Topographie*, lundi de 17 1/2 h. à 19 h., pendant le premier semestre. — *Exercices pratiques*, samedi à 14 1/2 h., pendant le second semestre.

H. de Dorlodot, Prof. ord. *La Géologie*, lundi de 8 h. à 9 1/2 h., mardi de 9 h. à 10 1/2 h., samedi à 9 1/2 h., pendant le premier semestre. — *Les Éléments de paléontologie*, mercredi à 12 h., pendant le premier semestre; lundi à 11 h., pendant le second semestre.

A. Vierendeel, Prof. ord. *La Stabilité des constructions* (partie du cours), lundi à 15 h., pendant toute l'année.

N. Sibenaler, Prof. ord. *La Mécanique appliquée*, lundi et samedi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant le premier semestre; lundi de 9 1/2 h. à 11 h., samedi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant le second semestre, jusqu'au 15 mai. — *Exercices pratiques de Mécanique appliquée* (cours facultatif), lundi de 14 1/2 h. à 16 h., pendant toute l'année.

F. Hachez, Prof. ord. *La Mécanique appliquée (Cinématique et hydraulique)*, jeudi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre.

P. Daubresse, Prof. extraord. *Les travaux graphiques* relatifs à la *Mécanique appliquée (Stabilité des constructions)*, la *Construction des machines*, jeudi et vendredi, de 16 h. à 19 h., pendant le premier sem.

Les travaux graphiques relatifs à l'*Architecture*, sous la direction de M. V. Lenertz, mardi de 14 1/2 h. à 17 1/2 h., pendant le second semestre.

Excursions, chaque jeudi, pendant le second semestre.

Excursions à l'Atelier Central de l'État à Blauwput, Kessel-Loo, pour les élèves mécaniciens, tous les mardis de 14 1/2 h. à 17 1/2 h., pendant le second semestre.

Visite du cabinet de géologie, vendredi de 14 h. à 16 h., pendant le premier semestre; vendredi de 14 h. à 18 h., pendant le second semestre.

Seconde épreuve.

F. De Walque, Prof. ord. *La Chimie industrielle*, mardi de 11 1/2 h. à 13 h., mercredi à 11 h., pendant le premier semestre; mardi de 11 1/2 h. à 13 h., mercredi à 10 1/2 h., pendant le second semestre. — *Exercices pratiques*, mardi et mercredi de 15 h. à 18 h., pendant toute l'année. — *Le Droit administratif, spécialement la Législation industrielle (partie spéciale)*, lundi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le second semestre.

J. Micha, Prof. ord. *La Construction des machines*, jeudi et vendredi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le premier semestre; vendredi et samedi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le second semestre.

G. Helleputte, Prof. ord. *La Technologie des professions élémentaires*, mercredi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre. — *L'Architecture industrielle (proprement dite)*, mercredi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

H. Ponthière, Prof. ord. *La Métallurgie*, mercredi de 9 1/2 h. à 11 h. et jeudi de 11 h. à 12 1/2 h., pendant le premier semestre; mercredi à 9 1/2 h., pendant le second semestre. — *L'Électricité et ses Applications industrielles*, mardi de 9 1/2 h. à 11 h., jusqu'à Pâques. — *Exercices numériques*, aux mêmes jour et heure, jusqu'à la fin de l'année.

S. Demanet, Prof. ord. *Les Théories générales de l'Electricité et du Magnétisme*, mardi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre (cours obligatoire pour les élèves qui se proposent de prendre le diplôme d'ingénieur-électricien). — *Méthodes et appareils de mesures électriques*, lundi à 14 1/2 h.—*Mesures et essais électriques* (cours facultatif), lundi de 15 1/2 h. à 18 h., pendant le second semestre.

A. Dumont, Prof. ord. *L'Exploitation des mines*, lundi de 9 1/2 h. à 11 h., vendredi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant le premier semestre; vendredi de 11 1/2 h. à 13 h., samedi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

A. Vierendeel, Prof. ord. *La Stabilité des constructions* (partie du cours), lundi à 16 h., pendant toute l'année.

G. Braet, Prof. ord. *L'Exploitation des chemins de fer*, samedi à 15 h., pendant le second semestre.

G. Kaïser, chargé de cours. *La Géographie industrielle et commerciale* (cours facultatif), jeudi de 14 1/2 h. à 16 h., pendant le premier semestre.

V. L. J. L. Brants, Prof. ord. de la Faculté de Philosophie. *L'Économie politique*, lundi à 8 h., pendant le second semestre.

P. Poullet, Prof. ord. de la Faculté de Droit. *Le Droit administratif, spécialement la Législation industrielle (partie géné-rale)* (cours facultatif), mardi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

P. Daubresse, Prof. extraord. *Les travaux graphiques* relatifs à la *Construction des machines*, à la *Mécanique appliquée (Stabilité des constructions)*, à la *Chimie industrielle*, à la *Métallurgie* et à l'*Exploitation des mines*, jeudi et vendredi de 16 h. à 19 h., pendant le premier semestre; lundi et mardi de 16 h. à 19 h., pendant le second semestre.

Les travaux graphiques relatifs à l'*Architecture*, sous la direction de M. V. Lenertz, mardi de 14 1/2 h. à 16 h., pendant le second semestre.

Excursions, chaque jeudi, pendant le second semestre.

Excursions à l'Atelier Central de l'État à Blauwput, Kessel-Loo, pour les élèves mécaniciens, tous les mardis de 14 1/2 h. à 17 1/2 h., pendant le second semestre.

Examen d'Ingénieur-Constructeur.

Première épreuve.

J. Micha, Prof. ord. *La Construction des machines*, jeudi et vendredi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le premier semestre; vendredi et samedi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le second semestre.

G. Helleputte, Prof. ord. *Les Constructions du génie civil*, mardi, vendredi et samedi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre. — *La Technologie des professions élémentaires*, mercredi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre.—*Les Éléments d'architecture*, mardi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre.—*L'Architecture civile* et *l'Histoire de l'architecture*, vendredi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

H. Ponthière, Prof. ord. *La Métallurgie* (partie du cours), à partir du 1er janvier, aux jours et heures indiqués ci-dessus.

A. Dumont, Prof. ord. *La Topographie*, lundi de 17 1/2 h. à 19 h., pendant le premier semestre. — *Exercices topographiques*, samedi à 14 1/2 h., pendant le second semestre.

A. Vierendeel, Prof. ord. *La Stabilité des constructions* (partie du cours), lundi à 15 h., pendant toute l'année.

N. Sibenaler, Prof. ord. *La Mécanique appliquée*, lundi et samedi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant le premier semestre; lundi de 9 1/2 h. à 11 h., samedi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant le second semestre. — *Exercices pratiques de Mécanique appliquée*, lundi de 14 1/2 h. à 16 h., pendant toute l'année.

F. Hachez, Prof. ord. *La Cinématique* et *l'Hydraulique*, jeudi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre. — *Les Compléments d'hydraulique*, mercredi de 15 h. à 16 1/2 h., pendant le second semestre, jusqu'au 15 mai.

F. Kaisin, Prof. extraord. *Les Éléments de minéralogie et de géologie*, mardi et mercredi à 10 1/2 h., pendant le second semestre.

P. Daubresse, Prof. extraord. *Les travaux graphiques* relatifs à la *Construction des machines*, aux *Constructions du génie civil* et à la *Mécanique appliquée (Stabilité des constructions)*, lundi de 8 h. à 11 h., mardi de 9 1/2 h. à 12 1/2 h., pendant le premier semestre; vendredi de 16 h. à 19 h., pendant le second semestre.

Les travaux graphiques relatifs à l'*Architecture*, sous la direction de M. V. Lenertz, jeudi et vendredi de 11 h. à 13 h., pendant le premier semestre; mardi de 11 h. à 13 h., pendant le second semestre.

Excursions, chaque jeudi, pendant le second semestre.

Excursions à l'Atelier Central de l'État à Blauwput, Kessel-Loo, tous les mardis de 14 1/2 h. à 17 1/2 h., pendant le second semestre.

Visite du cabinet de minéralogie, vendredi de 14 h. à 16 h., pendant le second semestre.

Seconde épreuve.

F. De Walque, Prof. ord. *Le Droit administratif spécialement la Législation industrielle (partie spéciale)*, lundi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le second semestre.

J. Micha, Prof. ord. *La Construction des machines*, jeudi et vendredi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le premier semestre; vendredi et samedi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le second semestre.

G. Helleputte, Prof. ord. *Les Constructions du génie civil*, vendredi et samedi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre. — *La Technologie des professions élémentaires*, mercredi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre. — *L'Architecture industrielle (proprement dite)*, mercredi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre. — *L'Architecture civile* et *l'Histoire de l'architecture*, vendredi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

H. Ponthière, Prof. ord. *La Métallurgie* (partie du cours), à partir du 1er janvier, aux jours et heures indiqués ci-dessus. — *L'Électricité et ses Applications industrielles* (partie du cours), mardi de 9 1/2 h. à 11 h., jusqu'à Pâques. — *Exercices numériques*, aux mêmes jour et heure, jusqu'à la fin de l'année.

S. Demanet, Prof. ord. *Les Théories générales de l'électricité et du magnétisme*, mardi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre (cours obligatoire pour les élèves qui se proposent d'acquérir le diplôme d'ingénieur-électricien). — *Appareils et méthodes de mesures électriques*, lundi à 9 h. — *Mesures et essais électriques*, lundi de 15 h. à 17 h., pendant le premier semestre (cours facultatif).

A. Vierendeel, Prof. ord. *La Stabilité des constructions* (partie du cours), lundi à 16 h., pendant toute l'année.

G. Braet, Prof. ord. *L'Exploitation des chemins de fer*, samedi de 15 h. à 16 1/2 h., pendant toute l'année.

G. Kaïser, chargé de cours. *La Géographie industrielle et commerciale* (cours facultatif), jeudi de 14 1/2 h. à 16 h., pendant le premier semestre.

P. Poullet, Prof. ord. de la Faculté de Droit. *Le Droit administratif, spécialement la Législation industrielle (partie générale)* (cours facultatif), mardi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

V. L. J. L. Brants, Prof. ord. de la Faculté de Philosophie. *L'Économie politique*, lundi à 8 h., pendant le second semestre.

P. Daubresse, Prof. extraord. *Les travaux graphiques* relatifs à la *Construction des machines*, aux *Constructions du génie civil* et à la *Mécanique appliquée (Stabilité des constructions)*, jeudi et vendredi de 16 h. à 19 h., pendant le premier semestre; lundi et vendredi de 16 h. à 19 h., pendant le second semestre.

Les travaux graphiques relatifs à l'*Architecture*, sous la direction de M. V. Lenertz, samedi de 9 h. à 12 h., pendant le premier semestre; vendredi et samedi de 11 h. à 13 h., pendant le second semestre.

Excursions, chaque jeudi, pendant le second semestre.

Visite à l'Atelier Central de l'État à Blauwput, Kessel-Loo, tous les mardis de 14 1/2 h. à 17 1/2 h., pendant le second semestre.

Examen d'Ingénieur-Architecte.

Première épreuve.

G. Helleputte, Prof. ord. *Les Constructions du génie civil*, mardi, vendredi et samedi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre. — *La Technologie des professions élémentaires*, mercredi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre. — *Les Éléments d'architecture*, mardi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre. — *L'Architecture civile (proprement dite)*, *l'Architecture religieuse et l'Histoire de l'Architecture*,

l'Esthétique appliquée, la Restauration des Monuments, vendredi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre; mardi de 18 h. à 19 1/2 h., pendant toute l'année.

H. Ponthière, Prof. ord. *La Métallurgie (partie du cours),* à partir du 1er janvier, aux jours et heures indiqués ci-dessus.

A. Dumont, Prof. ord. *La Topographie*, lundi de 17 1/2 h. à 19 h., pendant le premier semestre. — *Exercices topographiques,* samedi à 14 1/2 h., pendant le second semestre.

A. Vierendeel, Prof. ord. *La Stabilité des constructions* (partie du cours), lundi à 15 h., pendant toute l'année.

N. Sibenaler, Prof. ord. *La Mécanique appliquée (appareils de levage)*, lundi et samedi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant le premier semestre.

R. Maere, Prof. extraord. de la Faculté de Théologie. *L'Archéologie chrétienne*, vendredi à 15 h., pendant toute l'année.

V. L. J. L. Brants, Prof. ord. de la Faculté de Philosophie. *L'Économie politique,* lundi à 8 h., pendant le second semestre.

F. Kaisin, Prof. extraord. *Les Éléments de minéralogie et de géologie*, mardi et mercredi à 10 1/2 h., pendant le second semestre.

P. Daubresse, Prof. extraord. *Les Travaux graphiques* relatifs à la *Mécanique appliquée (Stabilité des constructions)*, jeudi et vendredi de 16 h. à 19 h., pendant le premier semestre; mardi et vendredi de 16 h. à 19 h., pendant le second semestre.

Les travaux graphiques relatifs à l'*Architecture,* sous la direction de M. V. Lenertz, mardi, vendredi et samedi de 9 1/2 h. à 13 h., jeudi de 8 h. à 13 h., pendant le premier semestre; mardi de 11 h. à 13 h., jeudi de 8 h. à 11 h., vendredi de 9 1/2 h. à 13 h. et samedi de 8 h. à 13 h., pendant le second semestre.

Excursions, chaque jeudi, pendant le second semestre.

Visite du cabinet de Minéralogie, vendredi de 16 h. à 18 h., pendant le second semestre.

Seconde épreuve.

F. De Walque, Prof. ord. *Le Droit administratif, spécialement la Législation industrielle*, lundi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le second sem.

G. Helleputte, Prof. ord. *Les Constructions du génie civil,* vendredi et samedi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre. — *La Technologie des professions élémentaires*, mercredi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre. — *L'Architecture industrielle (proprement dite),* mercredi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre. — *L'Architecture civile (proprement dite), l'Architecture religieuse et l'Histoire*

de l'Architecture, l'Esthétique appliquée, la Restauration des Monuments, vendredi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre; mardi de 18 h. à 19 1/2 h., pendant toute l'année.

H. Ponthière, Prof. ord. *La Métallurgie (partie du cours)*, à partir du 1er janvier, aux jours et heures indiqués ci-dessus. — *L'Électricité et ses Applications industrielles*, mardi de 9 1/2 h. à 11 h., jusqu'à Pâques. — *Exercices numériques*, aux mêmes jour et heure, jusqu'à la fin de l'année.

A. Vierendeel, Prof. ord. *La Stabilité des constructions* (partie du cours), lundi à 16 h., pendant toute l'année.

R. Maere, Prof. extraord. de la Faculté de Théologie. *L'Archéologie chrétienne*, vendredi à 15 h., pendant toute l'année.

G. Kaïser, chargé de cours. *La Géographie industrielle et commerciale* (cours facultatif), jeudi de 14 1/2 h. à 16 h., pendant le premier semestre.

P. Daubresse, Prof. extraord. *Les Travaux graphiques* relatifs à la *Stabilité des constructions*, jeudi et vendredi de 16 h. à 19 h., pendant le premier semestre; lundi et mardi de 16 h. à 19 h., pendant le second semestre.

Les travaux graphiques relatifs à l'*Architecture*, sous la direction de M. V. Lenertz, mardi de 8 h. à 9 1/2 h. et de 11 h. à 13 h., jeudi de 8 h. à 13 h., vendredi et samedi de 9 1/2 h. à 13 h., pendant le premier semestre; mardi de 8 h. à 9 1/2 h. et de 11 h. à 13 h., jeudi de 8 h. à 13 h., vendredi de 9 1/2 h. à 13 h. et samedi de 8 h. à 13 h., pendant le second semestre.

Excursions, chaque jeudi, pendant le second semestre.

Examen d'ingénieur-électricien.

Première épreuve.

J. Micha, Prof. ord. *La Construction des machines*, jeudi et vendredi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le premier semestre; vendredi et samedi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le second semestre.

G. Helleputte, Prof. ord. *Technologie des professions élémentaires* (partie du cours), mercredi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier sem.

H. Ponthière, Prof. ord. *La Métallurgie* (1re partie du cours), à partir du 1er janvier, mercredi de 9 1/2 h. à 11 h. et jeudi de 11 h. à 12 1/2 h., pendant le premier semestre; mercredi à 9 1/2 h., pendant le second semestre. — *L'Électrotechnique*, mardi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant toute l'année.

A. Vierendeel, Prof. ord. *La Résistance des matériaux : Résistances relatives aux machines; ponts et charpentes métalliques* (1re partie du cours), lundi à 15 h., pendant une partie de l'année.

S. Demanet, Prof. ord. *Les Courants alternatifs (propriétés générales, distribution)*, mardi de 11 h. à 12 1/2 h., vendredi et samedi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre. — *Mesures et essais électriques*, mardi et mercredi de 14 1/2 h. à 17 1/2 h., pendant toute l'année.

N. Sibenaler, Prof. ord. *La Mécanique appliquée*, lundi et samedi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant le premier semestre; lundi de 9 1/2 h. à 11 h., samedi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant le second semestre. — *Exercices pratiques de Mécanique appliquée*, lundi de 14 1/2 h. à 16 h., pendant toute l'année.

F. Hachez, Prof. ord. *L'Hydraulique (Turbines et appareils de levage)*, jeudi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant une partie de l'année.

P. Daubresse, Prof. extraord. *Travaux graphiques* relatifs à *La Construction des machines* et à la *Stabilité (Ponts et charpentes métalliques)*, jeudi et vendredi de 16 h. à 19 h., pendant le premier semestre; vendredi de 16 h. à 19 h., pendant le second semestre.

G. Gillon, Prof. extraord. *Télégraphie et téléphonie*, samedi de 10 h. à 11 1/2 h., pendant le premier semestre.

Excursions, le jeudi, pendant le second semestre.

Travaux d'atelier, sous la direction de M. Lemaitre, aux jours et heures à déterminer.

Seconde épreuve.

J. Micha, Prof. ord. *La Construction des machines* (2e partie du cours), jeudi et vendredi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le premier semestre; vendredi et samedi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le second semestre.

G. Helleputte, Prof. ord. *L'Architecture industrielle (proprement dite)*, mercredi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

H. Ponthière, Prof. ord. *La Métallurgie* (*Sidérurgie*, 2e partie du cours), à partir du 1r janvier, mercredi de 9 1/2 h. à 11 h. et jeudi à 11 h., pendant le premier semestre; mercredi à 9 1/2 h. pendant le second semestre. — *Compléments d'Électrotechnique*, vendredi de 11 h. à 12 1/2 h. et samedi de 9 1/2 h., à 11 h. pendant le premier semestre.

A. Vierendeel, Prof. ord. *La Résistance des matériaux* (2e partie du cours), lundi à 16 h., pendant une partie de l'année.

S. Demanet, Prof. ord. *Les courants alternatifs (générateurs, transformateurs et moteurs)*, mardi à 11 h., vendredi et samedi à 8 h., pendant

le second semestre. — *Exposé sommaire des derniers progrès dans le domaine de l'électricité théorique et appliquée*, aux jours et heures à déterminer.

F. Hachez, Prof. ord. *L'Hydraulique*, jeudi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre.

G. Gillon, Prof. extraord. *Les Constructions électrotechniques*, mardi et vendredi de 18 h. à 19 1/2 h., pendant toute l'année; *Mesures et essais de machines électriques*, jeudi, vendredi et samedi de 14 1/2 h. à 17 1/2 h., pendant toute l'année.

G. Kaïser, chargé de cours. *La Géographie industrielle et commerciale* (cours facultatif), jeudi de 14 1/2 h. à 16 h., pendant le premier semestre.

V. Brants, Prof. ord. de la Faculté de Philosophie. *L'Économie politique*, lundi à 8 h., pendant le second semestre.

P. Poullet, Prof. ord. de la Faculté de Droit. *La Législation industrielle*. mardi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

F. De Walque, Prof. ord. *Le Droit administratif spécialement la Législation industrielle*, mardi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le second semestre.

P. Daubresse, Prof. extraord. *Les travaux graphiques relatifs à la construction des machines*, mardi et mercredi de 14 1/2 h. à 18 h., pendant le premier semestre.

Excursions, aux jours à déterminer.

Projets et Travaux spéciaux, sous la direction de M. Gillon, lundi et mercredi de 11 h. à 13 h., mardi de 9 h. à 13 h., pendant toute l'année.

Épreuve unique pour les élèves porteurs du diplôme d'ingénieur qui désirent obtenir le diplôme d'ingénieur-électricien.

H. Ponthière, Prof. ord. *L'électrotechnique*, mardi de 9 1/2 h. à 11 h. — *Les compléments d'électrotechnique*, vendredi de 11 h. à 12 1/2 h., samedi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le premier semestre.

S. Demanet, Prof. ord. *Les courants alternatifs et leurs applications*, mardi de 11 h. à 12 1/2 h., vendredi et samedi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant toute l'année. — *Laboratoire de mesures et essais électriques*, mardi et mercredi de 14 1/2 h. à 17 1/2 h., pendant toute l'année.

G. Gillon, Prof. extraord. *Les constructions électrotechniques*, y com-

pris la télégraphie et la téléphonie, mardi et vendredi de 18 h. à 19 1/2 h., pendant toute l'année. — *Mesures et essais de machines électriques*, jeudi, vendredi et samedi de 14 1/2 h. à 17 1/2 h., pendant toute l'année.

Projets, sous la direction de M. Gillon, mardi et mercredi de 8 h. à h., jeudi de 8 h. à 12 h., pendant toute l'année.

Excursions, aux jours à déterminer.

Cours facultatif pour les élèves des Écoles spéciales.

E. Suttor, ingénieur honoraire des ponts et chaussées. *La Nomographie*, aux jours et heures à déterminer.

Institut Agronomique.

Président : M. F. JANSSENS.—Secrétaire : M. A. LECART.

Examen d'ingénieur agricole.

Première épreuve.

A. Proost, Prof. ord. *L'Entomologie agricole* (Suppléant L. FRATEUR, Prof. extraord.), partie du cours de *Zoologie agricole* ci-dessous.

L. Bossu, Prof. ord. de la Faculté de Philosophie. *La Religion et la Philosophie générale*, mardi et mercredi à 12 h., pendant le premier semestre.

J. Marchand, Prof. ord. *Physique et mécanique générales*, lundi à 10 h. et mercredi à 8 h., pendant toute l'année; mardi à 10 h., pendant le premier semestre et à 8 h., pendant le second semestre.

A. Theunis, Prof. ord. *La Chimie inorganique*, mardi de 8 h. à 9 1/2 h., mercredi de 10 1/2 h. à 12 h., pendant le premier semestre. — *La Théorie des manipulations chimiques*, mercredi à 9 h., jusqu'à la nouvelle année. — *Exercices pratiques*, mercredi de 9 h. à 10 1/2 h., depuis la nouvelle année jusqu'à la fin du premier semestre; mardi de 9 1/2 h. à 11 1/2 h., pendant le second semestre.

A. Meunier, Prof. ord. *La Morphologie végétale*, lundi de 9 h. à 10 h., vendredi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le premier semestre. — *Les Familles végétales*, vendredi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le second semestre. — *Herborisations*, mardi et vendredi à 14 h., pendant le second semestre.

E. Leplae, Prof. ord. *Les Notions générales d'agriculture*, samedi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre. — *Dessin*, lundi et vendredi de 11 h. à 13 h., pendant le premier semestre.

F. Janssens, Prof. ord. *La Microscopie*, jeudi de 9 1/2 h. à 11 1/2 h., depuis la nouvelle année jusqu'à la fin du premier semestre. — *L'Anatomie végétale et la Physiologie végétale* (1re partie), mercredi de 10 1/2 h. à 13 h., pendant le second semestre.

L. Frateur, Prof. extraord. *La Zootechnie (Anatomo-physiologie)*, jeudi et samedi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant le premier semestre. — *Démonstrations et exercices pratiques*, lundi à 15 h. — *Zoologie agricole*, samedi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre. — *Visite du musée de zoologie*, le mercredi à 14 1/2 h.

J. Pieraerts, Prof. extraord. *La Chimie organique*, lundi à 8 h. et vendredi à 11 h., pendant le second semestre.

Deuxième épreuve.

J. Marchand, Prof. ord. *Le Génie rural (Mécanique, Géodésie agraire, Hydraulique, Arpentage, Levé des plans et Nivellement, Irrigation et Drainage),* mercredi de 9 h. à 10 1/2 h., pendant toute l'année. — *Exercices pratiques d'Arpentage, de Nivellement, d'Irrigation et de Drainage,* mercredi de 10 1/2 h. à 13 h., pendant le second semestre.

A. Lecart, Prof. ord. *L'Économie forestière,* jeudi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le premier semestre; jeudi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre. — *Excursions forestières.*

A. Theunis, Prof. ord. *La Chimie analytique,* vendredi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant toute l'année. — *Exercices pratiques (recherches analytiques, qualitatives et quantitatives),* mercredi à 14 1/2 h. et vendredi à 11 h., pendant le premier semestre; jeudi à 10 h. et à 15 h., pendant le second semestre.

A. Meunier, Prof. ord. *La Minéralogie, la Géologie et l'Agrologie.* lundi de 8 1/2 h. à 9 1/2 h. et vendredi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant le second semestre.

P. Biourge, Prof. ord. *Les Principes généraux de la Chimie agricole,* samedi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre; samedi de 9 1/2 h. à 11 h. pendant le second semestre.

E. Leplae, Prof. ord. *Les Cultures spéciales,* mardi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant le premier semestre; mardi de 9 h. à 10 1/2 h., pendant le second semestre. — *Les Constructions rurales,* lundi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le second semestre. — *Les Machines agricoles,* mercredi de 11 h. à 12 1/2 h., pendant le premier semestre; samedi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre. — *La comptabilité générale,* jeudi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre. — *Dessin,* mardi de 8 h. à 10 h. et samedi de 9 1/2 h. à 11 1/2 h., pendant le premier semestre; mardi à 14 1/2 h., pendant le second semestre.

F. Janssens, Prof. ord. *La Physiologie végétale* (2e partie : *Physiologie chimique),* lundi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le premier semestre.

L. Frateur, Prof. extraord. *La Zootechnie (Anatomo-physiologie),* jeudi et samedi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant le premier semestre. — *L'extérieur,* jeudi de 8 h. à 9 h., pendant le second semestre.

J. Pieraerts, Prof. extraord. *La Chimie physiologique,* vendredi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le premier semestre.

Troisième épreuve.

A. Proost, Prof. ord. (Suppléant J. PIERAERTS, Prof. extraord.). *L'Hygiène*, vendredi à 14 1/2 h., pendant le second semestre.

J. Marchand, Prof. ord. *La Physique industrielle*, lundi de 11 h. à 12 1/2 h., pendant le premier semestre.

A. Lecart, Prof. ord. *L'Économie forestière*, samedi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre; jeudi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le second semestre. — *Excursions forestières.*

A. Theunis, Prof. ord. *Les Industries agricoles*, jeudi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le premier semestre; mercredi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant le second semestre. — *La Chimie analytique*, vendredi de 11 h. à 12 1/2 h., pendant le premier semestre.—*Exercices pratiques (Analyses industrielles et agricoles)*, vendredi de 8 h. à 11 h. et de 15 h. à 18 h., pendant le premier semestre; mercredi de 9 1/2 h. à 11 1/2 h. et de 15 h. à 18 h., pendant le second semestre. — *Excursions.*

A. Meunier, Prof. ord. *La Météorologie*, lundi de 10 h. à 11 h., pen dant le premier semestre.

P. Biourge, Prof. ord. *Les maladies des plantes*, vendredi de 11 h. à 13 h., pendant le second semestre.

E. Leplae, Prof. ord. *L'Économie rurale*, mardi de 10 h. à 11 1/2 h., pendant le premier semestre; mercredi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre.—*Les Moteurs*, lundi de 8 h. à 9 h., pendant le premier semestre; lundi de 11 h. à 12 1/2 h., pendant le second semestre. — *La Comptabilité agricole*, jeudi de 11 h. à 12 1/2 h., pendant toute l'année. — *Dessin*, mardi de 8 h. à 10 h., samedi de 11 h. à 13 h., pendant le premier semestre; mardi de 14 1/2 h. à 18 1/2 h., pendant le second semestre.

L. Frateur, Prof. extraord. *La Zootechnie (Exploitation des animaux domestiques)*, mardi de 11 1/2 h. à 13 h., mercredi de 8 h. à 9 h., pendant le premier semestre; mardi de 8 h. à 9 h. et de 11 h. à 12 h., pendant le second semestre. — *Exercices et Excursions.*

J. Pieraerts, Prof. extraord. *L'Alimentation rationnelle des animaux domestiques*, vendredi à 16 h., pendant le second semestre.

S. Deploige, Prof. ord. de la Faculté de Droit. *L'Économie politique, le Droit rural et forestier, le Droit social dans ses rapports avec la question ouvrière*, mercredi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant le premier semestre.

Examens accessibles aux porteurs du diplôme d'ingénieur agricole.

A. Examen d'ingénieur forestier.

A. Lecart, Prof. ord. *Les Sciences forestières*, mardi et mercredi à 8 h., pendant toute l'année. — *Excursions et Applications.*

A. Meunier, Prof. ord. *La Botanique forestière; les notions de Géologie, d'Agrologie et d'Hydrologie spéciales aux forêts et la Pisciculture*, mardi et mercredi à 9 h., pendant toute l'année. — *Excursions et Applications.*

E. Leplae, Prof. ord. *Le Génie forestier (Topographie et construction des routes : irrigations) et la Protection des forêts*, vendredi à 10 h., pendant toute l'année. — *Excursions et Applications.*

J. Corbiau, Prof. ord. de la Faculté de Droit. *La Législation forestière*, samedi à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

B. Examen d'ingénieur agricole colonial.

E. Leplae, Prof. ord. *L'Agriculture comparée, l'Histoire de l'Agriculture, les Cultures coloniales, l'Agriculture des pays chauds, la Topographie et les Moyens de transport*, mardi à 17 h., pendant toute l'année.

A. Lecart, Prof. ord. *La Culture et les Estimations forestières*, jeudi à 11 h., pendant le second semestre.

A. Meunier, Prof. ord. *La Géologie*, mardi à 9 h., pendant le premier semestre.

P. Biourge, Prof. ord. *La Géographie botanique, l'Horticulture, l'Arboriculture et la Culture maraîchère*, mercredi à 17 h., pendant le premier semestre.

L. Frateur, Prof. extraord. *La Zootechnie, l'Obstétrique, la Podologie et la Ferrure*, jeudi à 8 h., pendant toute l'année.

J. Corbiau, Prof. ord. de la Faculté de Droit. *Le Droit civil, le Droit pénal, la Procédure et le Droit constitutionnel*, lundi à 16 h., pendant toute l'année.

N. *L'Hygiène coloniale*, aux jours et heures à déterminer.

L'élève devra en outre justifier la connaissance de l'une des langues anglaise, allemande ou espagnole.

C. Examen spécial des sciences agronomiques.

Voir programme spécial.

Examen d'expert-chimiste agricole.

Première épreuve.

Cours indiqués ci-dessus : première épreuve de l'examen d'ingénieur agricole.

Deuxième épreuve.

J. Marchand, Prof. ord. *Mécanique, Hydraulique, Arpentage, Levé de plans, Nivellement,* mercredi à 9 h., pendant toute l'année.

A. Lecart, Prof. ord. *La Comptabilité générale,* jeudi à 8 h., pendant le premier semestre.

A. Theunis, Prof. ord. *La Chimie analytique générale,* vendredi à 8 h., pendant toute l'année. — *Compléments,* aux jours et heures à déterminer. — *Travaux de laboratoire,* mercredi et jeudi à 14 1/2 h., pendant toute l'année; vendredi à 11 h., pendant le premier semestre.

A. Meunier, Prof. ord. *La Minéralogie et la Géologie,* lundi à 8 1/2 h. et vendredi à 11 1/2 h., pendant le second semestre. -- *Excursions,* aux jours et heures à déterminer. — *Visite du Musée de minéralogie,* un après-midi par semaine, pendant le second semestre.

Ph. Biourge, Prof. ord. *La Chimie agricole,* samedi à 8 h., pendant le premier semestre et à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

E. Leplae, Prof. ord. *Les Machines motrices,* lundi à 8 h., pendant le premier semestre et à 11 h., pendant le second semestre. — *Les Cultures spéciales,* mardi à 11 1/2 h., pendant le premier semestre; mardi à 9 h., pendant le second semestre. — *Dessin,* deux séances par semaine, pendant toute l'année. — *Les Eléments de construction et la Résistance des matériaux,* lundi à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

F. Janssens, Prof. ord. *La Physiologie végétale (partie chimique),* lundi à 9 1/2 h., pendant le premier semestre. — *Exercices pratiques,* aux jours et heures à déterminer.

L. Frateur, Prof. extraord. *La Zootechnie (Anatomo-Physiologie, 2e partie),* jeudi et vendredi à 11 1/2 h., pendant le premier semestre. — *Exercices zootechniques,* lundi après-midi, pendant toute l'année.

J. Pieraerts, Prof. extraord. *Les Sucres et les Matières azotées,* lundi à 11 1/2 h., pendant le premier semestre. — *La Chimie physiologique,* vendredi à 9 1/2 h., pendant le premier semestre. — *Démonstrations et exercices pratiques,* aux jours et heures à déterminer.

Troisième épreuve.

J. Marchand, Prof. ord. *La Physique industrielle*, lundi ê 11 h., pendant le premier semestre.

A. Theunis, Prof. ord. *La Sucrerie et la Raffinerie,* jeudi à 9 1/2 h., pendant le premier semestre. — *La Chimie analytique,* vendredi à 11 h., pendant le premier semestre. — *La Laiterie et la Fromagerie,* mercredi à 11 1/2 h., pendant le second semestre. — *Travaux de laboratoire,* jeudi à 11 h., pendant le premier semestre; mercredi à 8 h., pendant le second semestre. — *Excursions.*

J. Vuylsteke, Prof. ord. *La Meunerie, l'Amidonnerie, la Glucoserie et la Vinaigrerie,* lundi à 8 h., pendant le premier semestre. — *Les Machines à glace,* lundi à 9 h., pendant le premier semestre — *La Distillerie et la Fabrication de la levure,* lundi à 8 h., pendant le second semestre.

P. Biourge, Prof. ord. *La Microbiologie théorique et pratique,* mardi à 8 h., pendant toute l'année.

E. Leplae, Prof. ord. *Les Constructions industrielles et Dessin,* mardi à 14 1/2 h., pendant toute l'année.

F. Janssens, Prof. ord. *La Microchimie,* lundi à 14 1/2 h., pendant toute l'année.

L. Verhelst, Prof. ord. *Les Matières premières employées dans les industries des fermentations,* vendredi à 8 h., pendant toute l'année.

J. Pieraerts, Prof. extraord. *Les Appareils et les Opérations chimiques* (1re partie), jeudi à 8 h., pendant le premier semestre. — *Les Produits agricoles, commerciaux et industriels, y compris leur analyse détaillée* (1re partie), mercredi à 8 heures, pendant le premier semestre. — *L'Analyse des sucres et des matières azotées,* jeudi à 8 h. et à 11 1/2 h., pendant le second semestre. — *Travaux de laboratoire,* mardi à 9 1/2 h., pendant toute l'année; mercredi et jeudi à 14 1/2 h., pendant toute l'année; mercredi à 9 1/2 h., pendant le premier semestre; vendredi à 14 1/2 h., pendant le premier semestre; jeudi à 9 1/2 h., pendant le second semestre; vendredi à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

S. Deploige, Prof. ord. de la Faculté de Droit. *L'Économie politique et le Droit social,* mercredi à 11 1/2 h., pendant le premier semestre.

J. Corbiau, Prof. ord. de la Faculté de Droit. *Le Droit civil et le Droit commercial,* aux jours et heures à déterminer.

Examen d'ingénieur chimiste agricole.

J. Marchand, Prof. ord. *La Physique appliquée*, mardi à 11 1/2 h., pendant le premier semestre.— *Exercices pratiques*, aux jours et heures à déterminer.

A. Theunis, Prof. ord. *L'Analyse chimique des denrées alimentaires*, jeudi à 8 h., pendant le second semestre. — *Les Industries agricoles (compléments)*, vendredi à 11 1/2 h., pendant le second semestre. — *Travaux de laboratoire*, jeudi à 14 1/2 h., pendant le premier semestre; mercredi à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

P. Biourge, Prof. ord. *La Microbiologie théorique et pratique*, jeudi à 11 h., pendant le premier semestre; mardi à 11 h., pendant le second semestre. — *L'Analyse microscopique des denrées alimentaires d'origine végétale*, jeudi à 9 1/2 h., pendant le premier semestre; mardi à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

F. Janssens, Prof. ord. *La Chimie biologique*, lundi à 17 h., pendant le premier semestre. — *Exercices pratiques*, aux jours et heures à déterminer.

V. Grégoire, Prof. ord. *La Cytologie*, mardi et mercredi à 10 1/2 h., pendant le premier semestre.

L. Frateur, Prof. extraord. *L'Analyse microscopique des denrées alimentaires d'origine animale*, jeudi à 9 1/2 h., pendant le second sem.

J. Pieraerts, Prof. extraord. *La Polarimétrie*, mercredi à 8 h., pendant le second semestre. — *Les Appareils et Opérations chimiques* (2e partie), jeudi à 8 h., pendant le premier semestre. — *Les Produits agricoles, commerciaux et industriels, y compris leur analyse détaillée* 2e partie), mercredi à 8 h., pendant le premier semestre. — *Questions spéciales de chimie*, lundi à 8 h., pendant le premier semestre. — *Travaux de laboratoire*, mardi, mercredi et jeudi à 14 1/2 h., pendant toute l'année; lundi à 10 h. et à 14 1/2 h., pendant le premier semestre; mardi à 8 h., pendant le premier semestre; vendredi à 8 h. et à 14 1/2 h., pendant le premier semestre; lundi à 8 h. et à 14 1/2 h., pendant le second semestre; vendredi à 8 h., pendant le second semestre.

Ecole supérieure de Brasserie.

Examen d'ingénieur-brasseur.

Première épreuve.

L. Bossu, Prof. ord. de la Faculté de Philosophie. *La Philosophie générale et la Religion*, mardi et mercredi à 12 h., pendant le premier semestre.

J. Marchand, Prof. ord. *La Physique et la Mécanique générales*, mercredi à 8 h., pendant toute l'année; lundi et mardi à 10 h., pendant le premier semestre; lundi de 10 h. à 11 h. et mardi de 8 h. à 9 h., pendant le second semestre.

A. Lecart, Prof. ord. *La Comptabilité générale*, jeudi à 8 h., pendant le premier semestre.

A. Theunis, Prof. ord. *La Chimie inorganique*, mardi de 8 h. à 9 1/2 h., mercredi de 10 1/2 h. à 12 h., pendant le premier semestre.—*La Théorie des manipulations chimiques*, mercredi à 9 h., jusqu'à la nouvelle année. — *Exercices pratiques*, mercredi de 9 h. à 10 1/2 h. et à 14 1/2 h., depuis la nouvelle année jusqu'à la fin du premier semestre; mardi à 9 1/2 h. et mercredi à 14 1/2 h., pendant le second semestre.

A. Meunier, Prof. ord. *La Botanique générale (Morphologie végétale)*, lundi de 9 h. à 10 h., vendredi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le premier semestre.

E. Leplae, Prof. ord. *Les Constructions*, samedi à 9 1/2 h., pendant le premier semestre. — *Dessin*, lundi et vendredi à 11 h., pendant le premier semestre.

F. Janssens, Prof. ord. *La Microscopie*, jeudi de 9 1/2 h. à 10 1/2 h., depuis la nouvelle année jusqu'à la fin du premier semestre. — *L'Anatomie végétale et la Physiologie végétale* (1re partie), mercredi de 10 1/2 h. à 13 h., pendant le second semestre.

L. Verhelst, prof. ord. *Les Matières premières employées en brasserie et distillerie*, vendredi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant toute l'année.

J. Pieraerts, Prof. extraord. *La Chimie organique*, lundi à 8 h. et vendredi à 11 h. pendant le second semestre.

Deuxième épreuve.

J. Marchand, Prof. ord. *La Mécanique appliquée*, mercredi de 9 h. à 10 1/2 h., pendant le premier semestre.

A. Lecart, Prof. ord. *La Comptabilité industrielle*, aux jours et heures à déterminer.

A. Theunis, Prof. ord. *La Chimie analytique*, vendredi de 8 h. à 9 1/2 h., jusqu'au nouvel an. — *Exercices pratiques* (recherches analytiques, qualitatives et quantitatives), mercredi à 14 1/2 h. et jeudi à 11 h. pendant le premier semestre. — *La Fabrication du sucre*, jeudi de 9 1/2 h. à 11 h. et vendredi à 11 h., pendant le premier semestre.

P. Biourge, Prof. ord. *La Microbiologie générale théorique et pratique*, mardi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre.

E. Leplae, Prof. ord. *L'Emploi des moteurs*, lundi à 8 h., pendant le premier semestre; lundi à 11 h., pendant le second semestre. — *Les Constructions de brasseries et de distilleries*, lundi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le second semestre. — *Dessin*, samedi à 11 h., pendant le premier semestre; mardi à 15 h., pendant le second semestre.

F. Janssens, Prof. ord. *La Physiologie végétale* (2e partie : *Physiologie chimique)*, lundi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le premier semestre.

L. Verhelst, Prof. ord. *La Fabrication de la bière (Zymotechnie)*, mardi et vendredi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le premier semestre; mardi et vendredi à 9 1/2 h., pendant le second semestre. — *Les Appareils et installations de malterie et de brasserie*, mardi de 11 h. à 12 1/2 h., pendant le premier semestre; lundi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre. — *Excursions*.

J. Pieraerts, Prof. extraord. *Les Sucres et les Matières azotées*, lundi à 11 1/2 h., pendant le premier semestre. — *La Chimie analytique appliquée à la Brasserie*, aux jours et heures à déterminer. — *Travaux de laboratoire*, jeudi à 14 1/2 h., pendant le premier semestre; jeudi à 8 h. et à 14 1/2 h., pendant le second semestre.

S. Deploige, Prof. ord. de la Faculté de Droit. *L'Économie politique*, mercredi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant le premier semestre.

J. Corbiau, Prof. ord. de la Faculté de Droit. *Les Notions de droit civil et de droit commercial*, aux jours et heures à déterminer.

Troisième épreuve.

J. Marchand, Prof. ord. *La Physique industrielle*, lundi de 11 h. à 12 1/2 h., pendant le premier semestre.

J. Vuylsteke, Prof. ord. *L'Amidon et le Glucose, la Vinaigrerie*, lundi de 8 h. à 9 h., pendant le premier semestre. — *Les Machines frigorifiques et leurs applications*, lundi de 9 h. à 10 h., pendant le

premier semestre.—*La Fabrication de l'alcool et des levures (distillerie)*, lundi à 8 h., pendant le second semestre.

P. Biourge, Prof. ord. *La Microbiologie appliquée et les Analyses bactériologiques*, jeudi de 11 h. à 13 h., pendant le premier semestre; mardi de 11 h. à 13 h., pendant le second semestre.

E. Leplae, Prof. ord. *La Culture des orges et des houblons*, mercredi à 11 1/2 h., pendant le premier semestre.—*Les Constructions industrielles et le Dessin*, mardi à 14 1/2 h., pendant toute l'année.

L. Verhelst, Prof. ord. *Les Questions spéciales de brasserie; le Droit fiscal*, mardi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant toute l'année.—*Excursions*, jeudi, pendant le second semestre. — *Brasserie expérimentale*, le mercredi.

L. Frateur, Prof. extraord. *L'Esthétique animale*, mercredi à 9 h., pendant le second semestre.

J. Pieraerts, Prof. extraord. *La Polarimétrie*, mercredi de 8 h. à 9 h., pendant le second semestre.

Travaux pratiques du laboratoire de zymotechnie, lundi de 14 1/2 h. à 18 h. et vendredi de 8 h. à 13 h., pendant toute l'année; jeudi de 8 h. à 11 h. et de 14 1/2 h. à 18 h., pendant le premier semestre; lundi et jeudi de 9 1/2 h. à 13 h., pendant le second semestre.

Institut préparatoire

POUR L'ADMISSION AUX ÉCOLES SPÉCIALES, A L'INSTITUT AGRONOMIQUE ET A L'ÉCOLE SUPÉRIEURE DE BRASSERIE.

Directeur : **I. Hemeryck**, Prof. ord. de la Faculté de Philosophie.

Professeurs : **I. Hemeryck**, Prof. ord. de la Faculté de Philosophie.

E. Suttor, ingénieur honoraire des ponts et chaussées.

F. Breithof, ingénieur.

Les cours et les exercices sont déterminés par un programme particulier.

Le Secrétaire,
J. Van Biervliet.

LE RECTEUR DE L'UNIVERSITÉ,
A. HEBBELYNCK.

DOCTEUR AD HONORES.

1902—1903.

R. P. De Groot, de l'ordre des Frères Prêcheurs, professeur à l'Université d'Amsterdam, docteur en théologie.

LISTE DES ÉTUDIANTS

admis aux grades académiques par l'Université pendant l'année 1902-1903.

FACULTÉ DE THÉOLOGIE.

BACHELIERS EN THÉOLOGIE (1).

1 Colard, Xavier, de Meix-devant-Virton, prêtre du diocèse de Namur; 20 juillet.
2 Colens, Louis, de Bruges, prêtre du diocèse de Bruges; id.
3 Logghe, Achille, de Thourout, prêtre du diocèse de Bruges; id.
4 Meeusen, Victor, de St-Léonard, prêtre de l'archidiocèse de Malines; id.
5 Noël, Léon, de Malines, prêtre de l'archidiocèse de Malines; id.
6 Tobac, Ed., de Op-Heylissem, prêtre de l'archidiocèse de Malines; id.
7 Van Ginneken, Honorius, d'Esschen, de l'ordre des Frères-Mineurs capucins; id.
8 Vermaut, Julien, de Courtrai, prêtre du diocèse de Bruges; id.
9 Walters, Joseph, de Cruyshautem, prêtre du diocèse de Gand; id.

BACHELIER EN DROIT CANON.

Glénisson, Em., de Turnhout, prêtre de l'archidiocèse de Malines; 20 juil.

LICENCIÉS EN THÉOLOGIE.

1 Frutsaert, Emile, d'Ostende, prêtre du diocèse de Bruges; 20 juillet.
2 Vaes, Maurice, d'Anvers, prêtre du diocèse de Tournai; id.
3 Van Crombrugghe, C., de Smeerhebbe, prêtre du diocèse de Gand; id.

(1) Les grades en théologie et en droit canon sont conférés conformément aux règlements du 18 mars 1836, du 4 mai 1837 et du 19 juin 1841. Voyez plus loin la *Liste des Règlements publiés dans les Annuaires.*

LICENCIÉS EN DROIT CANON.

1 Allossery, Paul, de Gheluvelt, prêtre du diocèse de Bruges; 20 juillet.
2 De Meester, Alphonse, de Bruges, prêtre du diocèse de Bruges; id.

DOCTEUR EN THÉOLOGIE.

Van Roey, Ernest, de Vorsselaer, prêtre de l'archidiocèse de Malines, licencié en théologie (1); 20 juillet.

FACULTÉ DE DROIT.

DOCTEURS EN DROIT.

D'une manière satisfaisante.

1 Neytscheff, Polychron, d'Andrinople; 9 février.
2 Casimir, Stéfan, de Bucarest; 26 mars.

ÉPREUVE PRÉPARATOIRE
A LA CANDIDATURE EN SCIENCES POLITIQUES ET SOCIALES.

D'une manière satisfaisante.

van Caloen, Léon, de Bruges; 18 juillet.

CANDIDATS EN SCIENCES POLITIQUES ET SOCIALES.

Avec la plus grande distinction.

1 Bevilacqua, Giulio, de Vérone; 7 juillet.

D'une manière satisfaisante.

2 de Coninck de Merckem, Pierre, de Merckem; 17 juin.

LICENCIÉS EN SCIENCES POLITIQUES ET SOCIALES.

1 Michotte, Paul, de Bruxelles; 21 mars.
2 Mahmoud, Abbas Khan, de Tauris (Perse); 2 avril.
3 Van de Walle, Paul, de Bruges; 17 juillet.

DOCTEURS EN SCIENCES POLITIQUES ET SOCIALES.

1 Gollier, Théophile, de Wavre; 7 mars.
2 Vermaut, Robert, de Courtrai; 13 octobre.

(1) Les thèses de M. Van Roey étaient précédées d'une dissertation inaugurale intitulée : *De Justo Auctario ex Contractu crediti.* — xxiii-300 pages.

DOCTEURS EN SCIENCES POLITIQUES ET DIPLOMATIQUES.

1 De Lannoy, Fleury, de Tournai; 7 mars.
2 De Bray, Auguste, de Braine-le-Comte; 17 juillet.

FACULTÉ DE PHILOSOPHIE ET LETTRES.

CANDIDATS EN SCIENCES MORALES ET HISTORIQUES (1re ÉPREUVE).

Avec distinction.

Janssen, Jean, de Louvain; 28 février.

2e ÉPREUVE.

Avec grande distinction.

1 Lemaire, Raymond, de Tourneppe; 7 juillet.
2 Pelzer, Auguste, d'Aix-la-Chapelle; 14 juillet.

LICENCIÉ EN SCIENCES MORALES ET HISTORIQUES.

Avec la plus grande distinction.

Jacquin, Alcide, de l'ordre des Frères-Prêcheurs, de Banne (Haute-Marne) 30 mars.

Ecole des sciences commerciales et consulaires.

CANDIDATS EN SCIENCES COMMERCIALES.

Avec la plus grande distinction.

1 Bouckaert, Arthur, de Wynghene.

Avec grande distinction.

2 Spitaels, Maurice, de Santhoven.
3 Boulanger, Eugène, de Charleroi.

Avec distinction.

4 Van Schendel, Georges, de Malines.
5 Clerbaux, Joseph, de Tournai.
6 Hubené, Louis, de Schaerbeek.
7 Haesaerts, François, de Wygmael.
8 Beirlant, Georges, de Bruges.

D'une manière satisfaisante.

9 Portier, Camille, de Loo.
10 Boeye, Pierre, de Haesdonck.
11 Goedert, Arthur, de Florenville.
12 Sapieha, Casimir, de Léopol.

13 Bosmans, Ernest, de Diest.
14 Caluwaerts, Léon, d'Essche-St-Liévin.
15 Evenepoel, Joseph, de Wavre.
16 Gey, Charles, de Bruges.
17 Laureys, Joseph, de Louvain.
18 Lambrechts, Jules, de Louvain.
19 Mesmaekers, Robert, de Turnhout.
20 Roland, Raymond, de Grand-Manil (Gembloux).
21 Vander Elst, Joseph, de Wilsele.
22 Vedrin, Armand, d'Op-Heylissem.

LICENCIÉS EN SCIENCES COMMERCIALES.

Avec grande distinction.

1 Ranson, Raphaël, de Loo.
2 Venant, Joseph, de Vlamertinghe.

Avec distinction

3 De Wolf, Florimond, de Haesdonck.
4 Beyls, Raphaël, de Renaix.
5 Smets, Paul, de Brée.
6 Pétrement, Alphonse, de Halanzy.
7 de Lhonneux, Paul, de Namur.
8 Lefever, Joseph, de Louvain.

D'une manière satisfaisante.

9 Colaert, Urbain, de Poperinghe.
10 Hendrickx, Félix, de Blanden.
11 Swenden, Michel, de Terhagen.
12 Thienpont, Georges, d'Audenarde.
13 Huyghebaert, Denis, de Malines.
14 De Clercq, Félix, de Ninove.
15 Pleitinx, Charles, de Louvain.
16 Watteyne, Gustave, de Mons.
17 Carette, Louis, de Mouscron.
18 Straven, Egide, de St-Trond.

LICENCIÉS DU DEGRÉ SUPÉRIEUR EN SCIENCES COMMERCIALES.

Avec grande distinction.

1 Remes, Albert, d'Anvers.
2 Taccoen, Raphaël, de Leysele.
3 Wagemans, Joseph, de Cortessem.

Avec distinction.

4 Bontinck, Camille, de Kessel-Loo.
5 Noël, Fernand, de Sugny (Luxemb.).
6 Van Ormelingen, René, de Tongres.

D'une manière satisfaisante.

7 Libert, Raymond, de Longueville.

8 Vander Ghote, Pierre, de Dixmude.
9 Ledocte, Jean, de Chastre.
10 Servais, Joseph, d'Ixelles.

LICENCIÉS DU DEGRÉ SUPÉRIEUR EN SCIENCES COMMERCIALES ET CONSULAIRES.

Avec la plus grande distinction.

1 Ingenbleek, Joseph, de Brée.

Avec grande distinction.

2 Remes, Albert, d'Anvers.
3 Taccoen, Raphaël, de Leysele.

Avec distinction.

4 Del Marmol, Alfred, d'Ensival.
5 Micha, Léon, de Louvain.

D'une manière satisfaisante.

6 Béro, Gaston, de Hamme-Mille.
7 Vander Ghote, Pierre, de Dixmude.

DOCTEURS EN SCIENCES COMMERCIALES.

D'une manière satisfaisante.

Verhoeven, Léon, de Louvain.

ÉPREUVE UNIQUE POUR LES DOCTEURS EN DROIT.

Avec distinction.

1 Deruelle, Joseph, de Laeken.

D'une manière satisfaisante.

2 De Bisschop, Alphonse, d'Ypres.

Institut supérieur de Philosophie (1).
(École St-Thomas d'Aquin.)

BACHELIERS EN PHILOSOPHIE.

Avec grande distinction.

1 Bruehl, Charles, d'Herdof (Cologne).
2 Nève, Paul, de Gand.
3 Lucq, Henri, de Trazegnies.
4 Hoffmans, Adelin, de Braine-le-Comte.
5 Cogoluègne, René, de Bourg-Lastic (France).
6 Dusart, Charles, de Virginal.

(1) Les grades sont conférés conformément au Bref pontifical du 7 mars 1894 et aux statuts du 31 mai 1895. Voir plus loin la *Liste des Règlements publiés dans les Annuaires.*

Avec distinction.

7 Degrève, Arthur, de Tourinnes.
8 Plissart, Marc, d'Anvers.
9 Van Oeckel, Henri, de Cappellen.
10 Moynihan, Kevin, de Roscommon (Irlande).
11 Delestré, Louis, de Nieuwenrode.
12 De Bachelier, Jules, de Neeryssche.
13 Clesse, Adelin, de Liége.
14 Darian, Louis, de Beyrouth (Syrie).
15 Geuens, Maurice, de Bruges.

D'une manière satisfaisante.

16 Samaha, Antoine, de Chouaire (Liban).
17 Comte de Grünne, Eugène, de Bruxelles.
18 Guesdon, Noel, de la Croizille (France).
19 Tierney, John, d'Athy (Irlande).
20 Livesay, William, de Dorgeeling (Indes anglaises).
21 Fritzgibbon, Edwin, de Midleton (Irlande).
22 Van Puyvelde, René, de St-Nicolas.
23 Feltesse, Léon, de Grand-Ham.
24 Marsigny, Paul, de St-Denis Bovesse.
25 Ricardi, Joseph, de Catane (Sicile).
26 Vier, Edmond, de Détroit (Michigan)

LICENCIÉS EN PHILOSOPHIE.

Avec grande distinction.

1 Ziembinski, Sigismond, de Varsovie.
2 Berthet, César, de Chens (France).
3 Vanderhenst, Gaspar, d'Overpelt.
4 Van Halst, Léon, de Menin.
5 De Coene, Albéric, de Wevelghem.
6 Bruynseels, César, de Hulshout.
7 Deckers, Léon, d'Anvers.

Avec distinction.

8 Aranjo, Pierre, de San-Thyrso (Portugal).
9 Brosens, Antoine, de Hoogstraeten.
10 Letellier, Max, de Waudrez.
11 Hendrickx, Mathieu, de Brée.
12 De Schepper, Gratien, de l'Ecluse.
13 Michotte, Raymond, de Namur.
14 De Deckere, Maurice, de Gand.

D'une manière satisfaisante.

15 Golliez, Théophile, de Wavre.
16 Vandersmissen, Louis, d'Alost.

DOCTEURS EN PHILOSOPHIE.

Avec la plus grande distinction.

1 Janssens, Edgard, de Hasselt.

2 Mansion, Auguste, d'Anvers.
3 Maccarone, Pietro, d'Aderno (Sicile).

Avec grande distinction.

4 Bertens, Henri, de Tilbourg.
5 Maas, Joseph, de Bois-le-Duc.
6 Belpaire, Jules, d'Anvers.
7 Pottiez, Joseph, de Frasnes lez-Buissenal.
8 Richard, Pierre, de Châtel (France).
9 Méheust, Joseph, de Plaintel (côtes du nord) France

Avec distinction.

10 Vanderyst, Hyacinthe, de Tongres.
11 Balthasar, Julien, d'Odeigne.

D'une manière satisfaisante.

12 Desmet, Eugène, de Bruxelles.

LISTE DES ÉTUDIANTS

admis aux grades académiques par les Commissions d'examens de l'Université, en exécution de la loi du 10 avril 1890, dans les sessions de 1903.

FACULTÉ DE DROIT.

EXAMEN DE CANDIDAT.

Avec la plus grande distinction.

1 Bonnevie, Georges, de Schaerbeek.

Avec grande distinction.

2 D'Haene. Eugène, d'Ixelles.
3 De Riemaecker, Albert, de Petegem.

Avec distinction.

4 Franck, Jules, d'Anvers.
5 Vanden Bossche, Franz, de Louvain.
6 Scheys, Joseph, de Beauvechain.
7 Van Bleyenberghe, Désiré, de Bierbeek.
8 de San, Edouard, de Charleroi.
9 Pottier, Louis, de Spa.
10 De Vlieger, Raymond, de Somergem.
11 Guillaume, Gustave, de Madrid.
12 Taymans, Jean, d'Ixelles.
13 Collette, Georges, de Bruxelles.
14 Collard, Charles, de Louvain.
15 Van Stratum, Olivier, d'Anvers.
16 Van Cauwenbergh, Florent, de Lierre.
17 Vandenneuker, Adrien, de St-Servais.
18 Pirmez, Fernand, de Bruxelles.
19 Descamps, Pierre, de Louvain.

D'une manière satisfaisante.

20 Tallon, Paul, de Geet-Betz.
21 Van Winckel, Maurice, de Castre.
22 Thibaut, Charles, de Ciney.
23 de Lichtervelde, Guillaume, de Bruxelles.
24 Liebaert, Joseph, de Courtrai.
25 Van Gindertaelen, Armand, de Louvain.
26 Depuydt, Arthur, de Beerst.
27 Bellefroid, Louis, de Zepperen.
28 Adollet, Gustave, de Genval.
29 Lambert, Edmond, de Liége.

30 Pacco, Emile, d'Enghien.
31 Houtart, Francis, de Bruxelles.
32 Nelissen, Paul, de Hasselt.
33 Willems, Fritz, de Hasselt.
34 de Pierpont, René, de Rivière.
35 de Coppin de Grinchamps, Ultain, de Moustier s/Sambre.
36 Burthoul, Elie, de Vilvorde.
37 Cambier, Paul, de Renaix.
38 Descamps, Philippe, de Belœil.
39 Cordier, Auguste, de Mousty.
40 Lonchay, Edgar, de Remoiville.
41 Verplancke de Diepenhede, Willy, de Bruxelles.
42 Van Breedam, Amédée, de Malines.
43 Beco, Jean, de Bruxelles.
44 de Patoul, Pierre, de Lens.
45 de Beauffort, Philippe, de Linden.
46 Legrand, Raymond, de Mons.
47 Cuelenaere, Hector, de Maldegem.
48 du Bus de Warnaffe, Pierre, de Tournai.
49 Ruyssen, Joseph, de Meulebeke.
50 Verhoeven, Joseph, d'Anvers.
51 Dehennault, Eudore, de Fleurus.
52 Deraedt, Henri, de Nederzwalm.
53 Lekeux, Marcel, de Verviers.
54 Mertens, Fritz, de Malines.
55 Mols, Georges, d'Anvers.
56 Nieuwenhuys, Louis, de Bruxelles.

PREMIER EXAMEN DE DOCTEUR.

Avec la plus grande distinction.

1 Massaut, Alphonse, de Châtelineau.

Avec grande distinction.

2 Duplat, Georges, de St-Josse-ten-Noode.
3 Clasens, Léon, de Bruxelles.
4 Miest, Hyacinthe, de Neufchâteau.
5 Jacobs, Louis, de St-Gilles (Bruxelles).
6 André, Georges, de Givet.

Avec distinction.

7 Dupont, Oscar, de Merbes-le-Château.
8 Delmée, Edouard, de Molembaix.
9 Puttemans, Victor, de Bonheyden.
10 Van Eecke, Georges, d'Elverdinghe.
11 Verwimp, Albert, d'Arendonck.
12 Becasseau, Henry, de Mons.
13 Quoidbach, Léopold, de Hasselt.
14 Taymans, Joseph, d'Ixelles.
15 Verté, Paul, de Merckem.

16 Declercq, Joseph, de Ninove.
17 Gérard, Georges, d'Etalle.

D'une manière satisfaisante.

18 Allard, Etienne, d'Uccle.
19 Bruneel, Maurice, de Bruges.
20 Byvoet, Xavier, de Hechtel.
21 Jacobs, Victor, d'Anvers.
22 Segaert, Henri, de Schaerbeek.
23 Le Hon, Auguste, d'Antoing.
24 Jadot, Paul, de Belœil.
25 Depas, Joseph, de Visé.
26 Coppieters, Joseph, de Lophem.
27 Cuylits, Joseph, de Bruxelles.
28 Chauvaux, Georges, de Morlanwelz.
29 De Vroe, Emile, d'Anvers.
30 Cambier, Albert, de Renaix.
31 Verheyen, Arthur, de Malines.
32 Dugardin, Joseph, de Bruges.
33 Cooreman, Henri, de Bruxelles.
34 Bonamy, Léon, de Jambes (Namur).
35 Goossens, Charles, de St-Nicolas.
36 Lefèvre, Auguste, de Tintigny.
37 Thienpont, Maurice, d'Audenarde.
38 De Voghel, Georges, de Bruxelles.
39 Andris, Ernest, de Monceau-s/Sambre.
40 Delvaux, Louis, de Malines.
41 Hanon de Louvet, Paul, de Nivelles.
42 Du Monceau, Eugène, de Grez-Doiceau.
43 Van Oorlé, Léopold, de Halle-Boyenhoven.
44 Vrints, Emile, de Hoogstraeten.
45 de Paepe, Paul, de Châtelet.
46 Genart, Fernand, de Houdeng-Aimeries.
47 Van Biervliet, Léon, de Gand.
48 Béro, Emile, de Louvain.
49 Liebaert, Auguste, de Courtrai.
50 Lamotte, Octave, de Liége.
51 Leclef, Pierre, d'Anvers.
52 Lefebvre, Alexandre, d'Alost.
53 Mernier, Lucien, de Martilly.
54 Stappaerts, Emmanuel, d'Anvers.
55 Luyssen, Charles, de Bruges.

SECOND EXAMEN DE DOCTEUR EN DROIT (1e SOUS-ÉPREUVE).

Avec grande distinction.

1 Ingebos, Henri, d'Ixelles.
2 Van Caillie, Henri, d'Ostende.
3 de Briey, Renaud, de Bruxelles.

Avec distinction.

4 Delecourt, Max, de Lens
5 Harmignies, Maurice, de Mons.
6 Leonard, Herman, de Trazegnies.
7 Desoil, Georges, de Binche.
8 Defroidmont, Joseph, de Bruxelles.
9 Cauwe, Georges, de Bruges.
10 Bauchau, Jean, d'Anhée.
11 Janssens, Félix, de St-Nicolas.
12 Poppe, Robert, de St-Nicolas.
13 Horgnies, Georges, de Ham-s/Sambre.
14 Van Cauwenbergh, Joseph, de Lierre.
15 Olbrechts. Robert, de Malines.
16 Capelle, Joseph, de Floreffe.
17 De Bouck, Georges, de Bruges.
18 Claes, Charles, de Hal.
19 Quoidbach, Joseph, de Hasselt.

D'une manière satisfaisante.

20 Tielemans, Bonaventure, d'Anvers.
21 Gerard, Edouard, de Dampremy.
22 de Woelmont, Henry, de Bruxelles.
23 Degrelle, Louis, de Monceau-s/Sambre.
24 De Ridder, Ernest, de Wynegem.
25 Mertens, Victor, d'Aerschot.
26 Jourdain, Paul, de Bruxelles.
27 Van Dyck, Fritz, de Louvain.
28 de Biolley, Emmanuel, de Verviers.
29 Dupire, Arthur, de Monceau-sur-Sambre.
30 Brabant, Charles, de Perwez.
31 De Clercq, René, de Bruges.
32 Stellfeld, Auguste, d'Anvers.
33 Demal, Léon, de St-Trond.
34 Elsen, Paul, d'Anvers.
35 Rutgeerts, Albert, d'Aerschot.
36 Savoy, Emile, d'Attalens (Suisse).
37 Cambier, Maurice, de Charleroi.
38 Masquelier, Pierre, de Courtrai.
39 Mathé, Joseph, de Rethy.
40 Maertens, Edouard, de Bruges.
41 de Cordes, Henri, d'Enghien.
42 Bernard, Valère, de Herchies.
43 Berta, Joseph, de Hal.
44 Pastur, Max, de Jodoigne.
45 Van Rossom, Adolphe, d'Anvers.
46 Caron, Albert, de Turnhout.
47 Schul, Pierre, d'Anvers.
48 Gracia, Victor, de Frasnes lez-Buissenal.
49 Goffin, René, de Petit-Enghien.

50 de Biolley, René, de Verviers.
51 de Ghellinck, Roger, de Bruxelles.
52 Smets, Charles, de Malines.

SECOND EXAMEN DE DOCTEUR EN DROIT (2e SOUS-ÉPREUVE).

Avec la plus grande distinction.

1 de Briey, Renauld, de Bruxelles.

Avec grande distinction.

2 Desoil, Georges, de Binche.
3 Ingebos, Henri, d'Ixelles.
4 Olbrechts, Robert, de Malines.

Avec distinction.

5 Defroidmont, Joseph, de Bruxelles.
6 Delecourt, Max, de Lens.
7 Harmignie, Maurice, de Mons.
8 Caters, Henri, de Louvain.
9 Léonard, Herman, de Trazegnies.
10 Van Caillie, Henri, d'Ostende.
11 Cauwe, Georges, de Bruges.
12 Elsen, Paul, d'Anvers.
13 Quoidbach, Joseph, de Hasselt.
14 Berta, Joseph, de Hal.
15 Poppe, Robert, de St-Nicolas.
16 Gracia, Victor, de Frasnes lez-Buissenal.

D'une manière satisfaisante.

17 Chenot, Paul, de Neufchâteau.
18 Dautricourt, Joseph, de Bruges.
19 de Woelmont, Henry, de Bruxelles.
20 Genonceaux, Pedro, de Bruges.
21 Gofflot, François, d'Erezée.
22 Storms, Paul, de Rummen.
23 Stie, Joseph, de Louvain.
24 Tielemans, Bonaventure, d'Anvers.
25 Dansaert, Georges, de Bruxelles.
26 Lagae, Joseph, de Roulers.
27 Oliviers, Arthur, de Louvain.
28 Verspeyen, Joseph, de Gand.
29 Bauchau, Jean, d'Anhée.
30 Beauduin, Emile, de Goyer.
31 Degrelle, Louis, de Monceau-s/Sambre.
32 Maertens, Edouard, de Bruges.
33 Van Dyck, Fritz, de Louvain.
34 Dupire, Arthur, de Marcinelle.
35 Demal, Léon, de St-Trond.
36 Gérard, Edouard, de Dampremy.

37 Jourdain, Paul, de Bruxelles.
38 Rutgeerts, Albert, d'Aerschot.
39 Stellfeld, Auguste, d'Anvers.
40 Savoy, Emile, d'Attalens (Suisse).
41 Capelle, Joseph, de Floreffe.
42 De Bouck, Georges, de Bruges.
43 de Cordes, Henri, d'Enghien.
44 De Clercq, René, de Bruges.
45 Janssens, Félix, de St-Nicolas.
46 Mertens, Victor, d'Aerschot.
47 Pastur, Max, de Jodoigne.
48 Schul, Pierre, d'Anvers.
49 Van Rossom, Adolphe, d'Anvers.

EXAMEN DE CANDIDAT NOTAIRE (1re ÉPREUVE).

Avec grande distinction.

1 Minne, Alfred, de Tirlemont.

Avec distinction.

2 Delrue, Maurice, d'Avelghem.
3 Vande Velde, Oscar, de Lebbeke.
4 Schoolmeesters, Simon, de Maeseyck.

D'une manière satisfaisante.

5 Kumps, Auguste, de Marbaix.
6 Van Reeth, Albert, de Boom.
7 Janssens, Léon, de Berchem.
8 Tirmarche, Hector, d'Aerschot.
9 Torfs, Aloïs, d'Itegem.
10 Vanden Bril, Louis, de Jette-St-Pierre.
11 Cuelenaere, Richard, de Maldegem.
12 Mertens, Jean, de Steenhuffel.
13 Peeters, Jacques, de Cappellen (Anvers).
14 Van Driessche, Joseph, de Hamme (Fl. Or.).

EXAMEN DE CANDIDAT NOTAIRE (2e ÉPREUVE).

Avec la plus grande distinction.

1 Vercamer, Gaspard, de Leysele.

Avec distinction.

2 Dethise, Victor, de Falmagne.
3 Roman, Max, de Berchem (Audenarde).
4 De Bougne, Emile, de Hoogstraeten.

D'une manière satisfaisante.

5 Denis, Gustave, du Rœulx.
6 Sterckx, Charles, de Sempst.
7 Velge, Maurice, de Lennick-St-Quentin.

8 Van Diest, Fernand, de St-Amand lez-Puers.
9 Schotte, Paul, d'Ingelmunster.
10 Colaert, Robert, d'Ypres.
11 Torfs, Louis, de Lierre.
12 Heuninckx, Léonce, de Tirlemont.
13 Reusens, Maurice, de Malines.
14 Stuckens, Louis, de Merchtem.

EXAMEN DE CANDIDAT NOTAIRE (3e ÉPREUVE).

Avec la plus grande distinction.

1 Roevens, Louis, d'Oorderen.
2 De Ponthière, Auguste, de Ham-sur-Heure.

Avec grande distinction.

3 Swillens, Emile, de Bilsen.

Avec distinction.

4 Docq, René, de Tongrinnes.
5 de Gheldere, Robert, de Couckelaere.
6 De Cooman, Alphonse, de Diest.
7 Pourbaix, Henri, de Namur.

D'une manière satisfaisante.

8 Boedts, Julien, d'Eerneghem.
9 Janssens, Gustave, d'Oostmalle.
10 Petre, Joseph, de Bruxelles.
11 Petre, Jules, de Mons.
12 Verstraeten, Auguste, de Cortenberg.
13 Van Roosbroeck, Joseph, de Heyst-op-den-Berg.
14 Lefevre, Maurice, de Thieumont.
15 de Duve, Alphonse, d'Anvers.
16 De Geest, Hector, de Merchtem.
17 Joux, Melchior, de Thuillies.
18 Corthouts, Maurice, de Louvain
19 Geens, Auguste, de Malines.
20 Huyghe, Robert, de Sleydinge.
21 Janssens, Joseph, d'Anvers.
22 Rullot, Fernand, de Maillen.
23 T'Sjoen, Hippolyte, de Wannegem-Lede.

GRADE DE CANDIDAT NOTAIRE
(ÉPREUVE UNIQUE POUR LES DOCTEURS EN DROIT).

Avec grande distinction.

1 Caprasse, Alfred, de Cherain.
2 Noël, Léon, de Sommerain.

Avec distinction.

3 Nihoul, Charles, de Tourinne-St-Lambert.
4 Caters, Henri, de Louvain.

D'une manière satisfaisante.

5 Hendrix, Omer, de Diest.
6 Byvoet, Modeste, de Hechtel.
7 De Wilde, Alfred, de Casterlé.
8 Baels, Henri, d'Ostende.
9 de Saint-Omer, Jules, de Recogne.
10 Dansaert, Georges, de Bruxelles.
11 Oliviers, Arthur, de Louvain.
12 Van Rey, Jean, de Hasselt.

EXAMENS RÉUNIS DE DOCTEUR EN DROIT (2e SOUS-ÉPREUVE) ET DE CANDIDAT NOTAIRE.

Avec grande distinction.

1 Claes, Charles, de Hal.

D'une manière satisfaisante.

2 Cambier, Maurice, de Charleroi.

FACULTÉ DE MÉDECINE.

EXAMEN DE CANDIDAT EN SCIENCES ET EN MÉDECINE (2e ÉPREUVE).

Avec la plus grande distinction.

1 Leclercq, Oscar, de Grand-Reng.

Avec grande distinction.

2 Bruynoghe, Richard, d'Alveringhem.
3 Haeterman, Raymond, d'Appelterre.
4 Verschave, Georges, d'Alveringhem.
5 Delcorde, Albert, de Braine-le-Château.
6 Michielsens, Gustave, d'Anvers.
7 Yernaux, Nestor, de Montigny-sur-Sambre.
8 Provó, Charles, d'Idegem.
9 Fillet, Achille, de Tirlemont.

Avec distinction.

10 Gaudoux, Auguste, de Liége.
11 Vertruyen, Ferdinand, d'Aerschot.
12 Conreur, Edmond, d'Anderlues.
13 Hamerlynck, Cyrille, d'Eecloo.
14 Van den Berghe, Raphaël, de Rousbrugge-Haringhe.
15 Van de Maele, Clément, de Moerkerke.
16 Franck, Jean, de St-Trond.
17 Heintz, Alphonse, de Bastogne.
18 De Smedt, Henri, de Tirlemont.
19 Delchambre, Georges, de Castillon.

20 D'Hollander, Arthur, de Baesrode.
21 Basteyns, Emile, de Liezele.
22 Constandt, René, de Pervyse.

D'une manière satisfaisante.

23 D'Harveng, Louis, de Bruxelles.
24 Hubert, Georges, de Mons.
25 Mistiaen, Franz, de Louvain.
26 Géronnez, Emile, de Wasmes.
27 De Schutter, Louis, de Beirendrecht.
28 Dubois, Alexandre, de Libin.
29 Hennaux, Alfred, de Paris.
30 Mahy, Maurice, de Charleroi.
31 Tonglet, René, de Longchamps-Leuze.
32 Verellen, Alphonse, de Puers.
33 Van den Abeele, Georges, de Bornhem.
34 de Souza, Jean-Baptiste, de Braga (Portugal).
35 De Keersmaecker, Léon, de St-Hubert.
36 Boné, Georges, de Bruxelles.
37 De Doncker, Joseph, d'Assche.
38 De Meersseman, Léon, de Langemarck.
39 Geeraerts, Paul, de Louvain.
40 Gérard, Albert, de Stavele.
41 Van Hoeck, Paul, de St-Joose-ten-Noode.
42 Van Hirtum, Louis, de Kessel-Loo.
43 Michaux, Lucien, de Hamme-Mille.
44 Follet, Hilaire, de Poperinghe.
45 De Snick, Léon, de Thielt.
46 Cammaert, Edmond, de Schoondijke (Hollande).
47 Boulanger, Joseph, de Sibret.
48 Coppez, Auguste, de Tournai.
49 Dubois, Isidore, de Louvain.
50 Van Cauwelaert, Arthur, de Herinnes.
51 Vennens, Camille, de Steendorp.
52 Evely, Fernand, de Bruxelles.
53 Mistiaen, Franz, de Buggenhout.
54 Sebille, Emile, de Monceau-Imbrechies.
55 Depasse, Georges, de Piéton.
56 De Wever, Emile, de Ternath.
57 Peeters, Henri, de Borgerhout.
58 Van Camp, Hubert, de Schooten.
59 De Geest, Remi, d'Overmeire.
60 Talpe, René, de Moorslede.

EXAMEN DE CANDIDAT EN SCIENCES ET EN MÉDECINE (3e ÉPREUVE).

Avec la plus grande distinction.

1 Barbry, Robert, de Locre.
2 Devloo, René, d'Oostvleteren.
3 Van Nuffel, Charles, d'Hemixem.

Avec grande distinction.

4 Apers, Isidore, de Vracene.
5 Bienfait, Arthur, de Louvroil (France).
6 Buelens, Alphonse, d'Anvers.
7 Daels, François, d'Anvers.
8 Daumont, Georges, d'Alost.
9 Fonteyne, Alexis, de Vracene.
10 Hubin, Albert, de St-Servais.
11 Leleux, Octave, de Jumet.
12 Roux, Louis, de Namur.
13 De Grave, Henri, de Bruxelles.

Avec distinction.

14 Aerts, Emile, de Louvain.
15 Calozet, Jean-Baptiste, d'Awenne.
16 Delrue, Joseph, d'Avelghem.
17 de Piro d'Amico, Guido, de Malte.
18 Denoncin, Henri, de Sugny.
19 Helsen, Amand, de Broechem.
20 Kaisin, Oscar, de Floreffe.
21 Merckx, Egide, de Tongres.
22 Polet, Maurice, d'Esneux.
23 Rigaux, François, de Biévène.
24 Schols, Jules, de Neerlinter.
25 Sterckmans, Camille, de Louvain.
26 Therasse, Gaston, de Liége.
27 Van Baelen, Amand, de Hulshout.
28 Vanden Bulcke, Maurice, de Zonnebeke.
29 Vanden Weghe, Michel, de Rousbrugge.
30 Vossius, Armand, de Heers.
31 Belva, Jules, de Couvreux.

D'une manière satisfaisante.

32 Bayot, Joseph, de Rienne.
33 Boine, Joseph, de Louvain.
34 Calicis, Eugène, de Gilly.
35 Chenot, Lucien, de Bastogne.
36 Cordier, Joseph, de Jehonville.
37 Dawant, René, de Courcelles.
38 De Coster, Florimond, de Malines.
39 Dedonder, Omer, d'Œudeghien.
40 De Geeter, Edmond, de Gilly.
41 Geerts, Constant, de Terhagen.
42 Gripekoven, Albert, de Schaerbeek.
43 Goffin, Lucien, de Waret-la-Chaussée.
44 Heekhout, Armand, de Schoonaerde.
45 Lampaert, Armand, de Somergem.
46 Olemans, Emile, de Gammerages.

47 Plancquaert, Léon, de Mouscron.
48 Quiévreux, Georges, de Mourcourt.
49 Roelandt, Arthur, d'Everbecq.
50 Turinne, Georges, de Brugelette.
51 Van Bellinghen, René, d'Ottignies.
52 Van der Beken, Pierre, d'Anvers.
53 Van Wynendaele, Octave, de Deftinge.
54 Veckmans, Jean, d'Ixelles.
55 De Preter, Louis, de Rhode-St-Genèse.
56 Van den Bergen, Louis, de Malines.
57 Van Ongeval, Franz, de Deftinge.
58 Laffut, Théodore, de Naninne.
59 Pieters, François, de Lebbeke.
60 Steyaert, Prosper, de Wannegem-Lede.
61 Van Hee, Gratien, de West-Roosebeke.
62 Janssens, Jules, de Berlaere.
63 Reunis, Adolphe, de St-Gilles (Waes).
64 Hendrickx, Emmanuel, de St-Trond.
65 Jacobs, Hector, de Calloo.
66 Reiber, Léon, de Grandglise.
67 Roels, Joseph, d'Oordegem.
68 Sotomayor, Florencio, de Santiago (Chili).
69 Van Langenhove, Camille, de Wiese.

EXAMEN DE DOCTEUR EN MÉDECINE, CHIRURGIE ET ACCOUCHEMENTS (1re ÉPREUVE).

Avec la plus grande distinction.

1 Courtoy, Fernand, d'Andenne.
2 Debaisieux, Georges, de Louvain.

Avec grande distinction.

3 Lauwens, René, de Bruxelles.
4 Van Laethem, Alban, d'Uccle.
5 Delfosse, Lucien, de Sart-Risbart.
6 Gillard, Fernand, de Marchovelette.
7 Van Schevensteen, Auguste, d'Anvers.

Avec distinction.

8 Rolin, Paul, de Florennes.
9 Tagnon, Léon, de Foccant.
10 Luyten, Charles, de Moll.
11 Dupont, Jean, de Herenthals.
12 Vloeberghs, Arthur, de Saventhem.
13 De Pauw, Emile, d'Ursel.
14 Nachtergael, Arthur, de Dour.
15 Oblin, René, de Petit-Enghien.
16 Cuypers, Georges, de Louvain.
17 Mairiaux, Marcel, de Ragnies.

18 Van Wilder, Emile, de Denderwindeke.
19 Schmit, Roger, de Kessel-Loo.
20 Snacken, Louis, de Lillo.
21 Manne, Eloi, de Ville-sur-Haine.

D'une manière satisfaisante.

22 Pira, Constant, de Louvain.
23 Van Herpe, Jules, de Heestert.
24 Van Nuffelen, Alphonse, de Lierre.
25 Verheyden, Franz, de Dilbeek.
26 Linard, Paul, de Cuesmes.
27 Vanden Berghe, Georges, de Frizet-St-Marc.
28 De Plaen, Henri, de Koekelberg.
29 Dewals, Victor, de Sterrebeek.
30 Lootens, Maurice, d'Oost-Roosebeke.
31 Gallez, Louis, de Montreuil-au-Bois.
32 Oliviers, Armand, de Louvain.
33 Van Cutsem, Gustave, de Vlesembeke.
34 Van Hecke, Alfred, de Somergem.
35 Van Kerckvoorde, Louis, de Waerschoot.
36 Isebaert, Louis, de Deerlyk.
37 Demortier, Charles, de Termonde.
38 Fierens, Auguste, d'Anvers.
39 Poelmans, Michel, d'Overpelt.
40 Spaas, Léon, de Hamont.
41 Lagae, Joseph, de Courtrai.
42 Lecrinier, Paul, de Binche.
43 Hausse, Arthur, de Meix-devant-Virton.
44 Elewaut, Emile, de Haesdonck.
45 Smekens, Arthur, de Gand.
46 Dethise, Joseph, de Falmagne.
47 Doussy, Gustave, de Courtrai.
48 Francq, Henri, d'Obourg.
49 Holemans, Jean, de Boom.
50 Laureys, Jean, de Lierre.
51 Ledresseur, Paul, de Louvain.
52 Seuntjens, Emile, d'Anvers.
53 Vryghem, Adolphe, de Courtrai.
54 Tinel, Jean, de Malines.
55 Van Steenberge, Léon, de Hauthem-St-Liévin.

EXAMEN DE DOCTEUR EN MÉDECINE, CHIRURGIE ET ACCOUCHEMENTS (2e ÉPREUVE).

Avec grande distinction.

1 Campen, Octave, de Deftinge.
2 Calicis, Edgar, de Ransart.
3 Lerat, Paul, de Mons.
4 Tenret, Fernand, de Marchienne-au-Pont.
5 Loriers, Louis, de Meldert.

Avec distinction.

6 Escoyez, Edgar, de Tertre.
7 Petit, Arthur, de Laeken.
8 Vanneste, Arthur, de Courtrai.
9 Samain, Octave, de St-Genois.
10 Maes, Clément, de Denderhautem.
11 Boterman, René, de Sleydinge.
12 Delehouzée, Adhémar, de Pottes.
13 Bournonville, François, de Spy.
14 De Witte, Anatole, de Lebbeke.
15 Van Dooren, Jean, de Turnhout.
16 Normand, Emile, de Blaton.

D'une manière satisfaisante.

17 Van Haverbeke, Joseph, de Gheluwe.
18 Tessens, Joseph, de Herenthout.
19 Peeters, Jules, de Vorst.
20 Jacquerie, Raphaël, de Blandain.
21 Wyckmans, Louis, de Weerde.
22 Bodart, Auguste, de La Hestre.
23 Fourez, Jean, de Ploegsteert.
24 Flament, René, de Brye.
25 Geerts, Joseph, de Malines.
26 Lecouturier, Léon, de Court-St-Etienne.
27 Pasteels, Lambert, de Louvain.
28 Walravens, Albert, de Saintes.
29 Dupuis, Charles, de Quaregnon.
30 Six, Rodolphe, de Bruges.
31 Verhoeven, Aloïs, de Stabroeck.
32 Collart, Henri, de Dinant.
33 Leusch, Louis, de Bastogne.
34 Deckers, François, de Melsele.
35 Somers, Robert, de Boom.
36 Lambillotte, François, de Farciennes.
37 Amand, Abel, de Vurste.
38 De Ridder, Pierre, de Hoeylaert.
39 Jadoul, Auguste, de Wanzin.
40 Lebrun, Léon, de Dion-le-Mont.
41 Lowie, Théodore, de Staden.
42 Van den Daelen, Emile, de Grammont.
43 Brosens, Edmond, de Minderhout.
44 Boever, Jean, de Laroche.
45 De Maeschalck, Jean, de Sinay.
46 Gribomont, Edouard, de Bastogne.
47 Douilliez, Georges, de Morlanwelz.
48 Graveline, Jean, d'Aire-sur-Lys (France).
49 Loots, Edmond, de Bar-le-Duc.
50 Masson, Jean-Baptiste, de Chiny.
51 Ransquin, René, de Plancenoit.
52 Groffen, Félix, de Stabroeck.

EXAMEN DE DOCTEUR EN MÉDECINE, CHIRURGIE ET ACCOUCHEMENTS (3e ÉPREUVE).

Avec la plus grande distinction.

1 Malengreau, Fernand, de St-Ghislain.
2 Thielemans, Léon, de Molenbeek.
3 De Beule, Frédéric, de Buggenhout.
4 Maldague, Louis, d'Oisy.

Avec grande distinction.

5 Honnorez, Edmond, de Corbeek-Dyle.
6 Willems, François, d'Audegem.
7 Deroitte, Victor, de Liége.
8 Brenard, Max, de Rebecq.
9 Bertrand, Nestor, de Vracene.
10 Duwez, Maurice, de Bruxelles.

Avec distinction.

11 Hallet, Fernand, de Fontaine-l'Evêque.
12 Hausse, Jules, de Meix-devant-Virton.
13 Plancq, Léon, de Bersillies-l'Abbaye.
14 Ranson, Charles, de Loo.
15 Retsin, Camille, de Vlisseghem.
16 André, Arthur, d'Ellezelles.
17 Burger, Henri, de Tournai.
18 Crouzé, Georges, de Ste-Marie d'Oignies.
19 Grymonprez, Victor, de Courtrai.
20 Havaux, Georges, de Chapelle lez-Herlaimont.
21 Moret, Albert, de Dampremy.
22 Stassart, Jean-Baptiste, de Jumet.
23 Smeesters, Joseph, de Hougaerde.
24 Verwimp, Louis, de Gheel.
25 Van Hoof, Joseph, de Lierre.
26 Wautiez, Edouard, de Châtelet.
27 Carpentier, Constant, de Santvliet.
28 Caluwaerts, Norbert, d'Essche-St-Liévin.
29 De Schodt, Pierre, de Boesinghe.
30 Hoebeke, Nestor, de Grammont.
31 Bastin, Carloman, de Daussois.
32 Dommary, Léandre, de Rognée.
33 Escoyez, Edgar, de Tertre.
34 Renard, Paul, de Louvain.
35 Vermylen, Joseph, de Westerloo.

D'une manière satisfaisante.

36 Luyssen, Ernest, de Bruges.
37 Mauroit, Gaston, de Mons.

38 Moëris, Joseph, de Lierre.
39 Verbeek, Cesar, de La Clinge.
40 Van der Snickt, Léon, de Grammont.
41 Van Steenberge, Albert, de Hauthem-St-Liévin.
42 De Wallens, Henri, de St-Josse-ten-Noode.
43 Eeman, Pierre, de Lierde-St-Martin.
44 Ferrière, Arthur, de Longueville.
45 Versmissen, Henri, de Hoogstraeten.
46 Van der Smissen, Pierre, de Vlesembeke.
47 Claessen, Victor, d'Arendonck.
48 De Boode, Désiré, de Pottes.
49 Friart, Charles, du Rœulx.
50 Kenis, Edmond, d'Esschen.
51 Kinart, Albert, de Seneffe.
52 Mantia, Camille, de Strepy.
53 Van Eesbeek, Joseph, de Goyck.
54 Geens, Antoine, de Tirlemont.
55 Lambrecht, Emile, de Nevele.
56 Mora, Gerardo, de Palmarès (Costa-Rica).
57 Pauwels, Jules, d'Anvers.
58 Reusens, Edmond, de Malines.
59 Vande Weyer, Edouard, de Gheel.
60 Van Ruymbeke, Ferdinand, de Courtrai.
61 Verscheure, Clément, d'Oostcamp.

EXAMEN DE PHARMACIEN (1e ÉPREUVE).

Avec grande distinction.

1 Delcourt, Hector, de Peronne lez-Antoing.

Avec distinction.

2 Claessens, Félix, de Maeseyck.
3 Bournonville, Maurice, de Bruxelles.

D'une manière satisfaisante.

4 Bilderyst, Camille, de Braine-le-Comte.
5 Gallez, Maurice, de Binche.
6 Impe, Joseph, de Thielt.
7 Cailliau, Georges, de Bruges.
8 Deflandre, Louis, de Fontaine-l'Evêque.
9 Hiernaux, Gaston, de Mont-s/Marchiennes.
10 Houssiau, Henri, de Hal.
11 François, Oscar, de Court-St-Etienne.
12 Timmermans, Philippe, d'Etterbeek.
13 Vandercam, Alphonse, d'Isque.
14 Willio, Alphonse, de Diest.

EXAMEN DE PHARMACIEN (2e ÉPREUVE).

Avec distinction.

1 Delcourt, Hector, de Peronnes lez-Antoing.
2 Hiernaux, Gaston, de Mont s/Marchiennes.
3 Bournonville, Maurice, de Bruxelles.
4 Claessens, Félix, de Maeseyck.

D'une manière satisfaisante.

5 Cailliau, Georges, de Bruges.
6 Impe, Joseph, de Thielt.
7 Bilderyst, Camille, de Braine-le-Comte.
8 Deflandre, Louis, de Fontaine-l'Evêque.
9 Dupon, Philippe, de Dixmude.
10 François, Oscar, de Court-St-Etienne.
11 Gallez, Maxime, de Binche.
12 Houssiau, Henri, de Hal.
13 Timmermans, Philippe, d'Etterbeek.
14 Vandercam, Alphonse, d'Isque.
15 Willio, Alphonse, de Dinant.

EXAMEN DE PHARMACIEN (3e ÉPREUVE).

Avec distinction.

1 Génicot, François, de Forville.
2 Goffin, Charles, de Gingelom.
3 Daive, Xavier, de Frasnes lez-Buissenal.
4 Maillet, Léon, de St-Nicolas.

D'une manière satisfaisante.

5 Bouillart, René, de Trazegnies.
6 Loriers, Isidore, de Petit-Waret.
7 Duwez, Georges, d'Enghien.
8 Govaerts, Henri, de St-Trond.
9 Vermeyen, Arthur, de Hauwaert.
10 Van Melckebeke, Prosper, de Malines.
11 Lorette, Victor, de Mellet.
12 Maertens, Arthur, de Louvain.
13 Martens, Achille, de Sleidinge.
14 Parent, Lucien, de Montigny-s/Roc.

EXPERT-CHIMISTE.

D'une manière satisfaisante.

Daive, Xavier, de Frasnes lez-Buissenal.

FACULTÉ DE PHILOSOPHIE ET LETTRES.

EXAMEN DE CANDIDAT PRÉPARATOIRE AU DROIT (1re ÉPREUVE.) (LITTÉR. FRANÇ.).

Avec distinction.

1 Descamps, Emmanuel, de Lovenjoul.
2 Vitry, Léon, de Binche.
3 Jeanty, Alphonse, de Vaux lez-Rosières.
4 Demblon, Oscar, de Wellin.
5 Janssen, Albert, d'Anvers.
6 Bellemans, Franz, de St-Nicolas.
7 Dubois, Joseph, de Beeringen.

D'une manière satisfaisante.

8 Versluys, Albert, de Louvain.
9 De Keersmaecker, Edgar, de Jette-St-Pierre.
10 S'Heeren, Jules, de Tirlemont.
11 Nève, Philippe, de Brecht.
12 Jacquemin, Eudore, de Michamp.
13 Carton, Edmond, de Tournai.
14 Alen, Robert, de Louvain.
15 Carlier, Louis, de Maffles.
16 Delfosse, Adolphe, de Jodoigne.
17 Gelders, Valère, d'Ypres.
18 Orban de Xivry, Etienne, de Louvain.
19 Van Overstraeten, Baudouin, de Louvain.
20 Verreydt, René, de Diest.
21 Tinant, Pierre, d'Ixelles.
22 Standaert, Florent, de Calmpthout.
23 Le Tellier, Charles, de Mons.
24 Van den Eynde, Joseph, d'Olsene.
25 Van den Bergen, Joseph, de Malines.
26 van Caloen, Jean, de Lophem.
27 de Schietere de Lophem, Adrien, d'Audenarde.
28 Delannoy, Jules, d'Enghien.
29 Jeanty, Paul, de Nobressart.
30 Leunen, Fernand, de St-Trond.
31 Eraers, Paul, de St-Trond.

EXAMEN DE CANDIDAT PRÉPARATOIRE AU DROIT (1re ÉPREUVE). LITTÉRATURE FLAMANDE.

Avec grande distinction.

1 Hinnekens, Hervé, de Thielt.

Avec distinction.

2 Dossche, Pierre, de Waterland-Oudeman.

D'une manière satisfaisante.

3 D'Helft, René, de Bruges.
4 Marck, Henri, de Malines.
5 Ost, Urbain, de Zwyndrecht.
6 Verwilghen, Hubert, de St-Nicolas.
7 Veltkamp, Antoine, de Louvain.
8 Tombeur, Théophile, de Kessel-Loo.
9 Michielsen, Hubert, de Hoogstraeten.
10 Anthonis, Henri, de Malines.
11 Corty, Joseph, de Bruges.
12 Van Obbergen, Louis, de Malines.
13 Boon, Victor, de Santhoven.
14 Wagemans, Gaston, de Léau.
15 Rembry, Léon, d'Eecloo.
16 Vanden Eynde, Joseph, d'Olsene.

EXAMEN DE CANDIDAT PRÉPARATOIRE AU DROIT (2e ÉPREUVE). LITTÉRATURE FRANÇAISE.

Avec grande distinction.

1 Hostie, Jean, de Gand.
2 Dorff, Alfred, de Bruxelles.
3 Boseret, Edmond, de Dinant.

Avec distinction.

4 de Radzitsky d'Ostrowick, Charles, de Liége.

D'une manière satisfaisante.

5 Boever, Jules, de Laroche.
6 Feye, Marcel, de Louvain.
7 Verbaet, Maurice, de Moerbeke.
8 Zech, Henri, de Soignies.
9 Van de Vin, Léon, d'Anvers.
10 Mistiaen, Corneille, de Louvain.
11 Demay, Lactance, de Paturages.
12 de Lichtervelde, Pierre, d'Ecaussines.
13 Gendebien, Paul, d'Ixelles.
14 Hollanders, Jacques, de Louvain.
15 Deckers, Victor, de Cappellen.
16 de Bonhome, Joseph, de Habay-la-Neuve.
17 de Ghellinck d'Elseghem, Ernest, de Bruxelles.
18 Romain, Achille, de Walhain-St-Paul.
19 Kempeneers, Alphonse, de Neerhespen.
20 Jacobs, Félix, de St-Gilles (Bruxelles).
21 de Keersmaecker, Edgar, de Jette-St-Pierre.

EXAMEN DE CANDIDAT PRÉPARATOIRE AU DROIT (2e ÉPREUVE). LITTÉRATURE FLAMANDE.

Avec distinction.

1 Geûens, Maurice, de Bruges.
2 Vroman, Omer, de Reckem.

D'une manière satisfaisante.

3 Matthys, Maurice, d'Oostwinckel.
4 Brocorens, Fernand, de Grammont.
5 De Grave, Maurice, de Furnes.
6 de Mûelenaere, Robert, d'Ardoye.
7 Hellemans, Edouard, de Malines.
8 Seys, Joseph, d'Ypres.
9 Van den Hende, Franz, de Thisselt.
10 Van der Maeren, Louis, de Ressegem.
11 Busschaert, Théodule, d'Aelbeke.
12 Potvliege, Prosper, de Maldegem.
13 Kemna, Adolphe, d'Anvers.
14 Van den Eynde, Joseph, d'Olsene.

EXAMEN DE CANDIDATURE PRÉPARATOIRE AU DOCTORAT (1re ÉPREUVE).

B. HISTOIRE (LITTÉRATURE FRANÇAISE).

Avec grande distinction.

1 Fauconnier, Paulin, de Feluy.

Avec distinction.

2 Dancot, René, de Luttre.

D'une manière satisfaisante.

3 Blondiau, Adolphe, de Dampremy.
4 Mottart, Alphonse, d'Ohain.
5 Tihon, Amand, de Remicourt.

C. PHILOLOGIE CLASSIQUE (LITTÉRATURE FRANÇAISE).

Avec grande distinction.

1 Doyen, Léon, de Thorembais.
2 Elebaers, Charles, d'Anvers.
3 Leusch, Louis, de Verviers.
4 Prykartz, Jules, de Verviers.
5 Simar, Théophile, de Petit-Rechain.
6 Van Doren, Auguste, de Wolverthem.

Avec distinction.

7 Calozet, Joseph, d'Awennes.
8 De Backer, Emile, de Tongre-N.-Dame.

C. PHILOLOGIE CLASSIQUE (LITTÉRATURE FLAMANDE).

Avec distinction.

1 Leemans, René, de Cortenberg.
2 Vuylsteke, Joseph, de Poperinghe.
3 De Saegher, Joseph, de Lichtervelde.

D'une manière satisfaisante.

4 Gorissen, Mathieu, de Mechelen-s/Meuse.
5 Huvenaers, André, de Zeeland (Brab. sept. Holl.).
6 Van Bemmel, Gérard, de Cothem (Utrecht, Holl.).

D. PHILOLOGIE ROMANE.

D'une manière satisfaisante.

1 Boulanger, Gustave, de Chastre.
2 Jacob, Clément, d'Ohain.
3 Jadin, Armand, de Walhain-St-Paul.

E. PHILOLOGIE GERMANIQUE.

Avec distinction.

1 De Vocht, Henri, de Turnhout.
2 De Baere, Cyrille, de Baesrode.

D'une manière satisfaisante.

3 Vrydaghs, Paul, de St-Trond.
4 Van Hoof, François, de Lierre.
5 Vrancken, Victor, d'Exel.

EXAMEN DE CANDIDATURE PRÉPARATOIRE AU DOCTORAT (2e ÉPREUVE).

B. HISTOIRE (LITTÉRATURE FRANÇAISE).

Avec distinction.

1 Laddyn, Norbert, d'Anvers.

D'une manière satisfaisante.

2 Hinderyckx, Edmond, d'Iseghem.

B. HISTOIRE (LITTÉRATURE FLAMANDE).

Avec grande distinction.

1 Van der Essen, Léon, d'Anvers.
2 Van Cappel, Emile, de Bruges.

D'une manière satisfaisante.

3 Bogaerts, Gustave, de Schaerbeek.

C. PHILOLOGIE CLASSIQUE (LITTÉRATURE FRANÇAISE).

Avec grande distinction.

1 De Wals, Charles, de Sterrebeek.
2 Lefort, Théophile, d'Orchimont.

Avec distinction.

3 Pirot, Martin, de Ciney.

D'une manière satisfaisante.

4 Bouchat, Georges, de Namur.
5 Dauby, Albert, de Louvain.
6 Barthels, Henri, de Liége.

C. PHILOLOGIE CLASSIQUE (LITTÉRATURE FLAMANDE).

Avec distinction.

1 Beeckman, Joseph, de Gand.

D'une manière satisfaisante.

2 Henquinez, Joseph, de Looz.
3 Daeleman, Louis, de St-Gilles (Bruxelles).
4 Stryckers, Jean, de Maestricht.
5 Muyshondt, Théophile, de Mont-St-Amand.

D. PHILOLOGIE ROMANE.

Avec grande distinction.

1 Desclez, Victor, d'Ohain.

D'une manière satisfaisante.

2 Leuridan, Félicien, de Belœil.

EXAMEN SUPPLÉMENTAIRE.

Explication d'un auteur grec et traduction à livre ouvert.
Exercices sur des questions de philosophie.

D'une manière satisfaisante.

Neut, Paul, de Bruges.

E. PHILOLOGIE GERMANIQUE.

Avec grande distinction.

1 Van de Wyer, Joseph, de Budingen.

D'une manière satisfaisante.

2 Ceyssens, Charles, de Hasselt.
3 Van Puyvelde, Léon, de St-Nicolas.
4 Bolen, Charles, de Louvain.

EXAMEN DE DOCTEUR (1e ÉPREUVE).

B. HISTOIRE.

Avec grande distinction.

1 Barbe, Paul, de Menin.

Avec distinction.

2 Goemans, Louis, de Louvain.

EXAMEN SUPPLEMENTAIRE

Histoire de la géographie critique, histoire et encyclopédie de l'histoire, géographie, histoire de la philosophie, partie moderne.

Avec distinction.

De Jonge, Edouard, de Grimmingen.

C. PHILOLOGIE CLASSIQUE.

Avec grande distinction.

Derume, Emile, de Celles.

D. PHILOLOGIE ROMANE.

Avec distinction.

1 Ghignet, Ernest, de Waterloo.
2 Lambert, Ernest, de St-Léger.

E. PHILOLOGIE GERMANIQUE.

Avec la plus grande distinction.

1 De Cock, Joseph, de Herdersem.

Avec grande distinction.

2 Naveau, Victor, de Tirlemont.

Avec distinction.

3 Van Passel, Etienne, de Bierbeek.

EXAMEN DE DOCTEUR (2e ÉPREUVE) (1).

B. HISTOIRE.

Avec distinction.

* Goemans, Louis, de Louvain.

(1) L'astérisque indique que le récipiendaire a subi l'épreuve de la leçon publique.

C. PHILOLOGIE CLASSIQUE.

Avec la plus grande distinction.

1 * Derume, Emile, de Celles.

Avec distinction.

2 * Jamsin, Ernest, de Marcinelle.

D'une manière satisfaisante.

3 * Herbillon, Joseph, de Schaerbeek.

D. PHILOLOGIE ROMANE.

Avec grande distinction.

1 * Lambert, Ernest, de St-Léger.

Avec distinction.

2 * Ghignet, Ernest, de Waterloo.

D'une manière satisfaisante.

3 Woillard, Emile, de St-Léger.

E. PHILOLOGIE GERMANIQUE.

Avec la plus grande distinction.

1 De Cock, Joseph, de Herdersem.

Avec grande distinction.

2 * Van Passel, Etienne, de Bierbeek.

Avec distinction.

3 * Naveau, Victor, de Tirlemont.
4 Van Fraechem, Emmanuel, de Haecht.

D'une manière satisfaisante.

5 Boonen, Jacques, d'Op-Itter.

FACULTÉ DES SCIENCES.

EXAMEN DE CANDIDAT EN SCIENCES NATURELLES ET DE CANDIDAT EN MÉDECINE (1re ÉPREUVE).

Avec la plus grande distinction.

1 Escoyez, Eudore, de Tertre.

Avec grande distinction.

2 Vercruysse, Aimé, de Maeter.

Avec distinction.

3 Schaepkens, Louis, de Maestricht.
4 Notteau, Isidore, de Dranoutre.
5 Snoeck, Remi, de Hulste.
6 Van de Kerchove, Omer, de Ledeghem.
7 Van Bogaert, Albert, de Hamme.
8 Pauwels, Homère, de Seveeken.
9 Boucquet, Gérard, de Moorslede.
10 De Mayer, Alphonse, de Niel.
11 Wendelen, Louis, de Tongerloo.
12 Vaesen, Ernest, d'Andenne.
13 Van Cauwelaert, François, de Lombeek-Notre-Dame.
14 Petit, Aimé, de Bruxelles.
15 Sebrechts, Joseph, de Willebroeck.

D'une manière satisfaisante.

16 Aernaudts, Edmond, de L'Ecluse.
17 Deton, Willy, de Charleroi.
18 Van Huffelen, Arthur, de Vracene.
19 Vanhee, Charles, de Loo.
20 Truyens, Ernest, de Beirendrecht.
21 Rosman, Marcel, de Bruxelles.
22 Delfosse, Emile, de Louvain.
23 De Capmaker, Georges, d'Alveringhem.
24 De Pauw, Léon, de Molhem.
25 de Souza, Antoine, de Pernambuco (Brésil).
26 Laigneaux, Léopold, de Brasmenil.
27 Weyns, Henri, de Deurne.
28 Roggeman, Eugène, de Cruyshautem.
29 Naulaerts, Auguste, de Herenthout.
30 Hollebecq, René, d'Ooteghem.
31 Demanet, Henri, de Villers-la-Ville.
32 D'Hooghe, Franz, de Basel.
33 Bussens, Jules, de Schaerbeek.
34 Carlot, François, de Fayt-la-France.
35 Honoré, Ange, de Wervicq.
36 Tondreau, Oger, de Beclers.
37 Van Cauwenberghe, Paul, d'Hérinnes.
38 Priem, Michel, de Bavichove.
39 Keyenberg, Laurent, de Schoote.
40 De Lille, Firmin, de Maldegem.
41 Evrard, Hector, de Limal.
42 Gabriel, Edgar, de Boussu.
43 Latinne, Alphonse, de Marbaix.
44 Mallue, Jules, de Dhuy.
45 Moorkens, Joseph, de Berchem (Anvers).
46 Poodt, Arthur, de Ternath.
47 De Bontridder, Louis, de Bruxelles.

48 Driane, François, de Herenthout.
49 De Jaeger, Joseph, de Knesselaere.
50 De Roeck, Emile, d'Auderghem.
51 De Ryck, Alfred, d'Aygem.
52 De Geest, Oscar, de Merchtem.
53 De Vroey, Alphonse, de Merxem.
54 Labar, Arthur, de Chassepierre.
55 Prado de Almeida, Licinia, d'Ytor (Brésil).

EXAMEN DE CANDIDAT EN SCIENCES NATURELLES PRÉPARATOIRE A LA PHARMACIE, AU DOCTORAT ET A LA MÉDECINE VÉTÉRINAIRE (1e ÉPREUVE).

Avec la plus grande distinction.

1 Van Mollé, Jacques, de Louvain.

Avec grande distinction

2 Tits, Franz, de Louvain.
3 Mattelaer, Pierre, de Courtrai.
4 Bourdeaux, Henri, de Termonde.

Avec distinction.

5 Engelbeen, Armand, de Cruyshautem.
6 Boes, Jules, d'Alken.
7 Feys, Remi, de Hoogstade.
8 Huicq, Omer, de Pipaix.
9 Van Raes, Léon, de Wervicq.
10 Talpe, Paul, de Moorslede.
11 Guisset, Louis, d'Arc-Ainières.

D'une manière satisfaisante.

12 Venquier, Maurice, d'Anvaing.
13 Van Raemdonck, Charles, de St-Nicolas.
14 Robert, Clotaire, de Dampremy.
15 Philippart, Walter, de Poix St-Hubert.
16 Coene, Alphonse, de Stavele.
17 Desbarax, Henri, de Louvain.
18 Henrard, Alphonse, de Molenbeek.
19 Latinne, Joseph, de Marbais.
20 Molhant, Arthur, de Malines.
21 Sioen, Daniel, d'Avelghem.
22 Veen, Albert, de Hérinnes lez-Enghien.
23 Smets, Guillaume, de Heers.
24 Quaeyhaegens, Gérard, de Lierre.
25 Gelders, Charles, d'Ulverstan (Angleterre).
26 François, Jules, de Gingelom.
27 Davidts, Jean, de Kessel-Loo.
28 De Gyger, François, de Borgerhout.

29 Dusart, Joseph, de Loupoigne.
30 Florin, Victor, de Pecq.
31 Holemans, Henri, de Malines.
32 Lorette, Abel, de Mellet.
33 Moulin, Gaston, de Naast.
34 Quinet, Henri, de Lodelinsart.
35 Dosogne, Léon, d'Anhée.
36 De Wolf, Carlos, de Bruges.
37 Herman, Charles, de St-Trond.
38 Van Langendonck, Georges, de Malines.
39 Vanden Berghe, Joseph, de Moorseele.
40 Defoy, Léon, de Turnhout.
41 Friart, Norbert, du Rœulx.
42 Fonder, Théophile, de Châtelet.
43 Overloop, Joseph, de Bruxelles.
44 Teeuwen, Jean, de Nederweert (Limb. Holl.).

EXAMEN DE CANDIDAT EN SCIENCES NATURELLES PRÉPARATOIRE A LA PHARMACIE, AU DOCTORAT ET A LA MÉDECINE VÉTÉRINAIRE (2e ÉPREUVE).

Avec la plus grande distinction.

1 Buelens, Armand, d'Anvers.
2 Pycke, Hector, d'Hoorebeke-St-Corneille.
3 Malengreau, Fernand, de St-Ghislain.

Avec grande distinction.

4 Muset, Joseph, de Louvain.
5 Martins, Thomas, d'Areya (Portugal).
6 Bailleux, Fernand, de Gozée.
7 Cuypers, Théophile, de Louvain.
8 Maréchal, Joseph, de Charleroi.

Avec distinction.

9 Cnuts, Joseph, de Gortessem.
10 Courtens, Rodolphe, de Langemarck.
11 Langhendries, Louis, de Herffelingen.
12 Van Aerde, Maurice, de Malines.
13 Pélerin, Jules, de Mons.
14 Monnier, Eugène, d'Œudeghien.
15 Lauwers, Georges, de Bois-d'Haine.
16 Yernaux, Nestor, de Montigny-s/Sambre.

D'une manière satisfaisante.

17 Vermeiren, Joseph, de Wygmael.
18 Vanden Daelen, Julien, de Grammont.
19 Keyenberg, Arthur, de Schooten.
20 Descamps, Armand, d'Andregnies.

21 Cornil, François, de La Hamaide.
22 Clément, Isidore, de Steenkerke.
23 Canivet, Irénée, de Froidchapelle.
24 Grégoire, Eugène, de Kemseke.
25 Van Wetter, Odilon, de Hoorebeke-Ste-Marie.
26 Loneux, Fernand, de Jenneret.
27 Fonder, Auguste, de Couvin.
28 Gérard, Adhémar, de Bruxelles.
29 Bouillon, Georges, de Roux.
30 Vroman, Joseph, de Reckem.
31 Vande Weghe, Joseph, d'Oostcamp.
32 Van Gysegem, Joseph, de Louvain.
33 Leclercq, Léon, de Boussu lez-Walcourt.
34 Savage, Auguste, de Québec.
35 Toussaint, Edmond, de Bande.
36 Heylen, Modeste, de Herenthout.
37 Lebbe, Robert, de Bruges.

EXAMEN DE CANDIDAT EN SCIENCES PHYSIQUES ET MATHÉMATIQUES (1re ÉPREUVE)

D'une manière satisfaisante.

1 Casteels, Louis, de Steenhuffel.
2 Piron, Alfred, de Tirlemont.
3 Bovy, Fernand, de Seraing.
4 Adant, Adolphe, de Bruxelles.

EXAMEN DE CANDIDAT EN SCIENCES PHYSIQUES ET MATHÉMATIQUES (2e ÉPREUVE).

Avec la plus grande distinction.

1 Tits, Léon, de Louvain.

Avec grande distinction.

2 Smedts, Arthur, de Louvain.

Avec distinction.

3 Adant, Adolphe, de Bruxelles.

D'une manière satisfaisante.

4 Sterckx, Frédéric, d'Ixelles.

EXAMEN DE DOCTEUR EN SCIENCES PHYSIQUES ET MATHÉMATIQUES (1e ÉPREUVE).

Avec grande distinction.

1 Willaert, Fernand, de Bruges.

Avec distinction.

2 de Fooz, Guillaume, de Bruxelles.

EXAMEN DE DOCTEUR EN SCIENCES PHYSIQUES ET MATHÉMATIQUES (2e ÉPREUVE) (1).

D'une manière satisfaisante.

1 * Terby, Charles, de Louvain.
2 * Van den Bossche, Fernand, de St-Trond.

EXAMEN DE DOCTEUR EN SCIENCES NATURELLES (1re ÉPREUVE).
SCIENCES ZOOLOGIQUES.

Avec la plus grande distinction.

1 Dumez, Robert, de Wervicq.

SCIENCES BOTANIQUES.

Avec la plus grande distinction.

2 Berghs, Jules, de Genest.

SCIENCES MINÉRALOGIQUES.

Avec la plus grande distinction.

3 Vitoria, Edouard, d'Alcoy (prov. d'Alicante), Espagne.

D'une manière satisfaisante.

4 Stiénon, Pierre, de Chapelle lez-Herlaimont.

SCIENCES CHIMIQUES.

D'une manière satisfaisante.

5 Rieth, Kurth, d'Anvers.
6 Stappers, Léon, de Chênée.

EXAMEN DE DOCTEUR EN SCIENCES NATURELLES (2e ÉPREUVE).
SCIENCES ZOOLOGIQUES.

Avec grande distinction.

1 Tits, Antoine, de Louvain.

SCIENCES CHIMIQUES.

D'une manière satisfaisante.

2 * Guelff, Paul, d'Arlon.
3 Vekemans, John, d'Anvers.

EXAMEN DE CANDIDAT INGÉNIEUR (1re ÉPREUVE)

Avec grande distinction.

1 Gosseries, Auguste, d'Erquelinnes.
2 Sottiaux, Georges, de Marcinelle.

(1) L'astérisque indique que le récipiendaire a subi l'épreuve de la leçon publique.

3 Caenepenne, Chrétien, d'Etterbeek.
4 Scheid, Max, de St-Josse-ten-Noode.

Avec distinction.

5 Goffart, Fernand, de Wavre
6 Pira, Armand, de Louvain.
7 Vitry, Edouard, de Binche.
8 Meeussen, Emile, d'Oelegem.
9 Brel, Romain, de Zantvoorde.
10 Bovy, Fernand, de Seraing.
11 Pensi, Xavier, d'Etterbeek.
12 Cluckens, Raymond, de Malines.
13 Jadoul, Charles, de Braine-le-Château.
14 Claeys, Emile, de Waereghem.
15 Malfait, Joseph, de Courtrai.

D'une manière satisfaisante.

16 De Brouwer, Auguste, de Bruges.
17 Limpens, Fernand, de Termonde.
18 Gallez, Emile, de Montrœil-au-Bois.
19 Baerts, Léon, de St-Trond.
20 Duprez, Marcel, de Bruxelles.
21 De Bontridder, Henri, de Bruxelles.
22 de Potter, Urbain, d'Anvers.
23 Plissart, Charles, de Bauffe.
24 Watteyne, Maurice, de Mons.
25 Delvaulx, Victor, de Malines.
26 Eggermont, Paul, de Leignon.
27 Dupriez, Adhémar, de Tournai.
28 Van Damme, Floris, d'Anvers.
29 Verwimp, Joseph, de Gheel.
30 Verbruggen, Léon, de Bruxelles.
31 Pacco, Paul, d'Enghien.
32 Roger, Louis, de Suarlée.
33 Saurtet, Georges, de Wavre.
34 Watteyne, Baudouin, de Bruges.
35 Fonteyne, Léopold, de Vracene.
36 Gaussin, Alphonse, de Ciney.
37 Mercier, Maurice, d'Arlon.
38 Janssens, Antoine, de Louvain.
39 Liénart, Pierre, d'Ixelles.
40 Wyckmans, Joseph, de Bornhem.
41 Bourgeois, Joseph, d'Anderlecht.
42 De Grave, Maurice, de Bruxelles.
43 Delmotte, Marcel, de Velaine.
44 Heymans, Henri, de Loupoigne.
45 Poodts, Albéric, de Rupelmonde.

EXAMEN DE CANDIDAT INGÉNIEUR (2e ÉPREUVE).

Avec grande distinction.

1 Van Hecke, Albert, de Sottegem.

Avec distinction.

2 Hambresin, Jean, de Bruxelles.
3 Van der Rest, Maurice, de Bruxelles.
4 Guillaume, Emmanuel, de Lisbonne.
5 Lagasse, Victor, de Nivelles.
6 Brackx, Léopold, de Dudzeele.

D'une manière satisfaisante.

7 Goffart, Henri, de Wavre.
8 Gueur, Ernest, de Furnes.
9 Nève, Pierre, de Gand.
10 Mestdagh, Omer, de Bruges.
11 Jacobs, Nestor, de Bulscamp.
12 Nonnon, Armand, de Charleroi.
13 de Cordes, Joseph, d'Enghien.
14 Hublet, Jules, de Charleroi.
15 Latinis, Jean, de Schaerbeek.
16 Lardinois, Séraphin, de Marchienne-au-Pont.
17 Elewaut, Odilon, de Haesdonck.
18 Delcroix, Jules, de Schaerbeek.
19 De Beer, Georges, de Thielt.
20 Hermant, Albert, de Bouffioulx.
21 Cornelis, Arthur, de St-Georges-ten-Distel.
22 Misonne, Robert, d'Enghien.
23 Petiau, Emile, de Liége.
24 Roderburg, Paul, de Louvain.
25 Thiry, Raymond, de St-Josse-ten-Noode.
26 Charles, Louis, de Bastogne.
27 Duquenne, Albert, d'Anvers.
28 De Strycker, Hubert, de Lierre.
29 Gualbert, Firmin, de Kain.
30 Van Biesem, Louis, de Louvain.
31 Roland, Maurice, de Chaussée-Notre-Dame (Soignies).
32 Soupart, César, de Molenbeek.

EXAMEN D'INGÉNIEUR CIVIL DES MINES (1re ÉPREUVE).

Avec grande distinction.

1 Dufour, Paulin, de Châtelineau.
2 Mennes, Auguste, de Merxem.

Avec distinction.

3 Dufour, Hervé, de Châtelineau.
4 de Ramaix, Amaury, de Berlin.

5 Vander Jeught, Joseph, de Termonde.
6 De Rey, Emmanuel, de Louvain.

D'une manière satisfaisante

7 Fontainas, Paul, d'Ixelles.
8 Guilmin, Joseph, de Villers-le-Heest.
9 Parmentier, Cyrille, de Tilff.
10 Van Damme, Joseph, de Wetteren.
11 Hertsens, Georges, de Malines.
12 Libert, Alfred, d'Anthée.
13 Mommens, Edgar, de Lessines.
14 Sonnet, Oscar, d'Ermeton-sur-Biert.
15 Verbouwe, Ovide, de Watou.
16 De Rode, Paul, de Louvain.
17 Delvaulx, Théophile, de Malines.
18 Hanoteau, Léon, de Barbençon.
19 Samain, Hilaire, de St-Genois.

EXAMEN D'INGÉNIEUR CIVIL DES MINES (2e ÉPREUVE).

Avec grande distinction.

1 Lievens, Arthur, de Meerbeek.
2 Verriest, Gustave, de Louvain.

Avec distinction.

3 Alliaume, Maurice, de La Louvière.
4 Goffart, Paul, de Wavre.

D'une manière satisfaisante.

5 Adant, Adolphe, d'Anvers.
6 Bauchau, Michel, de Louvain.
7 Lancsweert, Prosper, d'Ostende.
8 Neut, Adolphe, de Gand.
9 Ramy, Paul, de Schaerbeek.
10 Severin, François, de Grand-Manil (Namur).
11 Clément de Cléty, Albert, d'Uccle.
12 Clerin, Joseph, de Châtelet.
13 De Becker, Georges, de Louvain.
14 Dubois, René, de Deux-Acren.
15 De Winter, Auguste, de Gheel.
16 Jadot, Octave, d'On.
17 Leheuwe, Jean, de Braine-le-Comte.
18 Schobbens, Vincent, d'Anvers.
19 Van Aerde, Alfred, de Menin.
20 Van Wymeersch, Charles, de St-Josse-ten-Noode.

EXAMEN D'INGÉNIEUR CIVIL DES MINES (3e ÉPREUVE).

Avec distinction.

1 Clément, Ernest, de Steenkerke.
2 Genart, Albert, de Houdeng-Aimeries.

D'une manière satisfaisante.

3 Boone, Joseph, de Turnhout.
4 De Laey, Alban, de Hooglede.
5 De Thaye, Charlot, de Carnières.
6 De Voghel, Gustave, de Bruxelles.
7 Louveaux, Paul, de Malines.
8 Malengreau, Raoul, de St-Ghislain.
9 Ramy, Paul, de Schaerbeek.
10 Schul, Léon, d'Anvers.
11 Sengier, Edgar, de Courtrai.

EXAMEN D'INGÉNIEUR DES CONSTRUCTIONS CIVILES (1re ÉPREUVE).

Avec distinction.

1 Cloot, Remi, de Coolscamp.
2 Vervoort, Edouard, d'Anvers.
3 Warocquier, Charles, de Tournai.

D'une manière satisfaisante.

4 Deloof, Richard, de St-André lez-Bruges.
5 Feye, René, de Louvain.
6 Piens, Edgar, de Binche.
7 Sansen, Albert, de Poperinghe.
8 Van Caeneghem, Jules, de Semmersaeke.
9 Cauwe, Emile, de Bruges.
10 Félix, Léon, de Neuville (Philippeville).
11 Lien, Louis, de Moustier-sur-Sambre.

EXAMEN D'INGÉNIEUR DES CONSTRUCTIONS CIVILES (2e ÉPREUVE)

Avec distinction.

1 Stillemans, Jean, de Bruxelles.

D'une manière satisfaisante.

2 Braun, Maurice, de Bruxelles.
3 Dehairs, Gustave, de St-Trond.
4 Dony, Gustave, d'Oteppe.
5 Lagasse, Edouard, de Nivelles.
6 Plissart, Albert, d'Etterbeek.
7 Cornet, Arsène, de Mariemont.
8 Schramme, Louis, d'Ostende.
9 Vanderlinden, Joseph, d'Uccle.
10 Zoude, Adrien, de Poix.

EXAMEN D'INGÉNIEUR DES CONSTRUCTIONS CIVILES (3e ÉPREUVE).

Avec grande distinction.

1 Broos, Gustave, de Hauwaert.
2 Collignon, Camille, de Halanzy.

Avec distinction.

3 Mostaert, Edouard, de Bruges.
4 Van Kelecom, Fernand, de Louvain.
5 Jacquemin, Joseph, de St-Josse-ten-Noode.

D'une manière satisfaisante.

6 Mertens, Norbert, de Cureghem.
7 Van Brée, Firmin, d'Anderlecht.
8 Zerck, Oscar, de Ninove.
9 Plissart, Albert, d'Etterbeek.

ÉCOLES SPÉCIALES

des arts et manufactures, du génie civil et des mines.

EXAMENS SUBIS PENDANT L'ANNÉE ACADÉMIQUE 1902-1903.

EXAMENS D'ADMISSION AUX ÉCOLES SPÉCIALES.

Programme A.

1 De Paepe, Paul, de Huysse.
2 de Cartier d'Yves, Ludovic, de Namur.
3 Lelong, Paul, de Charleroi.
4 Richard, Raoul, de Namur.
5 Mommens, Jules, de Melsbroeck.
6 Van den Broeck, Paul, de St-Nicolas.
7 Houdart, Georges, de Nivelles.
8 Claes, Remi, de Moll.
9 Van Haudenard, Maurice, de Belœil.
10 Verwilghen, Raphaël, de Roulers.
11 Verhulst, Jean, de Louvain.
12 Beaufaux, Georges, de Gosselies.
13 Geairain, Egide, de Mont-sur-Marchienne.
14 Ferminne, Adolphe, de Roux.
15 de Dorlodot, Jean, de Floriffaux.
16 Minne, Fernand, d'Etterbeek.
17 Salembier, Adhémar, de Pecq.
18 Delplanque, Fernand, de Tournai.
19 Puissant, Félicien, de Tamines.
20 Vermeiren, Charles, de Bruxelles.
21 de Bueger, Léon, de Bruxelles.
22 Jacobs, Fernand, d'Anvers.
23 De Raedt, Constant, de Wavre.
24 Bertholet, Fernand, de St-Gilles.
25 Siméon, Charles, de Tirlemont.
26 Vereenooghe, Emile, d'Ixelles.
27 de Rosenwerth, Stanislas, de Cielenicca (Pologne).
28 Harrewyn, Georges, d'Eeckeren.
29 Lekeux, Maurice, d'Arlon.
30 Hebbelynck, Albert, de Meirelbeke.
31 Janssens, Christian, de Louvain.
32 Van Haelst, Oscar, d'Anvers.
33 Mikolajezak, Victor, de Lanssenburg (Suisse).
34 Crispin, Georges, de Spy.
35 Tassin, Vital, de Montigny.

36 Marteleur, Elie, de Marcinelle.
37 Jamar, Fernand, de Melin.
38 Dumont, Hector, de Marcinelle.
39 Lenders, Guillaume, de Boorsheim.
40 Doms, Gaston, de Louvain.
41 Vranckx, Armand, de Louvain.
42 Meewis, Théodore, de Brée.
43 Hers, Gery, de Namur.
44 Gripekoven. Georges, de Schaerbeek.
45 Schul, Jacques, d'Anvers.
46 Nuytemans, Léon, d'Anvers.
47 Dubuisson, Georges, de Pont-de-Loup.
48 Elens, Paul, de Stockheim.

Programme B.

1 Van Lierde, Joseph, de Sotteghem
2 Engelbeen, Ferdinand, de Cruyshautem.
3 Lenders, Guillaume, de Bonsheim.
4 Kintgen, Alphonse, de Luxembourg.
5 Hekiméau, Alexandre, de Batoum.
6 Ponette, Paul, de Renaix.
7 Mathé, Eugène, de Rethy.
8 Reul, Léonard, de Gilly.
9 Delahaye, André, de Namur.
10 de Mandalunez Sacia, Louis, de Havane.
11 Vidanrrazaga-Ugarte, Victor, de Havane.
12 Thibaut, Victor, de Marchiennes.
13 Nyssens, Théophile, de Kieldrecht.
14 Bricout, Delphin, de Forest-sur-Senne.
15 Hers, Gery, de Namur
16 Pierard, Elie, de Lambusart.
17 Fonteyne, Emile, de Louvain.
18 Gripekoven, Georges, de Schaerbeek.
19 Cayphas, Georges, de Gozée lez-Thuin.
20 Cavanilles, Juan, de Villaviciosa (Asturias).
21 Corbugy, Oscar, de Thuin.
22 Dumont, Hector, de Marcinelle.
23 Dumortier, Maurice, de Tournai.
24 De Roedt, Jean, de Court-St-Etienne.
25 Heylen, Jules, d'Anvers.
26 Buffet, Michel, de Wiltz (G.-D.).
27 Jonet, Armand, de Courcelles.
28 De Clercq, Henri, de Bruges.
29 Frans, André, de Malines.
30 Claes, Clément, de Curange (Hasselt).
31 Loring, Fernando, de Malaga.
32 Raway, Léon, de Molenbeek-St-Jean.
33 Carlier, Emile, de Nivelles.

34 Bienvenu, Rigobert, de Vlamertinghe.
35 Van Coillie, Alphonse, de Roulers.
36 Falk, Fernand, d'Anvers.
37 Gobert, Jules, de Mont-sur-Marchienne.
38 Kneppen, Albert.

EXAMEN D'ÉLÈVE-INGÉNIEUR
DES ARTS ET MANUFACTURES ET DES MINES (1re ÉPREUVE).

Avec distinction.

1 Frère, René, de St-Gilles (Bruxelles).
2 Schock, Nicolas, de Grevenmacher (G.-D.).

D'une manière satisfaisante.

3 Allard, Franz, de Châtelineau.
4 Becken, Louis, de Hasselt.
5 Corpi, Dominique, de Constantinople.
6 De Fraine, Léon, de Grammont.
7 Ghiot, Léon, de Leuze.
8 Janssens, Ludovic, de St-Nicolas.
9 Krantz, Nicolas, de Wiltz (G.-D.).
10 Schul, Max, d'Anvers.
11 Van Everdingen, Richard, de Charleroi.
12 Nys, Charles, de St-Nicolas.

ÉPREUVE SUPPLÉMENTAIRE.

D'une manière satisfaisante.

Chabot, Armand, d'Ans.

EXAMEN D'ÉLÈVE-INGÉNIEUR
DES ARTS ET MANUFACTURES ET DES MINES (2e ÉPREUVE).

D'une manière satisfaisante.

1 De Jaer, Alfred, de Bruxelles.
2 Gilissen, Victor, de Bruxelles.
3 Kugener, Léon, de Nospelt (G.-D.).
4 Mevis, Paul, de Jodoigne.
5 Maton, Léon, de Diest.
6 Pollet, Maurice, de Beclers.
7 Vanden Bulcke, Joseph, de Wervicq.
8 Deraedt, Constant, de Bousval.
9 Fosseaux, Albert, de Rouvroy.
10 Goreux, Henri, d'Avin.
11 Leurquin, Léopold, de Spy.
12 Lafontaine, Alfred, d'Aiseau.
13 Mahieu, Louis, de Binche.

ÉPREUVE SUPPLÉMENTAIRE SUR LA CHIMIE.

D'une manière satisfaisante.

Lafontaine, Alfred, d'Aiseau.

EXAMEN D'INGÉNIEUR
DES ARTS ET MANUFACTURES ET DES MINES (1re EPREUVE).

Avec distinction.

1 Defalque, René, de Court-St-Etienne.

D'une manière satisfaisante.

2 Cuylits, Paul, de Bruxelles.
3 Leroux, Robert, de Chimay.
4 Mangon, Georges, de Heppignies.
5 Soete, Carl, de Gheluwe.
6 Scheys, Fernand, de Jodoigne.
7 Thienpont, Léon, de Meulebeke.
8 Vanden Bossche, Joseph, de Louvain.
9 Bouillon, Adolphe, de Couillet.
10 Bonjean, Henri, de Tirlemont.
11 Claus, Laurent, de Nukerke (Audenarde).
12 Chapelle, Raoul, de Godarville.
13 de Savoye, Charles, de Soignies.
14 Jacquemin, Henri, de Marchin.
15 Kayser, Nicolas, de Coutern (G.-D.).
16 Lefebure, Antoine, de Neufville.
17 Sohier, René, de Monceau-s/Sambre.
18 Sœur, Daniel, d'Assesses.
19 de Monge, Gérard, d'Ohey.
20 Isaac, Louis, de Landelier.
21 Van Hamont, Paul, de Donck (Limbourg).
22 Gérard, Charles, de Couillet.
23 Descamps, Etienne, de Ville-s/Haine.

2e ÉPREUVE.

D'une manière satisfaisante.

1 Cosse, Prudent, de Frasnes lez-Marienbourg.
2 Clément, Léon, de Termonde.
3 Bruneau, Félix, d'Enghien.
4 Cordonnier, Georges, de Beaulieu (France).
5 Lambert, Jules, de Falmignoul.
6 Lantonnais, Georges, de Liége.
7 Legrand, Alexis, de Nassogne.
8 Mary, Henri, d'Annevoie.
9 Wagner, Joseph, d'Ettelbruck.

EXAMEN SUPPLÉMENTAIRE.

D'une manière satisfaisante.

Zerck, Oscar, de Ninove.

EXAMEN D'ÉLÈVE-INGÉNIEUR CONSTRUCTEUR (1e ÉPREUVE).

D'une manière satisfaisante.

1 Braun, Albert, de Bruxelles.
2 Cousin, Paul, d'On.
3 Coenen, Arthur, de Wygmael.
4 Dupont, Edouard, de Luxembourg.
5 de Vigneron, Edouard, de Bruxelles.
6 Laval, André, d'Eick (G.-D.).
7 Thirionet, Léon, de Bruxelles.
8 Caenepenne, Geny, d'Etterbeek.
9 de Maret, Paul, de Stavelot.
10 Deckmyn, Jerôme, de Roulers.
11 De Mayer, Raphaël, de Cruybeke.
12 Gonzalès, Salvador, de Valence (Espagne).
13 Jacqmin, Jean, de Hal.
14 Van der Straeten-Waillet, Alphonse, de Waillet.
15 Palgen, Joseph, d'Audin-le-Tiche (Lorraine).
16 Palgen, Paul, d'Hussigny-Godbranche (France).
17 Pierlot, Karl, de Walcourt.
18 Heuvelmans, Jules, de Liége.
19 Van Damme, Georges, de Lokeren.

EXAMEN SUPPLÉMENTAIRE DE CALCUL DIFFÉRENTIEL ET INTÉGRAL.

D'une manière satisfaisante.

1 Braun, Albert, de Bruxelles.
2 Deckmyn, Jérôme, de Roulers.

EXAMEN SUPPLÉMENTAIRE DE CHIMIE.

D'une manière satisfaisante.

1 De Mayer, Raphaël, de Cruybeke.
2 Cuigniez, Georges, de Warcoing.
3 Brennet, Baudouin, de St-Amand lez-Fleurus.

2e ÉPREUVE.

D'une manière satisfaisante.

1 Evrard, Robert, de Nimy.
2 Boghossian, Zénon, du Caire.
3 Decker, Charles, de Luxembourg.
4 Van Doren, Joseph, de Wygmael.

EXAMEN SUPPLÉMENTAIRE.

D'une manière satisfaisante.

Haas, Victor, de Metz.

EXAMEN D'ÉLÈVE-INGÉNIEUR ARCHITECTE (1re ÉPREUVE).

D'une manière satisfaisante.

1 Cauwe, René, de Bruges.
2 Colin, Ernest, d'Ixelles.

2e ÉPREUVE.

Avec distinction.

1 Schmitz, Maurice, d'Anvers.

D'une manière satisfaisante.

2 De Brouwer, Joseph, de Bruges.

EXAMEN D'INGÉNIEUR-ARCHITECTE (1e ÉPREUVE).

Avec distinction.

Verbeke, Georges, de Courtrai.

2e ÉPREUVE.

D'une manière satisfaisante.

1 Taburiaux, Raoul, de Charleroi.
2 Verheyden, Fernand, de St-Trond.

EXAMEN D'INGÉNIEUR-ARCHITECTE (4e ANNÉE, ÉPREUVE FINALE).

D'une manière satisfaisante.

Legrand, Maurice, de Samson.

EXAMEN D'INGÉNIEUR-CONSTRUCTEUR (1e ÉPREUVE).

D'une manière satisfaisante.

1 Choppinet, Joseph, d'Enghien
2 Dodopoulos, Nicolas, de Kirk-Kilissé.
3 Nakoff, Petre, de Leskevetz.
4 Heck, Arthur, de Chapelle lez-Herlaimont.
5 Boulet, Armand, de Gand.

EXAMEN SUPPLÉMENTAIRE.

D'une manière satisfaisante.

1 Todoroff, Tenu, de Kotel (Bulgarie).
2 Jacqmin, Jean, de Hal.
3 Goffart, Paul, de Wavre.

2e ÉPREUVE.

D'une manière satisfaisante.

Alexandre, Albert, de Bruges.

EXAMEN D'INGÉNIEUR-ÉLECTRICIEN (1re ÉPREUVE).

Avec distinction.

1 Delacroix, Edgar, de Bruxelles.
2 Frickx, Théophile, de Héverlé.

D'une manière satisfaisante.

3 Beelaerts, Jean, de Malines.

ÉPREUVE UNIQUE.

Avec grande distinction.

1 Mertens, Albert, de Cruybeke.

Avec distinction.

2 Helleputte, Louis, de Gand.
3 Lefebvre, Charles, de Tournai.
4 Tennstedt, Joseph, de Petit-Enghien.

D'une manière satisfaisante.

5 Muller, Georges, de Gand.
6 Seret, Maurice, de Bruxelles.

EXAMEN D'ÉLÈVE-INGÉNIEUR-ÉLECTRICIEN (2e ÉPREUVE).

Avec distinction.

1 Haes, Victor, de Metz.
2 Van Hove, Edouard, de Louvain.

ÉLÈVES LIBRES (ARCHITECTURE).

Avec le plus grand succès.

1 Hecq, Adolphe, de Binche

Avec succès.

2 Cauwe, Emile, de Bruges.

ÉLÈVE LIBRE (MINES).

D'une manière satisfaisante.

Van Brée, Firmin, d'Anderlecht.

Institut agronomique.

EXAMENS D'ADMISSION.

1 Debacker, Gérard, de St-Josse-ten-Noode.
2 Van Aerschodt, Léon, de Louvain.
3 Knop, Eugène, d'Uccle.
4 De Preter, Gustave, de Berchem.
5 Detry, Joseph, d'Ixelles.
6 Mommaerts, Henri, de Louvain.
7 Gillain, Joseph, de Vitrival.
8 Schobbens, Paul, d'Anvers.
9 Huyghe, Carlos, de St-Laurent.
10 Dehaye, Emile, de Feluy.
11 Jadoul, Paul, de Bernissem.
12 Dauverin, Armand, de Dinant.
13 Demanet, Pierre, de Heppignies.
14 Migon, Maurice, de Gand.
15 Reginster, Paul, de Seny.
16 Descamps, Fernand, de St-Symphorien.
17 Moreels, Louis, de Bruxelles.
18 Clesse, Dieudonné, de Roumont.
19 Van Cauwelaert, Léopold, de Denderwindeke.
20 Peeters, Antoine, de Liége.
21 Godbille, Georges, de Corswarem.
22 Godbille, Maurice, de Corswarem.
23 Vandermaesen, Auguste, d'Esneux.
24 de Chestret, Jean, de Haneffe.
25 de Villers, Jean, de Leeuw-St-Pierre.
26 de Havay, Pierre, de Gosselies.
27 della Faille, Henri, de Leverghem.
28 Snyers, Charles, de Goyer.
29 Delforge, Prosper, de Chaumont.
30 Feron, Auguste, de Monceau-Imbrechies.
31 Labay, Emile, de Dolembreux.
32 Jadoul, Charles, de Marlinne.
33 Lhermitte, Gaston, de Marche.
34 Van Marsinelle, Emile, de Herstappe.
35 Jerusalem, Mathieu, de Dison.
36 Broun, Louis, de Malines.
37 Dutrannois, Paul, de St-Josse-ten-Noode.
38 Wuyts, Louis, de Rhode-St-Pierre.
39 de Mulder, Edgard, de Diepenveen.
40 de Parkx, Charles, de Jandrain.
41 Repetto, Raoul, de Buenos-Ayres.

EXAMENS POUR LE PASSAGE DE LA 1e ANNÉE D'ÉTUDES A LA 2e.

Avec la plus grande distinction.

1 Coulonval, Jules, de Baileux.

Avec grande distinction.

2 Schelstraete, Hector, d'Oordeghem.
3 Antoine, Victorien, de Noville.
4 Delcourt, Léon, de Cuesmes.

Avec distinction.

5 Dewachter, Arnold, de Malderen.
6 Smulders, Gustave, de Feluy-Arquennes.
7 Sody, Louis, de Louvain.
8 Boes, Edouard, d'Alken.
9 Verhaeghe, Charles, de Vichte.
10 Van Houdenhove, Jules, d'Assche.

D'une manière satisfaisante.

11 Wuyts, Louis, de Rhode-St-Pierre.
12 Reichling, Egide, de Houdelange.
13 Vanden Haute, Edmond, d'Aspelaere.
14 Melchior, François, de Hasselt.
15 England, Georges, d'Ath.
16 Jans, Michel, de Messelbroeck.
17 Crets, Ferdinand, de Maestricht.
18 Notebaert, Albert, de Maldeghem.
19 Snyers, Paul, de Corthys.
20 Devos, René, d'Erwetegem.
21 de Clippele, René, de Sarlardingen.
22 Septroux, Joseph, de Gouy lez-Piéton.
23 Dupont d'Ahérée, Alfred, de Wagnée.

A subi avec succès un examen complémentaire sur diverses branches.

Sebrechts, Jean, de Willebroeck.

Ont subi avec succès un examen d'élèves libres sur diverses branches.

1 Spruyt, Dony, d'Anvers.
2 Rouchdy, Husseine, du Caire.

EXAMENS POUR LE PASSAGE DE LA 2e ANNÉE D'ÉTUDES A LA 3e.

Avec grande distinction.

1 Anciaux, Maurice, de Wavre.
2 Colpaert, Camille, de Waereghem.
3 Ledoux, Maximilien, de Jemelle.
4 Deneuter, Charles, d'Anvers.

Avec distinction.

5 Evrard, Jean, de Ville-sur-Haine.
6 Rosseels, Egide, de Louvain.
7 Wagemans, Charles, de Cortessem.
8 Bastyns, Louis, de Lize-Seraing.
9 Bertholet, Henri, de Dinant.
10 Vankoekenbeek, Gustave, de Bruxelles.

D'une manière satisfaisante.

11 Mullié, Paul, de Ploegsteert.
12 Crabbé, Emile, d'Heelenbosch.
13 Wintmolders, Edouard, d'Engelmanshoven.
14 Doumen, Edouard, de Mechelen.
15 Fallas, Emile, de Velm.
16 Smets, François, de St-Trond.
17 de Clippele, Victor, de Gyseghem.
18 Lurkin, Victor, de Nassogne.
19 Devaux, Félix, de Verviers.
20 de Bogaerde, Guillaume, de Bruxelles.
21 Janssens, Paul, de Tirlemont.
22 Mestdag, Carlos, de Bruges.
23 Dury, Pierre, de Godinne.

A subi avec succès un examen d'élève libre sur diverses branches.

Ezcurra, Pedro, de Buenos-Ayres.

EXAMENS DE SORTIE (GRADE D'INGÉNIEUR AGRICOLE).

Avec grande distinction.

1 Glorie, Hector, de Poperinghe.

Avec distinction.

2 de Ribeaucourt, Adrien, de Perck.
3 Nagant, Henri, de Fauquemont.
4 Mattlet, Armand, de Ben-Ahin.

D'une manière satisfaisante.

5 Mossez, Louis, de Rosières.
6 Langlois, Henri, de Louvain.
7 Cortvriendt, Victor, de Denderleeuw.
8 de Moffarts, Eugène, de Nieuwenhoven.
9 de Coster, Arthur, de Louvain.
10 Drousie, Paul, de Dour.
11 Van Caloen, René, de Bruges.
12 Cristof, Léon, de Focsani (Roumanie).
13 de l'Escaille, Paul, de l'Ecluse-Hougaerde.
14 Ducarme, Alfred, de Hannut.
15 Kariger, Victor, de Fouches.

SECTION FORESTIÈRE.

ONT OBTENU LE DIPLÔME D'INGÉNIEUR FORESTIER.

Avec grande distinction.

1 Dubois, Albert, de Libin.

Avec distinction.

2 Quiévy, Prosper, d'Ostiches.

D'une manière satisfaisante.

3 Speckaert, Armand, de Bruxelles.

SECTION DE CHIMIE.

(PROGRAMME ANCIEN).

A subi l'épreuve théorique de l'examen d'expert chimiste agricole.

D'une manière satisfaisante.

Lepaige, Wilfrid, d'Herenthals.

A subi d'une manière satisfaisante la 2e épreuve préparatoire à l'examen d'expert chimiste agricole.

de Wouters d'Oplinter, Maurice, de Rochefort.

(PROGRAMME NOUVEAU).

Ont subi la 2e épreuve de l'examen d'expert chimiste agricole.

Avec grande distinction.

1 Lamproye, Louis, de Tongres.

Avec distinction.

2 Florent, Arthur, de Melle.

Ont subi la 3e épreuve de l'examen d'expert chimiste agricole.

Avec distinction.

1 Meys, Achille, de Malines.

D'une manière satisfaisante.

2 Ledocte, Guillaume, de Grand-Axhe.

Ont subi l'épreuve pratique de l'examen d'ingénieur chimiste agricole.

Avec grande distinction.

1 Van Buggenhout, Jean-Baptiste, de Merchten.
2 Van Dormael, Joseph, de Louvain.

Ont subi l'épreuve théorique de l'examen d'ingénieur chimiste agricole.

Avec la plus grande distinction.

1 Van Buggenhout, Jean-Baptiste, de Merchtem.
2 Van Dormael, Joseph, de Louvain.

École supérieure de Brasserie.

EXAMENS D'ADMISSION.

1 Glibert, Joseph, de Braine-l'Alleud.
2 Allen, Richard, de Diest.
3 Frederix, Joseph, d'Aerschot.
4 Mattonet, Hubert, d'Aix-la-Chapelle.
5 Lannoy, Henri, de Bruxelles.
6 Dossin, Georges, de Visé.

EXAMENS POUR LE PASSAGE DE LA 1e ANNÉE D'ÉTUDES A LA 2e.

D'une manière satisfaisante.

1 Dumont, Henri, de Wervicq.
2 Wauters, Rodolphe. de Liége.
3 Legrand, Gustave, de Beauvais (Nord).
4 Quiévy, Léon, d'Ostiches.

EXAMENS POUR LE PASSAGE DE LA 2e ANNÉE D'ÉTUDES A LA 3e.

Avec distinction.

1 de Mévius, Gustave, d'Ixelles.
2 Sallets, Louis, de Betecom.

D'une manière satisfaisante.

3 Conrard, Emile, de Herstal.

EXAMENS DE SORTIE (GRADE D'INGÉNIEUR BRASSEUR).

D'une manière satisfaisante.

Thyssen, René, de St-Nicolas.

Statistique des admissions en théologie et en droit canon.

ANNÉE.	Bacheliers en théologie.	Bacheliers en droit canon.	Licenciés en théologie.	Licenciés en droit canon.	Docteurs en théologie.	Docteurs en droit canon.	TOTAL.
1836	7	»	»	»	»	»	7
1837	10	2	2	»	»	»	14
1838	8	4	4	1	»	»	17
1839	1	1	1	1	»	»	7
1840	4	»	1	»	»	»	2
1841	7	2	»	»	»	1	10
1842	6	1	1	3	»	»	11
1843	4	2	»	1	»	»	7
1844	3	»	2	»	»	»	5
1845	5	1	»	2	»	»	8
1846	8	»	2	1	»	»	11
1847	6	»	3	»	1	1	11
1848	4	3	»	»	»	1	8
1849	9	1	3	»	1	»	14
1850	3	»	2	»	»	»	5
1851	7	1	3	»	1	»	12
1852	4	1	»	1	»	»	6
1853	4	2	2	»	»	1	9
1854	5	3	1	»	»	»	9
1855	3	2	2	»	»	»	7
1856	9	1	4	3	»	»	17
1857	6	»	2	1	1	»	10
1858	3	3	2	»	»	»	8
1859	9	3	3	»	1	»	16
1860	7	2	2	1	1	»	13
1861	3	»	2	2	»	1	8
1862	9	»	1	»	1	1	12
1863	8	3	1	1	»	1	14
1864	5	1	4	»	2	1	13
1865	6	1	3	»	1	»	11
1866	6	1	3	»	»	»	10
1867	7	4	2	1	1	»	15
1868	6	1	3	»	»	»	10
1869	5	2	2	2	1	»	12
1870	3	3	1	»	»	»	7
1871	8	3	2	»	1	»	14
Totaux	208	54	66	21	13	8	370

Suite de la statistique des admissions en théologie et en droit canon.

ANNÉE.	Bacheliers en théologie.	Bacheliers en droit canon.	Licenciés en théologie.	Licenciés en droit canon.	Docteurs en théologie.	Docteurs en droit canon.	TOTAL.
	208	54	66	21	13	8	370
1872	3	3	1	2	»	»	9
1873	9	1	4	1	»	1	16
1874	5	3	1	»	»	1	10
1875	4	2	4	1	1	»	12
1876	6	2	2	1	»	»	11
1877	10	2	2	1	1	1	17
1878	7	2	3	»	»	»	12
1879	10	1	4	2	»	1	18
1880	7	2	3	1	2	»	15
1881	5	1	6	»	1	»	13
1882	4	2	4	1	1	1	13
1883	9	2	2	1	3	»	17
1884	8	2	4	3	1	»	18
1885	10	2	3	1	»	»	16
1886	6	»	1	2	3	»	12
1887	6	1	2	»	1	»	10
1888	8	4	2	»	»	2	16
1889	4	2	1	»	»	»	7
1890	6	2	2	1	1	»	12
1891	7	2	»	1	»	»	10
1892	6	1	3	1	2	1	14
1893	3	1	3	»	»	»	7
1894	10	4	3	»	»	»	17
1895	13	2	1	1	1	»	18
1896	5	2	5	1	»	»	13
1897	9	4	3	»	1	»	17
1898	10	1	2	2	1	»	16
1899	10	2	5	2	1	»	20
1900	5	1	5	»	1	1	13
1901	8	5	7	1	1	»	22
1902	5	2	3	0	1	»	11
1903	9	1	3	2	1	»	16
Totaux	435	118	160	50	38	17	818

Statistique des admissions par les jurys d'examens (1).

ANNÉE.	Droit.	Médecine.	Philos. et Lettres.	Sciences.	TOTAL.
1836	15	6	38	12	71
1837	11	33	39	13	96
1838	28	58	78	8	172
1839	31	24	59	19	133
1840	42	46	63	24	175
1841	24	41	59	19	143
1842	24	60	74	22	180
1843	32	50	84	22	188
1844	48	75	80	23	226
1845	61	52	66	25	204
1846	41	72	77	20	210
1847	54	66	76	37	233
1848	50	53	84	14	201
1849	26	61	81	18	186
1850	54	38	99	25	216
1851	81	61	68	54	264
1852	88	75	58	39	260
1853	96	70	67	28	261
1854	92	62	62	29	245
1855	78	70	67	28	243
1856	93	103	108	36	340
1857	104	85	58 (2)	54	301
1858	129	93	52	89	363
1859	120	110	36	59	325
1860	104	88	47	58	297
1861	136	93	48	79	356
1862	114	119	38	47	318
1863	135	139	30	45	349
1864	117	125	42	41	325
1865	122	143	44	56	365
1866	97	114	41	64	316
1867	114	100	44	56	314
Totaux	2361	2385	1967	1163	7876

(1) Dans cette statistique et dans celle qui suit ne sont pas comprises les promotions aux grades scientifiques qui ont été faites à l'Université. Voyez les listes nominatives insérées dans les *Annuaires*.

(2) Il est à remarquer que l'épreuve préparatoire à la candidature en sciences, qui avait pour objet des matières philosophiques, a été supprimée par la loi du 1r mai 1857.

Suite de la statistique des admissions par les jurys d'examens.

ANNÉE.	Droit	Médecine.	Philos. et Lettres.	Sciences.	TOTAL.
	2361	2385	1967	1163	7876
1868	122	106	38	49	315
1869	124	107	42	71	344
1870	135	118	32	43	328
1871	144	145	56	79	424
1872	148	129	40	65	382
1873	157	162	61	97	477
1874	173	147	46	71	437
1875	187	163	59	80	489
1876	178	193	37	76	484 (1)
1877	207	267	64	104	642
1878	197	292	123	163	775
1879	189	284	138	186	797
1880	201	335	146	214	896
1881	247	335	158	210	950
1882	270	291	168	208	937
1883	252	378	177	233	1040
1884	243	367	165	207	982
1885	266	323	111	207	957
1886	280	391	165	241	1097
1887	275	401	193	239	1108
1888	312	410	171	185	1078
1889	288	411	170	193	1062
1890	304	392	179	213	1088
1891	251	432	159	203	1045
1892	223	428	157	151	959
1893	232	382	159	162	935
1894	238	392	142	159	931
1895	246	338	140	175	899
1896	258	399	170	220	1047
1897	252	420	166	252	1090
1898	297	362	164	262	1085
1899	278	334	153	262	1027
1900	268	327	138	293	1026
1901	300	329	158	325	1112
1902	261	352	163	318	1094
1903	275	342	150	314	1081
Totaux	10639	13369	6595	7693	38296

(1) Dans ces chiffres sont compris les résultats de la session extraordinaire de décembre 1876, la première qui se soit faite d'après la loi du 20 mai 1876.

Il est à remarquer que le nombre des épreuves dans les différentes Facultés a été considérablement augmenté à la suite de la loi du 20 mai 1876.

Statistique des grades obtenus devant les jurys d'examen (1).

ANNÉE.	Manière satis-faisante.	Distinc-tion.	Grande distinction	La pl. gr. distinc-tion.	TOTAL.
1836	54	10	5	2	71
1837	62	17	15	2	96
1838	112	28	20	12	172
1839	93	25	12	3	133
1840	108	35	22	10	175
1841	92	27	18	6	143
1842	114	30	30	6	180
1843	121	38	23	6	188
1844	129	58	26	13	226
1845	120	31	32	21	204
1846	116	37	47	10	210
1847	151	55	20	7	233
1848	129	46	16	10	201
1849	135	27	19	5	186
1850	141	48	20	7	216
1851	162	62	34	6	264
1852	156	66	33	5	260
1853	157	63	33	8	261
1854	154	62	21	8	245
1855	145	57	28	13	243
1856	227	73	29	11	340
1857	187	89	7	18	301
1858	253	94	» (2)	16	363
1859	216	92	»	17	325
1860	218	66	»	13	297
1861	247	93	»	16	356
1862	211	88	»	19	318
1863	234	93	»	22	349
1864	213	95	»	17	325
1865	232	102	»	31	365
1866	208	90	»	18	316
1867	198	93	»	23	314
1868	208	83	»	24	315
Totaux	5303	1973	510	405	8191

(1) V. note 1, p. 163.

(2) Il est à remarquer que le grade de la *grande distinction* a été supprimé par la loi du 1[r] mai 1857. Il n'a donc plus été conféré après la 1[re] session de 1857.

Suite de la statistique des grades obtenus devant les jurys d'examen.

ANNÉE.	Manière satisfaisante.	Distinction.	Grande distinction.	La pl. gr. distinction.	TOTAL.
	5303	1973	510	405	8191
1869	216	97	»	31	344
1870	205	88	»	35	328
1871	260	125	»	39	424
1872	235	118	»	29	382
1873	283	146	»	48	477
1874	278	117	»	42	437
1875	297	141	»	51	489
1876	319	126	»	39	484
1877	389	179	28 (1)	46	642(2)
1878	472	180	70	53	775
1879	492	180	67	58	797
1880	524	210	81	81	896
1881	582	221	82	65	950
1882	596	208	89	44	937
1883	666	226	75	73	1040
1884	633	225	81	43	982
1885	644	192	81	40	957
1886	753	214	89	41	1097
1887	740	231	104	33	1108
1888	713	231	105	29	1078
1889	691	249	88	34	1062
1890	692	261	96	39	1088
1891	677	228	103	37	1045
1892	613	229	81	36	959
1893	607	191	95	42	935
1894	569	211	113	38	931
1895	550	207	99	43	899
1896	602	282	131	32	1047
1897	654	264	136	36	1090
1898	691	233	132	29	1085
1899	671	216	108	32	1027
1900	673	228	101	24	1026
1901	700	270	112	30	1112
1902	712	250	98	34	1094
1903	703	252	98	28	1081
Totaux	24405	8999	3053	1839	38296

(1) Le grade de la *grande distinction* a été rétabli à la suite de la loi du 20 mai 1876.

(2) Voyez note 1, p. 163.

Tableau général des inscriptions prises pendant les années 1834-35 à 1902-1903.

ANNÉE ACADÉMIQUE	Human.	Phil. et Sc. 1re a.	Sciences 2me a.	Philos. 2me a.	Méd.	Droit.	Théol.	TOTAL.
1834-35(1)	»	65	»	»	»	»	21	86
1835-36	»	97	26	28	46	37	27	261
1836-37	»	95	36	42	70	79	40	362
1837-38	»	101	60	63	78	89	52	443
1838-39(2)	125	105	82	62	64	102	50	590
1839-40	154	136	89	59	62	100	44	644
1840-41	163	129	95	84	79	101	40	691
1841-42	165	155	92	88	84	111	50	745
1842-43	170	153	81	84	73	137	46	744
1843-44	161	136	85	99	77	163	55	776
1844-45	154	137	89	94	81	170	52	777
1845-46	159	133	94	97	88	176	62	809
1846-47	161	121	101	89	92	168	60	792
1847-48	160	111	83	80	99	150	54	737
1848-49	159	130	75	66	75	139	61	705
1849-50	162	128	90	74	95	161	64	774
1850-51(3)	»	»	132	113	112	202	56	615
1851-52	»	»	106	110	142	231	58	647
1852-53	»	»	91	127	134	222	55	629
1853-54	»	»	65	143	126	214	54	602
1854-55	»	»	49	144	150	204	53	600
1855-56	»	»	67	194	144	169	57	631
1856-57	»	»	96	186	145	200	66	693
Totaux	1893	1932	1784	2126	2116	3325	1177	14353

(1) Pendant la première année académique 1834-35 on s'est borné dans l'enseignement, aux cours de première année de Philosophie et des Sciences et à ceux de la Faculté de Théologie. Les cours de première année de Médecine et de Droit ont été ouverts l'année suivante.

(2) Le collège des Humanités, ouvert au mois d'octobre 1838, a été supprimé le 6 septembre 1850 (voyez l'*Annuaire* de 1851, p. 225). Les 1893 inscriptions prises pour les Humanités pendant ces douze années ne sont plus comprises dans la suite du Tableau général des inscriptions, p. 168.

(3) A dater de l'année 1850-51, par suite des modifications apportées par la loi du 15 juillet 1849 à la répartition des matières d'examen, les inscriptions pour les Sciences et pour la Philosophie ont été complètement séparées les unes des autres.

Suite du tableau général des inscriptions prises pendant les années 1834-35 à 1902-1903.

ANNÉE ACADÉMIQUE	Écoles spéciales.	Phil. et Sc. 1re a.	Sciences.	Philos.	Méd.	Droit.	Théol.	TOTAL.
		1932	1784	2126	2116	3325	1177	14353
1857-58	»	»	167	105	155	220	75	722
1858-59	»	»	161	92	192	227	82	754
1859-60	»	»	158	107	205	239	84	793
1860-61	»	»	179	113	215	257	79	843
1861-62	»	»	106	119	245	245	98	813
1862-63	»	»	91	128	246	218	111	794
1863-64	»	»	111	102	230	204	121	768
1864-65	»	»	133	100	213	206	112	764
1865-66(1)	42	»	126	86	199	197	118	768
1866-67	71	»	125	91	195	194	108	784
1867-68	90	»	133	81	291	199	125	838
1868-69	92	»	133	77	210	213	123	849
1869-70	125	»	131	92	227	208	124	907
1870-71	139	»	165	106	227	207	142	986
1871-72	144	»	182	107	245	251	116	1045
1872-73	140	»	187	103	255	245	125	1055
1873-74	160	»	178	113	277	247	125	1100
1874-75	187	»	179	112	282	258	142	1160
1875-76	225	»	183	92	290	275	135	1200
1876-77	217	»	200	101	304	341	139	1311
1877-78	214	»	263	157	271	286	70	1261
1878-79	225	»	297	193	275	286	64	1340
1879-80	204	»	351	209	307	320	60	1451
1880-81	194	»	331	212	340	377	58	1512
1881-82	206	»	343	205	380	401	57	1592
1882-83	193	»	325	202	402	374	62	1558
1883-84	184	»	342	206	414	350	59	1555
1884-85	218	»	342	216	435	376	51	1638
1885-86	232	»	360	216	450	384	58	1700
Totaux	3502	1932	7766	5978	10013	11130	4000	46214

(1) En organisant les Écoles spéciales des arts et manufactures, du génie civil et des mines, on s'est borné, pendant l'année académique 1865-66, aux cours de la 1re et de la 2e année d'études. Les cours des années subséquentes n'ont été organisés que successivement. En 1867-68, l'enseignement des Écoles spéciales comprenait les quatre années d'études.

Suite du tableau général des inscriptions prises pendant les années 1834-35 à 1902-1903.

ANNÉE ACADÉMIQ.	Écoles spéciales.	Phil. et Sc. 1re a.	Sciences.	Philos.	Méd.	Droit.	Théol.	TOTAL.
	3502	1932	7766	5978	10013	11130	4000	46214
1886-87	253	»	356	216	449	387	66	1727
1887-88	303	»	316	183	468	424	63	1757
1888-89	307	»	395	221	450	422	29	1824
1889-90	393	»	382	225	428	428	35	1891
1890-91	397	»	317	210	445	391	40	1800
1891-92	405	»	244	215	474	330	38	1706
1892-93	427	»	191	202	441	343	40	1644
1893-94	411	»	193	224	445	338	46	1657
1894-95	433	»	203	229	413	308	50	1636
1895-96	386	»	237	246	402	350	48	1669
1896-97	395	»	224	242	410	341	49	1661
1897-98	433	»	256	247	403	363	54	1756
1898-99	477	»	256	256	399	399	118	1905
1899-1900	574	»	242	244	392	383	110	1945
1900-01	568	»	253	240	400	373	127	1961
1901-02	556	»	293	260	408	378	116	2011
1902-03	604	»	252	280	413	395	126	2070
Totaux	10824	1932	12376	9918	17253	17483	5155	76834

**Inscriptions par Facultés
prises pendant l'année académique 1902-1903.**

Théologie	126
Droit	395
Médecine	413
Philosophie et Lettres	280
Sciences	252
Écoles spéciales	468
Agronomie	136
Total	2070

Statistique des élèves inscrits pendant l'année académique 1902-1903 et répartis d'après leur pays d'origine.

Des 2070 élèves inscrits pendant l'année 1902-1903, 1850 sont Belges; 220 étrangers.

Les étudiants belges se répartissent entre nos provinces de la manière suivante :

Province	d'Anvers	265
—	de Brabant	499
—	de Flandre occidentale	213
—	de Flandre orientale	192
—	de Hainaut	316
—	de Liége	71
—	de Limbourg	105
—	de Luxembourg	82
—	de Namur	107
	Total	1850

Les étudiants étrangers se classent comme suit d'après leurs nationalités respectives :

Allemagne	34
Amérique centrale	1
Angleterre	5
République-Argentine	1
Autriche	1
Brésil	4
Bulgarie	2
Chili	5
Costa Rica	1
Croatie	1
Égypte	4
Empire Ottoman	5

Espagne	11
États-Unis	15
France	32
Indes anglaises	1
Irlande	10
Italie	4
Luxembourg (Grand-Duché)	19
Malte	1
Pays-Bas	45
Perse	1
Philippines	2
Pologne	3
Portugal	3
Roumanie	4
Russie	1
Suisse	1
Syrie	2
Terre-Neuve	1
Total	220

Tableau des inscriptions des deux premiers mois comparées avec le total de chaque année académique (1).

Années.	*Deux premiers mois.*	*Total de l'année.*
1834—35	86	86
1835—36	261	261
1836—37	350	362
1837—38	416	443
1838—39	451	465
1839—40	468	490
1840—41	503	528
1841—42	550	580
1842—43	555	574
1843—44	602	615
1844—45	613	623
1845—46	617	650
1846—47	605	631
1847—48	562	577
1848—49	538	546
1849—50	552	612
1850—51	556	615
1851—52	574	647
1852—53	576	629
1853—54	562	602
1854—55	541	600
1855—56	584	631
1856—57	648	693
1857—58	694	722
1858—59	717	754
1859—60	750	793
1860—61	803	843
1861—62	776	813
1862—63	760	794
1863—64	751	768
1864—65	744	764
1865—66	746	768

(1) Dans les chiffres de ce tableau comparatif ne se trouve pas compris celui des étudiants de l'ancien collège des Humanités, de 1838 à 1850, mentionné dans la première colonne du tableau ci-dessus, p. 167.

Années.	Deux premiers mois.	Total de l'année.
1866—67	750	784
1867—68	785	838
1868—69	816	849
1869—70	882	907
1870—71	935	986
1871—72	1005	1045
1872—73	1024	1055
1873—74	1064	1100
1874—75	1111	1160
1875—76	1147	1200
1876—77	1257	1311
1877—78	1201	1261
1878—79	1267	1340
1879—80	1375	1451
1880—81	1408	1512
1881—82	1451	1592
1882—83	1427	1558
1883—84	1438	1555
1884—85	1502	1638
1885—86	1550	1700
1886—87	1568	1727
1887—88	1618	1757
1888—89	1686	1824
1889—90	1689	1891
1890—91	1644	1800
1891—92	1544	1706
1892—93	1473	1644
1893—94	1483	1657
1894—95	1475	1636
1895—96	1515	1669
1896—97	1509	1661
1897—98	1610	1756
1898—99	1722	1905
1899—1900	1783	1945
1900—01	1818	1961
1901—02	1825	2011
1902—03	1866	2070
1903—04	1917	

NÉCROLOGE.

Sancta et salubris est cogitatio pro defunctis exorare ut a peccatis solvantur. A. MACHAB. XII, 15.

16 janvier 1903. RUIZ DE LUZURIAGA, Dom AUGUSTIN, né à l'île Négros (Philippines) le 16 août 1876, étudiant en Sciences (Écoles spéciales), décédé à Louvain.

21 février. DUFONTENY, HECTOR-CHARLES, né à Leval-Trahegnies le 8 avril 1881, étudiant en Sciences (Pharmacie), y décédé.

15 mars. DE LA VALLÉE POUSSIN, CHARLES-LOUIS-JOSEPH-XAVIER, professeur ordinaire à la Faculté des Sciences, membre associé de l'Académie royale de Belgique, vice-président du Conseil de la Commission géologique du royaume, membre de la Société géologique de Belgique, membre de l'Académie pontificale des *Nuovi Lincei* à Rome, officier de l'ordre de Léopold, né à Namur le 6 avril 1827, décédé à Bruxelles. (Voir aux Analectes.)

25 mars. GOOVAERTS, ATHANASE, né à Anvers le 2 septembre 1880, étudiant en Sciences (Écoles spéciales), décédé à Aerschot.

21 mai. DEMARREZ, JULES-ALFRED, né à Houppertingen le 12 octobre 1881, étudiant en Sciences préparatoire à la médecine, décédé à Sauvenière.

31 mai. NETTEN, CHARLES, missionnaire du Sacré-Cœur de Jésus, né à Edam (Hollande) le 12 mai 1877, étudiant en Théologie, décédé à Louvain.

11 juin. HUYSMANS, JEAN-FRANÇOIS-JACQUES, né à Deurne le 16 juillet 1880, étudiant en Sciences préparatoire à l'art vétérinaire, y décédé.

13 juillet. BRENARD, JOSEPH, né à Rebecq le 27 juin 1882, étudiant en Sciences (Écoles spéciales), décédé à Louvain.

DEUXIÈME PARTIE.

Règlement général de l'Université.

TITRE Ir.

De l'Inscription et du Recensement.

ARTICLE Ir.

Pour être porté au rôle des étudiants, on doit se présenter devant la commission d'inscription présidée par le Recteur, produire un certificat de bonne conduite et justifier qu'on a régulièrement terminé les études préliminaires.

Les étudiants de la Faculté de Théologie produisent un certificat de leur Ordinaire.

ART. 2.

L'inscription doit être renouvelée tous les ans.

Les frais d'inscription sont de 25 francs.

ART. 3.

Pour être admis au recensement, l'étudiant doit présenter son acte d'inscription. En outre il doit être favorablement mentionné dans les rapports annuels du Vice-Recteur et des Facultés.

ART. 4.

Les étudiants inscrits ou recensés, le sont pour les cours ordinaires d'une année d'études. Ceux qui ne se proposent pas de prendre des grades ni de faire un cours complet d'études, et qui en font la déclaration, peuvent seuls être inscrits pour des cours spéciaux.

ART. 5.

Les étudiants qui se proposent de prendre les grades académiques ne peuvent être inscrits en Médecine ou en Droit, qu'après avoir subi les examens préparatoires, prescrits par la loi ou par les règlements universitaires.

ART. 6.

Les inscriptions et les recensements se font annuellement depuis le jour qui précède l'ouverture des cours jusqu'au deuxième samedi suivant.

Après l'expiration de ce terme, on ne peut être inscrit ou recensé que pour des motifs légitimes.

ART. 7.

Lors de l'inscription et du recensement, les étudiants promettent d'observer le règlement, et confirment cette promesse par leur signature sur le registre des inscriptions.

TITRE II.

Des Autorités académiques.

ART. 8.

Les autorités académiques sont : le Recteur magnifique, le Vice-Recteur, le Secrétaire, les Doyens des Facultés, les Présidents des collèges universitaires, le Conseil rectoral et le Sénat académique.

ART. 9.

Le Vice-Recteur, le Secrétaire, les Professeurs de l'Université et les Présidents des collèges universitaires, convoqués par le Recteur et assemblés sous sa présidence, constituent le Sénat académique.

ART. 10.

Les Doyens des Facultés et le Président de l'École St-Thomas, conjointement avec le Vice-Recteur et le Secrétaire, forment le Conseil rectoral.

Le Président de l'École supérieure d'Agriculture a droit d'assister aux séances du Conseil rectoral avec voix consultative.

La réunion ordinaire du Conseil a lieu le deuxième lundi de chaque mois. Lorsque le lundi est un jour de fête, la réunion est remise au lendemain.

ART. 11.

Les réunions ordinaires des Facultés ont lieu, au commencement de chaque mois, dans l'ordre suivant :

Le premier lundi, Faculté des Sciences;
Le mardi, Faculté de Philosophie et Lettres et École supérieure d'Agriculture;
Le mercredi, Faculté de Médecine;
Le jeudi, Faculté de Droit;
Le vendredi, Faculté de Théologie;
Le samedi, l'École St-Thomas.

Lorsque l'un ou l'autre de ces jours coïncide avec une fête, la réunion est remise au samedi suivant.

TITRE III.

De la Discipline académique en général.

ART. 12.

Le maintien de la discipline est spécialement confié au Vice-Recteur, qui pourra être aidé d'un ou de plusieurs Assesseurs désignés à cet effet.

ART. 13.

Tous les étudiants doivent professer la religion catholique et en remplir les devoirs.

ART. 14.

Les dimanches et les jours de fête, les étudiants externes assisteront, autant que possible, aux offices de leur église paroissiale. On leur recommande instamment le fréquent usage des sacrements.

Des conférences religieuses, obligatoires pour tous les étudiants, auront lieu à différentes époques de l'année.

L'explication approfondie des vérités fondamentales de la religion fait partie des cours obligatoires de la première année de Philosophie, des Sciences, du Notariat et des diverses Écoles spéciales.

ART. 15.

Les étudiants externes doivent, dans les trois jours de la prise de leur domicile, remettre au Vice-Recteur leur adresse portant le nom de la rue, le numéro de la maison, le nom et la profession des personnes chez lesquelles ils se sont logés.

Les mêmes instructions devront être données à chaque changement de domicile.

ART. 16.

Ils doivent rentrer chez eux à dix heures du soir.

Les habitants de la ville qui louent des appartements à des étudiants sont engagés à prêter leur concours au maintien de cette disposition.

ART. 17.

Les étudiants internes observeront les règlements particuliers de leur collège.

ART. 18.

Les étudiants ne peuvent former des associations, ni donner des fêtes, ni faire des démonstrations collectives, sans une autorisation préalable.

ART. 19.

La fréquentation du théâtre est interdite.

ART. 20.

L'entrée de toute maison dont la réputation ne serait pas reconnue irréprochable est rigoureusement défendue.

TITRE IV.

Des Peines académiques.

ART. 21.

Les peines académiques sont :

1. Les admonitions;
2. La suspension du droit de fréquenter les cours ou l'un d'eux;
3. La suspension du droit de fréquenter les cours, avec renvoi temporaire;
4. Le *consilium abeundi*, ou renvoi simple, mais illimité;
5. L'exclusion de l'Université, ou renvoi définitif et irrévocable.

Ces peines sont appliquées conformément aux dispositions des articles suivants.

ART. 22.

Les admonitions, par les autorités académiques ou par le professeur;

La suspension du droit de fréquenter un cours, par le professeur de concert avec la Faculté;

La suspension du droit de fréquenter tous les cours ou quelques-uns d'entre eux, par le Recteur, le Vice-Recteur ou les Présidents des collèges, et par la Faculté;

Le renvoi temporaire, par le Recteur, le Vice-Recteur ou les Présidents des collèges.

ART. 23.

La suspension du droit de fréquenter les cours emporte pour l'étudiant la défense de sortir de son domicile, si ce n'est pour des causes à déterminer par le Vice-Recteur.

ART. 24.

Le renvoi temporaire emporte pour l'étudiant l'obligation de rentrer dans sa famille.

ART. 25.

Le *consilium abeundi* est prononcé par le Conseil rectoral.

ART. 26.

L'exclusion de l'Université est prononcée par le Sénat académique.

ART. 27.

Lorsqu'une faute paraîtra de nature à provoquer soit le *consilium abeundi*, soit l'exclusion de l'Université, le Recteur en informe l'étudiant et lui accorde un délai moral pour présenter, s'il le juge nécessaire, un mémoire justificatif. Ce mémoire est transmis au corps saisi du jugement.

L'étudiant inculpé pourra être entendu lorsque le Conseil rectoral ou le Sénat académique le trouvera convenable.

ART. 28.

La remise proportionnelle des rétributions payées pour la fréquentation des cours est faite à l'étudiant soumis au *consilium abeundi* ou à l'exclusion.

TITRE V.

Des moyens d'encouragement.

ART. 29.

Les faveurs qui sont à la disposition de l'Université ne sont accordées qu'aux étudiants qui se distinguent par la régularité de leur conduite, par leur application et par le succès qu'ils obtiennent dans leurs études.

ART. 30.

L'exemption des rétributions des cours fixées par les art. 34 à 39 est accordée annuellement à cinq étudiants de chaque Faculté. Ceux qui croiront avoir des titres à cette faveur adresseront leur demande au Recteur, qui accorde l'exemption après avoir pris l'avis des Facultés.

L'exemption pourra être retirée à l'étudiant qui ne continuerait pas à se distinguer par la régularité de sa conduite et par son application.

ART. 31.

Les certificats de bonne conduite, de fréquentation des cours et de succès dans les études sont délivrés par le Recteur.

La demande de ces certificats doit être appuyée sur une déclaration du Vice-Recteur et du Doyen de la Faculté, constatant que rien ne s'oppose à ce qu'ils soient accordés.

En ce qui concerne les étudiants internes, la déclaration est donnée par le Président de leur collège et par le Doyen de la Faculté.

TITRE VI.

De la Distribution et des Rétributions des cours.

ART. 32.

Des règlements particuliers déterminent la distribution des cours de la Faculté de Théologie, des cours à suivre pour l'obtention des grades institués par la loi du 10 avril 1890, ainsi que des grades académiques conférés par les Facultés et par les diverses Écoles spéciales.

ART. 33.

Un programme annuel annonce l'ordre et la distribution des cours pendant les deux semestres.

ART. 34.

Les rétributions des cours de la Faculté de Droit s'élèvent, pour la candidature, à 240 francs, pour le premier doctorat, à 300 francs, pour le second doctorat, à 350 francs; pour chacune des trois années du notariat, à 230 francs, y compris les rétributions pour les cours de pratique notariale.

Les rétributions pour les cours de Sciences sociales et politiques sont fixées à 300 francs pour chaque année d'études.

Pour les inscriptions prises isolément il est payé 50 francs par cours semestriel et 100 francs par cours annuel.

Les rétributions pour les cours de sciences commerciales et consulaires sont fixées à 275 francs pour chaque année d'études (1). Il est payé 50 francs par cours pour les inscriptions prises isolément.

ART. 35.

Les rétributions pour les cours de la Faculté de Médecine sont payées en quatre versements : le premier, lors de l'inscription à la deuxième année des études combinées de sciences et de médecine, s'élève à 280 francs, et, en outre, 20 francs pour le cours de psychologie, et 20 francs pour le cours de microscopie; le second, lors de l'inscription à la troisième année des études combinées de sciences et de médecine, s'élève à 50 francs; le troisième, lors de l'inscription au premier examen de docteur, s'élève à 250 francs; et le quatrième, lors de l'inscription au deuxième examen de docteur, à 270 francs.

Les rétributions des cours de Pharmacie sont de 315 francs pour la première année. Les années suivantes, il sera payé 75 francs par an pour la fréquentation des laboratoires.

Pour les inscriptions prises séparément, il est payé 30 francs par cours semestriel et 60 francs par cours annuel.

ART. 36.

Les rétributions pour les cours de Philosophie et Lettres s'élèvent : pour chacune des deux années de candidature, à 250 francs; pour chacune des deux années du doctorat, à 200 francs; pour les Sciences morales et historiques, à 200 francs par année.

Pour les inscriptions prises séparément il est payé 40 francs par cours semestriel et 80 francs par cours annuel.

ART. 37.

Les rétributions pour les cours de l'*Institut supérieur de Philosophie* sont fixées comme suit :

Les droits d'inscription à l'ensemble des cours d'une année sont de 200 francs.

(1) Il y a lieu d'ajouter au chiffre de 275 francs, montant de l'inscription générale, 10 francs pour chacun des cours de langues étrangères que l'élève doit suivre ou se propose de suivre.

Ils sont réduits à 100 francs pour les étudiants inscrits à une autre Faculté de l'Université.

Les droits d'inscription à un cours particulier sont de 40 francs.

L'assistance aux conférences est libre.

ART. 38.

Les rétributions pour les cours de la faculté des Sciences sont fixées comme suit :

Candidature en Sciences physiques et mathématiques : première année, 200 francs et 10 francs pour les exercices pratiques; deuxième année, 200 francs.

Candidature en Sciences naturelles : a) *préparatoire à la Médecine*, 240 francs et 35 francs pour les exercices pratiques; b) *préparatoire à la Pharmacie et au Doctorat :* première année, 240 francs et 35 francs pour les exercices pratiques; deuxième année, 60 francs et 20 francs pour les exercices pratiques.

Doctorat en Sciences physiques et mathématiques, première année, 200 francs; deuxième année, 100 francs. Les élèves paient de plus 50 francs chaque année pour les travaux pratiques.

Doctorat en Sciences naturelles. Les rétributions s'élèvent pour chacune des deux années à 100 francs. Les élèves paient de plus 50 francs par an pour la fréquentation des laboratoires; les élèves du doctorat en sciences chimiques paient de ce chef 100 francs par an.

Les élèves du doctorat en sciences zoologiques, botaniques ou minéralogiques qui se proposent de subir l'épreuve exigée pour l'entrée au service du Gouvernement paient 85 francs pour les cours et pour les travaux pratiques de chimie.

ÉCOLES SPÉCIALES. — La rétribution des cours est fixée à 200 francs pour chaque année d'études. Les élèves paient de plus pour les travaux pratiques les sommes suivantes :

A. *Grades institués par la loi :* 1° *Grade de candidat ingénieur :* première année, 35 francs; deuxième année, 50 francs.

2° *Grade d'ingénieur civil des mines :* première année, 65 francs; les deux dernières années, 50 francs.

3° *Grade d'ingénieur des constructions civiles :* 25 francs chacune des trois années.

B. *Grades non prévus par la loi :* première année, pour les diverses sections, 60 francs.

1° *Grade d'ingénieur des arts et manufactures et des mines :* deuxième année, 65 francs ; 50 francs les deux dernières années.

2° *Grade d'ingénieur-constructeur et d'ingénieur-architecte :* deuxième année, 50 francs ; 25 francs les deux dernières années.

3° *Grade d'ingénieur-électricien :* deuxième année, 95 francs ; troisième année, 75 francs ; quatrième année, 150 francs.

Le montant de la rétribution pour l'épreuve unique d'ingénieur-électricien s'élève à 150 francs, plus 150 francs pour les travaux pratiques.

Pour les inscriptions prises séparement la rétribution pour un cours annuel est fixée à 80 francs ; celle d'un cours semestriel, à 40 francs ; il est payé 50 francs pour les travaux de laboratoire et 30 francs pour les travaux pratiques.

Les remises accordées en vertu des articles 30 et 42 ne s'étendent pas aux rétributions dues pour les travaux pratiques.

ART. 39.

Pour les Écoles supérieures d'Agriculture et de Brasserie, les rétributions pour chaque année d'études sont fixées à 300 francs, y compris les rétributions des travaux du laboratoire et du dessin.

ART. 40.

Les rétributions fixées par les art. 34 à 39 sont payées intégralement entre les mains du receveur des Facultés, au moment de l'inscription ou du recensement.

Le receveur remet aux étudiants avec la quittance une carte d'entrée, portant un numéro d'ordre qui indique la place à occuper par eux dans les auditoires.

ART. 41.

Les Facultés peuvent accorder, à la demande expresse des parents, un délai pour le paiement des rétributions.

ART. 42.

L'étudiant qui a payé la rétribution pour un cours, ou pour les cours d'une année, peut être autorisé par la Faculté à fréquenter de nouveau les mêmes cours, sans être tenu à une nouvelle rétribution.

TITRE VII.

De la Fréquentation des cours.

ART. 43.

La durée de chaque leçon est d'une heure au moins et d'une heure et demie au plus ; personne ne peut sortir de l'auditoire avant que la leçon soit terminée.

Les professeurs peuvent s'assurer des progrès des étudiants en leur adressant des questions sur les matières de l'enseignement.

ART. 44.

Les étudiants sont tenus de fréquenter avec exactitude tous les cours pour lesquels ils sont inscrits.

ART. 45.

Les étudiants qui désirent être dispensés de la fréquentation d'un ou de plusieurs cours doivent adresser une demande motivée à leur Faculté.

ART. 46.

Les étudiants qui désirent fréquenter un cours appartenant à une année ou à une Faculté autre que celle pour laquelle ils sont inscrits, doivent en demander par écrit l'autorisation à la Faculté compétente.

ART. 47.

Les étudiants ne peuvent s'absenter des leçons, ni sortir de la ville pour un ou plusieurs jours, sans l'autorisation du Vice-Recteur ou du Président de leur collège.

ART. 48.

Les étudiants externes qui, pour cause de maladie, sont empêchés d'assister aux leçons, doivent en informer le Vice-Recteur.

ART. 49.

Avant l'entrée du professeur dans l'auditoire chacun aura soin de s'y trouver à la place qui lui est assignée. Pendant les leçons le silence et le bon ordre doivent être rigoureusement observés. Si quelqu'un se permettait de les troubler, le professeur peut lui enjoindre de sortir de l'auditoire et provoquer, selon l'exigence du cas, l'application des peines académiques.

Le silence et le bon ordre doivent être également observés, pendant la durée des leçons, dans les locaux où elles se donnent.

ART. 50.

Ne sont admis à fréquenter les cours que ceux qui ont été portés au rôle des étudiants, conformément aux prescriptions du Titre Ir, et qui sont munis de leur carte d'entrée.

ART. 51.

Ceux qui, sans avoir été inscrits, veulent suivre un cours, doivent s'adresser par écrit au professeur qui transmet leur demande au Recteur. Le professeur leur communique ce qui a été arrêté.

Ceux qui désirent assister à une leçon doivent en faire la demande au professeur soit directement, soit par l'entremise de l'appariteur.

ART. 52.

Il y a annuellement deux vacances, l'une du lundi qui précède la fête de Pâques jusqu'au troisième mardi qui la suit, l'autre du premier juillet jusqu'à la mi-octobre.

Le secrétaire,
J. VAN BIERVLIET.

LE RECTEUR DE L'UNIVERSITÉ,
A. HEBBELYNCK.

Liste des Règlements publiés dans les Annuaires.

---

1. *Documents relatifs à l'érection de l'Université catholique.* —V. l'Annuaire de 1869, pp. 405 s.

2. *Règlement concernant les pensions des professeurs, des veuves ou des enfants de professeurs de l'Université catholique de Louvain;* 26 octobre 1866. — V. l'Annuaire de 1869.

3. *Ordinatio pro disputationibus sabbatinis S. Facultatis Theologicæ;* 6 juin 1835. — V. les Annuaires de 1837 à 1840.

4. *Præscripta ad obtinendum gradum Baccalaurei in S. Theologia et Jure Canonico;* 15 mars 1836. — V. les Annuaires de 1837 à 1840, de 1858 et de 1870.

5. *Præscripta ad obtinendum gradum Licentiati in S. Theologia et Jure Canonico;* 4 mai 1837. — V. les Annuaires de 1838 à 1840, de 1858 et de 1870.

6. *Præscripta ad obtinendam Lauream doctoralem in S. Theologia vel Jure Canonico;* 19 juin 1841. — V. les Annuaires de 1842, de 1858 et de 1870.

7. *Cérémonial de la promotion au doctorat en théologie et en droit canon.* — V. les Annuaires de 1842, de 1858 et de 1870.

8. *Juramentum præstandum ab iis qui gradu academico in S. Facultate Theologica insigniuntur.* — V. les Annuaires de 1840, de 1858 et de 1870.

9. *Juramentum præstandum ab iis qui Laurea doctorali in S. Theologia vel Jure Canonico insigniuntur.* — V. les Annuaires de 1842, de 1858 et de 1870.

10. *Formula promotionis ad Lauream doctoralem in S. Theologia vel Jure Canonico.* — V. les Annuaires de 1842, de 1858 et de 1870.

11. *Regulæ Collegii Theologorum;* 30 juillet 1836. — V. les Annuaires de 1837, de 1857 et de 1889.

12. *Règlement pour l'obtention des grades dans la Faculté de Droit;* 8 février 1858. — V. les Annuaires de 1859, de 1864 et de 1871.

13. *Règlement pour l'admission aux examens diplomatiques;* 17 octobre 1862. — V. les Annuaires de 1863, de 1864 et de 1871.

14. *Règlement pour l'obtention des grades dans la Faculté de Médecine;* 13 février 1837. — V. les Annuaires de 1838 à 1840, de 1859, de 1864 et de 1871.

15. *Juramentum præstandum ab iis qui gradu Doctoris in Facultate Medica insigniuntur.* — V. les Annuaires de 1840, de 1859, de 1864 et de 1871.

16. *Règlement pour l'amphithéâtre d'anatomie et les salles de dissection;* 15 janvier 1836. — V. les Annuaires de 1837 à 1840.

17. *Règlement pour les étudiants en médecine admis au cours de clinique interne et externe à l'hôpital civil;* 7 novembre 1836. — V. les Annuaires de 1837 à 1840.

18. *Règlement pour les étudiants en médecine admis à l'hospice de la maternité;* 7 novembre 1836. — V. les Annuaires de 1837 à 1840.

19. *Règlement pour les élèves internes de l'hôpital civil;* 7 novembre 1836. — V. les Annuaires de 1837 à 1840.

20. *Règlement pour l'élève interne de l'hospice de la maternité;* 7 novembre 1836. — V. les Annuaires de 1837 à 1840.

21. *Règlement pour l'obtention des grades dans la Faculté de Philosophie et Lettres;* 8 mars 1858. — V. les Annuaires de 1859, de 1864 et de 1871.

22. *Idem, dans la Faculté des Sciences;* 8 mars 1858.—V. les Annuaires de 1859, de 1864, de 1873 et de 1879.

23. *Règlement pour le service de la bibliothèque;* 18 avril 1836. — V. les Annuaires de 1837 à 1861, de 1865, de 1870, de 1873, de 1884, de 1889 et de 1893.

24. *Règlement organique pour l'Institut philologique,* fait le 15 octobre 1844, revisé le 30 octobre 1849. — V. les Annuaires de 1845, de 1847 et de 1849 à 1855.

25. *Statuts de la Société Littéraire;* 8 décembre 1839. — V. les Annuaires de 1841 et de 1875.

26. *Statuts de la Basoche, société des étudiants en droit;* 14 mars 1860. — V. les Annuaires de 1861 et de 1862.

27. *Statuts de la Société Médicale de l'Université;* 1863. — V. l'Annuaire de 1864.

28. *Règlement des Écoles spéciales des arts et manufactures, du génie civil et des mines.* — V. les Annuaires de 1872, 1873, 1874, 1879 et de 1880.

29. *Statuts du Cercle Industriel des Écoles spéciales de l'Université catholique.* — V. l'Annuaire de 1875.

30. *Écoles spéciales des arts et manufactures, du génie civil et des mines. — Attributions de la commission exécutive, et Règlement d'ordre intérieur;* 19 novembre 1873. — V. l'Annuaire de 1875.

31. *Loi sur la collation des grades académiques et le programme des examens universitaires.* — V. l'Annuaire de 1877.

32. *Règlement organique pour la collation des grades académiques, adopté principalement en exécution de la loi du 20 mai 1876.* — V. les Annuaires de 1878 et de 1881.

33. *Concours de l'enseignement supérieur organisé en vertu de l'article 44 de la loi du 20 mai 1876.* (Arrêté royal du 11 octobre 1877.) — V. l'Annuaire de 1878.

34. *Programme de l'École supérieure d'Agriculture.* — V. les Annuaires de 1879 et de 1880.

35. *Instructions ministérielles concernant les bourses de voyage.* — V. l'Annuaire de 1881.

36. *Statuts de la Société Juridique.* — V. l'Annuaire de 1881.

37. *Bourses de voyage. — Règlement. — Modifications.* (Arrêté royal du 25 juillet 1882.) — V. l'Annuaire de 1883.

38. *Règlement du doctorat en philosophie selon saint Thomas;* 14 octobre 1885. — V. l'Annuaire de 1886.

39. *Statuts de l'Union Pharmaceutique.* — V. l'Annuaire de 1888.

40. *Règlement concernant les cours de pratique notariale et le grade de licencié en notariat.* — V. les Annuaires de 1888 et de 1889.

41. *Landbouwkring der katholieke Hoogeschool van Leuven. — Standregelen.* — V. l'Annuaire de 1889.

42. *Loi du 10 avril 1890 sur la collation des grades académiques et le programme des examens universitaires.* — V. l'Annuaire de 1891.

43. *Loi du 3 juillet 1891 portant interprétation de quelques articles de la loi du 10 avril 1890 sur la collation des grades académiques et le programme des examens universitaires.* —V. l'Annuaire de 1892.

44. *Règlement pour la collation des grades institués par les lois du 10 avril 1890 et du 3 juillet 1891.* — V. les Annuaires de 1892, 1897 et de 1899.

45. *Règlement organique de l'École des sciences politiques et sociales.* — V. l'Annuaire de 1893.

46. *Bref du 7 mars 1894 relatif à la constitution de l'Institut supérieur de Philosophie.* — Voir l'Annuaire de 1901.

47. *Statuts de l'Institut supérieur de Philosophie et règlement organique du Séminaire Léon XIII.* — V. l'Annuaire de 1896.

48. *Règlement pour l'obtention des grades scientifiques dans la Faculté des Sciences.* — V. l'Annuaire de 1897.

49. *Programme de l'École des sciences commerciales et consulaires.* — V. l'Annuaire de 1898.

50. *Règlement pour la collation des bourses universitaires de l'État.* (Extraits des arrêtés royaux et extraits du règlement spécial de l'Université de Louvain.) — V. l'Annuaire de 1901.

51. *Règlement pour le concours universitaire.* (Extraits des arrêtés royaux du 14 janvier 1891 et du 23 juillet 1897.)—V. l'Annuaire de 1901.

52. *Règlement du concours pour les bourses de voyage.* (Extraits des arrêtés royaux du 22 juillet 1896 et du 23 février 1898.) — V. l'Annuaire de 1901.

53. *Statuts du Cercle Mathématique des Étudiants et règlement de la bibliothèque.* — V. l'Annuaire de 1902.

54. *Règlement de l'Institut Agronomique et de l'École supérieure de Brasserie.* — V. l'Annuaire de 1902.

Le Séminaire Américain de Louvain.

Fondé en 1857 par plusieurs prélats des États-Unis, sous le haut patronage de S. É. le Cardinal-Archevêque de Malines et de Nosseigneurs les Évêques de Belgique, le Séminaire américain a eu, dès l'origine, pour but de fournir aux nombreux diocèses de l'Amérique du Nord un clergé pieux et instruit (1). La situation exceptionnelle de Louvain permet aux jeunes gens de Belgique et des pays voisins de suivre sans difficulté leur attrait pour les missions en même temps qu'elle donne aux Américains d'origine un moyen commode d'acquérir une formation ecclésiastique que souvent ils ne pourraient trouver dans leur propre diocèse, faute de séminaire établi. Au surplus, les jeunes gens qui, parvenus à la fin de leurs études théologiques élémentaires, se sentent des aptitudes spéciales pour les études supérieures sont admis à fréquenter à l'Université catholique les cours de théologie et de droit canon et à conquérir les grades académiques.

Dès 1861, les Évêques réunis au Concile provincial de Cincinnati se plaisaient à proclamer les services que l'institution nouvelle avait rendus à l'Église, depuis quatre ans qu'elle existait, et se félicitaient de l'envoi des onze premiers missionnaires sortis de Louvain.

Peu de temps après, au deuxième Concile plénier de Baltimore (1866), l'épiscopat américain accentuait ses éloges et constatait que le séminaire, depuis sa fondation, avait fourni au-delà de cinquante prêtres. Au troisième Concile de Baltimore (1884), les anciens élèves de Louvain comptaient parmi les Pères du Concile deux archevêques et six évêques qui, avec les trois cents prêtres répandus de l'Est à l'Ouest des États-Unis, attestaient la vitalité de l'œuvre modestement commencée un quart de siècle auparavant. Depuis lors, la marche ascendante ne s'est pas ralentie, et, à l'heure qu'il est, le Séminaire américain a fourni à la hiérarchie ecclésiastique trois archevêques, dix évêques et sept cents prêtres qui font bénir par des milliers de bouches le pays qui leur a préparé leurs pasteurs.

(1) Les vues de l'Épiscopat américain en choisissant Louvain ainsi que les débuts du nouveau Séminaire ont fait l'objet d'un article détaillé dans l'*American Ecclesiastical Review*, Mars 1897.

Les vastes bâtiments de l'ancien collège d'Alne ou d'Aulne fondé en 1629 par Dom Edmond Jouvent, abbé d'Alne, près de Thuin en Hainaut, ont été acquis et appropriés pour le collège américain : de nouvelles constructions achevées récemment permettent de recevoir chaque année au-delà de 80 étudiants.

Depuis cinq ans s'est réalisé pleinement le vœu que les Évêques des États-Unis avaient émis dès la création du Séminaire Américain : c'est l'Université catholique qui donne à tous les jeunes gens destinés aux missions de la grande république l'enseignement théologique approprié aux besoins modernes.

Le Comité des Évêques chargé de la haute direction du Séminaire de Louvain a tenu à exprimer récemment à l'Épiscopat de Belgique sa vive reconnaissance pour la création du cours complet de théologie élémentaire à l'Université.

Les demandes d'admission au Séminaire Américain doivent être adressées directement, avec pièces à l'appui, au Recteur du Séminaire, M. le chanoine De Becker, professeur de droit canon à l'Université catholique, rue de Namur, 112, à Louvain.

SOCIÉTÉ DE SAINT-VINCENT DE PAUL.

Présidents d'honneur, Mgr J.-B. ABBELOOS, recteur magnifique honoraire de l'Université catholique.
Mgr A. HEBBELYNCK, recteur magnifique de l'Université catholique.

CONSEIL PARTICULIER DE LOUVAIN.

Président, G. Cappellen-Smolders, commissaire d'arrondissement.
Vice-Président, Pr. Poullet, professeur à la Faculté de Droit, conseiller provincial et communal.
Secrétaires, Ch. Baguet, docteur en droit et Guill. Du Jardin, avocat.
Trésorier, Guill. Jacqmotte, négociant.

CONSEIL DE LA CONFÉRENCE NOTRE-DAME.
(Fondée en 1844).

Président, T. Debaisieux, professeur à la Faculté de Médecine.
Vice-Président, E. Mignolet, ingénieur.
Secrétaire, P. Lerat, étudiant en médecine.
Trésorier, M. Glénisson, étudiant en théologie.
Gardien du vestiaire, Merckx, étudiant en médecine.

CONSEIL DE LA CONFÉRENCE SAINT-JACQUES.
(Fondée en 1845).

Président, E. Pasquier, professeur aux Écoles spéciales.
Vice-Président, F. Kaisin, professeur à la Faculté des Sciences.
Secrétaire, M. Roland, étudiant aux Écoles spéciales.
Trésorier, P. Goffart, id.
Gardien du vestiaire, G. Calicis, id.

CONSEIL DE LA CONFÉRENCE SAINT-PIERRE.
(Fondée en 1855).

Président d'honneur, Très Rév. M. J.-F. Ceulemans, curé-doyen de Saint-Pierre.
Président, G. Cappellen-Smolders, commissaire d'arrondissement.
Vice-Président, J.-B. Boine, rentier.

Secrétaires, Ch. Baguet, docteur en droit, et Guill. Du Jardin, avocat.
Trésorier, Fl. Simons, avocat, juge de paix suppléant à Louvain.
Gardien du vestiaire, Jos. Hermans, avocat.

CONSEIL DE LA CONFÉRENCE SAINTE-GERTRUDE.
(Fondée en 1860).

Président, Paul Henry, professeur à la Faculté des Sciences.
Vice-Président, J. Vandeneynde, étudiant en droit.
Secrétaire, R. Cloet, étudiant aux Écoles spéciales.
Trésorier, G. de Fooz, id.
Gardien du vestiaire, M. D'Huyvetter, étudiant en pharmacie.

CONSEIL DE LA CONFÉRENCE SAINT-MICHEL.
(Fondée en 1868).

Président, V. Brants, professeur à la Faculté de Philosophie et Lettres.
Vice-Président, P. de Paepe, étudiant en droit.
Secrétaire, P. Nève, id.
Trésorier, P. Gendebien, id.
Gardien du vestiaire, Jos. Liebaert, id.

CONSEIL DE LA CONFÉRENCE SAINT-ALBERT.
(Fondée en 1874).

Président, N. Lemaire, professeur à la Faculté de Médecine.
Vice-Président, C. Carpentier, docteur en médecine.
Secrétaire, J. Parasies, étudiant en id.
Trésorier, M. Somers, id.
Gardien du vestiaire, G. Fierens, id.

CONSEIL DE LA CONFÉRENCE SAINT-QUENTIN.
(Fondée en 1874).

Président, P. Poullet, professeur à la Faculté de Droit, conseiller provincial et communal.
Vice-Président, O. Zerck, étudiant aux Écoles spéciales.
Secrétaire, N. Matelaer, étudiant en pharmacie.
Trésorier, Van der Jeught, étudiant aux Écoles spéciales.
Gardien du vestiaire, Van der Essen, étudiant en philosophie.

CONSEIL DE LA CONFÉRENCE DE LA BIENHEUREUSE MARGUERITE DE LOUVAIN.
(Fondée en 1900).

Président, F. Collard, professeur à la Faculté de Philosophie et Lettres.
Vice-Président, Ch. Peeters, éditeur-libraire.
Secrétaire, J. de Ras, bibliothécaire de l'Université.
Trésorier, le Baron van Oldeneel tot Oldenzeel.

CONSEIL DE LA CONFÉRENCE SAINT-JOSEPH.
(COLLÈGE DE LA TRÈS SAINTE TRINITÉ.)
(Fondée en 1862).

Président d'honneur, Le R. P. Antoine, supérieur du collège.
Directeur, Le R. P. Germain, professeur id.
Président, L. Stévenart, étudiant du collège.
Vice-Président, D. Delie, id.
Secrétaire, P. Collée, id.
Trésorier, G. de Partz de Courtray, id.
Bibliothécaire, L. Deweer, id.
Gardien du vestiaire, A. Delie, id.

CONSEIL DE LA CONFÉRENCE ST-ANTOINE DE PADOUE.
(COLLÈGE DE LA TRÈS SAINTE TRINITÉ.)
(Fondée en 1897).

Président d'honneur, Le R. P. Antoine, supérieur du collège.
Directeur, Le R. P. Armand, professeur id.
Président, Georg. Mathay, étudiant du collège.
Vice-Président, Léon Maertens, id.
Secrétaire, Maur. Sutor, id.
Trésorier, Flor. Vanhoven, id.
Gardien du vestiaire, René Kannaerts, id.

CONSEIL DE LA CONFÉRENCE ST-LOUIS DE GONZAGUE. (COLLÈGE ST-PIERRE.
(Fondée en 1893).

Président d'honneur, M. le chanoine Fleurbay, directeur du collège.
Directeur, Rév. M. J. De Jonge, professeur au collège.
Président, Jos. Davidts, étudiant id.
Vice-Président, Jos. Schickx, étudiant id.

Secrétaire, Ch. de T'Serclaes, étudiant au collège.
Trésorier, Pierre Bruylants, étudiant id.
Gardien du vestiaire, Armand Vanopstal, étudiant id.

CONSEIL DE LA CONFÉRENCE DU SACRÉ-CŒUR DE JÉSUS.
(COLLÈGE ST-PIERRE, ANCIENS ÉLÈVES.)
(Fondée en 1895).

Président d'honneur, M. le chanoine Fleurbay, directeur du collège.
Directeur, Rév. M. Roger, professeur id.
Président, M. Alliaume, étudiant aux Écoles spéciales.
Vice-Président, G. Debaisieux, étudiant en médecine.
Secrétaire, L. Goemans, étudiant en Sciences.
Trésorier, C. Pira, étudiant en médecine.

CONSEIL DE LA CONFÉRENCE ST-THOMAS D'AQUIN. (SÉMINAIRE LÉON XIII.)
(Fondée en 1893).

Président d'honneur, Mgr Mercier, président de l'Institut philosophique et professeur à la Faculté de Philosophie et Lettres.
Président, M. le chanoine Nys, professeur à la Faculté des Sciences.
Vice-Président, M. l'abbé Letellier, étudiant au Séminaire Léon XIII.
Secrétaire, M. l'abbé Maxein, id.
Trésorier, M. l'abbé Van Halst, id.
Gardien du vestiaire, M. Hendrickx, id.

CONSEIL DE LA CONFÉRENCE DE LA SAINTE-FAMILLE.
(CERCLE DE JEUNES OUVRIERS.)
(Fondée en 1897).

Président d'honneur, C. Terwagne, propriétaire.
Président, G. Jacqmotte, négociant.
Vice-Président, P. Stroobants, ébéniste.
Secrétaire, G. Dubuisson, imprimeur.
Trésorier, Ch. Saelemaekers, poêlier-serrurier.
Gardien du vestiaire, Jules Devos, typographe.

BUREAU DE LA CONFÉRENCE SAINTE-BARBE. (SOCIÉTÉ DES OUVRIERS.)
(Fondée en 1867).

Président d'honneur, J. de Trooz, ministre de l'intérieur et de l'instruction publique.

Président, M. Boon-Hecking, négociant.
Vice-Président, V. Pelgrims, propriétaire.
Aumônier, Rév. M. Seghers, vicaire de N.-D.
Secrétaire, Rév. M. De Groote, vicaire de N.-D.
Trésorier, Rév. M. C. Tyck, vicaire émérite de St-Quentin.

BUREAU DE LA CONFÉRENCE ST-JEAN BERCHMANS.
(PATRONAGE ST-ALBERT ET CERCLE DE JEUNES OUVRIERS.)
(Fondée en 1867).

Présidents d'honneur, Très Rév. M. J.-F. Ceulemans, curé-doyen de St-Pierre; F. Schollaert, ancien ministre de l'intérieur et de l'instruction publique, président de la Chambre des représentants.
Vice-Présidents d'honneur, RR. MM. F. Tielemans, curé de St-Joseph; De Vlaminck, curé de Ste-Gertrude, et Van Aelbrouck, curé de St-Michel.
Président, Ch. Terwagne, propriétaire.
Vice-Présidents, G. Jacqmotte, négociant et A. Poullet, substitut du Procureur du Roi, à Liége.
Aumônier, R. M. Sterckx, vicaire à St-Pierre.
Secrétaires : J. De Clerck, docteur en droit; J. Boine, étudiant en médecine et Ch. Vloeberghs, employé.
Trésorier : P. Henry, professeur à la Faculté des Sciences.

BUREAU DU PATRONAGE ST-QUENTIN. (PAROISSE DE ST-QUENTIN.)
(Fondé en 1893).

Président d'honneur, Très Rév. M. J.-F. Ceulemans, curé-doyen de St-Pierre.
Président, Rév. M. Bogaerts, curé de St-Quentin.
Vice-Président, Fl. Simons, avocat, juge de paix suppléant à Louvain.
Directeur-Aumônier, R. M. De Maesschalck, vicaire de St-Quentin.
Secrétaire-Trésorier, R. M. C. Tyck, vicaire émérite.

BUREAU DU PATRONAGE ST-CORNEILLE. (PAROISSE DE ST-JACQUES.)
(Fondé en 1894).

Présidents d'honneur : Très Rév. M. J.-F. Ceulemans, curé-doyen de St-Pierre; Mgr Hebbelynck, recteur magnifique de l'Université.
Directeur, R. M. Coremans, curé de St-Jacques.
Président-Aumônier, R. M. Tilemans, vicaire de St-Jacques.

Vice-Président, A. Ausloos, négociant.
Secrétaire, Fr. Breithof, ingénieur civil des mines, directeur des travaux graphiques à l'Université.
Trésorier, L. Meeus, propriétaire.

BUREAU DU PATRONAGE ST-JOSEPH. (PAROISSE DE ST-JOSEPH).
(Fondé en 1898).

Président d'honneur, M. le baron P. de Dieudonné de Corbeek-over-Loo.
Président, Rév. M. Tielemans, curé de St-Joseph.
Directeur-Aumônier, R. M. Vertommen, vicaire de St-Joseph.

—

RAPPORT

sur les travaux des Conférences de St-Vincent de Paul pendant l'année académique 1902-1903.

MONSEIGNEUR, MESSIEURS,

C'est la noblesse de l'homme et son privilège d'être grandi par la souffrance. Mais comme cette vérité s'illumine soudain quand le christianisme, ayant fait de la douleur l'expiation passagère d'une faute originelle, proclame aux hommes la loi de l'amour et de la charité! Le fort doit aider le faible à porter son fardeau, pour que le poids de la vie soit égal sur toutes les épaules et que chacun arrive à son terme lassé des mêmes travaux; les mérites seuls seront différents.

Celui qui eut le génie de la charité, si l'amour est la grande école du génie, Saint-Vincent de Paul a vu que l'inégalité des conditions, en renfermant chacun dans l'étroite maison de son égoïsme, était la pire ennemie de ce précepte divin. Il a aimé la majesté des souffrances humaines et est devenu la victime volontaire de son renoncement jusqu'à se river au pied le boulet du galérien pour délivrer un misérable.

C'est devant ces exemples qu'au milieu du siècle passé de grands catholiques ont compris qu'il n'est pas bon que le pauvre reste seul dans l'épreuve dangereuse de l'infortune. Ils sont donc allés vers lui, pour lui apporter un réconfort contre le désespoir et raviver en eux-mêmes, aux sources de la pitié chrétienne, la foi qui meurt sans les œuvres. Avec d'autres qui les ont suivis, toujours plus nombreux, la Société de de Saint-Vincent de Paul a pris son admirable expansion actuelle.

Nous, qui sommes leurs fils, nous continuerons les traditions qu'ils nous ont léguées; mais avant d'entrer dans la voie ouverte devant nous, qu'il nous soit permis du moins d'évoquer la chère mémoire de ceux qui nous ont devancés au séjour espéré des récompenses célestes.

Les Conférences de Louvain ont perdu M. Léopold Henry, couronné d'années, au terme d'une carrière toute d'abnégation et de dévouement. Il était depuis longtemps président du Conseil du Brabant en même temps qu'il dirigeait la Conférence, par lui fondée, de la Bienheureuse Marguerite de Louvain; et son cœur, pas plus que sa parole, n'ont jamais

abdiqué l'enthousiasme de la charité. Nous l'avons regretté comme un maître et beaucoup l'ont pleuré comme un ami : qu'il lui plaise là-haut d'agréer encore l'hommage attendri de nos souvenirs.

La mort nous a ravi M. le vicaire Anthonis, M. Janssens, aumônier du pénitentier de Louvain, M. Smeers. La société a été cruellement frappée par la perte de ses plus fidèles bienfaitrices : Madame la douairière Poullet dont les Conférences de Louvain, aux heures difficiles, éprouvèrent souvent l'inépuisable générosité, Madame Crahay, Madame Coekelberghs, Madame Victor Martens. Puisqu'il plut à Dieu de les rappeler à lui, qu'elles puissent du moins nous faire encore l'aumône de leurs prières.

Nous mêmes nous prions pour elles, et M. le chanoine Janssens a bien voulu se charger, à titre gracieux, de célébrer pour leurs âmes des messes de *Requiem ;* ce dont nous lui sommes très reconnaissants.

La générosité de nos donateurs ne s'est pas attiédie cette année : Mgr le Recteur, qui porte à nos œuvres un si haut intérêt, a bien voulu nous faire parvenir le don de 100 francs que nous recevons annuellement de lui. Nous avons reçu 50 francs de Madame Bellefroid ; Madame Thonissen nous a envoyé 50 francs.

Des dons abondants nous sont venus en mémoire de nos bienfaiteurs défunts : 500 francs de la part de MM. Poullet en souvenir de leur mère regrettée ; 100 francs de Mlle Crahay en souvenir de Mad. Crahay ; en mémoire de son oncle, Mad. Vandevelde nous a de même envoyé 100 fr.; M. l'abbé Van Roy 50 francs en souvenir de Mlle Duisters. M. le professeur Henry nous a fait don d'une somme de 200 francs en mémoire de feu M. Léopold Henry ; cette somme doit être portée au compte de l'année courante.

De généreux donateurs anonymes nous ont fait parvenir l'un fr. 107-47 par l'intermédiaire de Mlle Schollaert ; un autre 50 francs par M. le professeur Brants. Nous avons reçu d'un anonyme encore 25 francs, d'un second 40, d'un troisième 2,300 francs.

Que tous ces bienfaiteurs veuillent accepter nos remerciements bien sincères et avec eux la reconnaissance plus précieuse des pauvres auxquels ils font de si abondantes largesses.

*
* *

Je dois maintenant vous dire à vous mêmes, Messieurs, à vous qui fûtes les ouvriers du saint œuvre de la charité, quels travaux vous avez accomplis cette année.

Les secours des Conférences de Louvain se sont étendus sur 344 familles. Le bilan accuse un débours de fr. 9,360-25 pour une recette de fr. 9,662-01, ce qui laisse un boni de fr. 301-76. Le produit des quêtes a été de fr. 1,528-94; l'œuvre du timbre a rapporté fr. 165-66.

Il faut ajouter que la conférence du R. P. Thibaut a donné 843 francs de bénéfice et la collecte qu'on y a faite fr. 118-61. Que le R. P. Thibaut agrée nos plus chaleureux remerciements (1).

Excusez-moi, Messieurs, de vous lasser par tous ces chiffres; ils ont pourtant leur éloquence, puisqu'ils démontrent sans ambages la prospérité matérielle de votre Société.

Comme chaque année, une retraite préparatoire fut prêchée aux pauvres visités avant la fête de St-Vincent de Paul. Nous adressons tous nos remerciements au R. P. Adriaensen, de la Compagnie de Jésus, qui voulut bien se charger de cette mission. Avec quel succès il la remplit le relevé des présences le prouve sans conteste : la moyenne fut pour chaque jour de 170 hommes et de 260 femmes, représentant 300 des 344 familles assistées.

Il faut citer aussi la retraite de la semaine sainte pour les membres des Conférences de St-Pierre et de la Bienheureuse Marguerite, en même

(1) **Bilan des Conférences n° 1 à n° 8 incl.**

RECETTES.		DÉPENSES.	
En caisse au 1er octobre 1902	373 30	Pain	4596 77
Quêtes ordinaires	1317 61	Vêtements	2892 54
Amendes volontaires des Conférences St-Pierre et B. Marguerite	286 00	Poêles	48 90
		Coke	615 00
		Paille	314 00
Quêtes extraordinaires	211 33	Imprimés	185 55
Souscriptions	1596 00	Lits	180 95
Dons particuliers	1700 00	Frais de la retraite	59 00
Souscriptions extraordinaires	2349 07	Frais des services	33 14
Conférence	967 62	Salaire du concierge	25 00
Œuvre du timbre	165 66	Salaire du commissionnaire	50 00
Recettes diverses	694 70	Indemn. pr les encaissements	23 00
		Dépenses diverses	336 40
Total	9662 01	Total	9360 25

BALANCE.

Recettes	9662 01
Dépenses	9360 25
Reliquat	301 76

temps que pour les congréganistes de la Sainte Vierge. Cette retraite fut éloquemment prêchée par le R. P. Fournier, S. J. Toute notre reconnaissance lui est due pour le bien spirituel qu'il fit à nos confrères.

L'œuvre charmante de la St-Nicolas a fait aussi sa distribution annuelle de friandises, de jouets et de vêtements. Elle s'étendait jusqu'à cette année-ci sur les enfants des familles secourues par les Conférences de St-Pierre et de la Bienheureuse Margueritc de Louvain, c'est-à-dire environ 325 enfants; elle a pour l'avenir assuré un champ plus large encore à ses bienfaits, puisqu'elle fera participer à ses largesses tous les enfants de toutes les Conférences.

La Conférence St-Pierre compte 41 membres, soit 8 de plus que l'an dernier; elle visite 80 familles.

La Conférence St-Jacques a augmenté de 4 le nombre des familles qu'elle secourt.

La Conférence Notre-Dame comprend 25 membres visitant 14 familles.

La Conférence St-Joseph, établie chez les Rév. Pères Joséphites, compte 8 membres qui patronnent 100 enfants pauvres; la Conférence Saint-Antoine réunit 8 élèves externes du Collège de la Sainte-Trinité pour secourir 12 familles.

Au Collège Saint-Pierre, les Conférences sont très prospères : celle des élèves, sous le patronage de saint Louis, comprend 26 membres dont 4 sont nouveaux; la Conférence des anciens élèves, groupés sous le nom du Sacré-Cœur, a 36 membres dont 14 nouveaux depuis cette année.

La Conférence de la Bienheureuse Marguerite de Louvain compte 12 membres, qui assument la charge de visiter 24 familles.

La Conférence de la Sainte Famille a 25 membres pour 20 familles secourues.

A la Conférence St-Albert, M. le professeur Van Gehuchten a demandé à être déchargé des soins de la présidence; il a été remplacé par M. le professeur Lemaire, qui a bien voulu en accepter les fonctions.

La Conférence St-Michel visite 54 familles dont 6 sont nouvelles.

La Conférence St-Gertrude a 42 membres et secourt 32 familles.

Dans la Conférence St-Quentin on trouve 39 membres et 15 familles visitées.

Enfin la Conférence de St-Thomas d'Aquin compte aujourd'hui 38 membres, soit 11 de plus que l'an dernier.

Les œuvres affiliées à la Société de Saint-Vincent de Paul sont plus florissantes qu'elles ne l'ont jamais été. Le nombre de leurs membres

croît sans cesse : la Conférence Ste-Barbe (Werkmanskring) en compte 150, le patronage Saint-Corneille 124, Saint-Joseph 135, Saint-Quentin 95 ; le cercle des jeunes ouvriers et le patronage Saint-Albert, réunissent chaque semaine 566 membres. Tous ces patronages comprennent diverses sections : une section musicale, une section dramatique ; ils forment des gardes d'honneur au Saint-Sacrement; ils entretiennent une bibliothèque, organisent des fêtes de gymnastique et des excursions très suivies.

De cet exposé sommaire de nos œuvres et de leurs résultats heureux, peut-être tirerons-nous satisfaction, mais point d'orgueil. Nous songerons, auprès des travaux accomplis, aux travaux plus vastes qui sollicitent notre énergie dans l'avenir ; et puisque nous savons que les grands succès consacrent les grands efforts, nous nous efforcerons avec un zèle si généreux, une telle abnégation de nous-même, qu'un jour on pourra dire de chacun de nous ce que nous aimons à répéter de nos chers morts : « Beatus qui intellegit super egenum et pauperem ».

TABLEAU N° 1.

NOMS DES CONFÉRENCES	LIEUX DE RÉUNION	JOURS ET HEURES	Nombre des membres actifs	Nombre des membres honoraires	Nombre des séances	Moyenne des présences par séance	Moyenne des collectes par séance	Nombre de fam. visitées
1 Notre-Dame	Aux Halles	Jeudi, à 14 h.	25		25	18	5 00	14
2 Saint-Jacques.	Écoles spéciales	Mardi, à 14 h.	20	1	24	10	3 27	19
3 Saint-Pierre	Au Cercle catholique	Jeudi, à 20 h.	41		51	18	5 46	80
4 Sainte-Gertrude. . . .	Aux Halles	Vendredi, à 13.50 h.	42	220	26	35	5 80	33
5 Saint-Michel	»	Mardi, à 13 3/4 h.	54		29	43	5 00	50
6 Saint-Albert	»	Mardi, à 13 3/4 h.	26		24	16	3 25	14
7 Saint-Quentin.	Collège du Pape	Mardi, à 13 3/4 h.	39		25	29	2 91	14
8 B.Marguerite de Louvain	Aux Halles	Mercredi, à 14 1/2 h.	12	—	49	8	5 00	24
9 Saint-Joseph	Collège des RR. PP. Joséphites	Jeudi, à 14 h.	8	100	22	8	3 00	enf. (1)
10 Saint-Antoine de Padoue	»	Dimanche, à 9 1/2 h.	8	100	40	8	1 80	12
11 Saint-Louis de Gonzague	Collège St-Pierre	Mardi, à 10 1/2 h.	26	—	40	26	5 00	21
12 Sacré-Cœur.	Collège St-Pierre	Mercredi, à 20 1/4 h.	36	—	40	15	2 00	24
13 Saint-Thomas d'Aquin .	Séminaire Léon XIII	Lundi, à 20 h.	38	—	31	35	8 80	19
14 Sainte-Famille	Patronage St-Albert	Vendredi, à 21 h.	25	22	51	22	3 25	20

(1) 100 enfants de l'École des Frères de la Charité.

TABLEAU N° 2. **Compte des Conférences pendant l'année 1902-1903.** RECETTES.

NOMS DES CONFÉRENCES	Encaisse au 1er octobre 1902	Quêtes aux séances	Quêtes extraordinaires	Dons et souscriptions	Fêtes Conférences Tombola	Recettes diverses	Déficit au 1er octobre 1903	TOTAUX
1 Notre-Dame								
2 Saint-Jacques.								
3 Saint-Pierre								
4 Sainte-Gertrude. . . .								
5 Saint-Michel	373 30	1603 61	211 33	5645 79	967 62	860 36	—	9662 01
6 Saint-Albert								
7 Saint-Quentin.								
8 B.Marguerite de Louvain								
9 Saint-Joseph	228 97	73 50	156 70	390 80	630 25	879 03	—	2359 25
10 Saint-Antoine de Padoue	37 20	70 15	16 02	383 30	180 00	96 54	—	783 21
11 Saint-Louis de Gonzague	6 07	277 49	133 53	119 45	325 00	14 53	—	876 07
12 Sacré-Cœur.	—	75 00	80 00	51 00	647 00	—	10 55	853 00
13 Saint-Thomas d'Aquin .	74 56	272 94	—	531 90	—	40 35	10 39	919 75
14 Sainte-Famille	—	165 75	49 48	120 50	242 11	90 00	—	668 34
							Total des recettes :	16121 63

TABLEAU N° 3. **Compte des Conférences pendant l'année 1902-1903.** DÉPENSES.

NOMS DES CONFÉRENCES	Déficit au 1r octobre 1902	Pain	Pommes de terre Viande	Charbon ou coke	Vêtements Literies	Poêles	Souliers	Dépenses diverses	Encaisse au 1r octobre 1903	TOTAUX
1 Notre-Dame . . . . . 2 Saint-Jacques. . . . . 3 Saint-Pierre . . . . . 4 Sainte-Gertrude. . . . 5 Saint-Michel . . . . . 6 Saint-Albert . . . . . 7 Saint-Quentin . . . . 8 B.Marguerite de Louvain	—	4596 77	—	615 00	3073 49	48 90	—	—	301 76	9360 25
9 Saint-Joseph	—	197 50	—	—	—	—	—	2161 75	71 60	2287 65
10 Saint-Antoine de Padoue	—	323 55	17 72	52 60	196 71	—	12 90	179 66	0 07	783 14
11 Saint-Louis de Gonzague	—	431 20	--	42 00	269 40	—	—	122 95	10 52	865 55
12 Sacré-Cœur	80 15	518 00	—	35 00	230 40	—	—	—	—	863 55
13 Saint-Thomas d'Aquin .	—	378 84	197 50	109 55	187 45	—	—	56 80	—	930 14
14 Sainte-Famille	10 20	305 92	18 50	52 50	107 10	56 20	35 50	81 00	1 42	666 92
							Total des dépenses :			15757 20

TABLEAU N° 4.

DÉSIGNATION DE L'ŒUVRE		Société des Ouvriers	Patronage St-Albert et Cercle des Jeunes Ouvriers.	Patronage St-Quentin	Patronage St-Corneille	Patronage St-Joseph
Année de fondation		1867	1867	1893	1894	1898
Nombre de membres patrons :		10	21	8	10	7
Nombre de patronnés	de 11 à 14 ans	—	175	37	80	60
	de 14 à 16 »	—	98	26	30	40
	de 16 à 21 »	15	139	29	12	35
	de + de 21 »	135	154	3	2	—
Jours et heures de réunion :		Dimanche 7 à 10 h.	Dimanche 4 à 7 h. 5 1/2 à 8 1/2 h. 7 à 10 h.	Dimanche 4 1/2 à 7 h. 6 à 7 h.	Dimanche 4 1/2 à 7 h. 6 à 9 h. 7 à 10 1/2 h.	Dimanche 5 à 9 h.
Y a-t-il une messe réglementaire?		non	oui	oui	oui	oui
Assiste-t-on au salut?		non	La Garde d'honneur	oui	oui	oui
Y a-t-il une communion	mensuelle?	non	oui	oui	oui	oui
	facultative?	—	oui	oui	oui	oui
Y a-t-il une retraite?		non	oui	oui	oui	oui
Existe-t-il des œuvres religieuses spéciales?	Congrégation	non	—	—	—	—
	Apostolat	—	—	oui	—	—
	Garde d'honneur	—	oui	oui	oui	—
	Conf. de St-Vincent	—	oui	—	—	—
	Pèlerinage, etc.	—	oui	—	oui	—
Y a-t-il	une caisse d'épargne?	oui	oui	oui	oui	—
	» de secours?	oui	oui	—	—	—
	» de retraite reconnue?	oui	oui	oui	oui	oui
S'occupe-t-on du placement des membres?		oui	oui	oui	oui	—
Existe-t-il	des cours d'enseignement?	—	oui	oui	—	—
	une bibliothèque?	—	oui	oui	—	—
	une section chorale?	oui	oui	oui	—	oui
	» dramatique?	oui	oui	oui	oui	oui
	» fanfare?	—	oui	—	—	—
	» gymnastique?	—	oui	—	—	—
	» d'excursions, etc.?	—	oui	—	—	oui

ÉCOLE CATHOLIQUE D'ADULTES
dirigée par les Étudiants de l'Université catholique.

ANNÉE SCOLAIRE 1902-1903.

Présidents d'honneur : Mgr ABBELOOS, recteur magnifique honoraire et Mgr HEBBELYNCK, recteur magnifique.
Directeur spirituel : R. P. THIBAUT, S. J.

BUREAU ADMINISTRATIF.

Président : M. Henri Van Caillie.
Vice-Président : M. Pierre Nève.
Secrétaire : M. Charles Lefebvre.
Trésorier : M. Paul Dautricourt.
Bibliothécaire : M. Florent Van Cauwenbergh.
Secrétaire-adjoint : M. Paul Nève.

SECTION FRANÇAISE.

Vice-Présidents : MM. Joseph de Cordes et Joseph Depas.

SECTION FLAMANDE.

Vice-Présidents : MM. Fritz Willems et Joseph Van der Jeught.

SECTION DES COURS SPÉCIAUX.

Vice-Présidents : MM. Paul Gendebien et Joseph Van Driessche.

RAPPORT

sur les travaux de l'École catholique d'Adultes, dirigée par Messieurs les Étudiants, durant l'année scolaire 1902-1903, présenté au nom du bureau par M. Charles LEFEBVRE.

Nous constations à la fin de l'année dernière un véritable progrès réalisé par l'École d'Adultes. En examinant sa situation, au terme de cette nouvelle année scolaire, nous pouvons dire qu'elle a continué sa marche en avant, et mieux répondu que jamais à son but. Ce but, notre président, M. Henri Van Caillie nous le rappelait dans une de nos premières réunions de l'année.

L'œuvre de l'École d'Adultes, nous disait-il, est destinée avant tout à prouver à l'ouvrier l'attachement et l'intérêt que nous lui portons. Ceux qui en bénéficient se montreront peut-être peu reconnaissants; mais de même que cela n'atténue en rien le mérite du bienfait, cela ne doit pas refroidir notre zèle. D'ailleurs, si l'œuvre est fructueuse pour l'ouvrier qui vient y apprendre, n'est-elle pas d'une grande utilité pour l'étudiant qui y enseigne. Elle lui fournit l'occasion de développer son initiative; elle le met en contact immédiat avec ceux qu'il est appelé à diriger plus tard.

*
* *

Il ne sera pas inutile de donner un aperçu de l'organisation actuelle de l'École d'Adultes.

La direction générale et la distribution des cours relèvent du bureau administratif. Exception est faite pour les cours de Religion qui dépendent de notre directeur spirituel.

Les élèves se répartissent en trois sections : la section flamande, la section française et la section des cours spéciaux. Chacune des deux premières possède son cours inférieur, son cours moyen et son cours supérieur. On y donne les leçons de religion, d'histoire, de géographie, de français ou flamand; lecture et écriture pour les cours inférieurs, grammaire, orthographe, rédaction pour les cours supérieurs. On y

donne également les leçons d'arithmétique, depuis la numération et le calcul mental, jusqu'aux règles d'intérêt, d'escompte, de société et extraction de la racine carrée.

Quant à la section spéciale, elle se subdivise en plusieurs cours de langues étrangères, de mathématiques et de dessin. Elle a été instituée dans le but bien défini de préparer les jeunes gens à des examens soit de facteur chef, soit de gardes-convois ou commis aux chemins de fer; et chaque année, l'École peut enregistrer des succès obtenus par quelques-uns de ses élèves à ces diverses épreuves.

Les cours se donnent tous les soirs, de 8 1/4 h. à 9 1/2 h., hormis le samedi et le dimanche. Le vendredi est exclusivement réservé aux cours de Religion, qui sont donnés dans les différentes classes, par des RR. PP. Jésuites.

*
* *

Nous avons tenu, cette année, à nous mettre à l'œuvre dès la première heure. La reprise des cours à l'Université avait eu lieu à la mi-octobre, et dix jours après, le 26, se tenait la première séance d'inscription à l'École. Le 29, nous inaugurions les cours avec 90 élèves. Ce chiffre de présences fut dépassé presque tous les soirs dans la suite. Le nombre d'inscrits s'élevait à plus de deux cents élèves.

Les professeurs se sont spécialement efforcés de rendre leurs cours attrayants en même temps qu'utiles, et d'y introduire de l'émulation, par des concours écrits et oraux. Les résultats en étaient proclamés devant M. le Président et l'un ou l'autre membre du bureau. Des récompenses consistant en cigares pour les aînés, en images pour les plus jeunes, étaient distribuées aux vainqueurs.

C'est un point que nous ne devons pas perdre de vue : il faut rendre, autant que possible, nos leçons intéressantes; car nous nous adressons à des ouvriers fatigués par le rude travail d'une journée; ils en retireront beaucoup plus de fruit.

*
* *

Notre fête annuelle a réussi au-delà de toute espérance. Grâce à l'intermédiaire du Révérend Père Thibaut, un groupe de jeunes artistes de Charleroi voulut bien nous prêter son concours à titre gracieux. La séance eut lieu le mardi 11 novembre et nous procura une recette de 1136 francs. NN. SS. Hebbelynck, Recteur, et Coenraets, Vice-Recteur, nous firent l'honneur d'y assister.

La fête de la St-Nicolas fut célébrée dans l'intimité. Professeurs et élèves se réunirent au local du patronage Saint-Albert. Un prestidigateur français vint agrémenter, par ses expériences, la distribution des objets.

Le mercredi 4 mars, M. l'abbé Bonthe vint donner aux élèves une conférence avec projections sur Jérusalem.

La distribution des prix se fit le 3 avril. Au programme figuraient une comédie flamande interprétée par les élèves de l'École et une comédie française interprétée par quelques étudiants.

Cette fois encore, la séance était présidée par Mgr Hebbelynck, ayant à sa droite Mgr Coenraets. Je profite de cette circonstance pour les remercier de l'intérêt qu'ils manifestent envers notre œuvre. Nous y trouvons une source de consolation et d'encouragement.

Les objets distribués aux lauréats étaient dus à la charité de quelques dames bienfaitrices, et nous étaient parvenus par l'intermédiaire du R. Père Thibaut. Chaque fois que nous avons besoin d'un secours extraordinaire, notre directeur spirituel est là, répondant pleinement à nos désirs. Nous l'en remercions bien sincèrement.

*
* *

L'état de nos finances est plus que satisfaisant. Grâce au zèle de notre trésorier M. Paul Dautricourt, nous avons vu le nombre des membres honoraires s'accroître beaucoup. Le total de leurs souscriptions s'élève à 682 francs. Une quête faite parmi les membres du bureau administratif a rapporté 80 francs. Si nous ajoutons à ces recettes celle de la fête, et quelques dons particuliers, nous atteignons un total de fr. 2,183-21.

Les dépenses se sont montées à fr. 1564-51, car nous avons comblé plusieurs dettes anciennes. Résulte un boni de fr. 618-70.

*
* *

Arrivé au terme de ses études, notre président M. Henri Van Caillie doit quitter l'École. Durant cinq années, il lui a apporté le tribut de son dévouement et de sa charité. Tous ceux qui, sous sa direction, se sont occupés de l'œuvre ont admiré sa bonté, son initiative, son assiduité. Nous souhaitons que le caractère imprimé par lui à l'École subsiste : c'est pour elle un gage de prospérité.

Le bureau administratif a élu comme président pour l'année 1903-1904

M. Pierre Nève. Ce nom ne nous est pas inconnu : depuis la fondation de l'École, il réapparaît périodiquement parmi les plus dévoués, et depuis trois ans déjà, M. Pierre Nève lui-même s'en occupe activement. L'année dernière, comme vice-président, il a puissamment aidé l'action de M. Henri Van Caillie.

Il est lui-même remplacé dans sa charge par M. Joseph de Cordes.

En terminant ce rapport, je me permets d'adresser nos remerciements à tous les membres honoraires et aux bienfaiteurs de notre œuvre. Sans leur secours nous ne pourrions que peu et le champ de notre action serait nécessairement restreint. Aussi ont-ils droit à toute notre reconnaissance.

CERCLE INDUSTRIEL.

BUREAU POUR 1903-1904.

Présidents d'honneur : Mgr Hebbelynck, recteur magnifique de l'Université; Mgr Abbeloos, recteur magnifique honoraire.
Président effectif : M. F. De Walque, professeur aux Écoles spéciales.
Vice-président : M. P. Goffart, élève-ingénieur.
Secrétaire : M. A. Deneufbourg, id.
Trésorier : M. O. Jadot, id.
Bibliothécaire : M. Ch. Gérard, id.

Membres inscrits en 1902-1903.

MM. A. Adant, M. Bauchau, H. Bonjean, A. Bouillon, J. Choppinet, L. Claus, J. Clérin, G. De Becker, G. De Beir, J. De Corte, R. Defalque, G. De Fooz, A. De Jaer, U. de Potter, A. de Ramaix, P. De Rode, A. De Winter, De Wulf, G. Dony, P. Dufour, A. Duquesne, A. Fasseaux, Félix, R. Feye, P. Fontainas, Fountopoulos, V. Gilissen, H. Goffart, F. Gualbert, E. Gueur, J. Guilmin, L. Hanoteau, J. Hublet, L. Isaac, N. Jacobs, H. Jacquemin, L. Kugener, A. La Fontaine, E. Lagasse, V. Lambert, P. Lancsweert, S. Lardinois, A. Lefebvre, J. Leheuwe, Leroux, Leurquint, L. Lien, P. Liénart, A. Lievens, F. Lievens, G. Mangon, G. Mathieu, A. Mennes, Mommens, P. Nève, A. Neut, A. Nonnon, Ch. Renson, Samain, V. Schobbens, L. Scrayen, F. Séverin, Simon, G. Tibbaut, A. Van Aerde, J. Van den Bossche, J. Van der Jeught, A. van der Straeten, O. Verbouwe, G. Verriest, Ch. Warocquier.

RAPPORT

sur les travaux du CERCLE INDUSTRIEL pendant l'année académique 1902-1903, présenté au nom du bureau (1) par M. Albert GENART, vice-président.

MESSIEURS,

Conformément aux traditions du Cercle Industriel j'ai l'honneur de vous présenter le rapport de fin d'année.

C'est sans appréhension aucune que j'ai ouvert le livre des procès-verbaux de nos séances. En effet, j'étais loin d'avoir oublié nos réunions nombreuses et assidûment fréquentées, rendues intéressantes et instructives d'ailleurs par les sujets si variés qui ont été traités à notre tribune. Jugez plutôt.

Le 7 novembre, après avoir indiqué les raisons économiques qui avaient décidé la jonction par voie navigable du bassin de Charleroi avec le Borinage, je vous exposai les difficultés que rencontrait la création d'un canal allant de La Louvière à Mons et la façon dont elles avaient été vaincues. Il s'agissait de racheter une grande différence de niveau sur un parcours assez réduit. Des écluses trop nombreuses auraient entravé la navigation. On adopta un tracé comportant quelques écluses et quatre ascenseurs hydrauliques du système Clark, rachetant chacun une différence de niveau de 16 mètres environ.

La seconde partie de mon exposé traitait de la description d'un de ces appareils, celui de La Louvière; en même temps je vous indiquai les inconvénients qu'on lui avait reconnus et la façon dont on se proposait de les corriger pour la construction des autres.

Le problème de l'*aéronautique* qui, depuis quelques années et malgré des tentatives plus audacieuses qu'heureuses, semble vouloir recevoir une solution définitive, nous fut traité d'une façon très complète et très raisonnée par M. Deneufbourg dans la séance du 14 novembre. Après

(1) Le bureau était composé de MM. le professeur De Walque, *président;* A. Genart, *vice-président;* Ern. Clément, *secrétaire;* P. Wagner, *trésorier* et O. Zerck, *bibliothécaire*.

avoir indiqué les différentes causes d'instabilité des ballons de forme allongée et les remèdes à y apporter, il nous rappela les essais multiples faits dès 1784 par le général Meunier et continués le siècle dernier par Giffart, Tissandier, Renaud et Krebs, et de nos jours par Santos-Dumont, Severo et de Bradsky. Des dessins très clairs, nous montraient les différences essentielles de ces dirigeables trop souvent récalcitrants.

Le 21 novembre, notre secrétaire M. Clément, nous exposa la théorie des *turbines à vapeur*. Il nous décrivit ensuite les principaux types déjà fort répandus de nos jours et qui se divisent en deux classes : les turbines d'action, telles les turbines de Laval et de Rateau et les turbines à réaction, telles les turbines Pearsons. Il préconise l'emploi de ces moteurs à grande vitesse pour la commande des arbres de couches des navires, des ventilateurs et des dynamos.

Les moteurs à gaz pauvres sont devenus les vrais moteurs de la petite industrie. M. Zerck, dans la séance du 28 novembre, nous en fit valoir les avantages et nous décrivit quelques gazogènes tant à injection qu'à aspiration. Ces derniers, plus récents d'ailleurs, ont bien des avantages.

La consommation de ces moteurs à gaz pauvres est très réduite et des essais comparatifs entre moteurs à vapeur, moteurs électriques et moteurs à gaz ont été à l'avantage de ces derniers.

Dans la séance du 10 décembre, M. Athanase Goovaerts nous offrit la primeur d'un travail tout personnel sur *la théorie des ventilateurs à forge centrifuge*. Les quatre ventilateurs, Guibal, Ser, Rateau et Hanarte font l'objet de son étude. Il nous en exposa une théorie nouvelle, fruit de laborieuses recherches. L'impression de ce travail fut décidée et la discussion remise à une séance ultérieure.

Messieurs, cette année une page douloureuse vint s'insérer dans les Annales du Cercle. Le 24 mars notre camarade Athanase Goovaerts mourait accidentellement. Nous fûmes tous douloureusement affectés par la perte de cet ami avec lequel nous vivions depuis près de 5 ans et que nous avions appris à connaitre et à estimer. Nombreux nous rendîmes les derniers honneurs, nombreux aussi nous assistâmes au service que le Cercle fit célébrer pour le repos de son âme. Qu'il me soit permis de rendre ici un dernier hommage à la mémoire de celui qui fut pour nous un modèle d'étudiant chrétien.

La réunion extraordinaire que le Cercle organise chaque année pour fêter sa patronne, Sainte Barbe, eut lieu le 19 décembre. MM. les professeurs Dumont, Ponthière, Sibenaler, Gillon, E. Hubert et Doutrepont,

répondant à notre invitation, étaient venus se joindre à notre Président et nous aider à recevoir dignement un orateur de marque. M. Léon Hubert, membre de la Chambre des Représentants, fut salué à son entrée par nos acclamations et notre cher Président nous le présenta comme l'un des premiers et des plus brillants élèves sortis de nos Écoles spéciales.

M. Hubert nous parla de *la nécessité d'une marine marchande nationale.*

La Belgique industrielle produit trop pour elle-même. Elle doit exporter; or elle exporte dans les plus mauvaises conditions, car elle doit recourir à des Compagnies de navigation étrangères. La Belgique est forcée de subir toutes leurs exigences, trop heureuse encore d'écouler les produits qui l'inondent.

A l'étranger, on ne nous connaît guère car ce ne sont pas nos navires qui exportent, ce ne sont pas nos comptoirs qui vendent. A cette situation un remède s'impose : il nous faut une marine marchande à nous et, alors, nous exporterons nous-mêmes nos produits. En outre la création de cette marine fournira du travail à nos ouvriers et ce sera un excellent placement pour nos capitaux toujours trop disposés à émigrer.

Tout cela nous fut dit avec éloquence et conviction et de tout cœur nous applaudîmes.

Dans la séance du 23 janvier, M. Neut nous parla du *procédé Poetsch pour le fonçage des puits.* Ce procédé facilite singulièrement la traversée des terrains acquifères et des sables boulants en les congelant. M. Neut passa en revue les phases d'un creusement de puits par ce procédé : 1° l'installation des machines frigorifiques; 2° l'installation du tubage; 3° la congélation; 4° le fonçage proprement dit et le revêtement.

Une belle application de ce procédé se termine en ce moment aux charbonnages de Bernissart.

Le 30 janvier, M. Calicis nous fit connaître le *moteur Diesel.* Le cycle de ce moteur bien étudié par Diesel lui permet d'obtenir industriellement un rendement de 27 %. Dans des essais, on a atteint 31 %.

Dans la même séance, M. Paul Goffart nous fit part de l'invention du docteur Goldsmith d'Essen, connue sous le nom d'*Aluminothermie.* Le docteur Goldsmith brûle de l'aluminium par un oxyde métallique dans un mélange désigné sous le nom de thermite. Le mélange s'enflamme dès que la combustion est communiquée à l'un de ses points. L'oxyde métallique est réduit en métal, et l'aluminium en se brûlant donne du corindon artificiel. Ce procédé est utilisé pour la soudure des rails de tramways et aussi pour l'obtention de métaux très purs.

Le 6 février, M. Quanonne, inspecteur du travail, ancien élève de nos Écoles, vint nous exposer son invention tendant à diminuer le frottement de l'eau contre la coque des navires et partant à augmenter leur vitesse. Avec beaucoup d'intérêt nous avons suivi l'inventeur dans l'exposé de ses laborieuses recherches et dans ses expériences tant sur le canal du centre que sur l'Escaut à Hoboken où la Société Cockerill avait mis à sa disposition un remorqueur. Tout n'est pas rose dans le métier d'inventeur, mais la ténacité de M. Quanonne ne se laisse rebuter par aucun échec. Aussi, de tout cœur, nous avons souhaité qu'un plein succès vienne couronner tant de travail.

Le 13 février, notre trésorier, M. Wagner, nous parla de *l'éclairage chimique et spécialement de l'éclairage par le gaz à l'eau.* C'est une histoire très complète de l'éclairage que nous offrit M. Wagner. Il passa en revue en nous indiquant leurs avantages et leurs inconvénients les modes d'éclairage, d'abord par les produits solides, suif, acide stéarique et paraffine, puis par les produits liquides, huiles grasses, huiles volatiles, pétrole et alcool, enfin par les produits gazeux, gaz de houille, acétylène et gaz à l'eau. Il s'arrêta plus particulièrement à ce dernier et nous en exposa l'historique, la fabrication par les procédés discontinu et continu, le mode d'épuration, les qualités et les défauts de ce gaz et enfin les conditions dans lesquelles son emploi s'impose.

Dans la séance du 27 février, je fis connaître *une solution de la question de l'épuisement des eaux de mines à grande profondeur.* C'est la pompeuse Kaselowsky qui emploie comme agent moteur l'eau sous de très hautes pressions.

De nombreuses applications de ce système ont été faites en Westphalie et donnent satisfaction. Le rendement de ces pompes est bon, l'emplacement exigé est restreint, l'atmosphère n'est pas échauffée, enfin elles peuvent marcher noyées.

Dans la même séance, M. Clément nous décrivit la *haveuse électrique* Morgan et Gardner qu'il avait vu fonctionner aux mines de Marles. Il nous indiqua aussi les conditions générales nécessaires pour l'emploi avantageux de ce procédé d'abattage du charbon.

Le 6 mars, M. De Laey nous exposa les différentes théories proposées pour expliquer la *formation des dépôts houillers.* Ces théories, divergentes en beaucoup de points, sont cependant d'accord pour admettre que la houille est due à une transformation de la matière végétale et que les dépôts houillers sont sédimentaires et formés au sein des eaux.

Dans la même séance, M. Ramy proposa un perfectionnement à apporter à la *construction des gazomètres actuels.*

Le 13 mars, M. Joseph Boone nous parla des *usages industriels de l'alcool et des dénaturants employés par le fisc* dans divers pays où l'on impose l'alcool de bouche et laisse circuler, libre de droits, l'alcool industriel. L'orateur préconise l'éclairage à l'alcool. En effet, il s'est très répandu en Allemagne; mais il faut noter d'une part qu'en Allemagne le pétrole coûte près de 50 centimes le litre; que d'autre part une société qui a monopolisé la fabrication de l'alcool, fournit de l'alcool dénaturé à 28 centimes le litre. En Belgique les conditions sont autres, nous avons le pétrole à 15 centimes le litre et nous n'avons garde d'employer l'alcool. D'autant plus que les lampes à pétrole sont loin d'être aussi délicates que les lampes à alcool.

Pour terminer la séance, M. Clérin nous fit connaître une *trieuse électromagnétique* servant à la préparation mécanique du minerai de Mechernich.

Dans la séance du 27 mars, M. Zerck nous exposa *les moyens employés pour aérer les tunnels tant pendant leur construction que durant l'exploitation.* Pour les tunnels d'une certaine longueur la ventilation naturelle n'est pas toujours suffisante et l'on doit la plupart du temps recourir à des cheminées d'appel ou à des ventilateurs dont le conférencier nous indiqua les dispositions.

Le 8 mai, M. Verriest commença l'exposé d'un travail très complet sur *l'industrie des gaz liquifiés*, notamment l'air, l'acide carbonique, le protoxyde d'azote, l'acétylène, l'ammoniaque, le chlore, l'anhydride sulfureux, le chlorure de méthyle et le chlorure d'éthyle. Le conférencier nous décrivit d'abord la préparation des gaz à liquéfier, ensuite la liquéfaction de ces gaz et enfin il nous signala de nombreuses applications de ces différents gaz liquéfiés.

Il s'attacha surtout à la description des machines Fixary et Linde employées pour la production de l'air liquide.

Dans la séance suivante, M. Verriest nous fit d'intéressantes expériences avec de l'air liquide.

Dans la même séance, M. le professeur Daubresse nous montra *le maniement de nouvelles tables à calculer qui se répandent en Allemagne.* Elles donnent une approximation plus grande que la petite règle à calcul mais ne permettent pas des opérations aussi variées.

Le 22 mai, M. Van Kelecom nous initia *au fonctionnement du frein Westinghouse.* De superbes planches facilitaient l'exposé du conférencier et nous montraient dans leurs moindres détails les pièces multiples qui composent ce frein.

* * *

Voilà, Messieurs, ce que vous avez fait cette année. A vous tous, conférenciers et auditeurs, revient l'honneur d'avoir maintenu le Cercle dans la bonne voie tracée par nos aînés.

Mais n'oublions pas qu'abandonnés à nos propres forces nous eussions été inhabiles à traiter des questions souvent épineuses. Et, si, malgré cela, nous n'hésitions pas, c'est que nous avions devant nous notre dévoué président, M. le professeur De Walque, toujours prêt à rectifier paternellement nos erreurs et à nous prodiguer les précieux conseils de sa longue expérience. A lui, Messieurs, tous nos remerciements les plus sincères et toute notre reconnaissance.

Une dernière séance nous réunit pour procéder au renouvellement du bureau.

MM. Paul Goffart, Auguste Deneufbourg, Octave Jadot et Charles Gérard furent élus respectivement vice-président, secrétaire, trésorier et bibliothécaire. Avec eux et notre cher Président, Messieurs, le Cercle Industriel est en bonnes mains, son avenir est assuré.

CONFÉRENCE D'ÉCONOMIE SOCIALE.

COURS PRATIQUE.

XVIIIe ANNÉE.

Directeur : M. le professeur V. Brants.

Ont pris part aux travaux en 1902-1903.

MM. André, Georges, de Givet.
Bevilacqua, Giulio, d'Isola della Scala (Vérone-Italie).
de Bray, Auguste, de Braine-le-Comte, licencié en sciences commerciales et consulaires.
de Briey, Renaud, de Bruxelles.
de Schepper, Médard, de Heyst-sur-Mer (Rév. P. Gratien de l'Ordre des Frères Mineurs Capucins).
Ingels, Joseph, de Gand, avocat.
Jacobs, Louis, de Bruxelles.
Léonard, Herman, de Trazegnies.
Abbé Michotte, Paul, de Bruxelles.
Abbé Rutten, René, de Clermont-sur-Berwinne (Liége).
Taymans, Joseph, de Bruxelles.
Vliebergh, Emile, avocat, docteur en sciences politiques et sociales, professeur à l'Ecole des Sciences Commerciales et Consulaires.

RAPPORT

sur les travaux de la CONFÉRENCE D'ÉCONOMIE SOCIALE, pendant l'année académique 1902-1903, par M. Renaud de BRIEY.

MESSIEURS,

Les cercles d'études sont comme les peuples heureux, ils n'ont pas d'histoire. — Nés du désir de compléter l'enseignement théorique de la chaire par un enseignement d'un ordre plus pratique, leur but est d'apprendre à l'élève à ne pas se contenter du rôle purement passif, d'une intelligence seulement réceptive, mais au contraire de l'aider à se constituer un ensemble de connaissances précises et complètes sur une question déterminée, un point obscur, une situation délicate; à s'orienter au milieu de l'écheveau chaque jour plus complexe des documents et des publications, à saisir sous quel angle et à quel point de vue une question doit être envisagée. — Seuls ceux qui y ont pris part connaissent le charme de ces longues soirées d'hiver passées dans la bibliothèque, autour de la table de travail où peu à peu les brochures s'amoncellent en un pittoresque désordre, tandis que le directeur redresse la discussion qui s'égare, qu'il relève une erreur, indique une source bibliographique nouvelle, imprime une autre direction à l'œuvre ébauchée.

Ce n'est que très rapidement que nous avons à signaler ici les sujets traités ou plutôt préparés au cours de cette année : l'impôt progressif; la grève et l' « autorité syndicale »; le contrat collectif; l'apprentissage; la participation aux bénéfices; le passé des théories économiques en Belgique; l'organisation corporative, etc. Sur toutes ces questions, chaque jour, les documents s'accumulent, et forcément le travail de recherche se mêle à celui de la critique. — Ajoutons une visite à la prison centrale de Louvain, étude de fait social, douloureuse mais instructive, et nous aurons dit, sans pouvoir en rendre le caractère et l'esprit, ce qu'a été, au cours de l'année 1903, la vie calme et recueillie de notre petit séminaire d'études sociales.

Et cependant nous n'avons pas fini notre tâche. Quand on a été élève d'un cours pratique, on le demeure toujours un peu, et si, au cours des

dix-huit années écoulées déjà depuis la fondation de celui-ci, la famille est devenue tribu, ce n'est pas néanmoins sans une certaine fierté que les cadets et les derniers venus peuvent rappeler ce qu'ont fait avant eux, leurs aînés, leurs devanciers d'hier et d'avant-hier, et en particulier ceux qui après avoir vu couronné leur mémoire au concours des bourses de voyage, ont été compléter à l'étranger, leur formation scientifique par des études, des enquêtes et des monographies. Citons, encore cette fois M. Joseph Henry, rentré d'Allemagne pour se voir presque aussitôt nommé substitut au tribunal de Louvain, et rapportant de Berlin et de Strasbourg une intéressante étude sur les «Revenus professionnels en Alsace»; M. Fernand Chavée, passant aussi son hiver dans la capitale Allemande, et publiant en même temps une étude sur les «Propriétaires et fermiers en Angleterre», commencée au cours pratique et continuée ensuite sur place. M. Robert Vermaut qui, après un voyage d'études à Glascow, fait paraître un mémoire sur les «Régies municipales en Angleterre» (1), et part ensuite pour Amsterdam, observe sur place pendant sa période la plus aigue, la crise si instructive de la grève des chemins de fer (2).

Presque en même temps, la presse accueillait avec les plus flatteuses appréciations pour l'auteur, les premiers extraits de l'étude consacrée par M. Henry de Trannoy à M. Malou, où il exposait entr'autres, d'après des papiers inédits, des projets économiques du célèbre homme d'Etat (3). Enfin nous rappellerons encore l'étude publiée par M. Georges Eeckhout (4) après un voyage en Italie pour y observer l'application de la loi sur les accidents de travail et qui fut invoquée au cours des débats parlementaires. Ce sont tous là de nos précédents rapporteurs, et si nous voulions remonter un peu plus haut, il nous faudrait citer encore les travaux de M. Ernest Dubois, aujourd'hui directeur de l'Institut commercial d'Anvers, et dont l'Académie Royale vient de couronner (5) le «Mémoire sur le système budgétaire de la Belgique»; l'étude si élégante et si documentée de M. Pierre Verhaegen sur l'industrie dentellière (6), et plus

(1) Ces trois ouvrages ont paru dans la collection publiée par la Bibliothèque de l'Ecole des Sciences sociales et politiques de Louvain.

(2) Son étude sur ces grèves paraît dans la même collection.

(3) *Revue Générale*, Bruxelles, mai et avril 1903. *Revue sociale Catholique*, avril 1903.

(4) *Revue Générale*, Bruxelles, novembre 1902.

(5) A la séance du 5 mai 1903.

(6) Dans la collection des *Industries à domicile* publiée par l'office du travail.

près de nous le laborieux travail publié par notre collaborateur de cette année même, M. de Bray, sur la Belgique et le marché asiatique (1).

M. le professeur Vliebergh qui veut bien nous continuer toujours son concours si apprécie, nous permettra de citer aussi les remarquables études publiées par lui au cours de cette année et qui rentrent encore dans le cercle de nos travaux (2).

Enfin il nous est agréable de signaler que, cette année encore, deux de nos prédécesseurs ont vu leurs mémoires admis par le Jury du concours pour les bourses de voyage du Gouvernement. Nous les en félicitons avec joie. M. Albert Biebuyck avait étudié le régime des associations et des fondations aux Pays-Bas. M. Georges Eeckhout avait pris pour sujet la concurrence déloyale, étudiée principalement en Allemagne dans les applications de la loi de 1896. Nous espérons que ces travaux seront le présage d'une carrière féconde.

C'est là le côté extérieur par lequel se manifeste l'activité de notre Cercle, exemples et souvenirs qui sont pour nous de précieux encouragements, mais qui ne nous feront pas oublier que, suivant la célèbre aphorisme de Frédéric Bastiat, à côté de ce qui se voit, il y a ce qui ne se voit pas. Ce qui se voit : la physionomie d'un petit séminaire social, les études qui s'y font, le succès des anciens et les premiers pas des plus jeunes, nous avons essayé d'en donner du moins une rapide esquisse. — Mais il y a aussi « ce qui ne se voit pas » : la direction éclairée et bienveillante.... tout ce qui ne se voit pas, mais se sent et s'apprécie surtout, quand, au moment de franchir le seuil de la vieille *Alma Mater*, on s'arrête un instant au bout du sillon fini, pour repasser en esprit, les souvenirs et les regrets échelonnés tout le long de cinq années de vie universitaire.

(1) Volume de la bibliothèque de l'École sociale et politique de Louvain.
(2) Notamment sur le nouveau projet de loi agraire en Irlande. *Revue agronomique*, mai 1903, etc.

SOCIÉTÉ MÉDICALE
de l'Université catholique de Louvain.

ANNÉE ACADÉMIQUE 1902-1903.

Présidents d'honneur : Mgr HEBBELYNCK, MM. les professeurs HUBERT, MASOIN et DEBAISIEUX.

Composition du bureau :

Président : M. le professeur DANDOIS.
1er Vice-président : M. le professeur VERRIEST.
2d Vice-président : M. le professeur VAN GEHUCHTEN.
Secrétaire : M. DE BEULE.
Membres : MM. MALENGREAU, DE ROITTE, RENSON et MORET.

Membres honoraires :

MM. les professeurs Hayoit de Termicourt, Venneman, Denys, Ide et Lemaire.

Membres actifs :

MM. les docteurs Léon Dandois, Van Bleyenberghe, Chiwy, Briffaux et Goossens.

MM. les étudiants Vermylen, Van Steenberge, Vander Snickt, Caluwaerts, Grymonprez, Escoyez, Dommary, Stassart, Bastin, Hallet, Hoebeke, Willems, Carpentier, Bertrand, Van Hoof, Hausse, Mauroit, Duwez, Ferriere, Brenard, Havaux, Planck, André, Maldague, Retsin, Eeman, Campen, De Witte, Maes, Le Rat, Calicis, Tenret, Gravelinne, Verbeeck, Debaisieux, Courtois, Normand, Flament, Boever, Jadoul, Lagae, Leclef, Lecouturier, Lebrun, Lootens, Leuridan, Vanden Daelen, Pasteels, Lowie, Baert, Dupuis, Vanneste, Crabbe, Oblin, Nachtergael, Durdu, Fourrez, Ransquin, Elewaut, Van Wilder, Olemans.

RAPPORT

sur les travaux de la SOCIÉTÉ MÉDICALE pendant l'année 1902-1903, fait au nom de la commission directrice par M. Fritz DE BEULE, secrétaire.

MESSIEURS,

« Après une période de langueur inexpliquée, la Société Médicale des étudiants va entrer dans une nouvelle phase de prospérité ». Telle fut la conclusion du dernier rapport que déposa l'année passée le secrétaire sortant, M. le docteur Schockaert. Cet espoir que mon prédécesseur se plut à exprimer, je suis heureux et fier de pouvoir en proclamer hautement la pleine réalisation. L'année qui vient de s'écouler marque une étape décisive dans la voie du réveil définitif, et même, j'ose affirmer, sans crainte d'exagération, qu'elle peut être comptée parmi les plus belles et les plus fécondes que vécut notre Société.

En effet, Messieurs, fréquentes furent nos réunions et nombreux furent les étudiants qui y assistèrent; la multiplicité et la variation des questions traitées, le grand intérêt théorique et pratique qui s'y rattacha, les discussions ardentes et les débats pleins de vie qui naquirent autour d'elles furent d'ailleurs bien propres à stimuler le zèle et l'esprit d'émulation de tous. Un aperçu succint des productions scientifiques que notre Société eut à enregistrer au courant de l'année 1902-1903 vous sera, je crois, la meilleure preuve de l'importance et de la diversité de nos travaux.

M. le docteur Schockaert, interne à la Maternité, inaugura la série des conférences par une étude très approfondie et très documentée sur l'éclampsie puerpérale. Après avoir exposé brièvement l'étiologie, la symptomatologie, le diagnostic, le pronostic et le traitement de cette terrible affection, le conférencier insiste particulièrement sur la pathogénie, question difficile et obscure entre toutes. Trois théories se disputent la préséance : ce sont les théories nerveuse, rénale et hépatique. La première de ces opinions ne compte plus guère de partisans. La théorie rénale invoque comme cause de l'éclampsie une perturbation des fonctions du rein produite par les troubles circulatoires qu'amène

dans cet organe le développement considérable de l'utérus gravide; il en résulterait une certaine auto-intoxication, se traduisant à un moment donné par une excitation violente des centres nerveux. Quant à la théorie hépatique, elle met l'éclampsie sur le compte d'altérations organiques encore mal connues du parenchyme hépatique; le fonctionnement régulier du foie en serait troublé et il se déverserait par suite dans le torrent circulatoire des toxines particulières dites « convulsivantes » dont l'accumulation dans le sang aboutirait finalement à la production de la crise éclamptique. C'est cette dernière théorie que M. Schockaert regarde comme la plus rationnelle, et il fait valoir en sa faveur plusieurs faits empruntés tant à la clinique qu'à l'anatomie pathologique.

Dans la séance suivante, ce fut M. Duwez qui nous exposa la technique détaillée de la chloroformisation. Le conférencier commence par nous donner les qualités et les caractères d'un bon chloroforme; il présente ensuite les diverses règles qui doivent présider à une anesthésie bien conduite, les accidents à éviter, les moyens de les reconnaître et d'y remédier efficacement. Il est bien simple de maintenir une insensibilité absolue tout en ne dépassant pas la dose toxique du chloroforme; il suffit du contrôle fréquemment répété de l'état des pupilles. Aussi longtemps que le reflexe pupillaire reste aboli, l'anesthésie est complète. La dilatation des pupilles indique le réveil, des vomissements imminents, une syncope menaçante ou une narcose trop profonde, un début de paralysie générale. Les deux premières éventualités se combattent par le renforcement de la dose chloroformique; les deux dernières exigent l'arrêt immédiat de la chloroformisation, des stimulations périphériques, les tractions rythmées de la langue et au besoin la respiration artificielle. M. Duwez appelle également l'attention sur la syncope nasopharyngienne du début, véritable réflexe inhibitif prenant son point de départ dans l'irritation que produit le contact des vapeurs chloroformiques avec la muqueuse des voies respiratoires; ce dernier accident est rare chez l'homme.

Après cette conférence, écoutée avec tout l'intérêt que mérite l'importance de la question traitée, il s'éleva une discussion très nourrie autour du travail de M. Schockaert sur l'éclampsie puerpérale. MM. les docteurs Van Bleyenberghe et Dandois, MM. Mauroit, Duwez, Carpentier et De Beule attaquèrent vivement la théorie hépatique préconisée par le conférencier et admirent plutôt l'interprétation vénale; M. le professeur Dandois, après quelques remarques judicieuses empruntées à son expérience personnelle, se rangea également à cet avis.

La séance suivante fut consacrée à l'hérédité en pathologie, étude présentée par M. De Beule. Les mutilations accidentelles ne sont pas héréditaires; les malformations congénitales au contraire le sont, non pas tant en elles-mêmes, mais surtout de par le caractère héréditaire des tares qui y prédisposent. La transmission des maladies organiques, non infectieuses observée quelquefois se rattache tantôt à une faiblesse congénitale ou à des dispositions anatomiques spéciales des organes, tantôt aux conditions identiques de vie, d'alimentation, de métier, etc.

Les maladies infectieuses aigues passent parfois de la mère à l'enfant qu'elle porte dans son sein; il s'agit dans ce cas d'une simple contagion par voie placentaire. Quant aux maladies infectieuses chroniques, la tuberculose et la syphilis, leur transmission héréditaire directe, par les cellules germinatives, ne se conçoit pas ni du côté paternel, ni du côté maternel; c'est presque toujours par voie placentaire qu'elle se produit. La prédisposition tuberculeuse, considérée comme transmissible, existe quand un des générateurs, au moment de la conception, est en travail de tuberculose.

Il est procédé ensuite à la discussion du travail de M. Duwez sur la chloroformisation. MM. Van Steenberge, Carpentier, Duwez et De Beule émirent diverses considérations au sujet des différentes méthodes d'anesthésie et des indications et contre-indications de chacune d'elles.

Dans notre quatrième réunion, M. Thielemans présenta une étude très documentée de l'étiologie et de la pathogénie de la syncope cardiaque. Il distingua dans cet accident trois degrés : la lipothymie, la syncope grave et la syncope mortelle. Quant à ses causes, il les range en trois catégories : les troubles cardiaques, les perturbations nerveuses et les intoxications.

Les syncopes d'origine cardiaque tiennent soit à des processus mécaniques empêchant le jeu régulier du cœur, soit à l'altération organique de la fibre musculaire elle-même. Parmi les syncopes d'origine nerveuse il faut citer avant tout celles résultant des nevroses générales et en particulier des nevroses cardiaques; ensuite celles que produisent les émotions trop fortes, les douleurs très aigues, les ischémies bulbaires d'origine diverse, etc. Comme poisons capables d'amener la syncope, il y a entre autres le chloroforme et la cocaïne.

Cette conférence, écoutée fort attentivement, fut suivie de la discussion du travail de M. De Beule sur l'hérédité pathologique. MM. Duwez et Malengreau considèrent le rôle de la transmission héréditaire en pathologie comme plus étendu que ne l'a présenté le conférencier. Ils

insistent surtout sur la transmissibilité de la prédisposition tuberculeuse; MM. Schockaert, De Roitte et De Beule prennent encore la parole à ce sujet. M. le professeur Dandois clôture le débat par l'exposé des idées que la lecture et son expérience personnelle lui ont acquises. La transmission de la prédisposition à la tuberculose, d'après lui, est loin d'être prouvée; si la maladie présente un caractère éminemment familial, il convient de l'attribuer aux conditions de contagion particulièrement propices; quant au facier spécial des enfants des tuberculeux, n'est-il pas à chercher dans l'infection bacillaire de leur organisme depuis leur tendre enfance, infection qui peut rester longtemps latente en vertu de la vitalité extrême des tissus pendant la période de grande croissance?

Dans la séance suivante M. Malengreau nous donna une conférence fort instructive sur le chymisme gastrique, choisissant dans ce vaste domaine le rôle joué en physiologie et en pathologie par l'acide chlorhydrique du suc gastrique. La digestion s'accompagne d'une sécrétion acide; cette acidité se développe indépendamment de l'existence d'acide chlorhydrique libre; celui-ci ne fait son apparition qu'à un moment donné, variable d'ailleurs avec les individus. L'hypéracidité qui tend à s'établir par la sécrétion continue de l'acide chlorhydrique, est combattue par une forte dilution muqueuse. La proportion d'acide chlorhydrique contenu dans le suc gastrique peut varier même chez les sujets sains : on peut classer ceux-ci en hypéracides, en acides moyens et en subacides; les sujets achlorhydriques sont rares; quant aux hyperchlorhydriques, les troubles gastriques dont ils souffrent ne dépendent nullement de l'augmentation de l'acidité, mais bien d'un état inflammatoire de la muqueuse stomachale, accompagné d'hypéresthésie vis-à-vis des acides normaux. D'où résulte la conclusion pratique : l'analyse clinique du suc gastrique est inutile tant pour poser un diagnostic que pour suivre la marche de l'affection chez un hyperchlorhydrique.

A la fin de la séance, M. le professeur Dandois, MM. De Roitte et De Beule exposent quelques considérations suggérées à propos du travail de M. Tielemans sur la syncope; d'après eux la syncope d'origine cardiaque est très rare.

Notre sixième réunion fut consacrée à l'étude de l'adrénaline présentée par M. Moret. L'adrénaline est un vaso-constricteur et le plus énergique que l'on connaisse. Lancée dans la circulation générale par injection intraveineuse, elle produit immédiatement une augmentation notable de la pression sanguine et un ralentissement manifeste du pouls. En injec-

tion hypodermique et en badigeonnage sur les muqueuses son effet est avant tout local : la vaso-constriction intense qu'elle développe prévient les hémorrhagies ou les tarit instantanément. C'est surtout en oto-, rhino- et laryngologie, que le nouveau médicament rend de grands services ; on l'emploie également pour les opérations dans la bouche et sur les yeux ; ses indications en gynécologie et en chirurgie vésicale sont moins fréquentes. L'usage interne de l'adrénaline contre certaines hémorrhagies est inefficace et dangéreux. En vertu même de son action physiologique, il convient de n'employer l'adrénaline qu'avec circonspection chez les athéromateux, les cardiaques et les poitrinaires.

On aborde ensuite la discussion du travail de M. Malengreau sur le chymisme gastrique. M. André croit que dans le diagnostic des maladies d'estomac, le sondage est d'une grande utilité ; si on trouve de l'hypochlorhydrie, il y a cancer ou gastrite chronique ; dans le cas d'hyperchlorhydrie il y a ulcère rond ou gastrique chronique. Cette opinion n'est pas partagée par MM. Malengreau et Léon Dandois qui ne considèrent pas l'hyperchlorhydrie comme entité morbide ; ce n'est qu'un symptôme qu'on fera bien de traiter quand il gêne. M. le professeur Dandois et M. De Beule se rangent plutôt à l'avis de M. André.

Dans la réunion suivante M. De Roitte nous parla de la méthode dosimétrique. La dosimétrie met en œuvre les alcaloïdes pour combattre les maladies, surtout les maladies aigues : elle pousse la médication jusqu'à obtention de l'effet visé sans se préoccuper de la dose employée. Pour les dosimètres il n'y a ni doses maxima, ni doses minima ; c'est ce qu'ils appellent « la capacité vitale » variable d'ailleurs d'après les sujets, qui leur sert de guide dans l'administration de leurs médicaments.

Il y a treize groupes d'alcaloïdes dosimétriques ; les cinq principaux sont les incitants vitaux, les défervescents, les calmants, les anesthésiques et les antispasmodiques. Fréquemment les dosimètres associent les alcaloïdes de ces diverses catégories ; cette combinaison se propose d'atteindre un but multiple. L'administration des médicaments dosimétriques doit varier d'après les circonstances ; dans une maladie aiguë on doit rapidement accumuler les doses ; dans une affection chronique au contraire il convient d'espacer davantage les prises, tout en facilitant l'absorption par des adjuvants et un régime approprié.

La discussion du travail de M. Moret sur l'adrénaline donne lieu à un débat des plus animés auquel prennent part MM. Havaux, Stassart, Moret, Malengreau, De Roitte et De Beule. Finalement on se rallie autour des conclusions déposées par M. le professeur Dandois : l'adrénaline con-

vient surtout pour prévenir ou arrêter les hémorrhagies par action locale à n'importe quel endroit du corps facilement accessible; son action curative est encore obscure, et, quoiqu'on puisse en attendre des effets heureux, il ne faut l'employer qu'avec une prudente circonspection.

Dans une autre séance M. André nous donna une étude très détaillée sur les intoxications alimentaires. Parmi les accidents dus à l'ingestion d'aliments d'origine animale ou végétale, il faut distinguer deux groupes bien tranchés : les intoxications alimentaires banales et le botulisme. Les premières sont dues à l'absorption des poisons divers existant normalement dans des aliments ingérés ou y secretés par la pullulation de microbes variés dont le plus commun est un colibacille; elles présentent comme principaux symptômes des troubles gastro-intestinaux s'accompagnant quelquefois de fièvre, d'albuminurie et d'éruptions cutanées.

Quant au botulisme, il est lié à l'ingestion de matières alimentaires d'origine animale infectées par un microbe anaërobie spécial, le « bacillus botulinus ». Les accidents déterminés par cette intoxication consistent dans un ensemble de troubles nerveux graves, parmi lesquels il convient de mentionner en premier lieu des phénomènes paralytiques dans les domaines des nerfs craniens. Le traitement des empoisonnements alimentaires se résume dans l'antisepsie intestinale et l'évacuation immédiate des ptomaînes non encore absorbées.

Après cette conférence, on passe à la discussion du travail de M. De Roitte sur la dosimétrie. La méthode dosimétrique est vivement attaquée par MM. Duwez, Stassart, Havaux et De Beule qui la regardent comme fautive dans ses bases, erronée dans ses traitements et inefficace dans ses résultats; M. le professeur Dandois partage complètement cette opinion.

Notre dernière session fut consacrée à l'étude de l'art dentaire présentée par M. Hausse. En matière de chirurgie dentaire il convient avant tout d'être conservateur à outrance; il ne faut arracher une dent qu'à toute extrémité. Dans la carie dentaire des trois degrés, même quand la couronne est complètement évidée, le plombage des dents est indiqué. Le conférencier nous montre les différents instruments de prothèse dentaire et la manière de s'en servir; il nous expose les règles qui doivent guider dans le choix et dans la préparation de la pâte à employer, et fait même devant nous le manuel opératoire du plombage d'une dent cariée.

Cette conférence, très intéressante et originale, clôtura la série de nos travaux.

Messieurs, avant de terminer mon rapport, vous me permettrez de vous remettre devant les yeux les sages recommandations que tant de fois au cours de nos sessions, M. le professeur Dandois nous a adressées. Le but de notre Société n'est pas seulement de nous donner l'occasion d'acquérir des connaissances nouvelles; son grand objectif, et je dirai même le principal est de nous apprendre à présenter et à défendre avec succès nos idées, en d'autres mots de nous initier à l'art si difficile de la discussion.

Sans nul doute les étudiants de Louvain n'ont rien à envier à ceux des autres universités au point de vue de l'étendue et de la solidité de la science classique; mais, nous savons bien l'avouer, ce qui leur manque un peu, c'est la facilité d'expression et de présentation de leurs opinions, c'est la connaissance d'une foule de choses, accessoires il est vrai, mais qui pour cela n'en sont pas moins utiles. Ces deux défauts proviennent du manque d'exercice et d'un certain état d'inertie inexplicable qui nous envahit tous un peu peut-être malgré nous; en somme nous ne discutons pas assez et nous ne lisons pas assez. Ces deux lacunes, Messieurs, appliquons-nous d'un commun accord à les combler. Secouons la torpeur qui paralyse notre activité; venons tous à la Société Médicale, ne soyons pas timides, parlons et discutons sans crainte de contradiction; allons assidûment à la bibliothèque, consultons-y les revues et les périodiques traitant des sujets d'actualité et relatant les nouvelles conquêtes de la science. Notre conduite est toute indiquée, et les bénéfices que nous réaliserons à la suivre seront immenses.

Et maintenant, Messieurs, permettez-moi, au nom de nous tous, d'adresser l'expression de notre plus vive reconnaissance à notre éminent président, M. le professeur Dandois; avec un dévouement qui ne s'est jamais démenti, il daigna assister à toutes nos réunions, avec le plus vif intérêt il suivit tous nos travaux et tous nos débats, nous remettant dans la bonne voie quand, dans l'ardeur de la discussion, nous nous étions égarés, nous apportant la lumière de sa science et de son expérience, nous aidant et nous guidant de ses conseils précieux et éclairés. Qu'il veuille nous continuer sa bienveillante protection, et que son patronage et sa coopération nous soient à tous un puissant stimulant vers le but commun, l'élévation et le maintien de la Société Médicale au rang des plus florissantes sociétés de notre université.

LANDBOUWKRING
der katholieke Hoogeschool van Leuven.

SAMENSTELLING VAN HET BUREEL.

Eere-Voorzitters : Hoogeerwaarde Heer J.-B. ABBELOOS, eererector magnificus; Hoogeerwaarde Heer A. HEBBELYNCK, rector magnificus.
Voorzitter : Heer hoogleeraar L. FRATEUR.
Onder-Voorzitter : Heer L. MASSEZ.
Schrijver : Heer J. ESSERS.
Schatbewaarder en bibliothecaris : Heer C. COLPAERT.

EERELEDEN.

Eerw. Heer Mellaerts, de heeren Adriaensen, Hermans en Smeyers.

LEDEN.

De heeren :
J. Van Buggenhout, V. Cortvrindt, H. Glorie, E. Fallas, Ch. Maes, Ed. Doumen, J. Indekeu, L. Lamproye, K. Mestdagh, Fr. Smets, K. Wagemans, Ed. Windmolders, Ed. Boes, R. De Vos, Ad. Huygen, Fr. Melchior, H. Pitsaer, H. Schelstraete, J. Sebrechts, P. Snyers, Edm. Vanden Haute, K. Verhaeghe, J. Vanhoudenhove en J. Van Reeth.

VERSLAG

over de werkzaamheden van den Vlaamschen LANDBOUWKRING gedurende het schooljaar 1902-1903 door den heer J. ESSERS, schrijver.

MIJNE HEEREN,

Op onze eerste vergadering gehouden den 18 November 1902 gingen wij over tot de kiezing der leden van het bureel; dit werd samengesteld als volgt : Onder-voorzitter, de heer L. Massez; schatbewaarder en bibliothecaris, de heer C. Colpaert; schrijver, uw verslaggever.

In deze zitting wakkerde onze zeer geachte voorzitter ons aan altijd talrijk op te komen, wensch dien hij ten vollen verwezentlijkt gezien heeft; hij legde ons voor oogen het nut van den Vlaamschen Landbouwkring waar wij verbroederen en leeren vlaamsche voordrachten geven. Vervolgens stelde hij voor eene bibliotheek van vlaamsche landbouwboeken te stichten : dit voorstel werd door iedereen goedgekeurd.

Op de zitting van 25 November 1902 hield onze voorzitter eene voordracht over mond en klauwzeer. Buiten al de leden zagen wij verschillige andere studenten deze zitting bijwonen. 't Spijt ons dat wij, kortheidshalve, deze redevoering niet in zijn geheel kunnen opnemen.

M. L. Frateur ving aan met ons in eene schoone taal te zeggen dat deze ziekte reeds in de XVI[e] eeuw gekend was, hij geeft er de bijzonderste kenteekens van.

In het tweede deel handelt de geachte spreker over de oorzaken : de besmetting is de ware oorzaak. De microob is onbekend.

Ten derde handelt hij over de voortzetting.

In het vierde deel wijst hij de bestrijding aan.

Hij geeft ons de belgische wetten in aanraking met het voorkomen dezer ziekte. De seroteraphische middelen hebben tot heden nog geen onfeilbaar middel opgeleverd. De beste middelen zijn de ontsmetting. Men neme bijzonder hygienische voorzorgen. Men moet de ziekte seffens voortzetten aan al de dieren van den stal om ze alzoo te gelijk te kunnen verzorgen.

Deze voordracht die met daverend handgeklap begroet werd telt als

de schoonste die wij sedert lang hoorden, ook was de aanvang der reeks voordrachten door ons geacht Hoofd een doorslaand bewijs, dat de Vlaamsche Landbouwkring dit jaar het toppunt van roem ging berijken. En inderdaad nooit zagen wij meer leven, meer moed, meer zelfopoffering in onzen nog jeugdigen kring. Mij is het eene zoete plicht hier, in naam aller leden, eene openbare hulde aan onzen niet genoeg geloofden voorzitter, den heer L. Frateur te brengen, het is immers hij die van den Landbouwkring gemaakt heeft hetgene wat hij thans is.

Op de vergadering van 9 December 1902 hield de schrijver eene voordracht over de handelsmeststoffen.

In korte woorden spreekt hij beurtelings over de stikstofinhoudende mesten, de phosphoorzuurvetten, de potaschzouten en de kalkmesten.

De 1ste verdeelen zich in 3 soorten volgens den vorm onder dewelken men den stikstof vindt : 1ste den organischen vorm, 2de den nitrischen vorm en 3de onder den vorm van ammoniaak.

Nopens de phosphoorzuurvetten handelt hij over de minerale phosphaten, de metaalslakken en de superphosphaten.

Voor de potaschzouten bespreekt hij beurtelings de chloorpotasch en den kaïniet.

Vervolgens geeft de schrijver 3 soorten van kalktoepassing en eindigt met te spreken over de samengestelde meststoffen die in 't algemeen af te keuren zijn.

Op zitting van 13 Januari 1903 was het woord aan M. H. Glorie die op welsprekende wijze de Raiffeisenkassen behandelt.

Spreker doet ons de Raiffeisenkassen kennen. Hij zegt dat ze geen gevaar van geldverlies opleveren en toont het groot nut dezer instelling aan voor de kleine landbouwers die alzoo winstgevende aankoopen kunnen doen en aan de uitperzingen der kooplieden kunnen weerstaan. Hij duidt vervolgens de rechtsvormen voor de wet te volbrengen om een Raiffeisenkas te stichten aan en spreekt over de plichten en rechten der leden.

Hij eindigt met den wensch uit te drukken dat de toekomende landbouwingenieurs zich later met deze belangrijke instelling zouden willen bezigheden.

Op 10 Februari 1903 gaf de ondervoorzitter eene voordracht over de kweek der runders in Vlaanderen. Het houden van runders zegt M. Massez heeft voor bijzonder dat melk en vleesch voort te brengen.

Geachte spreker handelt daarna over de voeding der kalveren.

Als melkbeesten heeft men meestal het Hollandsch vee, het Vlaamsch

ras en ook de Durham. Wat de melkgeving aangaat men zorge dusdanig dat men 't geheel jaar evenveel melk heeft en trachte ook het lentengras voor de jonge dieren te hebben. In een verder deel handelt M. Massez over het vleesch. De vaarzen zegt hij die niet voor den kweek dienen worden evenals de stieren gemest 't zij op stal 't zij in weiden.

Op de zitting van 17 Februari 1903 hield de schatbewaarder, heer C. Colpaert, eene schoone voordracht over de stalmest.

De scheikundige mesten, zegt hij, hebben eene groote verandering in den landbouw gebracht nochthans zijn ze slechts hulpmestoffen voor de stalmest. De samenstelling verandert met de omstandigheden; hij behandelt breedvoerig ieder samenstellend deel.

Als strooisel behandelt M. Colpaert het strooi en den turf die goed den ammoniaak houdt. Dan spreekt hij van de verschillige mestsoorten : paardenmest, koemest, varkensmest, enz.; handelt vervolgens over de gisting die noodzakelijk is om den stikstof opneembaar te maken. M. Colpaert eindigt met te zeggen dat de landbouwers misdoen met het mest te lang in hoopjens op het land te laten liggen.

De heer Colpaert antwoordde zeer wel op de hem gestelde vragen en toonde alzoo eens te meer dat hij zijn onderwerp ten volle meester was.

Op de vergadering van 5 Maart 1903 sprak de heer K. Wagemans over de melk die een der voornaamste produkten van den landbouw is.

In het eerste deel aanschouwt hij de melk in zijne scheikundige en natuurkundige samenstelling. Vervolgens handelt hij over den roommeter die hij warm aanbeveelt, noemt de andere toestellen in de boterbereiding gebruikt en legt ze ons ten klaarste voor oogen.

In het tweede deel onderzoekt de heer Wagemans wat men met de melk moet doen om er het meest geld uit te maken en bewijst zijn zeggen met cijfers.

In het derde deel spreekt hij over de melkmachienen en behandelt breedvoerig de twee soorten van melkerijen evenals het pasteuriseeren en het steriliseeren der melk. Om te eindigen spreekt de voordrachtgever over het daarstellen eener melkerij en zegt wat zulke inrichting kosten zou.

In zitting van 10 Maart 1903 handelt de heer V. Cortvrindt, in zijne hoedanigheid van landbouwkundige, zeer wel over de rantsoenen onzer huisdieren.

Om het rantsoen te berekenen neme men alleen in acht : 1ste de eiwitstofachtige bestanddeelen en 2de de vette bestanddeelen en koolhydraten. Zij moeten verteerbaar zijn om kunnen benuttigd te worden, het beste

rantsoen is dat waar men een deel eiwit en van 4 tot 8 vette bestanddeelen en koolhydraten vindt.

Vervolgens handelt geachte spreker over de verbruiking van het rantsoen en komt alzoo tot de onderhoudingsrantsoenen en de voortbrengingsrantsoenen en legt dit meesterlijk door voorbeelden uit.

Daarna handelt M. Cortvrindt over de kennis om het rantsoen uit te rekenen en toont de bijzonderste punten aan die men in acht moet nemen. Men zal wel doen het voedsel altijd op hetzelfde uur te geven en van tijd tot tijd eene verandering in de spijzen te brengen.

Om te eindigen trekt geachte spreker onze aandacht op de wijze van het uitrekenen eener rantsoen.

Na deze voordracht werden verschillende voedingsstoffen nog al hevig besproken.

Den 24 Maart 1903 sloot de eerw. heer J. Van Buggenhout, landbouwscheikundige, onze reeks voordrachten met te handelen over de hop en zijne handelswaarde. Buiten alle leden hadden wij het genoegen hoogleeraar L. Verhelst in ons midden te zien.

De stam van den hop, zoo ving eerweerde spreker in eene zuivere en vloeibare taal aan, wordt hier niet genoeg verzorgd, men moet ze zoo lang mogelijk in den grond houden. Met eene ware behendigheid deed hij ons dit ten klaarste vatten.

Vervolgens spreekt hij over de verschillende manieren om een waar oordeel te geven over den hop :

Ten eerste sprak hij ons over de keur der hop door onze zintuigen, zeer wel konden wij deze wijze verstaan.

Ten tweede behandelt hij de mecanische ontleding die soms veracht wordt en nochtans volgens de spreker voor zeker gevallen goede uitslagen geeft.

Ten derde deed eerw. heer Van Buggenhout ons de scheikundige ontleding kennen en behandelt breedvoerig ieder samenstellend deel.

De vierde manier, gaat de spreker voort, is de methode van Chodousky; hij doet ons kennen hoe deze methode gevonden wordt en hoe men ze ons voorstelt. Zij is gegrondvest op het gekronkeld binnensteeltje, zegt er zijn gedacht over en bewerkt alzoo den typus der binnensteeltjens van den hop zijner streek.

Om te eindigen zegt hij dat deze laatste manier nooit toegepast kan worden wanneer men een doorslaand oordeel moet geven over stalen van denzelfden hop of wanneer hij vochtig is.

Hoogleeraar Verhelst zegt het ten volle eens te zijn met M. Van Buggenhout over de keur van den hop.

Deze voordracht waardig onzen vriendenkring van 't jaar 1902-1903 te sluiten was voor ons een leerzame avond geweest.

Mijne Heeren, alvorens te eindigen, wil ik nogmaals eene welverdiende hulde brengen aan ons moedig hoofd, aan den hooggeachten heer L. Frateur, de ziel van onzen Vlaamschen Landbouwkring. Altijd op de vergadering tegenwoordig, heeft hij noch moeite noch tijd gespaard om onze vereeningen zoo aangenaam en leerzaam mogelijk te maken. In naam aller leden ontvange hij hier onzen welgemeenden dank; onder zijne vastbeslotene en wijze leiding zal onze Landbouwkring steeds weelde zien. Dank ook aan onzen ondervoorzitter, den heer L. Massez, die ook met hart en ziel aan den Kring gehecht was. Eindelijk een woord van dank aan al de leden in 't algemeen, en aan den eerw. heer J. Van Buggenhout in 't bijzonder, die ons met eene voordracht vergastten.

Aan U leden, aan U bijzonderlijk het nieuw bestuur, den waardigen voorzitter uwe welwillende medewerking te toonen, dan zal de Vlaamsche Landbouwkring den reuzenstap van 't afgeloopen jaar moedig voortzetten en dan zullen de oude leden met voldoening nog eenmaal op uwe vergadering terugkomen.

Conférence de Philologie romane.

Directeurs : M. Georges DOUTREPONT, professeur ordinaire.
M. le baron François BETHUNE, professeur ordinaire.

Membres : MM. Ernest Ghignet, de Waterloo, candidat en philosophie et lettres.
Ernest Lambert, de Saint-Léger, id.
Jean Behen, de Pellaines, id.
Aubin de Longueville, de Tourinnes-Saint-Lambert, id.
l'abbé Victor Desclez, d'Ohain.
Gustave Boulanger, de Chastre.
Clément Jacob, de Bousval.
Armand Jadin, de Walhain-Saint-Paul.

RAPPORT

sur les travaux de la CONFÉRENCE DE PHILOLOGIE ROMANE, pendant l'année 1902-1903, présenté par M. Aubin de LONGUEVILLE, secrétaire sortant.

Il ne siérait pas de commencer le présent rapport, le troisième de la série, autrement que par un hommage ému, rendu à la mémoire d'un de mes prédécesseurs aux modestes fonctions de secrétaire de la Conférence de philologie romane; M. Paul Foulon, docteur en philosophie et lettres, a été emporté par une mort presque soudaine, à Wavre, le 23 octobre 1903. Possédant à la fois les plus belles qualités du cœur et de l'intelligence, un ardent amour du travail, des connaissances sérieuses, une plume alerte et exercée, M. Paul Foulon avait conquis la sympathie de ses maîtres et l'affection de ses condisciples; il meurt au moment précis où il voyait un brillant avenir s'ouvrir devant lui, dans la carrière de l'enseignement moyen. Je serai le fidèle interprète des sentiments de tous les romanistes de Louvain en disant ici les regrets que nous inspire le départ imprévu de notre ami.

* * *

Je ne crois pas devoir modifier le cadre tracé par MM. Foulon et Lambert à nos rapports annuels; de même que mes prédécesseurs, je donnerai un court aperçu sur nos exercices pratiques d'abord, et ensuite sur les dissertations doctorales élaborées à la Conférence, au cours de l'année académique 1902-1903.

Les exercices présidés en candidature par M. le professeur Doutrepont, ont eu, pour objet, l'étude de l'histoire de la comédie, en France, de 1550 à 1650; ils ont porté spécialement sur l'influence exercée par l'Espagne et l'Italie. L'histoire de la *comedia* espagnole, l'examen des types de la vieille comédie italienne, l'analyse de pièces françaises, tels ont été les principaux sujets des discussions. Comme les années précédentes, M. le professeur Bethune a fait expliquer aux débutants un certain nombre de textes, choisis dans la *Chrestomathie du moyen âge* publiée par MM. Paris et Langlois.

En doctorat, nous avons fait, avec M. le professeur Bethune, de la critique de texte sur la *Chanson de Roland.* Nous avons cherché spécialement à établir les premiers linéaments de la légende poétique du grand paladin ainsi que l'histoire de son évolution, en France, au cours du moyen âge.

Sous la direction de M. le professeur Doutrepont, nous nous sommes efforcés, en partant de l'étude des chefs-d'œuvre de la littérature classique (1), de déterminer les principales transformations du vers français. L'examen de cette question nous a amenés à jeter un coup d'œil d'ensemble sur les tendances qui se sont produites dans ce domaine, depuis la spontanéité naïve du moyen âge jusqu'aux recherches subtiles de nos Parnassiens et de nos Symbolistes.

*
* *

De l'exposé de nos exercices pratiques, je passe à l'analyse des dissertations doctorales élaborées à la Conférence pendant l'année 1902-1903. Elles sont au nombre de deux.

L'une d'elles, de M. Behen, a pour objet l'étude littéraire et historique des œuvres de Watriquet de Couvin, poète de cour, auteur de dits moraux, de fabliaux grivois, de poèmes historiques composés à la demande de ses maîtres.

La première partie de ce travail a trait aux sources où le ménestrel de Gui de Blois a abreuvé sa muse poétique. Jusqu'à présent, ce sujet n'avait retenu qu'un instant l'attention de Scheler, de MM. Bédier, Langlois, Piaget, Gröber. Ces philologues avaient seulement effleuré la question; c'est ainsi qu'on avait avancé que le *Dit de la fontaine d'amour* procédait de la première partie du *Roman de la rose* et de la *Messe des oiseaux* de Jean de Condé. Scheler n'avait même fait mention que de la dernière de ces compositions, dont, par contre, il avait examiné très longuement l'influence; mais il n'avait point parlé du *Roman de la rose*; cette lacune avait été comblée par M. Langlois, lequel, cependant, n'entre dans aucun détail. M. Behen s'est appliqué à déterminer la part respective qui revient à Guillaume de Lorris et à Jean de Condé dans l'œuvre de leur successeur. Dans le but d'arriver à l'exacte vérité, il s'est efforcé de contrôler la valeur de tous les renseignements épars sur le

(1) Surtout d'après l'ouvrage de M. Souriau, *L'évolution du vers français au dix-septième siècle.* Paris 1893.

sujet, il les a corrigés et complétés aussi soigneusement que possible, enfin il a fait les recherches personnelles que permettaient les instruments bibliographiques mis à sa disposition. Il est ainsi parvenu à déterminer, d'une manière précise, certaines, au moins, des dettes contractées par Watriquet envers ses différents modèles. Le poète a trouvé, le doute ne semble plus possible, une mine abondante de données utiles dans les poésies de Beaudouin et de Jean de Condé, tous deux ménestrels comme lui; Rustebeuf, non plus, ne lui est pas resté inconnu. Le *Roman de Renart* et certains fabliaux ont aussi exercé quelque influence sur Watriquet. Plus considérable fut celle du *Roman de la rose :* ce poème a formé, en une certaine mesure, les idées et le style du trouvère belge; il lui a fourni des sujets, ainsi que le vain et fastidieux système allégorique qu'il a mis en honneur. De son côté, Chrétien de Troyes, comme Guillaume de Lorris, a étalé, devant les yeux émerveillés de Watriquet, la galerie éblouissante de ses portraits; en effet, lorsque le vieux ménestrel de Couvin traçait les devoirs d'un gentilhomme de race, la voie à suivre pour devenir un parfait chevalier, les préceptes de l'amour courtois, n'avait-il pas des modèles du genre dans les *Romans de la table ronde?* Enfin il n'y a pas jusqu'aux épopées nationales et au *Roman d'Alexandre* qui ne lui aient donné, entre autres, des types de héros. Du reste, à côté de ces œuvres profanes, la bible et la chaire chrétienne ont réagi, d'une manière plus ou moins profonde, sur le talent du trouvère. En plusieurs endroits, celui-ci cite les noms de Salomon et de saint Paul, et, dans le *Miroir des Dames*, il a même traduit certains passages de l'*Ecclésiaste*. La prédication, se produisant même en dehors de l'enceinte des temples, a mis à la portée de Watriquet son vaste répertoire d'exemples que le poète, orthodoxe convaincu, se plaît à développer en de véritables sermons rimés.

Dans la seconde partie de son étude, M. Behen a essayé de déterminer le fondement historique des allusions faites par Watriquet de Couvin à des événements contemporains, ou bien fort récents encore, événements dans lesquels ont joué un rôle prépondérant les grands seigneurs dont il nous trace les portraits; le poète, mis en demeure de plaire à ses puissants protecteurs, a dû, assez souvent, renoncer à se conformer à une exactitude rigoureuse. L'unité de la dissertation réside dans le fait que les plus éminents des contemporains du ménestrel sont dépeints, dans ses œuvres, non d'après nature, mais sur le modèle des héros des grands poèmes antérieurs, héros dont une tradition, souvent plusieurs fois séculaire, avait fixé les traits pour en faire des types définitifs.

Faire un relevé aussi complet que possible des emprunts contractés par Watriquet de Couvin; montrer la bigarrure de ses pièces, qui résulte du mélange des diverses sources de son inspiration; mettre en lumière son talent poétique et son plus ou moins grand degré d'originalité dans la composition de ses œuvres; donner un aperçu de la valeur de son information historique, tels sont les diverses questions qu'a eues en vue M. Behen et qu'il s'est efforcé de résoudre.

* * *

La seconde thèse, qui est la mienne, a pour objet de rechercher les sources des idées esthétiques de Boileau. On a redit et redit que Boileau s'était, à cet égard, inspiré d'Horace; que les fameuses unités dramatiques dont il donne la formule que l'on sait, étaient d'Aristote. Quelques critiques, prenant pour point de comparaison les théories littéraires de l'un ou l'autre écrivain du XVIe ou du XVIIe siècle, ont cru y trouver un antécédent, sinon une source d'inspiration immédiate, de sa poétique; c'est la conclusion à laquelle aboutit, par exemple, M. Lintilhac pour le savant franco-italien J.-C. Scaliger (1). Jusqu'ici cependant, aucune étude d'ensemble n'avait été faite et nous l'avons tentée. Limitant nos recherches aux idées de Boileau sur l'art du théâtre, nous avons montré que, contrairement à ce que d'aucuns prétendent, le maître n'avait pas été prendre directement ses idées esthétiques chez tel ou tel des écrivains qui l'avaient précédé, et que son œuvre s'était bornée à codifier les préceptes dont était imprégnée l'atmosphère littéraire de son époque. En ce qui concerne, par exemple, les unités dramatiques, nous avons fait voir qu'Aristote et après lui, jusqu'à Boileau, toute une pléiade d'écrivains avaient proclamé leur nécessité, mais que nul n'avait su formuler sa pensée avec la merveilleuse concision que contiennent ces vers :

Qu'en un jour, qu'en un lieu, un seul fait accompli
Tienne jusqu'à la fin le théâtre rempli.

L'un des points essentiels de notre étude a consisté à rechercher comment s'était formée cette atmosphère ambiante. A cet effet nous avons divisé notre exposé en deux parties : dans la première, nous

(1) *J.-C. Scaliger, fondateur du classicisme cent ans avant Boileau* (*Nouvelle revue*, 15 mai et 1^r^ juin 1890).

avons étudié les idées littéraires de l'antiquité classique qui ont, comme représentants principaux, Aristote et Horace; dans la seconde, nous avons examiné la littérature française et suivi l'histoire, en France, des principes esthétiques de l'école classique, depuis leur première apparition avec la Renaissance jusqu'à leur triomphe définitif, dans et par le célèbre manifeste de Boileau.

La conclusion de nos recherches, c'est le manque d'originalité, quant au fond, de cette législation fameuse, que l'on considère néanmoins comme un des chefs-d'œuvre les plus purs de la littérature française. A l'instar de toutes les manifestations dogmatiques dans le domaine littéraire, elle n'est qu'un écho, un aboutissant, dont le mérite réside surtout dans la beauté de l'expression.

* * *

Avant de clore la partie de notre rapport relative aux dissertations doctorales, il me reste à signaler les succès obtenus dans ce domaine par les anciens de la section romane. M. Foulon, dans son rapport d'il y a deux ans, avait mentionné déjà les distinctions obtenues par les thèses de MM. Bayot et Liégeois au concours universitaire et au concours des bourses de voyages. Ces deux mémoires ont reçu, cette année, les honneurs de l'impression dans le *Recueil de travaux publiés par les membres des Conférences d'Histoire et de Philologie* (1).

J'ai aussi plaisir à relever l'heureuse initiative prise par nos dévoués professeurs en vue de rendre les recherches plus faciles dans le domaine de l'étude philologique des Pays-Bas de langue française. Avec le concours de quelques-uns de nos aînés, ils ont fondé le *Bulletin d'histoire linguistique et littéraire française des Pays-Bas*. Les lignes suivantes, extraites de la préface de la première livraison, font connaître la raison d'être et l'objet de la nouvelle publication :

« La Belgique, disent nos maîtres, a eu, depuis les premières années » de son indépendance nationale, la fortune singulière de posséder un » nombre considérable d'amis sincères de son histoire, d'érudits ana-

(1) L'étude de M. Bayot sur le *Roman de Gillion de Trazegnies* a déjà fait l'objet d'un examen critique favorable dans le *Literaturblatt für germanische und romanische Philologie* (XXIV, col. 335-339); dans le *Bulletin bibliographique et pédagogique du Musée belge* (VII, pp. 247-250); dans les *Archives belges* (V, pp. 95-96); celle de M. Liégeois, sur *Gilles de Chin*, dans cette dernière revue (V, pp. 137-138).

» lystes de sa lente élaboration, d'investigateurs sagaces de ses gloires » artistiques. La production littéraire de nos provinces, surtout celle » qui est d'expression française, est restée relativement négligée. Depuis » trois quarts de siècle, le zèle de nos érudits s'orienta de préférence » vers l'histoire politique de notre pays, dirigée brusquement dans » une voie nouvelle; il apparaissait aux yeux de tous que l'œuvre la » plus urgente était de rechercher, éparses dans les annales de la France » et de l'Empire germanique, l'origine historique et, en même temps, la » justification du fait nouveau qui s'était produit sur le terrain de la » politique pratique. Et lorsque, plus tard, l'horizon intellectuel avait » eu le temps de s'étendre, les regards se portèrent vers les aspects les » plus saillants, les plus caractéristiques, de notre vie intellectuelle » nationale : l'architecture, la peinture, les lettres flamandes. Intime- » ment liée à la production littéraire du reste de la France, bientôt con- » fondue avec la littérature parisienne, la littérature française des » Pays-Bas fut longtemps délaissée; aujourd'hui encore, elle est l'apa- » nage d'un nombre restreint de fidèles et ce qui se fait pour elle, ce » qui s'écrit à son sujet, demeure trop souvent inconnu des érudits » voués à l'étude, considérée à un point de vue plus général, de notre » histoire. Notre ambition est de combler ce vide, de récolter dans les » publications belges et, hélas! surtout étrangères, tout ce qui se dit de » la langue et de la littérature française des Pays-Bas, pour en mettre la » substance à la portée des historiens belges. Florissante surtout au » moyen âge, la littérature française de nos régions doit être étudiée » dans ce qui constituait la Belgique d'alors : les Pays-Bas wallons, aux- » quels on peut joindre certains états voisins moins importants, comme » l'évêché de Liége. Pour la période plus récente, nos travaux se res- » treindront à mesure que les limites politiques de la Belgique se feront » plus étroites. Sauf exception, nous nous arrêterons à l'année 1830. »

Le *Bulletin*, à peine fondé, a reçu le meilleur accueil : c'est ainsi que l'*Archiv für das Studium der neueren Sprachen* (CXI, pp. 252-253), a reconnu les services qu'il rendrait non seulement à l'historiographie belge, mais encore à l'érudition étrangère, ajoutant que *le plan bien délimité et l'exécution* de cette œuvre collective de notre section *sont une preuve de la valeur scientifique de l'enseignement de la philologie romane à l'Université de Louvain*. La *Revue d'histoire littéraire de la France* (X, p. 368) déclare, de même, que notre *Bulletin est la réalisation d'une idée excellente* et que les trente et un articles, qui composent le fascicule relatif à l'année 1901, *sont autant de substantielles notices qui font*

parfaitement connaître ce qu'on peut trouver dans les ouvrages qui en sont l'objet.

* * *

Deux des anciens élèves de la section ont été récemment l'objet de distinctions méritées : M. Albert Carnoy, qui y avait élaboré son étude, aussi remarquable que remarquée, sur le *Latin d'Espagne d'après les inscriptions*, a été nommé chargé de cours à l'Université de Louvain. A M. Alphonse Bayot, aujourd'hui attaché à la section des manuscrits de la Bibliothèque royale, NN. SS. les Évêques ont confié la mission de faire aux élèves du doctorat en philologie romane, ainsi qu'à ceux de l'École des sciences commerciales et consulaires, des leçons pratiques sur les langues romanes. Le long séjour que M. Bayot a fait à l'étranger lui donne, en ces matières, une compétence toute spéciale. D'autre part, M. Bayot est chargé de compléter l'enseignement d'un de nos maîtres, M. le professeur Bethune, par des exercices étymologiques qui seront le très utile auxiliaire du cours de grammaire comparée des langues romanes.

Société PHILOSOPHIQUE des Étudiants.

Composition du bureau pendant l'année 1902-1903.

Présidents d'honneur : Mgr HEBBELYNCK, recteur magnifique; Mgr MERCIER, président de l'Institut supérieur de Philosophie.

Section de Philosophie générale.

Président : M. l'abbé THIÉRY, professeur.
Vice-Président : M. l'abbé SIMONS, docteur en philosophie.
Secrétaire : M. l'abbé SENTROUL, id.
Trésorier : M. l'abbé POTTIEZ, licencié en philosophie.
Secrétaire-adjoint : M. l'abbé R. MICHOTTE, bachelier en philosophie.
Membres : MM. les abbés BALTHAZAR, licencié en philosophie, et VANDERHENST, bachelier en philosophie.

RAPPORT

sur les travaux de la SOCIÉTÉ PHILOSOPHIQUE DES ÉTUDIANTS (Section de Philosophie générale), pendant l'année académique 1902-03, par M. l'abbé C. SENTROUL, secrétaire.

Messieurs,

L'année académique 1902-03 fut, pour la Société Philosophique des Étudiants, à tous les égards une année mémorable, tant par le nombre des conférences données, que par la grande part qu'y prirent obligeamment des personnalités étrangères, et par la variété des domaines où les orateurs nous ont conduits.

Il n'entre point dans mes attributions de secrétaire d'adresser à ce sujet des félicitations ou de formuler des vœux. Je crois toutefois ne pas sortir de mon rôle objectif en reproduisant le jugement de notre dévoué président. Je ne trahis point sa pensée en formulant en thèse que la conférence-type de la Société Philosophique est celle qui tout à la fois est présentée par un membre de la Société, a pour objet une question philosophique, et donne lieu à un échange de vues, entre le plus grand nombre des auditeurs. Mais ce n'est pas à dire que le programme d'une année entière ne comporte que de pareilles conférences. Il y a lieu de tenir compte des diversions nécessaires et de l'encouragement très apprécié des notabilités qui nous honorent de leur concours.

*
* *

Nous avons certainement bien débuté, et la conférence qui ouvrit nos travaux semble avoir eu à cœur de réaliser exactement l'idéal que je viens de tracer. Elle eut pour auteur M. l'abbé Belpaire qui nous entretint de la *relativité du mouvement*.

Pour lui, la thèse n'est point douteuse : tout mouvement est relatif et cela nécessairement. L'existence d'un mouvement absolu est indémontrable. En mécanique le mouvement ne se démontrera que selon des notions relatives, celles de grandeur, de direction et de position. D'ail-

leurs par définition, le mouvement, c'est le changement d'un certain nombre de distances *n* (*n*-1) pour *n* points en mouvements.

Pour prévenir l'objection que les adversaires pourraient tirer de ce que la distance soit une relation, M. Belpaire la considère plutôt comme quantité.

M. l'abbé Pottiez a ouvert le feu de la discussion en soutenant que le second corps n'était point nécessaire pour qu'il y ait mouvement dans le premier.

M. le professeur Thiéry est intervenu pour rectifier une interprétation fausse de la pensée d'Aristote. Aristote n'est point absolutiste. Il admet la possibilité du mouvement pour les corps qui constituent l'Univers, mais non pour l'ensemble de l'Univers pris en bloc, étant donné la définition du lieu.

Après quelques objections et répliques encore, la séance fut levée, nous laissant tous sinon convaincus du moins vivement intéressés.

*
* *

M. l'abbé Vanhalst nous a donné dans la séance du 25 novembre, une conférence très nourrie et très judicieusement analysée sur la *suggestion dans l'hypnotisme*. Ce travail peut se diviser en trois parties dont la première traite de l'hypnotisme lui-même. Après nous avoir exposé les diverses méthodes employées pour hypnotiser, le conférencier nous montre qu'elles ont toutes pour effet la concentration de l'énergie nerveuse. De l'examen de quelques phénomènes il passe à formuler les lois qui concernent l'hypnotisation. Il en ressort que les sujets les plus hypnotisables sont les hystériques et les personnes capables de concentrer vivement l'attention. Une seconde partie traite de la suggestion et tout d'abord de l'image et des lois de l'imagination. Plusieurs principes sont relatifs à l'activité imaginative. Notons surtout celui que nous pourrons appeler « principe d'objectivation », en vertu duquel toute image tend à faire croire à sa réalité si la raison ou le sens ne contredisent. La suggestion est l'excitation involontaire et irréfléchie (de la part du sujet) d'une image, par l'excitation actuelle d'une image associée.

Dans une troisième partie, le conférencier entreprend de prouver la thèse, formulée comme suit : « la plupart des faits extraordinaires de l'hypnotisme s'expliquent naturellement par la suggestion. Celle-ci peut être représentative, verbale ou mentale. » Il nous montre que l'hypmose doit favoriser la suggestion, qu'elle-même se produit d'ordinaire par la suggestion, et que c'est par celle-ci que tous les phénomènes hypno-

tiques s'expliquent. Le temps ne lui a pas permis de donner les développements annoncés concernant la suggestion mentale.

Cette conférence donna lieu également à une discussion très nourrie.

*
* *

Je ne sais, Messieurs, s'il me faut encore vous mettre en mémoire la remarquable conférence pour laquelle M. l'abbé Desmet s'est mit généreusement en frais de travail et d'organisation.

Tous les arts à peu près s'y étaient donné rendez-vous, l'éloquence, la poésie, la musique et la déclamation, sans compter la philosophie. Le conférencier nous a entretenus *de la production par la musique du sentiment esthétique.*

Pour M. Desmet le sentiment esthétique musical est affaire d'association : il est un résultat variable d'individu à individu, selon que celui-ci fait entrer dans cette synthèse le décor, les paroles et les éléments musicaux eux-mêmes (rythme, mesure, mouvement, lié ou délié des notes, gravité ou hauteur de son) et enfin ses propres dispositions subjectives. Une pareille thèse ne comporte pas, évidemment, de démonstration mathématique. Aussi M. Desmet ne nous en a-t-il point fourni, son but avoué étant surtout de nous charmer pour un soir. La partie musicale de la séance, et la meilleure preuve des aperçus philosophiques du conférencier, était des mieux soignées. Des artistes étrangers ainsi que MM. Vanderhenst, Van Halst et Clesse y ont prêté leur concours. Ils nous ont fait entendre la *Sérénade* de Braga, l'*Hymne à Sainte-Cécile* de Jean-Guibert Coppens, le *Dernier sommeil de la Vierge* de Massenet, l'*Ave Maria* de Gounod et enfin la *Fiancée du timbalier*, très expressivement dite, avec accompagnement de Francis Thomé.

Cette conférence fut vraiment ce que son titre annonçait : une production par la musique du plus intense plaisir esthétique.

*
* *

Nous avons eu ensuite la bonne fortune d'entendre le R. P. Sébire, des Pères du Saint-Esprit, directeur de l'école apostolique de Lierre, qui nous a entretenus du *fétichisme.* Sans compter le grand intérêt qui s'attache pour les catholiques à tout ce qui a trait à la propagation de la foi, nous avons eu l'occasion de rectifier plusieurs erreurs courantes concernant ce chapitre de l'histoire des religions. Les fétichistes en effet, tout en confondant leur Dieu plus ou moins implicitement avec le ciel et l'au-delà, croient en un Dieu créateur et rémunérateur. Les fétichistes le prient et même s'essayent à le dérider.

Quant aux féticheurs ils sont les prêtres non de Dieu mais d'une sorte de génies inférieurs auxquels ils attribuent une grande influence, le plus souvent malfaisante. Une seconde partie de cette intéressante séance comportait comme complément d'information à ce que nous avait appris le R. P. Sébire, une série des mieux choisies de projections lumineuses.

* * *

M. l'abbé Sentroul, secrétaire, aborda également la tribune de la Société Philosophique pour présenter un travail sur *La Fontaine fabuliste*. Après avoir exposé la théorie des milieux de Taine, telle qu'elle trouve sa première ébauche dans le livre *La Fontaine et ses fables*, cette conférence en apprécie le bien-fondé, mais aussi l'exagération. Après l'examen de la personnalité de La Fontaine, elle étudie la valeur morale et littéraire de ses fables, pour conclure que dans La Fontaine l'homme est inférieur au moraliste et le moraliste lui-même au littérateur, mais que sous ces trois aspects le Bonhomme mérite par excellence le titre de poète. Bref, il est erronné le système de Taine qui fait de l'œuvre du fabuliste un produit nécessaire de la race française telle qu'elle a reçu son caractère du climat, du sol, des aliments et des grands événements qu'elle a subis à son origine, telle aussi que l'art, l'élégance et l'éducation du XVIIe siècle l'avaient formée.

Plus spécialement, cette doctrine de Taine est :

1° Fausse, au moins en tant qu'exagération d'une théorie qui contient du vrai.

2° Ébranlée par les propres contradictions de son auteur.

3° Réfutée par l'examen de l'œuvre même du fabuliste.

* * *

M. l'abbé Pottiez dans sa conférence *Le travail dans l'art au* XIIIe *siècle*, nous a donné non précisément la philosophie de l'art, mais a développé une des intentions spéciales qu'il a eues dans les monuments religieux ; notamment les vitraux et les sculptures, sous l'influence des idées chrétiennes. L'Église, dans ses cathédrales du moyen âge a glorifié le travail sous ses trois degrés d'abstraction, soit en langage vulgaire, le travail manuel, scientifique et philosophique, et par cette glorification nous a voulu donner à tous d'utiles leçons. Cette conférence fut suivie d'une courte discussion.

* * *

La séance suivante fut consacrée à une causerie toute scientifique,

mais charmante, de M. le docteur Henrard, attaché à l'Institut radiographique de Bruxelles, sur *les progrès de l'outillage des Rayons X*. Il insista surtout sur la stéoroscopie au radiographe. M. Henrard nous en exposa la théorie et en montra la pratique dans des projections lumineuses du plus vif intérêt.

* * *

Entrant dans un autre domaine, le Frère Richard a également cherché à projeter quelques rayons X sur le tréfonds intime de la vie animale et à démêler *le pourquoi providentiel de la souffrance des animaux*. Il en trouve la légitimation dans ce fait que l'ordre universel l'emporte sur tout bien ou mal particulier. Il y ajoute diverses considérations tirées de l'étude détaillée des principales causes de la souffrance des animaux, entre autres les rapports de l'homme et de la bête. Une discussion intéressante s'engagea sur la légitimité de l'étude des causes spéciales de la souffrance et sur l'étendue du pouvoir de l'homme sur l'animal.

* * *

Les deux conférences qui suivirent, traitèrent de questions artistiques. La première eut pour auteur M. l'abbé Winckelmans qui nous entretint *de l'art grec*. Après l'étude du temple grec sorti du Mégaron des palais Myciniens, le conférencier montre l'évolution de l'art ancien, vers cet idéal que présente le Parthenon d'Athènes. Après un début austère, l'art acquiert bientôt plus de souplesse pour aboutir à un style riche et pompeux. L'érudit conférencier nous le fit saisir sur le vif dans de multiples projections judicieusement choisies.

* * *

Sans faire tort aux autres, il nous est bien permis de dire que la conférence — audition donnée par M. Ch. Martens avec le concours de MM. Bracké et Ryelandt *sur l'histoire de la Sonate*, fut à la fois des plus instructives et des plus récréatives que nous ayons entendues au cours de l'année.

M. Martens cherche les origines de la Sonate dans les « Suites de danses » de Rameau. Il étudie Corelli et les maîtres italiens qui ont fixé, en précurseurs, un premier type de la Sonate. Puis il passe aux clavecinistes allemands qui en ont laissé le moule définitif et le modèle le plus pur.

De « Suite de danses » qu'elle était, la Sonate est devenue une musique

de chambre à mouvements variés, mais se terminant par un air à danser ou du moins d'un mouvement animé et vif.

L'orateur étudie en particulier Bach qui se caractérise en musique par la virtuosité, la supériorité calme, sereine et majestueuse de son inspiration.

Passant à Beethoven, M. Martens lui reconnaît d'avoir créé le type actuel de la Sonate avec ses trois mouvements essentiels et ses reprises. Beethoven est surtout le maître de l'expression puissante et vivement sentie de la passion humaine, tandis que Schumann se distingue par la sensibilité rêveuse.

Trois sonates empruntées à chacun des Maîtres étudiés, nous firent constater en fait la justesse des appréciations émises par le critique délicat et profond à qui revient aussi le titre d'artiste.

*
* *

Cette conférence-audition ne fut pas la seule. M. l'abbé Vanderhenst nous ménageait encore une de ces séances qui joignent l'agréable à l'utile. Il prit pour sujet *la musique classique allemande*. Après un aperçu rapide sur Bach, Händel, Glück, Mozart, Haydn, Beethoven, Schumann et Schubert, le conférencier a cherché à déterminer l'ensemble des notes qui caractérisent les classiques allemands : Mélodie profondément sentie, puissamment émouvante, fortement exprimée, parfois mélancolique; mélodie, surtout, conduite habilement à travers de nombreuses modulations, et soutenue par une harmonie savante. Ces appréciations furent appuyées d'auditions empruntées aux meilleures œuvres de Bach, de Beethoven et Händel. Dans une 2e partie M. Vanderhenst s'est élevé aux considérations, tirées de l'esthétique générale, qui légitiment en droit l'estime qui entoure ces grands musiciens, et a analysé psychologiquement pourquoi cette estime n'est pas, malheureusement, générale. L'orateur s'est révélé une fois de plus, au cours de cette conférence-audition artiste dans l'âme et philosophe judicieux. Il a été chaudement et justement applaudi.

*
* *

Je ne m'attarderai pas à vous exposer de nouveau l'étude de M. le docteur Lebrun, sur *les parasites de l'homme;* ni celle de M. Destrée sur *les tapisseries de Bruxelles;* ni celle de M. l'abbé Delvoie sur *l'objectif liquide du docteur Grün*. Ce n'est point certes faute d'intérêt ni de reconnaissance de notre part, mais ces conférences, toutes de science ou

d'érudition, ne comportent d'autre compte-rendu qu'une reproduction intégrale, qui serait impossible.

*
* *

Nous eûmes aussi le plaisir d'entendre deux conférences littéraires, l'une de M. Arnold Goffin, traducteur des *Fioretti*, sur Saint-François; l'autre de M. le baron José de Coppin sur *Octave Pirmez*. Elles eurent pour objet, l'une de nous exposer le caractère, la vie et la mission du grand pauvre d'Assise; l'autre de nous retracer et de mettre en relief les traits de cette haute figure de catholique, de littérateur et de penseur que fut l'auteur des *Heures de Philosophie* et des *Jours de Solitude*.

*
* *

M. l'abbé Lemaire s'est fait entendre encore cette année-ci à notre Société et sa conférence sur le *Type d'une église d'après les Gothiques*, ne le cède pas à la précédente qui traitait de *L'art de l'avenir* et qui a eu les honneurs de l'impression. L'architecte gothique se met en présence de la fin à atteindre et établit la plus étroite correspondance possible entre la forme extérieure et le but du monument, de même qu'entre le monument et les données matérielles de sa réalisation en vue de ce but. Le monument gothique est donc constitué en lui-même avec unité et fai corps avec tout le milieu qui le situe. Et ce qui est vrai du tout est vrai aussi des parties : ce qui amène la spécialisation apparente des fonctions secondaires, celles notamment de support, du butoir, et de cloison. Le monument gothique se distingue donc par ses caractères de logique, de concrétisation et, si l'on peut dire, de loyauté.

La démonstration expérimentale et intuitive de tous ces principes, comme aussi leur contre-épreuve, furent empruntées à la belle, mais parfois fautive, église d'Alsemberg, dont M. l'abbé Lemaire nous a fait voir en projections lumineuses le plan et les diverses parties.

*
* *

Restant en architecture, je vous rappellerai également la conférence de M. l'avocat Pierre Gérard qui nous entretint *de Rome et de ses monuments* avec le cœur des chrétiens et le goût de l'artiste. Les fleurs de littérature dont il émailla sa conférence n'ont point nui à ce que Louis Veuillot appelait si justement le parfum de Rome, et qui se dégage souvent de la présentation toute nue des grands monuments de la ville et de l'évocation purement objective de son histoire.

*
* *

Revenons à la philosophie.

M. l'abbé Léon Deckers consacra une séance à *la logique de l'hypothèse*. A son sens, l'hypothèse scientifique est « la solution supposée d'une question générale, à résoudre par l'examen des questions particulières ». La méthode de l'hypothèse comprend trois stades : une donnée qui amène une question générale; une question particulière qui indique la route à suivre; la réponse à la question particulière, au moyen des méthodes scientifiques ordinaires. Cette réponse peut dépendre d'ailleurs de plusieurs essais jusqu'à ce qu'on arrive, si possible, à complète certitude. Suivent plusieurs exemples ou applications.

Dans une autre partie M. Deckers rejette quant à l'hypothèse certaines interprétations qui ont cours. Elle n'est point notamment un instrument scientifique, signe conventionnel destiné à faciliter le travail scientifique, ou bien simple aide-mémoire. Elle n'est point davantage une convention, proposition que, par méthode, les adversaires s'accordent à mettre hors du débat et sur laquelle chacun pourra tabler.

Si justes que fussent ces propositions du conférencier, si claires ses analyses, si méthodique son exposé, sa conférence subit toutefois une discussion, dont d'ailleurs elle se tira honorablement.

*
* *

Dans une des séances du troisième trimestre, le R. P. Méheust traita de *la psychologie de l'attention*. Le nœud du très méthodique travail du R. P. fut sa définition de l'attention. Celle-ci est principalement un acte de la volonté et secondairement un état des facultés cognitives, caractérisé par leur concentration sur un seul objet. Etudiant ensuite la genèse de l'attention, le conférencier montre comment l'attention dépend de l'affectivité et base sa démonstration sur le procédé inductif, pour passer dans une troisième partie aux applications pratiques. Le travail du R. P. Méheust était trop nourri d'aperçus et de faits, et la matière était trop délicate pour ne pas donner lieu à une discussion animée. Elle a porté surtout sur le rôle attribué à la volonté et sur l'importance qui lui est donnée comme élément d'une définition essentielle. La discussion s'en prit aussi à la distinction à établir entre la phase active et la phase statique de l'état d'attention. Aussi sur la question de savoir si le bien seul de l'intelligence, produit par la mise en présence d'un objet adéquatement à sa portée, doit nécessairement produire un état objectif qui

réagisse en l'accentuant sur l'état de conscience dont il est issu lui-même : *Adhuc sub judice lis est.*

* * *

Résumons ce rapport à la fois trop bref et trop long.

La Société Philosophique a donné, cette année, près de deux fois autant de conférences que l'année précédente, soit vingt contre onze. Plus de la moitié, exactement douze, eurent pour auteurs des membres de la Société. Cinq de ces dernières traitèrent de sujets directement philosophiques. Ainsi que deux autres encore, elles donnèrent lieu à des discussions et à des échanges de vues. Outre les matières directement philosophiques, nos conférences, souvent accompagnées de projections lumineuses, se partagèrent les différents domaines des sciences et des arts, en ayant le plus souvent des attaches réelles avec la philosophie, ou se ménageant, tout au moins, quelque échappée sur les vastes horizons de la science, chère à Aristote et à St-Thomas.

Trois conférences traitèrent de musique; trois se ramènent plutôt à la littérature ; trois autres encore à l'architecture ; deux aux arts décoratifs ; une à la zoologie ; une à l'ethnographie ; deux enfin aux sciences physiques. Je crois ne point devoir préciser davantage le partage que je viens d'établir, ni dégager quelque conclusion de la projection en raccourci que je viens de faire des travaux de l'année écoulée. Cette conclusion je l'abandonne à la propre réflexion du lecteur, à la largeur de son esprit, à son zèle de l'étude, à son dévouement à la Société Philosophique. Celle-ci sera ce que les étudiants de l'Institut Philosophique seront eux-mêmes, puisqu'ils en sont les membres, les organes et la voix. Tous donc à quelque titre que ce soit, comme auteurs ou comme auditeurs, profitez selon votre réceptivité propre des exemples reçus, mais profitez-en, et après ce regard jeté sur l'année écoulée, mesurez par la pensée le temps qui s'ouvre, mais ne mesurez point votre ardeur, ni votre initiative et dites-vous, disons-nous tous : A l'œuvre !

SOCIÉTÉ PHILOSOPHIQUE.

Section de Philosophie sociale.

Président : M. le professeur DEPLOIGE.
Vice-président : M. Maurice Defourny, chargé de cours.
Secrétaires : MM. Eugène de Grünne et Joseph Pottiez, étudiants.

RAPPORT

sur les travaux de la Section pendant l'année académique 1902-1903, par le secrétaire, comte Eugène de GRÜNNE.

MESSIEURS,

En repensant, après deux mois de vacances où probablement les choses intellectuelles auront été le moindre de nos soucis, aux soirées passées ensemble, ici, l'année dernière, j'ai l'impression et j'espère que vous l'avez aussi, que c'étaient de bonnes soirées, les plus utiles et parfois les plus agréables que nous ayons passées à Louvain. On s'y rencontrait un peu en famille, on y apprenait beaucoup de choses; bref, je crois que notre sentiment à tous peut se résumer en la pensée que ce Cercle d'études sociales était une des meilleures institutions de Louvain.

Aussi nous est-il impossible de ne pas exprimer notre vive et sincère reconnaissance à M. Deploige, notre président, qui tous les vendredis consacrait si généreusement deux heures à corriger et à diriger nos discussions. C'est avec la plus entière sincérité que tous aujourd'hui nous l'en remercions du fond du cœur.

Pour inaugurer l'année, M. Pierre Gérard, notre ancien secrétaire, nous fit un élégant et poétique rapport sur les travaux de l'année précédente. J'espère que nous ne nous sommes pas montrés trop inférieurs à nos prédécesseurs. En effet, nous pouvons enregistrer seize conférences. Il y en eut sur la philosophie sociale, sur des questions spéciales de sociologie, enfin sur des sujets historiques.

Parmi les conférences sur la philosophie sociale, remarquons spécialement la première et la dernière de l'année qui sont celles de M. Edgar Janssens sur l'*Étape*, et de M. l'abbé Sentroul sur le *Libéralisme*. Le roman de Bourget avait, en somme, les sympathies de M. Janssens; sans doute, il ne pouvait admettre les exagérations antidémocratiques de l'auteur, mais il applaudissait franchement à l'énergique condamnation de toutes les idées révolutionnaires, utopistes et *a priori* personnifiées dans la famille Monneron.

De son côté, M. Sentroul, avec son habituelle animation, nous exposa le livre de Faguet sur le *Libéralisme*. Dans ce livre, le critique prenait les deux déclarations des droits de l'homme, celle de 1789 et celle de 1792, si je ne me trompe, et les confrontait. Le résultat n'était pas flatteur pour les immortels principes; l'idée d'égalité y apparaissait ce qu'elle est, c'est-à-dire une vieillerie. Ensuite M. Faguet exposait son opinion sur l'État qui devrait, selon lui, se contenter d'un simple rôle de police, laissant aux individus une grande indépendance d'allures. Malheureusement, en France on ne paraît pas du tout prêt à pratiquer cette belle théorie.

MM. Nève et Liebaert nous firent aussi des conférences d'ordre philosophique, le premier sur Taine, le second sur la Psychologie de l'ouvrier. Cette dernière conférence était un exemple frappant de ce que peut produire l'esprit d'observation personnelle, uni à la sagacité du jugement. La conclusion en était que depuis la Révolution, quoi qu'on dise, l'individualisme va croissant, qu'en conséquence il est urgent pour les catholiques de déployer une énergie plus grande à développer l'action de la bonne presse et les bonnes écoles au lieu de rester sur la défensive. Quant à la conférence de M. Nève, elle reste probablement gravée dans la mémoire de tous ceux qui l'entendirent, tant étaient pénétrantes, à la fois, la vérité et la poésie avec lesquelles l'orateur découvrait à nos yeux cette belle âme de Taine, si loyale et si passionnément éprise de la vérité, qui ne niait jamais les faits quoique souvent ils brisassent le cadre étroit de ses théories préconçues. M. Nève nous fit voir le respect profond de Taine pour la religion, sa haine pour cette révolution qui « désossa la France » selon le mot de Talleyrand, et son mépris pour l'éducation impratique et abstraite que les Français reçoivent depuis des siècles et dont les résultats sont l'affaiblissement général des caractères, la centralisation, la bureaucratie et l'anarchisme.

M. l'abbé Van der Smissen s'était, auparavant, déjà chargé de nous entretenir des variétés de cette dernière doctrine; il nous l'avait exposée sous toutes ses formes, donnant à chacune d'entre elles un nom savant et approprié pour enfin arriver à définir l'anarchisme : « la doctrine juro-philosophique niant l'État ».

En même temps que ces conférenciers nous enseignaient les grands principes, d'autres nous faisaient descendre à leur application. D'abord M. l'abbé Pottiez décrivit l'essor économique des Etats-Unis, depuis ses origines qui consistaient en quarante moutons, quelques marmites et quelques bouteilles, jusqu'au formidable développement actuel du ma-

chinisme. Mais si nous étions pris de regret à la vue de cette extension démesurée des cheminées et hauts fourneaux, nous avions tort car l'auteur, ou plutôt l'auteur sur lequel s'appuyait le conférencier, pensait que le machinisme était la cause de tout le progrès accompli chez les ouvriers depuis le début du siècle, et qu'il arrêtait le communisme, ce que la discussion n'eut pas de peine à démontrer faux.

Ensuite M. Joseph Taymans traita la grave question de la participation des ouvriers aux bénéfices. Cette participation est-elle un droit? Non, répond le conférencier. Sous quelle forme doit-elle se faire? Les uns penchent pour la forme du sursalaire, d'autres pour la forme des bonnes œuvres. Quant à la question : quels sont les résultats de la participation? il est impossible d'y répondre par une règle générale, car un tiers des essais a échoué; tout dépend des circonstances.

Puis M. Florent Van Cauwenbergh introduisit dans notre salle un écho des discussions du Parlement en étudiant la question de l'assurance obligatoire. Il nous expliqua très bien la loi allemande et parut être un ardent partisan de l'obligatoire. Mais il ne parut pas à tous les membres qui discutèrent sa conférence, qu'on pût conclure des bons effets de la loi allemande, à la nécessité et au profit d'une loi semblable en notre pays.

Dans une des séances suivantes, M. l'abbé Rutten indiqua le plus impartialement et le plus clairement du monde, le pour et le contre dans la question de l'exploitation des mines du Limbourg par l'État. De cette confrontation résultait avec la plus grande évidence qu'aux points de vue de l'initiative, de l'économie et du moral des ouvriers, l'exploitation privée est de cent coudées supérieure à celle de l'État.

Enfin M. César Bruynseels nous dit ses sympathies pour le projet de réformes scolaires proposé par M. Verhaegen, projet qui comporterait l'instruction obligatoire et la subsidiation en une plus large mesure des écoles libres par le Gouvernement; l'obligation fut énergiquement combattue au cours de la discussion.

Après ces questions de détail, nous entendîmes M. de Coppin entreprendre une étude vaste et approfondie sur la réorganisation corporative de la société. Durant la première séance, il retraça « l'épopée qui chante dans nos cœurs », c'est-à-dire les efforts des catholiques sociaux pour le rétablissement des corporations, réfuta les doctrines libérales et déclara que seuls les catholiques avaient la vraie solution du problème corporatif. Dans la seconde séance il se demanda si la corporation devait être libre ou obligatoire, et il inclina du côté de l'obligation. Ces corpora-

tions obligatoires auraient un triple rôle : économique, en favorisant la production; social, en assurant la cohésion entre leurs membres; politique, en constituant la base d'une représentation des intérêts. Cette séance fut une des plus longues et des plus intéressantes de l'année.

Un peu auparavant, M. Gendebien avait traité la même question d'une manière plus modeste, se contentant de développer les idées de M. de Mun sur les corporations et leurs avantages, mais des corporations on en était arrivé, l'on ne sait comment, à la France que M. l'abbé Van de Walle attaqua soudain avec vivacité, l'accusant de n'avoir aidé à notre indépendance que par intérêt personnel. Cette discussion eût été mieux à sa place dans la conférence que M. Pierre de Lichtervelde nous fit plus tard sur les origines de notre indépendance. Il faut dire que cette fois, non plus, la discussion ne traîna pas, et quand on s'approcha de la question du volontariat, elle devint très intéressante : malheureusement l'heure sonna, mais nous espérons que la question sera bientôt reprise.

Nous eûmes encore deux autres conférences historiques. La première sur Lamennais par le secrétaire, décrivit les diverses phases par lesquelles passa l'âme ardente et orgueilleuse de cet homme et expliqua comment de la théocratie il en arriva à souhaiter la liberté absolue et enfin l'anarchisme.

En dernier lieu, « *last but not least* », M. l'abbé Plissart nous fit sa première conférence dont le sujet était Windthorst, ce chrétien petit de corps mais si courageux, si loyal et si habile en même temps, qu'il sut mettre à la raison le tout puissant Bismarck. M. l'abbé Maxein, que ce sujet intéressait particulièrement, en profita pour nous donner des renseignements sur l'activité du centre.

Telles furent les conférences au Cercle d'études sociales; il s'en dégage avec évidence que nous ne sommes pas trop spécialisés, notre cadre permet de larges digressions historiques et philosophiques en dehors des questions techniques. Si cette année, multipliant nos travaux, nous y mettons plus de vie et d'animation, débitant bravement nos opinions sans trop de timidité, nous pourrons, l'année prochaine, nous féliciter encore plus vivement de l'œuvre faite; nous aurons bien employé notre temps.

CERCLE MATHÉMATIQUE DES ÉTUDIANTS de l'Université catholique de Louvain.

MEMBRES DU BUREAU POUR 1903-1904.

Président d'honneur : M. le professeur E. PASQUIER.
Directeur : M. le professeur CH.-J. DE LA VALLÉE-POUSSIN.
Président effectif : M. G. DE FOOZ.
Vice-Président : M. G. VERRIEST.
Secrétaire : M. M. ALLIAUME.
Trésorier-bibliothécaire : M. L. TITS.
Bibliothécaire-adjoint : M. A. PIRA.

Membres honoraires :

MM. les professeurs J. Carnoy, S. Demanet, de Hemptinne, R. De Muynck, E. Goedseels, P. Daubresse, E. Suttor et Théron, les PP. Thirion, Lucas et Bosmans, S. J.

Membres correspondants :

MM. Pierre, Couturier, Dehairs, Somville, Bouqué, André, Clément et Van den Bossche.

Membres effectifs :

MM. Van Gyseghem, Feye, Goemans, Fontainas, Daelman, de Cordes, Nève, Roderburg, Calicis, Baerts, De Rey, Dufour, Misonne, Dupont, Willaert, d'Autricourt, Fountopoulos, Roland, de Bruyne, Smedts, Lambrechts, Corpi, Sottiaux, Jadoul, Wyckmans, Piron, Casteels, Bovy, Van Ecke, Teixidor, Gaussin, Adant, Verwilghen, Siméon, Mikolajezak, de Dorlodot, Lekeux, Thieffry, Gosseries, Vitry, Jacobs, de Bueger, Carmi, Pupriez, Doms, Beaufaux et Lelong.

RAPPORT
sur les travaux du CERCLE MATHÉMATIQUE, présenté par M. M. ALLIAUME, secrétaire.

MESSIEURS,

Avant de passer en revue les travaux de notre Cercle pendant sa troisième année d'existence officielle, il m'est un devoir de dire en quels termes émus notre président d'honneur, M. le professeur Pasquier, nous rappela, à notre première réunion, la mort récente du fondateur de notre société, M. Léopold Van Emelen.

C'est après de brillantes études universitaires qui lui firent obtenir avec la plus grande distinction le grade de docteur en sciences physiques et mathématiques, et couronnées par l'obtention d'une bourse de voyage décernée par le Gouvernement, que Léopold Van Emelen a succombé, à l'âge de vingt-trois ans, alors qu'il venait d'être attaché à l'athénée royal de Gand.

Le Cercle Mathématique n'oubliera pas le zèle et le dévouement dont a fait preuve son fondateur pour assurer sa vitalité, et développer sa prospérité; aussi tous ceux qui ont connu Léopold Van Emelen étaient-ils en droit d'attendre les paroles reconnaissantes qu'avec les éloges les plus larges, M. le professeur Pasquier n'a pas ménagées à sa mémoire.

Ce souvenir accordé à notre regretté défunt, j'examinerai comment le Cercle Mathématique a su exercer son activité pendant l'année qui se termine aujourd'hui. J'espère vous faire voir que les espérances exprimées pour l'avenir de notre jeune Cercle dans les rapports relatifs aux années précédentes se sont complètement réalisées.

Les travaux présentés ont été, en effet, nombreux et bien étudiés. Conformément aux statuts, un rapporteur a été nommé pour chaque communication; en raison de ses nombreux avantages, cet article du règlement a été rigoureusement observé, et, chaque fois, le rapporteur comprenant toute l'utilité qu'il pouvait retirer d'un tel travail, s'en est acquitté scrupuleusement.

Le nombre des membres, bien qu'il ne soit pas la caractéristique de la prospérité d'un cercle universitaire s'est considérablement accru :

nous sommes aujourd'hui près de septante, chiffre qu'il sera probablement difficile de dépasser.

Nous devons nous réjouir de compter, depuis le commencement de cette année, M. le professeur de Hemptinne parmi nos membres honoraires. Comme tous les autres professeurs de sciences physiques et mathématiques, il a montré pour notre Cercle la plus grande sympathie : nous en avons eu le témoignage dans le don considérable qu'il nous a fait d'ouvrages sur la physique; parmi ceux-ci nous citerons particulièrement le cours de l'école polytechnique par Jamin et Bouty.

Indépendamment de cet envoi notre bibliothèque a vu commencer cette année une période de très réelle prospérité. La situation pécuniaire très favorable dans laquelle nous nous trouvions à la fin de l'exercice précédent nous a permis, guidés par les conseils bienveillants de nos membres honoraires, de faire des nombreuses et précieuses acquisitions. De plus les revues auxquelles le Cercle est abonné alimente régulièrement et largement la curiosité scientifique de ses membres.

Chaque jour de séance, en effet, c'est-à-dire à peu près chaque semaine pendant les deux premiers trimestres, la bibliothèque a été ouverte pendant deux heures de l'après-midi. Le bibliothécaire et à son défaut le bibliothécaire-adjoint se sont mis généreusement à la disposition de chacun; l'un et l'autre ont du reste profité de ce temps pour dresser et publier un catalogue complet par matières traitées et par noms d'auteurs.

Enfin, au cours de plusieurs de nos séances, des opuscules ont été distribués aux membres. C'est ainsi que MM. les professeurs Pasquier et Goedseels ont, à plusieurs reprises, fait distribuer des brochures relatives aux questions traitées dans leurs conférences. Le R. P. Thirion a fait cadeau à chaque membre du célèbre mémoire de Gilbert *sur l'application de la méthode de Lagrange à divers problèmes de mouvement relatif.*

Après cet aperçu général sur l'activité de notre Cercle il me reste à montrer comment elle a su s'exercer dans chacune des séances de cette année.

A la séance du 4 novembre, M. L. Casteels nous a fait une communication sur *le point de Lemonie et son symétrique.* Malgré le développement considérable qu'a pris dans ces dernières années la géométrie du triangle, un certain nombre des résultats obtenues sont originaux. Ce travail a été publié dans *Mathesis* sous le titre de *Notes de géométrie* (nº d'avril 1903). Les recherches personnelles de ce genre ne peuvent être que vivement encouragées.

Pendant les deux réunions suivantes, celles du 25 novembre et du 2 décembre, M. le professeur Pasquier a bien voulu nous exposer quelle était sa manière de voir *sur la décimalisation du temps et de la circonférence*, en la faisant précéder d'un historique très complet de la question. M. le professeur Goedseels a ajouté quelques remarques sur le même sujet, nous a présenté des *tables de réduction* publiées dans les *Comptes-rendus du Congrès de chronométrie* de Paris et nous en a expliqué le maniement.

Pour la séance du 9 décembre, nous abandonnions notre local ordinaire et les membres étaient convoqués à l'auditoire de physique du Collège des PP. Jésuites. Le R. P. Willaert y donna la première de ses conférences *sur les phénomènes gyroscopiques;* les démonstrations expérimentales s'exécutèrent facilement grâce aux nombreux instruments que possède le cabinet de physique du Collège. La salle et les appareils avaient été obligeamment mis par le R. P. Thirion à la disposition du Cercle et du conférencier.

Le 16 décembre nous nous retrouvions dans notre local habituel pour entendre le R. P. Willaert développer la théorie du gyroscope et le 13 janvier nous avions, grâce à lui, la bonne fortune de voir fonctionner le fameux barogycoscope de Gilbert, en concordance admirable avec ce que le calcul avait prévu. Au cours de ces conférences, le R. P. Willaert a montré un véritable talent d'exposition dont il convient de le féliciter.

Le 13 janvier encore, nous entendîmes une conférence de M. E. Suttor, *sur l'utilité du papier logarithmique*. L'an dernier, M. Suttor nous avait exposé les principes de la nomographie, cette fois il nous a présenté l'étude particulière d'un de ses chapitres les plus importants. Le papier logarithmique est une précieuse ressource pour le calculateur, surtout sous la forme généralisée que lui a donnée M. Suttor, il peut servir de support à de nombreux abaques ou nomogrammes où le praticien trouvera la solution immédiate d'une foule de problèmes qui lui demanderaient de longs et pénibles calculs.

Le 27 janvier, M. G. Dehairs, professeur de mathématiques au Collège Notre-Dame, à Anvers, nous entretint des *machines algébriques*. Ce sont des combinaisons cinématiques, souvent fort ingénieuses qui, exécutées matériellement, jouent le même rôle que les nomogrammes.

Le 10 février, M. L. Tits nous montra combien est généralement simple et souvent utile *l'introduction des fonctions hyperboliques en mécanique*. Comme type de problèmes dans lesquels cette simplicité et cette utilité sont particulièrement démontrées, M. Tits a choisi l'étude

d'un point matériel repoussé par un cense fixe proportionnellement à la distance, et pour mieux faire ressortir les analogies des fonctions hyperboliques avec les fonctions circulaires, il nous a exposé cette étude parallèlement à celle du point attiré par un centre fixe dans les mêmes conditions.

Mais ce n'est pas seulement en mécanique que les fonctions hyperboliques s'introduisent naturellement, et le 17 février M. A. Pira nous parlait de leur introduction en *géométrie;* l'étude de la tructrice et de la chaînette lui a été suffisante pour le prouver.

Au cours de la même séance, M. L. Tits a encore fait au Cercle une communication sur certains *caractères de divisibilité*. Les remarques présentées s'appliquaient surtout aux caractères de divisibilité par 7, 32 et 121, généralement peu connus. Le rapporteur de cette communication, M. Bovy a, dans une séance ultérieure, considérablement généralisé les lois arithmétiques sur lesquelles les caractères de divisibilité exposés par M. Tits étaient basés.

Pendant les réunions des 10 et 30 mars, M. le professeur Pasquier nous entretint des *hypothèses cosmogoniques*. L'intérêt de la question et la haute compétence du conférencier ont rangé ces deux soirées parmi celles que le Cercle Mathématique n'oubliera pas. La première fut consacrée à l'hypothèse de Laplace; à la seconde il fut surtout question des hypothèses de Faye, de M. de Ligondes, du P. Braun et de l'explication de Helmholtz relative à la conservation apparente de la chaleur solaire.

Le 19 mars, nous n'avons pas été peu fiers de voir le R. P. Bosmans, professeur de mathématiques au Collège St-Michel de Bruxelles, sacrifier un jour de congé pour venir nous parler de l'*algèbre géométrique des Grecs*. Cette réunion aura été précieuse pour beaucoup, car nous sommes fort facilement enclins à nous faire une très fausse idée de la géométrie des anciens. La talentueuse parole du savant conférencier a chassé de notre esprit bien des erreurs à ce sujet.

Enfin, au cours de la réunion générale annuelle du 12 juin, notre vice-président, M. G. Verriest nous exposa, avec une grande science, *la théorie des ions*, créée par Arrhenius et complétée par Nernst, Hittorf et Kohlraüsch, en la développant surtout au point de vue de l'électrolyse et des réactions chimiques.

Voilà complètement parcourue la suite de nos réunions pendant l'année 1902-1903. Nous pouvons nous rendre cette justice d'avoir bien travaillé pour notre Cercle; mais nous ne pouvons en cela — et ici je ne parle, bien entendu, que pour les seuls membres effectifs — revendiquer

le mérite du désintéressement, car, en travaillant pour le Cercle Mathématique, nous avons travaillé pour nous-mêmes : chaque étude faite a enrichi notre intelligence de connaissances nouvelles, et, de plus, s'exercer à la parole comme on est amené à le faire quand on est membre de notre Société, ne peut être que très utile pour chacun. Ce sont là les grands avantages qu'offre la fréquentation d'un Cercle tel que le nôtre. Aussi notre dévoué président d'honneur, M. le professeur Pasquier, le sait-il bien lorsque, chaque année, au début de ses leçons, il engage ses élèves à se faire inscrire comme membres du Cercle Mathématique.

Messieurs, pour dire la reconnaissance du Cercle Mathématique envers M. le professeur Pasquier, j'ai voulu attendre la fin de ce rapport, pour que vous puissiez juger combien cette reconnaissance est légitime. Depuis trois ans que le Cercle Mathématique s'est placé sous la direction scientifique de M. le professeur Pasquier, pas un instant celui-ci ne s'en est désintéressé; cette année encore il a tenu à assister à toutes nos réunions et nous lui sommes redevables de quatre conférences.

Il serait injuste de ne pas remercier en même temps bien d'autres de nos membres honoraires : M. le professeur De Muynck et le R. P. Thirion ont assisté à certaines de nos séances. M. le professeur Goedseels nous est particulièrement dévoué, aussi souvent que possible il a pris part à nos travaux.

M. le professeur de Hemptinne, le R. P. Bosmans et M. l'ingénieur Suttor ont également droit à toute notre reconnaissance. Nous remercions aussi les autres membres honoraires de leur précieux concours en bien des circonstances.

Merci encore à notre dévoué vice-président, M. G. Verriest qui, en l'absence de notre sympathique président, M. de Fooz, retenu toute l'année éloigné de notre Cercle par la maladie, a su diriger nos séances avec le plus grand tact. Au moins avons-nous la joie aujourd'hui de retrouver M. de Fooz au milieu de nous et nous avons tout lieu d'espérer que l'an prochain, il pourra, comme les années précédentes, assister à toutes nos réunions.

Au nom du Cercle je remercie également notre trésorier-bibliothécaire, M. E. Clément, et son adjoint, M. L. Tits, pour le zèle qu'ils ont montré dans le service de la bibliothèque et particulièrement dans la publication du catalogue.

Merci enfin aux conférenciers de cette année et aux membres qui ont bien voulu se faire les rapporteurs de leurs communications.

Je ne puis mieux terminer ce rapport qu'en engageant vivement tous les membres à travailler à la prospérité du Cercle Mathématique.

Dans peu de temps ceux qui ont assisté à sa naissance et ont connu l'enthousiasme des premières luttes, arriveront au terme de leur existence universitaire. C'est donc aux dernières générations de membres qu'est fait l'appel le plus chaleureux. Souhaitons que l'an prochain le Cercle Mathématique leur soit redevable de la plus grande part de son activité.

RECHTSGENOOTSCHAP
der Katholieke Hoogeschool van Leuven.

BESTUUR.

Eere-Voorzitters : Hoogeerwaarde heer ABBELOOS.
Hoogeerwaarde heer HEBBELYNCK.
Heer hoogleeraar J. VAN BIERVLIET.
Voorzitter : A. SCHICKS, hoogleeraar.
Ondervoorzitter : EDW. MAERTENS.
Eerste schrijver : G. CAUWE.
Tweede schrijver : P. MASQUELIER.
Penningmeester : X. BYVOET.

EERELEDEN.

De heeren :
A. E. Coremans, volksvertegenwoordiger.
Dr P. Alberdingk Thijm, hoogleeraar.
V. Brants, id.
E. ridder Descamps, id., senator en gemeenteraadsheer.
G. Helleputte, id. en volksvertegenwoordiger.
Eerw. heer kanunnik Hemeryck, hoogleeraar.
Eerw. heer kanunnik Vanden Berghe, voorzitter van het Groot Seminarie van Brugge.
H. Lebon, advokaat te Antwerpen.
E. Janssens, id. te id.
H. Noterdaeme, id. te Brugge.
L. Schepens, id. te id.
E. De Visscher, id. te id.
A. Raemdonck, volksvertegenwoordiger te Lokeren.
O. Van Malleghem, substituut-prokureur des Konings te Gent.
L. Plessers, leeraar te Antwerpen.
L. Bruynincx, advokaat te Dendermonde.
V. Lambrecht, id. te Kortrijk.

P. Bolsens, te Temsche.
P. Bellefroid, leeraar aan de Luiksche Hoogeschool.
C. Van Walleghem, griffier te Ghistel.
A. Neyt, advokaat en provinciaal raadsheer te Adeghem.
E. Goedertier, rechter bij de rechtbank van 1ste aanleg te Antwerpen.
A. Vande Vyvere, advokaat te Gent.
A. Verschaeve, substituut-prokureur des Konings te Kortrijk.
E. Duysters, advokaat te Antwerpen.
P. Vanden Hove, onderzoeksrechter te Turnhout.
C. De Queker, advokaat te Gent.
J. De Keersmaeker, id. te Liezele.
E. Vliebergh, id. te Leuven.
Edg. De Cooman, id. te Ninove.
K. Vanden Bussche, id. te Kortrijk.
L. De Schepper, id. te id.
Leo Van Dorpe, id.
Jan Verwilghen, id. te Gént.
Hubert Le Paige, id. te Antwerpen.
Amaat Vander Moeren, id.
Wildiers, id. te Antwerpen.
Heyvaert, id. te Dendermonde.
Karel Heyndrickx, id. te St-Niklaas.
Gonzalès Verbraken, id.
Van Reeth, id. te Antwerpen.
Edm. Van Dieren, id. te Leuven.

WERKENDE LEDEN.

De heeren studenten :
Berghman, Bruneel, Byvoet, Cauwe, Coppieters, De Bouck, Declercq, De Gheest, De Gheldre, De Monie, De Ridder, Devroe, Dugardin, Elzen, Govaert, Huyghe, Jacobs, A. Janssens, G. Janssens, Lagae, Lancsweert, Leclef, Maertens, Masquelier, Poppe, Schotte, Thienpont, Van Caillie, Van Cauwenbergh, Van Eecke, Van Heule, Van Huffel, Van Roosbroeck, Van Rossum, Velge, Verelst, Verté, Verwimp, Vrints.

VERSLAG

over de werkzaamheden van het RECHTSGENOOTSCHAP, gedurende het afgeloopen schooljaar 1902-1903, door M. Georges CAUWE.

Mijne Heeren,

Dikwijls vindt men in een verslag over de werkzaamheden eener maatschappij veel groote woorden en schoone beloften. Altijd heeft de maatschappij gebloeid en vooruit gegaan en zal immermeer vooruitgaan. Zoo spreekt men, maar zoo staan de zaken niet. In dezen zin wil ik mijn verslag niet aanvangen; ik bedoel enkel den waren toestand voor oogen te leggen. Aan u te oordeelen wat gedaan geweest is en te besluiten wat er u te doen blijft.

Gedurende het schooljaar 1902-1903 heeft het Rechtsgenootschap zijnen gewonen gang voortgegaan; het leefde maar het leefde niet genoeg. Welke is daarvan de oorzaak? Vooreerst mogen wij zekerlijk den bloei der vorige jaren aanhalen, bijzonderlijk het schooljaar 1900-1901. Moeilijk was het dezen toestand te overtreffen. Eene tweede oorzaak is te vinden bij de werkende leden of bij deze die het zouden moeten zijn. Vele Vlaamsche studenten blijven onverschillig en volgen onze zittingen niet; deze die ze volgen weigeren het woord te voeren en zijn bevreesd. Van den eenen kant gebrek aan ijver; van den anderen kant, vreeze. De eene vergeten dat zij Vlamingen zijn en Vlaamsch moeten kennen; de andere vergeten dat het Rechtsgenootschap juist ingericht wierd om te leeren spreken en deze vrees te overmeesteren.

Zietdaar, Mijne Heeren, den toestand. Gansch voldoende is hij niet, doch weinig goede wil is er van noode om dezen te verbeteren.

Laat mij toe deze inleiding te eindigen met eenen kleinen raad aan dezen die vreezen het woord te voeren. Waarom zouden zij niet trachten eenvoudige strafzaken te bespreken, zaken waar men enkel dient te steunen op de feiten; en aangezien deze onderwerpen meestendeels kort zijn, waarom zou men op deze vergaderingen twee zulkdanige zaken niet voordragen? Er zouden meer sprekers zijn en het Rechtsgenootschap zou zooveel te beter zijn doel bereiken.

Laat ons nu, Mijne Heeren, de werkzaamheden van het schooljaar 1902-03 overloopen.

I. *Vergadering van 4n November 1902.*

Vooraleer de werkzaamheden te beginnen moest het bureel volledigd worden. De zitting ving dus aan met het kiezen van eenen tweeden schrijver. De heer Masquelier behaalde de meerderheid der stemmen en kwam aanstonds aan het bureel zetelen.

Het volgende vraagstuk was op de dagorde aangemeld : Is het weigeren van de huwelijksinzegening, één maand na het burgerlijk huwelijk, eene oorzaak van echtscheiding.

De eischer M. Cauwe antwoordde op bevestigende wijze en steunde op de volgende beweegredenen : het Burgerlijk Wetboek erkent de grove of zware beleediging als eene oorzaak van echtscheiding (art. 231); leering en rechtspraak aanzien het weigeren voor de kerk te trouwen als eene zware beleediging, indien een der echtgenooten beloofd had voor de kerk te trouwen; maar als deze belofte ontbreekt blijft de beleediging niettemin bestaan. De man die weigert voor de kerk te trouwen miskent de rechten zijner echtgenoote : recht tot vrijheid van geweten, recht tot eerlijkheid en tot de openbare achting; dus zware beleediging. Hij maakt het gemeenzaam leven onmogelijk, hij overtreedt de voorschriften van art. 212-13 B. W., gaat zijne beperkte rechten te buiten. Verschillige rechtsgeleerden, zooals Demolombe, Dalloz, enz., verdedigen in de leering de meening van den eischer. Daarbij met de echtscheiding uit te spreken zullen de rechters de oplossing geven die gevergd wordt door de gezonde rede en de katholieke leering.

De heer Maertens treedt op als verweerder en verwerpt deze denkwijze. De Grondwet geeft aan den man het recht naar de kerk niet te gaan in art. 15, en art. 14 beschermt de gewetensvrijheid der vrouw; dus bij het eerste zicht, botsing van rechten. Maar de wet stelt zich boven alle eerediensten, mistrouwt het kerkelijk huwelijk; van den anderen kant is de echtscheiding eene uitneming aan den algemeenen regel : het huwelijk. De beleediging heeft dus eene beperkte bepaling, en in twijfel moet men ten voordeele van den algemeenen regel oordeelen.

Doch laat ons veronderstellen dat de beide rechten gelijk staan : indien de man belooft naar de kerk te gaan en na het huwelijk zulks weigert, dan bestaat er kwade trouw, dus beleediging; indien men hierover niet overeenkomt, dan mag de vrouw de rechten van haren man niet schenden. Hij gebruikt zedelijken dwang tot eene voor hem eerlooze daad. Dat is eene overtreding waarvan art. 14 en 15 B. W. spre-

ken. Dus is er schending van 's mans rechten en niet van deze der vrouw.

Het gerecht, samengesteld uit de heeren Demonie, Lagae, Van Cauwenbergh, vonnisde als volgt :

Aangezien de echtscheiding eene uitzondering is en dus van strenge uitlegging; aangezien de zware beleediging hier niet bestaat; daar er geene overeenkomst is en de gewetensvrijheid gewaarborgd is zoowel voor den man als voor de vrouw; aangezien de echtscheiding het recht van den man op eene onrechtveerdige wijze krenkt; aangezien het minder recht van de vrouw door de scheiding bij lijve kan beschermd worden, verwerpt de besluitselen der eischeres en verwijst ze tot de kosten.

II. *Zitting van 2 December 1902.*

Wij hadden het genoegen een oud en ijverig lid van het Rechtsgenootschap in ons midden weder te vinden; ik bedoel den heer advokaat Van Dieren die de welwillendheid had zijn prachtig verslag over het verloopen schooljaar, in deze vergadering te komen aflezen. Vooreerst wijst hij ons den vooruitgang van het Rechtsgenootschap en de nog mogelijke verbeteringen aan; daarna geeft hij de werkzaamheden te kennen. In eene narede drukt hij den wensch uit dat wij de baan door de anderen aangewezen moedig en weerdig zullen volgen.

De zitting wierd voortgezet met het pleiten over een werkongeval. Een bedronken werkman, eerst door zijnen baas weggezonden, keert weder in het werkhuis, eene houtzagerij; bij het werken valt hij op de zaag en wordt doodelijk gekwetst. Zijne moeder vraagt 5000 fr. schadevergoeding aan den nijverheidsbaas.

De heer Demonie wettigt deze vraag als volgt : Ten eerste, uit artikelen 1382 en volg. B. W. blijkt dat deze die door zijne nalatigheid aan iemand schade veroorzaakt heeft, deze schade moet herstellen. Nalatigheid bestond hier in gebrek aan toezicht en waakzaamheid. Ten tweede, de nijverheidsbaas is aan de voorschriften van artikel 13 wet van 1894 te kort gebleven daar de zaag van geen schutstelsel voorzien was. Ten derde, het werkverdrag bestond, aangezien de werkman in den werkwinkel weder wierd toegelaten en het verdrag zwijgender wijze gesloten wierd en dus is artikel 20 wet van 10 Maart 1900 hier niet toepasselijk.

Nochtans, rekening houdende van de schuld van het slachtoffer vergenoegt zich de eischeres met deze geringe schadevergoeding.

De verweerder, de heer Van Cauwenbergh, verklaart deze denkwijze

geenszins te mogen aanveerden. De verantwoordelijkheid ingeroepen tegen den nijverheidsbaas kan uit twee bronnen voortkomen : 1° uit eene *culpa ex contractu;* 2° uit eene *culpa ex delicto vel quasi-delicto.*

1° Er bestaat geene *culpa ex contractu;* immers nalatig is de werkbaas niet geweest, maar hij heeft bewijs gegeven van lofbare voorzichtigheid. De werkman alleen was onvoorzichtig. Daarbij kan de *culpa ex contractu* hier niet bestaan want, aanveerdt men niet dat het werkverdrag verbroken was, toch was het onderbroken : dus ook geen contrakt.

2° Bestaat er eene *culpa ex delicto?* Neen; van den eenen kant de baas is niet nalatig geweest; van den anderen kant de onvoorzichtigheid van den werkman blijkt uit zijnen bedronken staat, uit het miskennen van 's meesters bevelen, uit het wegstooten der werklieden die hem ter hulpe kwamen.

Na eenige bemerkingen nopens het overdrevene der gevraagde som verwerpt de verweerder alle verantwoordelijkheid.

De heeren rechters Bruneel, Dujardin, Jacobs, spreken het volgende vonnis uit : Aangezien de werkman door eene zaagmachien wonden heeft bekomen die zijne dood hebben veroorzaakt; aangezien artikel 13 wet van 1894 hier niet toepasselijk is daar de werkman was weggezonden, en aangezien zijne terugkomst niet als eene fout aan den baas mag toegeschreven worden, verwerpt de rechtbank de vraag der eischeres en verwijst ze tot de kosten.

III. *Zitting van 16 December.*

Eene crimineele zaak stond aan de dagorde. Jules Dierikx is beschuldigd van beraamden moord op den persoon van Petrus Dierikx, zijnen broeder.

Het achtbaar orgaan van het openbaar ministerie, de heer Van Eecke, bewijst de beschuldiging in een schoon en streng rekwisitorium. De betichte is verantwoordelijk : hij zelf bekent het en het verslag der geneesheeren is daarmede overeenkomstig. Zijn inzicht volgt uit zijne eigene bekentenissen voor den onderzoeksrechter, uit zijne bedreigingswoorden « ik of gij moet er aan », uit het gebruik van een mes. Hij heeft gehandeld met voorbedachtheid want hij volherdt in zijne slechte gevoelens en was onverschillig aan zijne dood.

Ten andere haat en nijd heerschten tusschen beide broeders en gansch hun vorig leven komt deze voorberaamdheid staven.

De verweerder, de heer Byvoet, weerlegt de beraamdheid en verontschuldigt den betichte. Sedert lang was Jules door zijnen oudsten broeder Petrus mishandeld, mishandelingen die het karakter van Jules mis-

vormd hebben. Jules wilde deze mishandelingen doen eindigen en hij nam het besluit daad tegen daad te stellen om alzoo bij zijnen broeder vrees in te boezemen. Petrus die altijd begon gaf hem welhaast de gelegenheid zijn voornemen uit te voeren. Jules nochtans gebruikte geen mes maar heeft met eenen steen geslagen. Zoo verklaarde hij het toen hij goed bij zinnen was en de natuur en grootte der wonde bewijzen zijn gezegde. Het inzicht te dooden had hij niet; enkel wilde hij vrees inboezemen. Wilde hij hem vermoorden, hij zou een ander middel gebruikt en zijne daad niet onderbroken hebben. Uit de woorden «ik of gij moet er aan» volgt niets. Bijgevolg geen inzicht, dus ook geen voorbedachtheid; daarbij is het bewijs der voorbedachtheid niet ingebracht geweest.

De volgende vragen worden aan het eedgerecht gesteld :

1) is Jules Dierickx plichtig van beraamden moord op den persoon van zijnen broeder?

2) is hij plichtig eenen moord gepleegd te hebben?

Na beraadslaging antwoordt de jury neen op de eerste vraag en ja op de tweede. Het hof, samengesteld uit de heeren Berghman, Collard en Huyghe, de verzachtende omstandigheden ingezien, veroordeelt Dierickx, ingevolge art. 393 en 80 S. W., tot 10 jaren dwangarbeid.

IV. *Zitting van 10 Januari 1903.*

De rechtbank moest over het volgende geding vonnissen : Vanden Broeck heeft aan Janssens eene som ontleend, 50,000 fr. aan 5 ten honderd, betaalbaar na vijftien jaren, en door eene hypotheek gewaarborgd. Na vijf jaren wil Vanden Broeck de som terugbetalen en daar Janssens zijn aanbod weigert wordt hij vervolgt vóór de burgerlijke rechtbank.

De heer De Ridder, eischer, bewijst het recht tot betaling. Volgens artikel 1187 B. W. wordt de termijn altoos verondersteld ten behoeve des schuldenaars bedongen te zijn; dus in het tegenwoordig geval ten voordeele van den ontleener. Zulks volgt :

1° uit de natuur van het leeningscontrakt;

2° uit de omstandigheden van het tegenwoordig contrakt en het inzicht der partijen;

3° uit de art. 1898 en volg. B. W. over de verplichtingen der uitleeners en de verbintenissen des uitleeners, die wel bewijzen dat art. 1187 hier moet toegepast worden;

4° daarbij zal deze terugbetaling geen schade aan Janssens veroorzaken; in tegendeel : nu is hij er zeker van; de omstandigheden kunnen later den toestand des schuldenaars veranderen. Hij heeft, wel is

waar, een hypotheek; maar zal de vergoeding binnen tien jaren nog voldoende zijn? Vanden Broeck in tegendeel heeft alle belang de som te betalen, ingezien de kroos van 5 % en het grondpand dat zijne goederen belast. Ingevolge, steunende op recht en billijkheid, vraagt de eischer het te kennen van zijn verzoek en de verwijzing van Janssens tot de kosten.

De heer Masquelier, verweerder, verwerpt deze vraag. Uit de feiten blijkt dat de termijn hier niet enkel ten behoeve des schuldenaars maar ten behoeve des schuldeischers is bedongen geweest, en de betaling groote schade aan Janssens zou veroorzaken. Op rechtsgebied moet bemerkt worden dat art. 1187 eene uitzondering is aan den algemeenen regel, vastgesteld in artikel 1134 : « de wettiglijk aangegane overeen- » komsten strekken tot wet voor degenen die ze gemaakt hebben. Zij » kunnen niet, dan met hunne wederzijdsche toestemming, weder- » roepen worden en moeten ter goeder trouw worden uitgevoerd. « Vanden Broeck wil een ontijdig aanbod doen aanveerden; maar de billijkheid vereischt dat het verworpen worde. Zoo spreekt ook de leering. (Laurent, Marcadé, enz.) Het is dus waanzin na 5 jaren te willen verbreken hetgeen men voor 15 jaren verbonden heeft.

Na rijpe beraadslaging, lees ons de heer Berghman, voorzitter van het gerecht en bijgestaan door de heeren Van Cauwenbergh en Collard, het volgende vonnis : De Rechtbank, gezien art. 1187, B. W.; aangezien de termijn hier zoowel ten behoeve des schuldeischers als ten behoeve des schuldenaars bedongen is, gezien de kroos van 5 % en het grondpand dat de leening waarborgt; aangezien art. 1134, B. W., en het contrakt dus enkel door eene nieuwe overeenkomst der partijen kan te niet gedaan worden, verklaart het aanbod tot betaling nietig en verwerpt de vraag van den eischer.

V. *Vegadering van 11 Maart.*

Wij hadden het genoegen den heer J. Lagae, oud-ondervoorzitter van het Rechtsgenootschap, in ons midden te bezitten. Hij had ons zijne medewerking beloofd, en zoo als wij het van hem verwachtten, heeft hij door zijne welsprekendheid onze vergadering op zeer aangename en voortreffelijke wijze opgeluisterd. De heer Lagae treedt op als eischer in de volgende zaak : de beenhouwer Nisolle heeft eene koe gekocht aan Nachtergael, landbouwer; bij het slachten wordt het vleesch afgekeurd en volstrekt onbruikbaar verklaard om reden van longtering. Is die verkoop nietig?

De eischer aanroept de art. 1128 en 1598, B. W., die bepalen dat de

verkoop van zaken buiten den handel verboden is. Het vleesch van Nachtergaels' koe is zekerlijk buiten den handel; dus insgelijks het beest door de ziekte aangetast die er de oorzaak van is.

Indien men de wet van 3 Juli 1896 aanroept die de vernietiging toekent vermits zekere bepaalde voorwaarden, dan moet ook bemerkt worden dat er altijd een onderscheid is gemaakt geworden tusschen de vrage tot nietigheid en de vordering tot vernietiging, dat deze vraag dus mag ingeroepen worden zoo eene wet deze in de vordering niet en begrijpt.

Op bijkomende wijze, en voor 't geval dat de rechtbank de nietigheid zou aannemen, bewijst de spreker dat er hier wezentlijke dwaling bestaat; immers de koe wierd gekocht om verbruikt te worden en wordt gansch onbruikbaar verklaard.

Aangezien art. 2 der verordening van 1897 den verkoop verbiedt der beesten van longtering aangedaan, dat dus art. 1598, B. W., dat gemeen recht is, toepasselijk is, vraagt de eischer de terugbetaling der 350 fr. en de verwijzing van den landbouwer tot de kosten.

De verweerder Mr Cauwe vraagt zich daarop af wat hier het gemeen recht is. Het algemeen recht is dat al de zaken in den handel zijn en enkel door eene bijzondere wet buiten den handel kunnen geplaatst worden. Welnu, artikel 2 der verordening van 97 is hier niet toepasselijk; zulks volgt uit de verordening en uit de ministerieele onderrichtingen. De omstandigheid dat het vleesch volstrekt onbruikbaar verklaard wordt heeft niet voor gevolg dat de verbintenis geen voorwerp heeft, aangezien het verbruikbaar kan worden door de stereliseering, en toch altijd het voorwerp kan uitmaken van handelsverdragen. Dus geen nietigheid.

Kan men de vernietiging vragen steunende op de wezenlijke dwaling? Bestaat er hier eene *error in substantia*. De verweerder wil op deze vraag niet antwoorden; maar hij beweert en bewijst dat indien men de voorwaarden der vordering van koopvernietiging, door de wet van 3 Juli 1894 bepaald, niet vervult, er geen verhaal tot vernietiging ontvankelijk is, omdat deze wet uitsluitend is van alle andere vernietiging. Zoo vereischen het immers de gezonde rede, het doel dat de wetgever wilde bereiken en de voorbereidende werken. De eischer beantwoordt aan deze voorwaarden niet meer; bijgevolg is zijn verhaal niet meer ontvankelijk. Hij weze dus tot de kosten veroordeeld.

De rechtbank, samengesteld uit de heeren Demonie, Lancsweert en De Ghelder besluit als volgt : aangezien dat de koopvernietiging in zaak

van huisdieren op eene bijzondere wijze door de wet van 3 Juli 1894 geregeld wordt en deze wet hier bijgevolg moet toegepast worden; aangezien dat het vastgesteld termijn tot het inspannen der vordering reeds verloopen is, verwerpt de vraag van den eischer en verwijst hem tot de kosten.

VI. *Vergadering van 21 Maart.*

Het eerste deel der vergadering wierd ingenomen door het werk van den heer Joz. Demonie over het « vrij geweed »; 't is te zeggen over de gemeene weiden liggende in het grondgebied der gemeenten Ruddervoorde, Sweevezeele en Lichtervelde, op eene uitgestrektheid van 340 hectaren. De oorsprong dezer gemeenzaamheid is te vinden in de leenheerschappij en klimt tot aan de IVe eeuw. Deze streken waren bezet door eene vrije bevolking, maar de heeren van Wynnedaele wilden deze gronden inpalmen. Een lange strijd ontstond tusschen hem en de laten tot dat eindelijk gansch het vrij geweed aan de bezitters ervan wierd toegestaan mits eene kleine rente. Verschillige afschriften die alle weerde van oorspronkelijken titel hebben, bevestigen dezen toestand.

Tijdens de fransche omwenteling wierden de bezitters dezer streken onbepaald eigenaars; zij betaalden nochtans de rente voort. Na verschillige jaren, daar veel inwijkelingen traagzaam ingedrongen waren, willen de eigenaars het vrij geweed verkoopen; maar de weigering der bestendige afveerdiging kwam zulks beletten.

Ondertusschen wierd het vrij geweed ter schikking gesteld van den Staat die ontginningswerken aanving; deze mislukten bij gemis van water en de gronden wierden aan het vrij geweed teruggegeven. Terzelfder tijd vertrouwde de Staat het bestuur dezer goederen aan eene commissie die de inwoners als pachters aanschouwt en ze een matig pachtgeld betalen doet. Zoo staan nu de zaken; zonder twijfel nochtans dat het erfrecht aan de nakomelingen der laten toebehoort en aan deze die de streek sedert zekeren tijd bewonen.

Na deze belangrijke studie wierd het woord gevoerd door den heer Ad. Van Rossum. Hij vereischt de onweerdigverklaring om te erven van Jan Pieters ten voordeele van Hendrik Pieters, broeder van laatstgenoemde. Jan Pieters immers wierd veroordeeld om zijnen oom in een tweegevecht om gebracht te hebben en dus moet artikel 727, B. W., toegepast worden. Artikel 727 heeft het tweegevecht niet uitgesloten; het zegt enkel « ter dood brengen », uitdrukking die ook gebezigd wordt in het artikel 430, S.W. De wet zegt niet dat het « doodslag » of « moord » zijn moet. Hier kan nochtans ook gezegd worden dat Jan Pieters eene

vrijwillige en beraamde moord heeft gepleegd : hij had reeds laten hooren dat zijn oom « in den weg liep »; hij was een befaamde schermer en moest zonder twijfel de overhand hebben tegen zijnen bejaarden oom. Het was eene moord, eene vrijwillige en voorbedachte moord zooals beschreven in art. 392, 393, 394.

Zekere rechtsgeleerden beweren dat de onweerdigheid eene straf is door den moord veroorzaakt en willen de beginselen van strafrecht toepassen. Zij missen en vergissen : de onweerdigheid is eene burgerlijke straf, dus moet alles stiptelijk vertolkt worden. Overigens waartoe zou een tegenovergesteld stelsel leiden? Het ware de zegepraal van de brutale macht; het ware de billijkheid en de familierechten miskennen; in een woord, het ware de omverwerping van het algemeen belang en alle wettelijke orde.

Daar de heer Lancsweert, afwezig was, wierd de verweerder veroordeeld bij verstek.

VII. *Vergadering van 23 Juni.*

Op 23 Juni hadden wij onze laatste of slotvergadering. De heer advokaat Van Dieren gaf ons eene grondige en belangrijke studie over het auteursrecht of de wet van 22 Maart 1886. Vooreerst leerde hij ons den oorsprong en de beginselen aan van het auteursrecht. Vóór de fransche omwenteling was de toelating des schrijvers en des konings vereischt. De alleenhandel van den uitgever vermoeilijkte nog dezen reeds ingewikkelden toestand. Het princiep wierd voor de eerste maal geuit in een pleidooi waarin de advokaat staande hield dat de uitgevers het recht verkregen van den schrijver. Dit beginsel wierd bevestigd onder de omwenteling en uitgebreid in de XIX[e] eeuw.

In België hebben wij de wet van 22 Maart 1886 die voor doel had, alles wat het auteursrecht betrof samen te vatten. Deze wet is in het algemeen goed gemaakt; het recht van den eigenaar is geëerbiedigd en gewaarborgd. Moeilijkheden zijn nochtans ontstaan, bijzonderlijk nopens het art. 16 dat het auteursrecht van muziekwerken bepaalt. Deze moeilijkheden zijn veroorzaakt geweest door het syndikaat genaamd : *Société des auteurs et compositeurs.* Deze maatschappij wierd opgericht tot het opzoeken der overtredingen van art. 16; maar hare werking veranderde in uitbuiting. Wijzigingen dus te doen of ten minste moet de wet toegepast worden volgens den geest die uit de voorbereidende werken spruit. Men moet bijzonderlijk de klachten die tegen de maatschappij *Société des auteurs et compositeurs* ingediend worden, nazien en onderzoeken; want vele zijn gegrond.

Onze achtbare voorzitter, de heer hoogleeraar Schicks, wenschte den heer advokaat Van Dieren geluk over zijne prachtige en eervolle voordracht en bedankte hem voor zijne dienstveerdigheid en verkleefdheid aan het Rechtsgenootschap.

Daarna besloot men de samenstelling van het bureel uit te stellen tot op de eerste vergadering van het volgende schooljaar.

In korte woorden bedankte de schrijver al de leden van het Rechtsgenootschap voor hunne medewerking, hij bedankte bijzonderlijk den voorzitter, heer hoogleeraar Schicks, die, niettegenstaande zijne menigvuldige bezigheden, nog den tijd vindt al onze vergaderingen door zijne tegenwoordigheid, raad en kennissen op te luisteren.

Mijne Heeren, mijn verslag is ten einde. Laat mij toe te gelooven dat, ondanks ons klein getal, wij toch onzen plicht gekweten hebben en den weg, door de anderen aangewezen, gevolgd hebben. Aan u, die ons zult volgen, dezen weg hooger op te klimmen; aan u door menigvuldige en belangrijke werkzaamheden, door uwe dienstveerdigheid en ijver een nieuw en krachtiger leven te verschaffen aan ons Genootschap.

Gij zult dit jaar het twintigjarig bestaan van ons Vlaamsch Rechtsgenootschap vieren; dat het eene ware, eene schoone, eene groote Vlaamsche feest weze; dat de wedstrijd die deze twintig jaren moet bekronen de aanvang weze van een nieuw getal jaren van voorspoed en vooruitgang. Zoo zult gij getrouw blijven aan het verleden, zoo zult gij de waarborg zijn voor de toekomst.

—

Sociale Studiekring en Sprekersbond der Leuvensche Studenten.

BESTUUR.

Eerevoorzitters : Hoogeerwaarde Heer ABBELOOS, eererector magnificus; Hoogeerwaarde Heer HEBBELYNCK, rector magnificus.
Voorzitter : Kanunnik Jozef SENCIE, hoogleeraar, voorzitter van het Pauscollegie.
Ondervoorzitter : VLIEBERGH, Emiel, advocaat.
1ste schrijver : VANDEN EYNDE, Jozef, student.
2e schrijver : DE MUELENAERE, Robrecht, student.

EERELID.

MELLAERTS, F., gewezen algemeene schrijver van den Boerenbond.

LEDEN.

MM. Ameels, Hervé; Baillon, Paul; Boncquet, Geeraard; Brocorens, Fernand; Busschaert, Theoduul; Claessens, Felix; Cloet, Remi; E. H. Corty, Jozef; Cuelenaere, Hector; Decapmaker, Joris; De Clercq, Jozef; Dekmyn, Jeroom; De Mortier, Karel; De Schutter, Lodewijk; Dossche, Pieter; Doussy, Gustaaf; Dugardyn, Jozef; Goossens, Rodolf; Groutars, Leo; Gysen, Norbrecht; Hinnekens, Hervé; Huyghe, Robrecht; Laureys, Jan; E. H. Logghe, Achiel; Maertens, Edward; Mathys, Maurits; Potvliege, Prosper; Roevens, Lodewijk; Schotte, Pol; Tallon, Paul; Thienpont, Maurits; E. H. Van Cappel, Emiel; Van Cauwelaert, Frans; Van Dieren, Edmond, advocaat; Vande Kerkhoven, Alfons; Vande Pitte, Flaviaan; Vander Essen, Leo; Vander Maeren, Lodewijk; Vandesteene, Alfons; Van Eecke, Joris; Van Hee, Gratiaan; Van Hee, Karel; Van Mossevelde, Maurits; Van Puyvelde, Leo; Verwilghen, Huibrecht; Waerebeke, Achiel.

VERSLAG

over de werkzaamheden van de SOCIALE STUDIE-KRING en SPREKERSBOND, gedurende het school-jaar 1902-1903, door den heer Jozef VANDEN EYNDE.

MIJNE HEEREN,

Of wij de uitbreiding van onzen *Socialen Studiekring* te danken hebben aan de overtuigende redevoering, door den gevierden Pater Rutten ons toegesproken, over de maatschappelijke zending der katholieke jeugd, of wel aan de stijgende belangrijkheid der sociale vraagstukken welke zich opdringen aan elken geest, die onze huidige toestanden nauw naziet, wil ik niet opklaren : beide oorzaken mogen medegeholpen hebben.

De tegenwoordigheid van 44 leden op de eerste vergadering, den 22 October 1902, bewees de belangstelling welke, tusschen de zoo talrijke en verscheidene studentenmaatschappijen, onze weinig luidruchtige maar werkzame *Sprekersbond* opwekt, ieder jaar nieuwe ievervolle arbeiders aanwinnend. Tot dezen richtte onze voorzitter, hoogleeraar kanunnik Sencie, den eersten welkomgroet, vergezeld van den vurigen wensch ernstig en vruchtbaar werk door allen in onzen Kring te zien afleggen. Elke vergadering van ons genootschap biedt aangename afwisseling door eene voordracht over sociale vraagstukken, de bespreking der vorige studie, het overzicht van twee socialistische dagbladen en de korte samenvatting van het Kamerverslag. Als bijzonder doel betracht die veelzijdige vlijtigheid vooral ons te bekwamen in de kennis der sociale inrichtingen en ons aan te sporen om, in het later leven, dusdanige nuttige instellingen in 't leven te roepen. Ingezien het woord als machtig middel werkt tot hunne verwezenlijking, leert onze *Sprekersbond*, met merkbaar welgelukken, dit scherp en machtig wapen hanteeren. De toejuichingen der aanwezigen betoonden de veelbelovende voornemens, bij deze woorden van den voorzitter, in hun hart opgerezen.

Om, in de eerste zitting, onze jonge leden een praktisch voorbeeld van degelijke voordracht voor oogen te stellen, noodigen wij gewoonlijk ons oudste lid, professor Emiel Vliebergh, uit het woord te willen voeren.

Ten einde aan de werklustigen het uitgebreid veld der sociale opzoekingen aan te wijzen, gaf spreker ditmaal een algemeen overzicht over de *sociale werken* die in stad *en* te lande, en over deze die in stad *of* te lande opbloeien.

De gevoelens van dankbare genegenheid onzer oud-leden getuigde het optreden, op 29 October, van advokaat Edmond Van Dieren. De *Burgerstand*, die noodzakelijke middenklas der samenleving, tot hiertoe eenigszins verwaarloosd, vond in spreker een begaafden verdediger. Hij legt de wonden open die de gezonde groeikracht van dit lichaam vergiftigen: de burger, sterker dan de arbeider, denkt de behoefte aan samenwerk te ontgaan; de begoede standen, door het verschuiven der betalingen, noodzaken hem een bovenmatig kapitaal te wagen; de goede kredietinrichtingen die, op sommige oogenblikken, tusschen leven of dood eener handelszaak beslissen, ontbreken overal; de cooperatieven zijn de burgers nog immer hatelijk, om wille hunner leden, meestal beambten, reizigers, niet-handelaars, en om wille der aandeelen in waren uitbetaald; de patenten dienen hervormd en het leuren geregeld. — Doeltreffende redmiddelen kunnen deze krankheid heelen, vooral de ingestelde onderzoekscommissie, de uitbreiding van het werk der werkmanswoningen tot de kleine burgerij, eene kredietkas, de comptantbetaling, de beroepscholen, de versnelling der proceduur en het betaalbaar stellen van de accreditiefs door de post, in de steden waar geene succursaal van de Nationale Bank bestaat.

Het belangrijk boek van Pol Bureau *Le contrat social*, vond een grondigen bespreker in den heer Doussy, op onze vergadering van 6 November. Spreker brengt hulde aan de gevoelens van menschlievendheid en broederlijkheid die vele menschen bezielen : doch deze gevoelens blijven hier buiten kwestie. Hier geldt het recht en rechtvaardigheid.

In de zitting van 12 November, na lezing van het jaarverslag door den schrijver, besprak heer Lod. Roevens de *vergunning*. Vergunning beteekent de belasting, klimmend met de bevolking van 60 tot 200 fr., door elken nieuwen verkooper van sterke dranken te betalen. Deze belasting ontmoet vele bekampers omdat zij aanleiding geeft tot bedrog en ontevredenheid en omdat zij gesteund is op eene onjuiste verhouding der bevolking. Men belooft de wet te bekrachtigen door bedreiging van aanslag op den huisraad der bedriegers, door het solidariseeren van de verantwoordelijkheid des huurders en des eigenaars.

Het vergunningsrecht, theoretisch verdedigbaar, practisch nuttig, kan in politiek opzicht enkel bij verbond der verschillende partijen bewerkt worden; de afzonderlijke partij, die den slag zou wagen, vreeze haren val!

De heeren Doussy en Thienpont deelden, in de volgende zitting, hunne bemerkingen mede over dit onderwerp.

Het *alcoolisme* vond een overtuigden bestrijder in heer Joz. De Clercq, op onze vergadering van 19 November. Spreker, na de weinige voordeelen, die sommigen aan het gebruik van den alcool toekennen, te hebben verworpen, stelt de rampen in het licht waarmede het hellevocht den enkeling, het huisgezin en de samenleving belaadt.

De dronkaard verliest gezondheid, kracht, eergevoel en besef van zijne levenswaarde.

In het huisgezin brengt hij de armoede, de oneerbiedigheid der andere huisgenooten, den twist, den moord, en laadt de straf zijner misdadige drankdrift op het nageslacht.

Duizendmaal erger nog zijn de gevolgen van het drankmisbruik in de samenleving.

De bijzonderste redmiddelen, die van Staatswege dienen aangewend, zijn : bepaling van opbrengst, ontaarding van product, vergrooting der belasting, beperking der verbruikslokalen. De private aanvang komt machtig dezen kruistocht steunen; onthoudersbonden, schoolonderricht, godsdienstzin werpen heerlijke vruchten af.

Heer Maurits Thienpont besprak de *werkongevallen* op 3 December 1902 en beschouwde de zaak bijzonder van een theoretisch standpunt. Terwijl vroeger de werkman het werktuig leidde, wordt hij thans door het werktuig geleid. Als een ongeval voorkomt en de werkman tot schadevergoeding wil geraken, kan het onderzoek op tweeërlei wijzen geschieden : ofwel moet de werkman de plichtigheid van den baas bewijzen, ofwel moet deze toonen dat hij onplichtig is. Vermits de eerste wijze veelal verhinderd wordt door de ondergeschiktheid, de ziekte of de armoede des werkmans, dient het tweede stelsel aangenomen. Andere beschouwingen nog van rechtskundigen aard doet de spreker gelden ten voordeele zijner zienswijze.

Eene andere vraag die zich nauw bij deze aansluit is die der verzekering tegen gemelde ongevallen.

De heer Lodewijk Roevens behandelde dan ook deze *verzekering* op onze zitting van 3 December.

In sommige landen wordt de verplichte verzekering met welgevallen aanzien ; in ons land schijnt zij strijdig met het gemoed en de nationale neiging van het volk. Wanneer ook op dit gebied de individueele propaganda de oogen zal hebben geopend, zal ook de vrije verzekering welverdienden bijval genieten.

Zeer aantrekkelijk was voor ons gezelschap de voordracht over de *Kantnijverheid* door den heer Robrecht De Muelenaere op 10 December. Deze nijverheid stelt vooral drij soorten van personen in aanraking : den fabricant, die teekening, uitwerking, grootte en kleur van het te vervaardigen kantwerk bepaalt; den facteur, meestal eene vrouw, die deze bepalingen van den fabricant aanneemt en ze ter uitwerking aan de werksters overlevert volgens overeenkomstig dagloon; de werksters die kunnen verdeeld worden volgens hunne technische vaardigheid in patroneusen, laschers of verzamelaarsters, speldewerksters en doorwerksters.

Deze schoone nijverheid wordt bedreigd door de wisselvalligheid der kleederdracht en door de uitbuiting der facteurs. Het feit dat grove doorwerksters betere dagloonen opgaren dan de geoefende fijne arbeidsters verwekt natuurlijk de vrees bij ons den kunstkant te zien verdwijnen.

Als hulpmiddelen tegen dit gevaar geeft men aan : het stichten van een beschermcomiteit, een syndicaat der facteurs tot vaststellen der mode, en vooral het oprichten eener modelkantschool waar de echte kantkunst zou bewaard blijven en aangeleerd aan de onderwijzeressen die te lande dit beroep willen veredelen.

Het ontwerp eener nieuwe schoolwet door M. Arthur Verhaegen gaf gelegenheid aan den heer Lodewijk Vander Maeren het vraagstuk van het *Lager Onderwijs* op 17 December te behandelen. De wet van 1842 stelde de officieele scholen in, deze van 1879 vaagde het godsdienstonderwijs uit het programma en legde aan al de gemeenten de plicht op eene officieele school in te richten. De wet van 1884 stelde het godsdienstonderwijs tusschen de facultatieve vakken, en achtte de vrije scholen bekwaam hulpgelden te verdienen en te bekomen. Eindelijk door de schoolwet van 1895 steeg de godsdienstleer tot verplichtend vak, indien de ouders niet schriftelijk eene verkeerde meening uitdrukken.

Twee gebreken in deze wet geven stof tot verbetering : de onderwijzer, niet de school, vormt het kind, daarom blijven de vrije scholen, in de groote steden bijzonder, altijd noodzakelijk; terwijl de partijgangers van het onzijdig onderwijs, altijd en dikwijls alleen, voordeel trekken uit de officieele scholen, moeten ook de andersdenkenden in dezer onderhoud voorzien. De heer Verhaeghen stelt dus voor, om iedereen tevreden te stellen, dat alle scholen door den Staat voor de hulpgelden op gelijken voet gesteld worden, mits zij zijn toezicht, zijn programma aanvaarden en een bepaald getal leerlingen tellen.

De bedenkingen, door den heer Vander Maeren medegedeeld, trokken de aandacht van den heer Lod. Roevens op eene andere zeer belangrijke zijde van het onderwijsvraagstuk; immers op 15 Januari handelde hij over de *Leerplicht.*

Na in theoretisch opzicht onderzocht te hebben in welke maat de enkeling, de ouders, de Staat op zich de plicht dragen voor het onderwijs te zorgen, neemt spreker tot praktisch voorbeeld een land waar het verplichtend onderwijs toegepast wordt : het naburige Holland. Ten slotte verklaart sprekér zich eerder partijganger van onze huidige wet.

Eene meer actueele aangelegenheid dan de *mijnontginningen* kon de heer Remi Cloet, den 18 Februari, wel niet tot onderwerp kiezen.

Na hulde gebracht te hebben aan den Leuvenschen hoogleeraar Dumont, den werkelijken ontdekker der Limburgsche kolenkom, geeft hij een beknopt overzicht der rechten van den eigenaar, van den ontdekker en van den Staat, die alle drie eene zekere aanspraak op de voordeelen der mijnen mogen maken. Worden de mijnen met meer welgelukken door den Staat dan door eenen bijzondere uitgebaat?

De Staat kan ofwel eene mijn uitbaten volkomen als een enkeling, ofwel hij kan eene door hem aangelegde mijn aan eenen bijzondere afstaan. Spreker verklaart zich gunstig aan uitbating door eenen bijzondere en aan eeuwigdurende vergunning, waardoor, volgens de beschouwingen van M. Harzé, eene heerlijke toekomst aan ons mijnrijk land verzekerd schijnt. Vele leden namen deel aan de bespreking van dit werk.

De *Trusts en Kartels*, die moderne inrichtingen, thans zoo vaak en zoo verschillend besproken, konden natuurlijk aan het vorschend oog onzer ieverige leden niet ontsnappen : de heer Dugardyn gelastte zich met dit onderzoek. De kartels zijn zoo verspreid dat men ze ten huidigen dage in alle landen aantreft. Uit zich zelven hinderen dergelijke samenspanningen van capitalisten het algemeen welzijn niet, doch hun werken steunt maar al te dikwijls op onderkruiperij en speculatie.

Trusts vereenigen vooral capitalisten, kartels eerder voortbrengers. Op economisch gebied kunnen zij gunstige uitslagen opleveren : de aankoop der grondstoffen, de vervoer- en algemeene kosten dalen trapsgewijze, de werktuigen worden verbeterd; integendeel slepen zij met zich het nadeel van enkel eenige eigenaars te verrijken, ten koste van den ondergang van vele kleine kooplieden.

Op sociaal gebied verdienen zij afkeuring, aangezien zij het socialisme

bevoordeeligen door het uitroeien van den middenstand. De Staat dient hunne werking te beperken, vooral wanneer zij hunne macht misbruiken.

Belangwekkend mag de verhandeling heeten door advocaat Van Dieren over het *crediet opzichtens de burgerij*, in onze zitting van 4 Maart 1903 voorgedragen. Crediet steunt op zakelijk vermogen of op persoonlijke achting. Veelal vindt de kleine burger zich genoodzaakt om des rijken praktijk te bewaren, aan dezen crediet te verleenen, en loopt aldus gevaar zooals K. Vander Cruysen het bewees op het Amsterdamsch congres, zelf in geldnood te verkeeren of met verliezen te eindigen. Het beste middel om dit gevaar te voorkomen is het persoonlijk besef door eenieder van zijne geldplicht zonder uitstel te volbrengen; de bond der comptantbetalers en deze der verkoopers werken beide langs verschillenden weg tot hetzelfde schoone doel.

Een misbruik echter, dat afgekeurd moet worden, sluipt thans met de afslagzegels in onze steden binnen. Het getal vereischte zegels, zoowel als het getal der maatschappijen van afslagzegels is te groot; de zegels zouden alleen in geld mogen uitgewisseld worden, zooniet blijft deze financieele inrichting eene uitsluitelijk commerciale uitbuiting.

Sedert lange jaren was het spreekgestoelte onzer dierbare maatschappij door geen priester-redenaar meer vereerd geworden. Ook werd het optreden op 11 Maart van E. H. Logghe met bijzonder genoegen begroet. De eerwaarde spreker onderzocht het verband van den *persoonlijken eigendom* met het recht, en poogde te bewijzen dat de persoonlijke eigendom een natuurrecht is. Spreker werd hevig bekampt doch ook machtig gesteund : vooral de heer voorzitter, de heeren Vliebergh, Van Dieren, Doussy en Van Cauwelaert onderscheidden zich in de bespreking.

De invoer van 't vee, waarover niet enkel Kamerleden en Senators, maar alle vleeschverbruikers gedachten wisselen, werd behandeld door den heer Louis Deschutter op 18 Maart.

Dank aan de zorgen van ons Staatsbestuur steeg ons veeras tot hooge verbetering, zoodat wij de Hollandsche beesten gemakkelijk kunnen derven. Het ware dus voor onze landbouwers voordeelig de grens te zien sluiten voor alle Hollandsche runderen tot voortteelt bestemd.

Integendeel zal het algemeen welzijn verbetering vinden in de opening der grens voor alle slachtvee. Aldus zal ook de nuttelooze quarantaine vermeden worden.

De heer Huyghe, in de zitting van 1 April, trok onze aandacht op het belangrijk sociaal werk der *arbeiderswoningen*, ingericht door de wet

van 9 Augusti 1889. Deze nuttige instelling beoogt het huishoudelijk welzijn van den werkman; misschien ligt hierin de reden van den tegenstand der socialisten tegen deze poging. De voorwaarde door de wet gesteld om ervan te kunnen genieten, bepaalt dat als arbeider aanzien wordt die welke leeft van zijn handwerk. Meestergasten, klerken en dusdanigen blijven uitgesloten; daarenboven vereischt de wet het eigen gebruik en een maximum bouwtijd van 18 maanden.

Wanneer aan deze voorwaarden voldaan is, ontslaat de wet de huizen van verscheidene lasten. Op practisch gebied worden deze huizen meest gebouwd door tusschenkomst van maatschappijen, met dit bijzonder doel gesticht; sommige dezer bouwen het huis, andere leenen enkel het noodige kapitaal. Dit nuttige werk vindt in alle hoeken van het land eene welverdiende uitbreiding.

Ziedaar, Mijne Heeren, in weinige woorden geschetst, de reeks der belangrijke voordrachten in onzen gezelligen Studiekring gehouden.

De verscheidenheid der onderwerpen, de actualiteit der behandelde vraagstukken toonen duidelijk het breede en vruchtbare veld waarop de vlijtige iever onzer leden werkzaam is.

Al deze voordrachten hadden aan eene min of meer hevige bespreking te weerstaan, waarin vrij en vrank, maar ook vriendelijk en bedaard, de tegenstrijdige meeningen uitgebracht, gewikt en gewogen werden. Daarenboven werd ons in de achtereenvolgende zittingen het beknopt Kamerverslag kortbondig medegedeeld door de heeren Gysen, J. De Clercq, Mathys, Vander Maeren, P. Schotte en Hinnekens; terwijl ook de eerw. heeren Corty en Logghe, en de heeren Cloet, De Muelenaere, De Mortier, Vander Maeren, Mathys, Potvlieghe, Huyghe, De Schutter, M. Thienpont ons de hoofdzakelijkste artikels uit socialistische dagbladen aanwezen.

Wanneer ik bijvoeg dat de oude leuze van onzen Sprekersbond «eens lid, trouw lid» met vroolijk gemoed door al de leden werd nageleefd, zult gij met mij bekennen dat vooruitgang wel een blijvend kenmerk van den Sprekersbond blijft, en eens te meer onzen voorzitter en stichter bedanken voor de nuttige inrichting die hij, voor twaalf jaar, in 't leven riep, en met ware vaderlijke verkleefdheid door de kinderjaren tot kloeken jongeling heeft opgebracht, in deze lastige taak krachtig gesteund door ons oudste lid, thans onzen ondervoorzitter, hoogleeraar Vliebergh.

Mochte onze Kring steeds *excelsior* stijgen in ledental en vooral in gehalte der werkzaamheden.

CERCLE DES ÉLECTRICIENS.

RÈGLEMENT.

Art. 1. — Il est constitué à l'Université de Louvain un cercle d'études portant le nom de *Cercle des Électriciens*.

Art. 2. — Ce Cercle a pour but de tenir ses membres au courant des progrès de l'électrotechnique par voie de conférences suivies de discussions, et de leur faciliter la lecture des revues et ouvrages techniques par la création d'une bibliothèque.

Art. 3. — La Société est dirigée par un bureau comprenant un président d'honneur, un président choisi dans le corps professoral de l'Institut Electromécanique, un vice-président, un secrétaire, un bibliothécaire, un trésorier et un commissaire élus pour un an parmi les membres du Cercle.

Art. 4. — Le Cercle comprend trois espèces de membres :

1) Les membres d'honneur qui versent annuellement une cotisation de 10 francs;

2) Les membres effectifs et

3) Les membres correspondants, c'est-à-dire les membres effectifs qui ont quitté l'Université et qui versent annuellement une somme de 10 fr.

Les membres effectifs comprennent :

a) Les élèves électriciens et les ingénieurs qui font l'année complémentaire; ils sont admis de droit au Cercle et leur cotisation est fixée à 3 francs;

b) Les autres élèves de l'Université dont la candidature présentée par deux membres aura obtenu au vote la majorité absolue des voix présentes. La cotisation de ces membres est fixée à 5 francs;

c) Les personnes étrangères à l'Université, moyennant les mêmes formalités que les élèves non-électriciens. La cotisation de ces membres est fixée à 10 francs.

Art. 5. — Les membres effectifs mentionnés aux §§ *a* et *b* sont astreints à donner des conférences selon un ordre de roulement fixé au début de l'année.

Le sujet de la conférence est au choix de l'orateur, mais devra être du domaine exclusif de l'électrotechnique.

Les membres effectifs mentionnés au § *c* et les personnes étrangères au Cercle pourront être autorisés à y présenter un travail.

Art. 6. — Les réunions se tiennent de deux mardis l'un à l'Institut Electromécanique et sont annoncées par voie d'affiches.

Elles commencent à 20 heures.

Art. 7. — A chaque séance, le secrétaire lira un compte rendu de la séance précédente; après approbation par les membres, ce compte rendu sera inscrit sur un registre spécialement affecté à cet usage.

Art. 8. — Les fonds de la Société seront consacrés à des achats d'ouvrages et à des abonnements à des revues destinées à la bibliothèque du Cercle.

Art. 9. — Les cotisations doivent être versées avant le 1er décembre entre les mains du trésorier. Tout retard sera puni d'une amende de 1 franc.

Art. 10. — Le bureau peut organiser des excursions électrotechniques dont il trace l'itinéraire et qui ne peuvent être suivies que par les membres du Cercle.

Art. 11. — L'exclusion d'un membre ne peut être prononcée que pour motif grave et par la majorité absolue des voix.

RÈGLEMENT DE LA BIBLIOTHÈQUE.

Art. 1. — Le bibliothécaire tient au courant les deux catalogues de la bibliothèque du Cercle : l'un renseigne les ouvrages et revues par ordre de matières et l'autre par ordre d'auteurs.

Art. 2. — Les membres du Cercle peuvent emporter chez eux les ouvrages de la bibliothèque en signant au livre à souches un reçu qui leur sera rendu à la restitution de l'ouvrage emprunté.

Il est fait exception :

1° Pour les deux dernières livraisons de chacune des revues qui doivent rester 15 jours au local du Cercle à la disposition des membres.

2° Pour les ouvrages de grande valeur.

Art. 3. — Le prêt au dehors est accordé pour 15 jours : passé ce délai les ouvrages doivent rentrer à la bibliothèque et le reçu ne pourra être renouvelé qu'un mois après. — L'emprunteur ne peut avoir à sa disposition qu'un ouvrage à la fois.

Art. 4. — Tout ouvrage gravement endommagé sera remis en état et tout ouvrage ou revue égaré sera remplacé aux frais de l'emprunteur.

Fait à Louvain, le 4 novembre 1902.

RÈGLEMENT RELATIF AUX PUBLICATIONS.

Art. 1. — Il sera publié un bulletin sous le titre de bulletin du *Cercle des Électriciens*, au moins une fois l'an. Ce bulletin contiendra des communications scientifiques et des résumés des conférences faites au Cercle. Les membres pourront en outre publier au bulletin des travaux originaux avec figures ou croquis.

Art. 2. — Cette publication se fera aux frais du Cercle. En vue de la reproduction des dessins, les auteurs sont priés : *a)* de faire usage de papier fort et blanc; *b)* de séparer les croquis du texte.

Art. 3. — L'auteur d'une communication reproduite au bulletin a droit a 25 tirés à part.

Art. 4. — Pour être reproduit au bulletin, un mémoire doit satisfaire aux conditions suivantes : 1° présenter un intérêt d'originalité ou de recherche; 2° satisfaire aux conditions des littera *a* et *b* ci-dessus.

Art. 5. — Le comité de rédaction juge de la recevabilité des communications.

Art. 6. — A la demande expresse des auteurs, le secrétaire prête ses bons offices pour l'examen de la rédaction des communications et la correction des épreuves.

Art. 7. — Les membres d'honneur et les membres correspondants du Cercle recevront de droit le bulletin.

Art. 8. — Les membres effectifs, élèves à l'Université, recevront le bulletin moyennant un supplément de cotisation de 3 francs.
Le bulletin sera déposé en lecture au local du Cercle.

CERCLE DES ÉLECTRICIENS

ANNÉE ACADÉMIQUE 1902-1903.

COMITÉ :

Président d'honneur : Mgr HEBBELYNCK, recteur de l'Université.
Président : M. PONTHIÈRE, directeur de l'Institut Electromécanique.
Vice-Président : M. TIRAPEGUI.
Trésorier : M. ANDRÉ, Maurice.
Secrétaire : M. MERTENS, Albert.
Bibliothécaire : M. LEFÈBVRE, Charles.
Membre : M. ANDRÉ, Emile.

Membres honoraires :

MM. les professeurs Demanet, De Muynck, Gillon et de Hemptinne.

Membres effectifs :

MM. Callicis, De Hertog, de Monge, Frickx, Helleputte, Lambert, Moulin, Müller, Neut, Tennstedt, Van Brée, Verriest, Wéry.

RAPPORT
sur les travaux du CERCLE DES ÉLECTRICIENS,
par M. Albert MERTENS, secrétaire.

MESSIEURS,

Ce fut le vendredi 16 janvier 1903, dans une réunion convoquée à la demande de MM. les professeurs Ponthière et Gillon, que les élèves de l'*Institut Electromécanique* décidèrent la création d'une société d'études qui reçut le nom de *Cercle des Electriciens*.

Le but de cette Société est double : faciliter aux membres l'étude approfondie de tous les problèmes se rattachant à l'électricité, et les tenir au courant des questions nouvelles qui surgissent chaque jour dans son domaine.

A cette fin une bibliothèque fut créée, renfermant les principaux périodiques belges et étrangers, et des réunions bi-mensuelles décidées, dans lesquelles les questions d'actualité seraient exposées sous forme de conférences suivies de discussions.

Une salle de lecture des mieux appropriées fut gracieusement mise à notre disposition et, dès le début, nous avons pu y consulter les plus intéressantes publications, parmi lesquelles je cite au hasard : *l'Eclairage électrique*, *l'Industrie électrique*, *l'Electrotechnische Zeitschrift*, *le Street-Railway Journal*, *l'Electrical World*, *le Bulletin de la Société belge d'électriciens*, etc.

Cette abondance de renseignements et la facilité d'en disposer à tout instant, ont assuré à notre salle de lecture un succès inespéré. Nos réunions bi-mensuelles ont été des mieux suivies et cette assiduité des membres est la meilleure preuve de l'intérêt qu'ont présenté nos séances.

La première réunion du Cercle a lieu le 27 janvier. M. Tirapegui y développe l'état actuel de l'*Electrométallurgie* de l'acier. Un des procédés les plus importants de la sidérurgie électrique, dû à M. Keller, consiste en une suite d'opérations simplement électrothermiques.

L'installation comprend deux fours : dans le premier s'effectue la réduction du minerai en présence d'une charge relativement faible de coke, dans le second se réalise l'affinage et l'épuration du métal. Ces

fours sont chauffés par de puissants arcs jaillissant entre des électrodes en charbon.

La fabrication d'une tonne d'acier nécessite 2800 kilowatts-heures; on a pu couler en une fois jusqu'à 20 tonnes.

Les avantages du procédé résultent d'une notable économie de coke et de l'homogénéité du métal obtenu.

M. Maurice André nous décrit dans la même séance les divers systèmes employés pour *l'éclairage des trains par l'électricité.*

L'emploi des accumulateurs est général; on a abandonné les batteries chargées à poste fixe, pour leur substituer des groupes électrogènes, comprenant une petite dynamo actionnée par un des essieux de la voiture et chargeant, pendant la marche, une batterie de faible capacité suffisante pour assurer l'éclairage pendant les arrêts.

En Allemagne on essaie en ce moment, avec succès, l'emploi d'une seule dynamo pour éclairer tout le train; la dynamo, mue par une turbine à vapeur, est placée dans un fourgon.

D'intéressants renseignements nous sont ensuite fournis par M. le professeur Gillon sur un projet de *traction électrique* entre Nivelles-Virginal-Braine-l'Alleud, qu'élabore en ce moment la *Société Nationale des chemins de fer vicinaux.*

Il résulte des chiffres fournis, que la traction électrique peut, dans certains cas, lutter victorieusement sur le terrain économique, avec la traction à vapeur, même pour des lignes vicinales à faible trafic.

Dans la seconde séance, en date du 10 février, M. Charles Lefebvre nous parle de *l'épuisement à l'électricité dans les mines.*

L'emploi du courant électrique permet de réaliser la centralisation des divers services de la mine, en rendant le transport de force très facile.

Dans les mines grisouteuses, certaines précautions sont à prendre dans la pose des câbles et l'installation des moteurs du fond.

On emploie de préférence des pompes «Express» faisant 150 à 250 tours à la minute, accouplées directement avec le moteur électrique; on arrive de la sorte à ne consommer que 8,5 kg. de charbon par cheval-heure en eau élevée.

Un inconvénient du moteur électrique est son arrêt en cas d'inondation de la mine.

Votre secrétaire vous entretient ensuite des *nouvelles lampes électriques* et montre les efforts tentés dans ces derniers temps pour améliorer le rendement de nos foyers lumineux.

Toutes les tentatives se concentrent vers la recherche d'une substance à grand pouvoir rayonnant, infusible et incombustible.

Nernst dans sa lampe emploie un mélange à base de magnésie calcinée et de terres rares, le Dr Auër Von Welsbach utilise un filament d'osmium obtenu par des procédés spéciaux.

La lampe Nernst consomme 2,1 watt par bougie et dure 400 heures, celle à l'Osmium n'exige que 1,5 watt et peut vivre très longtemps; malheureusement elle est très fragile et périt plus tôt par accident que par usure.

Les lampes à arc ont donné lieu à de nombreuses recherches. Les arcs à flamme obtiennent quelque succès.

Tout dernièrement, un américain M. Hewitt, obtint un foyer lumineux en portant à l'incandescence des vapeurs de Mercure; sa lampe qui jouit de la remarquable propriété de redresser les courants alternatifs, n'est pas encore dans la pratique.

Dans la réunion suivante, M. Emile André discute les principaux avantages et inconvénients des *turbines à vapeur Parsons* et donne les résultats économiques fournis jusqu'à ce jour.

Les turbines Parsons font 1500 à 3000 tours par minute suivant leur puissance, elles travaillent à condensation et surchauffe; on est descendu à une consommation de 6,5 kg. de vapeur par kilowatt heure, pour une machine de 5000 chevaux. L'installation d'une turbine est simple et la régularité de marche parfaite, ce dernier avantage la rend éminemment propre à la commande des alternateurs couplés en parallèle.

M. Frickx termine la séance en présentant un travail très documenté sur les *freins électromagnétiques;* il insiste sur les avantages du système Westinghouse, qui produit un freinage énergique, quoique doux, à la fois sur le rail et sur la jante des roues.

Le 11 mars nous examinons l'important problème de la régularisation des réseaux, au moyen de *batteries Tampon et de survolteurs.*

M. De Hertog nous signale les diverses combinaisons utilisées dans ce but, et fournit pour chaque cas particulier des indications relatives au calcul du survolteur.

Nous entendons ensuite M. Joseph de Monge, qui présente une étude comparative entre *la machine à vapeur et le moteur à explosion.* Il examine spécialement les moteurs à gaz pauvre mis à l'ordre du jour à cause de leurs grandes qualités économiques et malgré certains défauts inhérents à leur mode de fonctionnement.

L'orateur développe ensuite quelques idées personnelles tendant à

démontrer la possibilité de réaliser un groupe moteur, intermédiaire entre la machine à vapeur et le moteur à gaz pauvre, écartant les inconvénients de ce dernier tout en réalisant sur la machine à vapeur une économie de combustible évaluée à 40 %.

Quinze jours plus tard, nouvelle réunion du Cercle, débutant par l'examen critique des *chemins de fer monorails* présenté par M. Louis Helleputte.

Jusqu'à ce jour deux systèmes seulement, ceux de Behr et de Langen, ont reçu des applications pratiques.

Le monorail Behr, dont on se rappelle l'essai peu concluant de 1897 à l'exposition de Tervueren, est destiné par son auteur à réaliser des transports à grande vitesse.

Il est question d'établir une ligne de ce système entre Manchester et Liverpool.

Les voitures porteront chacune 4 moteurs pouvant développer individuellement 320 chevaux au démarrage; elles seront alimentées en courant continu sous 600 volts par 5 sous-stations auxquelles l'usine enverra du courant triphasé.

Le système Langen, réalisé en Allemagne sur une ligne reliant Barmen à Elberfeld, se caractérise par son mode de suspension laissant à la force centrifuge toute liberté d'agir dans les courbes.

L'orateur met en doute la valeur des systèmes Behr et Langen appliqués aux grandes vitesses, à cause de la difficulté de maintenir en bon état les nombreuses rivures de leurs supports métalliques.

Dans la suite de cette séance M. Calicis présente une étude sur *l'utilisation des gaz de hauts-fourneaux dans les moteurs à explosion.*

Au début de cette application on rencontra de grandes difficultés dues à l'irrégularité dans la composition et la pression du gaz, à sa grande pauvreté et surtout aux impuretés qu'il contient.

Actuellement les épurateurs et les moteurs sont parfaitement étudiés, leur marche est devenue suffisamment régulière pour qu'on puisse les appliquer à la commande des alternateurs couplés en parallèle.

Nos réunions quelque temps suspendues à l'occasion des vacances de Pâques sont reprises le 5 mai, et la série des conférences s'ouvre par un aperçu sur les *chemins de fer à prise de courant par 3me rail* que présente M. Maurice Lambert.

Développant des considérations d'ordre général, l'orateur discute les points délicats du problème : forme rationnelle et composition du 3me rail, sabot de prise de courant, croisements et passages à niveau, précautions à prendre contre le verglas, etc.

Le 3[me] rail convient surtout aux chemins de fer métropolitains ou interurbains à grande vitesse, nécessitant l'emploi de forts courants que ne supporterait pas le trolley; de nombreuses applications en ont été faites aux États-Unis et en Italie.

M. Georges Müller nous expose ensuite les derniers perfectionnements apportés aux appareils de *télégraphie sans fil*. Il fait ressortir les efforts tentés, sans grand succès, pour réaliser la synchronisation des appareils, c'est-à-dire, pour disposer les récepteurs de telle sorte qu'ils ne soient sensibles qu'aux ondes émises par les transmetteurs pour lesquels ils sont spécialement réglés.

L'ordre du jour de la séance du 19 mai porte ce sujet : *la traction électrique souterraine dans les mines*. M. Firmin Moulin, traitant la question au point de vue économique, met en parallèle les moteurs animés, hommes ou chevaux, les tracteurs à vapeur, à air comprimé, à benzine et électriques. L'orateur, partisan des moteurs à benzine, admet la supériorité du tracteur électrique dans les mines à transports longs, et dont les galeries sont suffisamment spacieuses pour permettre l'emploi général de la traction électrique. Nous passons ensuite à la critique d'une question prise dans un tout autre domaine de la science électrique : *le nouvel accumulateur au nickel d'Edison*. M. Neut nous donne de nombreux renseignements sur ce sujet. L'accumulateur Edison se compose d'un couple fer-oxyde de nickel; l'électrolyte, formé d'une solution de potasse, n'intervient pas dans les réactions, il sert uniquement comme milieu de transport pour les ions.

La matière active n'étant pas conductrice, ne peut par sa chute, causer de court-circuit.

Pour une décharge en 5 heures, la capacité massique c'est-à-dire celle par kilogramme d'élément, est de 4,46 ampères, la différence moyenne de potentiel à la décharge 1,23 volts.

La supériorité de l'élément au nickel sur l'accumulateur au plomb est très contestable.

Le 2 juin M. Tennstedt nous parle des *transports à haut voltage en courant continu*, système Thury.

Comme on le sait, M. Thury obtient les hautes tensions par le couplage en série de plusieurs génératrices, il réalise des distributions à intensité constante et tension variable, alimentant des récepteurs également en série. Des régulateurs spéciaux proportionnent la tension des génératrices à la charge du réseau, et des appareils automatiques protègent les récepteurs contre tout excès de courant ou tout emballement dangereux.

Le système Thury jouit de sérieux avantages économiques, mais présente certains inconvénients capitaux qui en limitent l'emploi.

Votre secrétaire expose ensuite le procédé de *couplage en cascade* des moteurs asynchrones, appliqué pour la première fois par la compagnie Ganz de Budapesth au chemin de fer de Valteline; il décrit le couplage en cascade différentielle imaginé par le suédois Danielson.

La neuvième et dernière séance du Cercle, honorée par la présence de M. Ide, professeur à la faculté de médecine, a lieu le 16 juin. Elle est consacrée tout entière à l'intéressant problème de la *dissociation électrolytique*.

M. Gustave Verriest fait un exposé très complet de la *théorie des ions*, basée sur les recherches cryoscopiques et ébullioscopiques de Raoult et sur les observations de Van t' Hoff relatives aux phénomènes de pression osmotique.

On a constaté que les lois de Mariott et de Gay-Lussac s'appliquent aux solutions liquides, pourvu qu'on considère la pression osmotique en place de la pression gazeuse.

Ces lois ne sont mises en défaut que par les solutions électrolytiques, les mêmes qui présentent les anomalies observées par Raoult et qui jouissent de la propriété de conduire le courant électrique.

Ces considérations, parmi bien d'autres que nous ne saurions énumérer ici, ont déterminé les physiciens à considérer les solutions électrolytiques comme plus ou moins dissociées en particules libres appelées ions.

Chaque ion porte une quantité déterminée d'énergie électrique; du nombre de ces ions, de leur vitesse et de leur charge, dépend la conductibilité de l'électrolyte.

La théorie des ions permet d'expliquer, d'une façon élégante, la genèse de la tension aux bornes d'une pile; elle rend compte aussi de plusieurs phénomènes chimiques mal expliqués par d'autres hypothèses.

Disons encore quelques mots de l'excursion technique en Suisse, qu'ont entrepris collectivement la plupart des membres du Cercle.

Arrivés à Bâle le 29 juin, nous avons visité successivement : les centrales électriques de Rheinfelden et de Zurich, les ateliers de construction d'Oerlikon et de Brown-Boverie, le chemin de fer triphasé de Burgdorf à Thoune, l'usine de la Kander, la station centrale de La Chaux-de-Fonds. Nous avons admiré la puissance d'outillage et la perfection du travail dans les ateliers visités, mais ce qui nous a frappé surtout, c'est la diversité, l'ampleur et la hardiesse des installations électriques en Suisse.

Tantôt c'est l'énergie des chutes d'eau qu'on emprunte, tantôt celle des machines à vapeur ou des moteurs à gaz qu'on utilise, pour produire du courant, triphasé comme à Rheinfelden, monophasé comme à Zurich, continu sous haute tension comme à La Chaux-de-Fonds.

Ces courants sous toutes leurs formes, survoltés, transformés, assouplis aux besoins les plus exigeants, s'en vont à 50 kilomètres de distance alimenter d'énergie les industries chimiques ou textiles, de lumière les moindres villages, de force les tramways des villes et les chemins de fer des montagnes.

Il me reste à clôturer le bilan des opérations de notre Cercle.

A l'actif j'inscris le travail fourni par chacun des membres et les utiles leçons que tous nous en avons retirées; au passif une dette de reconnaissance envers nos professeurs qui ont pris l'initiative de la formation du *Cercle des Électriciens* et qui nous ont dirigés dans nos travaux et nos discussions.

ADORATION EUCHARISTIQUE DES ÉTUDIANTS.

Présidents d'honneur : Mgr ABBELOOS, recteur magnifique honoraire, et Mgr HEBBELYNCK, recteur magnifique de l'Université.
Vice-présidents d'honneur : Mgr COENRAETS, vice-recteur de l'Université, et Mgr MERCIER.
Directeur : R. P. Maurice RAEPSAET, SS. CC.

CONSEIL (1).

1903-1904.

Président : M. Fritz WILLEMS.
Vice-Président : M. Joseph VANDEN EYNDE.
Secrétaire : M. Albert MICHOTTE.

Conseillers :

MM. Fern. Malengreau, Fern. Tenret, Const. Carpentier, Emile Lambrecht, Paul Gendebien, Pierre Nève, Fl. Van Cauwenbergh, Fern. Courtois, comte Renaud de Briey, Charles Lefebvre, comte de Lichtervelde, l'abbé De Backer, Franç. Van Cauwelaert.

(1) Le conseil de 1902-1903 était composé de MM. Fritz Willems, président; Joseph Vanden Eynde, vice-président; Albert Michotte, secrétaire; Fern. Malengreau, Fern. Tenret, Const. Carpentier, Emile Lambrecht, Pierre Nève, Fern. Courtois, comte de Lichtervelde, Paul Gendebien, Fl. Van Cauwenbergh, Franç. Van Cauwelaert, l'abbé René Rutten, l'abbé Paul Michotte, Charles Collard, Jules Prikaertz, Etienne Orban, Henri Goffart, conseillers.

RAPPORT
sur l'ADORATION EUCHARISTIQUE des Étudiants pour l'année 1902-1903.

MONSEIGNEUR, MESSIEURS,

La cérémonie d'aujourd'hui ouvre la quatorzième année d'existence de l'Adoration Eucharistique des Étudiants.

Il ne serait peut-être pas inutile de jeter un rapide coup-d'œil sur le passé, et de tâcher de trouver dans cette histoire, si brève encore, les enseignements, qu'elle doit, certes, déjà contenir.

L'Adoration fut fondée en 1890 par le R. P. Maurice Raepsaet, supérieur des Pères des SS. CC., et grâce au dévoûment d'un étudiant, devenu prêtre depuis lors et qui occupe aujourd'hui, une chaire de l'Université : M. le professeur Armand Thiéry.

L'Adoration Eucharistique prit, dès son origine, un développement si rapide, que, six ou sept années après sa fondation, il y avait telle affluence d'étudiants à ses réunions solennelles que l'église de la Congrégation de Picpus, où elles avaient lieu, n'en pouvaient contenir le nombre.

Cette œuvre était visiblement bénie par Dieu.

Non contents de ces résultats, les étudiants avaient, en plus de leur jour d'adoration mensuelle, pris successivement l'initiative d'accompagner le clergé lors des administrations générales de la paroisse St-Pierre, et de former la garde d'honneur du Très Saint Sacrement à la procession de la Fête-Dieu.

L'année qui vient de s'écouler, a continué ces traditions.

En effet, malgré l'épanouissement considérable de toutes les œuvres religieuses telles que : Congrégations, Tiers-Ordre de St-François, etc., qui sont nées au sein des Etudiants de l'Université catholique, on a pu constater encore, chaque premier mercredi du mois, la présence de quatre-vingts membres de l'Œuvre.

Malgré la multiplicité et la diversité des voies dans lesquelles la piété personnelle de chacun peut à présent, chercher la satisfaction de ses tendances et de ses aspirations individuelles, il s'est trouvé quatre-vingts

jeunes gens, qui s'unissaient, tous les premiers mercredis du mois, dans une même prière d'adoration à la fois et de réparation au Sacré-Cœur, et qui puisaient dans cette oraison commune, le réconfort et la consolation.

Nos deux réunions plénières qui ont eu lieu le 12 décembre et le jour du Mardi-gras, ont été spécialement brillantes cette année-ci. Deux orateurs dominicains, le R. P. Van den Wildenberg et le R. P. Iweins, prieur de la Maison de Louvain, avaient, en effet, bien voulu, pour nos saluts solennels, nous prêter l'appui de leur parole et de leur science.

Enfin, lors de la Fête-Dieu, nombreux étaient les membres de notre Association qui s'étaient réunis pour porter le dais ou accompagner le St-Sacrement, lui rendant ainsi un hommage public et solennel d'adoration au nom de l'OEuvre toute entière.

Puisse l'année qui commence, renouveler les résultats obtenus par nos prédécesseurs, puisse-t-elle même les dépasser; — c'est notre vœu à tous.

Puisse Dieu continuer à bénir notre œuvre, comme il l'a fait si spécialement jusqu'ici.

Avant de terminer ce rapport, il me reste un devoir de gratitude à remplir. Je voudrais vous présenter nos sentiments de reconnaissance, Monseigneur, pour le témoignage de haute bienveillance que vous avez bien voulu nous donner une fois de plus, en venant présider la cérémonie d'aujourd'hui.

Et à vous aussi, Mon Révérend Père, qui avez si courageusement et si généreusement assumé toute la charge de la direction de l'Adoration Eucharistique, un grand merci, au nom de tous les Etudiants!

ALBERT MICHOTTE,
secrétaire.

SOCIETAS PHILOLOGA LOVANIENSIS.

Présidents d'honneur : Mgr Hebbelynck, recteur magnifique de l'Université; Mgr Abbeloos, recteur magnifique honoraire; M. Fr. Collard, professeur ordinaire.
Président : M. le chanoine Remy, professeur ordinaire.
Secrétaire : M. l'abbé Hontoir, candidat en philosophie et lettres.

Ont pris part aux travaux :

MM. l'abbé Beekman, Joseph, de Gand, candidat en philosophie et lettres.
l'abbé De Wals, Charles, de Sterrebeek, id.
l'abbé Lefort, Théophile, d'Orchimont, id.
l'abbé De Hovre, d'Audenarde, id.
l'abbé Fiévez, de Baudour, id.
l'abbé Hontoir, de Gosselies, id.
Dauby, Albert, de Louvain, id.
Barthels, Henri, de Liége, id.
De Messe, Ernest, de Neufchâteau, id.
Van Keymeulen, Valère, de Herzele, id.
Henquinez, Joseph, de Looz, id.
Jamsin, Ernest, de Marcinelle, docteur en philosophie et lettres.
De Jonge, Edouard, de Grimmingen, id.
l'abbé De Rume, Emile, de Celles, id.
l'abbé Smits, Xavier, de Bois-le-Duc, étudiant en archéologie chrétienne.
l'abbé Winkelmans, de Bruxelles, id.

RAPPORT

sur les travaux de la SOCIETAS PHILOLOGA de l'Université catholique, pendant l'année académique 1902-1903, par M. l'abbé Emile DERUME, docteur en philosophie et lettres, secrétaire sortant.

MESSIEURS,

L'importance des travaux accomplis dans une société ne doit pas toujours se mesurer à la place que prend leur énumération. C'est là une vérité de sens commun que vous connaissez, mais qu'il est utile de vous rappeler au début de ce rapport. Une ligne me suffira pour dire ce qui s'est fait l'an passé dans notre Société : nous nous sommes occupés d'art antique. Mais sous ce titre modeste que d'exercices utiles et hautement intéressants ont rempli nos séances ! La bibliothèque de la Société s'est enrichie de la collection des *Denkmäler griechischer und römischer Skulptur* éditée par Furtwängler et Urlichs. Chacun de nous en a interprété trois planches. Ainsi les principales époques de l'art grec et de l'art greco-romain ont été parcourues. Ces exercices constituent donc, pour ainsi dire, un cours pratique d'art antique. Nous avons eu l'avantage de nous familiariser avec un certain nombre de livres d'art et d'apprendre par les maitres eux-mêmes à voir et à analyser. Nous avons utilisé pour nos travaux, outre les analyses substantielles de chacune des planches dues à Furtwängler et à Urlichs, *L'histoire de la Sculpture grecque* par Collignon, 2 vol. Paris, 1887; les *Monuments de l'art antique* de Rayet, 2 vol. Paris, 1884; les *Antike Denkmäler der griechischen Götterlehre* par O. Müller, Wieseler et Wernicke; les *Alte Denkmäler* de Welcker, 5 vol.; le *Guide des musées de Rome* par Helbig et celui de *Florence* par Amelung.

Deux étudiants en archéologie chrétienne, MM. les abbés Smits et Winkelmans, nous ont fait l'honneur de se joindre à nous, de prendre part à nos travaux et de nous apporter la contribution précieuse de leur savoir et de leurs observations.

Aujourd'hui, Messieurs, je dois vous conduire sur un terrain plus froid et moins riant que celui de l'art si vivant des anciens; je dois vous

parler du culte des morts chez les Romains, d'après les descriptions qu'en donnent les épitaphes.

Dans cette matière beaucoup trop considérable pour être traitée dans ce rapport, j'ai choisi un seul point, le culte qu'à certains jours de l'année les survivants rendent à leurs morts. Je me propose d'exposer les cérémonies dont se compose le culte et de les interpréter.

L'exposé qui va suivre n'est pas absolument neuf (1). Cependant, il pourra montrer quels sont parmi les différents actes du culte des morts ceux qui sont le plus en usage; il permettra en outre de dire quelques mots de la conception que ce culte révèle au sujet de la nature du défunt et du sort qui lui échoit au tombeau.

Le culte des morts comprend les offrandes faites au défunt et le repas. Les offrandes consistent en libations, en mets, en fleurs.

Les libations se composent de vin (2), d'huile de miel, de lait (3); le vin semble la boisson préférée du défunt, celle qu'il est censé réclamer le plus volontiers : « Vous tous, ô convives, lui fait-on dire, apportez-moi maintenant des coupes de bon vin » (4). — « Je répandrai sur tes ossements le vin que tu n'as jamais bu » (5), est-il dit ailleurs.

Les libations sont la partie la plus importante des offrandes dues au défunt; c'est à elles en effet que les épitaphes et les testaments font le plus souvent allusion. Lorsque par exemple, la ville de Pise décrète des honneurs funèbres à Lucius et à Gaius Cæsar, elle ne mentionne parmi les offrandes que les libations de lait, de miel et d'huile (6). Ce fait est confirmé par l'examen des sources monumentales : les tombes sont en effet spécialement aménagées pour permettre aux liquides d'arriver jusqu'à la dépouille mortelle qu'elles renferment. Tantôt un tube de plomb donne communication avec l'intérieur des sarcophages (7), tantôt les cippes funéraires sont disposés de telle sorte que les libations par-

(1) Voir entr'autres : Preller-Jordan, *Römische Mythologie*, II, p. 99 s. (Berlin, 1881-1883). — Marquardt, *Römische Staatsverwaltung*, III, bd. Sacralwesen 2te aufl. 1885, p. 310 ss.

(2) Païs 181, vinum profundatis.

(3) CIL, XI, 1420 : Singulae urnae lactis melli olei fundantur.

(4) CIL, VI, 19007 : Bücheler, Anthol. latina 562. Convivae cuncti nunc mi bona pocula ferte. cf. VI, 16913, B. 1223.

(5) CIL, VI, 23472, B. 1107 : Ossibus infundam quae numquam vina bibisti.

(6) Voir CIL, XI, 1420.

(7) *Notizie degli scavi*, 1886, p. 70.

viennent jusqu'à l'urne contenant les cendres du défunt : « A l'intérieur (des cippes) se trouve une ou plusieurs urnes funéraires en terre cuite et plus rarement en verre, communiquant avec l'extérieur par un tube libatoire dont une niche cintrée abrite l'orifice » (1). Tantôt la dalle placée devant le cippe est percée d'un trou rond, un tube s'enfonce de là verticalement dans la terre (2).

Outre les libations qui en forment, comme nous venons de le voir, la partie principale, le culte des morts comprend des offrandes de mets. C'est ce que nous indiquent les expressions « cibi » et « escae » (3). Les mets offerts au défunt sont le plus souvent désignés par ces expressions générales ; quelques inscriptions cependant sont plus explicites. Dans son testament, un donateur demande qu'on lui fasse tous les ans, au jour anniversaire de sa naissance, un « sacrificium ansare et libo » (4). Nous savons ce qu'est le libum, d'un usage fréquent dans les sacrifices aux dieux (5) : c'est un mélange de miel, de farine, d'huile, de fromage et d'œufs (6). Mais nous ne pouvons déterminer de façon satisfaisante la signification de anser (7). Une autre inscription parle d'un « tucetum » (8) : espèce de met composé de viande. Les sources épigraphiques n'en disent pas davantage, mais nous savons d'ailleurs que l'on offre au défunt du pain de farine pure, des œufs, des lentilles, du sel, des fèves (9).

(1) Delattre, *Revue archéologique*, 1898, II, p. 217. CIL, VIII, p. 1301-1302.

(2) Mau, *Sepolcri della via Nucerina* (Pompeï) dans les *Mittheilungen des Kaiserlich deutschen archäolog. Instituts.* Römische Abtheilung, III, p. 120. — Voir Fustel de Coulanges, *La cité antique*, 17e éd. Paris, 1900, p. 13.

(3) CIL, V, 2315 : ad rosas et escas ducendas ei omnibus annis. Cfr. V, 2176, 2490, 4015, 4017.

(4) CIL, V, 7906.

(5) Par exemple : Tibulle, II, 2, 8.

Atque (genius) satur libo sit madeatque mero.

(6) Daremberg et Saglio, *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines*, s. v. librum, p. 1258 [Toutain].

(7) C'est le seul passage où ce mot se rencontre ; on a voulu le mettre en rapport avec *anser* qui signifie *oie* (Mommsen, CIL, V, ad n. 7906). De fait *anser* s'est aussi écrit *ansar*, puisque Probus (Appendix, IV, 198, 22, 23) dit : *anser, non ansar*, et que le glossarium au mot *ansar* traduit par χήν, Κύκνος (voir le *Thesaurus linguae latinae*, de Berlin, s. v., II, 123). Mais nulle part on ne trouve de trace du sacrifice d'une oie dans le culte (voir dans Marquardt, *Sacralwesen*, p. 173 s., la liste des animaux offerts en sacrifice). D'après de Marchi (*Il culto privato di Roma antica* [2 vol. 1896-1903, Milan], II, p. 143, n. 3), *ansar* désigne peut-être un vase à anses servant aux libations.

(8) CIL, V, 2072.

(9) Marquardt, *Sacralwesen*, p. 313.

Tels sont les aliments que la piété des survivants procure à leurs morts. On les désigne souvent sous les expressions générales de « profusiones » ou « sacrificium ». D'après l'étymologie de « profusiones », ce mot (profundere) doit plutôt s'appliquer aux libations. Est-ce à dire que lorsqu'un testateur n'ordonne que des « profusiones » sur son tombeau, il ne veut parler que des libations ? ou bien sous cette désignation, comprend-il toutes les offrandes en usage dans le culte des morts ? C'est ce qu'il est difficile de décider.

Outre les libations et les mets, les offrandes comprennent des fleurs. Ce sont des roses (1), des violettes (2), des lis (3), des amarantes (4), des branches de myrte (5). Tantôt on les sème sur la tombe (6), tantôt on en forme des couronnes que l'on dépose en l'honneur du défunt (7).

Lorsque les offrandes sont terminées, lorsque le défunt a reçu les libations et les mets accoutumés et que les fleurs ornent sa tombe, une autre cérémonie a lieu, désignée tantôt par « cena » (8), tantôt par « epulum ». On sait qu'à Rome, les fêtes funèbres sont ordinairement accompagnées d'un banquet, qui a lieu près de la tombe et auquel prennent part les parents du défunt. Est-ce ce banquet qu'il faut entendre par le terme « epulum » ? « Epulum » en effet est différent de « cena » et peut désigner des largesses faites à des gens de classe inférieure, souvent sans qu'il y ait banquet, tandis que « cena » désigne un banquet proprement dit donné à des personnes de rang égal (9).

Dans les inscriptions, « epulum » désigne tantôt le repas qui se donne aux magistrats du collège auquel le testateur a fait son legs funèbre et aux fêtes réglées par lui, tantôt les largesses distribuées au petit peuple en vertu de la volonté du testateur et à l'occasion des mêmes fêtes funèbres.

On le voit, « epulum » n'a pas toujours le sens de repas proprement dit, mais peut s'appliquer à une simple distribution d'huile (10), de pain, de

(1) CIL, VI, 10248, 9626. — V, 4489, 4410, 4016, 4871, 4440, 4015, 4017, 4448, 4490, 2090, 2315. — XI, 132, 1436.
(2) VI, 10239, 10248, 10234. — V, 6363
(3) CIL, V, 5272.
(4) V, 7357.
(5) V, 5272.
(6) XI, 132.
(7) V, 5272.
(8) Cena parentalicia. Notizie degli scavi, 1896, II, p. 19.
(9) Notizie degli scavi, 1902, p. 143.
(10) CIL, V, 5272.

vin mêlé de miel (1). Ces largesses sont parfois complétées ou remplacées par une distribution de sportules, c'est-à-dire d'argent (2).

Au nombre des cérémonies funèbres, nous trouvons également mentionnés des « silie » et un lectisternium. Une femme de Brixia lègue un champ au collège des fabri de cette ville, à condition de célébrer des « silie » au jour anniversaire de sa naissance (3). Aucune autre inscription ne parle de ces « silie » et le mot ne se rencontre nulle part ailleurs. Que faut-il entendre par là?

Mommsen identifie ce rite avec le silicernium (4), repas offert au défunt après les funérailles (5). Cette explication est la seule plausible.

De même le lectisternium aux fêtes des morts ne nous est connu que par une inscription. Un Appius Eutychianus lègue trente mille sesterces à un collège, afin que du revenu de cette somme on place un lectisternium devant sa statue au jour anniversaire de sa naissance (6). Ce rite consiste probablement comme les « silie » à offrir un repas au défunt; c'est ainsi que l'interprètent de Marchi (7) et Bouché-Leclercq (8). Cependant il doit faire allusion à une pratique spéciale. Dans le culte des dieux, en effet, il existe un rite de ce nom : c'est un repas offert aux dieux et dans lequel les statues de ceux-ci sont couchées sur des lits. Le nom de lectisternium emprunté pour un rite du culte des morts ne doit-il pas indiquer une certaine analogie entre ce rite du culte des morts et le rite du culte des dieux? Il n'est pas improbable que la statue du mort était couchée pour ce repas comme l'étaient celles des dieux. Ce fait n'a rien qui doive étonner : Tertullien, en effet, disait aux païens de son temps : « En quoi diffère le silicernium de l'epulum de Jupiter »? (9).

(1) CIL, XI, 4789 : crust(um) et mulsum.

(2) Voir Waltzing, *Etude historique sur les corporations professionnelles chez les Romains* (4 vol. Louvain, 1895), I, p. 294 et n. 1.

(3) CIL, V, 4489 : « ut ex reditum (sic) ejusdem agelli quot annis *silie* conjugi suo id est prid. K Mart. diae natalis ejus, item pr. K Mar. diae (sic) natalis sui singulis ex (denariis) L per magistros celebrentur.

(4) « Siliae mihi videntur esse epulae mortuariae notae sub nomine silicernii, quod vocabulum recte jam antiqui derivant a silendo. » Mommsen, CIL, V, ad n. 4489.

(5) Preller Jordan, *Römische Mythologie*, II, p. 96.

(6) « Die s(upra) s(cripta) natalis ejus *ante statuam lectisternium ponant.* »

(7) *Il culto privato di Roma antica*, I, p. 190.

(8) Dans le Dictionnaire de Daremberg et Saglio s. v. lectisternium, p. 1007, n. 9.

(9) « Quid differt ab epulo Jovis silicernium? » Tertullien. *Apologétique*, 13.

Le culte des morts comportait-il aussi des sacrifices sanglants? Une seule inscription en fait mention. C'est le décret de la ville de Pise déterminant les honneurs funèbres à rendre à Lucius et à Gaius Caesar, les deux fils d'Auguste. Un bœuf et une brebis doivent être immolés à leurs dieux mânes (1). Mais ce cas particulier d'honneurs rendus aux fils du chef de l'Etat ne peut nous autoriser à conclure à un usage général. On a tiré argument des autels placés dans les colombaires et dans les monuments de collèges (2). L'argument est insuffisant : ces autels pouvaient n'être destinés qu'au sacrifice du *porcus* qui accompagnait toutes les funérailles (3).

D'ailleurs aucune inscription, pas même celles qui décrivent le plus minutieusement les cérémonies du culte, ne parle de ces sacrifices, à l'exception de celle qui vient d'être citée plus haut. En l'absence de textes explicites on ne peut donc rien conclure.

***

Tel est, d'après les inscriptions funéraires, le culte rendu aux défunts après la sépulture, à l'époque impériale (4). Quelle est à présent la signification de ce culte? Si l'on interroge ceux mêmes qui le pratiquent, ils répondent qu'il est destiné à célébrer, à faire revivre la mémoire du défunt : « ad colendam memoriam » (5) « ad confrequentendam memoriam » (6) « memoriæ quam diutissium sacrificari » (7) etc.

Certes les banquets, les largesses distribuées aux fêtes funéraires, les fleurs dont on orne la tombe, sont de nature à honorer, à rappeler la mémoire du défunt, à la célébrer avec le plus grand apparat possible. Mais comment des libations, des repas peuvent-ils faire revivre la mémoire d'un mort? De leur nature, ces rites sont évidemment destinés à nourrir le défunt, à lui procurer des jouissances matérielles.

A l'époque impériale, la signification primitive de ces rites doit avoir été bien altérée. Depuis longtemps, l'on ne croit plus que le défunt, dans

(1) CIL, XI, 1420. « bosque et avis atri infulis caeruleis caerulati diis manibus ejus mactentur. ».

(2) Roschers, *Lexicon für mythologie der Griechen und Römer*. S. V. Manes, II, p. 2318 (Steuding).

(3) Cic. de legibus II, 22, 55.

(4) Toutes ces inscriptions datent en effet de cette époque.

(5) CIL, V, 5272, 2046.

(6) CIL, V, 4520.

(7) CIL, V, 7501.

sa demeure éternelle, survive à la façon dont il vivait sur terre, avec son corps, ses facultés et ses besoins matériels ; l'on ne croit donc plus que le défunt goûte les aliments qu'on lui offre. Pourtant la coutume a persisté, grâce sans doute au respect des Romains pour les traditions léguées par les ancêtres.

Mais cette conception supérieure du sort du défunt dégagé de toute attache avec son corps, est-elle si générale ? A-t-elle dépassé le cercle des esprits cultivés et pénétré la grande masse du peuple ? Il semble que non. Le respect de la tradition suffit-il pour justifier la longue durée d'une coutume si grossière ? Comment expliquer l'attachement si vivace que l'on constate à l'égard de ces repas offerts au défunt ? Les libations, on l'a vu, forment la partie la plus importante des rites des fêtes funèbres. Comment expliquer l'insistance avec laquelle les morts sont censés réclamer ces offrandes ? Ces faits ne s'expliquent que par l'influence toujours présente de la conception primitive du sort des défunts, conception qui leur attribue les facultés, les sensations, les goûts, les besoins de l'existence terrestre (1). Une telle conception a pu subsister chez des esprits grossiers que nul enseignement ni religieux ni philosophique ne venait éclairer.

La coutume de déposer des aliments sur les tombes est aussi vieille que la croyance à une existence matérielle du défunt au lieu même où il a été enterré. On la retrouve chez tous les peuples et dans toutes les religions (2). En particulier, les libations de vin, d'huile et de miel sont en usage chez les Grecs d'Homère (3). La fève est depuis longtemps à Rome consacrée aux morts ; il est défendu au prêtre de Jupiter, sous peine d'impureté, d'en prononcer même le nom.

Faut-il aller plus loin dans l'interprétation de ces rites ? Faut-il les considérer comme une preuve de la croyance à la divinité des morts ? Certains répondent affirmativement. Se basant sur ce que les libations

(1) Voir sur ce point : Stephani, *Der ausruhende Heracles* dans les *Mémoires de l'Académie des Sciences de St-Pétersbourg*, 6e série. *Sciences politiques* etc., t. VIII, St-Pétersbourg, 1854, p. 19. Saint Augustin montre combien était vivace de son temps l'usage d'offrir des aliments aux morts : « Miror cur apud quosdam infideles hodie tam perniciosus error increverit, ut super tumulos defunctorum cibos et vina conferant quasi egressae de corporibus animae carnalis cibos requirant. » Sermo XV de Sanctis.

(2) Voir Rohde Psyche (2 vol. 3e édit., Leipzig, 1903, I, p. 243. Lagrange, *Etudes sur les religions sémitiques*, Paris, 1903, p. 277. Lippert, *Die religionen der europäischen Kulturvölker*. Berlin, 1881, p. 84.

(3) Odyssée, X, 517-534. Rohde Psyche, I3, pp. 231, 242.

usitées dans le culte des morts sont également usitées dans le culte des dieux, ils n'hésitent pas à ériger en certitude absolue que le culte des dieux n'est qu'une évolution du culte des morts regardés comme dieux (1). A cette affirmation il me suffira d'opposer tout d'abord une raison de bon sens, me semble-t-il : la similitude des rites n'implique pas nécessairement l'emprunt d'un culte à l'autre, elle permet de conclure de façon certaine à une conception analogue des dieux et des morts : les uns et les autres sont capables des jouissances matérielles; les dieux sont conçus à l'image des hommes avec des facultés et des sensations semblables à celles des hommes.

C'est ce qu'affirme également Smith (2) : « Arguer de ces parallèles que l'adoration des dieux est fondée sur le culte des morts serait dépasser les prémisses; on peut conclure seulement que les mêmes moyens reconnus comme efficaces pour maintenir une alliance durable entre le vivant et le mort étaient employés dans le but religieux de resserrer l'union entre l'adorateur et le dieu. »

Pour ce qui concerne en particulier les Romains, il est certain que la pratique de l'apothéose existait à l'époque impériale et d'après le témoignage de Tertullien cité plus haut, il était parfois difficile de distinguer les rites du culte des morts et les rites du culte des dieux. Ce n'était pas seulement les empereurs, mais aussi les particuliers qui recevaient parfois les honneurs divins. Mais tout cela constitue, comme le dit Preller, des exceptions et des anomalies, empruntées au culte grec des héros (3). En tous cas, ces pratiques ne prouvent rien pour la signification primitive du culte.

(1) Voir Furtwängler, *La collection Sabouroff* (2 vol., Berlin, 1883-1887), I, p. 17. Samter, *Die Familienfeste der Griechen und Römer* (Berlin, 1901), p. 84.

(2) Smith, *Les religions sémitiques*, dans Lagrange, *Etudes sur les religions sémitiques*, p. 278. — Citons encore le témoignage d'un Américain : *The relation of ancestor worship to the worship of the gods is not made clear; or rather, since it is not possible to make that clear in all points, the problem is not recognised as once to be solved.* The classical Review, juin 1903, p. 278. — Compte rendu de Harvington et Folman : *Greck and Roman Mithology* (Rouse).

(3) *Römische Mythologie*, II, p. 96, n. 1.

CONFÉRENCE D'HISTOIRE.

XVIIIe ANNÉE : 1902-1903.

Présidents d'honneur : Mgr Abbeloos, recteur magnifique honoraire, et Mgr Hebbelynck, recteur magnifique.

Section d'histoire ancienne.

Directeur : M. J. Sencie, professeur ordinaire.

Section d'histoire moderne.

Directeur : M. Ch. Moeller, professeur ordinaire.

Ont pris part aux travaux de l'année :

MM. Goemans, Louis, docteur en philosophie et lettres.
Le R. P. Jacquin, O. P., licencié en sciences morales et historiques.
Barbe, Paul, *item.*
Janssen, Jean, candidat en sciences morales et historiques.
Le R. P. Dumont, S. J., candidat en philosophie et lettres.
Bogaerts, Custave, *item.*
Dorf, Alfred, *item.*
Hinderyckx, Edmond, *item.*
De Muelenaere, Robert, *item.*
Weemaes, René, *item.*

RAPPORT
sur les travaux de la CONFÉRENCE pendant l'année 1902-1903.

I.

Section d'histoire ancienne.

sous la direction de M. Sencie, professeur ordinaire.

Dans la section d'histoire ancienne, bien que les assistants aient fait défaut cette année, la Conférence n'a pas tout à fait chômé : son action s'est concentrée dans une seule séance, mais d'un intérêt exceptionnel, parce que c'est son directeur lui-même qui en faisait tous les frais. Dans une séance publique et plénière des Conférences universitaires d'histoire et de philologie à la date du 12 février 1903, M. le chanoine Sencie, Directeur de notre section d'histoire ancienne, a bien voulu nous exposer l'expédition archéologique en Grèce, à laquelle il avait pris part l'année précédente sous les auspices de l'Institut allemand d'Athènes. Le grand auditoire de zoologie ne s'est pas trouvé trop vaste pour contenir la nombreuse assistance avide d'entendre le sympathique conférencier.

M. le Directeur nous a d'abord fait connaître l'organisation de ces expéditions annuelles de l'Institut archéologique allemand et les multiples avantages scientifiques et pratiques qu'elles présentent. Elles comprennent trois parties : 1° la traversée du Péloponnèse, à laquelle se rattache une excursion aux îles Leucade, Céphalénie et Ithaque et la visite des ruines de Delphes; 2° le tour des îles de l'archipel et 3° un voyage à Troie et à la vallée du Scamandre. Quant à l'ancienne Athènes, elle est étudiée avant et après les expéditions et dans les intervalles qui les séparent.

Le conférencier retrace ensuite l'itinéraire des différents voyages en se servant d'une carte dessinée *ad hoc* et en s'arrêtant aux endroits les plus remarquables par les souvenirs qu'y a laissés l'antiquité classique.

A l'occasion du premier de ces voyages, l'orateur nous entretient plus longuement des palais de la plaine d'Argos, de Tirynthe et de Mycènes,

des fouilles d'Olympie et des trésors artistiques accumulés dans son musée, des recherches qui se font actuellement à Leucade et de la question homérique qui s'y rattache, enfin des travaux exécutés par l'Ecole française d'Athènes à Delphes et des magnifiques résultats de ces travaux.

Dans le voyage des îles il nous arrête à Délos, l'île sacrée qui présente le plus beau champ de fouilles de la Grèce, fouilles qui sont malheureusement inachevées; à Myconos où se trouvent rassemblées les inscriptions innombrables trouvées à Délos; à Mélos où des archéologues américains ont découvert un ensemble imposant de constructions mycéniennes; à Cnossos, en Crète, dont l'antique palais, le palais dit de Minos, vient de revoir le jour, après trois mille ans d'ensevelissement, grâce aux admirables recherches de l'archéologue anglais Evans; enfin à Théra, l'île volcanique qui doit au zèle généreux et infatigable de Hiller von Gaertringen, la place d'honneur qu'elle occupe de nos jours parmi les îles de la mer Egée.

En retraçant le voyage de Troie il nous expose les travaux de Schliemann et de Dörpfeld et nous parle des neuf villes qui se sont élevées dans le cours des siècles antiques sur la fameuse colline d'Ilion.

Dans la seconde partie de sa conférence M. Sencie nous a fait les honneurs de la Grèce en nous promenant, au moyen de projections lumineuses, à travers une centaine de tableaux représentant des paysages, des monuments, des champs de fouilles et quelques chefs-d'œuvre récemment découverts de la sculpture grecque. Théra et Athènes avaient ici une part prépondérante, Théra avec ses sites pittoresques, Athènes avec son Acropole et les magnifiques monuments qui la couronnent ou l'entourent.

Ces photographies nous permettaient de constater qu'en dehors de l'intérêt archéologique, la Grèce offre au touriste une série inépuisable de paysages pittoresques. La magie de ces paysages, nous disait le conférencier, est due au concours de trois sources de beauté nulle part réunies comme ici : la mer qui s'y prodigue sous toutes les formes; la ligne infiniment variée des montagnes et la transparence admirable de l'air.

Une fois de plus il nous a été donné de constater qu'après dix générations de philologues qui se sont succédé dans ce domaine, l'antiquité n'est pas une terre épuisée : l'archéologie et l'épigraphie nous réservent encore bien des surprises. Mais c'est sur les lieux qu'il faut actuellement l'étudier. Telle fut cette intéressante conférence, venue à son heure, au moment où la célèbre Ecole française d'Athènes a bien voulu ouvrir ses

portes aux philologues belges. Désormais les travailleurs de la section ancienne n'ont rien à envier à leurs émules de la section moderne : à ceux-ci, les archives du Vatican ; à ceux-là, Athènes avec toute sa constellation de stations archéologiques.

II.

Section d'histoire moderne

sous la direction de M. le professeur Mœller.

(Rapport de M. R. Weemaes.)

Pendant ces trois dernières années, la Section d'histoire moderne a mis à l'étude les productions historiques principales de la renaissance Carolingienne. C'est ainsi qu'elle a successivement analysé la *Vita Karoli* d'Eginhard (1), les *Historiarum libri IV*, de Nithard (2), pour finir cette année par le *De Ordine Palatii*, d'Hincmar (3).

Ces trois auteurs présentent ce point de ressemblance, qu'ils traitent de sujets essentiellement laïques, phénomène assez rare à une époque où les clercs ne s'attachaient guère dans leurs écrits qu'à célébrer les hauts faits de leurs saints et de leurs monastères.

Entre ces trois productions, ce qui distingue le *De Ordine*, ce qui assigne à son auteur une place à part parmi les écrivains du Moyen Age, c'est qu'il traite des *institutions de son époque*, fait alors d'une extraordinaire rareté : les contemporains, en effet, ne se doutaient guère de l'évolution lente, mais constante que subissaient leurs institutions ; non pas qu'Hincmar ait eu une conscience plus nette de cette *loi* de l'histoire (4), et qu'il ait su en systématiser les étapes dans le sens théorique où l'entendent les modernes. Il ne l'a pas même entrevue ; se plaçant sur un terrain exclusivement pratique, il n'écrit que pour l'instruction des personnages auxquels s'adresse son livre.

Fidèles au plan que les membres de la Conférence d'histoire moderne

(1) Voir *Annuaire* de l'Université cath. 1902, pp. 183-185.
(2) Voir *Annuaire* de l'Université cath. 1903, pp. 231-235.
(3) Nous avons pris l'édition allemande de V. Krause. Hincmarus, *de ordine palatii*. Hanovre, 1894.
(4) Pour le sens que nous attribuons à ce mot, voir Paul Viollet. *Droit public*. Introduction, p. 1, note 1.

s'étaient tracé les années précédentes, nous nous sommes imposé une double tâche.

La première consistait à étudier le *De Ordine Palatii* dans son texte, sans nous préoccuper des travaux modernes qui l'ont mis à profit ou qui lui ont été consacrés, et d'en extraire toutes les données d'importance historique.

Après avoir dressé un cadre provisoire, nous avons commencé par élucider quelques questions d'ordre préliminaire qui répondent à ce que l'on appelle en histoire : la *critique externe*, où nous avons traité successivement de la critique textuelle et de la provenance indirecte et directe de l'œuvre.

Critique textuelle : nous l'avons éliminée; les manuscrits font défaut; c'est l'édition *princeps* qui fait autorité, celle qui a été publiée pour la première fois par Jean Buys S. J. en 1602, d'après un manuscrit de Spire qu'on n'a plus retrouvé. La critique de restitution n'a donc pas de raison d'être ici.

Provenance indirecte de l'œuvre : quelles sources Hincmar a-t-il employées? Ce travail nous était rendu plus facile par les annotations de l'éditeur. Nous avons ainsi constaté que l'auteur a puisé aux Saintes-Ecritures de l'Ancien et du Nouveau Testament; qu'il a eu recours aux Pères d'Eglise; qu'il n'a pas négligé, enfin, les classiques. (Voir p. ex. page 7, chap. 1.) En passant, nous avons eu l'occasion de faire cette remarque que le *De Ordine* comme les autres ouvrages du temps ne mentionne jamais des textes de classiques perdus; on en était dès cette époque où nous en sommes aujourd'hui.

Provenance directe de l'œuvre : qu'est-ce que l'ouvrage nous apprend sur l'auteur, son époque, son pays, sa condition sociale, politique et religieuse? Les renseignements sont fort minces dans notre texte. Généralement Hincmar ne parle pas de lui-même. Ce n'est que par allusion qu'il nous laisse entrevoir quelques rares données sur ces points.

Quant à la *critique du fond*, le premier travail à faire ici consistait à rechercher *l'ordre* dans lequel l'auteur a présenté ses idées. On peut distinguer dans le «De Ordine» trois grandes parties : la première où l'auteur parle de la *Dignité Royale* et de ses devoirs (3-11); la deuxième où il s'étend sur l'organisation du *Palais* ou gouvernement central (11-28); la troisième où il est question du *Royaume* (29-36). L'ouvrage comprend en outre un *prologue* (1-3) et une *conclusion* (37). Tout en déterminant cette division et les subdivisions qu'elle comprend, nous avons constaté que cet ordre ne répond plus à celui adopté aujourd'hui;

il s'agissait donc, après avoir isolé les données fournies par Hincmar sur les différents points qu'il avait traités, de les classer en les ramenant à nos cadres modernes.

C'est ainsi qu'en étudiant l'organisation interne du *palatium*, nous y avons découvert le premier plan de ces institutions auliques qui ont tenu une si grande place dans l'histoire de l'ancien Régime. Dès cette époque, la *chapelle*, — la *chancellerie*, — le *tribunal* du comte palatin, — les services domestiques de la *chambre*, de l'*hôtel*, et des *écuries* forment autant de départements séparés, ayant chacun un grand dignitaire comme chef de service, avec plusieurs rangs de *minis teriales* agissant sous ses ordres. Il était intéressant de rapprocher de cette cour carolingienne les cours princières qui lui ont succédé dans notre pays, et ici, passant de l'analyse à la synthèse, nous avons parcouru à vol d'oiseau tout le moyen âge et jusqu'aux temps modernes, rencontrant sur notre chemin la cour de Flandre au XII[e] siècle sous Charles-le-Bon (1), la cour de Bourgogne au XVI[e] siècle sous Charles-Quint (2), pour finir par la cour de Bruxelles au XVIII[e] siècle, sous le régime autrichien (3). Cette synthèse nous a permis de constater la persistance en même temps que les vicissitudes des institutions historiques, d'autant plus vivaces qu'elles répondent à la nature des choses et des hommes, et qu'elles ne sortent pas d'une théorie législative.

Ce travail terminé, il restait à comparer les résultats que nous avions obtenus, avec ceux auxquels ont abouti les savants modernes. Ce travail avait un double avantage : celui d'abord de *compléter* Hincmar sur les points importants laissés dans l'ombre, afin d'avoir ainsi des notions suffisantes sur les institutions que nous venions d'examiner ; celui ensuite de nous faire *apprécier à sa juste valeur*, et l'auteur dont nous avions étudié l'œuvre, et les renseignements que nous y avions puisés sur les institutions : contrôle nécessaire puisque nous avons dû reconnaître que l'*autorité* du « De Ordine » est discutable, là du moins où l'auteur se plaît à décrire plutôt ce qui devrait être que ce qui est, accordant ainsi une part à la subjectivité au dépens de la réalité objective des faits historiques.

Comme termes de comparaison, ne pouvant épuiser la matière, nous

(1) Van Houtte. *La civilisation flamande au commencement du XII[e] siècle*. Louvain, 1898.
(2) De Ridder. *La cour de Charles-Quint*. Bruges, 1889.
(3) Gachard. *La cour de Bruxelles sous les princes de la maison d'Autriche*. Bruxelles, 1838 (reproduit dans ses *Études et notices*, vol. III).

avons choisi les deux représentants les plus éminents de la science des institutions franques, l'un en Allemagne, Waitz (1), l'autre en France, Fustel de Coulanges (2).

Editeur des MGH. avec Pertz, auquel il a succédé, Waitz connaît à fond les textes, tant littéraires que diplomatiques. Il était donc parfaitement outillé pour faire l'histoire des institutions. Esprit par excellence analytique, il manque parfois d'idées générales. C'est pour ce motif que nous l'avons rapproché de Fustel de Coulanges, esprit éminemment synthétique. Ce rapprochement nous a fourni en même temps l'occasion de saisir sur le vif la différence profonde qui existe entre le système germaniste, représenté par Waitz, et la thèse romaniste, représentée par Fustel, en particulier, sur le rôle qu'ils assignent respectivement à l'élément populaire dans les assemblées franques.

La présence dans nos rangs de deux collaborateurs qui n'étaient plus des étudiants, nous a valu l'étude de quelques questions qui n'appartenaient pas au fond du sujet, mais qui ne laissaient pas de piquer notre curiosité. Hincmar ajoute la foi la plus entière à la légende du baptême et de la fausse donation de Constantin. Le R. P. Dumont, dans une conférence très écoutée, nous a exposé la critique et la genèse de cette double légende. Son émule, le R. P. Jacquin a bien voulu, de son côté, détacher d'un travail qu'il prépare sur le IXe siècle, l'histoire personnelle de notre auteur, sa jeunesse, sa carrière publique, ses démêlés avec les princes et les prélats, son rôle dans les controverses et les conciles du temps.

Pas plus que les années précédentes, notre Section de travail n'avait l'ambition ni l'espoir d'apporter du neuf dans cette étude d'Hincmar. Après l'avoir étudié dans son texte, il nous a suffi d'ouvrir l'ouvrage de M. Maurice Prou sur notre sujet (3) pour constater que la matière avait été épuisée avant nous. Ç'a été pour nous une bonne fortune que de pouvoir, à l'aide de ce commentaire si complet, combler bien des lacunes en même temps que constater dans quelle mesure nous avions réussi à mener ce travail d'analyse historique.

(1) Waitz. *Verfassung des Fränkischen Reichs.* Kiel, 1882.
(2) Fustel de Coulanges. *Transformations de la royauté pendant l'époque carolingienne.* Paris, 1892.
(3) Prou (Maurice), *Hincmar,* « De ordine Palatii » *texte latin traduit et annoté.* Paris, 1884 (fasc. 58 de la Bibl. de l'Ecole des hautes études).

Conférence d'Histoire littéraire grecque et latine.

ANNÉE 1902-1903.

Présidents d'honneur : Mgr A. Hebbelynck, recteur magnifique, et Mgr J.-B. Abbeloos, recteur magnifique honoraire.

Directeur : M. F. Collard, professeur.

Secrétaire : M. Em. Derume, de Celles, docteur en philosophie et lettres, professeur au Petit Séminaire de Bonne-Espérance.

Ont pris part aux travaux de l'année :

MM. Demesse, Ernest, de Houdeng-Goegnies, candidat en philosophie et lettres.,
De Surgeloose, Gustave, d'Anvers, id.,
Henquinez, Joseph, de Looz, id.,
Hontoir, Camille, de Gosselies, id.,
Van Keymeulen, Valère, de Hersele, id.

RAPPORT

sur les travaux de la Conférence d'Histoire littéraire grecque et latine, pendant l'année académique 1902-1903, présenté par M. Emile DERUME, secrétaire sortant.

Les travaux de la Conférence d'histoire littéraire grecque et latine ont eu cette année pour objet la littérature grecque. L'étude de différentes questions se rapportant aux genres littéraires les plus divers, faite d'après les travaux les plus récents, nous a permis d'élargir les bornes naturellement restreintes du cours d'histoire de la littérature grecque.

Nous avons commencé par les plus anciens monuments du génie grec, les poèmes épiques. La question de la formation de l'Iliade, malgré les nombreuses études qu'elle a provoquées depuis Wolf, est et restera toujours l'objet de controverses. Elle a été traitée tout récemment encore dans un article de M. Girard (1), que nous a présenté M. Demesse. L'Iliade se rattache aux légendes primitives de la Grèce, dont Achille était le héros principal; c'est une Achilléide déformée. Pourquoi, parmi les hauts faits d'Achille, a-t-on précisément choisi la querelle entre le héros et Agamemnon? M. Girard montre que ce thème de la querelle a été particulièrement aimé des aèdes. Basé sur les hostilités fréquentes entre peuplades limitrophes, il a d'abord servi à faire valoir les prétentions de ces peuplades; après l'apaisement des rivalités, il a traduit les aspects de leur idéal. Ainsi en est-il de la querelle entre Achille et Agamemnon, qui, à elle seule, a pu former un poème épique d'une grande étendue. C'est une rivalité de puissance de deux adversaires qui incarnent deux races. Elle fut chantée fréquemment, si bien que le peuple désira connaître les événements auxquels ce fameux différend avait donné naissance. A ce simple épisode de la légende d'Achille on rattacha des événements nombreux, qui devinrent une partie de l'histoire de Troie. Si les choses se sont passées ainsi, il n'est pas nécessaire de faire inter-

(1) Paul Girard, Comment a dû se former l'Iliade, dans la *Revue des études grecques*, juillet-octobre, 1902.

venir, du moins au début, un génie créateur. Le thème fut usé avant que l'Iliade actuelle fût formée.

M. Henquinez nous a fait part des idées de M. Bérard (1) sur les origines de l'Odyssée. Pour M. Bérard, l'Odyssée n'est que la mise en vers grecs et en légendes poétiques des instructions nautiques Phéniciennes. C'est un document géographique, la peinture poétique d'une certaine Méditerranée avec ses habitudes de navigation, ses théories de la vie navale. Les noms de lieux, qu'aucune analogie grecque ni latine ne parvient à expliquer, des situations de villes contraires à toutes les théories des Grecs, nous reportent à une Méditerranée phénicienne. Il faut donc replacer l'Odyssée dans la série des livres analogues que de siècle en siècle, de thalassocratie en thalassocratie, les marines méditerranéennes se sont fidèlement transmis. M. Bérard croit en particulier que l'île de Kalypso ou île de la cachette pourrait bien être l'île de Pergil ou du Persil, près de la côte africaine; Hispania serait elle-même l'île de la cachette.

M. Bérard s'est encore occupé de l'Odyssée dans un autre article, intitulé : *Pour expliquer l'Odyssée* (2), où il s'adresse spécialement aux professeurs.

M. Demesse s'est chargé de nous faire connaître les idées de l'auteur sur l'enseignement de ce poème épique. M. Bérard indique le moyen de faire de la lecture de l'Odyssée, une sorte de lecture de *Robinson Crusoë*. Il faut pour cela « réaliser » les descriptions, les expliquer au point de vue géographique; c'est ce que fait M. Bérard lui-même en se servant d'une comparaison avec les *Instructions Nautiques* publiées par le service géographique de la Marine, et avec deux récits du *Voyage au Levant* de Tournefort et Paul Lucas.

* * *

De l'épopée nous passons au théâtre. Parmi les tragiques, nous avons étudié Euripide. M. Hontoir s'est chargé de nous exposer la dissertation de M. Masqueray (3) sur l'*ambiguitas* chez ce poète. La situation différente des héros de la tragédie et des spectateurs permettait l'emploi de

(1) Victor Bérard, *Les origines de l'Odyssée*, dans la *Revue des Deux-Mondes*, 15 mai 1902.
(2) *Revue universitaire*, 1900, t. 2, et 1901, t. 1.
(3) Paul Masqueray, *De tragica ambiguitate apud Euripidem*, thèse soumise à la Faculté des Lettres de Paris, Paris, 1895.

ces paroles à double sens que l'on désigne sous le nom d'*ambiguitas*. En effet, avant le spectacle, les Athéniens connaissaient dans les moindres détails ce qu'allaient leur exposer les acteurs. Avant qu'Œdipe parlât, ils savaient qu'ils allaient entendre le récit de son parricide, de son inceste, etc...; ils étaient parfaitement renseignés d'avance sur les événements qui faisaient le sujet de la tragédie. Le héros, au contraire, ne connaît pas les conséquences des actes qu'il pose. Cette double situation permet à l'auteur tragique de mettre, dans la bouche de ses personnages, de ces paroles à sens équivoque, dont le vrai sens n'est pas connu du héros qui parle, mais qui ne peut faire aucun doute pour l'auditeur. Euripide s'est servi de cet artifice de style, mais de façon fort inégale. Sept de ses tragédies n'en fournissent aucun exemple; quatre autres en contiennent quelques-uns; le reste en est si abondamment rempli que plusieurs scènes ne contiennent rien qui soit dit *simpliciter*.

C'est à moi qu'échut la tâche d'analyser le grand ouvrage de Nestle (1) sur le même tragique. Nestle étudie spécialement, dans les œuvres d'Euripide, le philosophe. Jusqu'à présent on n'a voulu voir pour ainsi dire que le côté négatif de sa philosophie. On l'a surtout regardé comme l'antagoniste des mythes et des croyances populaires. Nestle montre en lui le philosophe éclectique, reflétant les systèmes et les doctrines des philosophes qui l'ont précédé, et de ses contemporains. Malgré ses contradictions, souvent plus apparentes que réelles, on trouve chez lui un système philosophique constant sur l'origine du monde, sur la divinité, l'homme et la société. Comme antagoniste des mythes et de la croyance populaire traditionnelle, il est l'écho d'un courant qui remonte déjà très haut : ses tragédies reflètent la lutte entre la raison et la tradition, dont les préludes sont déjà contenus dans l'épopée. Euripide est un prophète des temps nouveaux, un des facteurs du rationalisme qui va l'emporter sur les croyances traditionnelles.

M. Nestle a publié en outre une brochure sur les sources philosophiques d'Euripide (2). Cette étude est ce qui reste d'un article que l'auteur avait préparé comme travail préliminaire à son grand ouvrage, mais qu'il n'avait pu publier.

M. Henquinez nous a fait ensuite connaître une étude de M. Legrand,

(1) Nestle, Euripides, *Der Dichter der griechischen Aufklärung*. Stuttgart, 1901.

(2) Nestle, *Untersuchungen über die philosophischen Quellen des Euripides*, Leipzig, 1902.

intitulée : *Pour l'étude de la comédie nouvelle* (1). Dans un premier chapitre, l'auteur s'occupe du Δύσκολος et des 'Επιτρέποντες de Ménandre· Quelle est de ces deux comédies celle qui a servi de modèle à l'Aulularia de Plaute? M. Geffchen répond que c'est le Δύσκολος. Mais, objecte M. Legrand, le lieu de la scène n'est pas le même, le personnage principal de l'Aulularia n'est pas celui du Δύσκολος. Par contre, les points de ressemblance entre l'*Aulularia* et les 'Επιτρέποντες sont nombreux Il est vraisemblable, conclut M. Legrand, que la comédie de Plaute est plutôt imitée de cette dernière comédie de Ménandre. Peut-être, ajoute-t-il, les 'Επιτρέποντες ne sont-ils qu'un remaniement du Δύσκολος. Dans un second chapitre, l'auteur essaie de reconstituer en gros l'intrigue des Κληρούμενοι de Diphile, d'après la *Casina* de Plaute.

De la tragédie et de la comédie, nous passons aux mimes. M. Demesse nous a communiqué deux travaux sur ce sujet : ceux de M. Hertling (2) et de M. Legrand (3). Hertling examine en particulier les mimiambes d'Hérondas (270 av. J.-C.) récemment découverts. Ces mimiambes, poésies burlesques en vers iambiques, étaient destinés, dit-il, non pas à être joués, mais à être récités par un seul acteur, grâce à des changements de voix et de gesticulation. Ils étaient récités dans les rues, chez des particuliers, au théâtre et dans les concours thyméliques. L'ouvrage de M. Hertling renferme en outre un aperçu de l'histoire du mime depuis ses débuts avec Sophron et Théocrite jusqu'au mimiambe créé par les Alexandrins.

M. Legrand reprend la question de publicité déjà traitée par Hertling, et tout en corrigeant son argumentation sur quelques points, arrive aux mêmes conclusions que celui-ci.

La question des *certamina thymelica* a été traitée dans une dissertation de M. Frei, (4) dont M. Hontoir nous a donné un compte rendu. M. Frei se propose de tirer d'un injuste oubli les concours appelés de ce nom et qui ont leur place marquée à côté des concours gymniques, équestres et musicaux. Le mot θυμελικὸς ἀγών apparaît pour la première fois au IVe siècle avant notre ère, mais ce mot nouveau désigne une chose déjà vieille. Elle était auparavant comprise avec les concours de tragédies,

(1) *Dans la Revue des études grecques*, nov.-déc. 1902.
(2) Ch. Hertling, *Quaestiones mimicae*. Argentorali, 1899.
(3) Legrand, *A quelle espèce de publicité Hérondas destinait-il ses mimes?* dans la *Revue des études anciennes*, 1902, I, p. 5-34.
(4) Frei, *De certaminibus thymelicis*, Diss. Bâle, 1900.

de comédies, et sous le nom de Μουσικαὶ ἀγῶνες. Les concours thyméliques, comme le nom l'indique, avaient lieu à l'orchestre autour de la θυμέλη, la petite estrade élevée au milieu de l'orchestre et supportant l'autel de Dionysos. Ils se passaient entre joueurs de flûte, de cithare, entre poètes épiques, rhapsodes, hérauts, etc. Leur période de splendeur fut le IIIe siècle avant J.-C. Leur décadence date du Ier siècle, ils disparaissent au VIe siècle sous Justinien.

On sait l'importance qu'avaient pour les Grecs les hymnes sacrés chantant la gloire des dieux. Dans un ouvrage que nous a fait connaître M. Demesse, M. Adami (1) s'est efforcé de retrouver les caractères propres aux hymnes sacrés de Dionysos, tels qu'ils étaient chantés au Ve siècle; il veut, grâce aux poètes tragiques et comiques du Ve siècle, compléter les fragments de ces hymnes que nous a conservés Sophocle. Dans un premier chapitre, il parcourt les hymnes entiers ou fragmentaires pour rassembler les expressions propres aux hymnes sacrés, ainsi que les formules liturgiques. Dans un second chapitre, il recherche dans les tragiques et les comiques les imitations de la langue des hymnes de Dionysos. Enfin, il rassemble les caractères propres à ces hymnes tels qu'on les chantait au Ve siècle.

M. Van Keymeulen nous a appris, d'après M. Adolf Roemer (2), ce que l'on peut saisir de la disposition du public assistant aux représentations théâtrales. Tout le monde à Athènes va au théâtre; on comprend facilement combien d'éléments distincts devaient s'y rencontrer. Dans les temps reculés, les spectateurs se partageaient en deux classes : les ignorants et les savants. Plus tard, quand arrivèrent les Sophistes qui, parcourant la ville et les campagnes, enseignèrent à tous ceux qui voulaient les écouter, cette distinction ne trouve plus sa raison d'être. Grâce à l'influence des écoles de rhétorique établies par les Sophistes, l'Etat prit à cœur l'éducation de ses sujets, rendit la gymnastique et la musique obligatoires. Malgré ces progrès, les orateurs devant les tribunaux et dans les lieux publics, les auteurs sur la scène, restèrent les maîtres de la situation. Il faut remarquer, en effet, que l'éducation était encore très élémentaire et que l'esprit de la grande masse n'était pas capable de juger de la valeur littéraire d'un discours ou d'une pièce de théâtre. C'est ce

(1) Adami, *De poetis scaenicis graecis hymnorum sacrorum imitatoribus, Jahrbücher für klassische Philologie.* Suppl. Band. XXII.

(2) Adolf Roemer, *Ueber den litterarisch-aesthetischen Bildungsstand des attischen Theaterpublikums.* Munich, 1901.

qui explique que la foule se laissait si souvent mener par les auteurs et les orateurs.

Nos études sur le théâtre se terminèrent par le travail de M. Mühl (1), analysé par M. Hontoir, sur les jugements qu'a portés Plutarque à propos des poètes scéniques grecs. Plutarque n'est pas tendre pour certains d'entre eux. L'esprit général de son œuvre est une charge à fond contre la tragédie et la comédie anciennes. Il s'attaque à Euripide, auquel il reproche d'affaiblir la religion antique, à Sophocle, qui a trop méprisé les dieux et les hommes, à Eschyle surtout, dont il raille le faste des discours, la forme grossière de la diction, l'appareil artificiel. Aristophane n'est qu'un ampoulé, un bouffon, un être méprisable. Plutarque a réservé tous ses éloges pour la comédie nouvelle de Ménandre et de Philémon; il place Ménandre au-dessus d'Aristophane, et estime surtout la comédie nouvelle, parce qu'elle est morale. M. Hontoir reproche à M. Mühl d'avoir laissé son travail incomplet. Il aurait dû rechercher les motifs de ces dispositions du moraliste. Il aurait sans doute trouvé que Plutarque, avec son respect extraordinaire pour la morale, n'a pu regarder que comme des malfaiteurs les auteurs scéniques qui, dans des mesures et avec des intentions diverses, ont contribué à l'affaiblissement du respect dû à la religion et aux mœurs antiques.

***

Nous avons fait ensuite quelques incursions dans le domaine de la poésie lyrique. D'après un article de la *Revue des études grecques* (2), M. Demesse nous a fait connaître les nouveaux fragments de Sappho. Ces fragments, écrits sur un parchemin qui appartient à un codex du VIe ou VIIe siècle après J.-C., ont été publiés par Schubart (3). L'article contient le texte et l'explication de ces fragments. Dans le premier, Sappho rappelle les adieux d'une amie qui l'a oubliée. Le second est une lettre d'amour de Sappho à cette même amie. Cette amie est Atthis, de l'ingratitude de laquelle Sappho se plaint dans divers fragments. L'explication du troisième fragment est impossible. En appendice, Schu-

(1) Albert Mühl. *Quomodo Plutarchus Chaeronensis de poetis scaenicis Graecorum judicaverit*. Neuburg, 1900.

(2) Reinach, *Nouveaux fragments de Sappho*, dans la *Revue des études grecques*, janvier-avril 1902.

(3) Schubart, *Sitzungsberichte* de l'Académie de Berlin, 20 février 1902.

bart a publié un lambeau d'Alcée écrit au verso d'un bout de papyrus et datant du Ier ou IIe siècle après J.-C.

Les élégies de Tyrtée ont été étudiées par M. Weil (1), dont M. Henquinez nous a communiqué le travail. Les recherches de M. Weil portent sur l'authenticité et l'époque de ces élégies. Il discute l'opinion de M. Schwartz, d'après laquelle elles auraient été composées par des laconomanes athéniens et attribuées par eux à un personnage fictif qu'ils plaçaient vers l'an 600. A l'encontre de cette thèse, M. Weil soutient que ces élégies sont des œuvres authentiques du poète Tyrtée. Il aborde ensuite la question de l'époque où a vécu le poète. Contrairement à M. Verall, qui le place au Ve siècle, M. Weil démontre que l'auteur des élégies patriotiques et religieuses conservées à Sparte a vécu au VIIe s.

M. Hontoir nous a parlé de l'épigrammatiste Pallas, d'après la dissertation de Francke (2). Pallas est un épigrammatiste grec du IVe siècle de notre ère dont la vie est très peu connue. Il a laissé 144 épigrammes authentiques, 28 douteuses, recueillies pour la plupart dans l'Anthologie Palatine. Après avoir fait un relevé très critique des épigrammes que l'on peut attribuer à Pallas, l'auteur recompose la vie du poète; il nous montre par quels recueils elles sont arrivées jusqu'à nous; il étudie le caractère et la nature de ces épigrammes qui surpassent toutes celles de ce temps; il termine par une étude de la métrique. Il conclut que, parmi les Grecs de la décadence Alexandrine, Pallas est peut-être celui qui a le moins mal réussi.

*
* *

Tels furent les travaux de notre Conférence sur la littérature poétique des Grecs. Nos études sur la prose ont débuté par le philosophe Platon. M. de Surgeloose s'est chargé d'exposer les idées de trois auteurs sur l'*Apologie de Socrate*. Le discours de défense a-t-il été réellement prononcé par Socrate ou n'est-il qu'une fiction de Platon? Lincke (3) ne fait qu'effleurer la question; il expose l'état des discussions et énumère, d'après Schanz, les quatre points du discours difficiles à expliquer, si on

(1) Weil, *Les élégies de Tyrtée, leur authenticité, leur âge*, dans le *Journal des savants*, 1899, p. 553.
(2) Alfred Francke, *De Pallade Epigrammatographo*. Diss. Leipzig, 1899.
(3) Lincke, *Sokrates und seine Apologeten*, dans la *Zeitschrift für das Gymnasialwesen*, juillet 1898.

le suppose réellement prononcé par Socrate : 1° la distinction entre les anciens et les nouveaux accusateurs ; 2° l'absence de réponse à l'accusation d'athéisme ; 3° l'appel fait à l'oracle ; 4° la longue péroraison. Lincke juge à propos de réfuter le premier point : cette distinction, qui ne fait qu'aggraver l'accusation, ne doit pas nous étonner : car Socrate cherchait uniquement à dire la vérité.

Le second ouvrage que nous a analysé M. de Surgeloose, est celui de Sedlmayer (1). Dans sa préface, après un tableau de la vie de Socrate, de l'intensité des recherches philosophiques à son époque, et de la part qu'y a prise Socrate, l'auteur se demande comment il est possible qu'on ait accusé ce philosophe de corrompre la jeunesse. Il en trouve la raison dans la légèreté du public Athénien qui ne prêtait qu'une oreille distraite à ses discours ou ne connaissait sa doctrine que d'après les dires d'auditeurs peu soucieux de rendre exactement les paroles de Socrate. Il donne ensuite une traduction annotée du discours, puis entame la question de son authenticité. Pour M. Sedlmayer, il ne fait aucun doute que cette défense ait été prononcée devant les juges par l'accusé ; si Platon l'avait inventée, il aurait soigneusement évité tout ce qui était de nature à justifier ou à aggraver l'accusation.

M. Linde (2) est aussi d'avis que le discours est de Socrate lui-même. Il examine les trois points suivants : 1° Socrate a-t-il parlé devant les juges ? 2° la partie du discours qui traite de l'oracle de Delphes et 3° celle qui traite du Prytanée ont-elles pu être prononcées par Socrate ? Après avoir répondu affirmativement à la première question, il montre que rien ne s'oppose à ce que Socrate se soit étendu sur les deux derniers points.

L'*Agesilas* est-il l'œuvre de Xénophon ? Telle est la question qu'a traitée M. Hontoir d'après l'étude de Stockmair (3). Après un exposé des opinions en présence, M. Stockmair en fait la critique, en examinant les différentes raisons tirées de la forme et du contenu de l'œuvre et du caractère de Xénophon. Tout en réformant sur quelques points l'argumentation des partisans de la non-authenticité, l'auteur conclut avec ceux-ci que l'*Agesilas* ne peut être l'œuvre de Xénophon.

C'est encore l'infatigable M. de Surgeloose qui nous a analysé l'ouvrage

(1) Sedlmayer, *Platos Vertheidigungsrede des Sokrates*. Wien, 1899.
(2) Linde, *Ist die Apologie des Sokrates eine Dichtung Platos?* dans la *Zeitschrift für das Gymnasialwesen*, août-sept. 1902.
(3) Stockmair, *Ist die Schrift* Ἀγησίλαος *ein Werk Xenophons?* Görz, 1900.

de M. Wunderer (1) sur l'historien Polybe. M. Wunderer étudie en particulier les deux points suivants : 1° les proverbes et expressions proverbiales dans l'œuvre de Polybe, 2° les citations que Polybe a empruntées à Homère, Hésiode, aux lyriques, tragiques, philosophes et orateurs.

Notre dévoué directeur, M. le professeur Collard, a bien voulu nous faire une très intéressante communication sur le même historien. Il s'est attaché à refaire aussi minutieusement que possible la vie de Polybe. Abstraction faite de quelques lignes de Plutarque, de Lucien et de Pausanias, nous n'avons comme sources que des renseignements épars dans l'œuvre même de Polybe. Sa vie, refaite avec ces données, est nécessairement incomplète. Il est autre difficulté : beaucoup de dates sont incertaines. Enfin, pour comprendre cette biographie, il faut avoir présent à la mémoire le chapitre de l'histoire grecque qui s'intitule : *Le rôle et la chute de la ligue achéenne.* M. Collard n'a reculé devant aucune de ces difficultés, et il les a abordées toutes de front. Ses solutions nous ont paru fort plausibles.

J'ai été chargé de faire part à la Conférence de la dernière étude de M. Karl Bürger sur l'histoire du roman grec (2). Après les dissertations du même M. Bürger (3) et de Rothsein (4) sur ce sujet, M. von Arnim (5) avait repris la question traitée par ces deux auteurs, et tout en admettant la filiation établie par eux des trois romans de l'Ane, avait contesté leurs opinions sur l'importance littéraire de ces œuvres. Il avait prétendu que l'Ὄνος, qui, pour lui, doit être sans aucun doute attribué à Lucien, est une œuvre certainement littéraire, et que l'auteur a modifiée et corrigée sensiblement l'original. Bürger lui répond en étudiant à nouveau, dans l'ouvrage présent, la question traitée déjà dans sa dissertation. Il termine par un aperçu de l'histoire du roman où il discute les idées de Rohde (6), et prouve que le roman grec a existé, qu'il est sorti de la nouvelle comédie et qu'il faut ranger parmi les romans les Μιλησιακά d'Aristide, et probablement d'autres œuvres citées par Ovide.

Enfin, M. de Surgeloose a fait l'analyse de l'étude due à M. Dick sur le

(1) Wunderer, *Polybios-Forschungen.* Leipzig, 1898-1901.
(2) Karl Bürger, *Studien zur Geschichte des griechischen Romans.* I Theil. *Der Lukiosroman und seine litteraturgeschichtliche Bedeutung.* Blankenburg, 1902.
(3) *De Lucio Patrensi.* Berlin, 1887.
(4) *Quaestiones Lucianae.* Berlin, 1888.
(5) *Wiener Studien*, XXII, pp. 153-178.
(6) *Der griechische Roman und seine Vorlaeufer.* Leipzig.

pluriel littéraire dans Saint Paul (1). L'apôtre fait un usage fréquent du pluriel « nous ». Que désigne ce pluriel? La seule personne de Saint Paul, ou plusieurs personnes, par exemple celles qui sont citées dans l'en-tête de l'épître? Est-ce un pluriel littéraire, ou un pluriel communicatif? Après une longue discussion des différentes opinions successivement émises à ce sujet, l'auteur en arrive aux conclusions suivantes : 1° on doit admettre la thèse du pluriel littéraire dans Saint Paul; 2° les personnages figurant dans l'en-tête n'ont aucune influence sur le reste de l'épitre; 3° il est inadmissible que « moi » et « nous » aient servi à distinguer le particulier du missionnaire.

Pour terminer les travaux sur la littérature grecque, M. Henquinez nous a fait un exposé de la thèse de M. Demoulin sur Epiménide de Crète (2). Cet ouvrage est divisé en deux parties. Après une courte introduction et une étude préliminaire sur Epiménide par Diogène Laërce, l'auteur nous donne, dans la première partie, l'histoire de la tradition sur ce personnage, c'est-à-dire l'ancienneté et la valeur des différentes traditions. Dans sa seconde partie, il expose la biographie d'Epiménide, à savoir l'idée générale que l'on peut se faire du poète Crétois, en quoi cette figure particulière appartient à la légende et par quels faits elle se rattache à l'histoire. En résumé, de la vie d'Epiménide un seul fait est absolument certain : son arrivée à Athènes vers 625 avant notre ère; il purifia la ville du sacrilège Cylonien; on peut citer comme vraisemblable le séjour d'Epiménide à Sparte et dans d'autres villes de la Grèce. Les détails relatifs au sommeil de 57 ans, aux résurrections et à l'ascétisme extraordinaire du personnage sont évidemment légendaires.

* * *

Les travaux sur la littérature proprement dite ont été suivis de l'étude de quelques points intéressants de pédagogie et d'archéologie.

L'on a beaucoup parlé récemment de la nouvelle anthologie grecque de M. von Willamowitz-Moellendorf (3). Dans son introduction, l'auteur a exposé les principes qui ont déterminé la composition et le choix de son anthologie. Il répond tout d'abord à cette question : Faut-il apprendre la langue grecque? L'étude de la langue grecque est aussi nécessaire

(1) K. Dick, *Der schriftstellerische Plural bei Paulus*. Halle, 1900.
(2) Hubert Demoulin, *Epiménide de Crète*. Bruxelles, 1901.
(3) von Willamowitz-Moellendorf, *Griechisches Lesebuch*, texte et commentaires. Berlin, 1902.

que l'étude de la civilisation grecque elle-même. La langue est non pas l'habit, mais le corps vivant de la pensée. Pour bien pénétrer la pensée grecque, il faut donc, non pas l'étudier dans des traductions, mais connaître à fond la langue grecque. Que faut-il étudier de la civilisation grecque? Le principe qui doit diriger est celui-ci : les humanités ont pour but d'apprendre aux élèves à voir «historiquement», c'est-à-dire à voir la civilisation actuelle dans son évolution historique. Or, nos pensées, notre vie politique et sociale, nos arts, notre science, notre religion sont attachés par mille liens à l'antiquité grecque. Nous ne pouvons donc comprendre ce que nous sommes et ce que nous serons, sans posséder historiquement l'antiquité. Tel est le point de vue qui a guidé le savant professeur dans le choix de son anthologie; il y a de tout : astronomie, mathématiques, médecine, esthétique, lettres d'affaires, lettres de condoléance, invitations, etc., etc. L'exagération saute aux yeux. Les défauts de ce système ont d'ailleurs été exposés par des hommes compétents, et les idées de M. von Willamowitz ont trouvé peu d'écho même en Allemagne.

M. Van Keymeulen s'est occupé d'archéologie d'après deux articles : le premier traitant des découvertes d'Henri Schliemann (1), le second relatant un voyage en Grèce de M. Fischer (2). J'ai été chargé du rapport sur un travail de Paul Wolters (3), où celui-ci interprète la course au bouclier représentée sur un vase d'Eretrie. M. Welcker y voit une allusion à une course au bouclier qui aurait eu lieu aux Heraia d'Argos. M. Wolters démontre au contraire que cette course n'a jamais eu lieu à Argos; il voit plutôt dans cette peinture la représentation d'un concours aux Panathénées à Athènes vers la fin du IVe siècle avant J.-C.

(1) Brinckmeier, *Heinrich Schliemann und die Ausgrabungen auf Hissarlik.* Burg, 1901.

(2) Fischer, *Archaeologische Erinnerungen an eine Studienreise nach Griechenland.* Breslau, 1901.

(3) Paul Wolters, *Zu griechischen Agonen.* Wurzburg, 1901.

Taal- en Letterlievend Studentengenootschap
MET TIJD EN VLIJT.

BESTUUR (1).

Eere-Voorzitters : Hoogeerwaarde Heer ABBELOOS, eererector magnificus. Hoogeerwaarde Heer HEBBELYNCK, rector magnificus.
Voorzitter : Dr P. ALBERDINGK THIJM, hoogleeraar.
1e Ondervoorzitter : J. HELLEPUTTE, hoogleeraar en volksvertegenwoordiger.
2e Ondervoorzitter : Zeer Eerw. Heer kanunnik SENCIE, hoogleeraar.
1e Schrijver : Frans VAN CAUWELAERT, student.
2e Schrijver : Jozef VAN DEN EYNDE, id.
Geldbewaarder : Leo VAN PUYVELDE, id.
Boekbewaarder : Eerw. Heer Jozef DE COCK, id.
Bestuurleden : Felix CLAESSENS, Gustaaf DOUSSY, Aug. FIERENS en Leo VANDER ESSEN, studenten.

WERKENDE LEDEN.

Dr P. Alberdingk Thijm, hoogleeraar; Eerw. heer Allossery (2); Eerw. heer Andriessens, leeraar; A. Bertrang; Edm. Cammaert; C. Carpentier; Cyr. De Baere; Eerw. heer Joz. De Cock; Eerw. heer Eug. De Hovre; Rob. De Muelenaere; Eerw. heer De Schepper; Eerw. heer H. De Vocht; Eerw. heer K. De Wals; Gust. Doussy; Eerw. heer Elebaers; Aug. Fierens; J. Franck; Eerw. heer Em. Frutsaert; Norb. Gijsen; Dr Leo

(1) Veranderingen voor 1903-1904 : 1e schrijver, Leo Van Puyvelde, student; 2e schrijver, Joz. Van den Eynde, id.; geldbewaarder, Leo Van der Essen, id.; boekbewaarder, Eerw. heer Hendr. De Vocht, id.; bestuurleden : Gust. Doussy, Aug. Fierens, Frans Van Cauwelaert en Eerw. heer Vrancken, studenten.
(2) De leden wier beroep niet aangeduid is, zijn studenten.

Goemans, leeraar; Lod. Goemans; Rod. Goossens; Cyr. Haemerlynck; Dr Jul. Kleyntjens, leeraar; Em. Lambrecht; Dr K. Lecoutere, hoogleeraar; J. Muls; Dr Jul. Persyn, beambte aan het Ministerie van Binnenlandsche zaken en Openbaar onderwijs; R. Pittonvils; Dr L. Scharpé, hoogleeraar; Jan Sebrechts; Joz. Sebrechts; Zeer eerw. heer J. Sencie, hoogleeraar; Dr Arm. Smedts, leeraar; J. Smets, leeraar; Eerw. heer Soetaert; Eerw. heer E. Van Cappel; Fr. Van Cauwelaert; Fr. Vanden Bossche; J. Vanden Eynde; Leo Vander Essen; Lod. Van Kerckvoorde; Leo Van Puyvelde; Adv. Em. Vliebergh, hoogleeraar; Eerw. heer Vrancken; Eerw. heer A. Walgrave, leeraar; Dr G. Verriest, hoogleeraar.

BIJWONENDE LEDEN.

H. Ameels; P. Ballion; E. H. Berghs; E. H. H. Bertens; N. Bertrand; K. Bolen; M. Boon-Hecking, handelaar; R. Boterman; E. H. A. Bouckaert; Th. Busschaert; C. Carpentier; E. Cauwe; J. Cauwe; R. Cauwe; F. Claessens; R. Claeys-Boùùaert; Z. E. H. kanunnik Colinet, hoogleeraar; E. H. Corty; Fr. Daels; Dautricourt; J. De Brouwer; A. De Brouwere; J. De Capmaecker; J. Deckmyn; J. De Doncker; Jhr R. de Gheldere; A. De Laey; E. H. Delvoie; E. H. De Meester; K. Demortier; J. Demonie; E. H. G. De Munck; E. De Pauw; J. De Reu; E. De Ridder; E. H. J. De Saegher; Ridder E. Descamp, hoogleeraar; E. H. De Schepper; L. De Schutter; A. De Vos; E. De Vroe; E. De Wever; C. De Wolf; Z. E. H. kanunnik Dignant, hoogleeraar; P. Dossche; E. H. M. Dubois; J. Dugardyn; J. Faelens; E. H. E. Glenisson; A. Gombert; L. Grootaers; V. Grymonprez; D. Haesaerts; J. Helleputte, hoogleeraar; Henquinez; H. Hinnekens; J. Holemans; J. Jacobs; A. Janssens; Z. E. H. kanunnik Janssens, hoogleeraar; E. H. J. Joos, hulpaalmoezenier; E. H. N. Laddyn; J. Lagae; E. H. L. Lamproye; M. Lancsweert; J. Laureys; E. H. R. Lemaire; E. H. A. Logghe; M. Lootens; C. Louf; E. H. Luitgaerens, schrijver van den Boerenbond; E. H. Maere, hoogleeraar; E. Maertens; J. Maes; H. Martin; P. Masquilier; E. H. V. Meeusen; A. Mertens; J. Mertens; K. Mestdagh; O. Mestdagh; H. Michielsen; E. H. P. Michotte; E. H. Th. Muyshondt; E. H. J. Naulaerts; E. H. L. Noel; E. H. Nuyens; E. H. J. Pals; H. Peeters; M. Poelmans; A. Poodt; P. Potvliege; K. Provó; L. Quoidbach; L. Rembry; L. Roevens; C. Segers; J. Seys; Arth. Smedts; H. Schelstraete; Fr. Schollaert, voorzitter

der Kamer van volksvertegenwoordigers; F. Schop; S. Schoolmeesters; P. Schotte; P. Smets; K. Soete; C. Stalmans; F. Standaert; E. H. F. Tessens; R. Tessens; J. Thienpont; E. H. Tobback; L. Torfs; E. Truyens; J. Van Biervliet, hoogleeraar; J. Van Caeneghem; E. H. J. Van Cauwenbergh; P. Van Cauwenbergh; H. Van Deckel; O. Vande Kerckhove; J. Vanden Daele; J. Vanden Abeele; L. Vander Maeren; E. Vande Velde; O. Vande Velde; E. H. A. Van Doren; J. Van Eecke; A. Van Hecke; E. H. Van Hove, hoogleeraar; V. Van Keymeulen; J. Van Linthout, drukker; E. Van Neste; Van Nuffel; E. H. E. Van Roey, hoogleeraar; L. Van Steenberghe; E. Van Wilder; M. Van Winckel; M. Velge; Veltkamp, advokaat; A. Veltkamp; C. Verbeeck; E. H. D. Verbeeck; K. Verhaeghen; A. Verellen; E. Verheyden; E. H. J. Vermaut; H. Verwilghen; A. Verwimp; A. Vlekke; E. Vrints; E. H. O. Vroman; A. Vryghem; B. Watteyne; L. Wendelen; L. Ysebaert; O. Zerck.

VERSLAG

der werkzaamheden van het taal- en letterlievend studentengenootschap MET TIJD EN VLIJT, gedurende het verloopen schooljaar 1902-1903, door den heer Frans VAN CAUWELAERT, 1en schrijver.

MIJNE HEEREN,

Den 24n October, hield *Met Tijd en Vlijt*, in het Pauscollege, zijn eerste vergadering van het verloopen academisch jaar. Onze hooggeachte heer Voorzitter werd onthaald op een echte ovatie: geen beleefd applaus, maar een hartelijk-geestdriftige uiting van bewondering en dankbaarheid. Zijne bezorgdheid ook voor dit geliefd Genootschap, dat onder zijn geleerde leiding zoo 'n breed uitslaande levenskracht won, is wonderbaar; zijne nauwgezetheid in het bijwonen der vergaderingen trots aanzienlijken afstand, vracht van jaren, wintertij en late zittingsuur, is voor de ijverigsten onzer nog beschamend. In naam van *Met Tijd en Vlijt* breng ik hem, aan het begin van dit jaarverslag, een hulde van eerbiedige en diepe erkentelijkheid.

Op voorstel van het aftredend bestuur, werd, zonder tegenspraak en bij eenparigheid van stemmen, de raad van ons Genootschap met twee zetels vermeerderd, waarvan één door alle stemgerechtigde leden en één door den Voorzitter rechtens werd toegewezen. Twee redenen bijzonder pleitten voor die uitbreiding: eenerzijds de moeilijkheid een wenschelijke vertegenwoordiging van iedere Vlaamsche provincie, — bij een te beperkt getal bestuurleden — altijd in overstemming te brengen met de levensbelangen van het Genootschap; anderzijds de noodwendigheid van een grootere werkverdeeling wegens het voortdurend groeien van onzen Kring en zijn program.

De bestuursvernieuwing viel uit als volgt: de heeren hoogleeraren J. Helleputte en kanunnik Sencie, resp. 1ste en 2de ondervoorzitter, werden met handgeklap in hunne waardigheid bevestigd; de heer Frans Van Cauwelaert, 2de schrijver werd tot 1sten; de heer Jozef Vanden Eynde, bestuurlid, tot 2den schrijver bevorderd; de heer Leo Van

Puyvelde krijgt de zorg van schatbewaarder; Eerw. heer J. De Cock die van bibliothecaris; de heer G. Doussy wordt bestuurlid gekozen. In de volgende zitting, zou de heer Voorzitter het bestuur volledigen met de heeren Aug. Fierens, L. Vander Essen en F. Claessens.

Heer prof. Vliebergh bracht het eerste graan op onzen molen. Zijn bekende dienstvaardigheid is toch zoo verleidelijk voor verschbakken schrijvers, nog niet verhard tegen het weinig verkwikkelijk ketsen achter stof voor wekelijksche dagorden! De gevierde spreker gaf eenige nabeschouwingen ten beste over den *Land- en zitdag van den Kath. Vl. Landsbond* en over het jongste *Nederlandsch Congres* te Kortrijk. Het ontbreekt, zegde spreker, den *Landsbond* aan werkdadigheid en leerrijke bijeenkomsten. Door samenwerking met het ook sluimerende *Davidsfonds* ware jaarlijks misschien wel een soort van Vl. Kath. Congres te beleggen. Een uitstekend gedacht dat ernstig door de Vl. Kath. vereenigingen moest in overweging worden genomen! Het ontbreekt ook, doorgaans bij de Vl. Kath., aan voldoende voornaamheid, bijzonder in het spreken onzer taal. Over hun deelnemen aan het Nederl. Congres mogen zij gerust hun *mea culpa* slaan. Zijn zij er maar dunnetjes van afgekomen : met hunne zwakke werkdadigheid, hunne onbekookte gewestspraak en hun onverschoonbaar klein getal kon het niet anders.

Den 7ⁿ November werden, bij algemeene toestemming, de heeren, op de vorige zitting voorgesteld, als leden aanvaard. Zoo werd ons genootschap in eenen slag 34 man sterker.

De heer Dr Julius Persyn was ons teruggekomen met een keurig verslag over het voorgaande schooljaar.

Eerw. Heer De Cock mocht niet lang onbezocht blijven. Hij bood ons eene voordracht aan, over *Ontgoochelingen met Lodewijk De Koninck beleefd*. 't Was heelemaal niet om, dien avond, op dezen dichtersnaam verzot te worden. De indruk was dat de muze van De Koninck in het *Lofdicht* op het H. Sakrament, leed aan bloedarmoede en het haar zelfs aan moed ontbrak om, door de kieskeurigheid voor stof en snede van haar taalkleed, hare lichaamszwakte te vergoeden.

Het bestuur gaf ten slotte een voorstel in overweging, dat in de eerstvolgende zitting ter stemming zou komen. Dit voorstel luidde : «Door sommige oud-leden van *Met Tijd en Vlijt* is de wensch uitgedrukt, dat de voormalige leden zooveel mogelijk in betrekking zouden blijven met de tegenwoordige, en bijzonder dat ze zouden in staat gesteld worden, regelmatig kennis te nemen van de werkzaamheden van ons Genootschap. Ingevolge daarvan zal het buitenlidmaatschap aan de oud-leden

worden aangeboden, mits een jaarlijksche bijdrage van twee frank. Zij zullen ontvangen de dagorde van de wekelijksche zitting en het jaarverslag, alsook eene uitnoodiging tot het kosteloos bijwonen van de feestavonden, die ons Genootschap op eigen hand of samen met het *Davidsfonds* van Leuven inricht. Het eerelidmaatschap, behoudt het Genootschap voor mannen aan dewelke het zich bijzondere vereering of erkentelijkheid schuldig acht. Mits de bijdrage van twee frank, genieten de eereleden ook de voordeelen van het buitenlidmaatschap. »

Eene afvaardiging van vier leden was gedurende de vorige week naar Amsterdam gezonden om den heer Jos. Orelio, den schepper van *Bertholf* uit Tinel's Godelieve, die door gansch Holland triomfantelijk gevierd werd om zijn 25jarig ijveren voor den Nederlandschen zang, het eerelidmaatschap van *Met Tijd en Vlijt* aan te bieden. Veel vleiends is er, bij die gelegenheid, in het Noorden over ons Genootschap gezegd en geschreven.

Prof. Sencie zat de volgende zitting voor. Het voorstel nopens de buiten- en eereleden werd met zoo goed als eenparigheid aangenomen.

De heer Alfred Bertrang gaf een zeer doorwerkte studie ten beste over Hip. Van Peene. Deze verhandeling verscheen in druk, wat verder uitweiden overbodig maakt.

In zijne spreekbeurt kwam de heer Leo Van Puyvelde op tegen de buitengewone ontwikkelingskracht, welke sommigen aan de *klassieke humaniora* toeschrijven.

In naam van den heer Voorzitter en de leden van het Genootschap worden per brief gelukgewenscht om hunne benoeming of bevordering in de Leopoldsorde : Jufvrouw Belpaire en de heeren Max Rooses, Dés. Claes, Dr Simons en Pol de Mont, eereleden van *Met Tijd en Vlijt.*

Op de zitting van 21n November, liet de heer Jef Muls zich, naar aanleiding van de Primitievententoonstelling, in geestdriftige beschouwingen uit over Brugge, het sanctuarium van Vlaanderens kunst.

De heer Leo Van Puyvelde droeg verschillige gedichten voor, vol waarheid en rechtzinnig gevoel, ofschoon de aangenomen sonnettenvorm de genietbaarheid ervan niet verhoogde.

De korte bespreking van het werk van den heer Bertrang werd gevoerd tusschen dezen en uwen verslaggever.

De heer Joz. Vanden Eynde hield een uiterst boeiende spreekbeurt *over de plastieke kunst in de Rijnlanden van de* XIe *tot de* XIIIe *eeuw.*

De week daarop, gaf de heer Leo Vander Essen, in sierlijke taal, een geleerd overzicht van *België's handelsgeschiedenis tot in de* XIIIe *eeuw.*

De heer Norb. GYSEN vestigde, met gezonde redenen, onze aandacht op de kunstwaarde en de gezelligheid van degelijke Vl. liederavonden en hun belang voor onzen Vl. strijd.

De heer Dr Edward DE JONGHE trad in het krijt voor de klassieke humaniora; waarna de Eerw. heer ELLEBAERS den heer Van Puyvelde bestrafte om het misbruik van eenen schriftuurtekst, door dezen in zijne spreekbeurt ingeroepen.

De gebruikelijke lezing werd den volgenden keer gehouden door den heer Frans VANDEN BOSSCHE. Hij besprak het *Tillo's lied*, van Amaat Dieryck, een oud lid van *Met Tijd en Vlijt*. Amaat Dieryck is een echte dichter, ofschoon zijn gedicht niet vrij te pleiten is van gebrek aan dramatiseering, van eenige langdradigheden en eentonigheid van maat.

De Eerw. heer DE VOCHT trad voor de eerste maal in ons midden op met eene welgeslaagde cantate over *Kortrijks zegepraal*.

Den 12n December hield prof. VLIEBERGH eene voordracht over *Hilda Ram*, van dewelke hij, met een inleidende studie van zijne hand, enkele onverschenen novellen ging uitgeven. Veel belangwekkends vertelde hij ons, uit de nagelaten papieren der betreurde dichteres.

De heer Dr Edw. DE JONGHE werd met zijne studie *Over de geneesbaarheid van het scepticisme* onthaald op stijf-ernstig gespannen gezichten, in de verwachting van een sokratische les over wijsgeerige therapeutiek. Of er dan ook een lach van blijde verrassing opging toen spreker zijne stelling juister beschreef : « Is het voor eenen student, in het blokken van wijsgeerige raadsels verdiept, geraadzaam, bij een mierennest, in het bosch van Heverlee in 't slaap te vallen? »

Den 16n December kwam ons Genootschap samen op een « gezelligen kunstavond », hoofdzakelijk aan Vlaamsche liederen gewijd : een familiefeestje, dat we aan een gelukkigen inval van prof. VLIEBERGH danken. Aan de heeren Om. Mestdagh, Lod. Van Kerckvoorde, Cyr. Louf, Karel Dumortier, Cyr. Haemerlynck, Norb. Gysen, Maur. Thienpont, Aug. Van Schevensteen, zangers; den heer Hervé Ameels, declamator; de heeren Jef Vanden Eynde en Eug. Vande Velde, pianisten en den heer Rod. Goossens, inrichter van dit feest, betuigt *Met Tijd en Vlijt* zijn welgemeenden dank.

Op de zitting van Vrijdag 19n December, schreven we ons 65e nieuw lid in. De heer Leo VAN PUYVELDE liet ons kennis maken met het letterkundig werk van *Jan a Castro*, bij deknaam Jan Kasteels, wel niet eene ster van eerste grootte, maar toch een novellist vol goeden volksgezinden humor, die niet de vergetelheid verdiende waarin hij vóór zijnen dood reeds gevallen was.

Eerw. heer SOETAERT besprak het werk van den heer Fr. Vanden Bossche.

De eerste zitting van het jaar 1903 was alleszins merkwaardig. Immers onze hooggeachte heer ondervoorzitter, hoogleeraar SENCIE, verhaalde ons op eene allerboeiendste wijze, van zijne reis langs *de Westkust van Klein-Azië.*

Op donderdag 22n Januari, richtten *Met Tijd en Vlijt* en de Leuvensche afdeeling van het *Davidsfonds* eenen kunstavond in, die gerust het vergelijk mag doorstaan met de gelijksoortige feesten van 't voorgaande jaar. Het Brugsche kwintet, aan hetwelk het muzikaal gedeelte toevertrouwd was, kweet zich heerlijk van zijne taak en hoogleeraar SENCIE vond in zijne *Reisherinneringen uit Griekenland* kostelijke stof voor eene voordracht. Uitstekende lichtbeelden maakten zijn verhaal aanschouwelijk. De heeren Jef Vanden Eynde en Carlos Mestdagh, de impresarii van dit feest, hebben zich bij die gelegenheid zeer verdienstelijk gemaakt.

Een zware rouw had intusschen gansch Nederland getroffen : Schaepman was dood.

Op de zitting van 23n Januari, bracht onze geachte Voorzitter een waardige hulde aan dien gesneuvelden verstandsreus. Troostvol, noemde hij het feit dat, nu het groot man was heengegaan, door geheel de pers, met de hoogste erkentelijkheid en waardeering, van zijn werk werd gesproken. Niet altijd werd Schaepman, als katholiek staatsman naar verdienste geschat, maar het hoogste kerkelijk gezag, de Paus, heeft hem hulde gebracht en in die ééne hulde schadeloos gesteld voor wat geniepig of onverstandig tegen hem gedaan werd. Zijn onvermoeid streven was, het volk op een standpunt te brengen van grootere ontwikkeling op alle gebied. Tevens herdacht hoogleeraar Alberdingk Thijm den heer Vuylsteke in den loop derzelfde week gestorven en betreurde dat een man, die zich voor de Nederlandsche letteren zoo verdienstelijk heeft gemaakt, buiten den schoot der H. Kerk gelokt was.

De heer Jaak SMETS pakte iets fijns uit met zijne satire : *Ik vraag een standbeeld*. In een koddig versje *De laatste wacht; piottenpoëzie* — ad hoc door hem zelf gemaakt — toonde hij aan, hoe al de wetten en denkbare beelden, welke de *Manuels de Littérature* als de essentia van het schoone uitventen, er ten overvloede aan hun recht kwamen. Ergo, moest het wel een meesterstuk zijn, en schrijver verdiende een standbeeld.

De heer Jef SEBRECHTS sprak met lof over Godfried Hermans; de heer Juul FRANCK bepleitte de leefbaarheid van het *Esperanto;* en, met een

verhaaltje naar het leven, bewees de heer Leo Vander Essen hoe broodnoodig voor ons volk een Vlaamsche tooneelletterkunde is, met iets om het lijf.

Den 30n Januari, las de heer Jef Muls een werk getiteld *Wijding*, waarin schrijver in eene reeks van symbolieke tafereelen voorstelde, hoe medelijden voor vervallene zielen en louterende liefde, beiden uit het geloof geboren, tot groote offers doen besluiten om het krachtig geloof van vroeger te herstellen. Na de gewone tusschenpoos, vergastte hij ons nog op ettelijke gedichten. Op voortreffelijke wijze, deed Eerw. heer De Schepper het gewichtig vraagstuk uiteen hoe men God als onderwerp voor een kunstwerk nemen kan.

De Eerw. heer Van Cappel had zeer ernstige bedenkingen in te brengen tegen de geschiedkundige opvatting van prof. Pirenne in zijn *Geschiedenis van België.*

Den 6n Februari had de Voorzitter ons een nieuw rouwnieuws mede te deelen : de dood van Em. De Graeve, die in ons midden als buitengewoon spreker verwacht werd. Genegene hulde werd den veelbelovenden jongen man gebracht.

De heer Juul Franck, in eene lezing met rijken inhoud, verdedigde de stelling dat de volksletterkunde, d. i. de letterkunde die een uitbloeisel is van den eigen aard en de levensomstandigheden van een gegeven volk, alleen ware kunst zijn kan.

Eerw. heer H. De Vocht oogstte veel bijval met verscheidene verzen, meest natuurgezichten.

Een waardige bekroning vond deze zitting in een uiterst interessant woord van prof. Vliebergh over *De Taalkwestie in Polen.*

Wegens misverstand, moesten we, de volgende week, de aangemelde lezing missen. Eerw. heer Elebaers leidde dan de werkzaamheden in, met eene kritiek op het werk van den heer Franck; doch in plaats van eenige losse aanmerkingen, kregen we een fraaie brok letterkunde, die goed de plaats van eene lezing kon innemen.

Eerw. heer Vrancken deed den goeden invloed der vroolijkheid op lichaam en geest uitkomen; waaraan de heer Doussy, uit de physiologie, nog eenige bewijzen vastknoopte.

De heer Feys drukte op de noodzakelijkheid van een goed ingerichte Vlaamsche Beweging op de kostscholen.

Uw verslaggever zei enkele woorden over de plaats van *Met Tijd en Vlijt* in de Vlaamsche Beweging aan onze Hoogeschool.

Prof. Vliebergh, zette, met den strijd van het Deensch tegen het

Hoogduitsch in Schleswig-Holstein, tot aller genoegen, zijn boeiende causerie voort over de taalkwestie in den vreemde.

De week daarop, hield de heer Leo VANDER ESSEN een humoristieke lezing : *Gevolgen van eene geschiedkundige ontdekking* die ons allen een groote pint goed bloed heeft gemaakt.

De dichterlijke uitboezemingen van Eerw. heer DE VOCHT over het Beggijnhof te Turnhout troffen door hun eenvoudige, oprechte gemoedelijkheid.

Prof. LECOUTERE verhaalde ons een smakelijke Indische vertelling : *Hoe de menschen op de wereld komen in Indië*. Dan zijn er tranen gelachen in *Met Tijd en Vlijt!*

De heer Rob. DE MEULENAERE schetste ons het leven van prof. Bouquillon zaliger, een Vlaamsche beroemdheid.

De heer Alf. BERTRANG verdedigde warm het goed recht der Duitsche beweging in België.

De heer Maur. MATHYS won onze achting voor *Albijn Van den Abeele*, een niet onverdienstelijken, maar te vroeg vergeten letterkundige.

Een paar aanmerkingen van prof. VLIEBERGH en uw verslaggever, op de spreekbeurt van den heer Bertrang, aanmerkingen waaruit o. m. bleek dat de voorstanders der Duitsche beweging dikwijls de hevigste bekampers zijn van de Vlaamsche, lokten een echten strijd uit om het woord te krijgen : ieder Vlaming wou zijnen slag slaan voor de rechtvaardigheid van onze zaak. Alleen het sluiten van het gastvrije Pauscollege kon de zitting — die te 10 uur officieel geeindigd en door den voorzitter verlaten, officieus toch voortgezet was — definitief doen ophouden.

Den 27n Februari, hadden we een buitengewone vergadering, op dewelke Dr Leo GOEMANS een zeer geleerde en gedocumenteerde voordracht hield over *wat er voor en tegen de humaniora gezegd is*. Onmogelijk, in een zoo eng bestek, van die voordracht zij het dan een korte samenvatting te geven, doch de spreker weze overtuigd dat ons Genootschap hem er zeer dankbaar voor was.

Den 6n Maart gaf de heer PITTONVILS een vrij volledig overzicht van de *Germaansche Godenleer*. De heer HAEMERLYNCK verraste ons met een zestal gedichten, zeer uiteenloopend van genre, maar die alle waren aanleg verrieden.

De Eerw. heer DE VOCHT trad andermaal op met eene schets van het leven en werken van Em. De Graeve.

Ten slotte legde uw verslaggever, namens *Taal en Kennis*, het voorstel

neer dat *Met Tijd en Vlijt* zich aansluiten zou bij eene afvaardiging van Leuvensche hoogstudenten, welke voornoemde vereeniging zou willen gestuurd zien naar den Minister van Binnenlandsche zaken en Openbaar onderwijs om te vragen dat de stemming van het wetsvoorstel Coremans door het Staatsbestuur bespoedigd en bevoordeeligd zou worden.

Op 13n Maart, had de heer Alf. Bertrang het, in zijne lezing, over de *plichten der Vlamingen tegenover de Walen*. Deze voordracht moest een tegenhanger zijn van den opgewekten redetwist, welken zijne spreekbeurt van 20n Februari had uitgelokt. De Vlaamsche taal — aldus volgens spreker — bestaat niet, die benaming dekt maar een vormelooze hoop van dialecten. Eer de Vlamingen hun taalrecht willen eischen, moeten zij tot eenheid komen en die gaan aanleeren bij Holland. Erbarmelijk is de toestand van ons vrij onderwijs, in Vlaamsch opzicht. Wie echter reeds buiten dat onderwijs staat, moet door studie zijne taalkennis volledigen. Na deze zelfgenezing, moet de propaganda voor de Vlaamsche beweging doorgezet worden ook in 't Walenland, waar men jegens ons niet zoo kwaadwillig is, als men het denkt.

Wat er in dit werk goed- en af te keuren valt, zal ons op de volgende vergadering klaar worden uit het debat dat de heeren De Cock en Van Puyvelde daarover zullen inleiden.

De heer Bertrang doet eenige terechtwijzingen aan den heer Pittonvils over zijn *Germaansche Godenleer*.

Eerw. heer Karel De Wals laat zich met grooten lof uit over *My new Curate*. De heer Cyr. De Baere verdedigt de Vlaamsche beweging van maatschappelijk standpunt uit. De heer J. Vanden Eynde doet de schoonheid uitkomen van den jongsten opbloei der Vlaamsche toonkunst.

De zitting van 20n Maart zal niet een der aanwezigen licht uit het geheugen verliezen.

De heer ondervoorzitter gaf vooreerst lezing van een besluit, op de bestuurvergadering van Donderdag 19n Maart, genomen aangaande het voorstel door den eersten schrijver in de vorige zitting gedaan. Daarin werd o. a. gezegd dat de bestuurleden zich met eenparigheid voordeelig hadden verklaard aan het wetsontwerp Coremans.

De lezing werd gehouden door Dr Julius Persyn, mijn voorganger in het schrijversambt. Spreker, die op stuk van letterkundige kritiek geen onbekende meer is, maakte ons de geschiedenis van het Nederlandsch Tooneel te Antwerpen, van 1830-1850, waarover, vóór hem, geen stelselmatige opsporingen werden gedaan.

De bespreking van het werk van den heer A. Bertrang over de *Plichten der Vlamingen tegenover de Walen*, mag wellicht de beste heeten die we ooit in *Met Tijd en Vlijt* mochten volgen. De heer Van Puyvelde leidde het debat in, waarvan ik den zeer verkorten inhoud volgen laat.

De taal bestaat, zegde de heer Van Puyvelde, waar echter is het dat wij ze onvoldoende kennen en ons onderwijs in dien zin dient hervormd te worden. Ons spreken en schrijven bevat zeker veel gallicismen, ofschoon die kwaal wel eens overdreven wordt. Eenheid tusschen Vlamingen en Hollanders mag niet zijn een slafelijk overnemen van het hollandsch, maar moet groeien uit beide takken, want niet alle eigenaardigheden van Noord en Zuid moeten geweerd worden (cfr. W. De Vreese, Gallicismen). Overigens het is een valsch beginsel, dat om onze onkunde, de Vlaamsche beweging haar bestaansrecht verliest. Wij strijden voor de ziel van ons volk, en die strijd mag niet om een gallicisme worden opgegeven.

De heer Bertrang bleef bij zijne beweringen van vóór acht dagen.

Eerw. heer De Cock vroeg den thesist naar het dialekt van Ledeganck en een gansche rij vlaamsche schrijvers, en bood zich aan om dit met den heer Bertrang te onderzoeken.

Herhaaldelijk ook had steller, waar hij naar het voorbeeld van andere landen werd verwezen, onderscheid gemaakt tusschen theoretisch bestaan der taal en haar praktisch gebruik dat niet aan de volmaaktheid der theorie beantwoordde. Terecht deed daarbij prof. Scharpé opmerken dat de heer Bertrang voor het Vlaamsch dit onderscheid niet maken wilde en de theorie om de praktijk zoo maar veroordeelde. De geleerde tegenspreker kwam ook op tegen de bewering dat we geen goede Vlaamsche schrijvers hebben en vroeg een juiste omschrijving van de nevelwoorden « men zegt » en « algemeene taal », op gezag derwelke dikwijls oordeel wordt geveld.

Prof. Vliebergh haalde met naam en toenaam, een 5tal hoofdmannen aan van den Duitschen Reichstag, die in de openbare beraadslagingen ofwel ruwe gewestspraak ofwel Duitsch met een plaatselijk accent bezigden en vroeg of de Duitsche taal dan ook niet bestaat.

Prof. Scharpé verzoekt ten slotte den heer Bertrang — een vurig voorstander der Duitsche beweging, ofschoon misschien maar een drietal Belgen uit de Duitsche streek hunne taal waarlijk kennen (wat de heer Bertrang de Vlamingen had verweten) — het goed recht der Vlaamsche beweging even grootmoedig te erkennen en te ondersteunen, als wij het recht der Duitsche beweging erkennen en ondersteunen willen.

Enkele andere leden, o. m. de heeren KLEYNTJENS, VANDEN EYNDE en DOUSSY brachten nog eenige bedenkingen in het midden.

De heeren hoogleeraren Scharpé en Vliebergh, blijft *Met Tijd en Vlijt* hartelijk dankbaar voor de meesterlijke wijze op dewelke zij onze taal en beweging verdedigd hebben.

Op 27n Maart hielden we onze laatste gewone vergadering. De heer Leo VAN PUYVELDE leverde een doorwerkte studie over *Pol De Mont*. De heer Jan SEBRECHTS las over *Adriaan Willaert, zijn leven, zijnen invloed op de muziek, en den onvergelijkbaren bloei der Vlaamsche toonkunst in zijnen tijd,* eene verhandeling, die alleen de vrucht kon zijn van zeer geduldige opsporingen en uitgebreide bronnenstudie.

De heer VLIEBERGH wenschte dat het bestuur, tegen het volgend jaar, naar middelen zou uitzien om de uitspraak en de wijze van voordragen in *Met Tijd en Vlijt* te verbeteren, en prees als meest doelmatig aan 1) het laten geven, door een bevoegd man, van eenige lessen over uitspraak en houding; 2) het inrichten van leesbeurten; 3) de voorgedragen werken in opzicht van uitspraak bespreken.

De aangemelde spreekbeurten moesten *ad kalendas græcas* verschoven worden : het laatste zittingsuur was verstreken.

De zomertrimester bracht ons een laatsten keer samen op een buitengewone vergadering, gewijd aan eene voordracht van hoogleeraar VERRIEST over de *Grondslagen van het rythmisch woord.* De geleerde spreker toonde aan dat versbouw et rythme veel minder op het gehoor, dan wel op het spier- en zenuwgestel van het stemorgaan berusten. Ook in de vertalingen mag men dat niet uit het oog verliezen. Met vele voorbeelden uit de buitenlandsche litteratuur, en voornamelijk met gedichten van den zoo zangerigen G. Gezelle staafde de geleerde spreker zijne stelling. Door de algemeene wisselwerking tusschen ziel en lichaam, zal de beste esthetiek ook deze zijn, die op beide inwerkt en kan het rythme, als lichaamsaandoening, het schoonheidsgenot merkelijk verhoogen. Deze meesterlijke voordracht werd overal met den meest uitbundigen lof besproken. *Met Tijd en Vlijt* is prof. Verriest dankbaar voor dees nieuwen blijk van genegenheid en hoopt nog dikwijls zijn aangrijpend woord te mogen toejuichen.

Overschouwen we nog eens in één oogopslag wat *Met Tijd en Vlijt* was en deed gedurende het jongste schooljaar : Ons Genootschap klom tot 205 leden, waaronder 17 hoogleeraren en 54 geestelijken. Het hield 18 gewone en 2 buitengewone zittingen, richtte eenen liederavond in en vierde, samen met het Davidsfonds te Leuven, een groot kunstfeest.

Verschillige der gehouden lezingen verschenen in druk, namelijk : *Een bezoek aan de Westkust van Klein-Azië*, door hoogleeraar SENCIE (*Dietsche Warande en Belfort*, 1903, nrs 2, 3, 6 en 7; *Hilda Ram*, door E. VLIEBERGH, advokaat, een inleidend woord op *Schetsen*, *Novellen en Vertellingen* van HILDA RAM (J. De Meester, Roeselaere, 1903, bl. 5-68); *Emiel De Graeve*, door H. DE VOCHT (*Dietsche Warande en Belfort*, 1903, nr 4, bl. 376-383); *L. De Koninck*, door J. DE COCK (*Jong Dietschland*, Paaschn. 1903, bl. 180-187); *Hippoliet Van Peene*, door Alfred BERTRANG (*ibid.*, bl. 215-245); *Adriaan Willaert*, door Jan SEBRECHTS (*ibid.*, Oogstnummer, 1903, bl. 289-299, en zal in de volgende aflevering worden voortgezet); *Van de mieren gestoken*, door Edw. DE JONGHE (*Ons Leven*, 30 Jan. 1903); *Ik vraag een standbeeld*, door J. SMETS (*ibid.*, 20 Maart 1903); *De gevolgen eener ontdekking* (*ibid.*, 1 Mei 1903).

Zoo treedt *Met Tijd en Vlijt*, het oudste Studentengenootschap der *Alma Mater*, met zich immer ontwikkelende krachten zijn 75-jarig jubelfeest te gemoet. In dit lang bestaan ligt een zeer merkwaardige brokgeschiedenis uit de Vlaamsche beweging, dien honderdjarigen strijd voor den eigen aard, de veredeling en verheffing van ons volk. Sedert het opnieuw oprichten der Hoogeschool, is *Met Tijd en Vlijt* hier de Tempel geweest waar het heilig vuur der Vlaamsche overtuiging onuitgestorven bewaard is; het is geweest de vruchtbare moederstam, waarvan de loten zijn opengeplant op elk intellectueel gebied. En toch treedt hier met de hooge jaren geen verval in, maar verheugen we ons in steeds bevalligere levensfrischheid. Trots het altijd groeiend getal van Vlaamsche vereenigingen, vreest *Met Tijd en Vlijt* geen gebrek aan lucht noch voedsel : zijn veld verruimt voortdurend en overvloediger wordt zijn oogst.

Het zaad waaruit *Met Tijd en Vlijt* geboren werd, moet dus wel kerngezond zijn. Alléén wat goed is, leeft uit innerlijke kracht. Welnu het is uit innerlijke deugdelijkheid dat ons Genootschap leeft, want het dankt zijnen bloei aan de overtuigende en geestdriftkweekende kracht die uitgaat van het beginsel zelf, waarop zijn bestaan is gegrondvest.

1902-1903.

VERSLAG der werkzaamheden van 't Genootschap Dr Buter.

Eene eerste maal kwamen de genooten bijeen op 18 December 1902.

Buiten de heeren hoogleeraars Alberdingh Thijm, Scharpé en Vliebergh en de leden van 't vorige jaar, Van Puyvelde, Matthys en Van Cauwelaert, waren er twee nieuwe uitgenoodigd, de E. H. De Vocht en de heer Van der Essen. Met het doel van dit Genootschap uit te leggen en aan elk der leden een bijzonder onderwerp aan te wijzen was deze eerste vergadering verstreken : de volgende bijeenkomsten, die geregeld elke maand plaats grepen, en geregeld werden bijgewoond, waren ten hoogste belangwekkend, daar elk lid van die gelegenheid gebruik maakte om den uitslag der opzoekingen intusschentijd gedaan bekend te maken, en de opwerpingen en wenken der medegenoten uit te lokken.

De heer Matthys heeft het afgeloopen jaar door het volkslied bij de Vlamingen en inzonderheid bij de studenten nagespeurd. Op zulk een breed veld moest er veel ontgind worden. Hij heeft vooral de liederen opgezocht die in de wereld der colleges te huis hooren, die daar bekend en geliefd zijn, en het volgde dan ook van zelf dat hij den invloed van die liederen op 't gemoed der knapen heeft onderzocht, alsmede de redenen aan waarom zij juist die zelfde soorten van liederen de voorkeur geven, die ook bij de Duitsche studenten het meest bijval hebben.

De heer Van Puyvelde heeft veel werk gemaakt van de geschiedenis van ons geliefd *Met Tijd en Vlijt*. De menigvuldige vroegere opstellen over ditzelfde onderwerp, die alle onafgewerkt bleven, bewijzen hoeveel bezwaren dit onderzoek oplevert. De allereerste tijd, het opkomen van *Met Tijd en Vlijt* vooral valt moeilijk om geheel op te helderen, daar alles heel geheim toeging, als in een soort van vrijmetselarij. Het is den ieverigen werker nochtans gelukt de hoofdfiguren uit dat eerste tijdvak in het licht te stellen; niet enkel in 't Genootschap maar zelfs in de Vlaamsche beweging flink hun rol hebben gespeeld. De ziel van den jongen kring was Van Straelen, die ook de stichter ervan was, een eeretitel waar hij steeds fier op gebleven is, en die hem blijven moet.

De E. H. De Vocht heeft vooral de middeleeuwsche legende van de H. Kunera bestudeerd, naar aanleiding van de uitgaaf, bij Martinus Nyhoff, van een volksboekje uit het eind der xv^e eeuw, met het proza-leven dier heilige. Hij vergeleek dezen tekst met het berijmde leven dier martelares, door Nap. De Pauw uitgegeven volgens een hs. dat te Gent berust, en ook met 't latijnsche sermo, op de maagd Kunera. Er bleek dat veel anachronismen in de legende voorkomen. Weinig zal er in die eeuwen van de wonderdoenster geweten zijn en daar de christenen in de xii^e, xiii^e-xiv^e eeuwen haar graf met duizendtallen kwam vereeren kreeg de verbeelding van 't diepgeloovige en kinderlijk naïeve volk dat dagelijksch op hare martelplaats mirakelen zag gebeuren, vrijspel en rond de kleine kern der geloofwaardige geschiedenis werden de verdichtselen aangebracht die men bijvoorbeeld van een H. Elisabeth of een H. Godelieve had hooren verhalen. Opmerkenswaardig vond de heer De Vocht, dat men in de verschillende bewerkingen van 'tzelfde levensbericht op verschillende tijdstippen, duidelijk de veranderingen van den volksgeest kan nagaan : onwillekeurig was men subjectief, ook waar men objectief wou wezen.

Sommige der werken, inzonderheid het laatste, heeft men aan een nauwkeurig onderzoek onderworpen. Het einde van 't schooljaar verraste de leden op 't oogenblik dat zij d'een of d'andere opzoekingen door den druk wilden openbaren. Moge 't jaar 1903-1904 even vruchtbaar zijn, onder de voorbeeldige leiding van den ijverigen voorzitter en stichter van onzen kleinen Kring.

SÉMINAIRE HISTORIQUE.

ANNÉE 1902-1903.

Présidents d'honneur : Mgr HEBBELYNCK, recteur magnifique de l'Université;
Mgr ABBELOOS, recteur magnifique honoraire de l'Université.
Président : M. l'abbé A. CAUCHIE, professeur d'histoire.
Vice-président : M. L'abbé R. MAERE, professeur extraordinaire.
Secrétaires-rapporteurs : Le R. P. JACQUIN, Mannès, O. P., lecteur en théologie et licencié en sciences morales et historiques;
M. L'abbé ALLOSSERY, Paul, licencié en droit canon;
M. L'abbé SOETAERT, Arthur, bachelier en théologie;
Bibliothécaires : M. L'abbé DE MEESTER, Alphonse, licencié en droit canon;
M. L'abbé VAN CAPPEL, Émile, candidat en philosophie et lettres.

Ont pris part aux travaux :

I. CONFÉRENCES HISTORIQUES, A LA FACULTÉ DE THÉOLOGIE.

MM. L'abbé Frutsaert, Émile, licencié en théologie.
L'abbé Vaes, Maurice, licencié en théologie.
L'abbé Van Crombrugghe, Camille, licencié en théologie.
L'abbé De Meester, Alphonse, licencié en droit canon.
L'abbé Allossery, Paul, licencié en droit canon.
L'abbé Buchet, Edgard, bachelier en théologie.
L'abbé Van Oppenraay, Théodore, bachelier en théologie.
L'abbé Le Comte, Émile, bachelier en droit canon.
L'abbé Colard, Xavier, bachelier en théologie.
L'abbé Colens, Louis, bachelier en théologie.
L'abbé Logghe, Achille, bachelier en théologie.
L'abbé Meeusen, Victor, bachelier en théologie.
L'abbé Noël, Léon, bachelier en théologie.
L'abbé Tobac, Edouard, bachelier en théologie.
Le R. P. Honorius Vanginneken, O. F. M., bachelier en théologie.
MM. L'abbé Vermaut, Julien, bachelier en théologie.

MM. L'abbé Walters, Joseph, bachelier en théologie.
L'abbé Glénisson, Émile, bachelier en droit canon.
L'abbé Brepoels, Corneille, étudiant en théologie.
L'abbé Brohée, Abel, étudiant en théologie.
L'abbé Demuynck, Gustave, étudiant en théologie.
Le R. P. Martial Legrand, O. F. M., étudiant en théologie.
MM. L'abbé Naulaerts, Joseph, étudiant en théologie.
L'abbé Tessens, François, étudiant en théologie.
L'abbé Van Cauwenbergh, Jean, étudiant en théologie.
L'abbé Delannoy, Paul, étudiant en droit canon.
L'abbé Deschepper, René, étudiant en droit canon.
L'abbé Verbeeck, Désiré, étudiant en droit canon.
L'abbé Fauconnier, Paulin, étudiant en philosophie et lettres.

II. Travaux pratiques sur les institutions du moyen age à la Faculté de philosophie et lettres.

MM. Barbe, Paul, docteur en droit.
Van Bleyenberghe, Désiré, docteur en philosophie et lettres.
Goemans, Louis, docteur en philosophie et lettres.
Le R. P. Dumont, Alfred, de la Compagnie de Jésus.
MM. L'abbé Schollaert, Victor, docteur en philosophie thomiste.
Hinderyckx, Edmond, candidat en philosophie et lettres.
L'abbé Janssen, Jean, candidat en sciences morales et historiques.
L'abbé Laddyn, Norbert, candidat en philosophie et lettres.
L'abbé Muyshondt, Théophile, candidat en philosophie et lettres.
L'abbé Van Cappel, Émile, candidat en philosophie et lettres.
Van der Essen, Léon, candidat en philosophie et lettres.
Blondiau, Adolphe, étudiant en philosophie et lettres.
Dancot, René, étudiant en philosophie et lettres.
L'abbé Fauconnier, Paulin, étudiant en philosophie et lettres.
Mottart, Alphonse, étudiant en philosophie et lettres.
Thion, Amand, étudiant en philosophie et lettres.

III. Exercices critiques sur les sources, à la Faculté de théologie.

MM. L'abbé De Meester, Alphonse, licencié en droit canon.
L'abbé Le Comte, Émile, bachelier en droit canon.
L'abbé Glénisson, Émile, bachelier en droit canon.
L'abbé Delannoy, Paul, étudiant en droit canon.
L'abbé Deschepper, René, étudiant en droit canon.
L'abbé Verbeeck, Désiré, étudiant en droit canon.
Le R. P. Salvien Cuypers, SS. CC., étudiant en théologie.

RAPPORT
sur les travaux du SÉMINAIRE HISTORIQUE pendant l'année académique 1902-1903 (1).

I.

Conférences historiques.

(RAPPORT DE M. L'ABBÉ A. SOETAERT.)

L'époque de la réforme, tel était le thème des leçons d'histoire ecclésiastique à la Faculté de Théologie durant l'année 1901-1902. Conformément au but qui a présidé à l'institution des Conférences historiques, il appartenait à celles-ci d'approfondir et d'élucider au cours de l'exercice écoulé quelques-unes des nombreuses questions que présente l'histoire du protestantisme, et dont il a fallu se borner à ne donner au cours que les traits généraux.

Les travaux avaient spécialement en vue la question doctrinale. Il était donc opportun de connaître *les théories aujourd'hui existantes sur l'histoire des dogmes*. M. C. VAN CROMBRUGGHE a bien voulu se charger de cette besogne et a lui-même appliqué les principes énoncés aux *controverses anthropologiques du Ve siècle*. Ce sujet, qui se rattache à l'histoire de l'antiquité chrétienne, avait été porté au programme des Conférences historiques de l'an dernier, mais force fut alors d'en remettre l'exposé à plus tard.

Les théories modernes concernant l'évolution du dogme peuvent se diviser en trois groupes. Dans le premier se trouvent les théories protestantes-rationalistes et rationalistes, soit à base historique (2), soit à

(1) Sur l'organisation et le but particulier de chacune des *trois sections* que comprend le Séminaire historique, voir l'*Annuaire de l'Université de Louvain*, 1900, p. 382; cfr. A. SOETAERT, *Le Séminaire historique de Louvain* dans le *Bulletin bibliographique du Musée Belge*. 1903, t. VII. pp. 175-177.

(2) HARNACK, *Lehrbuch der Dogmengeschichte*. Fribourg en B. 1894[3]; LE MÊME, *Das Wesen des Christenthums*. Leipzig, 1900. — SABATIER, *Esquisse d'une philosophie de la religion*. Paris, 1901.

base philosophique (1). Les caractéristiques de cette théorie sont la mise en doute, voire même la négation de l'ordre surnaturel et l'affirmation que la doctrine du Christ est altérée; quant au dogme, il naît de la philosophie savante ou populaire. Le second groupe comprend les théories protestantes orthodoxes (2). Seule l'Écriture Sainte est la source autorisée de la révélation; par là-même la parole divine est absolument immobile et tout travail philosophique sur l'Évangile est rejeté comme illégitime ou considéré comme surérogatoire. Viennent enfin les théories catholiques qu'on peut également diviser en deux groupes. Le premier comprend les partisans du système théologique de Franzelin (3). La révélation se puise dans deux sources : l'Écriture et la Tradition; elle se termine à l'âge apostolique, après lequel on admet un progrès purement historique et modal. Par contre, les partisans de la célèbre théorie du cardinal NEWMAN (4) estiment que le développement du dogme, tel que nous le présente Franzelin, s'accorde difficilement avec l'histoire; il faut reconnaître un développement non pas purement historique et modal, mais « le développement concret d'une idée vivante, s'assimilant les idées d'ordre même philosophique, homogènes dans un point avec l'idée théologique primitive. » (Newman).

Passant de la théorie à l'application des principes, M. Van Crombrugghe nous retrace la controverse pélagienne (5). Il nous donne d'abord quel-

(1) NAGEL, *Das Problem der Erlösung*. Bâle, 1900; JUNGST, *Kultus und Geschichtsreligion*. Giessen, 1901.

(2) Cfr. LICHTENBERGER, *Encyclopédie des sciences religieuses*. Paris, 1877-82; LOBSTEIN, *Introduction à la théologie protestante*. Paris, 1890.

(3) De même EGGER; DE LA BARRE, S. J., *La vie du dogme catholique*. Paris, 1898.

(4) *Essai sur le développement de la doctrine chrétienne*, Liége, 1849.

(5) **Sources** : *Œuvres de S. Augustin*, dont les principales éditions sont celles d'Amerbach, 9 vol. in-fol. Bâle, 1506; de Louvain, 9 vol. in-fol. Louvain, 1577; des Bénédictins, 11 vol. Paris, 1679-1700; de Leclerc, 11 vol. in-fol., Amiens, 1700-1703; de Gaume, 11 vol. in-8°, Paris, 1836-1839 et de l'Académie de Vienne *(Corpus scriptorum ecclesiasticorum)*. Vienne, 1896. — Sur la valeur des éditions, voir DOM THUILLIER, *Histoire de la nouvelle édition de S. Augustin*, 1736; KUKULA, *Die Mauriner Ausgabe des Augustinus*. *(Sitzungsberichte der philosophisch-historischen Classe der kaiserlichen Akademie der Wissenschaften)*, Vienne, 1890; BRÜCKNER, *Julian von Eclanum, sein Lebe und seine Lehre*. (Texte und Untersuchungen hrsg. von V. GEBHARDT und A. HARNACK, XV, 3). Leipzig, 1897. — **Travaux** : A) BIOGRAPHIE : TILLEMONT, *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique*, t. XIII, Paris, 1702; L. BERTI, *Sur la vie de S. Augustin*, Venise,

ques préliminaires sur la doctrine du péché originel antérieure au IVe siècle. Prenant comme base de cette doctrine la valeur historique du récit Jéhoviste et l'interprétation de l'Épitre aux Romains, V, 12-21, il montre le développement de ce dogme provoqué surtout par les luttes antignostiques et les écrits d'Irénée et de Tertullien. Quant à la controverse pélagienne elle-même, elle peut se diviser en trois phases. Dans la première (400?-412) Pélage, ascète, entre en scène, niant le péché originel et émettant des doctrines toutes particulières sur la richesse et le péché véniel. Céleste, avocat de profession, se lie avec Pélage, dont il partage les opinions, et ensemble ils passent en Afrique. Un synode de Carthage en 412 condamne Céleste comme hérétique. La seconde phase (412-417) comprend la propagande pélagienne en Orient, où Pélage et Céleste furent favorablement accueillis. Aussitôt la polémique éclate de toute

1746; POUJOULAT, *Histoire de S. Augustin*, 3 vol. 1844; HATZFELD, *Saint Augustin* (collection : Les Saints), Paris, 1898; G. VON HERTLING, *Augustin. Der Untergang der antike Cultur*, Mayence, 1902; — B) DOCTRINE DE S. AUGUSTIN (Anthropologie et Sotériologie) : GANGAUF, *Die Psychologie des h. Augustinus*, Augsbourg, 1845; DORNER, *Entwickelungsgeschichte der Lehre von den Person Christi*, Berlin, 1853; DIECKHOFF, *Augustinus Lehre von der Gnade (Mecklemburg. Theol. Zeitsch.*, I, 1860); FLOTTES, *Études sur saint Augustin, son génie. son âme, sa philosophie*, Paris, 1861; NOURRISSON, *La philosophie de saint Augustin*, 2 vol., Paris, 1866[2]; FEUERLEIN, *Augustins Stellung in Kirchen- und Kulturgeschichte (Historische Zeitsch.*, 1869); BALTZER, *Des hl. Augustinus Lehre über Prädestination*, Vienne, 1871; ERNST, *Die Werke und Tugenden der Ungläubigen nach Augustin*, Fribourg, 1871; DORNER, *Augustinus*, Berlin, 1873; SCIPIO, *Des Aurelius Augustinus Metaphysik in Rahmen seiner Lehre von Uebel*, Leipzig, 1886; REUTER, *Augustinische Studien*, Gotha, 1887; KÜHNER, *Augustins Anschauung von der Erlösungsbedeutung Christi*, Heidelberg, 1890; FÖRSTER, *Beitrag zur Wertung der Predigten Augustins (Theologische Studien und Kritiken*, 1898); WOLFSGRUBER, *Augustinus*, Paderborn, 1898; HAHN, *Tyconius-Studien*, Leipzig, 1900; SCHEEL, *Die Anschauungen Augustins*. Leipzig, 1901.—C) DOCTRINE PÉLAGIENNE : WIGGERS, *Versuch einer pragmatischen Darstellung des Augustinismus und Pelagianismus*, Berlin, 1821; JACOBI, *Die Lehre des Pelagius*, Leipzig, 1842; WÖRTER, *Der Pelagianismus nach seinem Ursprunge und seine Lehre*. Fribourg en Br., 1866; KLASEN, *Die innere Entwikkelung des Pelagianismus*, Fribourg, 1882; BRÜCKNER, *Julian von Eclanum, sein Leben und seine Lehre*, Leipzig, 1897; HARNACK, *Lehrbuch der Dogmengeschichte*, vol. III, Leipzig, 1897[3]; WÖRTER, *Zur Dogmengeschichte des Semipelagianismus*, Münster, 1900; TURMEL, *Le dogme du péché originel dans saint Augustin pendant la controverse pélagienne (Revue d'histoire et de littérature religieuses*, t. VI et VII, Paris, 1901-1902).

part. Le plus vigoureux défenseur du dogme combattu est sans contredit saint Augustin, qui publie de nombreux écrits et condamne la doctrine pélagienne aux synodes de Carthage et de Milève en 416. Peu de temps après, Pélage et Céleste sont excommuniés par décision pontificale d'Innocent. M. Van Crombrugghe s'attache surtout à la troisième phase de la lutte, à cause de la diversité des jugements émis au sujet de l'attitude du pape Zozime. Quoi qu'il en soit, la conduite de Zozime, à première vue favorable au pélagianisme, s'explique dans une large mesure par l'état des connaissances théologiques relatives à l'anthropologie de l'époque. Il faut cependant tenir compte également des procédés sournois de Pélage et de Céleste, et du manque de confiance qu'avait Zozime à l'endroit des adversaires de Pélage, en particulier de Heros et de Lazare. Zozime, si faute il y a eu de sa part, l'a noblement rachetée par la publication de la fameuse *Tractoria* qui porta le coup mortel au Pélagianisme. Le Concile d'Ephèse en 431 confirma la condamnation des pélagiens.

Résumant le résultat de ses recherches consciencieuses au sujet des luttes pélagiennes, M. Van Crombrugghe conclut que Harnack et Brückner ont tort de prétendre que saint Augustin a emprunté ses conceptions du péché originel à la doctrine manichéenne. Quant au dogme du péché originel, tel qu'il fut formulé et défini au cours des controverses pélagiennes, il présente les caractères d'un développement normal et organique des données de la révélation et de la théologie primitive sur cette matière; ce développement justifie particulièrement la théorie du cardinal Newman concernant l'évolution du dogme (1).

La théorie de la justification est un point fondamental dans *la doctrine de Luther*. M. L. Noël a entrepris de l'analyser et de déterminer sa physionomie dans la doctrine du réformateur (2).

(1) Ce travail a été critiqué d'office par M. É. Frutsaert.

(2) **Sources :** Les *Œuvres de Luther*. Éditions complètes : Wittenberg, 1539-1558; Jena, 1555-1558 — suppl. Eisleben, 1564-1565 — réimpression Leipzig, 1603; Altenburg, 1661-1664, suppl. Halle, 1702; Leipzig, 1729-1740; Halle, 1740-1750 cura Walch — réimpression S. Louis Mo, 1880; Erlangen et Francfort, 1826-1886 cura Plochmann. — Réédition depuis 1862; Édition critique cura Knaake et Kawerau, Weimar, depuis 1883. — *Lettres de Luther :* éd. de Wette. Berlin, 1825-1828 — suppl. par Seidemann. Berlin, 1856 et Burkhardt, Leipzig, 1866 — rééd. par Enders. Francfort, 1884. — *Recueils de propos de Luther*, entre autres Forstemann et Bindseil. *Luthers Tischreden*. Berlin, 1844-1848. — **Travaux généraux :** Les

Ce travail est divisé en deux parties : la première traite de la période antéréformatrice, la seconde nous présente la doctrine achevée de Luther.

Dès avant le doctorat de Luther, on peut relever dans des annotations marginales quelques expressions indécises sur la justification par la foi ; ce système s'affirme progressivement à partir de ses premiers ouvrages. C'est ainsi que de 1513 à 1516 on voit le professeur de Wittemberg affirmer avec une audace toujours croissante que la nature humaine est absolument impuissante, que l'homme ne jouit point de la liberté, que les œuvres sont sans influence aucune sur notre salut et que celui-ci dépend entièrement de la faveur divine. L'hétérodoxie de Luther dans cette première période est indéniable. Quelle est la genèse de ces idées nouvelles ? On a longtemps rattaché les idées de Luther à la querelle des indulgences, bien à tort cependant. Déjà avant 1517, Luther a sur la justification, point capital dans l'ensemble de ses nouvelles conceptions doctrinales, un système essentiellement distinct du système catholique. De nos jours on indique plutôt comme origine de la nouvelle théorie luthérienne une crise religieuse interne et des influences doctrinales. Rien n'empêche de croire que la crise, que Luther rapporte lui-même, n'ait été réelle et n'ait fourni une base à l'élaboration de son système. On ne peut cependant entièrement ajouter foi aux données du réformateur sur sa propre évolution ; ainsi les hésitations qu'on remarque dans les premières œuvres indiquent clairement qu'il n'a point conçu subitement son sys-

Dogmengeschichte de Harnack, de Seeberg. Leipzig, 1895 et de Loofs, Halle, 1893 ; Dorner, *Geschichte der protestantische Theologie.* Munich, 1867 ; Gass, *Geschichte der protestantische Dogmatik.* Berlin, 1854. — **Travaux spéciaux :** J. Köstlin, *Luthers Theologie in ihrer geschichtlichen Entwicklung und ihrem inneren Zusammenhange dargestellt.* 2e édit. Stuttgart, 1901 ; Von Vettingen, *Lutherische Dogmatik.* Munich, 1900 ; Kuhn, *Le christianisme de Luther.* Paris, 1900 ; Dieckhoff. *Luthers Lehre in ihrer ersten Gestalt.* Rostock, 1887 ; Taube, *Luthers Lehre uber Freiheit und Ausrüstung des natürlichen Menschen.* Gottingue, 1901 ; Ritschl, *Die christliche Lehre von der Rechtfertigung und Versöhnung dargestelt,* t. I. *Die Geschichte des Lehre.* Bonn, 1870 ; Lipsius, *Luthers Lehre von der Busse.* Braunschweig, 1892 ; Galley, *Die Busslehre Luthers und ihre Darstellung in neuester Zeit.* Gütersloh, 1900 ; Kropatschek, *Die naturlichen Kräfte des Menschen in Luthers vorreformatorischen Theologie.* Greifswald, 1898 ; Kattenbusch, *Luthers Lehre vom unfreien Willen und von der Praedestination.* Goettingue, 1875 ; Lutkens, *Luthers Praedestinations Lehre in ihrem Zusammenhange mit seiner Lehre vom freien Willen,* 1858 ; Thieme, *Die sittliche Kraft des Glaubens.* Leipzig, 1895.

tème à l'époque à laquelle il en rattache l'origine. Quant aux influences doctrinales elles ne sont que faiblement établies. Ici encore, les témoignages des premières œuvres contredisent les assertions de Luther sur l'influence de saint Paul. La doctrine nominaliste elle-même sur le fondement de la moralité et sur la liberté ne peut guère avoir exercé une influence sérieuse.

Pour connaître la doctrine achevée de Luther, l'examen du « *De servo arbitrio* » s'impose. M. Noël en fait l'analyse avec le plus grand soin. Dans ce célèbre écrit, paru en 1525, Luther formule sa doctrine du déterminisme et de la double prédestination; c'est le fruit d'une systématisation subséquente des idées du réformateur faite à l'occasion des polémiques. L'action universelle et irrésistible de Dieu est la base de la déduction du déterminisme; une fois cette position prise, Luther devait logiquement en arriver à la double prédestination. On peut remarquer ici l'influence du concept nominaliste de Dieu et de la mystique allemande. La foi est et reste le facteur unique de la justification. Cette idée est même accentuée depuis les débuts de Luther : la foi est la source d'une joie inaltérable dans l'âme, elle met le ciel dans l'âme. Le chrétien attend avec confiance le salut dont il jouit par anticipation; il vit dans la paix, se console en Dieu des douleurs de la vie et ne craint rien au monde. C'est la nouvelle vie qu'engendre la foi; en même temps elle nous pousse à toutes sortes de bonnes œuvres. Ces bonnes œuvres ne sont pas une source de mérites; elles ne sont pas la cause, mais le résultat de la grâce. En somme, conclut M. Noël, « Luther retourne la vie spirituelle, il en met le centre dans l'expérience subjective ou plutôt dans l'illusion de la grâce. C'est avec moins de netteté déjà le germe du subjectivisme religieux des protestants plus on moins kantiens d'aujourd'hui » (1).

S'il ne faut pas rattacher à la querelle des indulgences l'origine des idées luthériennes, il n'en reste pas moins vrai que ces querelles très vives ont envenimé la lutte religieuse. Il importait de savoir jusqu'à quel point les accusations lancées contre les prédicateurs d'alors étaient justifiées. Ce fut la tâche assumée par **M. J. Walters** qui nous a présenté un travail sur *Jean Tetzel et la prédication des indulgences* (2).

(1) Ce travail a été critiqué d'office par M. A. Soetaert.

(2) **Sources** : *Les écrits de Tetzel*. Editions : Vanderhardt, *Historia litteraria Reformationis*. Francfort, 1717; Löscher, *Acta Reformationis*,

La doctrine généralement admise au moyen âge fut que le Souverain Pontife peut de droit divin accorder des indulgences valables même devant Dieu et qui ne remettent que les peines encore à expier pour les péchés déjà pardonnés. Le nombre d'indulgences accordées était incalculable; pour les obtenir, il suffisait de se confesser et de verser une pièce d'argent dans le tronc. Quant aux abus dans la prédication des indulgences, voici ce qu'en dit Cochlée : « Je ne puis nier que les indulgences ne soient devenues un objet de mépris dans une grande partie de l'Allemagne, non par elles-mêmes, mais par les abus des prédicateurs qui, par leur trop grande cupidité, ont rendu ce trésor de l'Église vulgaire et méprisable. »

Peut-on ranger Tetzel (1467-1519) parmi ces prédicateurs? De nombreuses légendes se sont formées autour de cette intéressante figure et des critiques aussi acerbes qu'injustes ont voulu rendre le grand prédicateur dominicain responsable de tous les malheurs que la Réforme a accumulés sur l'Église. Luther adressa en 1517 à Albert, archevêque de Mayence, une triple accusation à l'endroit des prédicateurs d'indulgences : ils font accroire au peuple : 1° que ceux qui achètent une lettre d'indulgence sont certains de leur salut; 2° que les indulgences remettent aux vivants et la peine et la coulpe; 3° que les âmes s'envolent du

t. I. Leipzig. 1720; KAPP, *Sammlung einiger zum papstlichen Ablass gehörigen Schriften*. Leipzig, 1721; GRÖNE, *Tetzel und Luther*. Soest, 1860; PAULUS, *J. Tetzel der Ablassprediger*. Mayence, 1899; KÖHLER, *Documente zur Ablasstreit von* 1517. Tubingue, 1902. — **Ouvrages principaux : a) généraux :** KÖSTLIN, *Martin Luther*. Elberfeld, 1883; KUHN, *Luther, sa vie et son œuvre*, t. I, Paris, 1883; DIECKHOFF, *Der Ablasstreit dogmengeschichtlich dargestellt*. Gotha, 18?6; LEA, *A history of auricular confession and indulgences*, t. III. Philadelphie, 1896; BRIEGER, *Das Wesen des Ablasses am Ausgange des Mittelalters*. Leipzig, 1897; HERGENRÖTHER, JANSSEN, HARNACK, etc. — b) **Spéciaux :** VOGEL, *Leben des papstlichen Gnadenpredigers J. Tetzel*. Leipzig, 1717; HOFMANN, *Lebensbeschribung Tetzels*. Leipzig, 1844; KÖRNER, *Tetzel der Ablassprediger*. Frankenberg, 1880; KAWERAU, *Sobald das Geld im Kasten klingt, die Seele aus dem Fegfeuer springt*. Barmer, 1889; *Vertraute Briefe der Katholiken über den Ablassstreit*. Franckfort, 1817; MEYER, O. P., *J. Tetzel aflaatprediker en inquisiteur*. Utrecht, 1885; PAULUS, *Zur Biographie Tetzels* dans le *Historisches Jahrbuch*, t. XVI (1895), pp. 37-69; LE MÊME, *J. Tetzel der Ablassprediger*. Mayence, 1899 (compte rendu dans la *Revue d'histoire ecclésiastique*, t. II (1901), p. 614); P. MAJUNKE. *Johann Tetzel der Ablassprediger nach N. Paulus*. Erfurt, 1899 (RHE, t. II (1901), p. 620); PAULUS, *Zur Biographie Tetzels* dans *Der Katholik*, 1901, pp. 453-468 et 554-570.

paradis si tôt qu'une pièce d'argent est jetée dans le tronc. Dans ces accusations que d'aucuns lancent sans réserve contre Tetzel, M. Walters cherche à démêler le vrai du faux. Ni la pureté de la doctrine, ni l'intégrité des mœurs de Tetzel ne peuvent être sérieusement contestées. Il suffit par exemple d'ouvrir l'*Instructio Tetzelii* pour voir que les deux premières accusations au moins manquent de fondement. D'après cette *Instructio*, il faut que l'on se confesse avec attrition du péché pour que l'indulgence gagnée obtienne la rémission et de la coulpe et de la peine. Quant aux lettres d'indulgence, il suffit, pour les acquérir, de verser une pièce d'argent dans le tronc, mais pour pouvoir en faire usage, la contrition et la confession sont de nécessité absolue.

M. Walters ne croît pas toutefois qu'on puisse s'associer sans réserve aux louanges que certains auteurs prodiguent outre mesure au prédicateur dominicain. Sa prédication sur les indulgences des morts notamment ne semble pas pouvoir échapper à tout reproche, quoi qu'en dise Majunke. Aussi Tetzel n'a-t-il pas répondu à l'accusation que Luther lui adressa de ce chef. Tetzel semble bien avoir versé quelque peu dans l'abus existant réellement a cette époque et n'avoir pas toujours placé, dans ses fonctions de prédicateur, le but spirituel au-dessus du but matériel. Luther qui n'attendait que le moment favorable de mettre au jour une nouvelle doctrine, élaborée déjà dans le silence du cloître, a trouvé dans cette prédication de Tetzel l'occasion d'entrer en scène et de se mettre en avant (1).

Luther et la Bible : autre sujet très important qui a été étudié par M. J. VERMAUT (2). La doctrine de Luther, qui professe posséder en l'Écriture

(1) Ce travail a été critiqué d'office par M. TH. VAN OPPENRAAIJ.

(2) **Sources** : *Les œuvres de Luther* (voir les sources citées par M. NOËL, p. 355). — **Ouvrages généraux** : *a*) Encyclopédies et dictionnaires : *Real-Encyclopaedie für die protestantische Theologie und Kirche; Kirchenlexicon*, éd. WETZER et WELTE; *Encyclopédie des sciences religieuses* de LICHTENBERGER; *Dictionnaire de la Bible* de VIGOUROUX. — *Les Dogmengeschichte* de HARNACK, LOOFS et SEEBERG; FRANCK et DORNER, *Geschichte der Protestantische Theologie;* b) Ouvrages sur l'Écriture Sainte : R. SIMON, *Histoire critique du vieux testament*, etc, Amsterdam, 1685; ROSENMÜLLER, *Historia interpretationis librorum sacrorum*. Leipzig, 1815; A. LOISY, *Histoire du canon de l'Ancien Testament*. Paris, 1890; LE MÊME, *Histoire du canon du Nouveau Testament*. Paris, 1891; P. DAUSCH, *Die Schriftinspiration. Eine biblisch-geschichtliche Studie*. Munich, 1891; HOLZSHEY, *Die Inspiration der hl. Schrift in der An-*

Sainte la parole de Dieu, la vérité par excellence, est empruntée à l'Église catholique. Ce qui est opposé à celle-ci, c'est de dire que l'Écriture est la règle unique de la Foi. Les influences littéraires n'expliquent pas la genèse de ce principe en l'âme de Luther. A mesure que ses idées dogmatiques s'accentuent et deviennent certitude, Luther est amené à se débarrasser des autorités extérieures qui gênent l'épanouissement de sa nouvelle doctrine. C'est en 1519, lors de la dispute de Leipzig, qu'il s'est soustrait entièrement au pouvoir du Souverain Pontife. Quelle a été l'attitude du Réformateur vis-à-vis du canon de l'Écriture Sainte? Le concile de Florence en 1442 avait déclaré inspirés tous les livres de l'Ancien et du Nouveau Testament, ce qui n'empêcha pas qu'après le concile, on ne distinguât encore les livres servant de fondement au dogme et les livres destinés surtout à l'édification des fidèles. Luther dans sa bible de 1535 relégua tous les deutero-canoniques de l'Ancien Testament et les fit précéder de la mention : Apocryphes, c'est-à-dire livres qui ne sont pas tenus pour égaux à l'Écriture Sainte, mais qui néanmoins sont bons à lire. Il déclare également que plusieurs livres du Nouveau Testament étaient non-canoniques. L'attitude de Luther à l'égard du canon fut déterminée en grande partie par les témoignages de l'ancienne Église. Il proclama comme critère du canon la nature de l'enseignement que fournit, touchant le Christ et le salut des hommes, chaque écrit qu'il s'agit d'apprécier. Ce principe qui n'a pas, du reste, été strictement

schauung von Mittelalters. Munich, 1895; CORNELY, *Historica et critica introductio in utriusque testamenti libros sacros.* Paris, 1894; KUNZE, *Glaubensregel, H. Schrift und Taufbekenntniss.* Leipzig, 1899. — **Ouvrages spéciaux :** ROMBERG, *Lehre Luthers von d. hl. Schrift.* Wittenberg, 1865; THIMME, *Luthers Stellung zur hl. Schrift* dans le *Neue Kirchliche Zeitschrift,* t. VII (1896); K. THIMME, *Luthers Stellung zur h. Schrift.* Gütersloh, 1903; KÖSTLIN, *Martin Luther, sein Leben, und seine Schriften.* 4e éd. Stuttgart, 1897; LE MÊME, *Luthers Theologie* etc. Stuttgart, 1901; H. PREUSS, *Die Entwicklung des Schriftprincips bei Luther bis zur Leipziger Disputation.* Leipzig, 1901; O. SCHEEL, *Luthers Stellung zur heiligen Schrift.* Leipzig, 1902 (cfr. *Revue d'histoire ecclésiastique,* t. IV (1903), pp. 740-744); F. KROPATSCHECK, *Das Schriftprinzip der lutherischen Kirche.* Leipzig, 1903; HOPF, *Würdigung der luth. Ubersetzung.* Nurenberg, 1847; KEHREIN, *Zur Geschichte Bibelübersetzung von Luther.* Stuttgart, 1851; RIEHMS, *Luther als Bibelübersetzer* dans les *Theologische Studien und Kritiken.* 1881; GRIMM, *Kurzgefaszte Geschichte des lutherischen Bibelübersetzung.* Jena, 1884; HOFFMANN, *Verbreitung der Bibel beinn Beginn der Reformation* dans le *Monatsblätter f. d. Kathol. Religionsunterricht,* 1901.

appliqué, servit encore à graduer la valeur et l'importance qu'il convenait d'accorder aux livres admis à la dignité scripturaire. En somme, par la nouvelle doctrine, la croyance traditionnelle était battue en brèche sur deux points importants : en théorie, sur le principe même de la canonicité, en fait, sur l'étendue de la collection scripturaire.

M. Vermaut se demande quelle est la valeur de Luther comme critique et comme exégète. Kunze a tort, se plaçant au point de vue des livres du Nouveau Testament, de considérer Luther comme un prince de la critique historique. Dans l'application des critères externes, Luther a tous les défauts de son époque et ne la dépasse guère. Les critères internes, pour lui, consistent surtout dans le caractère spécial que doit présenter toute œuvre authentique et qui doit être notamment de prêcher et de recommander cette christologie dont Luther avait fait le centre de son système. Il est incontestable qu'il a emprunté beaucoup à Érasme et que les progrès accomplis par la critique historique, appliquée aux Livres Saints, ne sont pas dus au réformateur. Comme exégète, on sait que Luther était plus soucieux d'interpréter le texte dans le sens de sa doctrine que d'en donner un commentaire loyal. Il a émis, il est vrai, quelques principes d'interprétation ; par exemple, toute âme croyante illuminée par l'Esprit Saint ne peut manquer de saisir le véritable sens de l'Écriture ; mais il en arrive finalement à dire que tout doit être ramené au principe de la justification par la foi (1).

Une personnalité marquante intimement liée à l'œuvre de la Réforme est celle de Mélanchton.

M. A. Logghe s'est chargé de nous faire connaître les traits saillants de cette figure et d'indiquer *le rôle que Mélanchton a joué dans l'établissement du protestantisme* (2).

(1) Ce travail a été critiqué d'office par M. L. Noël.

(2) **Sources** : *Les œuvres de Mélanchton*, édition complète : *Corpus Reformatorum Ph. Melanchthonis opera*, éd. Bretschneider et Bindseil. Halle, 1834; éditions partielles : *Ph. M. Epistola, judicia, concilia, testimonia*, éd. Bindseil. Halle, 1874; Th. Kolde, *Die loci communes Ph. M. nach Plitt in dritter Auflage*. Leipzig, 1900; Le même, *Die Augsburgische Konfession lateinisch und deutsch*. Gotha, 1896; Hartfelder, *Melanchthonia Pædagogica*. Leipzig, 1892; Haussleiter, *Melanchthon-Kompendium*. Greifswald, 1902. — **Principaux ouvrages** : Camerarius, *De Ph. Mel. ortu, totius vitae curriculo et morte narratio*. Leipzig, 1566; Schmidt, *Leben und ausgewählte Schriften*. Elberfeld, 1861;

Mélanchton, au caractère doux et pacifique, a été de bonne heure sous l'influence des humanistes. Le discours d'ouverture qu'il prononça à l'université de Wittemberg en 1518, produisit une grande impression sur Luther; celui-ci se rapprocha davantage des humanistes et Mélanchton de son côté devint un admirateur passionné du moine augustin. On n'est point d'accord sur la question de savoir à quelle époque Mélanchton s'est rallié aux idées théologiques de Luther. Tandis que certains auteurs soutiennent que la sympathie mutuelle qui les unissait n'avait d'autre fondement que la communauté de sentiments sur le mouvement humaniste; d'autres croient que, dès les premiers mois de son séjour à Wittemberg, Mélanchton est devenu un partisan secret de la cause religieuse dont Luther venait de se déclarer le champion. M. Logghe se range à ce dernier avis et avance comme preuve positive la correspondance échangée entre ces deux personnages.

Chez Mélanchton comme chez Luther, les nouvelles idées religieuses ont leur fondement dans la conception de la foi, la doctrine de la justification et de la grâce. La discussion de Leipzig l'amène à étudier la question du libre arbitre, le pouvoir du pape et l'infaillibilité des conciles; le premier, il pose le principe de l'exégèse protestante. Depuis lors, il est aux côtés de Luther et sa puissante dialectique est d'un grand secours au moine réformateur : il l'aide à systématiser la nouvelle doctrine et à riposter aux attaques des professeurs de la Sorbonne.

Si l'on peut croire que Mélanchton, dans ses premières études, a cherché la vérité en toute sincérité, on peut cependant lui reprocher son entière dépendance à l'égard de Luther, et sa prétention à trancher des questions, à l'examen desquelles il n'était nullement préparé.

HARTFELDER, *Melanchthon als Präzeptor Germaniae*. Leipzig, 1889; VIRK, *Melanchthon politische Stellung auf den Reichstag zu Augsburg*, dans le *Zeitschrift fur Kirchengeschichte*, t. IX, pp. 67-104 et 293-340; SELL, *Melanchthon und die deutsche Reformation bis* 1531. Halle, 1897; MIX, *Luther und Melanchthon in ihrer gegenseitigen Beurtheilung*, dans les *Theologische Studien und Kritiken*, 1901, pp. 453-521; ELLINGER, *Philipp Melanchthon. Ein Lebensbild*. Berlin, 1902; KAWERAU, *Die versuche Melanchthon zur Katholischen Kirche zurückzuführen*. Halle, 1902; HERRLINGER, *Die Theologie Melanchtons*. Gotha, 1879; SEEBERG, *Melanchthons Stellung in der Geschichte des Dogmas*, dans le *Neue Kirchliche Zeitschrift*, t. VIII (1897), pp. 129 ss; les *Histoires du protestantisme*, de RANKE, etc., *de la théologie protestante*, de DORNER et de GOSS et des *Dogmes*, de LOOFS et SEEBERG.

Dans la suite de son travail, M. Logghe expose le développement historique de deux points de la doctrine de Mélanchton au sujet desquels il en est arrivé à défendre une opinion contraire à celle de Luther. Dans la question du libre arbitre, Mélanchton dénie d'abord à la volonté humaine toute liberté afin de faire éclater la toute puissance de la grâce divine. Seulement, rêvant de donner une éducation morale au peuple, ce qu'il pouvait difficilement entreprendre sans concéder une certaine liberté d'action, il se laissa influencer par les écrits d'Érasme, et finit en 1527 par reconnaitre à la volonté une liberté pour les actes de la vie sociale «*justitia civilis*». Dans la *Confession d'Augsbourg*, il maintient cette doctrine. Mais bientôt, entre lui et Luther, un différend éclate au sujet de cette doctrine et de celle de la prédestination. Un accord apparent se rétablit bien vite, Mélanchton n'osant pas soutenir ouvertement ses opinions. Dans la doctrine de la Cène apparaît le même fait caractéristique. Nul doute que, vers 1520, il n'admette la présence réelle. Les discussions sur la matière avec Zwingle et OEcolampade l'ont insensiblement amené, vers 1530, à une conception plus spirituelle des paroles sacramentelles. Il n'ose avouer ses opinions sur l'Eucharistie dans la *Confession d'Augsbourg* (où d'ailleurs il a dissimulé beaucoup de doctrines) et se borne à des phrases ambiguës. Plus tard il exclura dans la *Variata* de 1540 la transsubstantion et la présence réelle. Quant au rôle général de Mélanchton dans l'établissement du protestantisme, il a été considérable. M. Logghe le caractérise ainsi : Si Luther a conçu les idées nouvelles, c'est Mélanchton qui leur a donné un exposé simple et méthodique; le premier a fondé une nouvelle Église, l'autre en a établi la théologie (1).

La confession d'Augsbourg, si célèbre dans l'histoire du protestantisme, méritait de faire l'objet d'un travail spécial (2). M. E. Tobac dans la

(1) Ce travail a été critiqué d'office par M. E. Tobac.

(2) **Sources** : Th. Kolde, *Die augsburgische Konfession lateinisch und deutsch kurz erlaütert*. Gotha, 1896; Walch, *Martin Luther's sämtliche Schriften*. Halle, 1745; *Corpus Reformatorum : Ph. Melanchthonis opera*, ed. Bretschneider und Bindseil. Halle, 1834. — **Principaux travaux** : Coelestinus, *Historia comitiorum*. 1530. *Augsb. celebrat*, 1577; Cyprian, *Historia der Augsburger Konfession*. Gotha, 1730; Ch. de Villers, *Précis historique sur la confession d'Augsbourg*. Paris, 1817; Rudelbach, *Hist. krit. Einleitung in die Augsb. Konfession*. Leipzig, 1834; Rieser, *Die Augsburger Konfession*. Ratisbonne, 1845; Kalinich,

première partie de sa conférence sur ce sujet a exposé l'historique de cette confession.

La division religieuse des esprits en Allemagne était nettement établie, malgré tous les efforts déployés pour arrêter la propagande des nouvelles doctrines. On comptait beaucoup sur la diète d'Augsbourg pour opérer la réunion. Les protestants, d'autre part, se préparaient à se maintenir dans leurs positions. Après la réception de l'édit impérial, convoquant une diète à Augsbourg (1530), l'électeur Jean de Saxe fit élaborer les articles de Torgau, traitant surtout des institutions humaines et des abus existants dans l'Église. Les débuts de la nouvelle assemblée firent voir aussitôt la situation sous son véritable jour : les princes protestants, voulant justifier l'attitude qu'ils avaient prise, remirent au souverain un mémoire, connu sous le nom de *Confession d'Augsbourg*. Mélanchton avait été chargé de le rédiger. Dans cette exposition de la foi protestante, on trouve, à la base des questions doctrinales, les articles de Schwabach formulés en 1529, en vue d'un accord éventuel entre luthériens et zwingliens; pour les institutions et les coutumes, les éléments essentiels sont empruntés aux articles de Torgau.

M. Tobac dans une seconde partie expose le caractère général de la *Confession d'Augsbourg*. Elle fut avant tout une œuvre de conciliation entre catholiques et protestants : Mélanchton et plusieurs de ses amis étaient animés de dispositions favorables à l'unité. Il s'en suit qu'il ne faut pas y chercher l'expression exacte de la doctrine réformée telle qu'elle était à cette époque : le but poursuivi a amené les rédacteurs à passer sous silence ou à atténuer bien des points, touchant lesquels le désaccord était complet. De plus, les idées personnelles de Mélanchton

Luther und die Augsburger Konfession. Leipzig, 1861; Knaake, *Luther's Antheil an der Augsb. Konfession*. Berlin, 1863; Engelhardt, *Die innere Genesis und der Zusammenhang der Marburger, Schwabacher und Torgauer Artikel sowie der Augsb. Konfession* in *Nieders Zeitschrift für hist. Theologie*, 1865, pp. 515-629; Plitt, *Einleitung in die Augustana*. Erlangen, 1867-1868; Le même, *Die Apologie der Augustana*. Erlangen, 1873; Ch. Pfeuder, *La confession d'Augsbourg précédée d'une introduction*. Paris, 1872; Brieger, *Die Torgauer Artikel* (Kirchengeschichtliche Studien Herman Reuter gewidmet). Leipzig, 1888; Roth, *Augsburgs Reformationsgeschichte* 1517-1530. Ackernau, 1901; Eichhorn, *Die Rechtferdigungslehre der Apologie (Theologische Studien und Kritiken*. Bd. 60, p. 415). Gotha, 1887; Les *Dogmengeschichte* de Harnack, Loofs, Seeberg et Schwane; l'*Encyclopédie des sciences religieuses* de Lichtenberger; le *Kirchenlexicon* de Wetzer et Welte.

n'étaient pas fixées à cette époque et sur mainte question il se trouvait en opposition formelle avec Luther lui-même. Il n'empêche que la *Confession d'Augsbourg* ne soit un véritable monument de la doctrine réformée. Toutefois, l'importance qu'y attachent encore les protestants de nos jours, est plus apparente que réelle. En 1861, le protestant Leo disait de cette confession : « elle se trouve sur toutes les lèvres et bien peu la connaissent, presque personne ne cherche à la comprendre dans son sens original ; on en fait la pierre angulaire du protestantisme, on célèbre de grandes fêtes en son honneur, on l'exalte dans les écoles, et rares sont ceux qui savent ce qu'elle contient » (1).

La diète d'Augsbourg n'ayant pas réussi à rétablir l'unité religieuse, on s'évertua sur le champ à provoquer un *colloque entre catholiques et protestants;* la tentative n'aboutit pas et jusqu'en 1540 on ne parla plus de colloque religieux. Dans quelles circonstances les a-t-on rétablis? quelle est la nature de ces colloques, et quel en a été le résultat? M. L. Colens a cherché à répondre à ces questions; il s'est servi dans ce but, de sources récemment éditées, dont les derniers travaux sur la matière n'ont pu profiter (2).

La réapparition des colloques s'explique par la situation politique de Charles V et les dispositions de l'esprit public en Allemagne à cette époque. Après la Confession d'Augsbourg, la religion protestante avait peu à peu

(1) Ce travail a été critiqué d'office par M. A. Logghe.

(2) **Sources** : De Wette, *Luther's Briefe*, 5 vol. Berlin, 1828; *Corpus reformatorum : Ph. Melanchthonis opera.* édit. Bretschneider, III-IV. Halle, 1836; Neudecker, *Urkunden aus der Reformationszeit.* Cassel, 1839; Lammer, *Monumenta Vaticana.* Fribourg en Br., 1861; Ranke, *Deutsche Geschichte in Zeitalter der Reformation*, VI, 5e édit. Leipzig, 1873 (Nuntiaturberichte de Morone au colloque de Worms depuis le 5 décembre 1540); Dittrich, *Regesten und Briefe des Cardinals Gasparo Contarini.* Braunsberg, 1881; Dittrich, *Nuntiaturberichte Morone's* (depuis le 1er janvier 1541), dans le *Historisches Jahrbuch*, t. IV (1883), pp. 428-472, 618-673. — **Travaux** : Ranke, *ouvrage cité;* Schafer, *De libri Ratisbonensis origine atque historia.* Euskirchen, 1870; Pastor, *Die kirchlichen Reunionsbestrebungen während der Regierung Karls V.* Fribourg en Br., 1879; Dittrich, *Die Nuntiaturberichte Giovanni Morone's vom Reichstage zu Regensburg* 1541, dans le *Historisches Jahrbuch*, t. IV (1883), p. 395; Dittrich, *Gasparo Contarini. Eine Monagraphie.* Braunsberg, 1885; Moses, *Die Religions Verhandlungen zu Hagenau und Worms* 1540-1541. Jena, 1889; Pieper, *Zur Entstehungsgeschichte der ständigen Nuntiaturen.* Fribourg en Br., 1894.

envahi presque toute l'Allemagne. Charles Quint, qui voyait avec raison dans les dissensions religieuses une source d'affaiblissement pour le pouvoir impérial, était incapable de réaliser par la force l'unité désirée; les Français et les Turcs n'auraient pas manqué de profiter de sa situation critique. L'idée se présenta donc naturellement à l'esprit de l'empereur de terminer les différends à l'amiable, au moyen de colloques religieux entre catholiques et protestants. Ces colloques devaient avoir lieu en Allemagne, centre principal des querelles religieuses. D'autre part, l'état des esprits dans ce pays favorisait singulièrement les plans de Charles V. Parmi les protestants s'était formé « le parti des Expectants », qui, tout en adhérant aux idées nouvelles, se refusait cependant à s'écarter définitivement de l'Église catholique et attendait de celle-ci une restauration complète. De même dans la classe élevée de la population catholique s'était constitué « le parti du milieu »; ce parti, qui comptait en Allemagne nombre d'adhérents, réprouvait les excès des protestants et les abus de l'Église catholique; il estimait notamment qu'il était opportun de terminer les dissensions en matière de religion, sans l'intervention directe de Rome, par des colloques. Les princes catholiques et la plupart des évêques n'étaient nullement hostiles à ce projet d'union.

Cependant ces colloques, d'un genre spécial, n'étaient pas sans présenter des dangers. Constitués pour traiter les affaires religieuses en dehors de l'Église, ils devaient nécessairement porter préjudice à l'autorité du Saint-Siège. Approuver ces colloques, c'était pour Rome abdiquer sa souveraineté en matière de religion.

Venons-en aux colloques eux-mêmes. A l'Intérim de Francfort en 1539, on avait proclamé que la décision des affaires religieuses était réservée à la seule autorité impériale, avec autorisation de soumettre ces décisions à la cour romaine. Paul III, justement alarmé, avait prié Charles V de ne pas souscrire à cette clause. L'année suivante l'empereur demanda au pape d'envoyer un légat au colloque de Spire, qui fut bientôt transféré à Haguenau. Paul III envoya comme légat Giovanni Morone, mais ne lui conféra aucun pouvoir pour traiter les affaires religieuses. Morone, défenseur énergique des droits du Saint-Siège, se rendit parfaitement compte du mal qui pouvait résulter de ces colloques pour l'Église catholique. Dès lors il s'efforça de toute façon d'empêcher qu'on ne prît des décisions dans les réunions, et quand il ne pouvait les empêcher, d'atténuer au moins leur importance. Voyant qu'il ne pouvait réussir par suite des dispositions des catholiques, trop portés à la conciliation,

Morone écrivit au Pape qu'il était nécessaire d'envoyer un légat muni de plus amples pouvoirs. Le Pape refusa d'accéder à sa demande, mais insista auprès de Ferdinand pour qu'on mît fin au colloque. Le 28 juillet 1540, le colloque est suspendu et remis à une date ultérieure.

Le Pape envoya un nouveau légat, Campeggio, au colloque suivant tenu à Worms en 1541 : Campeggio reçut les mêmes instructions que Morone qui dut s'adjoindre au nouveau légat. Il faut relater ici un incident survenu entre Morone et Granvelle avant l'ouverture du colloque. Le rescrit d'Haguenau avait statué qu'on voterait après la discussion des questions, et que les décisions seraient prises à la majorité des votes. Granvelle voulut que l'on se conformât aux termes du rescrit. Morone refusa net : il n'avait pas tous ses apaisements au sujet de l'orthodoxie de plusieurs théologiens catholiques et menaça Granvelle d'en appeler au Saint Siège, ce qui fit céder son antagoniste. Le colloque, qui ne pouvait plus offrir aucun danger pour le catholicisme, eut lieu le 14 janvier. On se mit d'accord sur une formule très vague touchant le péché originel, et Granvelle, qui croyait avoir trouvé une nouvelle base de discussion, fit brusquement arrêter le colloque.

Il fut repris à Ratisbonne en février 1541. Contarini, nouveau légat du pape, reçut des instructions encore plus sévères que celles que le Saint Siège avait données à Morone et Campeggio. La nouvelle base de discussion trouvée par Granvelle, c'était le livre de Ratisbonne. Dans ce livre, dont Mélanchton et Butcer étaient les principaux auteurs, on avait réuni un mélange incohérent de doctrines catholiques et protestantes, en vue de contenter les deux partis. Dans les discussions qui suivirent, les catholiques remportèrent un triomphe partiel : ils amenèrent les protestants à renoncer à leur expression *sola fides*. Luther réclama et Rome de son côté fit les réserves les plus expresses au sujet des formules sur lesquelles on semblait s'accorder. Mélanchton, voyant qu'il devenait suspect à Luther, rétracta les concessions faites. La continuation du colloque devint dès lors impossible; le 22 mai 1541, il prit fin.

Au point de vue dogmatique, l'effet de ces colloques fut nul. Pour l'Église catholique d'Allemagne le résultat en fut funeste. L'empereur, sous la pression des difficultés politiques, accorda par l'édit de Ratisbonne, liberté complète aux protestants. Cet édit, suivant de près les colloques religieux, eut un effet moral très désastreux sur la population et les protestants ne manquèrent pas d'interpréter l'édit de façon à en dégager le triomphe des doctrines nouvelles, dans les discussions qui venaient d'avoir lieu. Cependant le mal eût pu être plus grave. C'est

grâce aux envoyés pontificaux et en particulier à Morone qu'on était parvenu à empêcher la substitution de l'autorité impériale à l'autorité de l'Église Romaine dans les questions religieuses (1).

On sait le retentissement qu'eut au XVIIe siècle le *livre de Bossuet sur les variations des doctrines protestantes*. M. X. Colard, chargé d'examiner cet ouvrage et d'en présenter un examen critique, nous a d'abord exposé le cadre logique et historique de l'*Histoire des variations* (2).

Pour déterminer la place qu'occupe l'*Histoire des variations*, il faut marquer les caractères et les tendances de la controverse entre catholiques et protestants, à la fin du XVIIe siècle. Or, ces caractères étaient les suivants : le champ des controverses est limité à un petit nombre de points essentiels, comme la Justification, l'Eucharistie, l'Église, la Prédestination. De plus on n'admet comme source de la révélation non plus seulement l'Écriture Sainte, mais aussi la tradition, et l'on cherche à mettre ses théories en harmonie avec la doctrine de l'ancienne Église. L'axiome de Montaigne : « l'essence de la vérité est uniforme et constante; la vérité doit avoir un visage pareil et universel », a beaucoup contribué a inaugurer pour la controverse religieuse une nouvelle période. Catholiques et protestants admettront ce principe et concluront en bonne logique : « si l'essence de la vérité est une constante uniformité, instabilité et variation est une marque d'erreur ». Bossuet va appliquer cette théorie au protestantisme et montrer dans son *Histoire des variations*, comment le protestantisme a rompu avec l'Église ancienne, et comment les réformateurs aussi, sont en désaccord entre eux et avec eux-mêmes.

Après avoir donné un résumé succinct des doctrines contenues dans le célèbre ouvrage de Bossuet, M. Colard tâche d'en apprécier la valeur

(1) Ce travail a été critiqué d'office par M. A. Soetaert.

(2) **Source** : J. B. Bossuet, *Histoire des variations des églises protestantes*. Défense de cette histoire. Avertissemens aux protestants, et instructions pastorales sur les promesses de J.-C. à son Église. Rouen, 5 vol., 1782. — **Ouvrages** à lire à titre d'appréciation sur Bossuet : J. Basnage, *Histoire de la religion des églises réformées*. Rotterdam, 1690; Le même, *Histoire de l'Église depuis J.-C. jusqu'à présent*. Rotterdam, 1699; Jurieu, *Préservatif contre le changement de religion*. 1680; Le même, *Lettres pastorales aux fidèles qui gémissent sous la captivité de Babylone*. 1686-89; Rébelliau, *Bossuet historien du protestantisme*. Paris, 1892; Crouslé, *Bossuet et le protestantisme*. Paris, 1902; *Grande encyclopédie* au mot *Bossuet* (art. de Brunetière).

historique et se montre très favorable à Bossuet. Certains auteurs, tels que Jurieu, Scherer, ont révoqué en doute la valeur historique de l'illustre orateur. Il est vrai qu'il faut tenir compte du but apologétique et de prosélytisme qu'il poursuit dans son livre; cependant il serait injuste de ne pas reconnaître à Bossuet la qualité d'historien. Et tout d'abord les sources dont il fait usage dans le livre en question, ont une valeur réelle. Bossuet, comme il le dit lui-même, ne dira rien qui ne soit tiré le plus souvent des propres écrits des protestants, au moins toujours d'auteurs non suspects aux yeux des protestants. Ensuite il faut remarquer l'usage que fait Bossuet de ses sources : il sait en contrôler l'authenticité; il sait juger de leur valeur intrinsèque, tenant compte des tendances des auteurs qu'il cite, accordant la préférence aux auteurs contemporains. D'où il établit comme une hiérarchie de valeur entre les différents auteurs, et même entre les différents écrits du même auteur, employant les documents officiels de préférence aux traités particuliers.

M. Colard conclut en disant que « Bossuet a été grand historien pour son temps; de nos jours encore, son ouvrage peut rendre de réels services à tous ceux qui veulent étudier soit les doctrines, soit les personnes des auteurs de la Réforme » (1).

*
* *

Voilà, brièvement résumées, les idées saillantes des travaux présentés cette année aux Conférences historiques. D'autres études ont été faites sur le protestantisme, mais comme chaque conférencier occupe régulièrement deux, voire même trois séances, force a été de renvoyer plusieurs travaux aux réunions de l'année suivante.

C'est une preuve que l'ardeur et le zèle qui ont animé les membres, depuis la fondation de cette section du Séminaire historique, ne font que s'accroître avec les années. Honneur surtout et reconnaissance à notre éminent président, M. le chanoine Cauchie, qui dirige d'une main sûre les élèves de la Faculté de théologie dans la voie difficile, mais pleine de promesses, de la critique historique!

(1) Ce travail a été critiqué d'office par le R. P. Martial Legrand, O.F.M.

II.

Travaux pratiques sur les institutions du moyen âge.

(Rapport du R. P. M. Jacquin, O. P.)

Parmi les questions qui rentrent dans l'étude des institutions du moyen âge, peu sont aussi riches en renseignements utiles pour l'historien, que celle du régime domanial. Si elle appartient directement à l'histoire économique, elle fournit en outre plus d'une donnée précieuse à l'histoire constitutionnelle et juridique, à l'histoire religieuse et à l'histoire sociale.

Et cependant, cette étude n'a pas encore été faite d'une façon complète, pour la Belgique. De bonnes monographies ont fourni sur quelques points particuliers les résultats de la science actuelle; d'année en année se multiplient les publications de matériaux, terriers, chartes ou cartulaires; mais une synthèse embrassant la totalité du territoire et traitant le sujet à tous les points de vue qu'il comporte, n'a pas encore été tentée jusqu'ici. C'est une lacune.

Nous possédons pour l'Allemagne d'importants travaux d'ensemble, notamment K. Lamprecht, *Deutsches Wirtschaftsleben im Mittelalter.* Untersuchungen über die Entwicklung der materiellen Kultur des platten Landes auf Grund der Quellen zunächst des Mosellandes. 4 vol. Leipzig, 1885-1886; K. Th. von Inama-Sternegg, *Deutsche Wirtschaftsgeschichte in den letzten Jahrhunderten des Mittelalters.* 4 vol. Leipzig, 1879-1901; Th. von der Goltz, *Geschichte der deutschen Landwirtschaft*, t. I. *Von den ersten Anfängen bis zum Ausgang des 18. Jahrhunderts.* Stuttgart et Berlin, 1902, sans parler d'une œuvre intéressant presque toute l'Europe, celle de A. Meitzen, *Siedelung und Agrarwesen des Westgermanen und Ostergermanen der Kelten, Römer, Finnen und Slaven.* 4 vol. Berlin, 1899.

En France également, cette étude vient d'être faite. Dans un ouvrage intitulé : *Les classes rurales et le régime domanial en France au moyen âge* (Paris, 1901, in 8°, xxxviii-638 pp.), M. H. Sée, tout en laissant aux monographies locales le soin de préciser quelques particularités, a donné une synthèse assez compréhensive pour fournir de l'ensemble une idée à la fois nette et exacte. C'est cet ouvrage que le Séminaire historique a pris, cette année, comme point de départ dans ses travaux.

L'étude de M. Sée, après une Introduction consacrée aux origines, traite dans le livre I des classes rurales et du régime domanial, à l'époque carolingienne; les livres II et III les montrent à l'époque féodale; le livre IV enfin note les transformations du régime domanial, dans les derniers siècles du moyen âge. Les aspects géographiques, archéologiques et techniques de la vie agricole sont omis; mais, à se placer au point de vue de l'auteur, le cadre est assez complet et bien rempli. En dehors des monographies déjà existantes, les sources, pour autant qu'il était possible, ont été mises à profit. L'auteur n'a pas manqué de les classer d'après leur valeur respective : avant tout, les documents d'ordre diplomatique, terriers, chartes et cartulaires; puis, au-dessous, les textes juridiques; enfin les chroniques, peu riches à ce point de vue, et aussi moins sûres.

Est-ce à dire que tout soit parfait? Non, et l'auteur lui-même ne se fait pas illusion sur ce point. On peut relever quelques omissions; le fameux droit du seigneur n'est même pas mentionné. Le point de vue nettement économique est trop exclusif, le côté juridique et surtout religieux eussent dû être pris en considération. Plusieurs thèses sont contestables. La méthode comparative, complètement négligée, eût donné plus d'ampleur au sujet. La conclusion enfin sort du domaine historique et dépasse la portée des documents. Si de ceux-ci en effet on peut conclure à une évolution des formes de la propriété, il ne s'ensuit pas pour cela que le principe de propriété lui-même varie.

L'étude de ce travail qui, à bien des points de vue, peut servir de modèle, n'était cependant qu'un exercice préliminaire. Entrant plus directement dans la question à traiter, nous avons dépouillé un certain nombre de monographies s'y rapportant de soi, ou l'éclairant par mode de comparaison.

Enfin, et ce fut là notre principale occupation, nous avons procédé à un examen direct des textes. La tâche ici était singulièrement facilitée, grâce à un petit recueil formé par les soins de M. le professeur Cauchie, et contenant des extraits nombreux et choisis. Les divers genres de sources y étaient représentés et rangés d'après leur valeur et leur importance : sources d'archives (lois, capitulaires, formules, chartes, polyptiques), sources littéraires (lettres, annales, chroniques, vies des saints). Sur chacun d'eux nous avons pu opérer le double travail d'analyse et de classification synthétique que comporte toute composition historique. Un groupement sommaire a condensé les résultats acquis.

*
* *

En dehors de ces exercices communs, les membres menaient de front des travaux plus personnels. Quelques-uns ont fait l'objet d'intéressantes communications. Nous retiendrons, dans ses grands traits, celui qu'a présenté M. Van der Essen sur les *Vies de saint Médard et de saint Eloi*. C'est une partie des recherches faites par l'auteur sur les vies des saints de Belgique à l'époque mérovingienne.

La question, à vrai dire, n'a pas encore été traitée dans son ensemble. Dans la littérature du sujet, on ne relève guère que des études détaillées sur des saints particuliers (1). Si cependant quelques travaux se rapprochent du point de vue envisagé, ou bien ils n'ont pas le caractère scientifique voulu (2), ou bien, trop anciens, ils ne répondent plus aux exigences de la critique. Dans des travaux de ce genre, l'étude des manuscrits est essentielle (3), et à l'époque de la renaissance des études hagiographiques, elle était encore trop peu avancée pour fournir des solutions fermes et durables.

Une publication récente de M. Bernoulli (4), donne l'état de la ques-

(1) P. ex., G. Kurth, *Du caractère légendaire de l'histoire liégeoise jusqu'au* XIIIe *siècle*, dans la *Revue de l'Instruction publique en Belgique*, t. XVIII. Gand, 1875; Le même, *Étude critique sur saint Lambert et son premier biographe* dans les *Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique*, XXXIII, 3e série, t. III. Anvers, 1876; Le même, *Notice sur la plus ancienne vie de saint Remacle pour servir à l'histoire des supercheries littéraires* dans les *Bulletins de la commission royale d'histoire*. 4e série, t. V. Bruxelles, 1878; De Smedt, S. J., *La vie de saint Hubert écrite par un auteur contemporain, ibidem*, 4e série, t. V. Bruxelles, 1878; Le même, *De Sancto Huberto episcopo confessore Leodii in Belgio. Commentarius praevius* dans les AA. SS. t. I, novembris, pp. 759 et ss. Bruxelles, 1887; J. Demarteau, *Saint Bavon et son premier biographe*, dans le *Bulletin de la société d'art et d'histoire du diocèse de Liége*, t. XIII, 1, pp. 109-126. Liége, 1902.

(2) J. A. F. Kronenburg, *Neerlands heiligen in vroeger eeuwen*. vol. I. 2de éd. Amsterdam, 1900.

(3) Cfr. Ch. Mœller, *Histoire du moyen âge depuis la chute de l'empire romain jusqu'à la fin de l'époque franque*. fasc. I, p. 205, note 3. Louvain, 1898; Wattenbach, *Deutschlands Geschichtsquellen im Mittelalter*. 6e éd., pp. 213 et ss. Berlin, 1893.

(4) C. A. Bernoulli, *Die Heiligen der Merowinger*. Tubingue, Fribourg-en-Brisgau et Leipzig, 1902 (Cfr *Revue d'Histoire Ecclésiastique*, 1900, t. I, pp. 539-516. Compte rendu par J. Mahieu). Voir aussi un excellent aperçu sur les vies des saints dans A. Molinier, *Les sources de l'histoire*

tion, et cet ouvrage écrit pour montrer la différence entre la croyance populaire et la foi officielle à l'époque mérovingienne, pourrait servir de modèle, si le scepticisme de l'auteur n'en diminuait la valeur. D'ailleurs il s'occupe surtout et presque exclusivement des saints étrangers à la Belgique.

Jusqu'ici, M. Van der Essen s'est borné à étudier la provenance des deux *Vitae*. Avant de communiquer les résultats de son enquête, il a jugé bon de faire connaître les bases de son travail, en indiquant les manuscrits qui nous ont transmis les *vitae*, les éditions qu'on en a faites et les travaux qu'ils ont occasionnés.

I. VITA MEDARDI. Vie de S. Médard, évêque de Noyon, mort vers 550.

Manuscrits (1).

1) *Codex Monacencis*, latin nº 3514 de la bibliothèque de Munich; VIIᵉ siècle=M; 2) *Codex Namurcencis*, nº 53 de la bibliothèque publique de Namur, fº 1; XIIᵉ siècle=N. Le début de la *Vita*, jusqu'au milieu du ch. 3, manque, ainsi que le dernier chapitre. (Cf. *Analecta Bollandiana*, t. I, p. 512.) Il parait transcrit de M; 3) *Codex Bruxellensis*, nº 9637 de la bibliothèque royale, fº 205; XIIᵉ siècle=B. Il reproduit le *Codex Monacensis*, mais fortement altéré. (Cf. *Neues Archiv*, t. II, p. 257.); 4) *Codex Parisiensis*, latin nº 13345, fº 131-135; XIIIᵉ siècle=P; 5) *Codex Parisiensis*, latin nº 12598, fº 25-28; VIIIᵉ siècle=Q; 6) *Codex Parisiensis*, latin nº 5301, fº 82-85; Xᵉ siècle=R. Le texte de la *Vita* est presque à la lettre celui de P; 7) *Codex Illerdensis*, XIVᵉ siècle. (Cf. VILLANUEVA, *Viage litterario a las eglisias de Espana*. t. XV, p. 313, Madrid, 1851.) Ici la *Vita* est divisée en trois leçons; elle cesse à *triumphalis ascendit* (ch. 27 de la *Vita*). — Potthast *(ouvrage cité*, p. 1477), donne en outre une foule de manuscrits datant presque tous des XIIᵉ et XIIIᵉ siècles.

[N. B. — SURIUS, dans son ouvrage : *De probatis Sanctorum historiis*, t. III, p. 553, Cologne, 1572, a édité en réalité la *Vita Medardi*, remaniée et interpolée par RADBOD DE NOYON († 1098)].

Editions. 1) Complètes.

1) D'ACHERY, *Veterum aliquot scriptorum Spicilegium*, t. VIII, p. 391,

de France. I *Epoque primitive Mérovingiens et Carolingiens*. pp. 94-101. Paris, 1902, de même que dans l'article du R. P. DELEHAYE, *Les légendes hagiographiques (Revue des questions historiques*, 1903, t. LXXIV, pp. 56-122. Cfr. *Revue d'histoire ecclésiastique*, 1903, t. IV, pp. 717-721). On peut aussi trouver des renseignements dans A. MARIGNAN, *Études sur la civilisation française*, t. II; *Le culte des saints sous les Mérovingiens*. Paris, 1899.

(1) Cf. KRUSCH, *Fortunatus*, MGH. *Auctores antiquissimi*, t. IV, pp. XXVI-XXVII. Berlin, 1885; POTTHAST, *Bibliotheca historica medii aevi*, 2ᵉ édition, t. II, p. 1477. Berlin, 1896.

Paris, 1668. (édition DE LA BARRE, t. II, p. 71). Cette édition est faite d'après les mss de Saint-Germain-des-Prés, de Claude Joly, chanoine parisien, de Corbie et de Rebaix. D'Achery semble avoir eu tout au moins sous la main des manuscrits identiques à M et B, sinon ces derniers manuscrits eux-mêmes; 2) *Acta Sanctorum* (édition d'Anvers, 1698), t. II de juin, p. 79 — d'après le précieux manuscrit M et d'autres, tels que les manuscrits de saint Omer, Belfort, Lille, saint Maximin de Trèves, Noyon; 3) GHESQUIÈRE, *Acta Sanctorum Belgii selecta*, t. II, p. 125, Bruxelles, 1784, édition reproduisant le texte des Bollandistes. — L'édition de LUCHI (*Fortunati opera* II, pp. 122-128, Rome, 1786) reproduit également le même texte. Équivalente à celle de Luchi est l'édition de MIGNE, *Patrologie latine*, t. LXXXVIII, col. 533-540, Paris, 1844-1864; 4) Édition de KRUSCH, *Fortunati opera pedestria*, MGH, *Auctor. Antiq.*, IV, 2, pp. 67-73. Berlin, 1885.

2) **Fragmentaires.**

1) JOANNES A BOSCO (DU BOIS), *Floriacensis vetus Bibliotheca*, pp. 150-153, Lyon, 1605; 2) MIGNE, *Patrologie latine*, t. CXXXII, col. 639-642; 3) DUCHESNE, *Historiae Francorum scriptores coaetanei*, t. I, p. 545, Paris, 1636-1649; 4) BOUQUET, *Recueil des historiens de France*, t. III, pp. 451-452, Paris, 1738-1876; VILLANUEVA, *ouvrage cité*, t. XV, pp. 313-314.

Travaux. — On trouve quelques notices concernant cette *Vita* et la personne de saint Médard dans les ouvrages suivants :

CORBLET, *Hagiographie du diocèse d'Amiens*, t. IV, p. 524. Amiens, 1874; *Histoire littéraire de la France*, par les Bénédictins de saint Maur, t. V, p. 661; t. VI, p. 253; t. X, p. 406, Paris, 1740; PAPEBROCHIUS, *Commentarius praevius in AA. SS.*, Juin, II, pp. 72-78, etc.; Cfr. A. MOLINIER, *ouvrage cité*, n° 307; U. CHEVALIER, *Répertoire des sources historiques du moyen âge. Bio-bibliographie*, col. 1552, Paris, 1877-1886.

Après avoir rassemblé les matériaux, M. Van der Essen examine la *provenance de la vita Medardi.*

Sur ce sujet, M. Van der Essen relève deux opinions. L'une, qu'il appelle traditionnelle, était universellement admise jusqu'à ces derniers temps (cf. AA. SS. junii, t. II, pp. 79 et suiv.). Elle regardait la *Vita* comme l'œuvre de Fortunat de Poitiers, mort au commencement du VIIe siècle.

Mais M. Krusch s'est élevé contre cette donnée. Les raisons sont les unes négatives, les autres positives (cf. *loc. cit.*, pp. XXV-XXVI). Il essaie d'abord de ruiner l'affirmation traditionnelle. Elle se base selon lui 1) sur le ms M, qui termine la *Vita* par cette souscription : *Fortunatus praesbyter composuit haec vita vel actus sancti Medardi;* 2) sur le témoignage d'un anonyme du IXe siècle, qui affirme que Fortunat a écrit la vie de saint Médard (1); 3) enfin sur la même affirmation d'un autre

(1) Cf. *AA. SS.*, t. II de Juin, pp. 73 et suiv.

anonyme de Soissons. Or tout cela, dit M. Krusch, repose sur la clausule du manuscrit de Munich, laquelle est simplement une addition empruntée à la fin du poème authentique de Fortunat sur saint Médard, poème qui, dans le manuscrit, suit immédiatement la *Vita* (1). Veut-on des raisons positives? M. Krusch en fournira. La *Vita*, dit-il, semble n'être qu'un résumé du *Carmen*, et la dépendance vis-à-vis de celui-ci ne saurait être niée (comparez notamment le ch. 15 de la *Vita* et le *Carmen* II. 16, v. 116 et suiv. Cfr. Krusch, *loc. cit.*, p. xxv). De plus un même miracle est narré contradictoirement dans le *Carmen* et dans la *Vita;* dans la *Vita* il y a des amplifications incontestables des thèmes contenus dans le *Carmen*. Ajoutez la barbarie du style, la présence des épithètes *praecellentissimi*, *clementissimi*, appliquées aux rois, et il n'y aura plus d'hésitation à refuser la *Vita* à Fortunat. Et ce n'est pas tout. Au ch. 57, il y a une allusion à l'expédition que Thierry II fit en 602. Or, dit M. Krusch, nous ne savons pas si Fortunat a vécu aussi longtemps. Conclusion : la *Vita* est l'œuvre d'un faussaire. Les sources? Le *Carmen de sancto Medardo* de Fortunat (2) est un *Liber miraculorum* que Grégoire de Tours dit avoir vu (3). Cet écrit concernant saint Médard a dû inspirer la *Vita*, car elle contient plusieurs détails que le *Carmen* ne pouvait révéler.

Voilà la provenance selon M. Krusch. Sa critique aboutit, on le voit, à enrichir sa collection de faussaires, qui, comme on l'a dit à maintes reprises, prend des proportions inquiétantes.

Mais M. Van der Essen croit qu'ici, comme ailleurs (4), les preuves sont loin d'être apodictiques.

Voici d'abord une affirmation absolument erronée et fort étrange de la part de M. Krusch. Les épithètes *praecellentissimi* et *clementissimi* appliquées aux rois, dit M. Krusch, sont inouïes sous la plume de Fortunat. Or, il suffit d'ouvrir les *Vitae* de saint Germain de Paris et de sainte Radegonde, éditées par M. Krusch lui-même dans ce volume

(1) Ce poème aurait été composé vers 570, une trentaine d'années avant la *Vita*. Cfr. *AA. SS.*, *loc. cit.*, p. 72.

(2) *Venantii... Fortunati presbyteri Italici opera poetica*, ed. F. Leo, MGH, *Auct. Antiq.*, t. III-IV, pp. 44-48. Berlin, 1886.

(3) B. Krusch. *Gregorii Turonensis Liber de gloria confessorum*, MGH., SS. Rerum Merovingicarum, I, 2 (ch. 93), p. 807.

(4) Voir, p. ex., au sujet des controverses entre M. Krusch et Mgr Duchesne le *Rapport du Séminaire historique pendant l'année académique* 1900-1901 dans l'*Annuaire de l'Université catholique*, 1902, p. 280.

des *Monumenta* (pp. 11-27 et 38-49), pour se convaincre du contraire. En effet, au ch. 43 de la *Vita sancti Germani* attribuée par M. Krusch à Fortunat, nous trouvons « denique quadam vice *praecellentissimus* Childebertus rex, cum ei direxisset... » *(loc. cit.*, p. 14); puis au ch. 65 : « *Praecellentissimus* Childebertus rex cum equum necessarium ad cellam beati viri donasset... » (p. 16). Enfin dans la *Vita sanctae Radegundis*, ch. 5 : « quae veniens in sortem *praecelsi* regis Clotharii... » (p. 38).

Quant au miracle raconté d'une façon différente dans le *Carmen* et dans la *Vita*, M. Van der Essen croit qu'il n'y a pas lieu de parler aussi vite de contradiction. Il note d'abord qu'entre la *Vita* écrite après l'expédition de Thierry II en 602, et le *Carmen* composé probablement vers 570, il y a trente deux ans d'intervalle, ce qui pourrait suffire à expliquer, semble-t-il, la différence des deux rédactions, même en admettant qu'elles fussent du même auteur. Dans cette hypothèse, Fortunat ne se serait pas expressément servi du *Carmen* pour rédiger la *Vita*, tout en relatant les *mêmes* miracles. L'anonyme du ɪxᵉ siècle, auteur d'une vie de saint Médard (1) et au xɪᵉ siècle Radbod, citent bien à la suite de la guérison d'un aveugle, celle d'un sourd, conciliant ainsi sans doute, d'une façon naïve autant que facile, les données du *Carmen* et de la *Vita*. On peut trouver une explication mieux fondée. En effet, si l'on compare non pas seulement les *deux passages* cités par M. Krusch *(loc. cit.*, p. XXVI), mais *tous* les miracles relatés par le *Carmen* d'une part et de l'autre par la *Vita*, la difficulté disparaît. Dans la *Vita*, on trouve au ch. 30 un *sourd* guéri par l'*attouchement du voile* qui recouvre le cadavre; au ch. 32, c'est un muet guéri par la « décubation » devant la basilique de Saint-Médard; au ch. 35 enfin, il est question d'*aveugles* guéris, sans que l'auteur mentionne les circonstances de leur guérison. Dans le *Carmen*, au v. 67, c'est un *aveugle* guéri pour *s'être couché sous le brancard funèbre* et au v. 139, un autre aveugle guéri par une « décubation » de deux jours devant le sépulcre du saint. On voit par cette comparaison que les deux miracles opposés par Krusch *(Vita*, ch. 30 (2), *Carmen*, v. 67) s'accomplissent dans des *circonstances différentes*. Il se peut très bien dès lors que l'aveugle du v. 67 soit un de ceux que la *Vita* mentionne au ch. 35.

(1) *AA. SS.*, t. II de juin, pp. 83-84.
(2) Relevons en passant une erreur d'impression. Au lieu de c. 13 (p. XXX) il faut lire c. 30.

L'auteur de la *Vita*, dit M. Krusch, a utilisé et amplifié plusieurs passages du *Carmen*. M. Van der Essen admet cette remarque et note particulièrement les passages suivants qui justifient l'affirmation de l'éditeur allemand : ch. 9 de la *Vita* et v. 13 et 17 du *Carmen*; ch. 11-14 et v. 35-46; ch. 37 et v. 167 et sv. Là on trouve une ressemblance frappante pour le fond et même l'identité d'expression.

Pour ce qui regarde la barbarie du style de la *Vita*, « barbarie inouïe chez Fortunat », on a comme point de comparaison les *Vitae* de Fortunat, par exemple, la *Vita Germani*. Mais M. Krusch, jugeant celle-ci de Fortunat, n'a pas reproduit l'orthographe du ms de Paris; il l'a reconstituée d'après les *Carmina* du même auteur, alors que pour la *Vita Medardi*, il laisse l'orthographe mérovingienne : il est donc impossible de porter un jugement sur ce point. La comparaison est conséquemment restreinte à la construction des phrases, aux idées, aux sentiments exprimés. Pour le premier point, M. Van der Essen relève certaines tournures qui lui semblent trop enchevêtrées pour être de Fortunat, des particules de transitions différentes de celles qu'emploie l'auteur de la *Vita Germani*. Quant au plan, à la manière de conter, on ne constate que des différences sans portée (1).

Après cet examen des arguments de M. Krusch, M. Van der Essen, aborde lui-même directement l'étude de la question.

Elle serait facilement tranchée si on connaissait la date de la mort de Fortunat, car la *Vita* est postérieure à 602. Cette donnée ressort du ch. 35, où il est fait allusion aux guerres de Thierry II « in externis gentibus ». Or il s'agit ici évidemment des Gascons vaincus par Thierry II,

(1) Qu'on nous permette ici de faire remarquer que M. Warichez, dans sa savante dissertation intitulée : *Les origines de l'Eglise de Tournai* (Université de Louvain. Recueil de travaux publiés par les membres des Conférences d'histoire et de philologie, fasc. 10. Louvain. 1902), nous semble avoir eu un peu trop de confiance dans la préface de M. Krusch à la *Vita Medardi*, en reproduisant les principaux arguments de l'éditeur dans son introduction (p. 17). M. Warichez nous semble aussi avoir été quelque peu hâtif, puisque après avoir constaté avec Krusch que cette *Vita* doit être postérieure à 602, il écrit : « (Krusch) est tout de même disposé à croire que Grégoire de Tours y fait allusion au ch. 93 de sa *Gloria confessorum* » (p. 17), ce qui provient peut-être de ce que l'auteur a passé un peu rapidement sur les mots suivants de l'éditeur de la *Vita*. « Neque tamen negam vetustiorem Medardi vitam sæculo VI exstitisse » (Krusch, *op. cit.*, p. XXVI). Cette phrase retombe évidemment sur le *Liber miraculorum* dont parle Grégoire de Tours, mais non sur notre *Vita*.

de concert avec son frère Theudebert, en 602-603 (cf. *Chronique de Frédégaire*, IV, c. 21). C'est la seule expédition entreprise par Thierry contre un peuple étranger, si l'on en croit Frédégaire qui relate minutieusement les moindres faits du règne. Mais pour ce qui concerne la mort de Fortunat, ni ses écrits, ni ceux des contemporains ne fournissent des indices certains (cf. KRUSCH, *loc. cit.*, p. XXVI). Les Bollandistes (*loc. cit.*, p. 72) pensent qu'il vécut encore durant les premières années du VIIe siècle; WATTENBACH (*ouv. cit.* I, p. 92) affirme qu'il est mort au début du VIIe siècle; POTTHAST (*ouv. cit.*, p. 457) donne l'année 600; U. CHEVALIER (*ouv. cit.*, v° Fortunat) dit qu'il mourut le 14 décembre, après 600; MOLINIER enfin (*ouv. cit.*, p. 71) précise et affirme qu'il mourut « à la fin du VIe siècle, au plus tard avant l'an 602 »; puis (p. 74) il le fait mourir à Poitiers « à la fin du VIe ou au début du VIIe siècle ». Cette date de 602 serait précieuse pour trancher la question en litige, mais où M. Molinier l'a-t-il puisée? Nous l'ignorons, et il paraît qu'on ne peut rien affirmer de certain.

Mais dans le ms M, qui date du début du VIIe siècle, si l'on en juge par l'écriture, la *Vita* est attribuée à Fortunat par une clausule ainsi formulée : « *Fortunatus praesbyter composuit haec vita vel actus sancti Medardi.* » Que vaut cette affirmation? quelle est la valeur de la clausule elle-même? Au premier abord, elle frappe par la barbarie de son latin, surtout si on la compare aux intitulés de Fortunat dans ses *Vitae*, où il se nomme lui-même, et qui tous sont écrits en un style élégant. De plus, ceux-ci sont placés au début de la *Vita* sous forme de dédicace. Si Fortunat, après avoir écrit le *Carmen*, a repris trente ans plus tard le même sujet, ne peut-on supposer qu'il l'a fait sur une invitation d'un ami illustre, et dans ce cas, c'était une raison de plus pour écrire une *dédicace* où il répondrait à la requête dont il a été l'objet, et fournirait l'explication de son nouveau travail. Mais peut-être, après tout, cette clausule n'est-elle qu'une addition de copiste, car il paraît (1) qu'on ne la trouve que dans les mss M et N, celui-ci transcrit du premier. Et alors, ou bien le copiste l'a faite de bonne foi, croyant réellement que la *Vita* était de Fortunat, puisque le *Carmen* suit la *Vita* dans le ms M, ou bien le tout, récit et clausule, serait l'œuvre d'un faussaire. On le voit, ce texte loin d'apporter une preuve en faveur de l'attribution à Fortunat, la rend plutôt suspecte.

(1) M. VAN DER ESSEN n'ayant pas vu les mss tire cette conclusion du texte de M. Krusch, *ouv. cit.*, t. XXV-XXVI.

D'autres indices, remarque M. Van der Essen, plaident encore en ce sens. Si en effet on compare le *Carmen* et la *Vita*, on remarque dans celle-ci, outre la similitude du plan, des expressions transportées du *Carmen* et gardant leur forme *poétique*, tandis qu'en général, le style des *Vitae* de Fortunat est fort simple. Les noms propres cités dans la *Vita* sont les mêmes que ceux dont le *Carmen* fait mention; ils apparaissent à la même place et dans les mêmes circonstances. A noter surtout la mention du roi Sigebert; dans le *Carmen*, écrit vers 570, elle est toute naturelle; la *Vita* l'a gardée à la même place avec le correctif «quondam regis» (c. 35).

Encore un détail : la doxologie des *Vitae* de Fortunat est toujours adressée au Christ; celle de la *Vita Medardi* est adressée directement au saint lui-même.

Notons, pour finir, que Grégoire de Tours n'a pu nous fournir ici des indications concernant la paternité de la *Vita Medardi;* dans son *Liber de gloria confessorum*, de même que dans son *Liber de virtutibus sancti Martini*, il indique à plusieurs endroits les auteurs qui ont écrit les gestes des saints dont il traite. Mais pour la *Vita Medardi*, il n'y a point lieu de recourir à son autorité, puisqu'il est mort vers 594, et que la *Vita* en question date d'après 602.

Les martyrologes non plus ne nous donnent aucun renseignement sur le rédacteur de la *Vita*.

Pour résumer toute cette étude, M. Van der Essen conclut que si plusieurs indices plaident contre l'attribution à Fortunat, on est cependant loin de pouvoir arriver à l'affirmation catégorique de M. Krusch, dont quelques arguments sont vraiment trop sujets à caution.

II. VITA ELIGII. Vie de saint Eloi, évêque de Noyon-Tournai, mort le 1er décembre ou le 30 novembre 660 (Cf. WARICHEZ, *ouvrage cité*, p. 73).

Cette *Vita* est trop connue pour qu'on insiste sur son importance (1).

Manuscrits (2).

1) *Codex Turonensis*, coté C. X. i; Bibliothèque de la ville de Tours, fin du xe siècle = **1A**. Il contient le livre I de la *Vita*, plus une autre

(1) WATTENBACH, *ouv. cité*, 6e édition, p. 114; VACANDARD, *ouv. cit.*, p. 239; WARICHEZ, *ouv. cit.*, p. 19.

(2) Ces données sur les manuscrits ne sont point un simple luxe; on verra plus loin qu'elles ont servi à éclairer plusieurs points du problème de la provenance.

Vita plus courte, dont la dernière feuille manque; 2) *Codex Berolinensis*, Ms. theol. lat. f°s 267; f° 201-216, XIIe siècle=**1B**. Identique à **1A**; 3) *Codex Bernensis*, n° 48, f° 172-184, XIe siècle = **1C**. Contient seulement le liber I; 4) *Codex Parisiensis*, n° 12606, f° 161-163, XIIIe siècle = **1C***. — Cesse aux mots « *ad belligerandum fortis* » du c. 12, livre I; 5) *Codex Bruxellensis*, n°s 5374-77, f°s 140, IXe-Xe siècles = **2A**. Contient intégralement les deux livres originaux, plus un troisième livre. La *Vita* y commence au ch. 15, livre I. Le traité est remanié par un copiste du XIe siècle; 6) *Codex Bruxellensis*, n° 9120, f° 108-140, LXX, VIII; XIIIe siècle = **2B**. On y trouve la *Vita*, mais divisée en trois livres, de telle sorte que le troisième commence au ch. 34 du livre II de la *Vita* originale. Manquent les en-tête des chapitres et les deux lettres de saint Ouen et de Rodobert, qui suivent la *Vita* dans la plupart des mss; 7) *Codex Parisiensis*, n° 5327, f° 104-170, Xe siècle = **2C**. Contient les deux livres de la *Vita*, suivis d'un troisième en vers; 8) *Codex Bruxellensis*, n°s 18421-39, f° 88-148, XIIIe siècle=**2D**. Identique au précédent pour ce qui concerne la *Vita*; 9) *Codex Sangallensis*, n° 556, f° 55-319, fin du Xe siècle. Manquent les deux lettres de saint Ouen et de Rodobert. De plus, au lieu d'avoir un troisième livre à la suite de la *Vita* ordinaire, nous y trouvons (f° 320-324) l'*Invention de saint Quentin* (qui est placée dans la *Vita* originale au ch. 6 du livre II) = **3**; 10) *Codex Monacensis latinus*, n° 3717, f° 1-101, X^e-XIe siècle = **3***. Contient aux folios cités la *Vita*, mutilée jusqu'au ch. 6, livre I « *pignoribus manus imponere* »; suit alors (f° 101-103) l'*Invention de saint Quentin*, suivie (f° 104-163) des sermons de saint Eloi, texte transcrit du ms précédent (3), corrigé et complété par un copiste postérieur; 11) *Codex Divionensis*, n° 395, f°s 137, XIIe siècle = **4**. Contient toute la *Vita* avec les lettres citées plus haut; 12) *Codex Bruxellensis*, n°s 7487-91, f° 193-233, XIIIe siècle = **4A**. Depuis la fin du ch. 15, livre I, jusqu'au ch. 17, livre II, lacune. Le livre II finit au ch. 33 par ces mots : *Explicit liber II de Vita et virtutibus beati Eligii confessoris Christi Noviomensis episcopi. Incipit transitus ejusdem*. Après le ch. 81, livre II, se trouvent les mots : *Explicit vita beati Eligii Noviomensis episcopi;* 13) *Codex Parisiensis*, n° 5308, f° 323-328, XIIe siècle = **4B**. Manquent le prologue et les en-tête des chapitres; les f°s 329-336 du manuscrit sont perdus et le texte finit au ch. 22, livre I, aux mots « *concite de equo* »; 14) *Codex Parisiensis*, n° 12607, f° 1-88, XIIIe siècle = **5**. Contient les deux livres au complet; f° 89-97, se trouve l'*Invention des reliques de saint Eloi*, faite en 1183. Robert de Curcelles, moine de Saint-Pierre à Corbie, le fit écrire d'après une annotation autographe à la dernière page (f° 224); 15) *Codex Parisiensis*, n° 5359, f° 91-101, XIe siècle = **6A**. Manquent le prologue et les en-tête des chapitres. En outre, plusieurs lacunes; ainsi sont omis, au livre I, les chapitres 6, 7, 10-18, 21-26, 28, 30-38 (ces chapitres sont remplacés par le ch. 11 du livre II), 40; au livre II manquent la Préface et les ch. 3-33; le texte finit au ch. 38, livre II, où suit immédiatement la doxologie. Le copiste a écrit *Franchi* pour *Franci*, orthographe alamanne, qui se retrouve dans **1A** et **3**; 16) *Codex Rothomagensis*, U. 39, f° 83-91, XIIIe siècle = **6B**. Identique au précédent; 17) *Codex Parisiensis*, n° 5365, f° 174-204, XIIe siècle = **7**. Dépend de plusieurs exemplaires;

au prologue, il suit le manuscrit 8 (cf. plus loin), et au livre I, il suit la classe 1 des manuscrits. Manquent les en-tête des chapitres, le ch. 71 et livre II, les deux lettres précitées; il présente deux interpolations (II, 19, 20). La seconde est une correction de l'évêque Ansoald de Poitiers, au dire du copiste : elle consiste à élever de 50 à 500! le nombre des démoniaques guéris par saint Éloi; 18) *Codex Montepessulanus,* H, nº 1, fº 2-27, XIIIe siècle = **8**. Contient les deux livres de la *Vita;* manquent les en-tête des chapitres et les deux lettres. La division des deux livres en *trois* y est identique à celle du manuscrit **2B**. Le livre III cesse au livre II, ch. 81 du texte ordinaire, par les mots : *Explicit liber III de transitu et miraculis sancti Eligii episcopi et confessoris.* Il y a aussi de nombreuses lacunes; 19) *Codex Parisiensis,* nº 5287, fº 126-156, XIIIe siècle = **9** ; la *Vita* y est divisée en quatre livres. Le troisième n'a point d'intitulé : il commence peut-être au ch. 34, livre II, où l'on constate un espace libre. Le quatrième commence au ch. 41, livre II, avec l'intitulé : *Incipit liber quartus de obitu sancti viri Eligii,* intitutulé qui siérait mieux au livre III. Manquent plusieurs chapitres et les lettres de saint Ouen et de Rodobert.

Editions (1). **1) Complètes.**

1) SURIUS, *De probatis sanctorum historiis,* t. VI, pp. 709-765. Cologne, 1581. Édition d'après le ms. 2a ou son archétype. Omission des prologues des livres I et II. D'après sa malheureuse habitude, l'auteur a résumé plusieurs chapitres sans indiquer cette mutation. La *Vita* est coupée au ch. 59, l. II; 2) LABBE, *Nova Bibliotheca manuscriptorum librorum....,* t. II, pp. 517 et ss. Paris, 1657; ajoute les prologues omis par Surius; 3) D'ACHERY, *Spicilegium,* t. V, pp. 147-302. Paris, 1661, édition d'après le ms. de Corbie (= 5) comparé avec le ms *Conchensis.* Il a rendu au texte sa physionomie primitive; édition DE LA BARRE, t. II, pp. 76-123. Paris, 1723, d'après un ms. du monastère de St-Ouen (XIIIe s.) (cf. *Analecta Bollandiana,* t. XVIII, p. 44); 4) MIGNE. *Patrologie latine,* t. LXXXVII, col. 479-594. Paris, 1851; reproduit l'édition de DE LA BARRE, mais déplace les en-tête des chapitres; 5) GHESQUIÈRE, *Acta sanctorum Belgii selecta,* t. III, pp. 198-310. Bruxelles, 1785; combine l'édition de D'ACHERY avec le ms des Bollandistes (aujourd'hui à Bruxelles, Bibl. royale, nº 8961) et d'autres manuscrits de sa collection particulière. Il omet les en-tête. Préface où il traite de l'année de l'ordination de saint Eloi et de celle de sa mort; 6) B. KRUSCH, dans MGH., *SS., Rerum Merovingicarum,* t. IV. *Passiones vitaeque sanctorum aevi merovingici,* II, pp. 634-741. Hannovre et Leipzig, 1902. Il y ajoute (p. 742) un extrait de la *Vita* rythmique et donne en *Appendice* la charte de Solignac (22 novembre 632) et la prédication d'Éloi sur le Jugement dernier. Edition de grande valeur.

2) Fragmentaires.

1) DUCHESNE, *Historiae Francorum scriptoris cooetanei,* t. I, pp. 627-

(1) Cfr. *Bibliotheca hagiographica latina antiquae et mediae aetatis,* edid. SOCII BOLLANDIANI. Bruxelles, 1900-1901, 2 vol. in-8º.

634. Paris, 1636-1649; 2) AA. SS., t. I de janvier, p. 154-155, nos 4-10; t. III d'octobre, pp. 740-741, nos 51-55; 3) BOUQUET, *Recueil des Historiens de France*, t. III, pp. 552-561. Paris, 1738-1876.

Travaux. — On peut trouver des notices sur cette *Vita* et le personnage de saint Eloi dans les ouvrages suivants :

SARVAAS, *Disquisitio de Vita et scriptis Eligii episcopi Noviomensis*. Amsterdam, 1859; REICH, *Ueber Audoens Lebensbeschreibung des Heiligen Eligius* (Dissert.). Halle, 1872; RETTBERG, *Kirchengeschichte Deutschlands*, t. II, p. 508. Goettingue. 1848; ROTH, *Geschichte des Benefizialwesens*, etc., p. 299. Erlangen, 1850; HAUCK, *Kirchengeschichte Deutschlands*, 2de édition, t. I, p. 296 et passim. Leipzig, 1898; WATTENBACH, *Deutschlands Geschichtsquellen im Mittelalter bis zur Mitte des dreizehnten Jahrhunderts*, 6e édit., t. I, p. 114. Berlin, 1893; DE VOS, *Leven van den heiligen Eligius, met aanteekeningen en bijzonderheden nopens zijnen alouden eeredienst in Vlaanderen*. Bruges, 1900; VACANDARD, *Vie de saint Ouen, évêque de Rouen (641-684). Étude d'histoire mérovingienne*, p. 360. Appendice D. Paris, 1902; WARICHEZ, *ouvrage cité*, pp. 19-21. Pour d'autres notices, cfr. POTTHAST, *ouvrage cité*, p. 1284; U. CHEVALIER, *ouvrage cité*, p. 635; A. MOLINIER, *ouvrage cité*, no 425.

Après ces indications, résumons l'étude de M. Van der Essen sur *la provenance de la Vita Eligii*.

On remarque, comme pour la *Vita Medardi*, deux courants d'opinions. Deux manuscrits, 4 (XIIe siècle) et 5 (XIIIe siècle), contiennent une *praescriptio* ou intitulé donnant saint Ouen, évêque de Rouen, compagnon de saint Eloi, comme son auteur. De plus, dans la *Vita* elle-même, on relève quelques passages où l'auteur semble indiquer qu'il est bien ce personnage.

C'est sur ces données que s'est basée l'opinion qu'on peut appeler traditionnelle. D'Achery admet saint Ouen comme auteur. Toutefois dans la seconde édition du *Spicilegium* (1), de la Barre fait remarquer la négligence de D'Achery à reconnaître les interpolations, et il en cite plusieurs exemples. Ghesquière (2) reproduit l'avertissement de de la Barre, mais maintient l'attribution de la *Vita* à saint Ouen. Sarvaas (3) attache une grande importance à ce document; s'il constate quelques interpolations, notamment celles qu'avait indiquées de la Barre, il croit néanmoins à la bonne foi de l'auteur. Quant à Reich (4), il est un défenseur acharné de

(1) D'ACHERY, *Spicilegium*, éd. DE LA BARRE, t. II, p. 76.
(2) *Acta Sanctorum Belgii*, t. III, p. 196.
(3) *Disquisitio de Vita et scriptis Eligii episcopi Noviomensis*, p. 51.
(4) *Ueber Audoens Lebensbeschreibung des H. Eligius*. Halle, 1872.

l'authenticité. D'après lui, le l. I aurait été composé entre 658 et 664 et le l. II en 670. Son ouvrage est d'ailleurs d'une valeur très minime.

Ce fut Rettberg (1) qui le premier contesta cette affirmation traditionnelle, en insinuant que la *Vita* que nous possédons n'est qu'un remaniement postérieur, dont la véritable vie de saint Eloi aurait fait la base. Il fut d'abord suivi par Deloche (2), qui réfute complètement Reich, puis par Hauck (3), Vacandard (4), Krusch (5) et Warichez (6). Il est maintenant démontré que les passages de la *Vita* où l'auteur paraît se donner comme saint Ouen lui-même sont des interpolations (cf. Krusch, MGH. *Script. rer. merov.* IV, *Passiones* 2, pp. 646-648; Vacandard, *ouv. cit.* passim).

Deloche, Hauck et Krusch l'attribuent à l'époque carolingienne. Voici les raisons apportées par le dernier à l'appui de son opinion (7). Dans la *Vita Eligii* on trouve mentionnés deux sortes de monastères, les uns soumis à la règle de saint Benoît, les autres où des clercs séculiers vivaient d'après les canons. Or ces monastères de clercs ne se rencontrent qu'à l'époque de saint Boniface. Ajoutez-y la chronologie inextricable du c. 33, l. I, qui dénote une époque de beaucoup postérieure aux événements. Ce qui semble aussi révéler l'époque carolingienne, c'est l'acharnement que montrent le héros de la *Vita* et ses collègues, à poursuivre les évêques errants irlandais, mesure qui cadre parfaitement avec l'époque de Boniface. Certaines allusions aux institutions dénotent un pouvoir croissant des églises, que seule l'époque carolingienne a pu introduire (cf. *Vita Eligii*, II, c. 32). Mais M. Van der Essen fait remarquer ici, avec M. Vacandard (8), que ce passage pourrait bien être une interpolation tardive puisqu'il manque dans le manuscrit n° 5287, fonds latin, de la Bibliothèque nationale de Paris.

D'autre part il n'y a pas à nier que la chronologie donnée par le c. 2,

(1) Rettberg, *ouvrage cité*, t. II, p. 508.

(2) Deloche, *Mémoire sur la procession dite de la Lunade et les feux de la S. Jean à Tulle*, dans *Mémoires de l'Institut national de France, Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, t. XXXII, pp. 189 et suiv. Paris, 1891.

(3) Hauck, *ouvrage cité*, t. I, p. 317.

(4) Vacandard, *ouvrage cité*, appendice D, pp. 360-361.

(5) Krusch, *ouvrage cité*, pp. 648-649.

(6) Warichez, *ouvrage cité*, pp. 19-21.

(7) Krusch, *ouvr. cit.*, pp. 647-649.

(8) Vacandard, *ouvr. cit.*, p. 117, note 2.

l. II, est franchement mérovingienne; on se trouve probablement là en présence de données prises du travail original de saint Ouen.

Remarquons enfin que M. Krusch aurait pu s'appuyer sur la *Vita Lamberti* (copiée en grande partie de la *Vita Eligii*) pour dater la *Vita* de saint Éloi. L'auteur de la *Vita Lamberti* écrivit, d'après M. Kurth (1), entre 723 et 743.

A tous ces indices qui militent contre l'attribution de la *Vita* à saint Ouen, M. Van der Essen en a ajouté un nouveau. Il lui a été suggéré par l'examen du ch. 6 du l. II, où il est question de la reconnaissance des reliques du martyr saint Quentin, faite par saint Éloi.

Les *Analecta Bollandiana* ont publié, en 1889, une *Inventio S. Quintini* d'après un ms du xe siècle (Paris, *Bibl. Nat. latin.*, n° 5301) (2). Les éditeurs émirent alors l'opinion que cette *Inventio* pourrait bien être un fragment de la *Vita* primitive écrite par saint Ouen, ou du moins une source exploitée par le rédacteur de la *Vita* que nous possédons. Partant de ces données, M. Van der Essen a examiné le problème. Après avoir comparé les textes en question, il est arrivé à cette première conclusion : la version de la *Vita* est certainement dépendante de l'*Inventio* du ms de Paris (nous désignerons par A le ms de Paris, par B l'*Inventio* de la *Vita)*. On trouve dans B des termes fautifs qui indiquent évidemment une négligence de copiste transcrivant le texte. Ainsi *convenientibus populis* de A devient *conventibus populi* dans B. Des expressions différentes indiquent pour B une époque postérieure : lorsqu'on lit, par exemple, chez A *propriis manibus*, B donne la leçon *sanctis manibus*. En général on constate chez B une tendance à expliquer certains détails mentionnés par A. En outre B, dans son ensemble, est d'une forme beaucoup plus littéraire et cherche davantage à rehausser la grandeur du personnage. Ces détails et d'autres encore apparaîtront mieux dans la comparaison directe des textes, telle que M. Van der Essen l'a tentée pour quelques passages. Nous donnons ici le tableau de cette comparaison avec les annotations, qui correspondent par un chiffre avec les textes comparés :

(1) G. Kurth, *Étude critique sur la vie de saint Lambert et son premier biographe*, dans les *Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique*, XXXIII, 3e série, t. III, p. 23. Anvers, 1876.

(2) *Analecta Bollandiana*, t. VIII, p. 429 et sv.

INVENTIO A (ms de Paris).

1. .... Qui curam pastoralem sibi iam commissam, cœpit esse assiduus circa ipsum locum.

2. Divino quippe instigatus nutu, volvebat in animo non illic jacere corpus martyris, ubi veneratio popularis exhibebatur.

3. Cumque diu hujuscemodi conditio animum eius debilitaret, cœpit tandem sagaci inquisitione huc illucque per loca ecclesiae temptare, sicubi ad tumulum martyris possit impingere.

4. Et cum minime inveniret, cœpit enixius cum lacrimis Christi Domini divinitatem exorare, ut sibi tanto thesauro dignaretur manifestare.

5. Interea cum a multis dehortaretur ne huiusmodi laborem arriperet, scilicet quod nec possit corpus inveniri, tanti temporis antiquitate consumptum,

6. altius ingemiscens aiebat: « Nolite, fratres, nolite me in hac parte destituere, sed magis, obsecro, si valetis, orando conatus mei auxilium praebete. Nam ego credo in creatorem meum, quoniam pius et misericors est et nunquam dereliquit sperantes in se, quod non me dignabitur fraudare tam pretiosi muneris dono. »

13. Sic ergo beatus Elegius sanctum corpus patefactum atque ex profunda fovea eductum cum gau-

INVENTIO B (vita c. 6, l. ii).

1. ... Eligius ergo, cura pastorali suscepta, statim in exordio suæ ordinationis cœpit assiduare erga locum illum; est enim haut procul ab urbe Vermendense....

2. ... Eligius itaque divino nutu instigatus volvebat in animo, sed et libere proclamabat populo non illic habere corpus, quo eum loco venerebatur populus, sed esse potius in parte ulterius.

3. Cumque diu huiusmodi conditio mentem eius stimularet, cœpit tandem sagaci inquisitione per basilicæ pavimentum huc illucque temptare, sicubi sacratum tumulum posset depræhendere.

4. Sed cum nullatenus indicium tumuli reperiret....

5. ... cœpit a fratribus destitui, prosequentibus cum tremore interitum illius... (Ici allusion à un miracle, qui ne se trouve pas dans A); necnon et antiquitatem corporis longinquitate iam temporis consumpti atque ad nihilum in pulverem redacti obicientes, conabantur eum a cœpto mentis proposito revocare.

6. Cumque ei istiusmodi inpedimenta a fratribus obicerentur, altius ille ingemescens aiebat: « Nolite, fratres, quæso, nolite impediri devotioni meæ; nam ego credo in creatorem meum, quod non me dignabitur tanto thesauro tantumque mihi desiderato fraudare. »

13. Tunc ergo sacrum inventum corpus Eligius cum gaudio lacrimabili exosculatur, ac de profunda

dio lacrimabili exosculatur, ac deinde cum dentibus eius sibi pro reliquiis unam abstraheret, *in* ipsa dentis radice gutta sanguinis suspicatur.

16. Sicque vir beatus, separatis sibi undecumque desideravit reliquiis, compositum demum honestissime corpus palliumque holosericum pretiosissimum obvolutum summa cum diligentia *circa* altare sepelivit. Tumbam denique ex auro argentoque et gemmis mirifice fabricavit. Basilicam etiam, quae parva videbatur *convenientibus populis,* miro opificio ampliatam in longum protrahens celsumque fastigium provexit (1).

tellure elevato, reliquias sibi undecumque concupivit segregavit, dentes etiam pro languentium medella ex maxilla sancta abstulit, atque *in* radice dentis gutta sanguinis exivit.

16. Deinde olosirico prœtiosissimo obvolutum conpositumque honestissime corpus summa cum diligentia *citra* altare transposuit; tumbam denique ex auro argentoque et gemmis miro opere desuper fabricavit. Ecclesiam quoque, quae exigua *conventibus populi* videbatur, eximio opificio ampliatam decoravit.

Annotations à cette comparaison des textes :

1 (2). B ajoute la mention : *in exordio suae ordinationis*. C'est conforme à sa tendance complétive et explicative; *esse assiduus* devient *assiduare*, plus élégant; *circa* devient *erga*. *Est enim haud procul ab urbe Vermendense*, semble pris de la première partie du ms de Paris où se trouve aussi l'histoire de la seconde *Inventio* par Childéric et la fin de la première *Inventio* par Eusébie.

2. *nutu* devient *notu* (*nutu* se retrouve pourtant dans les deux mss les plus récents de B). Constatons la répétition dans B : *libere proclamabat* POPULO...... *quo eum loco venerabatur* POPULUS.

3. *per loca ecclesiae* devient *per basilicae pavimentum*. Cette explication paraît aussi prise des préliminaires de l'*Inventio* A, où l'on rapporte que le corps de saint Éloi resta longtemps introuvable, parce que, en pavant la basilique, on avait oublié de marquer l'endroit exact de la sépulture.

4. *Coepit enixius*...... se retrouve dans B à un endroit suivant, que nous avons omis dans le tableau.

5. Ici dans B, nous avons une phrase faisant allusion à un miracle

(1) Nous ne donnons ici que quelques passages : faire toutes les comparaisons excéderait les exigences de ce Rapport.

(2) Les numéros correspondent à ceux des textes comparés.

que la *Vita Eligii* raconte comme préliminaires de l'*Inventio*. Dans tout le ms de Paris (A) nous n'en trouvons pas trace, à moins que nous ne puissions regarder ce miracle comme une explication populaire des hésitations qui se produisirent à chercher le corps du saint martyr. Le miracle raconte en effet qu'un certain Maurinus fut puni de Dieu parce qu'il avait voulu déterrer le corps. On le voit, ce miracle dans B correspond à sa tendance d'exalter saint Éloi, auquel Dieu permit l'Invention.

6. *Hac parte destituere* devient *impediri devotioni meae*, beaucoup plus élégant; *desiderato fraudare* est visiblement emprunté au passage qui suit dans A.

13. Outre que le texte de B est plus élégant, remarquons que les mots : *reliquias sibi undecumque concupivit*, sont inspirés d'un des passages suivants de A : *separatis sibi undecumque desideravit reliquiis* (nº 16). L'usage des reliques : *pro languentium medella*, est indiqué dans B, fidèle à ses tendances explicatives. Ce qui est plus important, c'est que A parle d'une seule dent enlevée comme relique et B de *dentes* au pluriel. De plus A est plus circonspect; il dit : *gutta sanguinis* SUSPICATUR, B : *gutta sanguinis* EXIVIT. Ce détail nous montre à l'évidence que B est postérieur à A, surtout si l'on remarque en outre la faute de syntaxe qui se trouve dans B : IN *radice dentis gutta sanguinis exivit.*, copié de A : IN *ipsa dentis radice gutta sanguinis suspicatur* (à noter que tous les mss donnent *in*). *In* se comprend dans A, mais non dans B, où il est construit avec *exire*.

16. *Pallium holosericum pretiosissimum*... devient *olosirico pretiosissimo* dans B.

L'expression CIRCA *altare* de A est précisée par CITRA *altare* de B (*circa* est gardé dans le ms 2B, XIIIe s.); *Convenientibus populis* devient *conventibus populi* dans B (le ms de Saint-Gall (xe s.) a conservé la leçon de A).

Pour ce qui concerne l'ensemble de la comparaison, nous pouvons remarquer d'abord l'apparition du miracle de Maurinus, mention que A n'aurait pas manqué de reprendre, si B lui avait servi de modèle. Ce miracle est probablement introduit pour exalter le saint et l'opposer à Maurinus, tendance fréquente dans B. De plus, plusieurs détails sont très bien à leur place dans A, alors qu'ils se mêlent inopinément au récit dans B, supposant des retours sur des parties antécédentes, retours qui doivent expliquer les détails postérieurs. Dans A, tout est

parfaitement logique et naturel. Dans B, le récit est coupé, revient sur lui-même et donne partout des motifs et des explications prodigieuses. Comment d'ailleurs expliquer l'omission du miracle et des allusions qui y sont faites, si B était la source de A? Comment expliquer l'omission des tendances panégyriques et explicatives dans A? En effet, plus on avance dans le moyen âge, plus on remarque la tendance à introduire le merveilleux dans les vies des saints.

L'hypothèse que A et B seraient indépendants et proviendraient chacun d'une source commune ne tient pas; car les fautes de transcription et les ressemblances se compénètrent trop pour laisser place à cette supposition. A noter aussi que les expressions sont identiques dans les deux passages comparés, *en tenant compte de la transposition opérée par B.*

M. Van der Essen croit donc pouvoir conclure en toute sécurité à la priorité de A et à la dépendance de B vis-à-vis de A. C'est donc encore un argument qui tend à prouver que la *Vita Eligii* n'est qu'un remaniement postérieur du travail de saint Ouen (1). Il nous montre aussi une source de la *Vita*, basée probablement sur la tradition orale, qui obtient ainsi droit de cité, par l'intermédiaire de la rédaction écrite, dans les œuvres hagiographiques du moyen âge.

Une dernière question se pose concernant ce ms de Paris et l'*Inventio* du ch. 6, l. II de la *Vita*. L'*Inventio* a-t-elle été placée dans la *Vita* par le rédacteur lui-même ou y a-t-elle été ajoutée seulement au xe siècle par quelque copiste? On remarque en effet que quatre des manuscrits qui contiennent la *Vita Eligii*, placent cette *Inventio* à un endroit différent de celui que les autres lui réservent. Le ms de Saint-Gall, 556 (xe s.) donne l'*Inventio* après le livre I de la *Vita*. Le ms de Munich, latin 3717 (xe-xie s.), le donne à la même place. Il a copié le précédent (2). Quant au ms de Paris 17002 (xe s.), il sépare l'*Inventio* de la *Vita*. De même le ms de Paris 17625 (xe-xie s.). Cette divergence existe, on le voit, dans les mss du xe-xie siècle et précisément le ms de Paris 5301 date du xe siècle.

(1) M. Van der Essen, qui a continué l'étude sur le ms de Paris, croit pouvoir affirmer que le récit de ce ms reproduit une tradition orale, à fond historique, déformée quelque peu par la légende, surtout pour ce qui concerne l'*Inventio* faite par Childéric, et qui se trouve racontée dans le même manuscrit.

(2) Cf. Krusch, *op. cit.*, p. 658.

Mais l'hypothèse de l'interpolation tardive est à rejeter, parce que le ch. 6 en question se raccorde trop bien au reste du contexte et plusieurs autres mss qui contiennent la *Vita*, entre autres 2a (IXe-Xe s.) et 2c (Xe s.), ont l'*Inventio* à la place indiquée.

Mais étant admise la priorité de l'*Inventio* du ms sur la *Vita*, doit-on admettre qu'elle a fait partie de l'œuvre primitive de saint Ouen? M. Van der Essen ne le croit pas. Une simple remarque fait même supposer le contraire, car le ms 5301 de Paris contient, nous l'avons dit, trois reconnaissances de reliques distinctes, la première attribuée à Eusébie, la seconde à Childéric, la troisième enfin à saint Éloi. Or celle-ci seule intéresse le héros de la *Vita*. Il est donc peu probable que l'auteur ait réservé une place aussi considérable aux deux premières, dont la seconde est assez étendue. D'ailleurs des raisons de critique interne semblent aussi exclure cette supposition. Par exemple, l'évêque de Noyon y est appelé *sanctus Eligius*. Or il est difficile d'admettre que saint Ouen, qui survécut tout au plus vingt-cinq ans à son ami, lui octroie déjà ce titre.

Ajoutons que l'*Inventio* du ms de Paris porte à la fin une doxologie (1), ce qui paraît (à moins d'admettre gratuitement qu'elle y fut ajoutée plus tard) confirmer que le récit n'est pas un reste de l'ancienne *Vita* de saint Ouen.

Après avoir ainsi montré que la *Vita Eligii* dont nous possédons actuellement le texte, ne peut être l'œuvre originale de saint Ouen, M. Van der Essen se demande quel en fut le rédacteur?

M. Vacandard *(ouv. cit.*, p. 235) et Krusch (*ouv. cit.*, p. 650) pensent que ce fut un moine. Krusch précise encore en soutenant que ce fut un moine de saint Éloi de Noyon. D'après sa propre affirmation, le rédacteur aurait écrit entre 673 et 675, mais en réalité son œuvre date de l'époque carolingienne. Lui-même nous dit dans le Prologue que la vie de saint Éloi a déjà été écrite avant lui «etiam ante nos iam factitatum ab aliquibus eruditissimis conferimus» (2). Est-il téméraire de supposer qu'il s'agit là de la vie écrite par saint Ouen? Qu'il soit moine, plusieurs textes le

(1) ... « Agamus ergo quantum valemus gratias, quia profecto non valemus quantum debemus, qui nos ita paterno diligit affectu et ad profectum nostrum tanta mirabilia per sanctos suos operatur in mundum Ipsi gloria, laus, honor et potestas per cuncta saecula saeculorum. Amen ». Ms de Paris. Bibl. nat. fonds latin, no 5301.

(2) Cfr. *Prologus* de la *Vita* (KRUSCH, *op. cit.*, p. 661).

prouvent : « Sed quia illi (eruditissimi) curis obligati saecularibus, ut et ipsi profitentur, cum festinatione finiere sermonem... » (1). C'était bien là le cas de saint Ouen, comme le remarque M. Vacandard, mais non celui du rédacteur, qui semble opposer sa condition à celle des écrivains qui l'ont précédé. Peu après il fournit une preuve plus explicite encore : « tamen quoniam... et fratrum caritas eadem frequentia exposcit » (2) et plus loin « ... fratribus quidem obedientiam... impendo » (3). Qu'il appartienne à l'abbaye de saint Éloi, c'est encore très probable; dans le récit qu'il fait des *virtutes* ou miracles opérés au tombeau de saint Éloi, il décrit les scènes avec des détails si nombreux et si précis qu'on doit le supposer habitant du monastère. Parfois encore son récit laisse de côté certains renseignements utiles au lecteur et dont l'absence s'explique seulement par ce fait que le rédacteur, les sachant familiers à ceux à qui il s'adresse, juge inutile de les rappeler. Par exemple, il ne donne nulle part l'emplacement du sépulcre de saint Éloi dans la basilique du monastère.

Tous ces arguments sont fondés. Il ne serait pas invraisemblable, ajoute M. Van der Essen, de penser avec M. Krusch que, comme l'auteur de la *Vita Desiderii Cadurcensis episcopi*, l'auteur de la *Vita Eligii* serait un gardien de la basilique de saint Éloi de Noyon.

III.

Exercices pratiques sur les sources à la Faculté de Théologie.

(Rapport de M. l'abbé P. Allossery.)

L'an dernier nous avions examiné la querelle des investitures à Liége et à Cambrai de 1107 à 1123. Cette année, notre activité s'est exercée sur deux questions intéressant au plus haut point l'histoire du droit canon : d'un côté la répertorisation des sources du droit canonique au moyen âge, d'autre part l'étude des relations de l'Église et de l'État avant la Réforme. Par suite des nécessites des examens académiques, deux membres seulement ont pu prendre une part active à cette double étude, et conséquemment force fut de se borner d'une part à une orien-

(1) Cfr. *Prologus* de la *Vita* (Krusch, *op. cit.*, p. 664).
(2) Cfr. *ibibem.*
(3) Cfr. *ibidem*, p. 615.

tation générale dans la littérature canonique médiévale et d'autre part à l'étude des rapports des deux pouvoirs avant le protestantisme dans un pays important, qui n'avait pas fait l'objet d'un exposé développé au cours théorique de l'année académique 1901-1902, alors que M. le professeur Cauchie exposait la situation légale de l'Église en Europe à la veille de la Réforme : nous voulons parler de l'Angleterre.

Notre rapport se bornera à un résumé des études présentées sur ces deux points.

C'est M. É. Lecomte qui s'est chargé de l'histoire des *Sources du droit canonique.*

Avant d'aborder la législation ecclésiastique proprement dite, il nous a donné un aperçu succinct sur l'ancien droit romain et le droit germanique qui, dès le IVe et Ve siècle, furent comme les deux accotements encadrant le grand chemin de la législation canonique. Après une courte notice sur les lois de Théodore et de Justinien, l'auteur nous a montré l'influence du droit romain s'exerçant sur la législation des Germains et sur le droit ecclésiastique, puis nous a fait assister à sa renaissance dans les grandes écoles de Ravennes, de Pavie et surtout de Bologne aux XIe et XIIe siècle, pour nous faire constater enfin sa perdurance à travers les perturbations du moyen âge et des temps modernes (1).

Passant à l'étude des sources canoniques proprement dites, M. Lecomte a successivement examiné les diverses collections. L'étendue nécessairement restreinte d'un rapport nous empêche d'en faire ici une énumération même succincte. D'ailleurs on peut trouver les principales signalees dans les meilleurs traités modernes de droit canon (2).

Traçons donc d'une manière générale le cadre de son travail. Dans l'histoire des sources du droit canonique, on peut distinguer plusieurs phases : 1) les collections avant les fausses décrétales ; 2) les collections

(1) On peut voir une étude substantielle dans Laurin, *Introductio in corpus juris canonici*, pp. 235 ss. Fribourg en Brisgau, 1889. Voir aussi Krüger, *Geschichte der Quellen und Litteratur des römischen Rechts*, Leipzig, 1888 ; Savigny, *Histoire du droit romain au moyen âge*, traduction Guenoux, 2e édit. Heidelberg, 1834-1851 ; Tardif, *Histoire des sources du droit français. Origines romaines.* Paris, 1890 ; Paul Violet, *Histoire du droit civil français.* Paris, 1893.

(2) Wernz, *Jus Decretalium*, t. I, pp. 276 ss., Rome, 1898 ; Scherer, *Handbuch des Kirchenrechtes*, t. I, pp. 129 ss. coll. pp 120 ss. ; P. Hinschius, *Das Kirchenrecht der Katholiken und Protestanten in Deutschland*, T. III, pp. 669 svv. Berlin, 1883.

pseudo-isidoriennes, les collections depuis cette époque jusqu'au décret de Gratien, où celles de la querelle des investitures méritent une mention spéciale, 3) enfin le décret de Gratien et les collections postérieures, c'est-à-dire les collections antiques et les collections authentiques.

Pour la première phase, M. LECOMTE a montré comment, après l'apparition des collections grecques chronologiques, on en a fait des traductions latines, qui peu à peu furent systématisées (v^e^ et vi^e^ siècles). C'est aussi à cette époque qu'on vit naître en Orient les *nomocanones*, où les décisions ecclésiastiques étaient jointes aux lois de Justinien (1).

Une catégorie de livres fort répandus dans la période suivante mériterait une étude séparée : ce sont les pénitentiels (2). Nous nous contenterons de noter ici que M. Lecomte a conclu à l'inexistence d'un groupe d'origine romaine (3). — Les fausses décrétales ont fait couler des flots d'encre et ont été étudiées et réétudiées sous tous les rapports (4). La question de leur origine est encore à l'ordre du jour, mais la conclusion la plus plausible dans l'état actuel de la science est celle présentée par M. SIMSON (5) et brillamment défendue par un des maîtres actuels de l'histoire du droit canon, M. P. FOURNIER, le savant professeur de l'Université de Grenoble (6) : il faut en placer la confection dans le diocèse du Mans.

(1) Pour toute cette partie, il faut recourir à l'œuvre magistrale de MAASSEN, *Geschichte der Quellen und Litteratur des canonischen Rechts im Abenland bis zum Ausgange des Mittelalters*. Gratz, 1871.

(2) Voir surtout SCHMITZ, *Bussbücher und Bussdisciplin der Kirche*. Mayence, 1883; LE MÊME, *Die Bussbücher und das kanonische Bussverfahren*. Dusseldorf, 1898; WASSERSCHLEBEN, *Die Bussordnungen der abendländische Kirche*. Halle, 1851.

(3) Mgr SCHMITZ dans son premier livre avait soutenu l'origine romaine et dans son nouvel ouvrage p. 342 et ss., il avait défendu sa première opinion. Mais M. FOURNIER, dans la *Revue d'histoire et de littérature religieuses*, t. VI (1901) et VII (1902) a victorieusement combattu cette manière de voir.

(4) Voir l'indication des principaux ouvrages dans SCHERER, *o. c.*, I, p. 215 ss.

(5) *Die Entstehung der Pseudo-Isidörischen Fälschungen in Le Mans*. Leipzig, 1886; Voir aussi un article du même sur *Pseudo-Isidor und die Geschichte der Bischöf von Le Mans* dans le *Zeitschrift für Kirchenrecht*, t. XXI (1886), p. 151 ss.

(6) *De l'origine des fausses décrétales* dans la *Nouvelle revue historique du droit français et étranger*, t. XI (1887), pp. 70-104; t. XII (1888), pp. 103-110 et dans le *Compte-rendu du congrès scientifique international des catholiques*, 1888, t. II, p. 403-419.

Les collections qui suivent jusqu'à la querelle des investitures, ont pour la plupart été bien étudiées : on peut trouver aisément des renseignements dans les ouvrages généraux indiqués déjà et surtout dans TARDIF, *Histoire des sources du droit français, origines romaines*. Paris, 1890. Les nombreuses collections du temps de la querelle, quoique importantes à raison précisément de l'époque où elles paraissent, avaient été plus négligées. En effet, l'ouvrage de MAASSEN s'arrête au Pseudo-Isidore, l'histoire des sources du droit canon, de SCHULTE, va de Gratien à nos jours : M. FOURNIER semble se charger de combler cette lacune (1). Nous ne doutons pas qu'il n'apporte à ce travail tout le talent qu'il a montré jusqu'ici dans les études concernant les sources du droit canon.

Le décret de Gratien et les collections postérieures forment la suite de l'étude (2) de M. Lecomte : il nous parle en même temps des principaux glossateurs du décret et des décrétales, dont il nous indique les principales éditions, faisant ressortir leurs défauts, leurs avantages ou leur utilité.

Enfin, une notice sur le droit nouveau depuis le concile de Trente et une étude sur les congrégations romaines (3) est venue s'ajouter en appendice à son travail.

*
* *

La seconde question, l'étude de *la situation juridique de l'Église en Angleterre avant la réforme*, fut confiée au R. P. SALVIEN CUYPERS, SS. CC.

(1) Voici les principaux articles du savant professeur : *De l'étude des collections canoniques du* IXe *au* XIIe *siècle*, dans le *Compte-rendu du congrès scientifique international des catholiques tenu à Bruxelles en* 1894. *Sciences historiques*, p. 286-291, Bruxelles, 1895; *Le premier manuel canonique de la réforme du XIe siècle* dans les *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, t. XIV (1894), p. 147; *Le liber Taraconensis. Étude sur une collection canonique du XIe siècle*, dans les *Mélanges Julien Havet*, Paris, 1895; *Une collection italienne du commencement du XIIe siècle* dans les *Annales de l'enseignement supérieur de Grenoble*, t. VII (1894), n° 3; *Étude sur la collection canonique Diversorum patrum sententiae* dans les *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, t. XIV (1894), pp. 148 ss. et 285 ss.; *La collezione canonica del regesto di Farfa* dans l'*Archivio della Società romana di storia patria*, t. XVII (1894), pp. 285 ss.; *Les collections attribuées à Yves de Chartres*. Paris, Picard, 1897.

(2) Pour toute cette partie on peut voir J. F. VON SCHULTE, *Die Geschichte der Quellen und Litteratur des canonischen Rechts*. 3 tomes en 4 vol. Stuttgart, 1875-78. Voir aussi LAURIN, *o. c.*

(3) Voir BANGEN, *Die Römische Curie*. Münster, 1854.

Le R. P. ne disposait que de loisirs très limités pour traiter cette vaste question. Aussi dut-il se contenter de constater et de contrôler les points acquis en cette matière par l'érudition contemporaine, sans entrer dans de longues discussions.

L'œuvre magistrale de F. MAKOWER a servi de base à son travail (1).

Après nous avoir fait l'historique de la formation de l'Église d'Angleterre, le R. P. Salvien nous expose, en détails, les relations qui existèrent entre les deux pouvoirs, et les modifications qu'elles subirent sous les différents règnes (2). Après la première évangélisation et sous l'action de saint Augustin et de ses moines (3), le problème ne se posa pas au début avec la même rigueur que plus tard. Les prélats devinrent les conseillers des rois et une union intime régna entre les deux pouvoirs. Il y eut bien des conflits entre certains évêques et la royauté, mais ils avaient un caractère personnel. Depuis la législation du roi Edmond (940), les lois se divisent en lois ecclésiastiques et en lois civiles, mais la distinction n'est pas encore bien rigoureuse : ces lois, en effet, portées par le même législateur, étaient en outre appliquées par des tribunaux mixtes, où intervenaient l'élément laïc et l'elément ecclésiastique (4).

La conquête Normande (1066) inaugura une ère nouvelle pour l'Église. Jusqu'à la mort d'Henri III, en 1272 (5), les deux puissances sont conti-

(1) *Die Verfassung der Kirche von England.* Berlin, 1894.

(2) Pour les documents juridiques, il faut citer WILKINS, *Concilia magna Britanniæ et Hiberniæ. Accedunt constitutiones et aliæ.* 4 vol. Londres, 1734.

(3) On peut trouver à ce sujet la bibliographie essentielle dans le *Rapport du Séminaire historique de* 1901-1902 (*Annuaire de l'Université de Louvain de* 1903, p. 344). — Remarquons en passant que, depuis la présentation de ce travail, le fameux argument allégué pour soutenir l'existence d'une église séparée chez les Bretons a été renversé. La lettre de Dinoth de Bangor est apocryphe; elle est l'œuvre d'un faussaire protestant du XVI[e] siècle. Cf. J. LOTH, *La prétendue lettre de Dinoth, évêque de Bangor à Augustin*, dans les *Annales de Bretagne*, t. XVIII (1902), pp. 139-140.

(4) Voir HUNT, *The English Church from its foundation to the Norman conquest* (597-1066). Londres, 1899. — Pour la partie juridique on peut voir, outre MAKOWER, *o. c.*, GNEIST, *Englische Verfassungsgeschichte.* Berlin, 1882; STUBBS, *Constitutional history*, 5e éd, Oxford, 1891. Ces ouvrages sont utiles aussi pour les périodes suivantes. — Pour les documents de cette époque voir HADDAN et STUBBS, *Councils and ecclesiastical documents relating to great Britain and Ireland.* 3 vol. Oxford, 1869.

(5) Outre les ouvrages cités, voir STEPHANS, *The English Church from the Norman conquest to the accession of Edward I.* Londres, 1901; H. BOEHMER, *Kirche und Staat in England und in der Normandie im XI und XII Jahrhundert.* Leipzig, 1901.

nuellement en lutte : la royauté tend à gouverner le spirituel et l'Église oppose, non sans succès, la plus énergique résistance à cette prétention. Il suffit de citer les noms de Lanfranc, de saint Anselme, qui porte Henri I à se désister de son droit d'investiture (1107), de Thomas Becket, qui fait condamner les articles de Clarendon (1164), d'Etienne Langton, sous l'influence duquel le faible Jean sans Terre fit au pape sa soumission de vassal à suzerain. Enfin l'événement qui a été la base du droit constitutionnel de l'Angletere, la grande charte de 1215, d'abord condamnée par le pape, puis ratifiée, fut aussi pour l'Église une puissante digue contre l'absolutisme royal.

Depuis Édouard I (1272) jusqu'à la mort de Richard II (1399), les rivalités croissent de jour en jour. Sous Édouard I, le clergé refuse de payer les impôts exigés par le roi sans son consentement. Sous Édouard III, la royauté fut admirablement aidée dans ses projets contre l'Église par la Chambre basse, dont les pouvoirs augmentèrent considérablement à cette époque. C'est alors aussi que le parlement prononça la nullité de la soumission de Jean sans Terre.

Cette situation perdure jusqu'à la réforme et la Chambre basse tient constamment l'Église en échec. Toutefois les exemptions judiciaires du clergé furent maintenues et par suite des lois portées contre les hérétiques, les évêques conservèrent une certaine part dans les jugements (1).

Ce court aperçu prouve que c'est à partir de l'époque normande surtout, que la royauté aux tendances absolutistes à tenté de subjuguer le pouvoir spirituel.

Quelques mots maintenant sur la situation intérieure de l'Église. Tout d'abord, nous voyons s'engager une lutte séculaire de prééminence entre les archevêques de Cantorbéry et d'York : elle ne se termine qu'au XIVe siècle, époque où l'église d'York reconnait au moins la préséance de celle de Cantorbéry (2).

En ce qui regarde les ressorts de la juridiction, les évêchés furent

(1) Pour toute cette période on peut consulter CAPES, *The English Church in the fourteenth and fifteenth centuries*. Londres, 1902.

(2) La prééminence de l'église de Cantorbéry repose sur beaucoup d'actes faux (cf. STEPHENS, *o. c.*, p. 32), dont Lanfranc serait l'auteur. Voir surtout H. BOEHMER, *Die Fälschungen Erzbischof Lanfranks von Cantorbury*. Leipzig, 1902. Concernant la lutte de prééminence, on peut voir aussi HINSCHIUS, *Lehrbuch des katholischen und protestantischen Kirchenrechts in Deutschland*, t. I, p. 616. Berlin, 1869.

divisés en archidiaconés à l'époque des rois normands, et par suite plusieurs droits des évêques passèrent aux archidiacres; plus tard ceux-ci furent abolis et remplacés par des officiaux.

Le clergé paroissial eut, lui aussi, beaucoup à souffrir alors, notamment ses revenus furent considérablement diminués au profit des seigneurs laïcs.

Enfin il faut également signaler la lutte entre le clergé séculier et le clergé régulier : c'est à cette époque que celui-ci reçut presque toutes ses exemptions.

Il est un point cependant où l'indépendance de l'Église grandit. En effet, les synodes se tinrent de plus en plus régulièrement sans la participation de l'élément civil.

Entrons dans quelques détails pour signaler les principaux traits caractéristiques de cette situation. En ce qui regarde le droit (1), la loi canonique fut reçue devant les tribunaux ecclésiastiques sous Guillaume le Conquérant. Il en fut de même, dès leur apparition, du Décret de Gratien et des autres collections canoniques; mais il est à remarquer que plusieurs prescriptions ne furent jamais appliquées et que d'autres restèrent lettre morte par suite de la mise en vigueur d'un principe qui ne devait triompher qu'avec la réforme et que l'on retrouve aussi en France comme un article fondamental du gallicanisme : Nulle loi ecclésiastique, même générale, n'a force exécutive dans le royaume, si elle n'a pas été acceptée par l'assemblée du clergé. La même règle était appliquée aux décrets des conciles œcuméniques.

En ce qui concerne la participation du clergé au parlement, sous les premiers rois normands, les évêques demeurèrent encore les conseillers autorisés de la cour. Plus tard un assez grand nombre de dignitaires subalternes, les archidiacres, un délégué des chapitres etc., eurent aussi leur place dans les assemblées générales. Toutefois il est pour le moins douteux que même avant la réforme, le clergé ait eu le droit d'élire des membres au parlement proprement dit.

Cependant sur un point essentiel de la discipline, les deux pouvoirs travaillèrent de concert : il s'agit du célibat; grâce à l'action simultanée

(1) A voir les travaux de F. W. MAITLAND, notamment : *Roman canon law in the church of England*. 6e édit. Londres, 1898; *canon law in England. A Reply to Dr Mac Coll* dans l'*Englisch historical Review*. t. XVI, pp. 35-45. Londres, 1901.

de la papauté, de l'épiscopat et bientôt aussi de la royauté, le fléau de l'incontinence disparut peu à peu à partir du XIIe siècle.

C'est surtout depuis l'époque normande qu'apparaissent les appels au pape, mais les rois cherchèrent, à les limiter, sans cependant toujours y réussir : ainsi les articles de Clarendon ne purent être maintenus. En vertu d'un accord intervenu en 1099 entre Rome et Guillaume I, aucun légat ne pouvait entrer dans le royaume sans le consentement du roi. Depuis 1126 les archevêques de Cantorbéry ou ceux d'York furent presque toujours investis des droits de légat.

Une restriction similaire existait pour les bulles ou les rescrits pontificaux. Parfois même l'entrée du royaume leur fut absolument interdite, comme ce fut le cas lors de la lutte d'Henri II contre l'Église. D'autre part, il fut également défendu au clergé de quitter le royaume sans la permission du roi (1); malgré le rejet des articles de Clarendon et malgré la mitigation apportée par la grande charte, cette défense fut de fait intégralement maintenue.

Bref le roi exerce un pouvoir considérable sur l'Église (2) : il légifère ou confirme les décisions conciliaires, il juge certains crimes ou inflige certaines peines, il exige même le service personnel en cas de guerre défensive, mais sous ce dernier rapport il accorde dès le XIVe siècle de nombreuses exemptions, il lève certains impôts, il nomme aux évêchés et confère les prélatures ou confirme les élections, enfin il surveille l'acquisition des biens ecclésiastiques.

Telles sont les principales conclusions du travail : nous ne pourrions évidemment entrer ici dans plus de détails, sans excéder les limites d'un simple rapport.

Cependant avant de finir, nous présenterons à la suite du R. P. quelques observations sur l'ouvrage de Makower qui a servi de base à son étude. C'est une œuvre de synthèse conduite de main de maître. La bibliographie pourrait cependant encore s'enrichir et comprendre plusieurs ouvrages remarquables surtout pour l'époque antérieure à la réforme. La critique n'est pas non plus irréprochable. A l'appui de ses assertions, Makower apporte parfois soit des textes peu probants, soit des textes dont l'authenticité est pour le moins bien discutable. Il suffit

(1) On a un exemple remarquable dans la lutte d'Anselme et d'Henri I. Voir STEPHENS, *o. c.*, pp. 105-106.
(2) Voir surtout GNEIST, *o. c.*, § 14-§ 24.

de dire qu'il a pleine confiance et recourt abondamment aux pénitentiels bretons et anglosaxons sur lesquels la science est loin d'avoir dit son dernier mot : c'est là un des côtés faibles de son livre. Ailleurs l'auteur a établi une comparaison entre l'église réformée d'Angleterre et l'ancienne Église catholique romaine : elle mérite d'être relevée. M. Makower démontre qu'il est impossible de soutenir que l'anglicanisme n'est que le fruit d'une évolution : il est le résultat d'une rupture violente et révolutionnaire avec le passé. Toutefois il croit qu'à l'heure actuelle la réforme a droit de domination, grâce à une théorie qui lui est chère, celle du fait accompli.

*
* *

Après cet aperçu sur les travaux entrepris en commun dans les trois sections, il m'appartient, en qualité de dernier rapporteur, de mentionner les publications parues au cours de cette année sous le nom personnel de plusieurs membres.

Il serait hors de propos et d'ailleurs trop long de rappeler ici soit les nombreux comptes rendus et les notices que les anciens membres du Séminaire ont publiés dans la *Revue d'histoire ecclésiastique*, dans le *Musée Belge*, les *Archives Belges*, dans les revues flamandes *Biekorf* et *Dietsche Warande en Belfort*, soit les travaux plus étendus qui constituent à l'heure actuelle autant de manifestations spontanées de l'activité scientifique de nos aînés. Nous nous plaisons cependant à rappeler que M. l'abbé E. Van Roey, jadis un des membres les plus actifs des Conférences historiques, a présenté à la Faculté de théologie comme thèse doctorale une étude remarquable sur le prêt à intérêt, dédiée à M. le chanoine Dignant, professeur de morale : *De justo auctario ex contractu crediti*. (Louvain, J. Van Linthout, 1903. In-8°, xxiii-300 pages.) Depuis lors, il a été élevé aux honneurs du professorat à l'Université même de Louvain. Nous lui adressons nos respectueuses et cordiales félicitations.

Nous sommes non moins heureux des brillants succès remportés au concours universitaire et à celui des bourses de voyage par M. l'abbé P. Van den Ven, dont le Séminaire a vu naguère les débuts, pour son savant mémoire sur *S. Jérôme et la vie du moine Malchus le Captif*.

De même on nous permettra de féliciter deux anciens membres de la section médiévale, MM. A. Bayot et C. Liégeois de la publication de leurs dissertations doctorales, jadis élaborées sous la direction de MM. les professeurs F. Bethune et G. Doutrepont. Elles ont paru dans le Recueil

de travaux publiés par les membres des conférences d'histoire et de philologie sous la direction de MM. F. Bethune, A. Cauchie, G. Doutrepont, Ch. Mœller et E. Remy, professeurs à la Faculté de philosophie et lettres, sous le titre : C. Liégeois, *Gilles de Chin : l'histoire et la légende;* A. Bayot, *Le Roman de Gillion de Trazegnies.* (2 vol. in-8°. Louvain, Ch. Peeters, 1903). C'est avec bonheur que nous avons appris, depuis l'apparition du second mémoire, la nomination de M. A. Bayot à l'Université catholique à titre d'assistant de M. le professeur F. Bethune.

Ce qu'il convient surtout de signaler pour achever cette revue de l'année, ce sont les travaux dont le point de départ se retrouve dans les exercices antérieurs du Séminaire. En voici l'énumération :

G. Rasneur, *L'Homoïousianisme dans ses rapports avec l'orthodoxie*, dans la *Revue d'histoire ecclésiastique*, t. IV. Louvain, 1903.

Le même, *Le concile de Cologne de 346*, dans le *Bulletin de la Commission royale d'histoire*, t. LXXII. Bruxelles, 1903.

J. Warichez, *Les origines de l'Église de Tournai.* Un volume in-8° publié dans le *Recueil de travaux publiés par les membres des conférences d'histoire et de philologie*. Fascicule 10. Louvain, 1902.

L. Van der Essen, *Les relations entre les sermons de saint Césaire d'Arles et la prédication de saint Éloi*, dans le *Bulletin bibliographique du Musée Belge*, t. VII. Louvain, 1903.

Ch. Terlinden, *Les préparatifs de l'expédition au secours de Candic au printemps 1669 d'après la correspondance des nonces de Paris, de Madrid et de Venise*, dans la *Revue d'histoire ecclésiassique,* t. IV. Louvain, 1903.

Enfin les notices de M. le docteur L. De Wolf et de MM. les abbés P. Allossery, A. De Meester et É. Van Cappel, annoncées au rapport de l'exercice précédent *(Annuaire de l'Université catholique de Louvain*, 1903, p. 379), ont paru dans le compte-rendu du Congrès archéologique et historique de Bruges (Bruges, 1903), respectivement aux pages 364-371; 380-394; 450-460 et 461-463.

Et s'il fallait encore d'autres témoignages des heureux résultats produits par le Séminaire historique, ne pourrions-nous pas invoquer la séance solennelle de clôture? Selon la coutume, elle a eu lieu à l'auditoire du collège du Pape en présence de nombreux professeurs et d'une grande foule d'étudiants. Or, cette fois, c'est un de nos aînés que nous avons eu le plaisir d'entendre : M. Hubert Van Houtte, actuellement

chargé de cours à l'Université de Gand. Sa causerie, très intéressante, a roulé sur *la conception de l'histoire moderne*. Les applaudissements répétés de l'auditoire ont montré combien le conférencier était goûté et c'est avec joie que nous avons entendu M. le professeur Cauchie lui dire non pas « adieu » mais « au revoir ».

Depuis lors, M. H. Van Houtte ainsi que M. l'abbé J. Laenen ont pris place, aux cotés de M. Kurth, dans la direction des *Archives belges*. Nous les en félicitons chaleureusement et, avec M. Kurth, nous ne doutons pas que leur collaboration n'apporte un accroissement de vitalité à cette excellente Revue.

Ce court aperçu sur l'exercice 1902-1903 prouve suffisamment, nous semble-t-il, la vitalité de l'enseignement historique à notre chère *Alma Mater*.

C'est ce que Mgr le Recteur s'est plu à constater discrètement dans son discours prononcé le 20 octobre 1903, à la rentrée des cours. Dans un émouvant hommage à la glorieuse mémoire de Léon XIII, il a éloquemment rappelé l'impulsion donnée aux recherches par l'ouverture des Archives Vaticanes et tout spécialement « l'influence du grand acte de Léon XIII sur le développement des études historiques à l'Université de Louvain. Ses maîtres et ses élèves furent des premiers à utiliser, pour leurs travaux, le riche trésor des Archives vaticanes et, dès le début, ils en firent valoir l'importance particulière au point de vue de notre histoire nationale ». Depuis lors le Parlement a officiellement approuvé la fondation d'un Institut historique belge à Rome. Si jusqu'ici le Séminaire historique de Louvain n'est pas représenté dans cette nouvelle école, nous ne pouvons cependant oublier que l'idée de cette création a été mise en avant, il y a onze ans déjà, par notre président, M. Cauchie, et que depuis lors, par les publications de ses professeurs et de ses élèves, l'Université catholique de Louvain n'a cessé d'attirer l'attention sur l'utilité d'une École belge à Rome.

APPENDICE

ANALECTES

POUR SERVIR

A L'HISTOIRE DE L'UNIVERSITÉ DE LOUVAIN

DISCOURS

prononcé au grand auditoire du Collège du Pape Adrien VI, le 20 octobre 1903, jour de l'ouverture des cours, après la messe du Saint-Esprit, par Mgr HEBBELYNCK, Prélat de la Maison de S. S., Recteur magnifique de l'Université.

MESSIEURS LES PROFESSEURS,
MESSIEURS LES ÉTUDIANTS,

Notre institution se fait gloire de porter, depuis l'origine, le titre d'Université catholique. Fondée par l'Épiscopat belge, sous les auspices du Chef de l'Église, soutenue par les seules ressources de la générosité des fidèles, elle doit à la religion son existence, son développement et sa prospérité. A la poursuite d'un même idéal, ses maîtres et ses disciples ont puisé dans leurs convictions chrétiennes, avec la force de l'union, ce surcroît d'énergie et cette activité scientifique qui sont un perpétuel hommage à notre liberté d'enseignement.

Rarement l'heureuse influence de l'Eglise sur le progrès du savoir humain se manifesta avec autant d'éclat que sous le Pontificat de S. S. Léon XIII, d'impérissable mémoire.

Dès le début de son règne, il se préoccupa d'assurer à la Papauté son ascendant moral sur les puissances de ce monde. Il y réussit au point qu'un écrivain libéral n'hésita pas à lui décerner cet éloge posthume : « Léon XIII a fait rentrer l'Eglise dans le concert politique de l'Europe, au moment même où elle paraissait comme accablée sous les ruines de sa puissance temporelle... A quatre-vingt-treize ans, il était sur cette terre le seul homme, le seul roi qui pût parler avec autorité à tous les rois, à tous les hommes (1) ».

Gardien vigilant de la vérité révélée, il n'avait pas moins à cœur de se concilier cette autre puissance qui, sous le nom de « science mo-

(1) M. Emile Gebhart, *Journal des Débats*.

derne », tentait, depuis un siècle, de s'ériger en ennemie de la foi. Même dans les matières les plus profanes, la question religieuse était constamment soulevée par le rationalisme sectaire et systématiquement résolue dans le sens opposé aux doctrines de l'Eglise. D'importantes découvertes avaient ouvert à l'érudition de nouveaux domaines, où des hommes étrangers et souvent hostiles à nos croyances occupèrent, dès l'abord, des positions prépondérantes.

Il serait injuste de nier la part prise par d'éminents catholiques au mouvement intellectuel de notre époque. Mais, tantôt inférieurs en nombre, tantôt hésitants ou en désaccord entre eux, ils semblèrent parfois abandonner le terrain à leurs adversaires. Ceux-ci, proclamant l'irréductible opposition de la raison et de la foi, avaient planté le drapeau de la libre pensée sur les nouvelles conquêtes de la science.

Les chrétiens de forte trempe ne redoutaient assurément ni la lumière des découvertes modernes, ni le dernier mot des systèmes auxquels elles donnaient le jour. Mais, tandis que tant de problèmes nouveaux, hâtivement résolus, menaçaient de jeter le trouble dans l'âme des simples fidèles, les préventions accumulées dans certains milieux intellectuels ne laissaient pas de causer un grave préjudice au prestige de l'Eglise.

Léon XIII avait compris le danger de cette situation. « Oui, déclara-t-il un jour à un de nos maîtres, elle est urgente la conquête du monde intellectuel, et je veux y travailler sans relâche. »

Pour réaliser ce dessein, il fallait, d'une part, faire tomber les préventions de ceux qui, avec plus ou moins de bonne foi, considéraient l'Eglise comme l'ennemie du progrès et donner, d'autre part, une vigoureuse impulsion en même temps qu'une direction sûre à la science catholique.

En quelle mesure le grand Pontife a-t-il réussi dans la première partie de sa mission ? Voici le témoignage que lui rend M. Elie Berger, dans *Le Temps*, de Paris : « Cet homme, qui avait tant de soucis et de travaux, et sur lequel pesait un fardeau écrasant, n'a jamais perdu de vue les intérêts et les besoins de la science » (1).

Les intérêts de la science, Léon XIII enjoignit aux Catholiques de les prendre sincèrement à cœur, de rechercher la vérité pour elle-même, sous quelque forme qu'elle se présente, prêts à tout remuer et à tout scruter pour s'en assurer la possession. Dans ces travaux d'investigation,

(1) 26 juillet 1903.

ils auront, toutefois, l'œil fixé sur la devise du Christ : *Ego sum via et veritas*, et se garderont de suivre aveuglément ceux que n'éclaire point le flambeau de la foi. Telle est la pensée maîtresse qui explique l'intervention spéciale de Léon XIII dans les trois branches du savoir humain qui confinent de plus près à la révélation : la philosophie, l'histoire ecclésiastique et l'étude critique des monuments religieux de l'antiquité.

Vous tous, Messieurs, qui avez pris position dans l'une ou l'autre de ces sciences, vous pourrez attester que les directions pontificales, loin d'entraver en vous la légitime indépendance du savant, ont notablement facilité votre mission. Large et féconde, l'action de Léon XIII a vaincu les hésitations, stimulé les ardeurs et provoqué la publication de travaux hautement appréciés, qui, sans cette heureuse initiative, n'eussent jamais vu le jour.

Pendant de longues années, la philosophie chrétienne avait paru désorientée en face des nécessités nouvelles de l'apologétique. Les systèmes succédaient aux systèmes, impuissants à recueillir l'adhésion des esprits. La vraie solution du problème, Léon XIII l'entrevit dès le commencement de son règne : elle ne consistait pas dans une rénovation radicale, mais dans une sage adaptation de l'antique philosophie scholastique aux conditions contingentes de la science moderne. L'Encyclique *Æterni Patris* du 4 août 1879 tendait à orienter dans ce sens l'enseignement supérieur. L'Université catholique de Louvain eut particulièrement lieu de s'en réjouir. Elle aussi avait connu sa période d'anxiété et de crise, notamment à l'époque où le nonce Pecci résidait en Belgique. Mais depuis plus de dix ans, depuis la retraite, en humble et entière soumission du professeur Ubaghs, la philosophie de St-Thomas y était en pleine vigueur (1). Aussi, le Saint-Père jugea-t-il à propos d'y établir, de préférence, un nouveau centre d'activité pour la diffusion des doctrines scolastiques. Et tandis que, dans d'autres centres, le personnel enseignant fut presque intégralement renouvelé, Louvain eut l'avantage et l'hon-

(1) Léon XIII se plaît à le constater dans le bref du 25 décembre 1880 à l'Archevêque de Malines : « Plura sunt quæ demonstrant, veterem illum sanctissimi Doctoris amorem in collegio doctorum atque auditorum Lovaniensium non esse diuturnitate temporis extinctum, neque dubium Nobis est, quin priores illi magistri egregios isthic doctrinæ virtutis suæ etiam nunc superstites habeant, qui scilicet non modo conservare quæsitam jam nobis gloriam, sed etiam Thomisticæ sapientiæ studia continuare velint. »

neur de pouvoir présenter au choix du Souverain Pontife et de lui faire agréer comme titulaire de la nouvelle chaire Thomiste, un jeune mais très distingué professeur, formé au sein de l'*Alma Mater* et nourri de ses doctrines.

Plus tard, Léon XIII voulut reconnaître la haute importance de l'Université de Louvain en la dotant d'une Ecole où la philosophie du Docteur angélique serait étudiée en elle-même et dans ses relations avec la science contemporaine (1).

La sollicitude de l'Auguste Pontife devait bientôt s'étendre à une autre branche auxiliaire de l'enseignement sacré : l'étude de l'histoire ecclésiastique. Par un acte spontané, il ouvrit toutes larges au monde savant les célèbres archives du Vatican où, seuls, de rares privilégiés avaient pénétré jusqu'alors.

La décision pontificale fut promulgée le 18 août 1883, par un bref adressé aux Cardinaux de Luca, Pitra et Hergenroether. Dans ce document, Léon XIII exhortait les écrivains catholiques à ne pas abandonner aux adversaires de la religion une science dont on avait tant abusé contre l'Eglise et la Papauté; en même temps, il leur donnait de précieuses instructions pour l'étude fructueuse et impartiale de l'histoire.

Je ne saurais mieux commenter cet événement qu'en recourant, ici encore, au témoignage d'un écrivain dont l'autorité ne saurait être suspecte, d'un des membres les plus distingués de l'Ecole Française de Rome : « Un beau jour, écrit M. Élie Berger, se répandit la nouvelle que les archives allaient être ouvertes... Ce n'étaient plus des autorisations secrètes qu'il voulait donner, c'était une réforme qu'il voulait faire. Ce grand libéral avait son idée, il l'exécuta sans réserves, et c'est de cela que les savants du monde entier doivent le remercier...

» Il est heureux que ce regard profond (du Pape) se soit porté sur les questions historiques. Léon XIII les a éclairées en mettant au grand jour une immense quantité de faits jusqu'à présent inconnus, de documents dont, avant lui, personne n'avait connaissance... Avec le temps,

(1) « Quod vero amplitudinem decebat Athenæi Lovaniensis et plane oportebat ad fructus habendos exquisitioris doctrinæ, præscripta ejusdem scholæ ea ratione, secundum optata nostra posita sunt, ut doctrina Aquinatis in disciplinas quoque physicas et naturales, in eaque studia quæ vocantur socialia, vi sua copiose influeret. » Bref du 7 mars 1894 à S. E. le Cardinal Archevêque de Malines.

on reconnaîtra sans doute, de plus en plus, l'influence exercée sur les hommes et sur les événements par ce Pape à l'esprit conciliant et généreux. Dès maintenant, il est un mérite que nul ne peut lui contester : en ouvrant les archives du Vatican, Léon XIII a rendu à la science historique un service de premier ordre, sans distinction de pays, de partis ou d'opinions » (1).

Faut-il vous rappeler, Messieurs, l'influence du grand acte de Léon XIII sur le développement des études historiques à l'Université de Louvain? Ses maîtres et ses élèves furent des premiers à utiliser, pour leurs travaux, le riche trésor des Archives Vaticanes et, dès le début, ils en firent valoir l'importance particulière au point de vue de notre histoire nationale.

Au cours du XIXe siècle, les questions relatives à l'origine du christianisme furent l'objet d'ardentes polémiques. Par la découverte d'anciens monuments, remontant aux époques bibliques, par l'étude plus approfondie des langues et des civilisations primitives de l'Orient, le champ de la controverse s'était considérablement élargi. Dans ce nouveau domaine de l'érudition, les savants non catholiques, au lieu de poursuivre patiemment leurs travaux, témoignèrent souvent une hâte intempestive à fournir aux polémistes des armes contre la révélation. Oublieux de leur haute mission, ils quittèrent les sphères sereines de la science pour descendre dans l'arène tumultueuse des luttes sectaires.

Nous n'entendons pas décrire ici la genèse et l'évolution des premières écoles rationalistes. L'apologétique chrétienne ne fut guère en peine de démontrer la fragilité et l'incohérence de leurs systèmes exégétiques, qui devaient tomber successivement dans l'oubli. Le plus renommé d'entre les représentants de ces écoles fut Ernest Renan, séduisant écrivain, mais critique de mauvaise foi, qui, de son propre aveu, « aimait mieux le beau style que la vérité » (2).

La défense de nos livres saints devint plus ardue lorsque, vers la fin du siècle dernier, les théories générales firent place à la critique minutieuse du texte sacré. C'est pierre par pierre qu'on entreprenait de démolir l'imposant édifice dont Moïse avait jeté les bases. Pour entraver cette œuvre de destruction, il fallait suivre pas à pas les redoutables vandales, entreprise des plus pénible et non exempte de dangers.

(1) M. Élie Berger. *Le Temps*, 26 juillet 1903.
(2) Paroles textuelles de Renan, dans la conférence donnée au Collège de France, le 4 février 1891.

Elle n'avait point rebuté nos vaillants défenseurs de la bible; mais ceux-ci, à tout moment, s'arrêtaient hésitants et perplexes. Depuis longtemps, l'Eglise elle-même avait reconnu qu'au cours des siècles, un moëllon avait pu se détacher, çà et là, de l'antique monument. L'intégrité générale du texte biblique n'excluait ni les erreurs de transcription, ni les corruptions ou les interpolations de détail. Dans quelle mesure pouvait-on admettre l'intervention d'une main profane, soit dans la préparation des matériaux de l'œuvre divine, soit dans l'agencement actuel de l'une ou l'autre de ses parties? Ces problèmes et d'autres analogues commençaient à troubler les esprits les plus clairvoyants parmi les défenseurs de l'orthodoxie catholique.

La voix autorisée de Léon XIII ne tarda pas à se faire entendre. Dans l'Encyclique *Providentissimus*, du 18 novembre 1893 il rappelle aux théologiens les enseignements des Conciles sur la nature et l'étendue de l'inspiration et il les met en garde contre les hardiesses d'une exégèse qui, s'affranchissant de la tradition catholique, s'abandonne à tous les hasards de la critique subjective. En s'engageant dans cette voie, ils s'exposeraient à un double danger, celui de compromettre par des témérités la cause qu'ils veulent défendre, et de dissiper, en de stériles essais, les trésors de leurs talents et de leur érudition. Comme il s'agissait d'endiguer et non pas d'arrêter le courant des études bibliques, le Saint-Père recommande simultanément aux fidèles et au clergé de s'adonner à ces études et de ne négliger aucune des ressources mises à leur disposition par les travaux de leurs contemporains.

Quelques années plus tard, voyant que les efforts des exégètes catholiques tendaient à s'égarer et à s'affaiblir en se divisant, il résolut de donner à ses conseils une consécration suprême. En 1902, il institua, par décret, une « commission biblique » dont le siège serait à Rome et dont feraient partie des érudits de toutes les nations. Louvain y fut représenté par deux de ses maîtres, Mgr Lamy et M. Van Hoonacker, et par un de ses docteurs, M. l'abbé Poels. Cette œuvre, Léon XIII la considérait comme une des plus importantes de son Pontificat; elle fut l'objet des dernières sollicitudes du Pape mourant. Accueillie avec joie par le monde catholique tout entier et spécialement par les exégètes, qu'elle délivrait d'angoissantes incertitudes, elle provoqua même l'admiration dans les milieux non croyants. On y reconnaissait une fois de plus la large envergure d'esprit de Celui qui présidait aux destinées de l'Eglise.

La grande ambition de Léon XIII était de montrer aux yeux de tous que le catholicisme n'était pas l'ennemi de la science. « C'est à l'Eglise,

écrivait-il dans sa lettre testamentaire du 19 mars 1902, que revient le mérite d'avoir conservé et transmis aux générations les précieux trésors des lettres et des sciences antiques; à elle, d'avoir ouvert les premières écoles pour le peuple et d'avoir créé des universités qui existent encore et dont le renom s'est perpétué jusqu'à nos jours ». Les universités, le Pape comptait avant tout sur elles pour assurer le prestige de la religion dans les centres intellectuels; celle de Louvain peut se vanter d'avoir occupé la première place dans ses augustes prédilections. « Je veux qu'elle soit la première », a-t-il déclaré à plusieurs reprises, et dans l'audience qu'il daigna m'accorder, il y a peu de mois, son premier cri du cœur et sa dernière parole furent encore pour notre chère *Alma Mater*.

Messieurs, j'ai entrepris de payer à la mémoire de S. S. Léon XIII le tribut de notre admiration reconnaissante, en rappelant les bienfaits dont la science lui est redevable et la large part qui en revint à notre Université. J'aurais pu faire valoir, en outre, les services qu'il a rendus à l'enseignement du droit économique et social. Mais je dépasserais les limites d'un discours, si j'essayais de vous dépeindre sous tous ses aspects, l'action féconde du grand Pontife.

Il fut « grand, parce qu'à la ferveur religieuse il unissait en lui la noblesse du sentiment, l'exquise distinction des procédés et la puissance de l'esprit, qui ont constitué une des personnalités les plus insignes dont l'histoire puisse garder le souvenir; grand, parce que, par ses sages encycliques, mettant en pleine lumière l'éternelle et immuable vérité de la doctrine chrétienne, il a relevé le sentiment catholique, indiqué le remède aux maux de la société présente et fait toucher du doigt que le véritable bien-être ne peut jamais être séparé de la pratique de cette vérité dont l'Eglise catholique est dépositaire; grand, enfin, parce que, à une époque où l'on disait la foi éteinte, et l'influence catholique finie, Léon XIII fut entouré d'une auréole si brillante, si extraordinaire, que le monde étonné a dû reconnaître la vertu divine de la Papauté. »

Vous venez d'entendre, Messieurs, l'éloquente parole du Cardinal Sarto, s'adressant à ses diocésains, au lendemain de la mort du Saint-Père (1). L'hommage rendu à Léon XIII nous révèle la pensée intime du nouveau Pontife et sa haute conception du rôle de la Papauté à notre époque.

(1) La *Difesa* de Venise, des 21-22 juillet 1903.

Sous la conduite de l'Esprit Saint qui règle l'action de l'Eglise d'après les nécessités des temps, Pie X sera le glorieux continuateur de Léon XIII, et, comme lui, il daignera réserver à notre *Alma Mater* une part spéciale de sa paternelle sollicitude.

Le Saint-Père nous déclare, dans sa première encyclique, n'avoir d'autre programme que de « rétablir le règne du Christ, pour que le Christ soit tout et en tout. »

N'est-ce-point là, Messieurs, le but suprême de notre grande institution? « Nous nous souviendrons, vous disais-je, à mon entrée en fonctions, qu'ayant à former des hommes complets, nous devons avoir constamment en vue cette vérité profonde des livres saints : la religion est le tout de l'homme (1). La religion doit pénétrer l'homme tout entier, dans sa vie publique comme dans sa vie privée, dans son activité intellectuelle comme dans sa conduite morale. Il faut qu'à l'Université elle préside à la formation scientifique des classes dirigeantes, comme à l'école primaire elle revendique sa place d'honneur dans l'instruction de l'enfant du peuple. » Cette profession de foi nous l'avons réitérée en d'autres circonstances. Nous tenons à la renouveler aujourd'hui entre les mains du Successeur de Léon XIII. Professeurs et étudiants, vous aurez à cœur de la ratifier en donnant partout l'exemple d'une piété éclairée et en consacrant toutes les ressources de votre talent, toutes les énergies de votre volonté à l'œuvre de restauration chrétienne préconisée par le Saint-Père.

* * *

La mission du maître chrétien, comme il l'avait bien comprise, notre regretté Charles de la Vallée Poussin, que la mort est venue surprendre dans le courant de cette année. « On vous initie aux sciences, disait-il à ses élèves : songez au contingent que vous êtes tenus d'apporter à la défense du bien et de la vérité sur la terre! » (2). Enthousiaste des grandes découvertes de notre époque, défenseur jaloux des prérogatives de la science dans le domaine qui lui est propre, il se faisait un titre d'honneur de concilier l'indépendance du savant avec les obligations du croyant catholique. « Pour vous, ajoutait-il, vos convictions religieuses s'uniront

(1) Eccl. XII, 13.

(2) Discours prononcé par M. de la Vallée Poussin le jour de la manifestation de ses élèves et amis.

sans effort à toutes vos connaissances positives, et elles ne vous rendront que plus pénétrants pour démêler à l'occasion, dans le courant des opinions scientifiques, les affirmations dépourvues de preuves, les inductions hasardées, les hypothèses spécieuses et dont le contraire est la vérité. »

Ce minéralogiste et ce géologue qui, par ses écrits et ses travaux techniques, s'était assuré une large notoriété dans le monde des érudits, charmait ses familiers par la variété et la précision de ses connaissances religieuses et s'imposait au respect de tous par la sincérité de sa foi. Egalement éloigné du traditionalisme qui déprime la raison et du rationalisme qui l'exalte outre mesure, il savait rendre hommage à la noblesse naturelle de l'homme sans méconnaître la supériorité transcendante de l'Être divin. « Nos yeux se sont ouverts, écrit-il, sur les phases antiques de notre planète, et, en contemplant cette œuvre d'incommensurable durée, sans doute nous comprîmes mieux la grandeur de la création et celle du Créateur qui préparait de si loin le théâtre où il nous a placés pour un jour. Peut-être aussi nous comprîmes mieux la noblesse naturelle à l'homme, doué de ce regard intérieur qui porte si avant dans l'espace et dans le temps. Car bien que le spectacle dont je vous parle inspire d'abord une certaine mélancolie en faisant ressortir le néant de notre existence éphémère... l'impression qui suit est opposée à la première : on relève la tête au milieu de cette nature immense qui ne nous connaît pas et que nous pouvons connaître pendant le court instant qu'il nous est donné de la voir, et l'on se prend à penser comme Pascal que l'homme est plus grand que le monde » (1).

Il est consolant de se représenter cette âme d'élite contemplant, en ce moment, dans les clartés de la vision béatifique, ces ineffables splendeurs de l'ordre divin dont le pâle reflet la ravissait d'admiration ici-bas.

Messieurs, un des premiers actes du pape Pie X fut de nommer aux plus hautes charges de l'Eglise catholique d'Angleterre deux hommes de haut mérite, que des liens intimes unissent à l'Université de Louvain : le Dr Casartelli, le nouvel évêque de Salford, et S. G. Mgr Bourne, appelé à la succession du Cardinal Vaughan, sur le siège primatial d'Angleterre. Invité à la cérémonie du sacre de Mgr Casartelli, j'eus le bonheur de pouvoir associer dans un même hommage l'évêque consécrateur, le métropolitain de Westminster, autrefois mon condisciple à la Faculté de

(1) *Ibid.*

Théologie, et l'évêque consacré, notre ancien élève et notre collègue. En l'une et l'autre qualité, l'évêque de Salford avait fait honneur à notre institution. Comme étudiant, après avoir fréquenté successivement les cours de la Faculté de Théologie et de la Faculté de Philosophie et lettres, il conquit le grade rarement conféré de docteur en langues orientales; sa thèse doctorale sur la Philosophie religieuse du Mazdéisme sous les Sassanides, eut deux éditions françaises et fut traduite en anglais par le fils du grand prêtre des Parsis de Bombay. Comme maître, il contribua à soutenir le renom de notre école orientale par son enseignement, sa participation aux congrès et ses publications savantes.

Privée des services d'un professeur éminent, l'Université bénéficiera du prestige qui entoure déjà le nom du nouvel évêque de Salford. La réputation de l'homme de science secondera le zèle de l'homme apostolique et permettra à Mgr Casartelli de réaliser, autour de lui, cette union des esprits et des cœurs dont on a vu l'heureux présage le jour même de son sacre. « Cette cérémonie, lisait-on dans le plus important journal de Manchester, fut vraiment magnifique; par sa grandeur et sa solennité elle ne toucha pas seulement ceux qui partagent la foi à laquelle on doit l'inspiration de ces rites si imposants » (1). Catholiques et non-catholiques s'étaient associés à ces fêtes. Le pouvoir civil y était représenté par le maire de Salford et le lord-maire de Manchester, le haut enseignement par le Recteur d'*Owens college*, qui tous appartiennent à la religion protestante. Le lendemain, le premier magistrat de la grande cité industrielle se fit un honneur d'offrir un banquet à Mgr Casartelli et au primat catholique d'Angleterre, auquel revint la prérogative de la bénédiction de la table.

Sous l'impression d'un si noble exemple donné à nos sociétés contemporaines, heureux et fier de la part privilégiée faite à l'*Alma Mater* dans ces flatteuses démonstrations, assuré d'ailleurs de répondre au patriotisme bien connu de notre ancien collègue, j'ai considéré comme un devoir de justice et de reconnaissance d'associer à nos vœux pour le nouvel évêque, un sincère hommage aux éminentes vertus traditionnelles de l'Angleterre, de celle qui s'appelait autrefois l'île des saints : le respect de la religion, le respect de l'autorité et le respect de soi-même, basé sur un sentiment profond de la responsabilité individuelle.

Avec les félicitations de l'épiscopat et du corps académique, j'ai eu

(1) *The Manchester Guardian*, 22 septembre 1903.

le bonheur d'offrir à l'Evêque de Salford le titre de professeur honoraire. Il est remplacé, comme professeur de Zend et de Pehlvi, par son ancien élève M. Albert Carnoy, chargé de cours à la Faculté de Philosophie et Lettres. Docteur en philologie romane et en philologie classique, auteur d'une remarquable dissertation inaugurale, M. Carnoy a déjà enseigné avec succès les lettres grecques en qualité de suppléant de M. le chanoine Colinet. Le zèle et le talent dont il a fait preuve en collaborant au *Muséon*, nous autorisent à espérer qu'il sera, comme éraniste, le digne successeur des de Harlez et des Casartelli.

A la même Faculté, NN. SS. les Evêques ont nommé chargé de cours M. Maurice Defourny, agrégé à l'Ecole Saint-Thomas d'Aquin. Il donnera, à l'Institut Léon XIII, « l'Histoire des théories sociales. » Son mémoire couronné sur la sociologie d'Auguste Comte, favorablement accueilli par les spécialistes de toute opinion, ont révélé chez le jeune maître des aptitudes peu communes pour le délicat et laborieux enseignement qui lui est confié.

Dans le courant de l'année académique, j'ai annoncé la nomination de M. Havet en qualité de professeur extraordinaire à la Faculté des Sciences. Comme suppléant de M. Gilson, il est chargé des travaux pratiques de zoologie en candidature et en doctorat en sciences naturelles. Lauréat du concours pour les bourses de voyages, M. Havet fit de longs séjours dans les Universités étrangères, puis dirigea pendant huit années le laboratoire d'anatomie pathologique de la colonie de Gheel. Sa longue expérience, son esprit d'observation, ses publications sur l'histologie comparée des centres nerveux, nous permettent d'augurer que notre collègue rendra de précieux services à nos futurs docteurs et prendra une part active aux travaux de l'Institut Carnoy.

Les cours de feu M. de la Vallée Poussin ont été répartis entre MM. les professeurs de Dorlodot et Kaisin.

Sont nommés professeurs ordinaires : MM. Bondroit, de la Faculté de Théologie ; De Muynck et Grégoire, de la Faculté des Sciences ; professeurs extraordinaires : MM. Van Roey, de la Faculté de Théologie, et Lemaire, de la Faculté de Médecine.

Notre distingué et dévoué collaborateur M. Edmond Carton de Wiart, appelé aux fonctions de secrétaire du Roi, a reçu le titre de professeur honoraire à l'Ecole des Sciences politiques et sociales.

M. le Chanoine Reusens, de la Faculté de Théologie, a été promu à l'éméritat après une carrière académique de plus de quarante années. Nous tenons à lui témoigner publiquement notre reconnaissance pour

les éminents services qu'il nous a rendus comme publiciste, comme professeur et comme bibliothécaire de l'Université.

Avant de quitter l'enseignement, M. Reusens a voulu nous doter d'un précieux fonds de documents historiques; d'autres professeurs, parmi lesquels le sympathique et vénéré Mgr Lamy, ont fait parvenir à la Bibliothèque des dons importants. La collection académique, qui s'accroît de jour en jour, s'est enrichie, cette année, du grand ouvrage couronné de M. le Professeur Vierendeel : « La construction architecturale en fonte, fer et acier. »

La discrétion ne me permet pas d'énumérer ici tous les bienfaiteurs dont la libéralité suppléera en partie à l'insuffisance des ressources de notre Bibliothèque. Ce m'est un honneur, toutefois, de citer, outre certains gouvernements étrangers, le Pape Léon XIII, le duc de Loubat et le prince Roland Bonaparte. J'ai la conscience de remplir un devoir et de répondre aux vœux exprimés par les Facultés en signalant aux amis des sciences et des lettres l'exemple de ces augustes protecteurs et le généreux désintéressement des membres du corps académique.

Dans un autre ordre de choses, ce même dévouement de nos chers collègues s'est manifesté, à l'occasion du jubilé de l'Institut agronomique. Grâce à leur initiative et à leur concours, nous avons pu améliorer notablement nos installations scientifiques. Les représentants les plus distingués de l'enseignement et des industries agricoles se sont associés à nos fêtes et ont daigné me témoigner leur haute satisfaction. Juges autorisés et impartiaux, ils n'ont pas hésité à me déclarer que l'Ecole de Louvain, par ses méthodes, ses installations et ses programmes, répondait adéquatement à sa mission et que nos innovations méritent, à plusieurs égards, d'être citées en modèle aux instituts similaires. Le résultat de ces fêtes jubilaires peut être rangé parmi nos succès académiques. Il convient d'en attribuer tout l'honneur à nos collègues de l'Institut agronomique et à leur zélé président.

Ce m'est chaque année une vive satisfaction de rappeler, dans mon discours d'ouverture, les récompenses honorifiques décernées à nos maîtres et à nos élèves. Dans le corps enseignant, nous sommes heureux d'adresser nos félicitations à M. De Wulf, dont le mémoire sur *Godefroid de Fontaine* a été couronné par l'Académie de Belgique; à M. le chevalier Descamps, nommé Ministre d'Etat par le Souverain de

l'Etat Indépendant du Congo, en reconnaissance de son intelligente collaboration à l'admirable œuvre civilisatrice de notre Roi ; enfin à M. André Dumont, que Sa Majesté, par une rare faveur, a daigné promouvoir du grade de chevalier à celui de commandeur de son ordre. L'Université constate avec un légitime orgueil que le mérite de notre collègue est de plus en plus incontesté et que sa mémorable découverte s'annonce dans des proportions sans cesse grandissantes.

Nos étudiants ont montré, d'autre part, qu'ils s'apprêtent à marcher sur les traces de leurs maîtres : deux docteurs de la Faculté de Droit et deux de la Faculté de Philosophie et Lettres ont été proposés au gouvernement pour la bourse de voyage (1); deux prix ont été remportés au concours de l'enseignement supérieur (2). Nous sommes fondés à espérer que le nombre de nos lauréats s'accroîtra en proportion de notre population universitaire. Celle-ci s'est élevée à 2070, pendant le dernier exercice.

*
* *

Messieurs les Etudiants,

Au seuil de l'année académique, permettez-moi d'évoquer une seconde fois l'image des insignes vertus qui firent la force du peuple anglais et qui assurent aux nations la puissance et la durée. J'ai nommé : le respect de la religion, le respect de l'autorité et le respect de soi-même. Pareilles à ces statues colossales, à ces imposantes cariatides qui faisaient fonction de support dans les monuments antiques, elles sont le soutien de l'édifice social dont elles rehaussent en même temps la grandeur et la beauté.

Le respect de la religion : il peut paraître étrange que j'entreprenne de vous en parler, au sortir de la magnifique cérémonie qui vient de se dérouler à la Collegiale de St-Pierre et à laquelle vous avez assisté si nombreux et si recueillis. Mais prenons garde, Messieurs, de limiter nos obligations à quelques pratiques isolées ou à quelques actes de déférence extérieure envers les ministres et les cérémonies du culte. Pour être respectée comme elle le mérite, la religion, je tiens à le

(1) MM. Paul Van den Ven, de Schaerbeek; Hubert Van de Weerd, d'Eelen; Rufin Schockaert, d'Oordegem, et Octave Gérard, de Warisoulx.

(2) MM. Octave Daumont, de Webbecom (Philosophie), et Paul Van den Ven, de Schaerbeek (Histoire).

redire, doit pénétrer toute votre vie et occuper une place prépondérante dans vos études. La connaissance approfondie de votre foi vous est une arme indispensable pour défendre l'Eglise et vous défendre vous-mêmes contre les assauts de l'incrédulité. « Il n'échappe à personne, écrit S. S. Pie X, puisque l'homme a pour guides la raison et la liberté, que le principal moyen de rendre à Dieu son empire sur les âmes, c'est l'enseignement religieux. Combien sont hostiles à Jésus-Christ, prennent en horreur l'Eglise et l'Evangile bien plus par ignorance que par malice,... état d'âme que l'on constate non seulement dans le peuple et au sein des classes les plus humbles, que leur condition même rend plus accessibles à l'erreur, mais jusque dans les classes élevées et chez ceux-là même qui possèdent par ailleurs une instruction peu commune » (1).

Le respect de l'autorité : l'autorité, Messieurs, la plupart d'entre vous sont appelés à l'exercer un jour, soit au foyer familial, soit dans les fonctions publiques. Cette mission, quelle que soit sa nature, vous ne pourrez vous en acquitter avec succès qu'en vous exerçant de bonne heure à donner l'exemple de la soumission. « Personne ne commande avec sécurité, dit l'Imitation, s'il ne sait obéir de bonne grâce » (2). Or, la nécessité et la nature de l'obéissance ne peuvent bien se comprendre qu'à la lumière du grand principe chrétien : « toute autorité vient de Dieu ». L'obéissance n'est facile, en effet, que si l'on voit dans l'autorité la sauvegarde de l'ordre et dans l'ordre lui-même l'œuvre du Législateur suprême.

Forts de ce principe, vous sacrifierez de bon cœur vos convenances personnelles aux intérêts généraux et, à côté de l'homme privé, vous reconnaîtrez aisément, dans le dépositaire du pouvoir, le légitime représentant de l'autorité divine. Le premier peut parfois être à plaindre voire même à blâmer; le second aura toujours droit à tous nos égards. Evitons, Messieurs, de les confondre l'un avec l'autre et de céder inconsciemment à l'esprit subversif du siècle par la légèreté de nos critiques ou la témérité de nos attaques.

Le respect de soi-même : il est fondé, disions-nous, sur un profond sentiment de la responsabilité individuelle. Vous êtes responsables,

(1) Encyclique du 4 octobre 1903.
(2) Livre I, chap. 20.

assurément, devant la société, mais vous l'êtes, tout d'abord, devant Dieu et devant vous-mêmes. Sous l'œil du souverain Maître, soyez avant tout vos propres justiciers. A vous-mêmes et à Dieu, vous devez le respect des dons précieux que le Créateur vous a départis : dons du corps et de l'âme, dons de l'intelligence et du cœur. Le don de l'intelligence, il ne le respecte point celui qui en laisse rouiller les rouages par une inaction prolongée, et s'expose ensuite à en briser les ressorts par un imprudent surmenage. C'est méconnaître les prérogatives de notre volonté libre que de nous abandonner sans contrôle à nos instincts sensuels; c'est abdiquer enfin toute notre dignité personnelle, la dignité du corps comme celle de l'âme, c'est détruire la beauté harmonique de notre nature rationnelle, que de subordonner l'esprit à la matière et de « livrer au corps l'homme tout entier, à la honte de la raison » (1).

J'hésite, Messieurs, à aborder de front cette délicate matière. D'aucuns pourraient voir dans mes conseils un reproche que, dans l'ensemble, vous ne méritez pas. Aussi n'est-ce pas ma parole que vous entendrez, c'est celle du chef d'Etat de la grande République américaine, s'adressant aux cinq mille délégués de la société catholique du Saint Nom de Jésus :

« Je désire avant tout voir en ce pays les hommes chastes devenir forts et les hommes énergiques être chastes. La prospérité de la patrie en dépend. On constate souvent cette tendance de tout jeunes gens à se conduire peu honnêtement, à se vanter de connaître la vie, par quoi ils entendent ce côté de la vie qu'il vaudrait mille fois mieux ne jamais voir ! Et ils s'imaginent par là devenir des hommes faits, de grandes personnes ! Je demande à chacun d'entre vous de se faire le gardien de vos frères et de donner aux plus jeunes un exemple qui les détournera d'une aussi fausse et aussi misérable conception de la vie ! (2). »

« Je demande à chacun d'entre vous de se faire le gardien de vos frères », cet appel du président Roosevelt à une association de jeunes gens de l'élite, je vous l'adresse instamment à vous, mes chers amis, qui comptez déjà parmi les anciens. Votre supériorité doit s'affirmer non

(1) Bossuet, 1r Sermon pour le 3e dimanche du carême, prêché à la cour « sur l'amour des plaisirs », 1r point.

(2) Discours du président Roosevelt à la Société catholique du Saint Nom de Jésus (Union diocésaine de Brooklyn) réunie à Oyster Bay. Septembre 1903.

point par la triste connaissance des mauvais côtés de la vie, mais par la force que vous aurez acquise dans la lutte pour la vertu.

Pour la réalisation de mes vœux je compte sur le concours de tous, mais spécialement de ceux d'entre vous qui, par leur initiative et leur dévouement, nous ont prouvé combien ils prenaient à cœur les intérêts du pays et l'honneur de l'Université.

L'honneur de l'Université ! il importe, Messieurs, d'en peser tout le poids pour avoir la pleine mesure de notre responsabilité. C'est pourquoi, je me crois autorisé à reproduire, en terminant, l'hommage rendu à notre *Alma Mater* par le vénéré Mgr Baunard, dans son dernier discours aux Facultés catholiques de Lille.

Avec la mélancolie des espérances déçues, l'éminent recteur décrit en ces termes le grand rêve de sa vie, un rêve dont il voit la réalisation dans l'œuvre de l'épiscopat belge : « Et l'accomplissement final et bienheureux de notre rêve, c'eût été la liberté, la grandeur religieuse, morale, politique, économique, scientifique, militaire même de la France. Que dis-je? Un rêve? Mais, à deux pas de nous, n'avons-nous pas la Belgique, une vivante réalité, qui proclame à qui veut l'entendre que le foyer et le centre de sa vie catholique, nationale, morale, c'est son admirable Université de Louvain? »

Au nom de Nosseigneurs les Evêques, sous la protection de la Vierge Immaculée, je déclare ouverte l'année académique 1903-1904.



Phot. P. Morren

EDOUARD MARTENS

PROFESSEUR A LA FACULTÉ DES SCIENCES

NOTICE BIOGRAPHIQUE
de feu M. le Professeur Ed. MARTENS.

Je fus le condisciple d'Edouard MARTENS et plus encore je fus son compagnon d'études et d'examens. Le 25 août 1855, un beau jour assurément pour moi puisque c'est celui où l'Eglise célèbre la fête de mon glorieux patron, le jury combiné de Liége-Louvain nous proclama, à la même heure et ensemble, « Docteurs en Sciences naturelles ».

Je fus encore à la Faculté des Sciences de l'Université catholique le collègue de M. Martens pendant cette longue suite d'années qui lui valurent, en 1895, l'honneur d'être élevé à l'éméritat. Au moment où il sortit de ce monde, l'amitié qui nous unissait, et dont je m'honorais, était vieille de presque cinquante ans et j'ajoute non sans fierté, que jamais elle n'avait connu de défaillance.

Voilà certes bien des titres qui m'autorisaient à prendre aussi la parole lors des funérailles de M. le professeur Ed. Martens. Partout il revient une place à l'amitié, et c'est sa voix que j'avais tout autant le devoir que le droit de faire entendre dans cette funèbre solennité. Avec l'assentiment des membres de sa famille, je devais, après les discours officiels, prononcer à mon tour quelques paroles d'adieu au nom des amis du cher et regretté défunt. Sa volonté formelle, restée ignorée jusque là et dont les prescriptions ne furent connues que peu d'instants avant cette cérémonie, nous imposa à tous, à d'autres comme à moi, le silence comme un devoir sacré.

Mais l'*Annuaire* de l'Université, première expression de son histoire, échappe totalement à la juridiction des membres du corps académique. Aujourd'hui et ici, toute liberté est rendue à ma parole, et je viens, en retraçant sa vie si pleine de mérites, rendre à la mémoire de celui auquel me rattachaient des liens si solides, l'hommage d'affectueuse estime et de vénération respectueuse que j'aurais voulu déposer sur sa tombe, en présence de ses proches éplorés, et devant l'assistance nombreuse, douloureusemeut émue, venue de tous les coins du pays, au village de Kerkom, pour lui rendre les derniers devoirs.

C'est ainsi qu'il arrive que la tâche honorable de faire dans l'*Annuaire*

de l'Université catholique la notice biographique de l'ancien professeur de botanique est confiée à un professeur de chimie, alors que l'on compte dans ce grand établissement tant de botanistes distingués qui furent, sinon les disciples de M. Ed. Martens, au moins ses élèves et s'instruisirent à ses leçons.

Je puis croire aussi que, si par suite de circonstances qui ne sont pas en dehors des possibilités, M. Martens avait eu à faire choix de son biographe officiel, il aurait peut-être désigné à l'attention de notre Recteur vénéré, son ancien collègue de la chimie et son vieil ami. Il était par-dessus tout un homme de justice et de vérité, et il savait que si un long commerce et des relations suivies permettent de beaucoup connaître, il est permis à l'amitié de beaucoup dire. Puisqu'il fallait que, selon la coutume, on parlât de lui, il aurait exigé certainement qu'on *le fit tel qu'il était*. Vivant, lui aussi aurait dit comme Montaigne parlant de lui-même : « *Je ne laisse rien à désirer ni » deviner de moi. Si on doibt s'en entretenir, je veulx que ce soit vérita- » blement et justement. Je reviendrais volontier de l'autre monde pour » desmentir celui qui me formerait aultre que je n'estois, feust-ce pour » m'honorer* (1).

Dans cette conviction, il y a pour moi un programme tout tracé. En écrivant ces pages, je devrai me souvenir toujours que nul ici-bas n'est parfait, et que partout, dans le monde moral comme dans le monde physique, l'ombre sert à faire ressortir la lumière. Et de quelle belle et sereine lumière n'est pas éclairée la vie de cet homme qui fut toujours un homme d'étude et de travail et surtout un homme de bien !

* * *

Quoique Belge de cœur et d'âme, Edouard Martens était étranger par sa naissance à notre pays, tel qu'il est constitué géographiquement aujourd'hui. Ses parents et lui-même appartenaient à cette partie du Limbourg dont Maestricht est la capitale. Comme le Luxembourg grand-ducal, le Limbourg hollandais a donné à la Belgique beaucoup d'hommes de marque; la séparation violente de ces deux provinces fut, peut-on dire, pour notre pays aussi douloureuse que le fut, en 1871, celle de l'Alsace-Lorraine pour la France.

Ed. Martens naquit à Maestricht le 9 avril 1831. Il fit son entrée dans le monde dans les conditions les plus favorables. Son père, M. M. Mar-

(1) *Essais*, liv. III, ch. IX, p. 119. Paris, Lebègue et Firmin Didot, 1833.

tens, quoique jeune encore (1), occupait une haute situation dans cette ville où les études et les sciences furent de tout temps en honneur. Il y exerçait avec le plus grand succès la médecine; c'était un homme d'une puissante activité, partageant son temps entre la pratique de son art, ses études et des publications scientifiques justement estimées. Il était membre de toutes les administrations et institutions locales qui touchent au domaine de la science; à l'école de pharmacie, érigée en cette ville, il professait la chimie. Madame Martens, qui était Mademoiselle Marie Jos. Elisabeth Nyst, appartenait à l'une des familles les plus considérées et les plus honorées de la vieille cité limbourgeoise.

Edouard Martens trouva dans son berceau des richesses de tout genre, à côté des biens d'une fortune opulente dont il fit plus tard un si noble usage, ceux, bien plus précieux encore pour une âme chrétienne, d'une foi vive et de toutes les vertus qui assurent le bonheur et font la puissance des familles. Son père était un chrétien aux convictions solides, accordant dans tous les actes de sa vie sa conduite avec ses principes religieux qu'il savait affirmer et défendre. Sa mère était une de ces femmes toute à ses devoirs, comme on en trouve l'édifiant portrait au chapitre de la *femme forte* du livre de la Sagesse.

Heureux, trois fois heureux ceux qui possèdent le bienfait de la foi religieuse comme un héritage patrimonial.

Répondant généreusement à l'appel de nos Seigneurs les Evêques de Belgique, et plein de confiance dans les destinées de notre jeune nationalité, M. Martens père accepta la chaire de chimie et de botanique à la Faculté des Sciences de la nouvelle Université catholique, fondée en 1834. Il vint s'établir en cette qualité à Louvain en 1835. Son fils Edouard n'avait guère à cette époque que quatre ans. Malgré son jeune âge, il se souvenait, m'a-t-il dit souvent, d'avoir vu Van Mons, l'ancien professeur de chimie de l'Université de Louvain, sous le régime hollandais. Aussi étrange dans sa toilette et son extérieur que dans ses habitudes intellectuelles, vêtu d'une houppelande qui avait fourni un long service et en portait les marques, coiffé d'un immense bonnet de coton, Van Mons avait vivement frappé l'imagination de cet enfant. C'était là peut-être le souvenir le plus lointain de mon ami Martens.

En ce temps là se trouvaient réunis au collège Marie-Thérèse le laboratoire de chimie et l'habitation du professeur chargé de l'enseignement de cette branche : disposition éminemment favorable

(1) Il était né à Maestricht le 8 Décembre 1797.

aux études et au travail expérimental. On en doit regretter l'absence dans nos universités belges. Mais tel qu'il avait été et tel qu'il était encore occupé par Van Mons lors de ses visites préliminaires à Louvain, ce local professoral ne plût guère au professeur de chimie de la nouvelle Université; M. Martens alla s'établir, avec l'assentiment du Recteur, au Collège Royal, encore inoccupé en ce moment, autorisation que l'on ne peut assez regretter par les conséquences qu'elle entraîna pour la suite du temps. M. Martens demeura au Collège Royal, rue de Namur, jusque 1850. Il le quitta pour y être remplacé par le professeur de zoologie et d'anatomie comparée qui tenait, comme il en avait le droit, à se trouver à côté de ses collections scientifiques. C'est dans ce grand et bel établissement, à l'ombre de la somptueuse façade de l'église St-Michel, que se passèrent paisiblement les années de l'enfance et de l'adolescence d'Edouard Martens.

Louvain ne possédait à cette éqoque qu'un seul collège d'humanités. Appelé la *Haute-Colline,* comme autrefois sous l'ancienne Université, ce collège, placé sous la direction sage et éclairée de l'Université catholique, était compté parmi les établissements de ce genre les plus renommés et les plus prospères du pays. C'est là qu'Edouard Martens fit ses études humanitaires. Entré en sixième latine au mois d'octobre 1840, il terminait sa rhétorique en août 1846, n'ayant pas encore seize ans accomplis. Alors déjà, il était tel que nous l'avons connu plus tard. Au dire de ceux qui furent à la Haute-Colline ses condisciples — et combien ils sont rares aujourd'hui — c'était un jeune homme paisible et tranquille, d'allures modestes, timide, réfléchi, sobre et réservé dans ses paroles. Une certaine difficulté dans la marche ne lui permettait guère de se mêler aux courses et aux jeux mouvementés des écoliers de son âge. Je ne pense pas que la discipline et les prescriptions réglementaires eurent jamais à souffrir d'infractions de sa part. Il aurait mérité et certainement remporté le prix de *sagesse et de régularité,* mais cette distinction était inconnue au collège de la Haute-Colline. Il était ce que l'on appelle communément un « bon élève ». intelligent, studieux et appliqué, mais ses études étaient plus solides qu'extérieurement brillantes et ses succès, quoique très réels, n'étaient pas de ceux qui attirent sur un jeune collégien l'attention publique. Il se maintenait avec une constante vaillance dans les premiers rangs des élèves de sa classe, remportant des prix en nombre suffisant pour récompenser ses efforts, soutenir son courage et satisfaire en même temps l'amour propre de ses parents, plus encore que son amour propre personnel,

car alors déjà il était plein d'humilité. Fait bien étrange, je constatai en parcourant les programmes des distributions de prix de son temps, qu'il remportait régulièrement le prix de *déclamation*. Le connaissant peu orateur, ce succès d'un genre singulier devait m'étonner, mais je me l'expliquai en me rappelant avec quelle verve, quel talent même, il déclamait, dans ses moments d'humeur joyeuse, au cours de nos réunions amicales, des fables de La Fontaine, et notamment « le Chêne et le Roseau » en français *louvaniste*. On sait que sans être du pur marollien, le langage et l'accent des vrais bourgeois de la vieille cité universitaire brabançonne ne ressemblent pas au beau français des habitants de la Touraine. Vraiment, c'était d'un comique raffiné et d'un drôle à faire rire un saint de bois, comme on dit vulgairement. La nature offre parfois de ces singuliers contrastes.

* * *

Au mois d'octobre 1846, Edouard Martens se faisait inscrire au rôle des étudiants de l'Université catholique. Il était âgé de quinze ans et demi. C'était bien tôt, c'était trop tôt pour aborder des études supérieures, surtout du genre de celles auxquelles il se destinait, car à l'exemple de son père, il avait résolu de devenir tout à la fois un médecin et un naturaliste.

Les études médicales étaient déjà alors dans notre pays les plus longues et à certains égards les plus laborieuses de toutes les études universitaires. Ed. Martens mit à les faire plus de temps encore que la plupart des élèves; il y consacra huit années entières. Le 10 août 1854, il était proclamé docteur en médecine, chirurgie, etc. Il avait subi la plupart des nombreux examens que couronne le doctorat, avec des grades élevés qui faisaient honneur à son intelligence, à son savoir et à son application.

Parlant des études médicales de M. Martens, je dois relever un fait qui fut en son temps fort remarqué et l'objet de commentaires de toutes sortes. La candidature en médecine ne comptait autrefois qu'une seule épreuve et le programme en était fort étendu : c'étaient l'histologie ou comme l'on disait alors, l'anatomie générale, l'anatomie et la physiologie humaines, l'anatomie et la physiologie comparées et enfin la pharmacologie. Les élèves consacraient en général deux années à la préparation de cet examen fondamental. Ed. Martens le subit après une seule année d'études. J'ignore quelles furent les raisons certaines de

cette hâte si précipitée. Les exercices pratiques de la salle de dissection lui inspiraient, dit-on, une profonde répugnance; sans doute que déjà à cette époque, il n'avait pas l'intention de s'adonner plus tard à la pratique médicale. Quoiqu'il en soit, les apparences extérieures autorisaient à croire que ses études n'étaient pas rationnellement ordonnées comme elles auraient dû l'être; le fait échappait d'autant moins à l'attention qu'il concernait le fils d'un membre du corps professoral, médecin lui-même.

Edouard Martens avait subi le 18 août 1849, son examen de candidat en Sciences naturelles devant le *Jury combiné* de Liége-Louvain. Ce système de jurys universitaires fonctionnait alors pour la première fois : il fut favorable à M. Martens à qui fut décerné la *grande distinction*. C'était le premier et certes un beau succès pour le futur naturaliste. Depuis lors, il ne cessa de s'occuper dans une certaine mesure, autant que les exigences de ses études médicales le lui permettaient, des sciences naturelles, et spécialement de la botanique qui faisait l'objet de ses prédilections. C'est ainsi qu'il fut amené à faire dans la Faculté de médecine ce long séjour dont j'ai parlé plus haut. Ses études médicales terminées et libre désormais de toute préoccupation professionnelle, il consacra l'année académique 1854-1855 tout entière à se préparer à l'examen de docteur en sciences naturelles.

C'est alors que je le connus plus particulièrement. Habitant la même rue et presque voisins immédiats, nos relations devinrent de plus en plus suivies. M. Martens était un jeune homme distingué à tous égards, doué de hautes et précieuses qualités, d'un caractère excellent, plus encore dans le fond que dans les apparences extérieures. Compagnons d'études, nous devinmes naturellement des amis que ni le temps ni les circonstances ne devaient plus séparer. J'aime à me rappeler les multiples petits événements qui signalèrent cette année laborieuse, l'une des plus importantes et sans doute aussi l'une des plus agréables de ma vie universitaire. Lorsque je me plonge dans ces souvenirs déjà lointains, mais toujours vivants dans ma mémoire et présents dans mon imagination, il me semble remonter le fleuve du temps et rajeunir. Ces évocations, pleines de charmes, ne constitueraient-elles pas cette fontaine de « *Jouvence* », aux eaux merveilleuses, si ardemment, mais si vainement cherchée partout ailleurs?

Le 25 août 1855, après une journée tout entière consacrée à des interrogations, qu'avait précédé un examen écrit fort laborieux, le jury combiné de Liége-Louvain nous décernait, avec honneur, le titre de

Docteurs en Sciences naturelles. Comme à son examen de candidature, M. Martens obtint *la grande distinction* et le jury se plut à reconnaître que sur les branches approfondies, la chimie organique et la botanique, les cotes qui lui avaient été attribuées correspondaient *à la plus grande.* Plus tard, M. Martens dut éprouver une profonde et bien douce satisfaction, chaque fois qu'il revit le diplôme doctoral qu'il reçut ce jour là. Ce parchemin précieux constitue un document digne d'être conservé avec honneur dans ses archives familiales, car outre le titre scientifique qu'il lui attribue avec une mention si élevée, il porte la signature d'hommes qui tous ont honoré la science dans notre pays et dont quelques uns sont même de véritables illustrations. J'aime à citer dans le nombre MM. Dumont et De Koninck, de Liége, si intimement liés à l'histoire de la géologie et de la paléontologie belges, Th. Lacordaire, aussi de Liége, zoologue distingué, frère du grand Dominicain, et enfin *notre* Van Beneden, déjà célèbre alors par ses mémorables recherches helminthologiques, qui devait faire à l'Université catholique une carrière professorale si longue et si glorieuse.

* * *

La journée du 25 août 1855 avait clôturé, en la couronnant dignement, la vie universitaire de M. Ed. Martens. Après tant d'année consacrées à des études absorbantes s'il en fût, il avait un droit incontestable à quelque temps de repos et à certaines distractions pour en faire l'agrément. Mais avide de savoir et studieux par nature, il ne comprenait le repos et la distraction que dans la variation du travail et de l'étude.

Il alla passer à Paris l'hiver de 1855-56 et une bonne partie de l'année 1856. Paris était alors la *grande ville* par excellence. Ce n'était plus à la vérité un centre scientifique et intellectuel aussi brillant qu'autrefois, notamment comme en certaines années de la Restauration, alors qu'en 1823, Liebig s'y rendait pour compléter son éducation scientifique. Mais c'était encore la *Ville-Lumière,* titre pompeux que lui octroya plus tard, dans un accès de lyrisme national, Victor Hugo, ce génie étrange, aussi étonnant dans ses grandeurs que dans ses petitesses. M. Martens était certain de rencontrer à Paris tous les éléments nécessaires à la satisfaction pleine de ses goûts et de ses aspirations scientifiques, littéraires, religieuses, médicales même, car alors il n'avait pas encore rompu définitivement avec les sciences hippocratiques.

A la Sorbonne Saint-Marc Girardin professait la littérature avec un éclat retentissant dont on n'a plus eu d'exemple depuis lors. Dans la

chaire de Notre-Dame dont le pouvoir ombrageux du second Empire avait fait descendre le père Lacordaire, on pouvait entendre le père Félix dont la parole sobre rappelait celle du père de Ravignan et qui déjà alors comptait parmi les illustrations de la chaire chrétienne. Dumas, que la politique et l'administration avaient enlevé à la science, si malheureusement pour elle, avait été remplacé à l'école de médecine par Adolphe Wurtz et à la Sorbonne par Henri Sainte Claire Deville, l'un et l'autre déjà célèbres par des travaux qui honorent si grandement la chimie française. Et que de noms à citer dans le monde médical! Velpeau, Nélaton, Trousseau, au milieu de beaucoup d'autres dont la haute réputation attirait à leurs leçons et à leurs cliniques une foule de jeunes médecins étrangers, avides de profiter de leur savante expérience et de leur habileté consommée. C'était peut-être en ce qui concerne la botanique que M. Martens était le moins richement partagé, mais il trouvait au Museum d'histoire naturelle de précieuses compensations : un naturaliste éminent, M. Armand de Quatrefages, y faisait, avec la haute autorité qui s'attachait à son nom, le cours important et tout d'actualité d'*Anthropologie physique*.

Edouard Martens profita largement de toutes les richesses intellectuelles et scientifiques que lui offrait la capitale de la France. Aucune de ses heures dans la journée ne restait sans emploi. J'ai conservé les lettres qu'il me faisait l'amitié de m'adresser; elles sont ordinairement bien longues, mais toujours fort intéressantes; parfois elles débordaient d'un véritable enthousiasme et cependant il n'était pas, alors déjà, de ceux que des paroles habilement agencées satisfont et qui ne se meuvent qu'à la surface des choses. Ces mois, passés dans la profusion de ces exercices intellectuels si variés et d'un ordre si élevé constituent une des meilleures périodes de la vie de M. Martens; à différentes reprises, j'en ai recueilli le témoignage de sa bouche.

A son retour à Louvain, libre désormais de toute contrainte et de toute préoccupation étrangère, ayant, après mûre et sérieuse réflexion, renoncé sagement à l'exercice de la pratique médicale, M. Martens pouvait s'adonner dans la plénitude de son temps et de ses moyens à ses études scientifiques. Il avait vingt-cinq ans; c'était un esprit formé et un esprit distingué, en possession d'un savoir étendu et varié, solidement assis, connaissant la plupart des langues étrangères en usage dans le monde de la science. Son travail et ses efforts ne pouvaient manquer d'être féconds, mais il fallait qu'il complétât son éducation scientifique, en un point, en un seul, mais qui était d'importance capitale.

Le doctorat en sciences naturelles, en ce temps là, était singulièrement constitué dans notre pays. Je m'en suis expliqué à suffisance dans un rapport présenté en 1869 à la Faculté des Sciences de notre Université (1). Le programme de ce doctorat était vaste, trop vaste pour être parfaitement rempli dans toutes ses parties. Il embrassait tout à la fois l'étude du régne minéral et des deux règnes organiques, plus celle de l'astronomie physique et de la chimie inorganique ou organique, au choix du récipiendaire. Il semble que le législateur s'était surtout préoccupé de préparer ainsi des professeurs pour l'enseignement encyclopédique, mais essentiellement élémentaire, des sciences naturelles dans les Athénées et les Collèges d'humanités. D'études et d'épreuves pratiques il n'était pas question, l'enseignement et l'examen étaient purement théoriques. Je sais bien que les mœurs sont plus fortes que les lois et les règlements, et qu'il eut été possible d'améliorer cette situation mais c'eut été au prix d'une nouvelle aggravation de ces programmes déjà trop étendus et trop lourds. On ne le fit pas. Aussi dans les Universités belges de ce temps là. les laboratoires d'études et de recherches, les Instituts pratiques étaient rares et incomplets alors qu'ils ne faisaient pas totalement défaut. Triste temps évidemment que celui-là ; aujourd'hui que partout existent des laboratoires et des Instituts de toutes sortes, parfois même grandement établis et généreusement dotés, les jeunes gens ont peine à croire que cet état de choses, relativement privilégié, n'a pas toujours existé. Faut-il ajouter qu'il n'était alors pas question de *dissertation doctorale*. J'avais obtenu, en 1870, le rétablissement de cette épreuve, véritable poule aux œufs d'or de l'esprit scientifique, dans le programme des Doctorats en sciences naturelles à passer devant la Faculté des sciences de l'Université catholique de Louvain. Mais les progrès sont lents à réaliser, dans le domaine de l' « Officiel » surtout. Il fallut attendre jusqu'en 1890 pour voir cette épreuve introduite par la législature dans les programmes légaux des Doctorats en sciences. Les efforts que j'ai faits dans ce but et l'initiative que j'ai prise sont regardés, par les personnes compétentes, comme un véritable service rendu à l'enseignement universitaire et à la science dans notre pays. On me permettra bien de le dire.

Je manquerais à la justice envers mes prédécesseurs, mes maitres d'autrefois, tous ces hommes distingués dont j'ai eu l'honneur de devenir le collègue, si je ne constatais formellement ici que cette situa-

(1) *Revue catholique de Louvain*, t. XXX (1869). p. 469.

tion, avec ses défectuosités et ses dangers au point de vue des intérêts scientifiques de la Belgique, n'échappait pas à leur attention. A diverses reprises, dans des circonstances solennelles, soit dans leurs discours, soit dans leurs écrits, ils firent entendre des plaintes et formulèrent d'explicites réclamations. Ce n'est ni le lieu ni le moment d'en faire l'exposé qui les honorerait aux yeux des générations universitaires actuelles et au besoin les absoudrait. Il en est une toutefois parmi ces réclamations que je ne puis passer sous silence parce qu'elle concerne le grand établissement auquel j'ai l'honneur d'appartenir et qu'elle émane de mon prédécesseur immédiat dans la chaire de chimie générale. Voici comment s'exprimait, en 1851, M. M. Martens, dans un rapport adressé au Recteur sur le laboratoire de chimie, rapport inséré dans l'Annuaire de l'Université catholique (1).

« Pour compléter d'une manière plus large encore les études chimiques, pharmaceutiques et toxicologiques, il est à désirer que l'on puisse établir, à proximité du laboratoire de chimie, *un nouveau laboratoire* pour les *manipulations chimiques, pharmaceutiques et toxicologiques.*

» Si bien donné que soit l'enseignement de ces différentes branches, *sous le rapport spéculatif,* on comprend qu'il ne remplira complètement son objet qu'au jour où il marchera de front avec les études pratiques, c'est-à-dire lorsque les étudiants manieront les instruments, qu'ils feront eux-mêmes les opérations et les analyses si délicates que réclament à chaque instant la chimie, la pharmacie et la toxicologie.

» Quelqu'application qu'apporte l'étudiant à l'acquisition de ces sciences, il lui est souvent impossible que sa mémoire retienne cette multitude de faits expérimentaux qui ne font que passer sous ses yeux dans les cours ou que lui présentent les notes et les livres. Ces faits ne s'impriment profondément dans l'esprit que lorsqu'on les a exécutés et répétés, lorsqu'on a préparé les éléments de chacun d'eux et qu'on a assisté aux changements successifs qui s'opèrent dans les substances mises en œuvre et qu'enfin le résultat final a été obtenu. Il faut, en un mot, que le travail manuel s'associe à la science, qu'il la fixe et la matérialise en quelque sorte. Les étudiants tireront de là les fruits les plus heureux, tant pour le succès de leurs examens que pendant tout le cours de leur pratique médicale.

» Les mesures prises pour l'établissement d'un laboratoire pour les manipulations chimiques, pharmaceutiques et toxicologiques, viendront combler une lacune de l'enseignement pratique. »

(1) Page 248.

On ne pourrait mieux dire et combien je regrette aujourd'hui que les circonstances et notamment l'existence des programmes officiels n'aient pas permis au Recteur de Louvain de traduire en fait les propositions si judicieuses de M. Martens père, alors que je me rappelle comment se fit à l'origine mon éducation de chimie pratique. Commencée dans l'arrière cuisine de l'habitation de mon père, elle dut se continuer, solitaire, avant mon séjour en Allemagne, dans une sorte de laboratoire annexé à l'amphithéâtre d'anatomie, où M. Schwann, pendant les années qu'il passa à l'Université de Louvain, s'était occupé de chimie physiologique (1). Ce local avait été mis généreusement à ma disposition par M. le professeur Van Kempen. Si je rappelle ces souvenirs personnels, c'est parce que j'y trouve l'occasion d'exprimer mes sentiments de reconnaissance envers ce savant maître; ils ne sont ni anéantis ni diminués dans ma pensée par le souvenir pénible que j'ai conservé de l'accident dont je fus la victime, au cours des opérations que dans mon excusable inexpérience, je faisais à cette époque, dans ce local, seul et sans guide.

On le devine, à part ce qui est du domaine de la botanique descriptive, où tout dépend absolument de l'observation personnelle, l'éducation scientifique de M. Edouard Martens, au point de vue pratique, était toute ou presque toute à faire. Mais elle était, à certains égards et relativement à d'autres, facile à faire. La voie à suivre se montrait toute tracée devant lui. Alors déjà existaient dans certains établissements à l'étranger, en Allemagne principalement, des Instituts pratiques, ouverts aux élèves et où se formaient les futurs naturalistes. Sans doute ces Instituts n'avaient ni l'ampleur ni le luxe qui les distinguent partout aujourd'hui, mais dans leurs installations modestes, ils suffisaient aux exigences raisonnables de la science de ce temps là et rendaient les plus précieux services. Un des professeurs de botanique à l'Université de Bonn était alors Hermann Schacht. C'était un homme de grande réputation, auteur d'un ouvrage considérable de micrographie végétale intitulé : « *Die Pflanzen Zelle* » que l'on cite encore aujourd'hui avec honneur. M. Martens connaissait parfaitement l'ouvrage de Schacht, il l'avait étudié

(1) C'est dans ce laboratoire que M. Schwann fit ses recherches « *sur les fonctions du foie* ».

Ce que l'on connait moins, c'est qu'il s'occupa dans ce même local de la transmutation des corps simples les uns dans les autres, et notamment de celle du *Calcium* et du *Baryum* en *Strontium*. On sait que le poids atomique de cet élément est sensiblement la moyenne de ceux des deux autres.

d'une manière approfondie et il savait aussi bien que personne quels étaient les mérites pédagogiques de son auteur. L'idée devait lui venir de se rendre à Bonn et de se faire inscrire au nombre des élèves de l'Institut micrographique et botanique d'Hermann Schacht. Ce projet ne pouvait manquer de recevoir l'approbation entière de M. Martens père, car ses idées en ce qui concerne l'éducation pratique d'un botaniste ne pouvaient être autres que celles qu'il professait en ce qui concerne la formation des chimistes et j'ai montré il y a quelques instants combien elles étaient saines et vraiment scientifiques. Sous la direction d'un maître comme l'éminent professeur de Bonn, en possession déjà d'un savoir immense qui ne demandait qu'à être vivifié par un contact plus intime avec les faits, l'éducation pratique de M. Edouard Martens eut été rapide et complète, car la théorie éclaire des meilleures lumières la pratique. Elle eut été, je n'en doute pas, féconde en résultats. L'époque était éminemment favorable à l'éclosion des travaux scientifiques dans le domaine de la micrographie végétale. J'en citerai comme preuve l'œuvre si hautement appréciée de feu M. l'abbé Coemans, membre de l'Académie royale de Belgique, que l'Université de Louvain à laquelle Mgr Laforêt l'avait agrégé, eut la douleur de perdre en 1871.

M. Martens ne se rendit pas à Bonn ni ailleurs. J'ignore quelles circonstances l'empêchèrent de donner à ses études antérieures ce complément, sinon indispensable, tout au moins d'une si puissante utilité. Après son retour de Paris, il se fixa à Louvain pour n'en plus sortir désormais, ne devant qu'à lui-même et à ses études personnelles les progrès qu'il fit dans la connaissance du règne végétal. Il y a peut-être une satisfaction d'amour propre qui n'est pas sans douceur à pouvoir dire que l'on n'est l'élève que de soi-même. Si j'avais moins bien connu M. Martens, je pourrais croire qu'il n'est pas resté étranger à ce sentiment, mais ce serait une injustice de le lui attribuer. Quant à moi, j'ignore ce que peut être cette satisfaction. Je ne l'ai pas goûtée et je m'en félicite. Combien en effet il est commode de profiter de l'expérience d'autrui et de n'avoir pas à trouver comme étant du neuf ce que le travail antérieur a déjà mis au jour. Combien il est utile aussi d'entrer en commerce intime avec ceux-là qui sont les pionniers du progrès scientifique et quel courage on puise à les suivre, quoique de loin, dans leur marche en avant, dans les régions encore inexplorées ou imparfaitement connues. L'esprit scientifique est une flamme, c'est un feu qui se communique. La chimie n'offre que de rares exemples de corps spontanément inflammables. Il en est de même dans le domaine de la science.



Au milieu des études patientes qui remplissaient son temps à cette époque de sa vie, transformant ses loisirs en de véritables travaux forcés, il se présenta une circonstance qui permit à M. Martens d'utiliser sa science et de défendre en même temps sa foi et ses convictions religieuses odieusement outragées. J'aime à faire connaître cet épisode intéressant de sa vie scientifique, qui parle si hautement en son honneur.

Un ex-curé de Floriffoux, village du pays de Namur, prêtre apostat, parcourait le pays, donnant çà et là des conférences sous les auspices de certaines administrations. Comme il arrive souvent, l'ex-abbé Chavée était reçu en triomphe dans les cercles libres-penseurs et neutres, au nom de la science par des gens sans science et au nom de la morale par des libertins. On acclamait cet homme dont on aurait nié le savoir et la valeur s'il était resté fidèle à sa foi et à ses engagements, spectacle répugnant de la coalition des mauvaises passions, unies dans la haine anti-religieuse, dont nous avons encore été les témoins attristés dans ces dernières années.

Chavée avait donné au *Cercle des Arts* à Bruges une conférence dont le compte-rendu avait paru dans le *Journal de Bruges*. Dans son enthousiasme délirant, cette gazette, comme le *Précurseur* d'Anvers, faisait de ce personnage « *le Galilée d'une science nouvelle* ».

C'était alors une bien mauvaise et bien triste époque, au point de vue humanitaire. L'unité de l'espèce humaine, telle que l'enseigne Moïse dans la Genèse, était vivement combattue en Amérique, spécialement aux Etats-Unis, dans un but intéressé qui mérite la plus énergique réprobation. Ne fallait-il pas expliquer et excuser l'esclavage avec toutes les cruautés et les attentats à la dignité humaine qu'il traine à sa suite. C'est la thèse esclavagiste de la *pluralité des espèces humaines* que l'apostat de Floriffoux était venu exposer et défendre devant le libéralisme de Bruges comme devant celui d'Anvers, *au nom de la linguistique*.

M. Martens, qui se souvenait des leçons d'anthropologie de M. de Quatrefages, fut profondement attristé et blessé de cette campagne aussi anti-scientifique qu'anti-religieuse.

« Je voudrais, disait-il, pouvoir acquérir la conviction que les efforts de M. Chavée viendront échouer contre le bon sens et l'esprit religieux des auditeurs qu'il trouve dans les Cercles de nos cités. Mais l'expérience est là pour démontrer les diffusions rapides des enseignements de l'erreur. C'est parce qu'il est du devoir de tout homme de bien de

combattre dans la mesure de ses moyens des doctrines à la fois dangereuses et erronées que j'ai voulu protester au nom de la vérité religieuse, méconnue et outragée, contre un de ses détracteurs. »

M. Martens connaissait parfaitement la question de l'*unité de l'espèce humaine dans la multiplicité des races qui la représentent*. Il aurait pu la traiter de science certaine et personnelle aux différents points de vue où cette question, d'une importance si capitale à tous les titres, pouvait être sérieusement envisagée en ce temps là, aux points de vue anatomique et physiologique, de même qu'aux points de vue ethnographique, moral et religieux. Mais l'ex-abbé Chavée n'avait garde de s'aventurer sur la terre ferme de la science positive. Habile dans sa prudence malsaine, il aimait mieux se retrancher et s'établir dans les obscurités d'une science en voie de formation, la linguistique comparée. M. Martens possédait certes une connaissance fort étendue du langage; il savait parler et écrire diverses langues, mais il n'était pas un linguiste de profession. Voulant répondre à ce commis-voyageur, colporteur et placier d'irréligion, il fit ce que fait, en semblable circonstance, tout homme de bon sens. Il compléta ses connaissances et ses informations en recourant à des sources autorisées de vrai savoir chez des hommes spéciaux. Ces sources étaient abondantes à l'Université de Louvain, déjà alors un foyer renommé de science philologique. Les articles de M. Martens, expression d'une science sûre et solide, conçus dans une forme irréprochable, empreints parfois d'une véritable éloquence, parurent dans la *Patrie* de Bruges, n^os^ du 30 janvier, du 1^r^ et du 19 février 1859 (1). Ils furent remarqués autant qu'ils méritaient de l'être et firent sensation dans les milieux intellectuels, publics et privés, où l'on sait encore lire des écrits sérieux. Ces articles étaient sans doute bien à leur place dans la *Patrie* de Bruges, déjà alors un des organes les plus hautement appréciés de la presse catholique belge. Mais ils auraient mérité, à mon sens, d'être insérés, après avoir subi quelques retouches et reçu quelques développements, dans un recueil d'une publicité moins étendue que celle d'un journal quotidien, mais plus durable. Je me suis étonné en ce temps là et je m'étonne encore de ne pas les

(1) Je dois à l'obligeance de M. Edouard Neut, le Directeur actuel de la *Patrie*, où il continue les traditions de son vénéré père, M. Amand Neut, les articles de M. Martens. Je ne les possédais plus et je les ai relus avec le même plaisir qu'autrefois j'avais éprouvé à les lire. Il m'est agréable d'exprimer ici à M. Edouard Neut tous mes remerciments.

retrouver dans la *Revue catholique* de Louvain. Mais l'ex-abbé Chavée avait été, si je ne me trompe, pendant quelque temps, élève de la Faculté de Théologie de l'Université catholique. Je m'imagine que les Directeurs de la *Revue catholique*, professeurs à cette Faculté, n'auront pas voulu faire à ce bruyant charlatan l'honneur de s'occuper de ses faits et gestes.

Depuis lors Chavée a disparu de ce monde, surtout de l'horizon scientifique. Comme celui de tant d'autres apostats, son nom, couvert du silence du mépris, est tombé dans l'oubli. Je ne sais comment a fini cet homme et je ne m'en suis pas enquis, mais inspiré par la charité chrétienne, je serais heureux d'apprendre que dans ses derniers jours, à la faveur d'un repentir sincère, le flambeau de la vraie lumière s'est rallumé dans sa conscience enténébrée et que le Dieu de toute miséricorde lui a fait miséricorde.

C'est à peu près à la même époque que se rattache la publication par M. Martens d'un mémoire de botanique philologique intitulé : *Les plantes connues des anciens,* inséré dans la *Revue de l'Instruction publique* (1).

Ce travail fut entrepris, je pense, à la sollicitation de M. Roersch, qui a laissé dans l'histoire des lettres latines en Belgique un souvenir si honorable. M. Roersch était à cette époque professeur à l'Athénée de Bruges où il enseignait les langues anciennes avec la science qui devait plus tard trouver son plein développement à l'Université de Liége. M. Roersch était le cousin de M. Martens et il savait ce que l'on pouvait attendre de l'érudition de son parent. M. Martens aimait à s'occuper de ce genre de travaux dont la précision et la minutieuse exactitude sont les mérites fondamentaux. J'ai entendu dire par des personnes compétentes que ce mémoire de botanique ancienne révèle une science profonde du sujet qu'il concerne. En le publiant, M. Martens a rendu service à d'autres encore qu'à celui qui en profita le premier et en fut l'inspirateur.

J'ai tenu à rapporter ces deux faits qui montrent bien ce que l'on pouvait attendre de M. Martens dans la littérature scientifique.

* * *

Le 8 février 1863, M. Martens père, épuisé par le travail et miné par la maladie, s'éteignit dans la somptueuse demeure de la rue de Namur où peu d'années auparavant, il était venu, l'ayant acquise, s'établir pour

(1) Année 1858.

être à proximité de son laboratoire. Le recrutement du personnel dans l'enseignement supérieur n'offrait plus, heureusement, à cette époque, les difficultés dont il était entouré lors de la réorganisation des Universités, après 1830. Le temps des cumuls scientifiques, si fâcheux à tous les points de vue, était passé. M. Edouard Martens fut appelé à succéder à son père, mais dans la chaire de botanique exclusivement. Le choix du nouveau professeur était tout indiqué et je ne pense pas que Mgr de Ram, Recteur en ce temps-là, ait eu à désigner à l'attention du corps épiscopal un autre nom que celui du fils du défunt titulaire. Le fait mérite d'être relevé, car les chefs d'administration ont rarement cet avantage de n'avoir pas l'embarras de choisir dans la multiplicité des candidats à une place vacante.

M. Martens était depuis longtemps préparé à recueillir cette succession paternelle, aussi put-il après fort peu de jours reprendre le cours de botanique que la maladie de son père avait laissé en souffrance depuis quelques semaines. Les examens universitaires devaient, selon les prescriptions légales, commencer au mois de juillet suivant et les intérêts des élèves ne permettaient pas une interruption de quelque durée dans les leçons.

La carrière professorale de M. Edouard Martens fut plus longue que celle de son père. Elle s'étend depuis 1867 jusqu'en 1895, époque où, sur sa demande, il fut déchargé de ses fonctions.

Dans son discours prononcé à la salle des Promotions, le 17 février 1863, après le service funèbre que les professeurs, suivant un usage aussi touchant que chrétien, font célébrer pour le repos de l'âme de leurs collègues défunts, Mgr de Ram mit en relief, avec toute l'autorité qui s'attachait à sa parole, les qualités et les mérites de M. Martens père : « Vous savez tous, Messieurs, dit-il, avec quel zèle et quelle haute distinction, M. Martens a rempli, parmi nous, pendant vingt-huit années les fonctions de professeur de chimie et de botanique.

Pendant une si longue période, il a fallu des motifs exceptionnellement majeurs pour qu'il crut pouvoir se dispenser d'ajourner une de ses leçons. Je dis *ajourner*, car, lorsque dans de rares circonstances, il lui arrivait de devoir omettre une leçon, il s'attachait aussitôt à rechercher dans le programme des heures libres pour pouvoir faire des leçons supplémentaires. C'était pour lui une affaire de conscience de ne jamais manquer au moindre devoir de son professorat. Tout, même ses intérêts privés et sa santé, était subordonné à une immuable régularité dans l'ordre et la suite de ses leçons. Je puis le dire, sans crainte

de blesser qui que ce soit, peu de personnes, peut-être, ont su s'assujettir, comme lui, à l'idée du devoir ou porter plus loin sous ce rapport, le zèle et la délicatesse » (1).

Ces paroles s'appliquent d'une manière adéquate à M. Martens fils. Je ne sais si l'Université compta jamais un professeur plus consciencieux, plus profondément attaché à l'accomplissement de ses devoirs académiques tels qu'il paraissait les comprendre, plus complètement absorbé par son enseignement professionnel. Son cours et ses leçons étaient son occupation et son occupation exclusive et continue. Son dévouement à ses élèves était absolu. Au printemps et pendant les mois d'été, il avait l'habitude de faire quelques excursions aux environs de Louvain pour les familiariser avec la flore locale. Exercices fructueux sans doute, pour des commençants, au point de vue de la botanique descriptive, mais pénibles et fatiguants, et d'un intérêt plus que médiocre pour celui qui doit les diriger. Je l'ai vu à différentes reprises, au retour de ces longues promenades passant devant chez moi, accablé et éreinté, d'autant plus que la marche lui était devenue au cours du temps bien difficile. J'admirais son courage et sa vaillance, me disant en moi-même qu'il aurait dû confier cette œuvre, comme il le fit plus tard, dans les dernières années de sa carrière, à un collègue jeune et alerte, et réserver son temps et ses peines pour des occupations d'un ordre plus élevé et plus important au point de vue de la science.

Les élèves ne furent pas longtemps à s'apercevoir de la place immense que leurs intérêts occupaient dans la vie et les préoccupations morales de leur professeur. Le service appelle la reconnaissance et la reconnaissance aime à s'épancher et à se traduire au dehors par des démonstrations et des actes. La jeunesse s'abandonne volontiers à ces entraînements qui l'honorent. Aussi M. Martens ne dut-il pas attendre bien longtemps l'honneur d'une de ces manifestations par lesquelles, à l'Université catholique, les élèves aiment à témoigner publiquement leur reconnaissance à leurs maîtres. Le 17 mai 1872, après neuf années de professorat, on lui remettait solennellement, dans l'auditoire habituel de ses leçons, son portrait lithographié par Schubert, un de nos plus habiles dessinateurs à cette époque.

M. Elie Meunier, étudiant en sciences naturelles, prit la parole au nom de ses nombreux condisciples. Je relève volontiers dans son discours les passages suivantes qui expriment avec plus d'autorité que je

(1) *Annuaire* de 1864, p. 338 et suivantes.

ne pourrais le faire, les sentiments qui animaient les élèves envers leur maître :

« Nous sommes heureux et fiers, Monsieur le Professeur, disait-il, de nous appeler vos élèves. Oui nous en sommes heureux et fiers car nous trouvons en vous, non seulement un maître distingué, mais un ami véritable et dévoué. Les soins multiples dont vous entourez vos élèves, la patience avec laquelle vous leur inculquez la science, l'intérêt constant que vous prenez à leurs succès : quels beaux titres à leur sympathie et à leur affection !

. . . .

» Objets de votre sollicitude, nous aimons à reconnaître que si le succès vient couronner nos travaux, c'est pour une grande part à votre dévouement et à vos excellentes leçons que nous en sommes redevables. Recevez donc ce gage d'affection et de reconnaissance, puisse-t-il être pour vous un doux et agréable souvenir. Pour nous, nous conserverons toujours avec bonheur cette image qui nous rappellera l'homme éminent, l'ami sincère que, du plus profond de nos cœurs, nous acclamons aujourd'hui. »

Dans le discours que prononça M. Martens à cette occasion, se reflètent tout à la fois la noblesse et l'élévation de ses sentiments en même temps que l'intensité et la profondeur de ses convictions religieuses. Je ne puis me dispenser de reproduire ici quelques unes de ces pages aussi remarquables par les idées qu'elles renferment que par la correction parfaite du langage qui en est l'expression. Les circonstances n'ont pas changé depuis lors et quoiqu'anciennes déjà, ces pages constituent encore aujourd'hui une véritable actualité. Après avoir en termes émus adressé ses remerciments chaleureux à ses élèves, M. Martens continuait ainsi :

« L'étude des sciences, disait-il, constitue pour vous un noble apprentissage, non-seulement par les connaissances positives qu'elle vous inculque, mais encore par l'influence morale qu'elle est appelée à exercer sur vos âmes.

» Toute science, en effet, lorsqu'on l'étudie avec une intelligence droite et dépourvue de préventions, doit nécessairement rapprocher l'homme de Dieu, puisque tout ce qui peut faire l'objet des connaissances humaines, aussi bien dans l'ordre matériel que dans l'ordre moral, porte en caractères ineffaçables l'empreinte de cette Sagesse infinie qui a tout créé et qui gouverne tout.

» Quoi de plus propre à élever l'âme que la contemplation de Dieu

dans les splendeurs de la création? Quoi de plus noble que l'étude des lois admirables qui règlent les mouvements des astres, et l'étude des merveilles, les unes gracieuses, les autres imposantes, qui ornent notre habitation terrestre? Si les cieux racontent la gloire de Dieu, comme le disait l'écrivain inspiré, la gloire de Dieu éclate-t-elle moins dans les magnificences que déploient à nos regards les êtres organisés et dans cette harmonie qui préside aux manifestations de leur vie?

» L'importance que la Botanique présente pour vous, Messieurs, ne consiste pas seulement dans la triviale connaissance des plantes médicinales. Son but principal et son vrai titre de noblesse, c'est la glorification du Créateur.

» Linné, en terminant un de ces travaux qui lui ont valu le nom de Prince de la Botanique, laissa échapper, dans un transport de pieuse admiration, ces belles paroles dont la traduction altérerait la mâle énergie :

» EUM *expergefactus transeuntem a tergo vidi, et obstupui. Legi aliquot* EJUS *vestigia per creata rerum, in quibus omnibus, etiam in minimis, ut fere nullis, quae vis! quanta sapientia! quam inextricabilis perfectio!*

» Et si Linné pouvait parler de la sorte, alors que pour lui la science des végétaux se concentrait presque entière dans l'étude de leurs formes extérieures, — alors que l'anatomie et la physiologie végétales avaient à peine dévoilé leurs secrets, — alors que les admirables lois qui règlent la disposition relative des feuilles n'étaient pas connues, — alors que la classification naturelle, expression du plan divin qui relie entre elles les espèces végétales, n'était encore qu'ébauchée; — que devrions nous dire, Messieurs, nous, que les progrès des moyens d'investigation et des sciences expérimentales initient aux merveilles les plus cachées de l'organisation des plantes et aux phénomènes les plus mystérieux de leur vie; nous, qui sommes aujourd'hui moins frappés de l'étonnante diversité des végétaux que de l'unité du plan qui les coordonne?

» Peut-on ne pas voir l'œuvre de Dieu dans ces cellules si petites et pourtant si admirablement douées, d'une organisation si simple et pourtant si diverses, qui, en se multipliant d'une façon prodigieuse, constituent à elles seules tout l'organisme des plantes, depuis l'herbe chétive de nos prairies jusqu'au chêne majestueux de nos forêts?

» Peut-on méconnaître l'action de la Providence dans ces humbles cellules qui sont les berceaux de la matière organisée, dans lesquelles se prépare, sous l'action fécondante du soleil, la substance qui, plus

tard, vivifiée par l'âme humaine dans le travail mystérieux de la nutrition, est destinée à devenir notre chair et à constituer nos organes?

» N'est-ce pas une intelligence supérieure qui a dû établir entre les insectes et les fleurs ces gracieux rapports basés sur des services réciproques, celles-ci fournissant à ceux-là un suc qui les nourrit, et recevant en retour, par l'intermédiaire souvent indispensable de leurs fidèles visiteurs, le principe de leur fécondité?

» Sont-ce les longs tâtonnements d'une nature aveugle qui ont pu adapter d'une façon aussi parfaite les organes des plantes aux conditions de leur existence, qui ont donné aux tiges trop débiles pour pouvoir se soutenir, ou des organes accrochants, ou la faculté de s'enrouler autour d'un support?

» Et lorsque vous avez vu une relation abstraite, que l'homme avait trouvée dans les replis de son intelligence, régler la disposition des feuilles sur la tige, n'était-il pas évident pour vous que la vérité mathématique exprimée par cette relation avait dû préexister dans un Être supérieur qui, d'une part, la déposait dans la raison humaine, et, d'autre part, l'incarnait en quelque sorte dans l'organisme végétal?

» Et quand tant d'espèces se montrent organisées d'après un même plan, alors que les investigations de la science ne nous permettent pas de les rattacher à un ancêtre commun, et de trouver dans la parenté la clef de leur ressemblance, que nous reste-t-il, sinon de recourir à un Créateur intelligent, qui, ayant conçu un type idéal, le réalisa dans un nombre incalculable de formes diverses?

» Mais je m'arrête, Messieurs. Si je devais vous rappeler ici toutes les manifestations de Dieu dans le monde végétal, il n'est pas de phénomène quelque insignifiant qu'il paraisse, il n'est pas de plante quelque chétive qu'elle soit, qui ne vinssent apporter à ma démonstration des preuves nouvelles.

» Ah! Messieurs! ils sont bien à plaindre, ces savants qui, égarés par le fanatisme d'une incrédulité systématique, s'obstinent à ne point vouloir lire dans le livre de la nature ces traits indélébiles qui attestent la grandeur, la sagesse et la bonté divines. Oui, Messieurs, il y a, de nos jours, des naturalistes qui voudraient chasser Dieu de son domaine, et qui aspirent à faire de la science indépendante, comme d'autres font de la philosophie indépendante et de la morale indépendante : tentatives insensées dont l'inanité est souvent confirmée par d'humiliants aveux, arrachés à l'évidence.

» Il y a quelques années, un jeune homme, qui occupe aujourd'hui

une chaire dans une université allemande, écrivit une dissertation latine sur la phyllotaxie. La netteté, la rigueur mathématique des lois qui président à l'arrangement des feuilles, le frappa à tel point qu'il lui fut impossible de ne point y reconnaître le reflet d'une intelligence supérieure. Et pourtant, l'idée d'un Dieu très bon et très grand, Créateur de toutes choses, répugnait à sa froide raison. Que faire? Ne voulant admettre que la seule matière, il ne trouva rien de mieux que d'affubler des attributs divins la nature elle-même, l'ensemble des êtres matériels; et cette nature, belle, mais aveugle et inconsciente, élevée par lui au rang d'une divinité, reçut le titre de déesse très bonne et très grande, *dea optima maxima*.

» De telles aberrations, Messieurs, vous étonnent et vous révoltent. Il vous répugne de croire, qu'au milieu du XIX[e] siècle, en pleine civilisation chrétienne, l'idée de Dieu puisse offusquer des hommes de science au point de les faire retourner au paganisme antique. Conservez, Messieurs, vos croyances viriles et chrétiennes : elles sont votre force et votre honneur. Et quand vous contemplerez les magnificences de la création, élevez vos esprits et vos cœurs vers Celui dont les perfections se révèlent autant dans le plus infime des êtres que dans les astres qui parcourent leurs gigantesques orbites. »

* * *

Les hommes se suivent et se succèdent dans les institutions comme dans les familles, avec des qualités morales et intellectuelles qui les rapprochent, mais parfois aussi avec des différences profondes qui les éloignent et semblent les rendre étrangers les uns aux autres.

La carrière professorale de MM. Martens père et fils nous offre un exemple, frappant d'évidence, de ce phénomène psychologique.

Au point de vue académique M. Martens père fut une personnalité d'un genre bien rare et, à certains égards, vraiment extraordinaire. Investi des titres les plus divers, il était à la fois docteur en sciences physiques et mathématiques et docteur en médecine, à la fois aussi professeur de chimie et professeur de botanique à l'Université. C'était un homme d'un savoir étendu et varié, fruit d'un travail long et continu, et d'une activité incessante et inlassable. Il aimait, si je puis ainsi dire, à *extérioriser* sa science et c'est à sa louange que je le constate. Loin de l'effrayer, la publicité sous ses formes diverses, exerçait sur son intelligence une invincible attirance. Il avait fait très tôt l'essai de sa force, son entrée dans le monde scientifique remontait jusqu'aux

années de sa jeunesse. Encore élève à l'université de Liége, il avait pris part, avec un plein succès, à divers concours institués entre les étudiants soit de la Faculté des sciences, soit de la Faculté de médecine. L'institution de ces concours, si propres à stimuler le travail personnel entre les jeunes gens, n'existe plus dans nos universités et je le regrette, car le concours universitaire, tel qu'il est organisé aujourd'hui, ne la remplace pas. Plus tard, au milieu des préoccupations et des fatigues de sa pratique médicale, fidèle à une habitude ancienne, M. Martens avait pris part, à l'Académie royale de Belgique, à un concours concernant la mécanique rationnelle. Ce ne fut pas à la vérité son mémoire qui emporta la palme, mais celui de M. Pagani qui devait laisser un nom si distingué dans l'histoire des sciences mathématiques en Belgique dans la première moitié du XIXe siècle et à notre Université. Honorable défaite sans doute que la médaille d'argent qui fut conférée à M. Martens à cette occasion. Il avait eu plus de succès dans le concours de chimie auquel il prit part en 1834, peu avant son entrée à l'Université catholique. A la suite des rapports les plus favorables, son mémoire « *Sur les chlorures d'oxydes* » lui avait valu la médaille d'or. Sa fécondité devait s'accroître encore avec le temps, lorsque ses fonctions officielles, en en favorisant l'expansion, lui en firent en quelque sorte un devoir professionnel.

A la fois membre de l'Académie des sciences et de l'Académie de médecine de Belgique, il prit pendant les vingt-huit années de son professorat à l'Université de Louvain, la part la plus active aux travaux de ces deux corps savants. La liste de ses publications est longue, elle occupe sept pages et comprend 136 numéros dans la *Bibliographie académique* si soigneusement éditée par M. Brants (1). Dans le nombre de ces écrits, il en est d'un grand intérêt et d'une véritable importance, au point de vue de la science de ce temps là; aussi leur auteur occupait-il une grande situation tant à l'Université que dans le personnel des savants belges de son époque.

En M. Edouard Martens, on trouve un homme de science d'une tout autre nature. Il ne tarda pas à se spécialiser et son divorce avec les études médicales devint au cours du temps de plus en plus complet. Ce n'est certes pas moi qui songerai à critiquer la résolution qu'il prit et qu'il observa avec une rigueur inflexible de se restreindre à

(1) Université catholique de Louvain. *Bibliographie* 1834-1900. — Louvain, Charles Peeters, éditeur-libraire, année 1900.

l'étude exclusive du règne végétal. Les sciences naturelles ont pris à notre époque une telle extension que l'étude d'une seule d'entr'elles suffit et au delà à occuper un homme laborieux et appliqué. Souvent même il arrive qu'il est encore nécessaire de se spécialiser dans une spécialité même.

Edouard Martens fut un botaniste et exclusivement un botaniste. En possession d'une bibliothèque considérable, régulièrement accrue par l'achat des publications nouvelles, des recueils et des revues de toutes langues, studieux et sérieusement appliqué, autant par goût que par devoir, il devint au cours du temps possesseur d'un savoir immense; qui, franchissant les limites de la science proprement dite, s'étendait sur les domaines obscurs et si souvent arides de l'érudition.

Il étudiait, il étudiait toujours et sans relâche, mais il étudiait, semble-t-il, pour lui seul, car à part son enseignement et les renseignements qu'il donnait avec une obligeance parfaite à quiconque s'adressait à lui, le public n'était pas admis à participer par les voies ordinaires de la publicité scientifique aux richesses de son savoir personnel et aux progrès qu'il lui faisait apercevoir. La publicité semblait lui faire peur. Aussi furent-elles bien rares dans le cours de son professorat les occasions où il se résolut à en braver les dangers ou les ennuis imaginaires. Et c'est ainsi que tant de science et de savoir restèrent extérieurement improductifs. On se tromperait absolument si l'on voulait voir dans cette absence de publications originales et personnelles de l'impuissance ou de l'inaction; mais M. Ed. Martens était de ces hommes timorés et craintifs, doutant d'eux-mêmes, et se complaisant, avec plus d'humilité que de saine vertu, dans le silence et l'obscurité. Certes, chez un homme de science, la présomption est un défaut grave, mais je ne crains pas de dire qu'alliée à quelque capacité intellectuelle, elle est moins à redouter et à déplorer que la méconnaissance de soi-même, car celle-ci a pour conséquence inévitable le découragement et pousse à la stérilité.

Dans le discours de réception de Pasteur à l'Académie française, j'ai trouvé, finement retracé par Sainte-Beuve, dans ses *Causeries du lundi*, le caractère de l'homme qui ne sait ni se produire ni prendre une initiative : « Un homme sincèrement modeste et humble, dit-il, peut » être très habile sur certains points, très courageux sur certains » autres, mais il y a fort à penser qu'il est incapable d'une certaine » initiative, d'un esprit d'entreprise et de poursuite, d'un essor com- » plet et libre de ses facultés et c'est parce qu'il se sent instinctive-

» ment inférieur à tel rôle et à une telle responsabilité qu'il est si » craintif et si rougissant de se produire, si en peine lorsqu'il s'est trop » avancé. » M. Littré dont Pasteur avait à faire l'éloge, se reconnaissait dans ce portrait — au point de vue moral exclusivement, sans doute — et il s'en faisait la très sincère application : « Si je ne voyais, disait-il avec charme, que cette description de Sainte-Beuve est toute générale, je la croirais particulière et toute tracée pour moi. »

J'ai la certitude que dans ses lectures variées, M. Martens a rencontré cette page intéressante du grand critique français et j'ai non moins la certitude que se plaçant au point de vue scientifique, M. Martens se la sera appliquée à lui-même, se reconnaissant dans ce portrait comme dans un miroir fidèle.

L'obstination qu'il mit à se tenir par son œuvre personnelle et publique, à l'écart du mouvement progressif de la science, devint, au cours du temps, irrémédiable. Cette situation, quoique voulue, fut on n'en peut douter, pour lui une grande peine. Il avait trop d'intelligence et une connaissance trop juste des choses de l'enseignement pour ne pas comprendre quelle est dans sa pleine expression, la mission d'un professeur d'université, chargé de l'enseignement d'une science en marche et il était trop consciencieux, trop attaché et trop dévoué à la science et à l'Université pour pouvoir être indifférent à la pensée qu'il restait en deça de l'accomplissement des obligations que sa qualité de savant lui créait à côté de ses obligations professionnelles.

Quant à moi qui connaissais ses talents naturels, la puissance de son intelligence, l'étendue et la sûreté de son savoir, les ressources de tous genres dont il disposait, j'avais ambitionné pour lui dans l'avenir une haute situation scientifique. Il l'aurait certainement conquise si, à la suite de ses études universitaires, il avait voulu consacrer les quelques années qui s'écoulèrent avant son entrée dans le corps professoral, à un travail moins personnel, dans la fréquentation des grands établissements scientifiques de l'étranger. Car comme je l'ai déjà dit, l'esprit scientifique est une flamme et c'est surtout par le contact qu'elle se propage et se communique.

* * *

M. Ed. Martens avait des idées et savait prendre des résolutions. Incapable de céder à aucun entraînement et presque de subir aucune influence, il ne fixait sa volonté qu'après mûre réflexion et en connaissance de cause. Aussi était-il d'une inflexible constance dans ses

décisions, ne reculant pas au besoin devant la désagréable alternative de rester isolé dans son opinion, en présence d'hommes qu'ils devaient regarder comme des hommes de bon sens aussi et consciencieux comme lui-même. Il donna la preuve de cette rigidité de caractère dans une circonstance mémorable. C'était en 1876, lors de la discussion de la loi sur l'Enseignement supérieur. Son beau-père, M. Delcour, de grande mémoire, alors ministre de l'Intérieur, avait présenté aux Chambres un projet de loi, transformant en une *institution définitive* le « Jury combiné » pour la collation des grades académiques, tel qu'il avait été constitué en 1849 et tel qu'il existait depuis lors à titre provisoire. J'ai des raisons de croire que M. Martens n'était pas resté étranger à l'établissement des dispositions fondamentales du projet ministériel. Profondément dévoué à la liberté de l'enseignement et à l'Université catholique, il éprouvait une vive sympathie pour le « Jury combiné ». L'enseignement libre avait sa place dans ces jurys, à titre d'autorité et cette place était plus digne et plus considérable, plus assurée que celle qui lui avait été faite dans le « Jury central » d'autrefois. En tout cela, M. Martens avait raison, mais le Jury combiné n'était pas un idéal excluant tout autre système plus favorable encore à une liberté aussi importante et aussi chère que doit l'être la liberté de l'enseignement supérieur pour le grand parti national qui s'appelle le parti catholique belge.

Le projet ministériel fut discuté à la Chambre des représentants dans la session législative de 1875-1876. Au dehors il avait été l'objet, dès son apparition, des critiques les plus vives et peut-être, pourrait-on croire, les plus intéressées. Un professeur de l'Université de Gand, échevin de l'instruction publique, M. Wagner, avait même, dans une séance du Conseil communal, qualifié le Jury combiné de « *système écœurant et immoral* » mais, ô friperie de mots ! cet ancien professeur de philosophie morale, ne jugeait pas nécessaire de refuser son concours au fonctionnement de cette institution *immorale!* A la Chambre, celle-ci fut l'objet de plus redoutables attaques encore de la part du chef de l'opposition libérale, M. Frère-Orban. Il en résumait la marche et les opérations dans ces deux mots : *collision* ou *collusion,* formule qui était, si je ne me trompe celle d'un journaliste, professeur influent à l'école des mines de Liége, lequel n'ayant jamais fait partie de ces commissions d'examens, ne les connaissait qu'à travers ses préventions. Au cours de cette discussion, célèbre dans l'histoire de l'enseignement supérieur en Belgique, M. Frère-Orban proposa la suppression du *Jury*

combiné. Il le remplaçait par un système nouveau, fort libéral en apparence. Les « Facultés » étaient investies du droit et recevaient la mission de faire passer les examens et de conférer les grades académiques sous le contrôle d'une *Commission d'Enregistrement* chargée de leur donner l'estampille officielle et l'existence légale (1). On pouvait croire que dans la pensée de son auteur, cette loi devait avoir pour complément une loi sur l'admissibilité aux emplois publics, l'exercice des professions libérales et la création d'examens d'État. C'était la liberté de manger, mais pas celle de digérer.

M. Frère-Orban eut, je pense, beaucoup plus de succès qu'il ne se l'était imaginé et qu'il ne l'avait espéré. Présenté avec l'art et l'habilité profonde que possédait à un si haut degré ce puissant et célèbre homme d'État, ce système nouveau fut accueilli, dans ses grandes lignes, avec une faveur marquée, et même une sorte d'enthousiasme, sur les bancs de la droite. Il en fut de même à l'Université de Louvain. Le Recteur d'alors, Mgr Namèche, voyant sans doute clair dans l'avenir, réunit le Corps professoral en une séance plénière, aux Halles, pour en délibérer. Cette assemblée importante est présente dans mes souvenirs comme si elle datait d'hier. C'est la seule de ce genre à laquelle j'ai assisté. Des observations diverses furent présentées au cours de la discussion qui s'établit sur les projets en présence. Dans le nombre, il en est une que je tiens à rappeler, non sans doute parce que j'en fus l'auteur — d'autres pouvaient la faire comme moi, mais j'eus le courage de la produire, et j'en fus remercié par M. le chanoine Pieraerts, professeur à la Faculté de Philosophie et lettres, qui plus tard devint Recteur lui-même — mais à cause de son importance. Je fis remarquer combien il serait dangereux au point de vue de l'avenir de l'enseignement supérieur en Belgique d'attribuer à des Facultés *isolées* le droit de faire des examens et de conférer des grades académiques. Je savais, de science certaine, qu'en ce moment il était question dans certaines villes de créer de ces sortes d'institutions. C'était introduire en Belgique, dans une mesure plus grande encore que chez nos voisins, le système français (2) du fractionnement de l'enseignement supérieur. Il était à craindre qu'après peu de temps chaque ville ne possédât un tronçon d'université. La dignité et la valeur de l'enseignement supérieur non officiel, et par suite des univer-

(1) Chambre des Représentants. Séance du 25 février 1876

(2) Depuis quelques années, la France a renoncé au système des *Académies* régionales et rétabli plusieurs *Universités* au complet.

sités de l'État elles-mêmes, n'auraient pas résisté au danger créé par cet émiettement et cet éparpillement des forces enseignantes. Je ne fus pas contredit et je ne pouvais l'être. Mais on jugea opportun, semble-t-il, de ne pas insister davantage sur ces possibilités à la veille cependant de se transformer en réalités.

Il régnait dans cette assemblée un courant d'une puissance irrésistible en faveur de l'idée fondamentale du système de M. Frère-Orban. La suppression du *jury-combiné* fut votée à une grande majorité, quelques-uns s'abstinrent et je fus du nombre. Seul M. Martens, avec un courage digne d'une meilleure cause, opina pour le maintien de ce régime.

J'avais fait partie des jurys-combinés depuis 1859 jusqu'en 1875, dans des sections très populeuses et par conséquent relativement difficiles. Je savais aussi bien que personne comment fonctionnaient ces commissions formées d'éléments hétérogènes et parfois antagonistes. Sans admettre la vérité de la formule adoptée par M. Frère-Orban et moins encore celle de M. Wagner, je réprouvais ce système, lent dans ses opérations et peu propre à sauvegarder la liberté personnelle du professeur dans son enseignement. Je voyais donc disparaître ce régime non seulement sans regret, mais avec joie, pour faire place à un autre système plus vraiment libéral, de nature à renforcer l'autorité du professeur, à lui rendre la pleine liberté dans son enseignement, à sauvegarder son autonomie, et à relever encore sa dignité en transformant sa mission d'examinateur en une véritable magistrature officielle. Mais je tenais à ne pas acheter ces avantages au prix d'un danger imminent, créant une situation plus défavorable encore, à tous égards.

Après une discussion approfondie, une de celles qui honorent le plus le Parlement belge, le système proposé par M. Frère-Orban, amélioré et corrigé dans certaines de ses dispositions, fut voté à une majorité considérable (1). Les Universités proprement dites, comprenant les quatre Facultés ordinaires, de sciences, de philosophie et lettres, de médecine et de droit, reçurent *seules* le droit de conférer les grades, selon des programmes déterminés, sous le contrôle d'une commission à pouvoirs étendus, dite commission d'*entérinement*, dont les membres ne pouvaient appartenir à l'enseignement universitaire. Et il ne fut pas question d'examen d'état. C'est le système, vraiment libéral, qui, conservé

(1) Par 78 voix contre 26 et 4 abstentions. Séance du 8 avril 1876, de la Chambre des représentants.

dans ses stipulations fondamentales par la loi de 1890, régit encore en ce moment, pour la plus grande part, l'œuvre importante de la collation des grades académiques.

Le *Jury-combiné* a disparu, il a disparu comme a disparu la féodalité et pas plus que celle-ci, on ne pourrait le rétablir. C'est un système qui a fait son temps. La mise en pratique en serait d'ailleurs aujourd'hui matériellement impossible, eu égard à l'accroissement de la population universitaire et à la multiplicité des examens nouveaux, créés dans la plupart des Facultés de nos grands établissements d'enseignement supérieur.

Revenant à mon ami, M. Martens, je me bornerai à dire qu'il parut, malgré son silence, ne pas se consoler de la disparition inopinée et définitive, mais bien justifiée, du système auquel il s'était si fortement attaché et pour lequel il avait espéré la durée. J'évitai soigneusement dans la suite de lui parler de ces questions.

* * *

Jusqu'ici j'ai considéré en mon collègue surtout le professeur et l'homme de science. Le moment est venu d'envisager sa vie sous un autre aspect. Je parlerai maintenant du chrétien et de l'homme privé.

Je commence ce chapitre avec satisfaction et une véritable joie, parce que, dans le simple récit des faits, se revèlera avec une évidence toute à son honneur, l'élévation du caractère, ainsi que la supériorité morale de mon vieil ami, M. le professeur Edouard Martens.

En 1877, il fit l'acquisition à Kerkom, un petit village à quelques kilomètres de Louvain, non loin de Tirlemont, d'une ancienne propriété seigneuriale, *Hof van Kerkom*. Elle avait, parmi d'autres, l'avantage important pour un homme religieux comme lui, d'être dans le voisinage immédiat de l'Église paroissiale. L'habitation, abandonnée depuis longtemps, et fort délabrée, fut presqu'entièrement reconstruite. Les habitants de la localité l'appellent aujourd'hui *le château de Kerkom*. Elle s'élève au milieu d'un parc de cinq hectares où croît une végétation puissante et variée avec çà et là de grands arbres, de ceux que l'on peut appeler séculaires à juste titre. Il faisait bon vivre à Kerkom, dans la tranquillité et la paix, l'air pur de la campagne au milieu d'une population paisible vouée aux sains labeurs des champs, loin du bruit et de l'agitation de la ville. Aussi M. Martens y passait avec sa famille une bonne partie de l'année. On devine qu'il était la personnalité la plus marquante de la commune; autrefois on aurait dit

qu'il en était le seigneur. Heureuses sont les localités qui en possèdent de semblables. Dégagé de toutes préventions et de toutes prétentions surannées, M. Martens, ainsi que sa famille, n'apportait à Kerkom, avec les puissances de la fortune au service du bien, que l'exemple de la pratique des vertus chrétiennes. Tout cela est bien plus important et plus digne de respect que la noblesse du nom qui, sous un lustre extérieur, ne recouvre parfois que l'indigence intellectuelle et morale.

Je ne sortirai pas de la vérité en disant que pendant les vingt-cinq années qu'il passa dans ce village, M. Martens en fut le bienfaiteur et le protecteur. Je manquerais à la plus stricte justice si je n'associais dès ce moment à son œuvre, la femme distinguée à tous égards qui fut sa compagne bien-aimée et son beau-père, M. le professeur Delcour, qui occupa avec tant de distinction l'important Ministère de l'Intérieur, depuis 1871 jusqu'à 1878.

Je ne serais pas autorisé à révéler ici dans la multiplicité variée de ses actes la bienfaisance et la charité privées de M. Martens. Si je tentais d'établir ce bilan pieux, je verrais sa modestie irréductible se dresser devant mes souvenirs comme un obstacle insurmontable. Aussi bien l'assistance nombreuse de petits et d'humbles, de malheureux et de pauvres. qui, le jour de ses funérailles, se pressait éplorée, dans l'église de Kerkom et à ses abords, en dit plus, sous ce rapport, que toute parole.

Quant à ce qui rentre dans le domaine public, il n'est besoin d'aucune indiscrétion, ni d'aucune révélation posthume pour attester en même temps la puissance de sa foi et l'étendue de sa charité : l'Église et l'École, signes et instruments de toute vraie civilisation, sont là pour en témoigner devant Dieu et devant les hommes.

La petite église de Kerkom, une construction ancienne, datant de plusieurs siècles et non sans valeur au point de vue architectural, était bien pauvre et bien délabrée; sa tour notamment ressemblait à une ruine. M. Martens pensait que le bon Dieu doit être, lui aussi, bien logé et sa maison dignement meublée. Je suis sûr que, dans la délicatesse de ses sentiments religieux, il avait souffert à la vue du spectacle dont parfois on est le témoin attristé, en France notamment, d'une église misérable et négligée dans le voisinage de l'habitation somptueuse d'un châtelain moderne. Avec le temps, le mobilier de l'église de Kerkom fut renouvelé en grande partie et complété et, grâce à l'appui des pouvoirs publics, l'église elle-même fut restaurée, au dedans et au dehors; les abords en furent convenablement aménagés et son cimetière agrandi.

Aujourd'hui, malgré ses modestes proportions, l'église de Kerkom, dans la correction de son allure, est pleine de dignité et non sans une certaine grandeur.

A l'*école,* l'action de M. Martens apparait plus importante encore et plus personnelle.

Avant la loi du 23 septembre 1842, organisant l'enseignement primaire officiel, existait à Kerkom, comme dans beaucoup d'autres communes rurales, une école dépendante de l'autorité religieuse et subsidiée par la *Table des pauvres,* ce que l'on appelle officiellement aujourd'hui le *Bureau de bienfaisance.* En 1842, cette école qui comptait deux siècles et demi d'existence, devint, avec quelques légères modifications, l'école communale. Elle dura près de quarante ans, l'enseignement y était irréprochable. Mais la loi du 1 juillet 1879, vint changer radicalement cette situation, en enlevant tout caractère confessionnel à cette institution. On sait ce que signifie et ce que cache la *neutralité scolaire.* Avec le coup d'œil d'un homme d'État, M. Malou avait qualifié cette loi de « *loi de malheur* » et jamais qualification ne fut mieux appliquée ni plus fortement justifiée. Nous sommes en 1903 et l'on se plaint, dans les milieux judiciaires, de l'affaiblissement progressif du sens moral dans les masses et de l'augmentation continue de la criminalité. Il n'en faut pas chercher la cause ailleurs que dans l'éducation déplorable d'une partie de la jeunesse belge sous le régime de cette législation violemment imposée à notre pays.

M. Martens était citoyen de Kerkom depuis peu de temps lorsque fut votée cette loi néfaste. Il avait trop de bon sens et d'intelligence pour n'en pas comprendre le danger; il avait en même temps une foi trop vive et trop généreuse pour se dérober devant les devoirs qui, dans ces tristes circonstances, s'imposaient à des hommes comme lui.

Ses délibérations ne furent pas longues, mais elles furent décisives. Il fallait conserver à la jeunesse du village le bienfait inappréciable de l'instruction et de l'éducation chrétiennes : il résolut de fonder une école. Et à cette œuvre, il associa, je devrais plutôt dire que s'associa spontanément sa digne et vertueuse épouse.

Le temps pressait. Au mois d'août 1879, un terrain d'une contenance de près de dix-sept ares, au centre de la commune, fut acheté. La maison que l'on avait commencé à y bâtir, fut rapidement achevée; elle devint l'habitation de l'instituteur. On construisit à côté un grand bâtiment pour l'école elle-même, comprenant plusieurs classes spacieuses. La première pierre en fut posée le 3 octobre 1879 et le 18 janvier 1880 eut lieu l'inauguration officielle et la bénédiction des locaux.

Ces installations ont la dignité simple qui convient à des bâtiments de ce genre mais elles manquent de ce luxe de décoration extérieure qui distinguent les écoles officielles, bâties à cette époque. La jeunesse qu'elles étaient destinées à recevoir, y trouva le confort essentiel et nécessaire, de l'espace, de l'air, de la lumière et un mobilier choisi et judicieusement approprié. On avait oublié dans les régions du pouvoir de ce temps là que le luxe n'est pas une force et n'est même pas la dignité. Les finances des communes, celles de l'État lui-même s'en ressentirent d'une manière désastreuse.

L'école de M. Martens fut fréquentée par la grande majorité des enfants de la commune. Au 31 décembre 1899, on y comptait 172 élèves, 92 garçons et 80 filles. Le personnel enseignant avait dû au cours du temps être successivement augmenté et renforcé.

Sous le régime de la loi de 1879, l'école communale officielle ne compta jamais qu'une vingtaine d'élèves avec un seul maître. La population s'en accrut après la loi nouvelle faite en 1884 sous le ministère Jacobs. Au 31 décembre 1899, elle était fréquentée par 63 enfants dont 36 garçons et 27 filles.

A l'école de M. Martens, le programme de l'enseignement ne différait pas de celui des écoles officielles. L'instruction s'y donnait en flamand, mais le français, pour satisfaire aux désirs des parents, y était également enseigné.

Toutes les créations nouvelles qui ont pour but de fortifier dans les classes populaires le sentiment de la dignité personnelle et de développer les bonnes habitudes, furent successivement introduites à l'école de Kerkom et y prospérèrent. Je citerai notamment l'OEuvre de l'épargne scolaire, la Société de tempérance qui y comptait en 1899 25 adhérents, la Société protectrice des animaux, etc.

D'autres succès encore, que le grand nombre des élèves vinrent récompenser M. Martens de ses efforts en faveur de l'enseignement populaire de Kerkom, je veux parler des distinctions honorifiques remportées par les élèves dans les coucours de divers genres institués entre les écoles de la région.

La prospérité de l'école de Kerkom était une des constantes préoccupations de M. Martens. Aussi ne négligeait-il aucun effort pour l'assurer, la maintenir, stimuler le zèle et l'application des jeunes écoliers. Je ne parlerai pas des distributions de prix, ni des parties de plaisir et des jeux organisés dans son parc, mais je tiens à mentionner les excursions dans différentes villes du pays, les visites aux expositions, faites au mois

de septembre et données en récompense aux élèves les plus méritants. A diverses reprises, j'ai vu cet homme excellent prendre à la station de Louvain le train avec des groupes nombreux de jeunes écoliers. Ces expéditions scolaires ne sont des parties de plaisir que pour les enfants qui les font. Je connaissais ce que coûtait d'efforts et de fatigues ce dévouement courageux; et en l'admirant dans un respectueux silence, j'admirais non moins la puissance généreuse de la volonté de celui qui en donnait le grand exemple.

L'école de Kerkom est devenue une institution familiale : son existence est assurée. C'est aujourd'hui l'école de M. Charles Martens, l'héritier du nom et de l'œuvre de son père. Héritage précieux assurément, et tout d'honneur, par les grands souvenirs qu'il rappelle et les grands devoirs qu'il impose. Je ne puis cependant pas dire que rien n'est changé dans l'école de Kerkom, car elle a subi une modification profonde, mais du genre le plus heureux : aujourd'hui, elle est exclusivement une école de filles, desservie par des institutrices religieuses. Sa population masculine a passé toute entière à l'école communale, qui satisfait à présent à toutes les exigences. L'ancien maître qui, depuis 1879, s'était associé à l'œuvre de M. Martens, a reçu, dans une retraite honorable, la récompense de ses longs et loyaux services.

L'enseignement populaire est une œuvre de la plus haute importance. *Ignorantia, omnium origo malorum, praesertim in eis qui fabrili operae dediti sunt,* ainsi s'exprimait un saint Pape Benoît XIII, en 1724, dans sa bulle d'approbation de l'Institut de l'abbé de la Salle. Mais l'instruction, pour être un bienfait, doit être saine, c'est-à-dire intimement unie à la morale et à la religion, car séparée de la religion, la morale manque de base et n'est qu'une vaine apparence. En assurant ce bienfait de l'instruction et de l'éducation chrétiennes pendant tant d'années à la jeunesse de Kerkom, M. Martens a rendu un service signalé à la grande cause de la civilisation, à la Patrie et à la Religion.

Personne certainement ne m'accusera de ne pas placer à un assez haut niveau d'estime les œuvres de la science. Eh bien, je le demande à tout homme de droite raison, que sont, au point de vue du bien général de la société, quelques mémoires scientifiques en présence de l'œuvre d'instruction populaire si grandement conçue et si généreusement réalisée par mon collègue et ami? Mais afin de préciser ma pensée, je me hâte d'ajouter que ces œuvres du domaine intellectuel, quoique diverses dans leur nature, ne s'excluent pas et que l'on pourrait avoir à louer dans la même personne le mérite de les avoir réalisées. Il faut

sans doute croire qu'il en est des hommes comme des *cristaux*, ces représentants de la forme parfaite dans le règne minéral : ils sont bien rares ceux qui sont complets et dont les diverses faces se sont développées d'une manière égale et harmonique.

Voulant reconnaître les services éminents rendus par M. Martens à la cause de l'enseignement chrétien, le Saint-Siège lui décerna la croix de Commandeur de l'ordre de St-Grégoire-le-Grand. On ne le sut avec certitude que par la lettre de faire part de son décès. A peu près vers le même temps, à la fin de l'année 1884, il fut nommé Chevalier de l'ordre de Léopold. M. Thonissen, alors ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique, connaissait de près M. Martens et l'étendue de ses mérites; c'est une des premières nominations dans notre ordre national que l'on doit à son initiative. M. Martens était modeste, mais sa modestie était d'une intransigeante austérité. Jamais il ne porta les insignes de ces deux distinctions honorifiques si bien justifiées dans sa personne. Et cependant son patriotisme était ardent autant que sa foi religieuse était sincère et profonde, et personne plus que lui n'était respectueux de l'autorité dans ses actes légitimes.

* * *

A la fin de l'année académique 1894-1895, après la session laborieuse des examens de juillet, M. Martens se sentit plus fatigué que de coutume. De tous les corps de la création, il n'en est pas de plus lourds ni de plus malaisés à porter que les ans : peut-être en ressentait-il le poids plus que d'autres, car la nature l'avait mieux doué dans son âme que dans son corps. La marche lui était devenue difficile et pénible, et le local de ses leçons habituelles n'était pas dans son voisinage. A le voir parfois, on pouvait deviner qu'il souffrait de troubles dans l'appareil circulatoire. C'est une fatigue qu'un cours à faire devant un populeux auditoire comme celui de la candidature en sciences naturelles; pour la supporter sans dommage, il faut un homme dans la pleine vigueur de l'âge. M. Martens l'avait appris par son expérience personnellet. Il sollicita sa retraite de Nos Seigneurs les Evêques ; elle lui fut accordée de la manière la plus honorable : il fut promu à l'éméritat quoique selon le règlement, et un usage constamment suivi, il lui manquat encore quelques années de service. C'est avec regret que l'on vit disparaître du programme des cours de l'Université le nom de Martens. Depuis 1835, on était habitué à l'y rencontrer et il y occupait

une place distinguée. C'est par des faits de ce genre que l'on constate que le temps a marché et que l'on s'avance dans l'histoire.

M. Martens n'abandonna pas toutefois la botanique qui avait fait l'objet constant de ses prédilections et de ses études jusque là. *Difficile es, longum subito deponere amorem* (1). Il resta même abonné à ses revues et à ses recueils scientiques. Mais un goût nouveau s'était développé chez lui, celui des recherches historiques et généalogiques sur la terre et le village de Kerkom, auquel il semblait s'attacher de plus en plus comme s'il y eut vécu toute sa vie. L'occasion de le satisfaire et de rendre en même temps un service signalé à l'autorité religieuse ne tarda pas à se produire. Par une circulaire bien digne d'être remarquée, en date du 12 avril 1898, Son Eminence le cardinal Goossens, archevêque de Malines, conviait les curés de son vaste diocèse à faire l'histoire de leur paroisse respective.

« Nous voudrions, disait excellemment le savant prélat dont j'aime à citer les paroles, que, dans la mesure des moyens dont il dispose et des loisirs que lui laisse sa charge, chacun de vous entreprit de consigner par écrit tout ce qu'il pourrait recueillir d'intéressant sur la paroisse qu'il dirige, sur l'établissement d'instruction ou de piété (séminaire, collège, institut, couvent, hôpital, hospice, etc.) auquel il est préposé. Ces recherches seraient faites d'après un programme dont nous vous indiquons plus loin les grandes lignes.

» Si la réunion de ces monographies ne forme pas, dans le sens strict du mot, une histoire du diocèse, elle constituera une collection de matériaux précieux pour le monument à élever quelque jour à la gloire de l'Église métropolitaine de Belgique.

» Nous comprenons, ajoutait Son Éminence, qu'il s'agit là d'une œuvre plus ou moins pénible qui demandera de nombreuses investigations et que l'absence de documents suffisants et la privation d'ouvrages à consulter rendront parfois plus difficile encore. Mais nous nourrissons la confiance que vous ne reculerez pas devant ces obstacles : Vous serez bien plutôt encouragés et soutenus par la certitude de faire œuvre utile pour vous-mêmes, honorables pour vos devanciers et pleine d'édification pour les fidèles. Les choses du passé mieux connues, surtout celles qui se rapportent à la religion, sont une leçon de sagesse et un stimulant pour la vertu. »

Kerkom est l'une des plus anciennes et à divers titres, malgré son

(1) Catulle.

exiguité, l'une des plus intéressantes localités de la contrée. Avec l'assentiment de son curé et sans doute celui de l'autorité diocésaine, M. Martens entreprit de faire l'histoire de la commune et de la paroisse de Kerkom. Il se mit à cette œuvre, d'une réalisation plus difficile qu'on ne peut le croire, avec une véritable ardeur; elle l'occupa pendant longtemps et l'induisit à faire de longues et minutieuses recherches dans les archives du royaume, celles de l'archevêché et d'autres dépôts historiques. Je suis autorisé à croire que nulle part les prescriptions et les intentions de Son Éminence n'ont été plus complètement ni plus parfaitement remplies.

Malgré l'application la plus soutenue, il ne fut pas possible à M. Martens de terminer ce travail dans le délai fixé par le Cardinal de Malines. Voici comment il s'exprime à ce sujet :

« Comme Son Éminence a manifesté le désir de recevoir avant le 1er mai 1901, dans l'état où ils se trouvent, qu'ils soient terminés ou non, les travaux qui auront été rédigés conformément à sa circulaire du 12 avril 1898, l'auteur envoie les parties de la monographie de Kerkom qu'il a achevées jusqu'ici, à savoir :

» 1° La statistique religieuse et civile au complet;

» 2° La presque totalité de la partie historique. »

Et il ajoute :

« Si Dieu daigne lui prêter vie et santé, il espère pouvoir terminer son travail avant la fin de la présente année. — » Kerkom, avril 1901. »

J'ai eu dans les mains le mémoire original de M. Martens. C'est un manuscrit considérable auquel est joint un plan détaillé de la commune, à grande échelle, dessiné par lui-même. On voit ainsi qu'il n'a reculé devant aucune peine pour compléter son œuvre. Ce manuscrit comprend près de 300 pages in-folio. L'écriture, très lisible, en est fine et serrée, mais elle est tremblottante et mal asurée, témoignant des efforts de tout genre, même matériels, auxquels avait dû se livrer le patient et consciencieux auteur.

La monographie de Kerkom comprend deux parties d'étendue fort inégale :

1° La première consacrée à la *Statistique* religieuse et civile ou *Kerkom dans le présent;*

2° La seconde de beaucoup plus considérable, consacrée à l'*Histoire,* ou *Kerkom dans le passé.*

J'ai parcouru en son entier ce grand travail, et j'en ai lu la plupart des chapitres avec une attention soutenue par l'intérêt qui s'attache aux

choses qui y sont exposées, admirant toujours l'abondance, l'exactitude et la précision des informations et des renseignements, souvent inédits, consignés par le savant et patient auteur dans son œuvre. Parfois il y fait preuve de la plus solide érudition. A ce sujet je mentionnerai spécialement la dissertation savante par laquelle s'ouvre l'histoire de la paroisse de Kerkom. Il s'agit de savoir si son patron principal est St-Martin de Tours ou bien, ce qui est plus vraisemblable, St-Martin de Tongres. Un bénédictin ou un bollandiste ne désavouerait pas cette consultation hagiographique.

A la fin de cette lecture, au milieu d'impressions diverses, il me vint à l'esprit une pensée étrange. Peut-être vaudrait-il mieux la taire, mais elle viendra à l'esprit de tout le monde et je trouve plus simple de la dire. Je me demandai, anxieux, si M. Martens, professeur et botaniste, ne s'était pas trompé de voie, à l'origine de sa carrière scientifique. Les travaux d'érudition et de statistique qui avaient pour lui tant de charme et où il déployait une habilité savante qu'il fallait admirer, n'étaient-ils pas le véritable domaine où aurait dû s'épanouir son intelligence et s'exercer son activité? C'était, semble-t-il, plutôt vers le passé que vers l'avenir que les regards de M. Martens se fixaient avec complaisance. Avec ce goût et dans ces conditions, on est apte sans doute à devenir un historien ou un érudit, mais peut-on devenir le serviteur utile d'une science positive dans sa marche en avant? Il en est des exemples, même de glorieux, mais ils sont rares.

* * *

M. Martens vint, selon son habitude, s'installer avec sa famille à Kerkom, au commencement du printemps de 1902. Son état général n'était pas tout à fait satisfaisant : il était visible que ses forces allaient en s'affaiblissant et puis l'on remarquait que le goût des choses ordinaires de la vie paraissait s'émousser chez lui, mais rien ne pouvait faire craindre sa disparition dans un avenir aussi prochain. Vers le milieu du mois de mai, sans cause spéciale connue, il fut atteint d'une sorte de pneumonie. Cette affection dont à diverses reprises, il avait déjà souffert et dont il redoutait les atteintes, prit rapidement un caractere de gravité d'autant plus alarmant que le malade avait à se plaindre aussi de certains désordres du côté du cœur. Ce fut Mgr Moulart, son ami de vieille date et celui de toute la famille Martens, qui se chargea de l'avertir des inquiétudes que paraissait causer sa situation à ses proches et à ses médecins. M. Martens était trop perspicace

pour ne pas comprendre la véritable portée de cette parole de charité. Il avait depuis longtemps médité et profondément réfléchi sur les misères et les mystères de la vie présente, sur les mystères plus angoissants encore de la vie future. Il se troubla d'abord devant cet avertissement : tant il est vrai que, pas plus que le soleil, l'homme ne peut regarder la mort en face. Mais bientôt il se ressaisit et redevint lui-même. Sa conscience était une conscience chrétienne; sans reproche, elle pouvait être sans peur.

Dans l'intégrité complète de ses facultés, en pleine possession de lui-même, il reçut, animé des sentiments de la foi la plus vive et de la plus touchante piété, tout à la volonté de son Créateur et de son Dieu, les secours spirituels que l'Eglise apporte à ses enfants, aux heures dernières de leur vie terrestre. Peu de jours après, dans la nuit du mardi 28 mai, il s'éteignit sans souffrance et sans agonie. Je le vis peu d'heures après sa mort. Les traits amaigris de son pâle visage reflétaient la plus douce sérénité; je me dis douloureusement ému que c'était bien là l'image du Juste endormi pour toujours dans la paix du Seigneur.

Les funérailles de M. le professeur Martens furent célébrées à Kerkom, le samedi suivant, 31 mai. Ces funèbres solennités ont toujours à la campagne, dans la simplicité de leur appareil extérieur,un caractère particulièrement touchant et vivement impressionnant. Selon l'ordre exprès de M. Martens, comme je l'ai déjà dit, personne ne fut admis à exprimer les regrets et les éloges qui étaient dans la pensée de tout le monde; mais le cher défunt reçut de la pieuse et nombreuse assistance venue de toutes parts pour lui rendre un dernier hommage, le plus précieux de tous les tributs, celui de généreuses et d'ardentes prières pour le repos de son âme. Sa dépouille mortelle fût le même jour ramenée au cimetière bénit de Parc lez-Louvain. Elle y repose, à l'ombre de la croix, en attendant le grand jour de la résurrection, dans le caveau de la famille Delcour, qni est devenu tout autant celui de la famille Martens.

* * *

M. Edouard Martens avait épousé en 1864 Mademoiselle Maria Delcour, la fille aimée de l'un des plus aimables parmi les hommes qu'il m'a été donné de connaitre de près. La mort vint briser cette union bénie en 1882. En le quittant, madame Martens laissait à son mari le plus précieux des souvenirs et des héritages dans la personne des enfants qu'elle lui avait donnés : d'abord une fille, aujourd'hui mère Marie

Wenceslas, qui pratique la charité dans l'héroïsme de son dévouement, chez les Dames Auxiliatrices du Purgatoire; ensuite un fils digne de porter son nom et qui lui rendit dans la compagne qu'il se choisit plus tard une fille où il retrouva, avec les mêmes qualités et les mêmes vertus, celle qu'il avait généreusement donnée à Dieu. C'est au milieu de la nouvelle et charmante famille fondée par ces jeunes époux que M. Martens passa, dans le repos et la joie de son cœur, les dernières années de sa vie. Je puis donc dire qu'il fut heureux ici-bas; mais il le fut à la manière chrétienne, la seule vraie. et comme on peut l'être sur cette terre si bien nommée « une vallée de larmes ». Il le fut dans la conformité de sa volonté avec la volonté de la Providence divine, malgré la rigueur des épreuves qu'il eut à subir et les sacrifices qu'eut à faire son cœur de père pour l'amour de Dieu et des pauvres.

Notre foi nous fait entrevoir pour lui dans la nouvelle patrie, où, fortifié par la grâce, il est entré pour toujours, d'autres joies, d'autres bonheurs, d'autres félicités. Je ne dis pas des joies plus vives, de plus parfaits bonheurs, de plus complètes félicités, car aucune comparaison n'est possible entre la terre et le ciel. Nos espérances se fondent sur la parole de Dieu lui-même; elles sont exprimées en des formules que nulle intelligence humaine n'aurait pu concevoir ni aucune bouche proférer, dans cet adorable discours que l'on appelle le « *Sermon sur la montagne.* »

« Heureux les pauvres en esprit, disait le Divin Maître, car le royaume des cieux est à eux.

» Heureux ceux qui ont faim et soif de la justice, car ils seront rassasiés.

» Heureux les miséricordieux, car ils obtiendront miséricorde.

» Heureux ceux qui ont le cœur pur, car ils verront Dieu. »

M. Martens éprouva toutes ces saintes aspirations, il eut tous ces mérites et réunit dans sa personne toutes ces perfections morales.

Pauvre en esprit, il le fut, au milieu de sa richesse, dans la modestie et l'austère simplicité de sa vie personnelle, ennemi du bruit et de tout faste extérieur, aimant les petits et les pauvres et en eux le Christ rédempteur, *Christo in pauperibus.*

Il eut faim et soif de la justice, dans la sincérité et la droiture inflexible de son caractère.

Il fut miséricordieux dans les délicatesses de sa conscience chrétienne, détestant le vice et l'erreur, mais plein de charité et d'amour pour la personne humaine au milieu de ses égarements.

Son cœur était pur, car sa vie fut sans tâche.

Il nous est donc permis de croire que notre ami a obtenu miséricorde, que rassasié de justice et de vérité, il voit Dieu, dans le royaume des cieux qui est à lui.

Il voit Dieu, non plus comme il le voyait sur cette terre, comme nous le voyons encore, dans l'obscurité de notre faible raison, à travers les voiles épais de nos sens et de nos corps mortels, mais en pleine lumière, dans son adorable majesté, au milieu de ces ravissements ineffables, dans ces transports inénarrables dont parle St-Paul.

C'est dans ces sentiments et fortifiés par ces grandes espérances, que nous conserverons, vénérée et aimée, la mémoire de M. le professeur Edouard Martens.

Louis HENRY,
professeur à la Faculté des Sciences.



Phot. E. Morren

FERDINAND LEFEBVRE

PROFESSEUR A LA FACULTÉ DE MÉDECINE

Le docteur LEFEBVRE.

Le 24 juillet 1902 est décédé pieusement à Louvain, dans la 82e année de son âge, le docteur Ferdinand-Joseph-Marie LEFEBVRE, professeur émérite de l'Université catholique, ancien sénateur, ancien président de l'Académie royale de médecine et de la Société scientifique de Bruxelles, président des Conférences de St-Vincent de Paul de Louvain, commandeur de l'ordre de Léopold et de l'ordre de Pie IX, chevalier de l'ordre de François-Joseph, décoré de la croix *pro Ecclesia et Pontifice*, etc., etc.

Louvain, dépeuplé cependant par les vacances de son monde universitaire, lui a fait des funérailles grandioses, presque apothéotiques. D'admirables et de touchants discours ont été prononcés sur son cercueil, embaumant le cher mort dans les aromates des bons souvenirs et des grands exemples qu'il laisse après lui (1). Nous allons puiser dans ce tribut spontané de pieux et de glorieux hommages, les traits qui rendent impérissable parmi nous la mémoire d'un médecin d'élite, qui fut un croyant et un savant, un orateur et un écrivain, et, par dessus tout, un grand cœur.

* * *

L'homme est déjà dans l'enfant, comme le fruit dans sa fleur, et chez Lefebvre il n'était pas difficile de prévoir ce qu'allaient faire éclore des prédispositions natives l'atmosphère ambiante, la culture ou, — pour parler chrétien, — la grâce de Dieu. Son enfance s'est écoulée au village natal d'Ohey, au sein d'une nombreuse famille foncièrement chré-

(1) Discours prononcés : au nom de la Faculté de médecine, par M. le professeur Ranwez, doyen ; — de l'Académie royale de médecine, par M. le professeur Masoin, secrétaire ; — de la Société scientifique de Bruxelles, par M. le chanoine Delvigne ; — de la Société de médecine mentale, par M. le Dr L. De Rode ; — du Cercle médical de Louvain, par M. le Dr Aerts ; — de l'Association catholique de l'arrondissement, par M. le sénateur Roberti ; — de la Société Namuroise des étudiants, par M. Haibe ; — des Conférences de St-Vincent de Paul, par M. G. Cappellen.
L'oraison funèbre a été prononcée par Mgr Lamy, en l'église de Sclayn.

tienne. Il est le plus doux, le plus docile, le plus aimant de sept frères, celui pour lequel le père ne parvient pas à cacher sa prédilection, celui que la mère serre sur son cœur avec une tendresse où il y a du respect parce que, dans ses rêves d'avenir, elle le voit déjà revêtu des ornements sacrés.

Si les désirs maternels n'ont pas déterminé la vocation religieuse de l'enfant, c'est qu'ils n'ont pas osé s'exprimer tout haut; mais ils auront été comme la poussée discrète de l'aile invisible qui a constamment orienté sa vie au-dessus des vulgarités, vers les sommets.

Les parents envoyèrent l'enfant au petit séminaire de Floreffe recevoir « l'éducation un peu rude et austère de maitres qui savent labourer profondément le cœur des hommes pour y enfoncer les racines du bien » (1).

Au petit séminaire, comme au foyer familial, on s'attendait à ce que l'élève modèle qui remportait tous les premiers prix, se dirigeât vers la prêtrise; mais il était aussi, par sa mère, petit-fils d'un médecin dont la mémoire est restée en vénération au village natal; les impulsions ataviques se contrebalançaient dans son cœur, et il se dirigea vers la médecine, l'autre sacerdoce voué aux infirmités humaines.

L'adolescent a été si près de l'autel qu'il en gardera toujours quelque chose d'hiératique et comme un parfum d'encens. Il a pris l'habitude du signe de la Croix tracé sur le front, sur les lèvres et sur le cœur, et le signe a mis dans son intelligence la tension constante vers les sublimités entrevues; dans son cœur, la charité qui fait les apôtres; sur ses lèvres le besoin de prosélytisme, qui se traduira dans tous ses discours et dans tous ses écrits.

Même au physique Lefebvre avait l'aspect sacerdotal : le regard un peu perdu dans le lointain des hautes méditations, la démarche grave, le parler mesuré, le geste pacificateur et jusqu'aux cheveux longs et le vêtement austère qui trahissent tout de suite l'ecclésiastique en voyage. Aux rayons de son front les Israélites reconnaissaient que Moïse avait vu Dieu de près sur la montagne!

Au lendemain du jour où la Belgique récupérait la liberté, ses évêques résolurent de fonder sur son sol affranchi une Université catholique « où la Science, unie à la Foi, pût former des hommes instruits et de bons chrétiens » (2) et, dès 1835, l'entreprise généreuse et hardie se-

(1) Discours prononcé aux funérailles par le prof. F. Ranwez.
(2) Circulaire épiscopale — février 1834.

trouvait réalisée. « Ceux qui ont vécu à cette époque — a écrit Lefebvre — se rappellent encore, non sans émotion, l'exubérance de vie qui règnait dans la Belgique entière; c'était comme un renouveau de jeunesse, une efflorescence de printemps; la Patrie dans la première ivresse de son indépendance; une Université rajeunie où la foi, la science et la liberté, trois filles du ciel, se donnaient la main; une jeunesse ardente écoutant avec avidité des maîtres jeunes aussi et animés comme elle du feu sacré ».

Le jeune Lefebvre est un des premiers étudiants de la jeune université; il y devient l'élève interne de L. Hubert et il s'y distingue au point que quelques années plus tard, en 1854, il a l'honneur d'y être rappelé pour renforcer le groupe des ouvriers de la première heure qui s'éclaircissait.

Il était si près des maîtres qui ont fondé et fait rayonner au loin la réputation de l'École de médecine de Louvain, il avait été associé de si bonne heure à leur œuvre que nous avions pris l'habitude de le confondre avec eux dans le même sentiment de vénération et de filiale reconnaissance. Aussi longtemps que nous avions l'honneur de le compter parmi nous, il nous semblait, malgré le départ de tous les aînés, que le grand soleil qui illumina le matin de notre Université ne fut pas couché tout entier : un rayon d'or restait dans notre ciel!

Avec lui disparaît une des plus admirables grandes figures que Dieu a placées autour du berceau de l'Université catholique : il a grandi avec elle; il était aux réjouissances de ses noces d'argent; il était le porte parole du corps professoral aux fêtes d'or de son cinquantenaire et, avant de mourir, il lui a été donné de la voir dans le splendide épanouissement de ses 2000 étudiants!

La Providence, qui nous conduit beaucoup par les exemples, nous devait de nous laisser longtemps sous les yeux le type accompli des professeurs dont l'*Alma Mater* a eu besoin pour devenir — et dont elle a besoin pour rester — honorée, forte et féconde.

Lefebvre débute dans la carrière professorale par l'enseignement de la *Médecine opératoire* et s'applique, avec la patience, la minutie et la méthode requises, à exposer la technique des opérations et à faire exécuter les exercices qui doivent douer de sureté la main des jeunes chirurgiens. En même temps il assume l'énorme labeur descriptif qu'exige un traité sur la matière. L'éloge du livre est dans la rapidité avec laquelle sa première édition se trouva tout de suite épuisée. Malgré le succès, l'auteur aurait peut-être reculé devant le poids d'une

deuxième édition si le plus brillant de ses élèves, son successeur, M. Debaisieux, ne lui avait offert la plus précieuse des collaborations.

Après quinze années de cet enseignement, par nature aride et ingrat, un terrain à plus larges horizons est ouvert au jeune maître dans les chaires de *thérapeutique* et de *pathologie générale* — terrain dangereux et mouvant — couvert des décombres des systèmes qui s'écroulent et sur lequel, en ce moment, le progrès semble fait plus d'erreurs dévoilées que de vérités reconnues.

La *thérapeutique* est le but final ou la raison d'être pratique des études médicales. « Vassale soumise, dit M. le Dr Gallez (1), elle doit, non toujours sans murmure, suivre les errements que lui imposent les nouvelles médications, déduites avec cette logique si peu stable, des systèmes qui s'érigent dans les sciences d'observation. »

On trouve vraiment de tout dans l'arsenal immense des remèdes accumulés par les tâtonnements des siècles : depuis les fleurs de tilleul ou de petite centaurée, qu'on appelle les simples, comme s'il y avait des simples en médecine, jusqu'aux produits chimiques les plus complexes des laboratoires modernes; depuis la panacée du jour, que la réclame fait suspecte, jusqu'aux vieilles formules empiriques dans lesquelles nos prédécesseurs avaient confiance. Abondance n'est pas toujours richesse et en thérapeutique il y a à se garder, avec un soin égal, de la crédulité, qui est suivie de déceptions, et du scepticisme, qui mène à l'impuissance.

Savoir exactement sur tous nos tissus, d'une part, l'action intime des substances médicinales et, d'autre part, l'action de chaque maladie; — puis conclure de ces deux notions, si difficiles à obtenir complètes, les indications à remplir — et, enfin, choisir l'arme de précision capable d'enrayer, d'adjuver ou de détourner les processus morbides — telle est dans ses aspirations la science ardue au service de laquelle Lefebvre a mis la maturité de son jugement et les lumières d'une vaste expérience.

Toutes les branches de l'art de guérir relèvent de la *pathologie générale,* qui les domine de la hauteur des principes, les relie entre elles et leur sert de flambeau. Avec un bon fonds de cette « philosophie de la médecine » l'élève peut aborder sans trop d'effroi l'imprévu des cliniques et l'immensité du catalogue des maladies spéciales; il ne sera

(1) Discours prononcé dans la séance solennelle où le buste de M. Lefebvre lui fut offert le 21 juin 1888.

plus désorienté devant le fait particulier et le phénomène, rattaché à sa loi, se classera et s'imprimera plus facilement dans sa mémoire.

L'importance et les difficultés de cet enseignement élevé n'étaient pas de nature à effrayer Lefebvre : il était assez haut pour embrasser du regard les grands horizons et assez exceptionnellement doué pour pouvoir exceller dans un autre enseignement encore, difficile entre tous, pour lequel le pathologiste et le thérapeute doit être doublé d'un psychologue et d'un moraliste capable de s'engager au milieu des ressorts faussés ou brisés de la raison humaine à la recherche — selon l'expression de M. le Dr Gallez — « des éléments essentiels de la science de l'homme et des principes qui doivent présider à son éducation. »

« Aucune des questions, dit M. le Dr L. De Rode, qui vinrent agiter les esprits depuis cinquante ans dans le domaine si vaste de la *pathologie mentale et nerveuse* ne lui demeura étrangère. Et toujours, en quelque lieu qu'elle se produisît, soit qu'il présidât quelqu'une de ces mémorables séances du 3e Congrès d'anthropologie criminelle, soit que dans les Conseils de la nation il prit une part victorieuse à la discussion de la loi sur l'hypnotisme, à l'Académie comme à la Société d'études scientifiques, à la tribune comme dans la presse, sa parole était écoutée comme celle d'un maitre. »

De 1854 à 1870 Lefebvre porta le lourd fardeau de la direction des asiles d'aliénés de Louvain et de l'euseignement des *maladies mentales,* comme il portait toutes ses autres charges, avec le zèle inlassable de l'homme de devoir et le succès de l'homme de rare talent qu'il était.

Avec une parole qui savait toucher et charmer les assemblées il eût pu être ce qu'on appelle un professeur brillant : il a préféré être un initiateur utile, clair, méthodique, solidement documenté, forçant les élèves à accourir à ses leçons par le soin qu'il apportait à les bien préparer toutes.

Ce sont les leçons bien élaborées qui font les auditoires complets et les professeurs écoutés, respectés et aimés. Lefebvre a toujours été estimé entre tous et les sympathies de la jeunesse universitaire n'ont pas manqué une occasion de se traduire en d'enthousiastes manifestations, auxquelles tous ses collègues s'empressaient de s'associer.

Il y a six ans, sa modeste demeure était le théâtre d'une scène mémorable : les professeurs de la Faculté de médecine s'y trouvaient assemblés pour exprimer au collègue, qui avait été leur maître à tous et qui se retirait encore en pleine vigueur, semblait-il, dans le repos de l'éméritat, les regrets qu'ils éprouvaient de ce départ inattendu. Et le maître,

touché jusqu'aux larmes de l'affection respectueuse dont il se sentait enveloppé, oublieux de tous les autres titres qui la lui avaient attirée, ne se glorifiait que d'un seul : il était fier de pouvoir accepter le témoignage de notre attachement parce que — disait-il — sa mémoire ne lui reprochait, dans aucune circonstance de sa vie, ni un geste ni une parole dont aucun de nous eût pu jamais s'attrister.

Ne fallait-il pas rappeler ce souvenir pour l'âme exquise qu'il révèle? et quels plus éloquents témoignages de la valeur d'un professeur évoquer, que l'enthousiasme de ses disciples et la vénération de ses collègues?

*
* *

Nous n'avons pas ici l'espace qu'il faudrait pour exposer, comme elle le mérite, l'œuvre du savant et de l'écrivain : elle est immense — rien que l'énoncé de ses publications occupe cinq pages de la *Bibliographie universitaire* — et, ne pouvant pas étudier dans ses détails l'imposant édifice auquel il a attaché son nom, nous devons nous borner à en rappeler succintement les plus belles lignes.

Lefebvre a rencontré le choléra dans ses trois agressions de 1848, de 1854 et de 1865 — et les autres fléaux contagieux, tous les jours de sa carrière de médecin. Il pouvait parler de la lutte contre ces redoutables dévastateurs avec l'autorité des chefs qui se sont trouvés dans le feu des batailles et il l'a fait sans relâche, avec une compétence partout reconnue : à l'Académie, dans dix rapports; au Journal des Sciences médicales de Louvain, dans de longs articles; à la Conférence sanitaire de Vienne, dans les Congrès, au Conseil supérieur d'hygiène.

En 1869 le pays s'émut des phénomènes extraordinaires que présentait une jeune fille de Bois-d'Haine au point que l'autorité religieuse dut se préoccuper de l'événement : elle chargea le professeur de Louvain de l'étudier. Un des chefs de l'école positiviste en Allemagne avait dit : « supercherie ou miracle » s'exposant, comme tous les poseurs de dilemmes boîteux, à se voir démontrer qu'il n'y avait, peut-être, ni l'un ni l'autre. Lefebvre réduisit à néant l'hypothèse de la fraude. Il était trop réservé pour conclure au miracle — qui ne répugnait d'ailleurs aucunement à son esprit — mais il affirmait que dans l'état actuel de la science, il était impossible de donner des faits une explication adéquate.

La Commission déléguée par l'Académie de médecine, de son côté, fit les mêmes constatations, mais, pas plus que lui, ne parvint à fournir l'interprétation scientifique des phénomènes établis. Il y a une trentaine

d'années de celà, et l'on n'avait pas alors les lumières qui sont venues depuis jeter quelque jour dans les régions mystérieuses des cérébrations, où abondent encore les hypothèses, ces champignons des caves noires.

Dans les dernières années un nouveau prodigue se serait ajouté aux autres et, cierge brûlant sans se consumer, *Louise Lateau* aurait vécu sans se nourrir et sans perdre de poids. Le phénomène de l'inédie — qui eût été décisif — n'a pas été établi.

Quoique la raison voie mieux une force intelligente qu'une force aveugle à l'origine des choses, on n'affirme pas sa croyance en l'Être capable de créer les lois de la nature — et, par conséquent, capable aussi de les suspendre quand il lui plaît — sans exciter le rire de certains « naturistes » : écoutons Lefebvre planant au-dessus des sarcasmes :

« Il règne dans le monde un double préjugé : les uns s'imaginent que l'Église est sans cesse en quête de nouvelles révélations et de nouveaux miracles; les autres pensent qu'elle est trop prudente aujourd'hui pour affirmer encore des faits de l'ordre surnaturel en face d'une génération sceptique et railleuse. Les uns et les autres connaissent mal l'Église. La vérité est fille du ciel; quand elle descend parmi les hommes, qu'elle soit populaire et triomphante ou qu'elle soit humble et méprisée, l'Église l'accueille toujours, hôtesse divine, et l'entoure de ses tendresses et de ses respects. D'un autre côté, elle n'a que faire de miracles apocryphes ou de merveilles suspectes, elle ne se sent aucune complaisance pour l'erreur et quand elle la rencontre, fût-elle couverte du masque de la religion, elle la dénonce, sans colère comme sans pitié. »

Dans son étude sur les *mariages consanguins* l'apologiste n'a-t-il pas entraîné le physiologue à une conclusion trop absolue? La répugnance de l'Église pour ces unions, dont cependant nous descendons tous, date d'une époque déjà lointaine, où elle était motivée par les circonstances; mais les circonstances ont changé et l'opposition de Rome est à présent si réduite qu'il suffit d'une demande pour la lever. Il n'y a plus de règle générale quand il y a trop d'exceptions : aux statistiques *contre*, on peut en opposer *pour*, peut-être tout aussi suggestives, et s'il est vrai que les tares ou les vices se transmettent par les greffes trop rapprochées, n'en est-il pas de même pour les qualités ou les vertus? Les races s'abatardissent ou s'améliorent dans des conditions aujourd'hui assez bien connues et, devant un cas particulier, les qualités des contractants valent plus qu'une formule générale pour éclairer le praticien consulté sur les contingences futures.

La *Folie paralytique* est une déchéance presque particulière à notre temps : les énergies nerveuses, tendues à l'extrême par la fièvre de plus en plus intense de la vie moderne, fouettées par les alcools, stupéfiées par le tabac, brûlées par la débauche, se détraquent comme les machines sous trop forte pression. La prophylaxie des catastrophes est tout entière dans le refrènement des emportements à toute vitesse ou dans une conception et un usage de la vie plus conforme à la morale chrétienne.

Cette étude du professeur de psychiâtrie, si remarquable par l'élévation de la pensée, la solidité du fonds et le charme de l'exposition, souleva à l'Académie de médecine une longue et très vive controverse, qui s'égara sur le terrain religieux, et devint ainsi l'occasion de cette fière profession de Foi : « Si l'Académie de médecine sortant de ses traditions, entend discuter désormais des questions étrangères à ses débats, je redemanderai la parole... Lorsqu'elle m'a fait l'honneur de m'appeler dans son sein, je n'ai jamais songé à déposer à la porte de cette enceinte mes convictions religieuses, comme on dépose au vestiaire un manteau, qui n'est pas de mise dans un salon... Les nations modernes ont rougi de Dieu et, selon une inéluctable parole, Dieu rougira à son tour de ceux qui ont rougi de lui, peuples et individus... Il détourne sa face de la nation qui le renie, il relève sa main qui la soutenait encore, et elle glisse, entraînée par le poids même de sa corruption, dans cet abîme de boue, d'orgueil, de sensualisme et de décrépitude qu'on pourrait appeler « la folie paralytique des peuples ».

Des *Établissements charitables des États romains*, M. G. de Cadoudal a écrit, dans la *Revue économique chrétienne* : « De toutes les défenses qui ont été publiées en réponse aux attaques contre le Gouvernement pontifical, voici peut-être une des plus heureuses et des plus péremptoires. »

Nous empruntons au panégyrique de M. le Dr L. Gallez, cette analyse d'une conférence de Lefebvre sur *Certaines maladies de notre temps*. « Dans un style fleuri, entraînant... vous faites entendre aux jeunes gens le langage élevé et parfois sévère de l'expérience. Vous leur indiquez le traitement de la *paresse*, en règlant l'emploi du temps et des loisirs : vous leur rappelez que le travail, ce châtiment qui pèsera toujours sur notre race, est en même temps la loi de l'humanité et que ce n'est qu'en s'y soumettant qu'ils obtiendront en cette vie, le seul bonheur exempt de mécomptes. Vous leur montrez dans le *sensualisme*, ce triomphe de la matière qu'enfante presque fatalement la paresse, la

cause de toutes les décadences, décadence des nations et décadence des individus. Vous leur montrez combien la *mélancolie* est une maladie de notre siècle, pour ne parler que de cette variété dont la cause réside dans l'usure de la sensibilité, soit par la précocité et l'abus de toutes les jouissances physiques, soit par le désenchantement et la désespérance que créent l'incroyance et l'orgueil. Puis, dans un dernier chapitre, vous exhortez vos auditeurs à se mettre au-dessus de cette autre maladie morale, la *faiblesse* et à confesser hautement et publiquement les vérités éternelles acceptées et conservées avec amour dans le cœur. »

Quel merveilleux petit livre que les *Lettres posthumes du Dr Stéphane* (1)! et quelle prestigieuse dextérité de pinceau il fallait pour dépeindre — afin de le guérir et sans faire monter le rouge aux fronts chastes — un vice devant lequel les Anges du Ciel se voilent la face de leurs ailes! Supposez le sujet dans des mains vulgaires, il est abominable, selon l'expression de l'Écriture : dans les mains de Lefebvre, il s'épure; ce sont de sains et vivifiants rayons de soleil qu'il répand sur les fanges et, du fumier, c'est une blanche fleur de lys qui surgit!

Le même art de prêcher la chasteté sans alarmer la pudeur des purs, ni même offenser le goût des puristes, se retrouve dans *le mariage et l'hérédité normale et pathologique* (2) : la plume de Lefebvre, comme celle du cygne, sait traverser les mares sans ternir sa candeur innée.

« Nous ne devons permettre à nos pensées, a-t-il écrit, de paraître en déshabillé, ne fût-ce que dans notre for intérieur, comme nous ne permettons pas à nos filles de se montrer dans une tenue négligée, même dans le sanctuaire domestique. » C'est, sans doute, dans cette habitude de dignité du penser qu'il a trouvé l'exquise délicatesse du dire, qui caractérise le Dr Stéphane, et cette élégance personnelle d'expression qui nous charme dans tous ses écrits comme dans tous ses discours et qui a arraché à son collègue M. Masoin, cette exclamation : « Le grand médecin que nous pleurons fut un orateur et un écrivain incomparable : j'en appelle à ceux qui l'ont entendu dans les beaux jours de sa carrière, alors qu'il nous tenait haletants et ravis sous le charme de sa parole; j'en appelle à ceux qui liront ses discours, ses

(1) La 5e édition est de 1885.

(2) Conférence donnée à la Société scientifique de Bruxelles, en octobre 1878 et publiée sous le titre : *Le père, la mère et l'enfant*. La 3e édition est de 1884.

causeries, ses conférences, ses livres, tout ce qui sortait de sa plume d'or! »

* * *

Le P. Thirion, S. J. — qui a mis tout son cœur à retracer la physionomie aimée de cet homme de science et de bien « plus digne encore d'admiration dans le rayonnement de ses vertus que par l'éclat de ses talents » (1) — nous avertit que : « Les œuvres du professeur Lefebvre ne donnent qu'une idée imparfaite de sa valeur et laissent dans l'ombre les plus beaux traits de sa physionomie. Pour les mettre en lumière, il faut suivre le médecin au lit du malade et le patriarche à son foyer. »

Au premier feuillet de mon cours de *Déontologie médicale*, j'ai mis ces lignes : « J'écris le nom de mon père en tête de ces pages consacrées au *Devoir professionnel;* j'aurais pu y retracer sa vie : il n'en est pas de plus digne d'être proposée comme modèle aux jeunes médecins et, mieux que les dissertations, les exemples entraînent. » A côté du nom de L. Hubert, j'aurais pu placer celui de Lefebvre : les deux hommes par leur caractère ont également honoré la profession.

La médecine telle que Lefebvre la concevait à la noblesse du sacerdoce : il l'a exercée sacerdotalement, avec la dignité, la générosité et l'entière abnégation de soi des hommes qui s'élèvent plus haut que la foule parce qu'ils ont placé plus haut leur idéal.

« Il fit, dit le R. P. Thirion, de la pratique médicale, une vertu évangélique. » Et ce que le médecin chrétien doit être, il ne l'a seulement pas montré par sa vie, il l'a, à différentes reprises, excellemment exprimé. « Bruno — a-t-il écrit — tu railles la médecine de son impuissance et tu prétends que c'est en désespoir de cause que j'invoque pour toi les secours de la religion. Je ne comprends pas ces écoles qui voudraient restreindre toutes les ressources de la médecine à l'officine d'un pharmacien. Le médecin ne doit-il pas traiter l'homme tout entier? Or, qu'est-ce que l'homme? C'est un esprit créé pour le ciel, mais pour y arriver il doit traverser la terre en chevauchant sur une espèce de bête de somme qu'on appelle le corps. Les maladies de cet être double ont une double origine : tantôt elles procèdent de la bête, et c'est à elle qu'il faut adresser les remèdes; d'autres fois c'est l'âme qui est malade la première, et sa souffrance retombe sur le corps. Alors, Bruno, par où faut-il commencer le traitement? par en haut ou par en bas? N'est-ce

(1) *Revue des questions scientifiques*, 3e série, t. II, octobre 1902.

pas l'âme qu'il faut traiter, même pour guérir le corps? » Et à ses élèves il disait : « Faites d'abord provision de sciences... si un jour un de vos semblables venait à périr dans vos mains parce que vous avez ignoré quelqu'une des ressources de la médecine moderne, son ombre vous poursuivrait comme un cauchemar.

» Formez-vous à l'éloquence... elle vous sera nécessaire aujourd'hui pour réveiller une vitalité défaillante en appelant les forces de l'âme au service du corps, demain pour faire accepter les suprêmes ressources du fer et du feu, tous les jours, pour charmer en quelque sorte, les douleurs trop nombreuses encore que nous sommes impuissants à guérir. Mais la science, même quand elle est servie par le bien dire, ne suffit pas au médecin, car c'est le cœur plus que l'esprit qui fait le médecin et l'orateur. Faites-vous donc un cœur doux et miséricordieux?...

» Faites-vous un cœur courageux et patient.., le médecin ne s'appartient plus; c'est un exproprié, exproprié de son temps et de sa liberté; il est devenu le serviteur des serviteurs de tous...

» Faites-vous un cœur dévoué et intrépide : si votre cœur est religieux il sera charitable et dévoué...

» Permettez-moi de vous dire ma pensée entière : il vous faudra le véritable amour du prochain dans toute sa force, j'allais dire dans tout son héroïsme. La philanthropie ne suffit pas toujours, il faut la charité, c'est-à-dire cet amour du prochain qui s'alimente au foyer des purs et forts amours, à l'amour de Dieu. Dieu me garde de tomber ici dans l'exagération et l'injustice! Je connais des hommes doués d'une âme vraiment humaine, c'est-à-dire miséricordieuse, qui pratiquent honorablement et utilement notre art sans puiser leurs inspirations au-dessus des horizons terrestres : je les admire, mais je les plains, car la médecine ainsi comprise est, à mon avis, un des plus ingrats métiers qui puissent incomber à une créature humaine. Si, au contraire, vous vous inspirez de l'amour de Dieu et de l'amour du prochain, la médecine, c'est-à-dire le ministère des souffrances, est, après le sacerdoce, le plus consolant, le plus sublime des ministères. »

Des âmes imbues de ces généreux sentiments se dégage, naturellement, une bienfaisance qui n'a pas besoin de l'applaudissement des hommes pour rayonner et que même leurs ingratitudes ne parviennent pas à rebuter.

La vraie bonté est la plus forte des attirances et l'estime et les sympathies universelles, comme l'aiguille aimantée vers le pôle, forcément,

devaient se tourner vers cette généreuse personnification de la science et du dévouement. Aussi, à nul médecin plus fidèlement et avec plus de perspicacité et de justice qu'à Lefebvre, ne s'est attachée la confiance publique. Tous les praticiens du pays, aux heures difficiles, se sont toujours empressés d'appeler à leur aide le clinicien clairvoyant et le maître de thérapeutique, que sa grande renommée laissait modeste et toujours aimablement confraternel — et, d'autre part, les souffrants, dès le premier abord, subissaient l'ascendant de cette nature douce et forte et, avec une confiance presque religieuse, s'attachaient à ces mains qu'ils sentaient aussi compatissantes que pleines d'inépuisables ressources.

Les appels venant de tous les points du pays obligeaient cet élu de la profession à voyager sans trève : il se reposait de revenir d'Ostende en repartant pour Arlon, se dépensant sans compter, et il fallait que ses nerfs fussent d'acier pour résister au surmenage intellectuel et physique qu'il leur imposait chaque jour. Mais la fatigue est chose relative et la généreuse vaillance de Lefebvre parut ne la connaître jamais.

Il n'y a pas en Belgique de ville ou de bourgade où il n'ait été apporter une guérison, un soulagement ou une espérance et où son nom ne demeure à jamais béni !

*
* *

Le médecin que se disputait la clientèle riche savait s'arracher à elle en faveur de ceux qu'il appelait ses meilleurs clients, ses amis les pauvres. Il avait bien le cœur du bon Samaritain, le jeune étudiant, qui a fondé à Louvain la première conférence belge de St-Vincent de Paul — et le professeur que ni la fatigue des travaux scientifiques ni les exigences d'une innombrable clientèle n'ont jamais empêché d'être le membre le plus zélé de la conférence qu'il préside. C'est à la Société de St-Vincent qu'il prononce ses plus touchants discours et c'est pour elle que d'un pas allourdi par les ans, il fera ses dernières sorties. Dans ce milieu charitable, son cœur se dilate et s'épanche en d'infinies tendresses : « Voyez, dit-il — la Povidence : se borne-t-elle à faire mûrir le seigle de l'indigent et à faire blanchir le chaume qui couvrira sa cabane ? Non, elle envoie l'hirondelle gazouiller sur son toit; elle fait lever ses plus belles fleurs dans le pot qui lui sert de jardin; elle lui donne, comme au riche, de blonds enfants dont le premier cri remue les entrailles et dont le premier sourire est une fête. Enfants du Père

Céleste, imitez votre Père; semez quelques joies dans la vie du pauvre et quelques fleurs sur son chemin. »

« La charité mit une merveilleuse unité dans cette longue et noble vie » a dit M. le sénateur Roberti; elle en a été la constante inspiratrice et elle en est le plus pur éclat.

Des fenêtres de la demeure de Lefebvre la vue s'étend sur le parc public dont les grands arbres ombragent la statue élevée au P. Damien et les yeux du médecin que les contagions européennes ont épargné, ont dû souvent saluer d'un fraternel sourire l'image de cet autre héros de la charité.

*
* *

Nous arrivons au terme de cette rapide notice, découragé de n'avoir produit qu'une faible esquisse où il aurait fallu les saisissantes réviviscences d'âme des grands portraits flamands. Lefebvre est au bout de sa lumineuse et bienfaisante carrière; son soleil va descendre doucement sous notre horizon; et nous laissons aux mains pieuses de son ami le R. P. Thirion le soin de décrire son paisible et consolant couchant.

« Au moment où il abandonnait l'enseignement, dans l'admirable sérénité de ses 77 ans, il ignorait encore les atteintes de la vieillesse. Elle attendait pour le toucher qu'il fût rendu tout entier à l'amitié dévouée des siens. Au premier contact de sa main glacée, le pieux vieillard accourut au collège de la Compagnie de Jésus à Louvain et demanda à y faire une retraite. Ce ne fut heureusement qu'un présage lointain et pendant plusieurs années encore il conserva la sereine activité des devoirs du foyer et de l'amitié.

» Peu à peu cependant le voile jeté par l'âge sur son existence se fit de plus en plus épais et ne laissa plus voir dans la démarche, la voix, le regard, que son ombre. Dans ce corps brisé où la sève de la vie s'épuisait lentement, l'âme toutefois restait vigoureuse : si la mémoire de l'intelligence s'obscurcissait, celle du cœur semblait s'aviver.

» Quand il sentit qu'il touchait au terme, il fit ce qu'il avait si souvent conseillé : il demanda et reçut, avec calme et une touchante piété, les derniers sacrements des chrétiens, puis il s'endormit d'un sommeil paisible qui n'était plus celui de la vie mais qui n'était pas encore celui de la mort. Il ne se réveilla, ça et là, que pour remercier et sourire encore une fois.

» Rassasié de jours, entouré des soins pieux de ses enfants, soutenu par les prières de ses trois fils prêtres, il passa ainsi les der-

nières heures de son existence et expira doucement dans la soirée du 24 juillet 1902. »

Au bord de la Meuse, sur la verdoyante colline qui domine les toits du village de Sclayn, Lefebvre s'était construit une maison de campagne — comme s'il eût dû connaître des heures de repos ! — et il avait élevé une chapelle, où ses trois fils prêtres disent la messe sur les tombeaux de la famille. C'est dans la crypte de ce sanctuaire, qu'attendant les gloires de la résurrection, reposent ses restes, à côté de ceux de l'épouse et des quatre enfants dont son cœur portait le deuil.

De nombreux amis leur ont fait jusque là une escorte d'honneur et le fidèle témoin de sa vie, l'ancien compagnon des jours douloureux et des jours ensoleillés, Mgr Lamy, a prononcé l'oraison funèbre du grand défunt, récité les dernières prières qui implorent la paix, et entonné le chant, triomphal par les espérances qu'il affirme, des funérailles chrétiennes : *In paradisum te ducant Angeli !*

Dr Eugène Hubert,
de la Faculté de Médecine.



CHARLES DE LA VALLÉE POUSSIN

PROFESSEUR A LA FACULTÉ DES SCIENCES

ÉLOGE FUNÈBRE

de C.-L.-J.-X. de la VALLÉE POUSSIN, prononcé le 25 mai 1903, en la salle des Promotions, par F. KAISIN, professeur à la Faculté des Sciences.

MESSEIGNEURS, MESSIEURS,

Lorsque m'a été dévolue la mission de retracer, devant le corps académique, la vie et les travaux de mon vénéré maître, la crainte m'a d'abord saisi d'être trop en-dessous de cette tâche, et de rendre trop imparfaitement en mes paroles, la grande figure du disparu.

Mais il émanait de sa personne un tel charme, que son souvenir est vivant dans cette assemblée, et ses œuvres scientifiques, vastes et solides, ont une éloquence qui vaut mieux que tous les discours; aussi bien me sera-t-il aisé, quelle que soit l'insuffisance de mes éloges, en vous parlant de son caractère, de répondre aux sentiments de vos cœurs, en vous retraçant ses travaux, de me trouver en accord avec vos esprits.

Charles Louis Joseph Xavier de la Vallée Poussin naquit le 6 avril 1827, à Namur.

Son père était officier français fixé en Belgique depuis son mariage. Par sa mère Ch. de la Vallée descendait de la vieille race des de Cauwer dont il ne devait « ni dans l'accomplissement de ses devoirs, ni dans » ses affections, démentir un instant l'énergique devise, *non frigide sed* » *fervide; non froidement mais ardemment* » (1).

La première éducation qu'il reçut au foyer familial avait laissé à son caractère une empreinte ineffaçable. Il en gardait pieusement le souvenir attendri, attribuant à cette première formation de son cœur et de son intelligence, une influence heureuse, en quelque sorte protectrice, qui avait pénétré toute sa vie.

Il fit ses humanités à Namur, au collège N.-D. de la Paix, où son pas-

(1) Ch. de la Vallée Poussin. Eloge funebre de Ph. Gilbert, *Revue Générale,* mars 1892.

sage ne laissa que d'heureux souvenirs : La droiture de son caractère, le sentiment profond qu'il avait de ses devoirs lui valurent toutes les estimes, les admirables qualités de son cœur et de son esprit lui attirèrent irrésistiblement les affections.

Au sortir du collège, il se crut appelé à suivre, comme son père, la carrière des armes savantes, et se rendit à Paris pour s'y préparer à l'École polytechnique : mais la Providence lui ménageait d'autres voies. Il fut bientôt amené à renoncer aux études entreprises dans ce but, et donna libre carrière à l'attrait puissant qui le portait vers la Philosophie et la littérature. Il consacra des lors dix années de sa vie à l'étude des sujets les plus divers, s'attaquant aux problèmes passionnants de la philosophie contemporaine et aux questions alors les plus vivement débattues de l'apologétique, tout en suivant avec un vif intérêt et une compétence indiscutable, le grand mouvement scientifique de cette époque.

Il s'acquit de la sorte la magnifique culture philosophique et littéraire en même temps que l'étonnante variété de connaissances qui faisaient de lui un des esprits les plus ornés et les plus complets de son temps.

Sa belle intelligence le mettait d'ailleurs en mesure de pénétrer profondément dans les diverses branches du savoir humain. Sa compétence s'étendit presque sans limite, et parmi les nombreux écrits qu'il nous laisse, si tous sont d'un esprit sagace, prudent à choisir les bases de ses raisonnements, sûr dans ses appréciations, irréprochablement logique et clair dans ses déductions, la plupart sont d'un lettré fin et délicat, plusieurs d'un philosophe éclairé ef profond.

Il ne se mit pourtant à écrire qu'en 1857. sur les instances de ses amis, Léon de Monge en particulier. Son premier article fut une étude sur l'ouvrage de Flourens *la Vie et l'Intelligence.*

Il s'y révélait critique de marque, pénétrant les idées de l'auteur jusqu'aux nuances les plus délicates : « Vous avez, » lui écrivit celui-ci, « dans votre excellent article, parfaitement saisi et parfaitement exprimé la marche de mes idées; rien ne touche plus un auteur que le suffrage d'un juge compétent. Un tel suffrage est à la fois une récompense et un encouragement. »

Il m'a été donné de parcourir une volumineuse correspondance échangée entre Ch. de la Vallée et nombre d'auteurs illustres dont il avait jugé les œuvres : de Quatrefages, d'Omalius, Barrande, le comte de Marcellus, pour n'en citer que quelques-uns. Tous sont unanimes à témoigner de sa clairvoyance et de son irréprochable équité de critique.

Cinq années se passèrent pendant lesquelles, dans les colonnes de la *Belgique,* de la *Revue Belge et Etrangère,* du *Journal de Bruxelles* et de la *Revue Catholique,* Ch. de la Vallée Poussin aborda successivement les questions philosophiques ou scientifiques les plus controversées, celles surtout dont il semblait qu'on pût se prévaloir pour battre en brèche les principes et la Foi catholique, dont il s'était constitué l'ardent défenseur. Ses études sur le *Viviparisme et la génération spontanée,* sur les *Derniers inédits de Descartes et de Leibnitz,* sur *Châteaubriand et son temps,* sur un *Essai de religion au XIXe siècle* et vingt autres articles sortis de sa plume élégante et sûre, auraient suffi à le mettre en place honorable parmi les beaux esprits de notre siècle. Mais ce ne fut pour ainsi dire que les prolégomènes de son œuvre scientifique. Il eut l'heureuse fortune de rencontrer un savant dont la clairvoyance eut tôt fait de l'estimer à sa juste valeur, et qui très vite en fit son disciple de prédilection. D'Omalius d'Halloy l'initia aux méthodes de la géologie, lui servant de mentor au début et assistant bientôt, avec une joie dont témoignent ses lettres, à l'épanouissement rapide des admirables talents de son élève.

Et lorsque en 1863, par suite du décès de M. Martens, la chaire de minéralogie et de géologie devint vacante à l'Université, la recommandation de l'illustre fondateur de la Géologie Belge décida du sort de Ch. de la Vallée Poussin. Nommé par NN. SS. les Evêques à la chaire de minéralogie et de géologie, il se consacra désormais tout entier à ces sciences, sur le développement desquelles dans notre pays, il exerça plus tard une influence si heureuse.

La chaire des sciences minérales n'avait eu jusque là qu'une importance plutôt secondaire : les grandes découvertes faites dans ces domaines étaient pour la plupart entièrement inconnues il n'y a guère plus d'un siècle.

Le magnifique essor imprimé aux études géologiques par l'admirable génération de savants parmi lesquels la Belgique s'honore de compter d'Omalius et Dumont devait modifier profondément cet état de choses. La création à l'Université catholique, en 1865 de l'École des mines, vint donner à l'enseignement des sciences minérales une importance pratique de tout premier ordre. Au nouveau titulaire s'imposait la tâche de l'organiser, et de maintenir, dans le domaine de ces sciences neuves et encore fécondes en surprises, le bon renom de notre *Alma Mater.*

On peut dire de lui qu'il fut le créateur de l'enseignement de la géologie à Louvain. Il s'y donna corps et âme, avec toute l'énergie et

la capacité de travail qui étaient son partage, faisant dès ses débuts, des leçons qui le classèrent de prime abord parmi nos maîtres les plus appréciés.

Il se rendit compte, en commençant de l'importance de la pratique des matières qu'il devait enseigner, et cette pensée lui fit instituer dès l'origine de sa carrière professorale, les excursions géologiques, au cours desquelles sa parole convaincue et entrainante, tirant une force nouvelle des faits qu'il mettait sous les yeux de ses élèves, ouvrait à ceux-ci des horizons nouveaux et insoupçonnés, et inspirait à bon nombre d'entre eux pour la Science de la Terre, un zèle qui devenait sa récompense.

C'est dans cette même pensée qu'il mit tous ses efforts à constituer à l'Université des collections qui missent les élèves à même de se familiariser avec les innombrables aspects que peuvent offrir les masses minérales. Les séries d'échantillons possédées jusqu'alors par l'Université étaient bien incomplètes, et leur ordonnance en bien des endroits surannée.

Ch. de la Vallée s'établit des journées entières dans les locaux qui devaient recevoir le Musée actuel, s'y livrant avec ardeur au travail pénible et ingrat de la détermination des espèces : l'exiguïté des ressources mises à sa disposition par les budgets, jointe aux circonstances défavorables dans lesquelles il se trouvait, étant le seul conservateur et même préparateur de son Musée, l'empêcha d'étendre celui-ci comme il l'eût souhaité. Il dut se borner à rassembler des collections purement minéralogiques (et à ce point de vue il a doté l'Université d'un Musée vraiment riche) et des collections de roches belges, dont une grande partie n'eut d'autre véhicule que ses épaules.

Un précieux appoint lui survint heureusement dans le don que lui firent pour l'Université M. André Dumont, notre éminent collègue, et M. Jean Dumont à leur sortie de nos Ecoles spéciales. de la collection complète des roches belges amassées par notre grand géologue André Dumont.

MM. de la Vallée Poussin fils viennent d'enrichir à leur tour le Musée de l'Université en lui offrant les collections privées et les instruments de leur père, ainsi que toute la série des préparations microscopiques qui ont servi à ses travaux.

Il me semble voir, dans l'association de ces deux noms, André Dumont et Ch. de la Vallée Poussin un patronage d'excellente augure pour l'avenir des institutions dont mon vénéré maître a été le fondateur.

Les difficultés d'une organisation qu'il voulait d'un premier coup si complète et qu'il fit si consciencieuse, l'empêchèrent, malgré les instances d'Omalius, non d'effectuer des travaux personnels, mais d'en affermir suffisamment les bases et les conclusions pour les livrer au jugement du monde savant. Sa correspondance avec d'Omalius mentionne plusieurs mémoires qui ne furent pas publiés, et contient de la part de l'illustre géologue, des appréciations qui nous font vivement regretter leur disparition.

Ce fut seulement en 1874 que parut le premier travail original de Ch. de la Vallée : le mémoire écrit en collaboration avec M. Renard, en réponse à une question mise au concours par l'Académie des Sciences de Belgique.

Il s'agissait de « faire connaître notamment au point de vue de leur composition, les roches plutoniennes ou considérées comme telles, de la Belgique et de l'Ardenne française ». La réponse envoyée à l'Académie portait en exergue une devise qui caractérise nettement l'esprit et la portée de l'œuvre accomplie : « Quo exactius introspicies ipsas corporum partes, eo minus de origine dubitabis. » (Leibnitz protogäa).

Les méthodes pratiquées dans l'étude des roches, avaient fait des progrès inespérés depuis l'application faite, en 1858, par Sorby du microscope polarisant, à l'étude des roches taillées en lames minces.

D'importants travaux, effectués surtout en Allemagne par Zirkel, Vom Rath, Rosenbusch, von Lasaulx et Lossen, avaient étendu considérablement le domaine des connaissances acquises sur les roches cristallines.

Mais ces études avaient principalement porté sur des roches relativement récentes, basaltes ou trachytes analogues en bon nombre de points aux roches volcaniques modernes, dont la formation peut être fort bien connue. Les roches cristallines anciennes, associées aux terrains Silurien et Cambrien, point ou presque point encore étudiées, gardaient, comme le disent très justement les auteurs, leur *privilège d'obscurité*.

Non seulement, en effet, l'étude du mode d'origine de ces roches, situées au milieu de terrains très anciens, dont les éléments ont subi un métamorphisme intense, offre à chaque pas des difficultés insoupçonnées, mais leurs éléments lithologiques eux-mêmes, altérés ou modifiés profondément par des actions postérieures, présentent lorsqu'on tente de les déterminer, des obscurités et des incertitudes qui en eussent effrayé nombre d'autres, moins persévérants. Toutes les

roches plutoniennes ou réputées telles de Belgique et des Ardennes françaises furent étudiées : les diorites quartzifères de Quenast, Lessines, du champ St-Véron, les Gabbros de Hozémont et de Grand-Pré, les Porphyroïdes de Fauquez, Rebecq-Rognon, Pitet, Steenkuyp et Monstreux, les Arkoses, les Eurites et même certaines roches trouvées en cailloux dans les poudingues de Bousalle et de Burnot; en France les roches amphiboliques de l'Ardenne, et les porphyroïdes de Mairus, de Laifour et de Revin.

Parfaitement au courant de l'historique et de la littérature des questions qu'ils traitaient, les auteurs faisaient preuve, dans l'examen des multiples problèmes rencontrés, d'une parfaite connaissance des sciences minérales en même temps que d'une sûreté d'observation et de déduction qui ne le cédaient en rien aux œuvres des maitres étrangers.

Quoiqu'incomplet lorsqu'il fut présenté à l'Académie, le mémoire établissait bon nombre de résultats d'une importance capitale : et l'exposé clair, méthodique et précis en même temps que très détaillé, des procédés de reconnaissance et d'étude des éléments, donnait une valeur hautement appréciée à cette œuvre, qui était vraimeut la première de ce genre qui eût paru en langue française. Les rapports des commissaires compétents, de même que les critiques publiées par les principales revues furent, on ne peut plus élogieux, et leurs auteurs classés parmi les maitres de la science.

Sans pouvoir faire ici l'analyse détaillée du mémoire, qu'il me soit permis d'en mentionner brièvement les résultats essetiels.

L'étude microscopique patiente et minutieuse qu'avaient faite les auteurs des roches cristallines de nos contrées les conduisit à se séparer en plusieurs points de leurs devanciers, d'Omalius et Dumont : jointe aux données fournies par la stratigraphie des gisements, cette étude leur montra qu'un bon nombre de roches, réputées alors éruptives étaient en réalité le produit d'une vraie sédimentation, dont un intense métamorphisme n'avait pas réussi à voiler les signes indiscutables. La nature clastique de certains porphyroïdes, ceux de Fauquet, Rebecq et Petit par exemple, fut parfaitement mise en lumière par la clairvoyante étude que firent les auteurs des cristaux fragmentés, « véritables ruines de cristaux » comme ils les nomment très justement.

On peut citer comme modèle l'étude microscopique de certains éléments, comme le quartz de Quenast dont la description fournit aux auteurs une des plus belles pages de leur livre.

Ce quartz renferme de nombreuses inclusions, cavités minuscules remplies d'un liquide récclant souvent une bulle gazeuse, parfois même un cristal cubique. Le contenu de ces enclaves, dont les dimensions se mesurent en millièmes de millimètres fut soumis à l'analyse spectrale, qui mit en évidence la présence du sodium. Le quartz, finement pulvérisé et traité par l'eau chimiquement pure donnait une solution que l'azotate d'argent rendait opalscente. Les cubes étaient donc des cristaux de sel marin et le liquide une solution saturée.

La mesure des rapports entre la masse du dissolvant et la masse du corps dissous permet, grâce aux lois de solubilité, de calculer la température à laquelle s'est formée l'enclave : et la connaissance de la température entraîne à son tour la connaissance de la pression nécessaire pour empêcher la vaporisation complète de l'eau. On obtint ainsi les valeurs minima de 307° et 87 athmosphères, données entièrement nouvelles et précieuses malgré leur nature approximative.

Un travail joignant à une description morphologique complète, les données d'une observation tellement délicate, était bien près d'être parfait. Aussi l'Académie, encore qu'il fut inachevée, en décida-t-elle l'impression, après l'avoir couronné, en émettant le vœu de voir leurs auteurs poursuivre et compléter leurs recherches.

Ce vœu devait être largement comblé. Dès 1876 était remis à l'Académie un nouveau mémoire, destiné à remplacer la description des roches françaises restée à l'état d'esquisse et contenant non seulement la belle étude des roches ardennaises qui figure dans la publication de l'Académie, mais encore un précieux appoint à la série d'observations déjà faites sur les roches belges, notamment les *gabbros de Grand-Pré*, les *porphyroïdes de Monstreux* et les *eurites de Grand-Manil, de Nivelles et d'Enghien.*

Puis vinrent successivement, en 1875 un mémoire sur la diorite quartzifère du champ St-Véron et en 1885 un mémoire sur les porphyres de Bierghes.

En 1885 parut également une défense des opinions émises en 1876 sur l'origine des roches amphiboliques et porphyriques de l'Ardenne française. Ces roches avaient été, dans le premier mémoire, considérées comme contemporaines des sédiments cambriens, avec lesquelles elles paraissent en concordance parfaite. MM. von Lasaulx et Lehman les tenaient pour intrusives, l'intrusion s'étant faite entre des bancs déjà redressés. von Lasaulx appuya ses vues d'arguments insuffisants et la défense fut victorieuse. Il s'agissait bien cependant de roches intrusives, mais il était réservé à Ch. de la Vallée de l'établir lui-même.

En 1895, une excursion faite avec les élèves de l'Université lui fit reconnaitre des faits dont ressortait à l'évidence le bien fondé, au moins pour quelques formations, des opinions et des critiques des lithologistes allemands. Il s'empressa avec la conscience et la rigoureuse probité scientifique qui étaient siennes, de faire connaître à l'Académie le résultat de ces nouvelles observations.

* * *

La série, longue et déjà si importante des œuvres dues à la collaboration de Ch. de la Vallée et de M. Renard, s'augmenta en 1896, d'un mémoire sur les tufs kératophyriques de la Méhaigne. Le terme porphyroïde qui avait d'abord été appliqué à ces roches était remplacé par la dénomination de tufs kératophyriques suggérée aux auteurs par une connaissance plus approfondie de la structure lithologique, des conditions de gisement et de l'origine probable de ces formations. Les éléments sont ceux des kératophyres; mais tandis que les roches comprises sous ce nom sont franchement effusives, les tufs de la Méhaigne sont indubitablement clastiques.

Faut-il chercher leur origine dans la désagrégation de masses kératophyriques préexistantes, ou bien dans l'accumulation de produits volcaniques projetés directement dans la mer et s'y étalant en couches après un triage des éléments suivant leur densité?

L'étude, très fouillée et abondamment documentée des roches et de leur gisement amena les savants auteurs à voir, dans les couches inférieures, à éléments plus gros et mieux cristallisés, le produit de la désagrégation d'un porphyre quartzifère; tandis que les couches supérieures, formées d'esquilles vitreuses, devaient être attribuées à la projection directe dans la mer silurienne, de matières très analogues aux cendres des volcans actuels.

Il devait donc exister, à l'époque où se formaient ces couches, « un centre volcanique avec son appareil complet de roches effusives solidifiées et de couches de tuf. Ce centre ne devait pas être éloigné de la mer et tout paraît indiquer qu'il doit avoir été situé vers l'ouest ou le sud-ouest des gisements actuels » (1).

Ce travail, dernier fruit d'une collaboration qui avait duré plus de vingt années, donne une parfaite mesure du talent d'observation et de

(1) Ch. de la Vallée Poussin et Renard. *Les tufs kératophyriques de la Méhaigne.* Mémoires couronnés de l'Académie royale, tome LIV.

la profonde science des auteurs. Tout en décrivant minutieusement la structure microscopique de la roche et de ses éléments, ils se montrent stratigraphes accomplis, démêlant sans effort les multiples données de ces problèmes si ardus, et présentant au lecteur, non une description simplement fidèle, mais une vraie reconstitution des faits, une grandiose évocation des paysages de l'époque.

Mais nous devons à Ch. de la Vallée en ces mêmes matières, des travaux exclusivement personnels, qui ne le cèdent en rien aux précédents.

Il reconnut la nature purement sédimentaire des porphyroïdes, et fournit pour certains d'entre eux, des arguments péremptoires tirés de la paléontologie.

Dans une importante étude des Eurites ou Rhyolites anciennes de Grand-Manil, il établit au sujet de nombreux points restés obscurs, des conclusions solidement appuyées dont voici les principales : Dumont, M. G. Dewalque, Delesse et plusieurs savants français avaient cru voir, dans ce gisement célèbre, de grands cristaux d'orthose donnant à la roche un aspect bréchiforme. M. de la Vallée montra, par la structure microscopique des parties considérées comme cristallines, qu'elles sont en réalité des fragments de roche semblable à la pâte, rhyolitique, fluidale ou sphérolitique.

Les bancs schisteux de la partie sud sont reconnus nettement éruptifs, et non, comme on l'avait cru, d'origine sédimentaire et métamorphisés.

Enfin la roche est intrusive par rapport aux couches siluriennes situées au nord du massif.

Son mémoire sur les Eurites de Nivelles et des environs contient une très belle étude du dynamométamorphisme, et conclut à la contemporanéité des rhyolithes anciennes et des terrains schisteux.

Et c'est à lui que revient l'honneur d'avoir mis en lumière la part d'erreurs qui s'étaient introduites dans les idées admises jusqu'alors sur la carbonifère.

Les vues de M. Ed. Dupont, bien qu'illustrées d'une vaste série d'observations, semblent avoir été en partie le résultat d'opinions préconçues qui avaient amené leur auteur à méconnaître parfois l'évidente signification des faits stratigraphiques qu'il décrivait.

M. de la Vallée, après une étude personnelle, longue et consciencieuse ramena les esprits à une saine interprétation des faits observés. Dirigeant en 1888 l'excursion de la Société géologique de Belgique à Dinant

et Hastière, il mit sous les yeux de ses confrères une série de faits dont la conclusion évidente était, de l'avis unanime des géologues présents, qu'il fallait abandonner complètement la théorie, célèbre à ses heures, des lacunes et des chenaux profonds.

Parmi les roches Waulsortiennes dont les rapports latéraux avec d'autres couches étaient visibles, les unes étaient manifestement reconnues Tournaisienes, les autres Viséennes, au sens attaché à ces termes par la classification de M. Dupont.

Une note publiée en 1891 dans le *Bulletin de la Société géologique,* sur les rapports des étages Tournaisien, Viséen et Waulsortien de M. Dupont, vint en fournissant une série de preuves nouvelles et non moins péremptoires, préciser les situations et compléter la ruine de théories jusque là incontestées. Les conclusions de cette note étaient en substance :

D'abord, les dépôts à ranger dans le type Waulsortien, pour leurs caractères lithologiques aussi bien que pour leurs fossiles, se sont produits dans la mer carboniférienne de Dinant, *dès* le Tournaisien inférieur de M. Dupont.

Ensuite, les lacunes apparentes qui s'accusent dans plusieurs coupes du pays à la base des roches Waulsortiennes ne dépendent pas d'une transgression mutuelle des étages et n'impliquent aucun hiatus de sédimentation, mais doivent être attribuées à la variété de dépôts d'ailleurs synchroniques.

Enfin, les dépôts de type Waulsortien qui ont continué de s'opérer après le dépôt du calcaire d'Yvoir et du Tournaisien supérieur de M. Dupont furent simultanés, et les roches si différentes de ces deux divisions correspondent à des faciès épisodiques.

La cause était entendue; restaient il est vrai plusieurs problèmes à résoudre, un certain nombre de faits anormaux à interpréter, mais le paradoxe géologique avait disparu, faisant place à une base solide, sur laquelle de nouvelles théories, plus satisfaisantes, pouvaient s'élever.

Ce ne fut pas seulement au calcaire carbonifère que s'étendit en matière de géologie stratigraphique l'activité de Ch. de la Vallée. Fondateur et plusieurs fois président de la Société géologique de Belgique, membre de la Société géologique de France et de la Société scientifique de Bruxelles, il donna aux divers recueils publiés par chacune de ces savantes compagnies des travaux nombreux et hautement appréciés : sur le dévonien d'Andenelle, par exemple, sur le dévonien de Chaudfontaine et

d'Esneux, et sur les terrains plus récents des environs de Fauquemont et d'Anvers.

Il faut en outre le ranger parmi les savants qui les premiers reconnurent l'importance du rang qui revient à la géographie physique parmi les sciences ayant trait à l'étude de la terre. On trouve dans ses travaux, dès 1875, des chapitres qui sont des modèles de reconstitutions paléogéographiques : notamment ceux que lui suggèrent à propos de la géographie des temps pliocènes, l'examen micrographique d'un caillou trouvé à Anvers, et à propos de la géographie des terrains belges les plus anciens, l'examen des cristaux de Quartz de Nil St-Vincent. Mais en 1885 et en 1886, parurent sur la genèse de la vallée de la Meuse, deux études que l'on peut, à juste titre, considérer comme vraiment magistrales.

« Comment la Meuse a-t-elle pu, par les gorges tortueuses de Laifour et de Revin, entamer et traverser les terrains ardoisiers de Rocroy? » Telle est la question que se pose l'auteur, et qu'il résout en reconstituant l'orographie de l'Ardenne à la fin des temps tertiaires. « C'était » alors, dit-il, une plaine basse, voisine de la mer, et dont la pente » était sans doute vers le nord : l'approfondissement de la vallée s'ex- » plique par un soulèvement continu et progressif, qui tout en donnant » naissance à l'orographie actuelle, aurait été assez lent pour ne jamais » offrir au fleuve de barrière infranchissable. »

Cette étude fit l'objet d'une lecture, ou conférence faite à la Société géologique en 1885. On y trouve dans tout son éclat, le remarquable talent de conférencier que possédait Ch. de la Vallée Poussin. Notre illustre collègue M. Louis Henry, dans les pages éloquentes et émues que lui inspirait naguère à l'éloge du disparu, une amitié vieille de près de quarante ans, écrit à ce sujet : « Il savait tant de choses, et il » les savait si bien! Dans sa langue d'une correction pleine d'élégance » et de force, on reconnaissait et on retrouvait le littérateur d'autrefois.

« Et il lisait bien, lisant comme on lit à l'Académie, celle de France » évidemment, lorsqu'on y lit bien. »

J'ai cité la lecture qu'il fit sur la vallée de la Meuse. Nous possédons de lui dans ce genre différents articles : *sur les excavations naturelles du Colorado, sur les principes de la cristallographie, sur le Darwinisme et la Paléontologie,* enfin et surtout cette admirable conférence faite à la Société scientifique de Bruxelles, sur *la certitude en géologie.*

« Il faudrait, a écrit M. Henry, la citer tout entière, tant elle abonde en aperçus profonds éclatants de lumière et de vérité. »

En voici les dernières lignes :

« D'après cela, le Dieu que nous adorons a ouvert beaucoup plus anciennement qu'on ne pensait, je veux dire il y a des milliers d'années déjà, le concert immortel des merveilles créées... Si j'osais indiquer une conséquence de l'antiquité de la matière et de la préparation si longue de l'univers visible, j'insisterais sur l'efficacité que Dieu semble avoir communiquée aux causes secondes pour la réalisation de ses volontés souveraines. Les temps sont longs, les cycles sont immenses; parce que beaucoup de choses se développent sous l'empire des lois générales et que les phases successives du plan divin procèdent jusqu'à un certain point les unes des autres, par l'entrecroisement nécessaire des activités créées. C'est pourquoi les forces qui maintiennent la conservation du monde sont en grande partie les mêmes forces qui l'ont développé dès son origine et qui l'ont perfectionné.

» Autrefois on imaginait l'univers sorti des mains de Dieu a peu près tel que nous le voyons. Il me semble que l'état de choses enseigné par la géologie donne une idée plus haute de la grandeur, de la toute puissance et de la prévoyante sagesse du Créateur, si, comme le dit le bon sens, c'est à l'œuvre qu'on mesure l'ouvrier. »

Je me suis borné jusqu'ici, Messieurs, à vous retracer le côté purement scientifique de la vie de mon vénéré maître. Mais en dehors de ses travaux savants, il rendit à notre pays d'éminents services qui lui en assurent la reconnaissance.

Il eut à remplir un rôle important dont il s'acquitta tout à son honneur, dans la confection de l'excellente carte géologique qui fait de notre pays l'égal des plus favorisés en matière scientifique.

Elevé dès la constitution du nouveau service géologique à la vice-présidence du conseil de direction de la carte, il exerça, par son érudition étendue et profonde, par la haute autorité que lui donnaient ses œuvres, par l'estime et le respect qu'inspiraient sa personne, l'influence la plus heureuse, notamment dans l'élaboration de la légende.

Dans une autre sphère, lors de la réorganisation des études supérieures, en 1876, il contribua à la suppression des cours à certificat, et fit introduire, en place de la minéralogie dans l'enseignement des sciences, un cours plus complet de géologie, et plus tard, en 1890, de géographie physique.

De nombreuses distinctions vinrent lui témoigner l'estime et la gratitude de ses contemporains, et du gouvernement du pays qu'il avait fait sien et si noblement servi.

En 1876, après l'apparition de son premier mémoire sur les roches cristallines, la faculté des sciences de Louvain lui conféra le titre de docteur ès sciences « *Honoris causa* », saisissant avec empressement cette occasion de lui exprimer ses sentiments d'estime et de profonde sympathie.

En 1885 l'Académie l'élut associé, en 1888 le Roi le fit chevalier, et en 1897 officier de son ordre. Enfin, par son élévation à la vice-présidence du Conseil de direction de la carte, conseil dont le directeur général des mines est, de droit, président, Ch. de la Vallée avait atteint la plus haute situation officielle à laquelle un géologue puisse aspirer dans notre pays.

Ne devons-nous d'ailleurs pas lui compter comme un beau titre de gloire, la formation de plus de trente générations d'étudiants aujourd'hui disséminés dans toutes les contrées, qui ont appris les principes de l'histoire du globe à son école. Et quelle école, Messieurs!

S'il savait donner de la vie même à ses leçons de minéralogie, ses cours de géologie devenaient souvent des conférences attachantes, dont la forme toujours pure et correcte, souvent animée d'un souffle de vraie éloquence, tenait l'auditoire sous le charme. Il semble qu'on entende revivre sa voix lorsqu'on relit ces lignes que j'emprunte au discours qu'il adressait en 1879, à ses élèves et ses amis qui lui offraient son portrait : « Nous avons extrait des entrailles mêmes de pierre, les documents qui nous servent de preuve, nous les avons épelés et nous en avons cherché le sens. Nos yeux alors se sont ouverts, et ils ont entrevu les abimes d'un passé au prix duquel la durée des temps historiques n'est qu'un terme insignifiant !

» En supputant l'interminable succession des bancs rocheux faits en partie de polypiers et de coquilles entassées et répondant à autant d'époques antérieures, en contemplant cette œuvre d'incommensurable durée, Messieurs, sans doute comprîmes-nous mieux la grandeur de la création et celle du Créateur qui préparait de si loin le théâtre où il nous a placés pour un jour.

» Peut-être aussi comprîmes-nous mieux la noblesse naturelle de l'homme, doué de ce regard intérieur qui porte si avant dans l'espace et le temps. Car bien que le spectacle dont je vous parle inspire d'abord une certaine mélancolie, en faisant ressortir le néant de notre existence

éphémère, bien que notre vie entière disparaisse comme un point devant l'antiquité des terrains quartzo-schisteux de l'Ardenne, l'impression qui suit est opposée à la première; on relève la tête, au milieu de cette nature immense qui ne nous connaît pas et que nous pouvons connaître pendant le court instant qu'il nous est donné de la voir : Et l'on se prend à penser, comme Pascal, que l'homme est plus grand que le monde. »

Ajouterai-je, à cet éloge de son enseignement, l'éloge du dévoûment et de la bienveillance à toute épreuve qu'il montrait à ses élèves?

Dirai-je qu'à l'Université, comme à l'Académie, comme dans les sociétés savantes, comme dans toutes les circonstances de sa vie, l'estime et la sympathie, disons mieux, l'affection de tous ceux qui l'ont connu lui étaient irrésistiblement acquises?

Je ne pourrais rendre que trop imparfaitement le charme de ses admirables vertus, et mes louanges n'ajouteraient certes rien à l'impression profonde qu'ont laissée en nous les exemples de sa vie, à l'immensité des regrets que nous a causés sa perte inopinée.

Inopinée et surprenante, car rien dans l'extérieur de Ch. de la Vallée Poussin, n'annonçait que sa fin fut prochaine : nerveux, alerte, entraîné aux exercices physiques comme il l'était, on l'eût cru destiné à fournir une carrière encore longue.

Mais une nature aussi délicatement sensible que la sienne, devait subir profondément le contre coup des douleurs morales ressenties. Il avait épousé, en 1864 demoiselle Euphémie de Monge, vicomtesse de Franeau, et cette union, il se plaisait à le répéter, « ne lui avait jamais donné que des joies »; la mort inattendue de cette épouse tendrement aimée vint lui porter un premier et terrible coup. Ses sentiments si parfaitement chrétiens lui firent accepter l'épreuve, et la vive affection dont l'entouraient les siens lui fut une consolation précieuse; mais il semble que dès ce moment les fatigues d'une existence toute de travail commencèrent de s'appesantir sur lui.

Un autre chagrin, moins profond à première vue, mais qui, au témoignage de ses amis, impressionna tout aussi vivement son âme croyante et charitable, vint dans ces derniers temps l'affaiblir davantage. Le mal dont il avait ressenti de légères atteintes et qui devait l'emporter prit le dessus : au cours d'une visite qu'il faisait à son fils à Bruxelles il fut frappé une première fois de façon inquiétante, et après une alternative de rétablissements partiels, suivis de rechutes de plus en plus graves,

il s'endormit du sommeil du juste, entouré des secours et des consolations que l'Eglise prodigue à ses enfants.

Il nous laisse une œuvre dont le temps n'effacera pas la grandeur, et le bien qu'ont fait dans ce monde son inépuisable charité et son attachement à toutes les nobles causes, sa foi ardente et sa piété éclairée, lui auront préparé dans l'autre la seule récompense qu'il eût jamais désirée.

Et il me semble que je ne saurais mieux terminer cet hommage rendu à sa mémoire qu'en disant de lui ce qu'il écrivait en 1892 de Philippe Gilbert :

« Il est mort avant le temps, pour nous qui l'aimions plutôt que pour lui, car il est mort plein d'œuvres et l'on peut mourir quand on a tourné vers Dieu et sa gloire, les forces et les talents qu'il nous a donnés. »

Fêtes du XXVe anniversaire de l'Institut Agronomique de l'Université catholique de Louvain.

Les fêtes ont commencé le 23 mai 1903, à dix heures, par la visite de l'Institut Carnoy.

A dix heures trois quarts, aux Halles universitaires, avait lieu la séance solennelle commémorative. Ont pris successivement la parole Mgr le Recteur, au nom de l'Université; M. le comte Vilain XIIII, au nom de l'Association des anciens élèves, et M. le professeur Leplae, président de l'Institut, au nom de ses collègues.

Voici le discours qui a été prononcé par Mgr le Recteur :

« Messieurs,

» Mon premier devoir, à l'inauguration de ces fêtes jubilaires, est de rendre gloire à Dieu, l'auteur de tout bien.

» C'est Lui, disent nos livres saints, qui, abaissant son regard sur la » terre, l'a ornée de ses riches trésors et a couvert le monde de la multi- » tude des êtres vivants; c'est Lui, aussi, qui révèle à l'homme la vertu » des plantes et lui en donne la science, afin qu'il honore le Créateur » dans ses merveilles (1).

» Seul, Il peut assurer à nos entreprises le succès et la stabilité : « La » maison que le Seigneur n'aura point édifiée, vainement la main de » l'homme l'a fait surgir du sol (2).

» Elle entrait bien dans les plans de la divine Providence l'Institution dont nous célébrons aujourd'hui le vingt-cinquième anniversaire. Une pensée de foi et un souffle de patriotisme animaient le zèle scientifique de ses fondateurs; témoin ces paroles prononcées par Mgr Namèche à l'ouverture des nouveaux cours :

« La branche ajoutée à toutes celles que le vieux tronc universitaire » nourrit de sa sève toujours vigoureuse, lui permettra d'abriter sous son » ombre hospitalière une foule plus nombreuse encore de jeunes âmes

(1) Eccli. XVI, 30; XXXVIII, 6.
(2) Ps. CXXVI, 1.

» altérées de la soif du savoir... Il nous avait paru depuis longtemps que
» l'enseignement catholique, si riche d'ailleurs, présentait une lacune
» dans notre pays, qu'un ensemble d'études s'adressant à cette catégorie
» de jeunes gens de la classe aisée destinés à passer leur vie au milieu
» des populations de nos campagnes et à exercer sur elles une influence
» considérable, serait chose fort désirable....

» Ce serait un très grand bien, à tous les points de vue, d'arrêter
» l'émigration des populations rurales vers les villes, où trop souvent
» elles ne font que s'amoindrir physiquement et moralement. Or, quel
» exemple serait plus propre à les retenir aux champs paternels que
» celui des familles opulentes et quel moyen plus efficace d'y retenir
» celles-ci elles-mêmes, que de leur en rendre le séjour plus attrayant,
» en les initiant à la connaissance pratique des progrès si remarquable-
» ment réalisés de nos jours par les sciences agronomiques et en les
» mettant à même d'exercer, autour d'elles, un patronage honorablement
» et librement accepté? »

» L'Institut Agronomique s'ouvrit au mois d'octobre 1878, avec la collaboration spéciale de MM. les professeurs J. Cartuyvels, qui en fut le premier président, V. Brants, J.-B. Carnoy, A. De Marbaix, C. Helleputte et A. Proost. L'École fut patronée, au début, par un comité d'hommes d'intelligence et d'initiative; parmi eux nous aimons à saluer, avec un sentiment d'admiration reconnaissante, le comte Henri de Mérode, le vicomte Stanislas Vilain XIIII et Léon t'Serstevens. Quelques années plus tard, elle passa sous l'administration exclusive de l'autorité universitaire et fut incorporée à la Faculté des Sciences.

» Fondée dans un intérêt social et religieux, la nouvelle institution devait emprunter au milieu même où elle venait de prendre naissance un caractère strictement scientifique; « greffée sur le vieux tronc universitaire », elle se nourrira de sa sève, vivra de sa vie et se développera de concert avec les autres branches de l'enseignement académique. Ses maitres auront les mêmes titres et occuperont le même rang que leurs collègues des diverses Facultés; ses élèves, tout en recevant une formation spéciale, auront à suivre des cours généraux, à fréquenter des laboratoires, à étudier des collections, comme les étudiants qui se préparent aux grades légaux; comme eux aussi, ils posséderont leurs cercles d'études et leurs bibliothèques; ils subiront, en un mot, le rayonnement de cet intense foyer intellectuel que doit être l'*Alma Mater*. Dans ces conditions, l'enseignement agricole ne saurait se limiter au service des intérêts professionnels; il aura également

pour objet de former de vrais savants, appelés à cultiver la science pour elle-même et capables de la faire progresser.

» Nous inspirant de ces idées et réalisant le plan de notre éminent prédécesseur, nous avons graduellement ouvert les voies aux spécialistes des diverses carrières agricoles, organisé la quatrième année d'études, complété et perfectionné notre outillage scientifique.

» Mais, je crains, Messieurs, d'anticiper sur le discours de M. le Président de l'Institut Agronomique. Avec plus de précision et de compétence, il pourra vous parler des idées maîtresses qui nous ont guidés dans l'élaboration de notre programme d'études.

» Je réponds à un besoin de mon cœur en rendant, aujourd'hui, un solennel hommage au zèle éclairé de mes chers collaborateurs, MM. les professeurs de l'Institut Agronomique. En venant vous associer à cette fête, vous avez voulu, Messieurs, honorer leur œuvre. Aucun témoignage ne saurait m'être plus précieux. Si un Recteur d'Université a pour obligation primordiale d'appeler aux chaires académiques des hommes d'un talent supérieur et d'une activité féconde, il doit aussi avoir l'ambition de voir leur science et leur travail estimés à leur juste valeur. Cette estime publique est sa plus belle récompense. Membres fondateurs ou anciens élèves de l'Institut Agronomique, spécialistes de l'enseignement et des industries agricoles, vous êtes nos juges les plus compétents et les plus impartiaux. Merci du puissant encouragement que vous nous apportez aujourd'hui !

» Chaque année, nous apprenons à mieux apprécier l'importance des relations établies entre l'Université, ses anciens élèves et ses dévoués protecteurs. A vous, Messieurs, qui êtes fiers de vous dire les hommes de Louvain, à vous de nous renseigner sur les perfectionnements à introduire dans notre enseignement pour l'adapter aux besoins nouveaux du pays; à vous de nous venir en aide dans la réalisation de ces progrès et de nous seconder dans nos initiatives. Unis par une solidarité de plus en plus effective, nous travaillerons d'un commun accord au développement des institutions scientifiques, économiques et sociales de notre patrie en même temps qu'à la prospérité de l'Université catholique. »

On a visité ensuite, avec le plus vif intérêt, les installations de l'Institut établies rue des Récollets, affectées spécialement aux études agricoles, et dont on a été unanime à admirer l'heureux aménagement, les collections et les musées.

A douze heures et quart, tous les professeurs, les invités et les étu-

diants partaient en train spécial pour Héverlé, où l'on a visité l'école supérieure d'agriculture de M. l'abbé Temmerman et où l'Institut possède des champs d'expérience, ainsi qu'une laiterie expérimentale dirigée par M. le professeur Theunis, etc. Un lunch magnifique y a été servi à une heure, puis on est revenu en ville visiter l'Institut de Zoologie, dirigé par M. le professeur Gilson.

L'après-midi a eu lieu la réunion de l'Association des anciens élèves de l'Institut, relevée par une conférence de M. Maenhaut, sur le congrès d'agriculture de Rome, et une conférence, avec projections de M. Yousep Bey, Portugal, sur la Mésopotamie.

La réception faite le soir par les étudiants actuels aux professeurs et aux « anciens » a été digne de la réputation de l'Institut et des étudiants de Louvain.

Le dimanche 24 mai, a eu lieu la messe solennelle d'actions de grâces à laquelle assistaient Mgr le Recteur, tous les professeurs de l'Institut, de nombreux étudiants et beaucoup d'anciens élèves. Elle fut suivie de la manifestation en l'honneur de M. Proost.

Des discours éloquents ont été prononcés, aux acclamations d'une nombreuse assistance, pour louer les mérites de M. Proost comme savant, comme professeur, comme fonctionnaire, comme homme, par MM. de Moreau, le vicomte Vilain XIIII, Albert Henry, qui a lu le discours que M. De Bruyn, empêché, aurait prononcé; puis M. Proost a répondu avec émotion pour reporter sur l'*Alma Mater*, sur ses chefs, MM. les ministres de Moreau, De Bruyn et van der Bruggen, sur ses collègues, tout l'honneur de la manifestation qui lui est faite. Quand le voile qui recouvrait le buste offert à M. Proost par ses collègues, ses élèves, anciens élèves et amis, est tombé, un tonnerre d'acclamations a salué la figure si expressive de ce maître si savant, de cet ami si aimé et si respecté.

L'œuvre de M. le sculpteur louvaniste Vermeylen a été justement admirée par tous les assistants; la ressemblance est parfaite. M. Proost est vivant dans le bronze, qui fait honneur à l'artiste distingué.

A deux heures, un cordial banquet a réuni tous les participants des fêtes de l'Institut.



Sacre de
Mgr CASARTELLI, évêque de Salford (Manchester).

Le sacre de Mgr Casartelli, ancien professeur à notre Université, a eu lieu le 21 septembre 1903, en la cathédrale de Saint-Jean à Salford. Mgr Hebbelynck, recteur magnifique de notre *Alma Mater,* fut invité à la cérémonie; il y assista et fut l'objet de la plus flatteuse distinction de la part du maire de Salford et du lord-maire de Manchester.

Celui-ci invita le nouvel évêque et Mgr le Recteur de Louvain à un lunch, le lendemain du sacre, dans la grande salle des banquets à l'hôtel de ville.

Le lord-maire porta des toasts à S. M. le roi d'Angleterre, à l'archevêque de Westminster, récemment élu, qu'il avait invité à bénir la table, puis au *Right. Rev. Dr Casartelli,* évêque de Salford.

Le journal protestant, le *Manchester Guardian,* décrit en ces termes la cérémonie du sacre :

« Voici la première fois qu'un fils de Manchester est appelé au siège épiscopal de Salford. La cérémonie du sacre de Mgr Casartelli fut particulièrement remarquable. Le nom de cet évêque est depuis longtemps connu à Manchester et dans tout le diocèse. Fils d'un industriel de Manchester, il commença son éducation à l'École catholique de Salford et la continua à l'Université de Louvain. Après de brillantes études au collège et à cette Université, il revint à Salford et fut ordonné prêtre.

Bientôt il fut nommé professeur au Collège de Saint-Bède. Comme professeur et plus tard recteur de ce collège, la renommée de Mgr Casartelli s'étendit au loin, et sa nomination comme évêque de Salford fut partout acclamée comme un choix particulièrement heureux. Son élection dans le diocèse fut reçue avec enthousiasme.

Cette satisfaction s'est manifestée dans l'affluence extraordinaire de monde qui remplissait la grande église, lors du sacre, et dans l'ardeur avec laquelle les plus humbles se pressaient sur le passage de l'évêque, et enfin dans la façon cordiale dont le clergé vint lui rendre hommage.

Une circonstance heureuse fut celle de la présence, comme consé-

crateur, de l'archevêque de Westminster, Mgr Bourne. Celui-ci fut le condisciple du nouvel évêque à Ushaw et à Louvain.

La cérémonie du sacre fut vraiment magnifique; par sa grandeur et sa solennité, elle ne toucha pas seulement ceux qui partagent la foi à laquelle on doit l'inspiration de ces rites si imposants.

Les assistants de Mgr Bourne furent les évêques de Liverpool et Shrewsbury; les autres prélats présents étaient les évêques de Menevia, de Clifton, de Nottingham et d'Emmaüs.

La cérémonie commença par l'entrée processionnelle du clergé séculier, ensuite des membres des divers ordres religieux résidant à Salford : les Franciscains, les Dominicains, les Carmes, les Passionnistes, les Bénédictins; enfin le nouvel évêque, entouré du prélat consécrateur et des assistants.

Après la cérémonie du sacre, l'évêque de Salford, assis sur son trône, reçut les hommages du clergé. Dans les rangs de celui-ci, nous avons remarqué Mgr Hebbelynck, recteur de l'Université de Louvain, venu de Belgique pour assister au sacre épiscopal d'un des anciens membres de son corps professoral.

Nous avons remarqué aussi la présence du lord-maire de Manchester et du maire de Salford qui, avec plusieurs membres des diverses corporations, ont représenté au sacre les deux municipalités.

Après la cérémonie religieuse, un *lunch* eut lieu au *Town hall* de Salford. Le nouvel évêque présidait, ayant à sa droite l'archevêque de Westminster, et à sa gauche le maire de Salford. Tous les prélats étaient également présents, ainsi que d'autres membres du clergé supérieur.

L'évêque de Salford proposa d'abord un toast au Pape et au Roi, et parla de la joie avec laquelle les catholiques du monde entier ont appris la visite du roi Edouard VII au Pape Léon XIII, pendant son dernier séjour à Rome. — La santé de l'évêque de Salford fut proposée par l'archevêque de Westminster et accueillie par de vifs applaudissements; Mgr Bourne rappela l'ancienne amitié qui l'unissait au nouvel évêque. — L'évêque de Salford, en remerciant, mentionna les nombreux messages de félicitations qu'il avait reçus d'amis d'Angleterre et d'ailleurs, de catholiques et aussi de non-catholiques.

Le toast « aux Evêques d'Angleterre » fut porté par M. Hickey; — réponse par les évêques de Liverpool et de Clifton. — Enfin, après un toast au maire de Salford et au lord-maire de Manchester, le chanoine Corbishley proposa un toast « à nos hôtes », auquel répondit Mgr Hebbelynck, recteur de l'Université de Louvain. »

Le Recteur répondit en félicitant Mgr Casartelli au nom des Evêques belge et du corps académique. Il exprima le vœu de voir l'évêque de Salford manifester envers la science le haut intérêt qui l'avait distingué jadis comme étudiant et comme professeur à Louvain. « Le prestige du savant, dit-il, ajoutera à l'autorité de sa parole apostolique, et l'Eglise d'Angleterre, j'en suis sûr, bénéficiera largement de se voir représentée par un homme de si grand mérite. »

—

TABLE DES MATIÈRES.

Préliminaires.

Première Partie.

Deuxième Partie.

Appendices.

33

33

34
35

35

III
XII
LIX

XIII

XVIII
XCIII